

HORUS
DEVELOPMENT FINANCE



Commission des Etats d'Afrique de l'Ouest

Etude sur les mécanismes de financement de la transition agroécologique dans la CEDEAO

Rapport de synthèse

Décembre 2023

SOMMAIRE

| | | |
|------------|--|-----------|
| 1. | Résumé exécutif de l'étude | 10 |
| 2. | Contexte et objectifs de l'étude, cadre de recherche et méthodologie | 25 |
| 2.1 | Contexte et objectifs de l'étude | 25 |
| 2.2 | Cadre de recherche | 27 |
| 2.3 | Objectifs et méthodologie détaillée par phase | 33 |
| 2.3.1 | Objectifs et méthodologie de la phase d'inventaire | 33 |
| 2.3.2 | Objectifs et méthodologie de la phase d'études de cas | 39 |
| 3. | Contexte et enjeux du financement de la transition agroécologique dans la CEDEAO | 43 |
| 3.1 | Prise en compte de l'agroécologie dans les cadres politiques régionaux et nationaux | 43 |
| 3.2 | Organisations et acteurs de l'agroécologie | 50 |
| 3.3 | L'offre locale de crédit agricole dans la zone | 51 |
| 4. | Demande de financement: pratiques agroécologiques, acteurs de la transition agroécologique et besoins de financement associés | 58 |
| 4.1 | Inventaire des pratiques agroécologiques : Principaux constats issus de l'analyse documentaire | 58 |
| 4.2 | Caractérisation des besoins de financement | 63 |
| 4.2.1 | Caractérisation théorique | 63 |
| 4.2.2 | Priorisation des besoins de financement sur la base des études de cas | 69 |
| 4.3 | Appétence des acteurs des chaînes de valeur agricoles de la CEDEAO pour la transition agroécologique | 70 |
| 4.4 | Identification des principales contraintes liées au financement de la transition agroécologique | 72 |
| 4.5 | Caractérisation des acteurs de la transition agroécologique, porteurs de besoins de financement productifs. | 74 |
| 5. | Offre de financement: Inventaire des mécanismes financiers | 81 |
| 5.1 | Identification des instruments financiers au bénéficiaire final les plus adaptés en fonction du besoin financier | 81 |
| 5.2 | Inventaire des mécanismes financiers | 83 |
| 5.2.1 | Préambule | 83 |
| 5.2.2 | Panorama des mécanismes renseignés dans la base de données | 83 |

| | | |
|------------|--|------------|
| 5.2.3 | Identification des mécanismes intermédiaires pouvant être mobilisés pour le financement de la transition agroécologique | 88 |
| 5.3 | Synthèse analytique des expériences recensées | 89 |
| 5.3.1 | Comparaison entre l'offre proposée et les besoins de financement identifiés | 89 |
| 5.3.2 | Analyse de l'origine des fonds et des mécanismes incitatifs mobilisés | 93 |
| 6. | Offre de financement : Etudes de cas | 95 |
| 6.1 | Préambule | 95 |
| 6.2 | Présentation synthétique des cas étudiés | 95 |
| 6.2.1 | Multipays | 95 |
| 6.2.2 | Burkina Faso | 98 |
| 6.2.3 | Ghana | 100 |
| 6.2.4 | Sénégal | 102 |
| 6.2.5 | Togo | 105 |
| 6.3 | Identification transversale de bonnes pratiques en termes de financement . | 107 |
| 6.3.1 | Développer sur le terrain des mécanismes coordonnés et pérennes, aptes à mobiliser les fonds au bénéfice de la transition agroécologique | 107 |
| 6.3.2 | Mobiliser des ressources financières et des mécanismes d'appui à l'offre de financement de la transition agroécologique | 116 |
| 6.3.3 | Accompagner les acteurs dans la transition | 121 |
| 6.3.4 | Inscription des mécanismes dans la TAE | 123 |
| 6.3.5 | Fiche de synthèse pour une bonne allocation des ressources publiques | 128 |
| 7. | Recommandations pour contribuer à la réponse au déficit de financements permettant d'accompagner les producteurs dans la transition agroécologique et l'intensification durable de leurs systèmes de production | 130 |
| 7.1 | Recommandations générales à destination des entités publiques nationales, régionales et internationales | 130 |
| 7.2 | Recommandations ciblées à l'encontre de la CEDEAO pour l'opérationnalisation du FRAA | 138 |
| 7.2.1 | Présentation du FRAA/WAICSA et de ses avancées | 138 |
| 7.2.2 | Recommandations | 140 |
| | Annexe 1 : Enjeux du financement de la transition agroécologique par pays | 145 |
| | Annexe 2 : Inventaire des pratiques agroécologiques | 180 |
| | Annexe 3 : Détail des besoins financiers identifiés par pratique | 181 |
| | Annexe 4 : Base de données des mécanismes financiers | 187 |
| | Annexe 5 : Mécanismes recensés par pays | 188 |

| | |
|---|------------|
| Annexe 6 : Etudes de cas approfondies par pays | 195 |
| Annexe 7 : Liste des personnes sollicitées..... | 299 |
| Annexe 8 : Synthèse de l’atelier de restitution..... | 309 |
| Annexe 9 : Eléments pour la rédaction de notes d’orientation politique à l’attention de la CEDEAO et des Etats membres | 315 |

LISTE DES ACRONYMES

| | |
|----------------|--|
| AFD | Agence Française de Développement |
| ACGSF | Agricultural Credit Guarantee Scheme Fund |
| ACOTAF | Accompagner les Transitions Agroécologiques de l'agriculture familiale en Afrique sub-saharienne |
| ADAM | Association pour le Développement Agricole de la Mangrove |
| ADB | Banque de Développement Agricole |
| ADECAM | Association pour la Défense du Café Ziama à Macenta |
| AE | Agroécologie |
| AEB | Agriculture Ecologique et Biologique |
| AFD | Agence Française de Développement |
| AFDI | Agriculteurs Français et Développement International |
| AGF | African Guarantee Fund |
| AIC | Agriculture Intelligente face au Climat |
| AMAE | Associations de Femmes à Activités Economiques |
| ANA-BIO | Association Nationale pour l'Agriculture Biologique |
| ANAG | Association Nationale des Agriculteurs de Guinée-Bissau |
| APEK | Association pour la Promotion de l'Agriculture à Kindia |
| ARAA | Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation |
| ARFA | Association pour la Recherche et la Formation en Agroécologie |
| ASA | Association for Social Advancement |
| ATAD | Alliance Technique d'Assistance au Développement |
| AT | Assistance Technique |
| AVEC | Associations Villageoises d'Epargne et de Crédit |
| BAD | Banque Africaine de Développement |
| BADEA | Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique |
| BADF | Banque Agricole du Faso |
| BAGRI | Banque Agricole |
| BCEAO | Banque Centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest |
| BCRG | Banque Centrale de la République de Guinée |
| BIDC | Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO |
| BMS | Banque Malienne de Solidarité |
| BNDA | Banque Nationale de Développement Agricole |
| BOA | Bank Of Africa |
| BOAD | Banque Ouest Africaine de Développement |

| | |
|----------------|--|
| BRAC | Building Resources Across Communities |
| CAIMA | Centrale d'Approvisionnement en Intrants et Matériels Agricoles |
| CALAO | Capitalisation d'expériences d'Acteurs pour le développement de techniques agroécologiques résilientes en Afrique de l'Ouest |
| CARI | Centre d'Actions et de Réalisations Internationales |
| CDN | Contribution Déterminée au niveau National |
| CEDEAO | Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest |
| CERAI | Centro de Estudos Rurais e Agricultura Internacional |
| CFI | Coca Forest Initiative |
| CGCA | Global Climate Change Alliance |
| CIFAN | Centre International de Formation en Agroécologie de Nyéléni |
| CILSS | Comité Inter-État de Lutte contre la Sécheresse au Sahel |
| CIRAD | Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement |
| CMDT | Compagnie Malienne pour le Développement du Textile |
| CNABIO | Conseil National de l'Agriculture Biologique |
| CNCAS | Caisse Nationale du Crédit Agricole du Sénégal |
| CNOP | Coordination Nationale des Organisations Paysannes |
| CNRA | Centre National de Recherche Agricole |
| COPAGEN | Coalition pour la Protection du Patrimoine Génétique Africain |
| CPI | Centre pour la Promotion des Investissements |
| CRG | Crédit rural de Guinée |
| CRNST | Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique |
| CSAO | Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest |
| CTOP | Coordination Togolaise des Organisations Paysannes et de producteurs agricoles |
| DyTAES | Dynamique pour une Transition Agroécologique au Sénégal |
| EAF | Exploitation agricole familiale |
| EbA | Ecosystem-based Adaptation |
| FAEB | Fédération des Organisations d'Agroécologie du Bénin |
| FAGACE | Fonds Africain de Garantie et de Coopération Economique |
| FAO | Food and Agriculture Organization |
| FARM | Food and Agriculture Resilience Mission |
| FASAM | Ferme d'Approvisionnement en Semences Adaptées et Matériels |
| FASDEP | Food and Agriculture Sector Development Policy |
| FDA | Fonds de Développement Agricole |
| FECECAM | Faitiere des Caisses d'Epargne et de Crédit Agricole Mutuel |

| | |
|---------------------|---|
| FEM | Fonds pour l'Environnement Mondial |
| FIDA | Fonds International de Développement Agricole |
| FIP | Forest Investment Program |
| FIRCA | Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricole |
| FISAN | Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle |
| FNAA | Le Fonds national d'Appui à l'Agriculture |
| FNDA | Fonds National de Développement Agricole |
| FNDASP | Fonds National de Développement Agro-Sylvo-Pastoral |
| FNFI | Fonds National de la Finance Inclusive |
| FNGN | Fédération Nationale des Groupements Naam |
| FNM | Fonds National de la Microfinance |
| FODA | Fonds de Développement Agricole |
| FODEL | Fonds de Développement de l'Élevage |
| FONAFI | Fonds National de la Finance Inclusive |
| FONGIP | Fonds de Garantie des Investissements Prioritaires |
| FONSTAB | Fonds d'Appui à la Stabulation |
| FOPVS-BG | Fédération des Organisations Paysannes des Vivriers et Saliculteurs de Basse Guinée |
| FPPD | Fédération des Paysans du Foutah Djallon |
| FRAA | Fonds régional pour l'Agriculture et l'Alimentation |
| FRDA | Fonds Régional de Développement Agricole |
| FRSP | Programme de Résilience du Système Alimentaire |
| FSA | Financial Services Associations |
| FUMA | Fédération des Unions Maraichères |
| FUPRORIZ-HG | Fédération des Unions de Producteurs de Riz de Haute Guinée |
| GARI | Fonds de Garantie des investissements privés |
| GIE | Groupement d'intérêt économique |
| GIIF | Global Index Insurance Facility |
| GIRSAL | Ghanean Incentive-based Risk Sharing system for Agricultural Lending |
| GNAIP II-FNS | Generation National Agricultural Investment Plan-Food and Nutrition Security |
| GRDR | Groupe de Recherche et de Réalisations pour le Développement Rural |
| GTD | Gestion Durable des Terres |
| HIMO | Haute Intensité de Main d'œuvre |
| ICAT | Institut de Conseil et d'Appui Technique |
| IECD | Institut Européen de Coopération et de Développement |
| IGVM | Initiative Grande Muraille Verte |
| IMF | Institution de Microfinance |

| | |
|-----------------|---|
| INPHB | Institut National Polytechnique Félix Houphouët-Boigny |
| IRAG | Institut de Recherche Agronomique de Guinée |
| IRPAD | l'Institut de Recherche et de Promotion des Alternatives en Développement |
| ITRA | Institut Togolais de Recherche Agronomique |
| LANADA | Laboratoire National d'Appui au Développement Agricole |
| LAPO | Lift Above Poverty |
| LASIP | Liberian Agricultural Sector Investment Plan |
| LBA | La Banque Agricole |
| LIFAAS | Liberia Forum for Agricultural Advisory Services |
| LOA | Location avec Option d'Achat |
| MACI | Mutuelle Agricole de Côte d'Ivoire |
| METASIP | Medium Term Agriculture Sector Investment Plan |
| MIFA | Mécanisme Incitatif de Financement Agricole |
| MINADER | Ministère de l'Agriculture et de Développement Rural |
| MINEDD | Ministère de l'Environnement et du Développement Durable |
| NAT | Nation Agricultural Transformation plan |
| NIRSAL | Nigerian Incentive-based Risk Sharing system for Agricultural Lending |
| OCDE | Organisation de Coopération et de Développement Economiques |
| OGM | Organisme Génétiquement Modifié |
| OM4D | Organics Market for Development |
| ONG | Organisation Non-Gouvernementale |
| OP | Organisation paysanne |
| OSC | Organisation de la Société Civile |
| OVCF | Outgrower and Value Chain Fund |
| PAE | Programme Agroécologie |
| PAMF | Première Agence de Microfinance |
| PAPD | Agenda pro-pauvres pour la Prospérité et le Développement |
| PATAE | Projet d'Appui à la Transition Agroécologique en Afrique de l'Ouest |
| PCOPMAYA | Plateforme de Commercialisation des Produits Maraîchers de Yamoussoukro |
| PDA | Politique de Développement Agricole |
| PIAC | Plan d'Investissement pour l'Agriculture intelligente face au Climat |
| PIB | Produit Intérieur Brut |
| PIED | Petit Etat Insulaire en Développement |
| PNACC | Plan National d'Adaptation aux Changement Climatiques |
| PNAEB | Plateforme Nationale pour l'Agriculture Ecologique et Biologique |
| PNDA | Politique Nationale de Développement Agricole |

| | |
|-----------------|---|
| PNDE | Politique Nationale de Développement de l'Elevage |
| PNIA | Programme National d'Investissement Agricole |
| PNIASAN | Plan National d'Investissements Agricoles et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle |
| PNISA | Plan National d'Investissement dans le Secteur Agricole |
| PNSR | Programme National du Secteur Rural |
| PNUD-GEF | Programme des Nations Unies pour le Développement - Global Environment Facility |
| PONADEPA | Politique Nationale de Développement de l'Elevage, de la Pêche et de l'Aquaculture |
| PSDA | Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole |
| PSE | Plan Sénégal Emergent |
| PTF | Partenaires Techniques et Financiers |
| RCFI | Institution de Financement Communautaire Rurale |
| RCPB | Réseau des Caisses Populaires du Burkina |
| RéNAAT | Réseau National des Acteurs de l'Agroécologie du Togo |
| RENACA | Réseau National des Caisses villageoises et de crédit autogéré |
| REVES | Réseau des Villes et communes Vertes et Ecologiques du Sénégal |
| RGTA-DI | Réseau Guinéen de la Traction Animale et Développement Intégré |
| ROPPA | Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs Agricoles de l'Afrique de l'Ouest |
| ROSCA | Rotating Savings and Credit Association |
| SCZSB | Société Coopérative de la Zone Savane de Bouaflé |
| SIDI | Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement |
| SNDR | Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture |
| SNP2A | Stratégie et Plan National d'Adaptation face aux changements climatiques dans le secteur Agricole |
| SNPREF | Stratégie Nationale de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts |
| SNSA | Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire |
| SOFIGIB | Societe Financiere de Garantie Interbancaire du Burkina |
| SOFIPE | Société de Financement de la Petite Entreprise |
| SRI | Système de Riziculture Intensive |
| TAE | Transition Agroécologique |
| TaFAé | Task force multi-acteurs pour la promotion de l'agroécologie au Sénégal |
| TIRSAL | Togolese Incentive-based Risk Sharing system for Agricultural Lending |
| UBTEC | Union des Baoré Tradition d'Epargne et de Crédit |
| UE | Union Européenne |

| | |
|----------------|---|
| UEMOA | Union Economique et Monétaire Ouest Africaine |
| UIREC | Union Inter-Régionale des Entreprises Coopératives |
| UNACREP | Union Nationale des Caisses Rurales d'Epargne et Prêt |
| VSLA | Village Savings and Loan Associations |
| WAICSA | West African Initiative for Climate Smart Agriculture |

1. Résumé exécutif de l'étude

Contexte et objectifs de l'étude, cadre de recherche et méthodologie

Contexte et objectifs de l'étude

Dans un contexte de changements globaux (changement climatique, crise énergétique, perte de biodiversité, etc.) notre modèle de développement économique, peu respectueux des ressources naturelles, est de plus en plus remis en question. C'est d'autant plus vrai pour le secteur agricole, notamment dans les pays du Sud. Le Cadre d'orientation stratégique de l'ECOWAP 2025, adopté fin 2016, reconnaît explicitement cette nécessité de changer de paradigme de développement agricole.

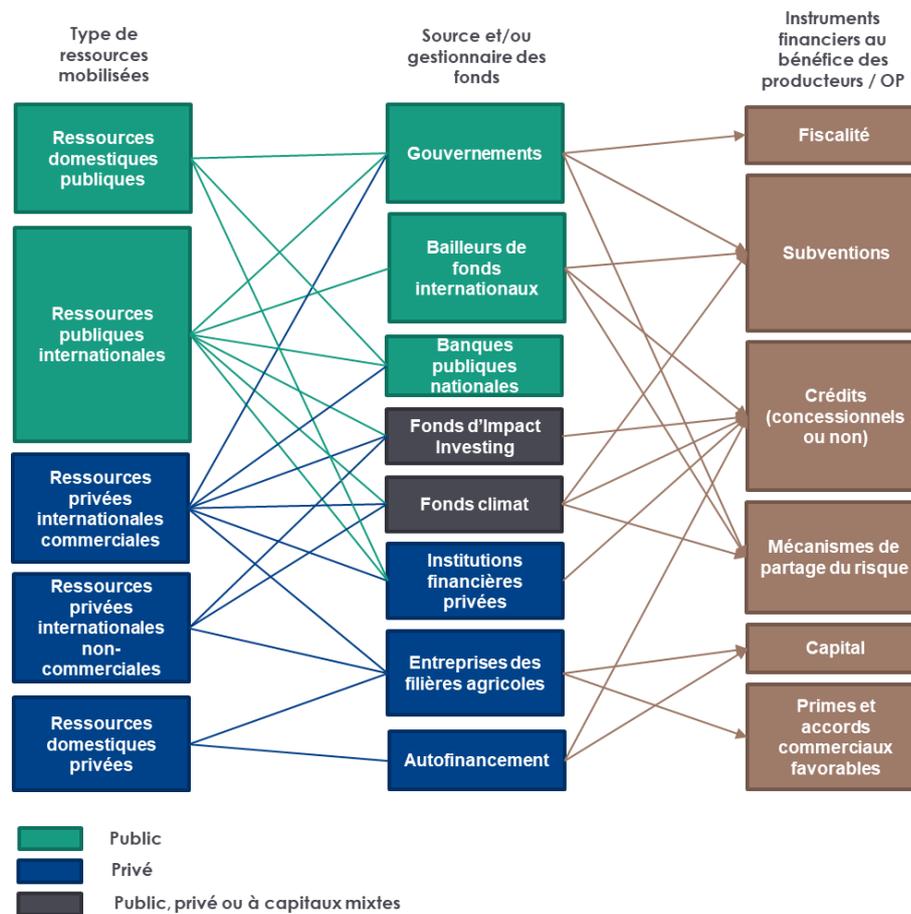
La présente étude se propose de fournir au Programme Agroécologie en Afrique de l'Ouest (PAE) et à la CEDEAO un état des lieux des mécanismes de financement de la transition agroécologique (TAE) dans la CEDEAO et des recommandations relatives à de possibles contributions de ses structures de mise en œuvre dans le financement de la transition agroécologique ainsi qu'à l'opérationnalisation de ses outils financiers. L'étude est organisée en 4 phases : (I) Cadrage, (II) Inventaire, (III) Etudes de cas et (IV) Synthèse. Le présent rapport regroupe et propose une synthèse de l'ensemble des travaux réalisés par les consultants au cours de l'étude.

Cadre de recherche

Il existe de multiples définitions du concept d'agroécologie. L'étude, adopte les 13 principes du cadre unificateur proposé en 2019 par le Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE). Elle conserve cependant une approche pragmatique, en ne se limitant pas aux mécanismes de financement de l'agroécologie stricto sensu. Elle se concentre sur le financement des besoins productifs des producteurs agricoles et des services économiques de leurs organisations, c'est-à-dire les besoins financiers du secteur privé pour développer des activités économiques durables dans le secteur agricole (équipement, intrants, main d'œuvre, etc.). Notons que l'agroécologie étant très intensive en connaissances et en R&D, l'accès à un accompagnement technique, l'échange de pratiques, la formation des producteurs et l'appui à leur organisation constituent aujourd'hui les principaux facteurs limitant son développement, et des efforts doivent être réalisés en ce sens en parallèle de la mise en place de mécanismes de financement des besoins productifs. Cette question n'est cependant pas traitée dans le présent rapport.

L'étude définit le terme de « mécanisme financier » au sens large, incluant des outils financiers, des ressources financières et des acteurs publics ou privés, de toute nature. Les mécanismes seront caractérisés en fonction de trois dimensions : (i) Le type de ressources mobilisées (publiques, privées, commerciales ou non), (ii) La source et/ou le gestionnaire des fonds, (iii) Les instruments financiers au bénéfice des producteurs / OP (crédit, subvention, autre).

Figure : Classification des mécanismes financiers



Un mécanisme financier pouvant se comprendre sur plusieurs niveaux, l'étude porte une attention particulière au « dernier kilomètre », et s'intéresse en priorité aux mécanismes financiers opérationnels et actifs sur le terrain. La sélection des mécanismes faisant l'objet d'études de cas puis leur analyse ont été guidées par les critères d'évaluation suivants : (i) Clarté et pertinence des objets de financement, (ii) Effet de levier, (iii) Pérennité du dispositif, (iv) Réplicabilité.

Une base documentaire a été élaborée dans le cadre de l'étude et en constitue un des livrables.

Objectifs et méthodologie détaillée par phase

Inventaire :

- L'objectif de l'inventaire des pratiques agroécologiques (AE) était de caractériser les pratiques et les (éventuels) besoins financiers qui en découlent. Pour structurer cet inventaire des pratiques allant dans le sens d'une transition agroécologique (TAE), nous avons croisé des critères agroécologiques simples de gestion et d'organisation de la production (issus des 13 principes du HLPE) avec les grandes catégories de systèmes de production à l'échelle de l'Afrique de l'Ouest, telles que définies par la FAO. L'identification et la caractérisation des pratiques agroécologiques par système agricole a permis d'identifier, sur base théorique, les besoins de financement qui en découlent.

- ▶ L'objectif de l'inventaire des mécanismes financiers était double : (i) Prendre la mesure de la gamme d'offres disponibles pour le financement des besoins productifs de la TAE, (ii) Identifier les mécanismes sur lesquels porteront les études de cas. Le choix a été fait d'inclure dans l'inventaire des mécanismes ne ciblant pas explicitement la TAE. L'inventaire a été réalisé en croisant diverses sources et en privilégiant une identification au niveau national : plusieurs entretiens ont été réalisés avec des bailleurs de fonds actifs dans le domaine du financement agricole en zone CEDEAO et un questionnaire a été diffusé auprès de personnes ressources clés dans les 15 pays de la zone. Il ne prétend cependant pas à l'exhaustivité. L'assurance agricole n'a pas été incluse dans le champ de l'étude. Cependant, le développement d'une offre d'assurance agricole apparaît clé pour faciliter le financement à crédit de la transition agroécologique.

Etudes de cas :

Le choix des mécanismes à analyser au cours de la phase d'études de cas a été réalisé dans l'objectif d'apporter des réponses aux points d'approfondissement identifiés au cours de la phase d'inventaire. Il ne reflète pas un jugement de valeur sur la performance ou l'intérêt des initiatives relevées au cours de la phase d'inventaire, ni sur le niveau d'engagement des Etats dans la transition agroécologique. La collecte d'information a été réalisée à l'aide d'une revue documentaire et d'entretiens semi-directifs avec les représentants des mécanismes et (pour certains cas) de leurs bénéficiaires. L'étude n'a pas réalisé d'analyses terrain d'exploitations agricoles bénéficiaires, qui auraient nécessité des moyens plus importants. Une grille d'analyse unique a été appliquée à l'ensemble des mécanismes : (0) Contexte de mise en œuvre du mécanisme financier, (1) Inscription du mécanisme dans la transition agroécologique, (2) Description du mécanisme financier, (3) Analyse du mécanisme selon des critères déclinés des critères d'évaluation pré-cités, (4) analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces (SWOT) et recommandations.

Contexte et enjeux du financement de la transition agroécologique dans la zone CEDEAO

L'agroécologie est de plus en plus reconnue aux niveaux international et régional comme une voie de développement possible pour l'agriculture dans la zone CEDEAO. La voix de l'agroécologie a tardé à être entendue au niveau des politiques nationales des pays de la zone CEDEAO. Pourtant, il semble aujourd'hui que la sécurité alimentaire dans la zone ne pourra être atteinte par l'intensification de la production agricole conventionnelle. Selon les pays, l'agroécologie est présente à divers degrés mais très rarement citée en tant que telle ou intégrée aux politiques publiques dans sa dimension systémique.

Au niveau régional, on retrouve neuf réseaux paysans régionaux (COORDINATION SUD, 2021) qui s'inscrivent dans la lutte pour la transition agroécologique, chacun dans des domaines complémentaires. A l'échelle des pays, la fédération des acteurs nationaux autour de l'agroécologie est variable, même si les bailleurs internationaux financent de plus en plus l'appui à la structuration des mouvements nationaux.

L'ensemble des pays de la zone CEDEAO fait face à un déficit d'accès au crédit du secteur agricole, mentionné dans les plans stratégiques de développement agricole. Les banques commerciales se concentrent sur la commercialisation des produits d'exportation à forte valeur ajoutée. Les institutions de microfinance (IMF) font face à des contraintes de coûts, d'accès au refinancement, et, dans plusieurs pays, à des problèmes de gouvernance et de gestion. Elles proposent généralement une offre de crédit

à court terme. Dans la majorité des pays de la zone, les gouvernements ont cherché à mettre en place des mécanismes incitatifs, dans l'objectif de faciliter l'accès des agriculteurs au crédit. Des initiatives ont été lancées au niveau régional, mais leur impact sur l'accès au crédit des producteurs demeure limité à ce jour. Les pays de l'UEMOA semblent bénéficier d'une offre de finance agricole formelle, à destination des exploitations familiales et de leurs organisations, plus solide que les autres pays de la CEDEAO, même si l'analyse demeure qualitative. Le Nigeria se distingue par l'injection de montants significatifs de crédit par la banque centrale dans l'économie, dont bénéficie le secteur agricole. Face à l'insuffisance de l'offre formelle de crédit du secteur privé, le recours au crédit informel demeure largement répandu. Des initiatives de financement formel innovantes émergent, en lien avec la diffusion des technologies digitales, permettant de penser de nouveaux modes de financement de l'agriculture. La plupart des exploitations agricoles en demeurent cependant exclues.

Analyse de la demande de financement : pratiques agroécologiques, acteurs de la transition agroécologique et besoins financiers associés

Inventaire des pratiques agroécologiques : Principaux constats issus de l'analyse documentaire

Le choix de l'analyse par système agricole tel que défini par la FAO permet de faire ressortir de manière synthétique les grands types de pratiques agroécologiques. Ci-dessous sont présentées les pratiques agroécologiques jugées les plus pertinentes au regard des principaux enjeux pour chacune des grandes catégories de systèmes de production (+++ très pertinent à + pertinent).

Figure : importance des pratiques agroécologiques selon les catégories de systèmes de production

| | Gestion et préservation de l'eau | Conservation des sols et renouvellement de la fertilité | Gestion des cultures | Pratiques d'élevage | Gestion des sources d'énergie et des équipements | Organisation et actions collectives des producteurs |
|-----------------------------------|----------------------------------|---|----------------------|---------------------|--|---|
| Pastoral | ++ | + | | +++ | | |
| Agro-pastoral mil/sorgho | +++ | + | + | ++ | + | + |
| Culture mixte céréales-tubercules | + | + | + | + | | + |
| Tubercules | + | ++ | + | + | + | + |
| Culture arboricole | + | + | +++ | | | ++ |
| Zones irriguées | +++ | + | + | | ++ | +++ |

Les principaux facteurs limitants (hors accès aux financements) identifiés lors de l'inventaire sont (i) le manque de connaissances et d'accès aux formations des agriculteurs et éleveurs, (ii) la faible sécurisation du foncier et (iii) la disponibilité de la main d'œuvre.

Caractérisation des besoins de financement

Caractérisation théorique

Le tableau détaillé des besoins financiers découlant des pratiques est présenté en Annexe 3. Un tableau de synthèse est présenté ci-après.

Figure : Caractérisation des besoins de financement

| Objet du financement | Besoins financiers | | | Existence de besoins financiers à moyen-long terme | | |
|---|--------------------|---|----|--|---|----|
| | Am | P | Av | Am | P | Av |
| Main d'œuvre | | | | | | |
| Equipements innovants | | | | | | |
| Equipements traditionnels | | | | | | |
| Engrais et pesticides naturels | | | | | | |
| Semences / races adaptées | | | | | | |
| Plantations / agroforesterie | | | | | | |
| Aménagements pour cohabitation cultures / animaux | | | | | | |
| Stockage et commercialisation de la production | | | | | | |
| Transformation de la production | | | | | | |

Am : Amont ; P : Production, Av: Aval

- ▶ La transition agroécologique implique un besoin accru en main d'œuvre pour réaliser et entretenir certains aménagements mais aussi pour des travaux culturels visant à compenser la diminution de l'utilisation de pesticides de synthèse et parfois le moindre recours au labour.
- ▶ La transition agroécologique implique également des investissements dans des équipements innovants (pompes solaires, biométhaniseurs, etc.). L'accès aux équipements innovants justifie des approches spécifiques, portées par ou en partenariat avec les équipementiers, qui eux-mêmes peuvent avoir des besoins de financement.
- ▶ La transition agroécologique suscite par ailleurs des besoins d'investissement dans des équipements plus classiques, types mécanisation légère adaptée aux systèmes de cultures.
- ▶ L'inscription des exploitations agricoles dans la transition agroécologique nécessite également le recours à des engrais et pesticides naturels. Au-delà du besoin financier lié à l'acquisition de ces intrants par le producteur, il existe un fort besoin financier pour la production de ces bio intrants.
- ▶ L'accès à des semences biologiques, paysannes, adaptées à l'agrosystème et à la demande des consommateurs est également une clé de la transition agroécologique.

- ▶ La transition agroécologique promeut les techniques d'agroforesterie, qui occasionnent des besoins financiers particuliers : la rentabilisation « directe » de la plantation d'arbres dans les parcelles se fait souvent à long, voire très long terme.
- ▶ L'intégration agriculture-élevage est également un pilier de la transition agroécologique. Elle nécessite essentiellement un besoin financier lié aux infrastructures ou équipements nécessaires à la cohabitation entre cultures et animaux, mais aussi au parage ou à la stabulation du bétail pour le recueil des déjections des animaux par exemple.
- ▶ Le stockage et la commercialisation groupée de la production sont des éléments clé de la transition agroécologique, dans sa dimension organisationnelle. Ils donnent lieu à des besoins financiers ne présentant pas de spécificités particulières.
- ▶ Enfin, la transformation locale de la production est promue dans une démarche de transition agroécologique ; elle occasionne également des besoins financiers non-spécifiques.

Priorisation des besoins de financement sur la base des études de cas

La phase d'étude de terrain a permis de préciser et de prioriser les besoins identifiés lors de la phase d'inventaire : production et acquisition d'intrants biologiques, aménagement des terrains, reforestation et agroforesterie, irrigation, réintroduction de l'élevage au sein des cultures, travail de la terre, production, commercialisation (en particulier portée par les OP) des produits sont le plus ressortis des études de cas, suivis de la production et l'acquisition de semences/plants, du stockage et de la transformation de la production, de l'accès aux marchés et aux certifications. Dans la grande majorité des cas, le financement n'est pas le seul facteur bloquant, et de la communication/sensibilisation, de la formation et de l'accompagnement technique sur la durée demeurent nécessaires pour une bonne prise en main des pratiques agroécologiques.

Appétence des acteurs des chaînes de valeur agricoles de la CEDEAO pour la transition agroécologique

L'intérêt des acteurs des chaînes de valeur agricoles pour les pratiques agroécologiques est croissant mais limité. Il est plus significatif dans les filières d'exportation. Pour assurer l'émergence d'une demande de financement pérenne, la mise en place de chaînes de valeur économiquement viables, voire plus rémunératrices, est essentielle. Ainsi, l'existence de débouchés et donc d'une demande pour des produits répondant à certains cahiers de charges apparaît aujourd'hui comme l'un des principaux leviers d'une transition agroécologique rapide. A titre d'exemple, on peut citer les certifications ou encore les débouchés garantis par l'Etat. A moyen terme, il existe cependant d'autres leviers, reposant également sur des logiques économiques, en lien avec l'épuisement des sols et l'augmentation des coûts de production en agriculture conventionnelle, et permettant d'envisager une TAE économiquement avantageuse à grande échelle.

Identification des principales contraintes liées au financement de la transition agroécologique

Des contraintes structurelles pèsent sur l'offre de crédit agricole dans la CEDEAO, y compris pour le financement de l'agriculture conventionnelle, telles que la fragilité des institutions financières de proximité, ou l'insuffisante disponibilité d'instruments publics incitatifs visant à combler les défaillances de marché (garanties, lignes de crédit concessionnelles, bonification de taux d'intérêt). Ces contraintes

pèsent tout particulièrement sur le financement de la production agricole par rapport à l'amont et l'aval des chaînes de valeur.

Les contraintes au niveau de l'offre de financement de la TAE recoupent assez largement les contraintes relatives à la finance agricole en général, avec deux spécificités : i) un accent particulier sur le manque de financement à moyen terme, compte tenu du besoin accru en équipements découlant de la transition agroécologique ; ii) un manque de connaissance des pratiques agroécologiques et de leur intérêt au niveau des fournisseurs de financements (et en particulier des institutions financières), conduisant à une réticence à les financer.

Des contraintes spécifiques au niveau de la demande (connaissance ou maîtrise des pratiques, accès aux objets de financement, motivation des producteurs à s'investir dans la transition agroécologique et nécessité d'action collective) s'ajoutent aux insuffisances de l'offre de financement agricole.

Les besoins financiers en amont et en aval des chaînes de valeur sont particulièrement structurants dans une optique de transition agroécologique et requièrent des offres de financements spécifiques, visant à soutenir la création d'activités économiques et la recherche appliquée, pour identifier des solutions innovantes capables d'accélérer la TAE à un coût raisonnable. Par ailleurs, la spécificité des besoins de financement liés à la transition agroécologique est qu'ils doivent être adressés de manière coordonnée à tous les maillons des chaînes de valeur afin d'éviter les goulets d'étranglement.

Caractérisation des acteurs de la transition agroécologique, porteurs de besoins de financement productifs

Les bénéficiaires potentiels des financements productifs liés à la transition agroécologique sont des acteurs développant ou souhaitant développer une activité économique. Cinq grandes catégories peuvent être distinguées : les exploitations familiales, les organisations de producteurs, les PME locales, les agroindustriels, les entreprises innovantes. Chaque type d'acteur présente des caractéristiques et des besoins spécifiques.

Analyse de l'offre de mécanismes : Inventaire des mécanismes financiers

Identification des instruments financiers au bénéficiaire final les plus adaptés en fonction du besoin financier

Il est essentiel de noter à ce stade que tous les besoins financiers liés à la transition agroécologique n'ont pas vocation à être couverts par les mêmes outils. En fonction de la durée de rentabilisation du projet, du niveau de démonstration du modèle économique et de maturité de la demande, subventions, crédit et autres types d'outils doivent être associés ou se relayer afin d'utiliser la ressource publique de la manière la plus ciblée et efficace possible. La matrice ci-dessous propose un panorama des outils adéquats en fonction du type de besoin financier et de la maturité économique du projet.

Figure : Panorama des outils financiers en fonction du type de besoin et de la maturité économique du projet

| | Modèle économique démontré et demande mature | Modèle économique démontré mais demande non mature | Modèle économique non démontré |
|--|---|---|--|
| Besoins de « fonds de roulement », occasionnés par le cycle de production | Crédit à court terme | Crédit à court terme Subvention totale ou partielle | Subvention totale |
| Besoins d'investissement rentabilisables sur moins de 12 mois | Crédit à court terme | Crédit à court terme Subvention totale ou partielle | Subvention totale |
| Besoins d'investissement rentabilisables sur plus de 12 mois | Crédit à moyen / long terme Subvention totale ou partielle Capitaux propres | Crédit à moyen / long terme Subvention totale ou partielle | Subvention totale |
| Besoins d'investissement à très long terme (> 8 ans) | Subvention totale ou partielle Capitaux propres (Crédit à long terme) Primes / Paiements pour services environnementaux | Subvention totale ou partielle Primes / Paiements pour services environnementaux | Subvention totale Primes / Paiements pour services environnementaux |
| Entrepreneuriat | Subvention d'amorçage Capitaux propres | Subvention totale | Subvention totale |

Inventaire des mécanismes financiers

À la suite de l'inventaire, une première différenciation a été proposée entre des mécanismes « intermédiaires » multinationaux, n'ayant qu'un accès très indirect aux producteurs agricoles, et des mécanismes orientant les fonds vers les petits producteurs. Seuls les mécanismes « directs » ont été intégrés à la base de données élaborée dans le cadre de cet inventaire.

Mécanismes intermédiaires

Les mécanismes intermédiaires sont essentiellement des fonds internationaux ou des institutions financières de développement multilatérales. Des ressources importantes peuvent être mobilisées. Elles ne sont généralement pas fléchées sur l'agroécologie, mais sur le climat. Un certain nombre de fonds climat internationaux ont été lancés depuis les années 1990, ciblant à la fois des contreparties publiques et privées, pour promouvoir l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. Par ailleurs, les bailleurs de fonds et les Etats incluent de manière systématique l'environnement et le climat dans leurs approches. Un nombre significatif d'entre eux ont développé ou sont en train de développer des approches et stratégies dédiées à l'agroécologie.

Mécanismes directs

L'analyse des mécanismes inventoriés a permis de dégager une typologie de mécanismes existant dans la zone CEDEAO et qui contribuent ou pourraient contribuer au financement de la transition agroécologique. La typologie est organisée en cinq catégories présentées ci-dessous :

- ▶ Catégorie 1 : Mécanismes portés par le système financier local

- ▶ Catégorie 2 : Projets de développement
- ▶ Catégorie 3 : Subventions publiques / financement sur budget des Etats de la CEDEAO
- ▶ Catégorie 4 : Mécanismes de financement des chaînes de valeur
- ▶ Catégorie 5 : Mécanismes de financement innovants

La base de données recense 159 mécanismes issus de l'inventaire, elle précise pour chacun leur appartenance à une ou plusieurs des cinq catégories proposées ainsi que la nature des instruments financiers mis à la disposition des bénéficiaires. La répartition par pays est présentée ci-dessous.

Figure : Répartition des mécanismes financiers par pays

| | | | | | | | |
|---------|--------------|------------|---------------|---------|--------------|--------|---------------|
| Bénin | Burkina Faso | Cabo Verde | Côte d'Ivoire | Gambie | Ghana | Guinée | Guinée Bissau |
| 25 | 35 | 10 | 24 | 8 | 29 | 12 | 5 |
| Libéria | Mali | Niger | Nigeria | Sénégal | Sierra Leone | Togo | |
| 12 | 24 | 16 | 26 | 33 | 12 | 20 | |

L'analyse montre tout d'abord que 150 mécanismes sur les 159 identifiés financent les petits producteurs, cibles de la présente étude, de manière directe ou indirecte. Toutes les filières sont couvertes, même si on note que certains mécanismes se concentrent uniquement sur les filières d'exportation. S'agissant des objets de financement, l'offre proposée par les mécanismes recensés dans la base de données apparaît assez ouverte. Deux faiblesses sont cependant identifiées sur le financement de la main d'œuvre et le financement de la commercialisation par les OP pour les filières non-exportatrices. En termes d'instruments financiers et de ressources financières, la cohabitation d'offres de subvention et de crédit dans la base de données des mécanismes semble répondre aux principaux besoins préalablement identifiés. On identifie toutefois certaines limites : manque de disponibilité de ressources moyen/long terme, portée limitée des initiatives ayant recours à du financement de projet entièrement subventionné. On note également des faiblesses au niveau de l'appui à l'entrepreneuriat, un besoin renouvelé en crédit à moyen-long terme et la nécessité d'une offre de financements en subvention ou en capital de taille limitée. Le financement des mécanismes est majoritairement assuré par les bailleurs de fonds internationaux, même s'il est intéressant de constater que le secteur privé a également sa place dans le panorama. Les mécanismes de financement recensés proposant du crédit au bénéficiaire final ont assez largement recours à des incitatifs, en premier lieu le subventionnement de taux d'intérêt.

Analyse de l'offre de mécanismes : Etudes de cas

Présentation des cas étudiés

| Pays | Cas étudiés |
|--------------|---|
| Multipays | <ul style="list-style-type: none"> • Refinancement et garantie : cas Agri + • Banques publiques : cas de la Banque Ouest Africaine de Développement • Fonds d'investissement à impact : cas de la SIDI |
| Burkina Faso | <ul style="list-style-type: none"> • Subventionnement d'équipements et mise en place d'AVEC : cas du PATEB • Microfinance : cas d'UBTEC • Mécanisme de refinancement public : cas du FONAFI |
| Ghana | <ul style="list-style-type: none"> • Initiatives du secteur privé en matière de durabilité : cas d'ECOM • Subventionnement sur appel à projet : cas d'Equité 2 • Premium de certification entre acteurs privés : cas de FairAfric |
| Sénégal | <ul style="list-style-type: none"> • Subventionnement d'intrants biologiques : cas du Sénégal • Banques de développement agricoles : cas de La Banque Agricole • Microfinance : cas de CAURIE Microfinance • Microcrédit en animaux : cas d'AVSF • Cas Décentralisation Fonds Climat |
| Togo | <ul style="list-style-type: none"> • Financement proposé par le fournisseur : cas Bboxx • Fonds de garantie agricole : cas de MIFA • Microfinance : cas d'Assilassimé |

Identification transversale de bonnes pratiques en termes de financement

Enseignement n°1 : La variété des besoins de financement requiert la mise en place d'outils financiers diversifiés à destination des acteurs de la transition agroécologique

La transition agroécologique requiert la disponibilité simultanée d'outils financiers diversifiés, visant l'ensemble de ses acteurs. Crédit, subvention et investissement en fonds propres doivent cohabiter au bénéfice de la transition agroécologique.

Enseignement n°2 : L'articulation entre subvention et crédit est particulièrement importante dans la mise en place d'une offre de financement pérenne

Une bonne coordination est nécessaire sur le terrain entre les approches subventionnées et l'offre de crédit agricole aux bénéficiaires finaux pour éviter les effets d'éviction et assurer le développement d'une offre de crédit pérenne.

Enseignement n°3 : La formation et l'accompagnement doivent s'articuler de manière judicieuse avec l'offre de financement

La formation aux pratiques agroécologiques et l'accompagnement à leur prise en main demeurent essentiels. L'articulation entre financement et assistance technique aux producteurs et aux OP doit respecter certaines bonnes pratiques : identifier les bons partenaires financiers, intégrer les partenaires financiers à la conception du projet, délier l'offre d'assistance technique de l'offre de financement tout en assurant une bonne coordination, promouvoir le dialogue entre acteurs des chaînes de valeur et

institutions financières. Les institutions financières peuvent aussi internaliser, au moins en partie, des services d'accompagnement à la transition agroécologique.

Enseignement n°4 : Les mécanismes performants sont portés par ou s'appuient sur des structures de proximité pour toucher les exploitations agricoles familiales (EAF)

Les mécanismes de financement de la transition agroécologique sont pertinents lorsqu'ils s'appuient sur des structures de proximité pour toucher les exploitations familiales. Les acteurs suivants apparaissent des relais particulièrement pertinents pour la transition agroécologique :

- ▶ OP ou ONG locales promouvant des pratiques agricoles durables,
- ▶ Institutions de microfinance rurales, coopératives ou à vocation sociale,
- ▶ Agrégateurs / transformateurs privés à vocation sociale.

Ces structures se caractérisent trop souvent par leur manque de capacités. Elles devraient être accompagnées pour acquérir les capacités de pleinement jouer leur rôle d'intermédiaire des financements.

Une alternative prometteuse mais encore limitée est le développement d'initiatives digitales innovantes.

Enseignement n°5 : Il est nécessaire de développer une offre de financement spécifique pour les entreprises de l'amont et de l'aval des chaînes de valeur

Les PME en amont et en aval des chaînes de valeur apparaissent particulièrement structurantes pour la transition agroécologique. Elles ont des besoins de financement spécifiques. Elles ne vont pas mobiliser des financements auprès des mêmes types d'acteurs que les EAF. Ces PME revendiquent rarement une inscription dans l'agroécologie et manquent de capacité de suivi de la performance sociale et environnementale de leurs actions, mais constituent tout de même des leviers essentiels pour une TAE durable à grande échelle.

Enseignement n°6 : Les ressources financières mises à disposition des acteurs de la TAE, tout comme les accompagnements, sont efficaces lorsqu'ils s'inscrivent dans la durée

La transition agroécologique requiert un allongement de la durée des ressources mobilisées, qu'elles viennent financer de l'accompagnement technique, du crédit ou des prises de participation.

Enseignement n°7 : Mixer les ressources en amont permet de proposer des mécanismes de financement adaptés à la TAE

Le mixage des ressources financières encourage la mobilisation de fonds privés et assure la pérennité des mécanismes mis en place. Le mixage des ressources peut être fait sur le terrain, mais aussi en amont, afin de proposer des outils financiers innovants et/ou mieux adaptés aux spécificités de la TAE. La mobilisation de ressources publiques aux côtés de fonds privés implique une exigence de suivi/évaluation des impacts des financements facilités.

Enseignement n°8 : Il est possible de capter davantage de ressources financières pour les diriger vers la TAE dans la CEDEAO

Plusieurs leviers d'action ont été identifiés :

- ▶ La mobilisation de fonds climat internationaux au bénéfice des petits producteurs agricoles apparaît comme une opportunité majeure pour le financement de la TAE.
- ▶ Des mécanismes fiscaux innovants pourraient être mis en place par les Etats de la CEDEAO au bénéfice de la transition agroécologique.
- ▶ La mobilisation des consommateurs pour une meilleure valorisation des produits issus de l'agroécologie représente un levier puissant d'accélération de la transition agroécologique.
- ▶ Le « verdissement » des institutions financières locales représente une opportunité majeure pour mobiliser l'épargne nationale au bénéfice de la transition agroécologique.
- ▶ Le développement de l'investissement socialement responsable représente également un potentiel pour mobiliser l'épargne internationale vers la transition agroécologique de la CEDEAO.

Enseignement n°9 : Le financement de la transition agroécologique requiert la mise en place d'outils financiers flexibles, propres à accompagner la demande à tous les niveaux.

Le financement de l'agriculture demeure un défi pour l'Afrique de l'Ouest. Il convient de poursuivre les efforts pour améliorer l'accès des producteurs à des ressources financières durables. Les mécanismes financiers incitatifs basés sur le résultat semblent des outils intéressants pour promouvoir la transition agroécologique, surtout associés à un accompagnement technique. Ils constituent notamment une bonne alternative à la mise en place d'offres de crédit agricole très concessionnelles, peu durables, qui présentent le risque de « casser le marché ».

Enseignement n°10 : A tous les niveaux de la chaîne, les acteurs du financement ont besoin d'appui pour développer des approches adaptées aux 13 principes de l'agroécologie

Les structures de financement des acteurs de la TAE ont besoin d'appui pour mieux appréhender la TAE et développer des approches adaptées. Ces appuis devraient être accompagnés de ressources financières adéquates.

Enseignement n°11 : Il demeure nécessaire d'établir un cadre d'intervention propre à la TAE et des modalités de reporting pragmatiques, transparentes et si possibles harmonisées

Définir un cadre d'intervention et de suivi/évaluation des projets agroécologiques est un défi compte tenu du caractère multidimensionnel de l'agroécologie. Il apparaît cependant indispensable d'établir un tel cadre, ainsi que des modalités de reporting pragmatiques, transparents et, si possible harmonisés pour permettre un financement à l'échelle de la transition agroécologique : pour mobiliser de manière ciblée la ressource publique / les subventions (et donc mettre en place des incitatifs pertinents et traçables), pour lever des fonds (ce qui implique d'articuler le cadre de l'agroécologie avec d'autres cadres en place), pour tracer et suivre les financements à l'échelle régionale.

Ceci requiert tout d'abord de s'accorder sur un cadre d'intervention et des outils et grilles d'analyse communs. A ce sujet, des outils émergent, mais leur application à grande échelle aux mécanismes de financement de l'agroécologie rencontre deux contraintes majeures : (i) la nécessité de réaligner ce cadre et ces outils avec les standards des fonds internationaux susceptibles d'être mobilisés pour

financer la transition agroécologique, (ii) la complexité opérationnelle et le coût de mise en œuvre sur le terrain.

- ▶ Afin d'assurer une mobilisation des fonds internationaux vers la TAE, le cadre d'intervention de l'agroécologie devrait être croisé avec les standards en cours de définition visant à cadrer les financements verts.
- ▶ Le cadre d'intervention et de suivi des financements agroécologiques ne pourra s'opérationnaliser que s'il prend en compte les capacités et contraintes des acteurs du financement de la TAE.

Recommandations à destination des entités publiques nationales et internationales pour une mise à l'échelle du financement de la transition agroécologique dans la zone CEDEAO

Recommandations générales à destination des entités publiques nationales, régionales et internationales

1. Promouvoir un cadre d'action en faveur de la TAE applicable à l'ensemble des acteurs, y compris privés à l'échelle de la CEDEAO
2. Continuer à collecter les preuves de la capacité de l'agroécologie à répondre efficacement aux défis actuels (gestion des ressources naturelles, assurer des revenus décents pour les producteurs, assurer la sécurité alimentaire des populations) et promouvoir les systèmes les plus performants
3. Développer des stratégies nationales budgétisées et priorisées, précisant les modalités de mobilisation des ressources financières privées afin d'assurer un déploiement coordonné, efficace et adapté aux contextes locaux des mécanismes financiers
4. Subventionner la mise en place et le déploiement de dispositifs de suivi-évaluation au sein des mécanismes de financement publics et privés
5. Mixer impérativement instruments financiers et non-financiers
6. Centraliser au niveau des Etats membres la coordination et la mise en œuvre de politiques de subvention des exploitations familiales ciblées, destinées à combler certains manques à gagner transitoires et/ou à inciter les producteurs à investir dans la transition.
7. Promouvoir une offre de financement attractive et complète pour les PME de la transition agroécologique en amont et en aval des chaînes de valeur, notamment au travers de fonds d'investissement à impact
8. Appuyer le développement d'une offre de microfinance incitant à la transition et couvrant les besoins financiers à moyen terme
9. Renforcer les fonds et banques publiques de développement locaux et régionaux pour leur donner les capacités de mobiliser, gérer et diriger efficacement des fonds dédiés à la TAE
10. Appuyer le développement d'organisations de producteurs permettant des approches intégrées et leurs partenariats avec des institutions financières
11. Encourager la mise en place de structures à la gouvernance participative pour distribuer des montants limités de financement en subvention à l'échelle locale

12. Augmenter la disponibilité de ressources « mixtes » et innovantes destinées à appuyer le développement d'approches guidées par le marché

Recommandations ciblées à l'encontre de la CEDEAO pour l'opérationnalisation du FRAA

Présentation du FRAA/WAICSA et de ses avancées

La création du FRAA a été décidée en 2011. Depuis 2019, il est placé sous gestion de la BIDC. Le WAICSA est une initiative datant de 2018 et ayant pour objectif la mise en place d'un mécanisme de financement axé sur l'agriculture climato-intelligente. Il comprend deux facilités distinctes : une facilité de financement et une facilité d'assistance technique. C'est un fonds à financements mixtes. Le WAICSA est logé au FRAA et en constitue l'un des guichets. La facilité de financement est déployée par la BIDC et la facilité d'assistance technique sera mise en œuvre par l'ARAA. Les mécanismes d'intervention de la facilité de financement prévus sont les prêts (lignes de crédit concessionnelles à des institutions financières), la garantie, les subventions et les prises de participation. L'assistance technique sera à destination des acteurs des chaînes de valeur mais aussi des institutions financières partenaires. Il a été décidé que l'opérationnalisation du FRAA démarrerait par le WAICSA. Les documents fondateurs du FRAA ont été approuvés par le Comité Technique fin Juillet 2023 et doivent encore faire l'objet d'une validation formelle par le Conseil de Surveillance. Une première sélection de 17 institutions financières a été réalisée et validée par le Comité et attend elle aussi une approbation du Conseil de Surveillance. L'identification des partenaires pour l'assistance technique est en cours. La levée de fonds est le prochain défi auquel va s'attaquer l'unité de gestion de projet du FRAA.

Recommandations

- ▶ Une séparation claire devrait être réalisée entre les activités de financement au secteur privé et le financement de projets étatiques. L'activité en lien avec le secteur privé devrait bénéficier d'une certaine indépendance de gestion et être gérée par des équipes possédant l'expérience du secteur financier de la région.
- ▶ Les quatre instruments financiers de la facilité de financement sont en cohérence avec les conclusions de l'étude. L'outil subvention apparaît particulièrement nécessaire. Les points d'application proposés sont : l'amorçage d'activités à petite échelle, les aménagements collectifs (à placer sous gestion de l'ARAA), les subventions partielles d'équipement (sous gestion de la BIDC) et l'innovation. S'agissant des prises de participation, il serait recommandé d'agir prioritairement en fonds de fonds.
- ▶ L'assistance technique doit être une composante prioritaire du FRAA/WAICSA.
 - S'agissant de l'AT aux producteurs visant au changement de pratiques, il serait recommandé la mise en place d'un guichet de financement ouvert auprès duquel des OP de grande taille et des ONG, mais aussi éventuellement des entreprises privées pourraient solliciter des financements.
 - S'agissant de l'AT aux institutions financières partenaires, cette enveloppe devrait demeurer sous gestion de la BIDC qui pourrait éventuellement la sous-traiter à un cabinet spécialisé.
- ▶ Il est recommandé de délier assistance technique et accès aux ressources financières. Cependant des synergies entre les deux piliers devraient être activement recherchées, par une coordination régulière entre ARAA et BIDC et par l'appui à la mise en place de partenariats sur le terrain.

- ▶ Le FRAA/WAICSA devrait assumer une politique d'appétence au risque volontariste dans son activité de crédit bonifié aux institutions financières. Cette activité devrait fonctionner sur la base d'un guichet ouvert et conserver de la souplesse dans le fléchage des ressources financières vers l'agroécologie.
- ▶ S'agissant des caractéristiques du crédit bonifié, la maturité devrait pouvoir atteindre au moins 4 ou 5 ans, le montant minimum devrait être limité (ex : 100 000 EUR) et les conditions sur le taux d'intérêt aux bénéficiaires finaux devraient respecter la structure de coûts opérationnels des institutions partenaires.
- ▶ La levée de fonds devrait porter sur des ressources très avantageuses. Elle devrait cibler en priorité des subventions et des lignes de crédit concessionnelles à long terme. L'accréditation de la BIDC à un ou plusieurs fonds climat et l'engagement financier des Etats de la CEDEAO sont recommandés.
- ▶ Un dispositif de suivi/évaluation solide devrait être mis en place au niveau de la BIDC et de l'ARAA. La réflexion sur l'éligibilité des projets à financer constitue une opportunité intéressante de lancer un cadre de concertation régional pour l'harmonisation du cadre d'éligibilité des projets, englobant les initiatives nationales de taxonomies.

2. Contexte et objectifs de l'étude, cadre de recherche et méthodologie

2.1 Contexte et objectifs de l'étude

(1) La promotion et la mise à l'échelle de pratiques agroécologiques apparaissent aujourd'hui comme un passage obligé pour l'agriculture en Afrique Sub-saharienne.

Dans un contexte de changements globaux (changement climatique, mais aussi pic pétrolier, 6^{ème} crise de la biodiversité, augmentation sans précédent de la population mondiale, etc.), notre modèle de développement économique, peu respectueux des ressources naturelles, est de plus en plus remis en question. C'est d'autant plus vrai dans le secteur agricole, notamment dans les pays du Sud, où le postulat qu'une seconde « révolution verte » serait la réponse à la faim dans le monde s'est avéré inadapté face aux défis rencontrés. En effet, la production agricole conventionnelle, reposant notamment sur l'utilisation à outrance de semences améliorées, d'engrais chimiques et la mécanisation, est souvent incompatible avec une gestion durable des ressources naturelles.

A titre d'illustration, on peut citer deux enjeux majeurs auxquels sont actuellement confrontés les agriculteurs du Sud, à savoir le maintien de la fertilité des sols et l'optimisation de l'utilisation des ressources en eau. Dans un système de culture sur abattis-brûlis (dominant dans de nombreux agroécosystèmes tropicaux) où le cycle jachère/culture se raccourcit, la fertilité des sols diminue. La gestion de l'eau devient de plus en plus complexe, car la capacité de rétention du sol diminue avec la détérioration des sols et les précipitations sont de plus en plus irrégulières. Les réponses standards qui peuvent être apportées dans une réflexion conventionnelle (à savoir accroître l'utilisation d'engrais chimique et recourir à l'irrigation) ne permettent pas de répondre de façon holistique aux enjeux sous-jacents, à savoir gérer durablement et à moindre coût les sols et les ressources en eau. Ce que permet a contrario des approches agroécologiques, qui amènent à promouvoir les apports de matière organique (pour restaurer la structure et la fertilité des sols, mais aussi leur capacité de rétention en eau), à minimiser les perturbations du sol (via du travail simplifié par ex) et à conserver un couvert permanent (pour limiter les pertes d'eau par ruissellement ou évaporation directe).

(2) Le cadre stratégique de l'ECOWAP 2025 reconnaît ce nécessaire changement de paradigme de développement agricole et appuie la mise en place d'un Fonds Régional pour l'Agriculture et l'Alimentation, visant à la fois le secteur public et les entreprises privées.

Le Cadre d'orientation stratégique de l'ECOWAP 2025, adopté fin 2016, reconnaît explicitement cette nécessité de changer de paradigme de développement agricole et d'accélérer la transition agroécologique. Ce document promeut ainsi « *une approche intégrée pour la transformation des systèmes agricoles visant à augmenter de manière durable et équitable la productivité et les revenus agricoles, à renforcer l'adaptation et la résilience face à la variabilité et au changement climatique* ». Il prône aussi le renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, le renforcement des chaînes de valeur, et l'accroissement du financement du secteur agro-sylvo-pastoral, via notamment la mobilisation du secteur privé. Sur les questions agricoles liées au changement climatique,

il faut également souligner les réflexions et la dynamique engagées lors du Forum de Haut Niveau des Acteurs de l'Agriculture Intelligente face au Climat (AIC) en Afrique de l'Ouest en mai 2015 à Bamako.

La question du financement de l'agriculture et de la transition agroécologique s'est longtemps focalisée sur la mobilisation des ressources budgétaires. Pourtant, les besoins de financement requis pour la mise à l'échelle de l'agroécologie ont la double caractéristique d'être (i) nouveaux : changements en termes de cycles de culture, de pratiques culturales, d'intrants, d'équipements, etc. et (ii) importants : le secteur primaire est souvent le premier secteur économique dans les pays subsahariens et les activités agrosylvopastorales concernent une grande partie des populations de ces pays.

Fort de ces constats, le Cadre stratégique ECOWAP 2025 vise d'une part à mieux articuler les financements des services publics et ceux des acteurs privés, et d'autre part à assurer le financement de l'activité économique de l'ensemble des agents du secteur, et pas seulement des producteurs.

Le dispositif institutionnel de l'ECOWAP s'appuie sur deux organes de financement : le Fonds Régional pour l'Agriculture et l'Alimentation, destiné à financer le Programme régional d'Investissements, et la BIDC, en charge d'assurer la gestion de ce fonds. La CEDEAO a par ailleurs récemment lancé la *West African Initiative for Climate-Smart Agriculture (WAICSA)*, véhicule financier de type « blended finance », intégré dans le FRAA et donc également géré par la BIDC, destiné à financer la transition agroécologique au travers de subventions pour de l'assistance technique, de prêts concessionnels, de garanties et d'investissements en capital. Il a vocation à attirer des investisseurs variés (investisseurs à impact, *family offices*, DFIs, BIDC) et à travailler avec des intermédiaires financiers nationaux et régionaux.

(3) La présente étude se propose de fournir au Programme Agroécologie en Afrique de l'Ouest (PAE) et à la CEDEAO un état des lieux des mécanismes de financement de la transition agroécologique dans la CEDEAO et des recommandations relatives à de possibles contributions de ses structures de mise en œuvre dans le financement de la transition agroécologique.

La présente étude a été commanditée par la CEDEAO, via l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA) dans le cadre du Programme Agroécologie en Afrique de l'Ouest, couvrant ses 15 Etats membres, qui vise la « Promotion et diffusion de l'agroécologie et de l'agriculture écologiquement intensive pour la résilience des populations face à l'insécurité alimentaire et aux changements climatiques en Afrique de l'Ouest ». Ce programme s'opérationnalise actuellement au travers de deux projets : le Projet d'Appui à la Transition Agroécologique (PATAE), financé par l'AFD, et le Projet d'Appui à la diffusion et à la mise en œuvre de bonnes pratiques d'Intensification Agricole Durable (PAIAD), financé par l'Union Européenne. L'étude s'inscrit dans la quatrième composante du PAE, visant à faciliter les échanges, communiquer, capitaliser les acquis des projets de terrain, des partenariats OPA – centres de recherches – centres de formation et à contribuer à l'élaboration des politiques publiques en faveur de l'agroécologie.

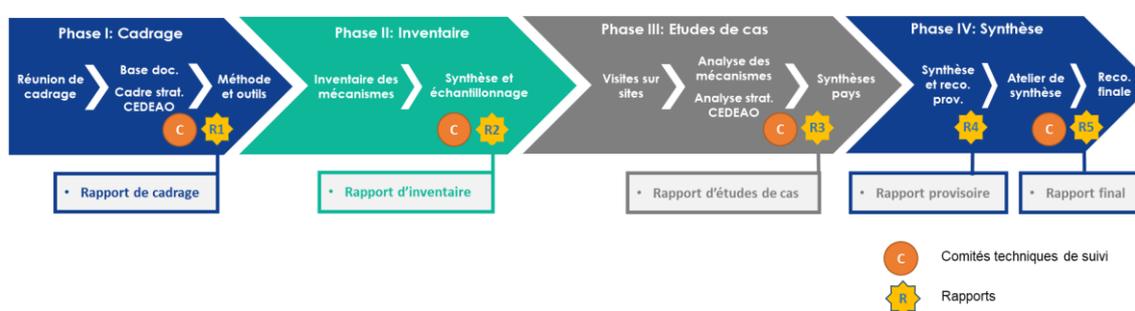
Elle vise plus particulièrement à l'analyse des instruments et mécanismes de financement permettant d'accompagner les producteurs dans la transition agroécologique et l'intensification durable de leurs systèmes de production.

L'objectif principal de l'étude est de fournir au PAE et à la CEDEAO les éléments (analyse-diagnostic de la situation et réseau de contacts dans les Etats membres) nécessaires à l'approfondissement des possibilités d'effet de levier que cette dernière, via le fonds régional, peut actionner en lien avec les finalités du programme agroécologie.

(4) L'étude est organisée en 4 phases : (I) Cadrage, (II) Inventaire, (III) Etudes de cas et (IV) Synthèse. Le présent rapport regroupe et propose une synthèse de l'ensemble des travaux réalisés par les Consultants au cours de l'étude.

L'étude est organisée en quatre phases. La méthodologie générale est présentée dans le schéma ci-dessous.

Figure 1 : Résumé de la méthodologie



Le présent rapport regroupe et l'ensemble des travaux réalisés par les Consultants au cours de l'étude et en propose une synthèse

2.2 Cadre de recherche

(1) Il existe de multiples définitions du concept d'agroécologie. L'étude, tout en conservant une approche pragmatique, adopte les 13 principes du cadre unificateur proposé par le HLPE.

Les compréhensions et définitions des concepts d'agroécologie et de transition agroécologique sont multiples. Le concept d'agroécologie se matérialise sur le terrain par une grande diversité de pratiques (par ex. : sélection variétale participative de semences paysannes, utilisation de fumure organique, gestion intégrée des maladies et ravageurs, optimisation des ressources en eau, travail simplifié du sol, etc.), voire d'ensemble de pratiques (agroforesterie, conservation des eaux et des sols, etc.), elle-même liée à la grande diversité des conditions agroécologiques et socioéconomiques locales. De plus, ces concepts se chevauchent en partie avec d'autres concepts qui se sont popularisés ces dernières années (agriculture de conservation, agriculture intelligente face au climat, agriculture régénérative, etc.).

La multiplicité des compréhensions de l'agroécologie n'est pas un problème en soi, à partir du moment où des principes communs sont acceptés. Cette étude s'inscrit ainsi dans le cadre de référence proposé

en 2019 par le Groupe d'experts de haut niveau (en anglais : *High level panel of experts*, HLPE) sur la sécurité alimentaire et la nutrition. Ce cadre énonce les 13 principes suivants (HLPE, 2019)¹ :

Figure 2 : Les 13 principes agroécologiques énoncés par le Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (source : HLPE, 2019)

Tableau 1 Ensemble concis de 13 principes agroécologiques

| Principe | Les 10 éléments de la FAO | Échelle* |
|--|---|----------|
| Améliorer l'efficacité d'utilisation des ressources | | |
| 1. Recyclage. Privilégier les ressources renouvelables locales et fermer, dans la mesure du possible, les cycles de ressources de nutriments et de biomasse. | Recyclage | FI, FA |
| 2. Réduction des intrants. Réduire ou éliminer la dépendance vis-à-vis des intrants commerciaux et renforcer l'autosuffisance. | Efficience | FA, FO |
| Renforcer la résilience | | |
| 3. Santé du sol. Garantir et améliorer la santé et le fonctionnement du sol pour favoriser la croissance des plantes, en particulier par la gestion de la matière organique et l'intensification de l'activité biologique du sol. | | FI |
| 4. Santé animale. Améliorer la santé et le bien-être des animaux. | | FI, FA |
| 5. Biodiversité. Préserver et accroître la diversité des espèces, la diversité fonctionnelle et les ressources génétiques pour maintenir la biodiversité globale des agroécosystèmes dans le temps et dans l'espace aux niveaux du champ, de l'exploitation agricole et du paysage. | Diversité | FI, FA |
| 6. Synergies. Favoriser les interactions écologiques positives, les synergies, l'intégration et la complémentarité parmi les éléments des agroécosystèmes (animaux, cultures, arbres, sol et eau). | Synergies | FI, FA |
| 7. Diversification économique. Diversifier les revenus des exploitations en veillant à ce que les petits agriculteurs jouissent d'une plus grande indépendance financière et puissent créer de la valeur ajoutée tout en leur permettant de répondre à la demande des consommateurs. | Diversité | FA, FO |
| Assurer l'équité/la responsabilité sociale | | |
| 8. Co-création des connaissances. Renforcer la co-création et le partage horizontal des connaissances, y compris l'innovation locale et scientifique, en particulier au moyen d'échanges entre agriculteurs. | Co-création et partage des connaissances | FA, FO |
| 9. Valeurs sociales et types d'alimentation. Créer des systèmes alimentaires qui se fondent sur la culture, l'identité, la tradition, l'équité sociale et l'égalité des sexes des communautés locales, et qui garantissent un régime alimentaire sain, diversifié et adapté aux saisons et à la culture. | Composante des valeurs humaines et sociales et des traditions culinaires et culture | FA, FO |
| 10. Équité. Garantir des moyens d'existence dignes et fiables pour toutes les parties prenantes qui interviennent dans les systèmes alimentaires, en particulier les petits agriculteurs, grâce au commerce équitable, à des conditions de travail justes et à un traitement équitable des droits de propriété intellectuelle. | | FA, FO |
| 11. Connectivité. Garantir la proximité et la confiance entre les producteurs et les consommateurs au moyen de la promotion de circuits de distribution équitables et courts et de la réintégration des systèmes alimentaires dans les économies locales. | Économie circulaire et solidaire | FA |
| 12. Gouvernance des terres et des ressources naturelles. Renforcer les structures institutionnelles pour améliorer, notamment, la reconnaissance et le soutien apportés aux exploitations familiales, aux petits agriculteurs et aux paysans producteurs d'aliments qui veillent à une gestion durable des ressources naturelles et génétiques. | Gouvernance responsable | FA, FO |
| 13. Participation. Encourager l'organisation sociale et la participation accrue des producteurs d'aliments et des consommateurs à la prise de décisions afin de favoriser la gouvernance décentralisée et la gestion adaptative locale des systèmes agricoles et alimentaires. | | FO |

*Échelle FI = champ; FA = exploitation, agroécosystème; FO = système alimentaire
Source: tiré de Nicholls *et al.*, 2016; CIDSE, 2018; FAO, 2018c.

¹ HLPE, 2019. Approches agroécologiques et autres approches novatrices pour une agriculture et des systèmes alimentaires durables propres à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition. Rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, Rome. 191p.

C'est à l'aune de ces 13 principes que la pertinence des mécanismes financiers inventoriés au cours de l'étude, ainsi que leur capacité à encourager et accélérer la transition agroécologique, ont été évaluées. Ils ont servi en particulier de référence pour l'évaluation des mécanismes réalisée à la phase des études de cas.

Tout en reconnaissant ces 13 principes, il semble pragmatique de considérer que la transition agroécologique se déploiera à large échelle sur des durées longues, le temps que les pratiques soient identifiées, diffusées et finalement adoptées par les acteurs. Ceci signifie qu'il y aura nécessairement coexistence de pratiques conventionnelles et de pratiques agroécologiques lors de la transition agroécologique. Compte tenu des forts enjeux liés aux effets du changement climatique sur le secteur agricole en Afrique de l'Ouest, cette étude s'intéresse également aux pratiques regroupées sous le terme d'AIC, d'autant qu'une approche conciliant agroécologie et AIC est défendue au niveau régional depuis la tenue du Forum de Haut Niveau des Acteurs de l'AIC mentionné plus haut.

(2) L'étude se concentre sur le financement des besoins productifs des producteurs agricoles et des services économiques de leurs organisations.

L'engagement des producteurs et de leurs organisations dans la transition agroécologique crée des besoins financiers de différentes natures, qui peuvent être scindés en deux grands types de besoins :

- ▶ Des besoins pour financer l'activité productive des exploitations agricoles et de leurs organisations
- ▶ Des besoins pour financer la création et le partage de connaissances (centres et cursus de formation, centres de recherche agronomique et technique, vulgarisation agricole, échanges paysans et autres dispositifs d'accompagnement aux pratiques agroécologiques, etc.)

Les mécanismes ciblés par l'étude portent sur le premier point, c'est-à-dire sur le financement de l'investissement et du cycle de production des exploitations agricoles ainsi que des services économiques de leurs organisations (approvisionnement, prestations de services et équipements communs, collecte et traitement post récolte, commercialisation des produits agricoles et d'élevage, etc.). Bien que les différents partenaires impliqués dans l'étude reconnaissent les enjeux de partage de connaissance et d'expériences comme centraux dans les processus de transition écologique, la question de leur financement ne sera pas abordée dans cette étude.

(3) Une définition d'un mécanisme financier au sens large est proposée ci-dessous, ainsi qu'une première caractérisation de ces mécanismes en fonction de trois dimensions :

- **Le type de ressources mobilisées**
- **La source et/ou le gestionnaire des fonds**
- **Les instruments financiers au bénéfice des producteurs / OP**

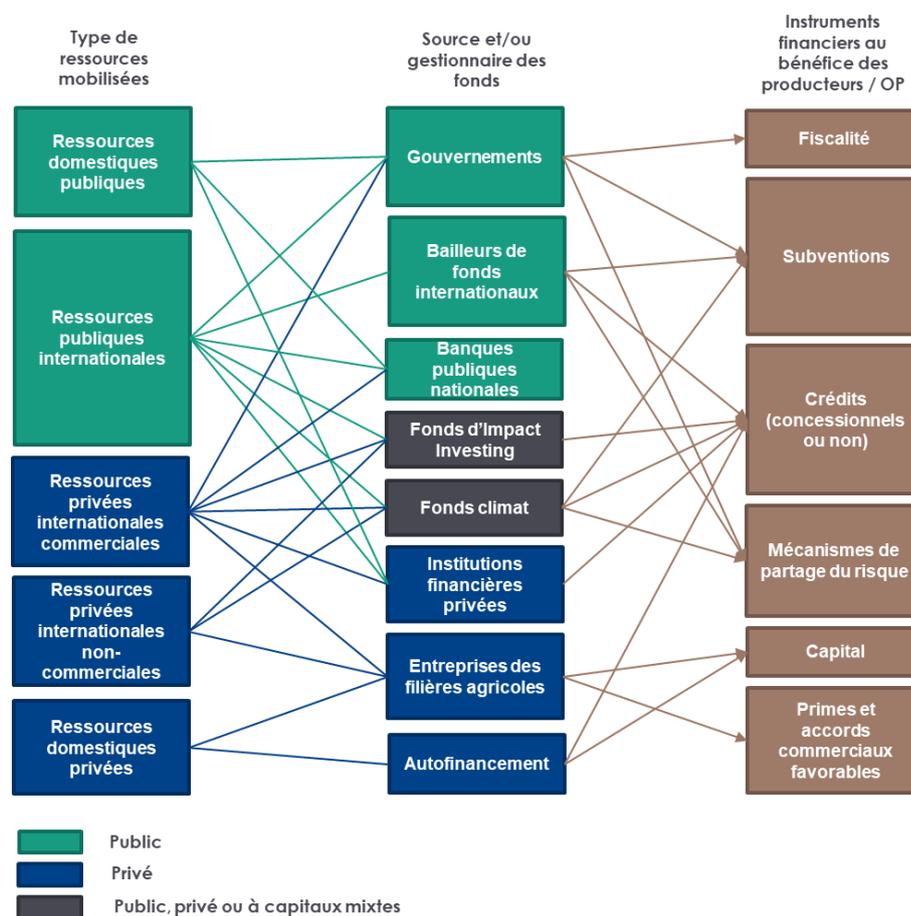
Le concept de mécanisme financier est large et comprend des outils financiers de nature diverse. En général, on définit un mécanisme financier comme la façon dont un bailleur ou un gestionnaire de fonds met des ressources financières, de quelque nature qu'elle soit, à disposition des organisations qui en ont besoin. La nature des ressources financières, les attentes du bailleur ainsi que le mécanisme lui-

même peuvent avoir des implications très différentes en termes de recouvrement du capital, de rendement attendu, de droits de propriété, etc. Le focus de l'étude est toutefois porté sur des mécanismes (i) ayant une certaine perspective de pérennité (source pérenne de financements) et/ou (ii) susceptibles d'avoir un effet de levier sur des financements privés, qu'ils soient de nature commerciale ou non².

L'étude s'intéresse à la fois aux acteurs et aux sources de financement publics et privés, commerciaux et non commerciaux, ainsi qu'à l'ensemble des instruments financiers pouvant être proposés aux producteurs/OP, mais aussi aux instruments financiers et éventuelles incitations pouvant être proposés aux intermédiaires en charge de gérer et de distribuer les financements aux producteurs et à leurs organisations. Par ailleurs, notons que les financements peuvent venir couvrir des besoins « ex-ante » (crédit ou subvention), ou bien récompenser des pratiques « ex post » (certifications, primes).

Le schéma ci-dessous propose une première classification des mécanismes financiers.

Figure 3 : Classification des mécanismes financiers



² En écho aux accords de Paris (2015) qui constatent l'insuffisance des financements publics pour financer la lutte contre le changement climatique.

Dans le cadre des mécanismes de financement de la transition agroécologique, compte tenu de la taille des bénéficiaires, les mécanismes « intermédiés » seront probablement fréquents, impliquant deux gestionnaires des fonds (ou plus) et des instruments financiers et incitations spécifiques proposés au gestionnaire des fonds agissant au « dernier kilomètre ». Par exemple, au Mali, l'AFD a octroyé une ligne de financement concessionnelle à la BNDA pour que celle-ci propose un crédit à taux d'intérêt réduit aux producteurs engagés dans une démarche d'AIC.

(4) Un mécanisme financier pouvant se comprendre sur plusieurs niveaux, il est proposé dans le cadre de cette étude de porter une attention particulière au « last mile ».

L'étude cherche à identifier des mécanismes financiers opérationnels et actifs sur le terrain. Le « dernier kilomètre » y tient donc une importance particulière afin de répondre au défi de diriger les financements internationaux (et notamment les fonds climat) jusqu'aux petits producteurs agricoles.

(5) La sélection des études de cas puis leur analyse ont été guidées par des critères d'évaluation des mécanismes financiers.

En lien avec les objectifs de l'étude, des critères d'évaluation des mécanismes financiers ont été définis. Ces critères ont été appliqués pour la sélection des études de cas, puis approfondis au cours desdites études et forment un socle commun pour l'analyse approfondie de 15 à 25 cas. Ils sont énumérés ci-dessous :

- ▶ **Clarté et pertinence des objets de financement, dans une perspective de transition agroécologique**, et capacité du mécanisme à s'assurer que les fonds sont bien mobilisés pour des actions et une démarche s'inscrivant dans la définition retenue de la transition agroécologique ;
- ▶ **Effet de levier** : capacité de mobilisation de fonds publics et privés et utilisation ciblée/judicieuse des ressources publiques ;
- ▶ **Pérennité du dispositif** (notamment : repose-t-il sur des acteurs institutionnalisés ? les sources de financement vont-elles se perpétuer à l'avenir ?) ;
- ▶ **Répliquabilité** : le dispositif peut-il être reproduit ailleurs ou dépend-il de contextes locaux/nationaux et/ou de chaînes de valeur spécifiques ?

Ces critères ont permis d'identifier les mécanismes les plus intéressants à retenir dans une perspective de passage à l'échelle portée par la CEDEAO.

(6) Une base documentaire a été constituée dans le cadre de l'étude et en constitue un des livrables.

En amont de la réunion de cadrage de l'étude, les consultants ont procédé à une première identification et collecte de documents en utilisant les bases documentaires d'HORUS et de SalvaTerra (à partir de travaux réalisés précédemment en Afrique de l'Ouest) et en les complétant par des recherches sur internet. Ces recherches ont notamment ciblé les documents généraux et transversaux suivants :

- ▶ Documents permettant de cadrer le concept de transition agroécologique,

- ▶ Documents relatifs à la transition agroécologique en Afrique de l'Ouest (capitalisation d'expériences, analyse des freins et leviers, etc.),
- ▶ Documents relatifs à la stratégie et aux actions de la CEDEAO en termes de transition agroécologique (dont le PAE et ses déclinaisons opérationnelles),
- ▶ Documents abordant les mécanismes de financement de l'agriculture en général et de la TAE en particulier, au niveau de la CEDEAO.

En outre, pour chacun des 15 pays, ont été collectés, dans la mesure du possible, les documents suivants, dans le but de pré-identifier les grands enjeux agricoles, les systèmes de production ou chaînes de valeur à cibler, ainsi que les acteurs clés et les personnes ressources à interroger durant l'inventaire par pays :

- ▶ Documents de politiques et stratégies nationales : Plans nationaux d'investissement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNIASAN), Contributions déterminées au niveau national (CDN), Plans d'actions nationaux d'adaptation aux changements climatiques (PANA/PAN), profils et plans d'investissement AIC, etc.
- ▶ Documents d'inventaire ou de capitalisation de projets / initiatives portant sur l'agroécologie et l'AIC dans les pays de la CEDEAO (dont les fiches de capitalisation réalisées par les partenaires du PAE).

Les suggestions faites par le Comité de suivi lors de la réunion de lancement ont permis d'étoffer la documentation générale. Il s'agit notamment de synthèses des évaluations nationales du processus de TAE, rédigées dans le cadre de la programmation sur 10 ans de la FAO pour la transition agroécologique en Afrique de l'Ouest.

Les documents collectés ont été classés, nommés et numérotés selon une nomenclature standard, puis partagés au sein de l'équipe de consultants. Pour faciliter leur utilisation, une distinction a été faite entre documents de portée générale ou transversale, documents relatifs aux mécanismes financiers et documents spécifiques à chacun des 15 pays concernés par l'étude. Les documents spécifiques aux pays ont été regroupés dans des dossiers pays, eux-mêmes scindés en deux sous-dossiers : (i) « stratégique » (contenant les documents de politiques et stratégies nationales ainsi que les profils pays) et (ii) « opérationnel / de capitalisation » (pour les documents d'inventaire ou de capitalisation de projets / initiatives de TAE).

La base documentaire contient 139 documents répartis selon l'architecture suivante :

| | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ✓ 1. TAE ✓ 2. Mécanismes financiers ✓ Bénin ✓ Burkina Faso ✓ Cap Vert ✓ Côte d'Ivoire ✓ Gambie ✓ Ghana ✓ Guinée ✓ Guinée Bissau ✓ Libéria ✓ Mali ✓ Niger ✓ Nigéria ✓ Sénégal ✓ Sierra Leone | <p>▶ Dossier « 1.TAE » (documents de portée générale ou transversale) : 19 documents ;</p> <p>▶ Dossier « 2. Mécanismes financiers » (documents relatifs aux mécanismes de financement de l'agroécologie et de l'agriculture en générale) : 5 documents</p> <p>▶ 15 dossiers pays : 115 documents au total (3 à 16 documents par pays) dont 65 documents classés dans des sous-dossiers « Stratégique » et 50 documents dans des sous-dossiers « Opé-cap ».</p> <p>Une base de données a été élaborée sous forme de tableur Excel. Chacun des documents est référencé en utilisant les variables suivantes : code, dossier, sous-dossier, type de document, année, auteur(s), langue et nom du fichier. Elle est présentée en Annexe 5 de ce rapport.</p> <p>Tous les documents sont placés dans un dossier Dropbox et l'accès à cette base documentaire pourra être partagé sur simple demande.</p> |
|--|--|

2.3 Objectifs et méthodologie détaillée par phase

2.3.1 Objectifs et méthodologie de la phase d'inventaire

(1) La phase d'inventaire a porté sur trois dimensions :

- Identification du contexte et des enjeux de la transition agroécologique dans la CEDEAO, sur base documentaire
- Inventaire des pratiques agroécologiques
- Inventaire des mécanismes financiers

Inventaire des pratiques agroécologiques

(2) L'objectif de l'inventaire des pratiques AE était de caractériser les pratiques agroécologiques et les (éventuels) besoins financiers qui en découlent. Une typologie des pratiques a été réalisée par pratique.

Afin de servir de base à l'identification des mécanismes financiers visant la TAE, un inventaire des pratiques agroécologiques par zone agricole a été réalisé. L'objectif de cet inventaire était double : d'une part, il s'agissait de caractériser les pratiques agroécologiques et les besoins de financement qui en découlent selon les zones de production ou les pays ; d'autre part, l'inventaire fournit un panorama (non exhaustif, mais représentatif et contextualisé) des pratiques agroécologiques qui a notamment permis de pointer des pratiques agroécologiques pertinentes mais qui ne sont pas ciblées par des mécanismes de financement.

Pour structurer cet inventaire des pratiques allant dans le sens d'une TAE, nous avons croisé des critères agroécologiques simples de gestion et d'organisation de la production issus des 13 principes du HLPE, avec les grandes catégories de systèmes de production à l'échelle de l'Afrique de l'Ouest, telles que définies par la FAO.

Présentation de la typologie des pratiques agroécologiques

Pour développer la grille d'identification des pratiques agroécologiques, nous nous sommes appuyés sur des travaux antérieurs de la SIDI (Solidarité internationale pour le développement et l'investissement, www.sidi.fr) et sur le guide « L'agroécologie en pratiques » édité par Agrisud International en 2020 (www.agrisud.org). Nous avons vérifié leur adéquation au cadre unificateur proposé par IPES-Food et ses partenaires, tout en gardant à l'esprit le champ de la présente étude. Nous avons ainsi recensé 18 critères d'identification de pratiques agroécologiques, chacun illustré par plusieurs exemples de pratiques. Ces 18 critères sont classés en six catégories :

Figure 4 : Typologie des pratiques agroécologiques (source : Auteurs, 2022)

| Categories | Type de pratiques |
|--|---|
| Gestion et préservation des ressources en eau | Conservation de l'eau du sol au bénéfice des plantes cultivées |
| | Gestion de l'eau (mobilisation, distribution et usage) raisonnée, adaptée à la capacité de la ressource et en lien avec les besoins à la parcelle |
| | Protection de l'eau contre les pollutions agricoles pour préserver la qualité de la ressource |
| Conservation des sols et renouvellement de la fertilité | Travail du sol respectueux, qui améliore sa structure et permet le développement naturel de la microfaune et de la microflore |
| | Renouvellement de la fertilité du sol basé en priorité sur des apports organiques |
| | Protection du sol contre les agressions climatiques, notamment l'érosion hydrique, par la couverture et la mise en place d'aménagements antiérosifs |
| Gestion des cultures | Choix de plantes adaptées à l'agrosystème, permettant de maintenir ou d'améliorer la biodiversité et répondant à une demande des producteurs et consommateurs |
| | Maîtrise des itinéraires techniques répondant aux besoins des plantes, respectueux de l'environnement et permettant de réduire la dépendance aux intrants achetés |
| | Complémentarités et synergies dans l'espace et dans le temps au sein des systèmes de culture |
| Pratiques d'élevage | Choix d'animaux adaptés à l'agrosystème et répondant à une demande des producteurs et consommateurs |
| | Maîtrise des itinéraires techniques répondant aux besoins des animaux, assurant le bien-être animal et respectueux de l'environnement |
| | Intégration entre systèmes de culture et systèmes d'élevage |
| Gestion des sources d'énergie et des équipements | Usage énergétique raisonné et adapté aux ressources disponibles localement, en priorisant les énergies renouvelables |
| | Processus de (moto)mécanisation adapté et peu énergivore, tenant compte de la pénibilité du travail, des pics de travaux agricoles, de l'empreinte carbone et des ressources disponibles localement |
| Organisation et actions collectives des producteurs | Approvisionnement pérenne en semences paysannes et en intrants biologiques ou naturels à prix abordable pour les exploitations familiales |
| | Mutualisation des investissements et utilisation en commun des équipements agricoles |
| | Organisation collective pour la réalisation d'aménagements agricoles ou anti-érosifs |
| | Organisation collective pour la valorisation et la commercialisation de la production |

Il est primordial de souligner que cette grille n'exclut pas d'emblée des pratiques que l'on pourrait qualifier de conventionnelles : utilisation d'engrais chimiques de manière temporaire et en complément d'engrais organiques, labour mécanique, etc., ce qui la rend compatible avec une compréhension pragmatique de la transition agroécologique, telle qu'adoptée dans le cadre de cette étude.

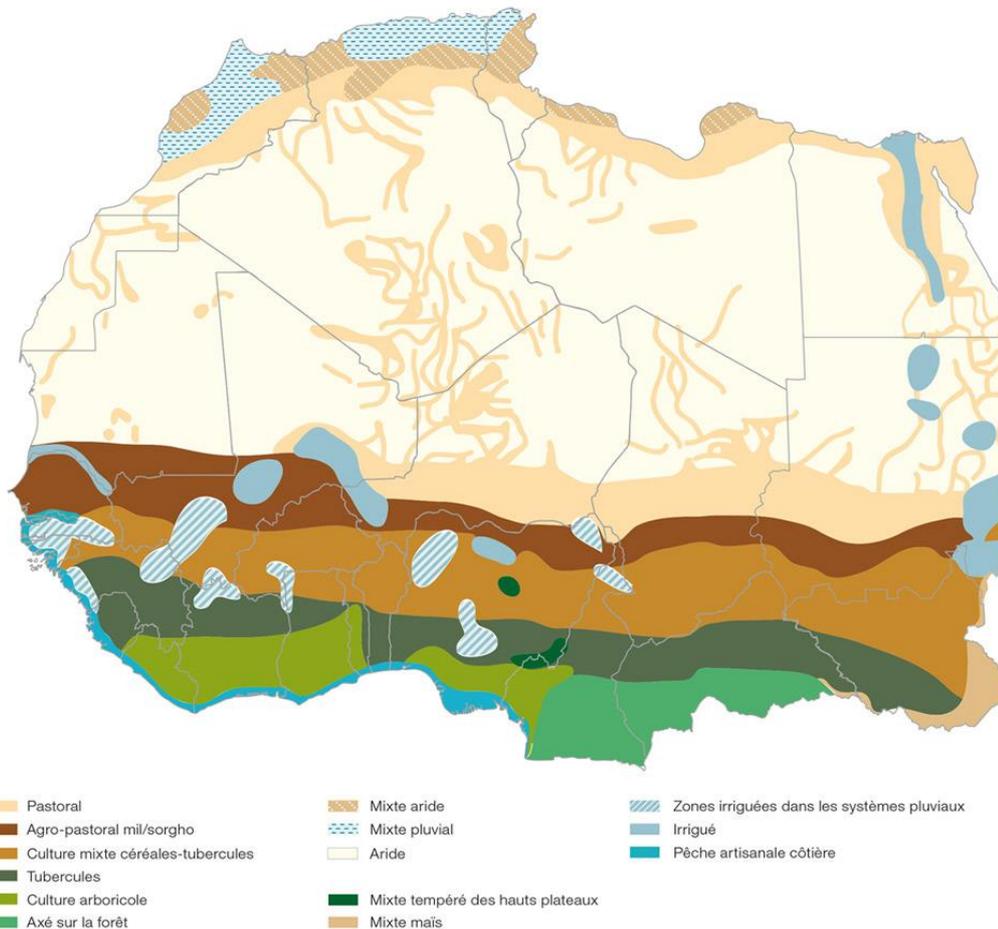
Notons qu'au-delà des pratiques agricoles et des innovations techniques, la TAE poursuit des objectifs de changement des systèmes de production à l'échelle de territoires et d'écosystèmes, avec des actions sur les modes de gestion et d'organisation de la production agricole. Le financement des initiatives et pratiques en lien avec les filières et marchés en aval de la production (en lien par exemple avec les principes 10 et 11 d'équité et de connectivité présentés plus haut) entre bien dans le champ de l'étude. Ces dimensions ont donc été également intégrées dans la grille d'identification des pratiques agroécologiques, dans la partie « Organisation et actions collectives des producteurs ».

Cette grille a été soumise aux acteurs de l'agroécologie identifiés dans chacun des pays en phase de cadrage via un questionnaire en ligne, en préambule de questions relatives à l'identification des mécanismes de financements de ces pratiques. 88 acteurs ont répondu au questionnaire, en pointant les principaux types de pratiques agroécologiques mises en œuvre dans leurs pays respectifs. La liste des organisations auxquelles il a été transmis est présentée en Annexe 7.

Présentation des catégories de systèmes de production

Figure 5 : Carte des grandes catégories de systèmes de production à l'échelle de l'Afrique de l'Ouest, du Sahel et du Sahara (source : CSAO/OCDE, 2014)

SYSTÈMES DE PRODUCTION AGRICOLE



Source : FAO, Major farming systems

Extrait : OCDE (2014), Un atlas du Sahara-Sahel : Géographie, économie et insécurité, Éditions OCDE, Paris

© 2014. Secrétariat du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO/OCDE)

Comme présenté sur la carte ci-dessus, les 15 pays de la CEDEAO peuvent être répartis en six grands systèmes de production :

Figure 6 : Principales catégories de systèmes agricoles en Afrique de l'Ouest et principaux systèmes de culture et d'élevage associés (adapté de FAO, 2014)

| Système | Pays concernés | Principaux systèmes de culture et d'élevage |
|-----------------------------------|---|--|
| Pastoral | Mali, Niger | Bovins, moutons, chèvres et chameaux |
| Agro-pastoral mil/sorgho | Nigeria, Mali, Niger, Sénégal, Burkina Faso | Sorgho, mil, légumineuses, sésame, bovins, ovins, caprins, volailles |
| Culture mixte céréales-tubercules | Bénin, Togo, Ghana, Nigeria, Gambie, Guinée-Bissau, Guinée, Nigeria, Mali, Niger, Sénégal, Burkina Faso | Maïs, sorgho, mil, manioc, ignames, légumineuses, bovins |
| Tubercules | Togo, Ghana, Côte d'Ivoire, Liberia, Sierra Leone, Bénin, Nigeria, Guinée, Mali, Burkina Faso | Ignames, manioc, légumineuses |
| Culture arboricole | Togo, Ghana, Côte d'Ivoire, Liberia, Sierra Leone, Nigeria, Guinée | Cacao, café, palmier à huile, hévéa, ignames, maïs |
| Zones irriguées | Nigeria, Ghana, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Gambie, Guinée, Cabo Verde, Burkina Faso, Mali, Sénégal | Riz, coton, maraichage, bovins, volailles |

L'inventaire des pratiques agroécologiques a été élaboré sur la base de la bibliographie constituée durant la phase de cadrage (HORUS-SALVATERRA, 2022), complétée le cas échéant par des entretiens menés avec les correspondants du PAE dans chacun des pays ciblés par l'étude. Les documents analysés sont essentiellement issus de la littérature grise : i) documents stratégiques nationaux, ii) documents de capitalisation élaborés par les plateformes nationales des acteurs de l'agroécologie, iii) fiches de capitalisation de projets agroécologiques nationaux et régionaux, iv) rapports d'expertise. Il faut noter ici que très peu de documents font état des pratiques agroécologiques portées par le secteur privé ou qui sont développées de façon spontanée par les producteurs mais non documentées par les OP ou les ONG locales.

Les pratiques agroécologiques ont été recensées dans un tableau global présenté en Annexe 2. Elles ont été sélectionnées pour représenter la diversité des pratiques agroécologiques mises en œuvre dans les zones d'étude et reflètent également la diversité des systèmes de production concernés. Au même titre qu'il n'existe pas d'inventaire des pratiques agroécologique à l'échelle régionale ou nationale, les bilans d'adoption des pratiques agroécologiques promues sont également très rares, même à l'échelle des projets. Aussi, il n'est pas possible de rendre compte de la mise à l'échelle ou du degré d'adoption des différentes pratiques agroécologiques recensées.

Sur la base de cet inventaire, il est néanmoins possible de faire émerger les grandes dynamiques à l'œuvre et d'identifier les pratiques agroécologiques les plus pertinentes au sein des différents systèmes. Une entrée par pays est également proposée dans les fiches pays présentées en Annexe 1.

(3) L'identification et la caractérisation des pratiques agroécologiques par système agricole a permis d'identifier, sur base théorique, les besoins de financement qui en découlent.

Une fois le panorama des pratiques dressé, ces pratiques ont été déclinées en besoins financiers, tel que présenté en Annexe 3. Notons que ces besoins financiers ont été développés de manière théorique. En l'absence d'informations sur le degré d'adoption des différentes pratiques agroécologiques recensés, mais aussi d'informations sur les attentes des producteurs en termes d'outils financiers à mobiliser, il n'a pas été possible de caractériser la demande effective des producteurs et de leurs organisations pour tel ou tel type de financement.

Inventaire des mécanismes financiers

(4) L'inventaire des mécanismes financiers poursuivait un double objectif :

- **Prendre la mesure de la gamme d'offres disponibles pour le financement des besoins productifs de la transition agroécologique,**
- **Identifier les mécanismes sur lesquels ont porté les études de cas.**

L'objectif de l'inventaire des mécanismes de financement est, d'une part, d'acquérir une visibilité sur la diversité des options de financement présentes dans la zone CEDEAO pour couvrir les besoins productifs des exploitations agricoles et de leurs organisations, ainsi que des entreprises en amont et en aval des chaînes de valeur et, d'autre part, d'identifier des mécanismes prometteurs qui feront l'objet d'analyses approfondies au cours de la phase d'études de cas.

(5) Le choix a été fait d'inclure dans l'inventaire des mécanismes ne ciblant pas explicitement la transition agroécologique.

- ▶ L'enjeu de cet inventaire est de pouvoir faire remonter le plus grand nombre de mécanismes possibles, dans les 15 pays de la zone, au travers d'un nombre important d'interlocuteurs différents. L'identification par les pratiques permet d'adopter une approche concrète et d'éviter que trop de débats d'idée soient associés à cette phase de collecte.
- ▶ Au stade de l'inventaire, il est impossible d'aller vérifier les 13 critères du cadre unificateur proposé par le HLPE pour tous les mécanismes identifiés.
- ▶ Par ailleurs, il nous semble important de ne pas laisser de côté des mécanismes de financement de l'agriculture en général, qui, dans les faits, financent au moins en partie des pratiques agroécologiques : il est très possible qu'ils constituent la majorité des mécanismes actuellement existants ou en tous cas ceux ayant la plus grande portée sur le terrain.
- ▶ Même si certains mécanismes financiers identifiés au stade de l'inventaire ne relèveront peut-être pas « pleinement » de la transition agroécologique, il est utile de les relever car ils peuvent être source d'inspiration pour les recommandations qui pourraient soit proposer des ajustements à un mécanisme précis, afin d'en faire un mécanisme de financement de la TAE, soit proposer des combinaisons de différents mécanismes propres à financer la TAE.

Cette approche adoptée pour l'inventaire ne remet pas en question l'inscription de cette étude dans les 13 principes du cadre unificateur du HLPE.

(6) L'inventaire a été réalisé en croisant diverses sources et en privilégiant une identification au niveau national.

L'inventaire a mobilisé plusieurs sources d'information qui ont été croisées afin d'obtenir un panorama le plus complet possible des mécanismes de financement de la transition agroécologique existants dans la zone CEDEAO :

- ▶ Recherches documentaires ciblées, veille documentaire, recherches internet par mot clé
- ▶ Entretiens avec les correspondants du PAE dans chacun des pays de la CEDEAO
- ▶ Envoi d'un questionnaire en ligne à des acteurs de l'agroécologie identifiés avec l'aide des correspondants du PAE et exploitation des résultats (voir 3.1),
- ▶ Entretiens ciblés avec des bailleurs de fonds et fonds « verts » internationaux (voir liste complète en Annexe 7)

(7) Cet inventaire ne prétend pas à l'exhaustivité.

Compte tenu de l'approche large retenue, un recensement exhaustif des mécanismes financiers n'aurait pas été réalisable dans le cadre de la présente étude. Ainsi, si la base de données a permis d'atteindre les objectifs fixés pour cette phase d'inventaire, elle n'inclut certainement pas l'ensemble des mécanismes de financement de la TAE de la zone CEDEAO.

(8) L'assurance agricole n'a pas été incluse dans le champ de l'étude. Cependant, le développement d'une offre d'assurance agricole apparaît clé pour faciliter le financement à crédit de la transition agroécologique.

L'assurance agricole n'est pas en elle-même un mécanisme de financement. Cependant, l'existence d'une offre d'assurance agricole serait un facteur facilitant pour le développement du crédit agricole en général, et le financement à crédit de la transition agroécologique en particulier.

2.3.2 Objectifs et méthodologie de la phase d'études de cas

(1) Le choix des mécanismes à analyser au cours de la phase d'études de cas a été réalisé dans l'objectif d'apporter des réponses aux points d'approfondissement identifiés au cours de la phase d'inventaire.

L'échantillon de cas à étudier, proposé à l'issue de la phase d'inventaire, a été conçu en cherchant à présenter une certaine diversité en termes de mécanismes financiers utilisés, de catégories de pratiques agroécologiques financées, de chaînes de valeur et systèmes de production, dans l'objectif de pouvoir proposer des recommandations couvrant l'ensemble des enjeux liés au financement de la transition agroécologique dans la zone CEDEAO. De plus, les termes de référence de l'étude portaient une attention particulière sur les mécanismes « de terrain », en contact direct avec les producteurs, en opposition avec les mécanismes définis au cours de la phase de cadrage comme des mécanismes « intermédiaires ». Par ailleurs, de nombreux mécanismes inventoriés étaient en cours de lancement. Il a été convenu de privilégier dans le choix des études de cas des mécanismes déjà déployés sur le

terrain, dont l'expérience permettrait de tirer des bonnes pratiques. Enfin, compte tenu des contraintes logistiques de l'étude, les consultants ont cherché à concentrer les cas à étudier dans un nombre limité de pays.

Le choix des pays a donc été réalisé de manière pragmatique, en fonction de la diversité et de l'intérêt des cas relevés. Par ailleurs, nous avons également recherché dans le choix des pays à couvrir un maximum de systèmes de production. Ainsi, l'avancement du pays en termes de transition agroécologique n'a pas été un critère de sélection, même si, de facto, plusieurs des pays retenus (notamment : Sénégal, Togo) apparaissent particulièrement engagés en faveur de la transition agroécologique.

Le choix des cas ne reflète pas un jugement de valeur sur la performance ou l'intérêt des initiatives relevées au cours de la phase d'inventaire, ni sur le niveau d'engagement des Etats dans la transition agroécologique.

(2) La collecte d'information a été réalisée à l'aide d'une revue documentaire et d'entretiens semi-directifs avec les représentants des mécanismes et (pour certains cas) de leurs bénéficiaires.

La méthode adoptée pour la collecte d'information a été la suivante :

- 1/ Entretien de démarrage avec le/les représentant(s) du mécanisme ;
- 2/ Revue documentaire ciblée sur le mécanisme et son contexte de mise en œuvre ;
- 3/ Entretiens dans les pays avec les responsables/gestionnaires du mécanisme et autres parties prenantes : en fonction des mécanismes, des institutions financières partenaires, des représentants de l'Etat, d'ONG ou d'Unions de producteurs ont pu être interrogés.
- 4/ Entretiens avec les bénéficiaires du mécanisme ou leurs représentants : les visites terrain n'ont pas pu être réalisées pour l'ensemble des cas étudiés. Cependant, dans chaque pays, au moins deux cas ont fait l'objet de rencontres avec les bénéficiaires finaux des mécanismes.

La méthode de collecte d'information et la liste des interlocuteurs ont été adaptées en fonction du cas et des contraintes logistiques ou sécuritaires.

(3) Une grille d'analyse unique a été appliquée à l'ensemble des mécanismes.

Une grille d'analyse unique a été appliquée à l'ensemble des mécanismes. Cependant, en fonction du type de mécanisme, des aspects différents ont été approfondis dans le but d'apporter des réponses aux problématiques soulevées par le rapport d'inventaire.

La trame générale de la grille est présentée ci-après.

0) Contexte de mise en œuvre du mécanisme financier

Zones agroécologiques ou de moyens d'existence dans lesquelles le mécanisme est proposé (indiquer a minima la catégorie de systèmes de production tels que définis par la FAO et affiner si possible)

Typologie sommaire des exploitations agricoles familiales dans les zones ciblées

Principaux facteurs externes pouvant influencer sur le déploiement du mécanisme (stabilité politique, sécurité, accès routier, télécommunications, etc.)

1) Inscription du mécanisme dans la transition agroécologique

Mission, objectifs du mécanisme

Critères d'intervention / critères d'éligibilité des projets à financer

Objets de financement couverts

Degré d'inscription effective des bénéficiaires dans la transition agroécologique

Adéquation du produit proposé à la demande des bénéficiaires finaux

Niveau de maturité de la demande des bénéficiaires finaux

Dispositif de suivi / évaluation

2) Description du mécanisme financier

Origine des fonds

Description de la structure qui distribue les fonds aux producteurs (nature, gouvernance, ...)

Instrument financier au bénéfice des producteurs

Eléments incitatifs (éventuels)

Présence d'assistance technique, nature des appuis apportés et coordination avec le mécanisme financier

3) Analyse du mécanisme selon les critères ci-dessous

Pertinence du mécanisme dans la couverture des besoins financiers liés à la mise en œuvre de pratiques agroécologiques au niveau des exploitations familiales et des OP

Cohérence du mécanisme avec l'ensemble des 13 grands principes de l'agroécologie

Cohérence du mécanisme à l'échelle nationale, par rapport à la stratégie du pays et aux autres initiatives en cours

Portée actuelle du mécanisme et perspectives de passage à l'échelle

Efficacité du mécanisme et de l'articulation des ressources financières mobilisées

Pérennité du mécanisme

Répliquabilité du mécanisme à d'autres pays / d'autres chaînes de valeur

4) Synthèse

SWOT

Recommandations - notamment pour une mise à l'échelle par la CEDEAO

Pour analyser le degré d'inscription des mécanismes analysés dans la TAE, les pratiques agricoles/activités ciblées par les mécanismes ont été comparées à chacun des 13 principes de l'agroécologie, et leur adéquation ou non reportée dans la grille.

Dans un souci de synthétiser les différents cas étudiés, quatre critères de la grille ont été transcrits en représentation graphique :

1) Cohérence avec les principes de l'AE (adéquation à plus de 10 principes = 10, adéquation à 9 principes = 9, etc.),

2) Pérennité du mécanisme (long terme i.e. entreprise bien établie, etc. = 9, moyen terme i.e. subvention qui dépend d'un agenda politique par ex. = 7, court terme i.e. financement d'un projet sur quelques années = 3, mécanisme très ponctuel i.e. à l'année par ex. = 1)

3) Portée du mécanisme (le mécanisme touche ou a touché plusieurs pays et/ou plus de 100 000 producteurs touchés = 10, un pays et/ou plus de 2 000 producteurs touchés et/ou budget supérieur à 1 million d'euro = 6, quelques centaines de producteurs touchés = 2

4) Réplicabilité (sans restriction = 10, 1 ou 2 facteurs limitants = 6, action très spécifique/bcp de facteurs limitants = 2).

3. Contexte et enjeux du financement de la transition agroécologique dans la CEDEAO

3.1 Prise en compte de l'agroécologie dans les cadres politiques régionaux et nationaux

(1) L'agroécologie est de plus en plus reconnue aux niveaux international et régional comme une voie de développement possible pour l'agriculture dans la zone CEDEAO

La capacité de l'agroécologie à répondre aux multiples enjeux d'adaptation et d'atténuation au changement climatique, de préservation de la biodiversité, ainsi qu'à la nécessité de transformation profonde des systèmes alimentaires est de plus en plus reconnue à l'international. La FAO publie en 2019 les « dix éléments de l'agroécologie » (FAO, 2019)³, et le comité scientifique du Comité pour la sécurité alimentaire (HLPE, 2019)⁴ parle de « 13 principes de l'agroécologie » pour orienter les décideurs et les financeurs vers une transition agroécologique systémique (voir 2.2).

La CEDEAO n'a pas à l'heure actuelle développé de stratégie régionale centrée sur l'agroécologie dans ses multiples dimensions, mais l'intègre comme une composante de l'Agriculture intelligente face au climat (AIC). Dans sa Stratégie Régionale Climat (SRC) et son plan d'action associé, adoptés en 2022⁵, la CEDEAO met en avant un certain nombre d'initiatives qui vont dans le sens de l'agroécologie. A la suite de la création de l'Alliance Ouest-Africaine pour l'Agriculture Intelligente face au Climat, qui constitue le dispositif de concertation, de coordination, de convergence, de capitalisation et de suivi du Cadre d'intervention pour l'AIC de la Politique Agricole de la CEDEAO, cela se concrétise notamment via :

- ▶ L'adhésion dès 2015 à l'« Initiative 4 pour 1000 » qui vise l'augmentation des stocks de carbone des sols agricoles et forestiers comme levier majeur pour améliorer la fertilité des sols et la production agricole, et par la suite la formulation, en 2020, d'un Programme régional de restauration des terres agricoles dégradées en Afrique de l'Ouest.
- ▶ La mise en œuvre du Programme « Agroécologie » de la CEDEAO (PAE), qui comprend les volets suivants :
 - Projet d'appui à la transition agro écologique en Afrique de l'Ouest (PATAE- financement AFD) ;
 - Projet d'Appui à la diffusion et à la mise en œuvre de bonnes pratiques d'intensification agricoles durables en Afrique de l'Ouest (PAIAD -financement UE, PIR 11ème FED) ;

³ FAO, 2019. Les dix éléments de l'agroécologie. Guider la transition vers des systèmes agricoles et alimentaires durables. 15p. Rome, Italie.

⁴ HLPE. 2019. Op. cit.

⁵ CEDEAO. Stratégie Régionale Climat (SRC) de la CEDEAO et Plan d'actions (2022-2030). 164p

- Programme de coopération technique (TCP-FAO no TCP/SFW/3703) « Intégration d'approches agroécologiques pour accroître la résilience au changement climatique et améliorer les systèmes alimentaires durables en Afrique de l'Ouest et au Sahel » ;
- ▶ Le Programme Intra-ACP « Global Climate Change Alliance Plus (GCCA+) » (financement UE-Secrétariat ACP), qui s'est achevé en juin 2023 ;
- ▶ Le Programme « Promoting Climate-Smart Agriculture in West Africa » (financement Fonds d'Adaptation, à travers la BOAD);
- ▶ L'Initiative de l'Afrique de l'Ouest pour une agriculture intelligente face au climat (WAICSA) qui vise à fournir un soutien financier et technique aux organisations de petits exploitants agricoles et aux entreprises agroalimentaires afin qu'ils adoptent des pratiques agricoles intelligentes face au climat, avec un focus sur l'agroécologie.

Des ressources ont été allouées par les bailleurs de fonds internationaux pour soutenir d'autres initiatives en faveur de la transition agroécologiques à l'échelle régionale. La FAO travaille par exemple à la mise en place d'un outil pour l'Évaluation des Performances de l'Agroécologie (TAPE), dans l'objectif de « mesurer la performance multidimensionnelle des systèmes agroécologiques à travers les différentes dimensions de la durabilité » et fournir ainsi des données harmonisées à l'échelle internationale.

(2) La voix de l'agroécologie a tardé à être entendue au niveau des politiques nationales des pays de la zone CEDEAO. En effet, face notamment aux défis du changement climatique et de la dégradation des ressources naturelles, il semble de plus en plus évident que la sécurité alimentaire dans la zone ne pourra être atteinte par la seule voie de l'intensification de la production agricole conventionnelle.

Dans de nombreux pays d'Afrique de l'Ouest, des organisations de la société civile et paysanne militent depuis longtemps pour l'agroécologie, sans qu'elles aient vraiment été entendues avant très récemment, y compris au niveau des Etats. En effet, au cours de la dernière décennie, beaucoup de pays ont développé leur politique publique en prenant le postulat qu'une « révolution verte » basée sur une intensification par la mécanisation, l'artificialisation des processus de production, et la recherche variétale orientée vers l'augmentation des rendements serait la solution pour atteindre la sécurité alimentaire. On sait aujourd'hui ce postulat inexact, du fait que la production agricole conventionnelle, reposant notamment sur l'utilisation de semences améliorées, d'engrais chimiques et la mécanisation, est souvent incompatible avec une gestion durable des ressources naturelles et engendre une forte dépendance économique, tant à l'échelle nationale qu'au niveau des exploitation agricoles

(CORNILLEAU ET JOLY, 2014⁶ ; TORETTI, 2017⁷ ; HUR & STUHRENBURG, 2020⁸ ; COURADE, 2022⁹).

A titre d'illustration, on peut citer deux enjeux majeurs auxquels sont actuellement confrontés les agriculteurs d'Afrique de l'Ouest, à savoir le maintien de la fertilité des sols et l'optimisation de l'utilisation des ressources en eau. La réduction de la durée des jachères et des friches forestières dans la plupart des systèmes de culture ouest-africains, voire leur disparition dans certains cas, entraîne une baisse de fertilité des sols. La gestion de l'eau devient de plus en plus complexe, car la capacité de rétention du sol diminue avec la détérioration des sols et les précipitations sont de plus en plus irrégulières. Les réponses standards qui peuvent être apportées dans une réflexion conventionnelle (à savoir accroître l'utilisation d'engrais chimique et recourir à l'irrigation) ne permettent pas de répondre de façon holistique aux enjeux sous-jacents, à savoir gérer durablement et à moindre coût les sols et les ressources en eau, etc. Ce que permet à contrario une approche agroécologique, qui amène notamment à promouvoir les apports de matière organique (pour restaurer la structure et la fertilité des sols, mais aussi leur capacité de rétention en eau), à minimiser les perturbations du sol (via du travail simplifié ou du zéro-labour par exemple), ou encore à conserver un couvert permanent (pour limiter les pertes d'eau par ruissellement ou évaporation directe).

(3) Selon les pays, l'agroécologie est présente à divers degrés mais très rarement citée en tant que telle ou intégrée aux politiques publiques dans sa dimension systémique. Cependant, de plus en plus de pays intègrent progressivement l'agroécologie dans les stratégies sectorielles et développent des politiques publiques spécifiques.

On retrouve quasi-systématiquement la gestion durable des ressources en eau ou la préservation/réhabilitation des sols dans les programmes nationaux. L'agroforesterie est souvent citée parmi les mesures d'atténuation ou d'adaptation au changement climatique. Mais la logique et le vocabulaire employé ne sont pas complètement en adéquation avec les principes agroécologiques. La majorité des pays a mis l'accent sur la « modernisation » de l'agriculture via le renforcement de l'accès aux semences améliorées à haut rendement, aux pesticides et engrais de synthèse en se focalisant sur les principales filières de rente (café, cacao, coton, etc.) ou vivrières clés (riz, maïs, etc.). Cela se traduit concrètement par des subventions de la part des Etats à l'acquisition de produits phytosanitaires par exemple.

Certains pays sont tout de même bien avancés dans l'intégration de l'agroécologie dans les politiques sectorielles. C'est le cas du Bénin, qui vient de valider la Stratégie Nationale de Production Agricole Ecologique et Biologique (SNPAEB), mais également du Burkina Faso et du Togo qui ont développé récemment des stratégies nationales de développement de l'agroécologie. Par ailleurs, le cadre

⁶ CORNILLEAU L. & JOLY PB., 2014. La révolution verte, un instrument de gouvernement de la "faim dans le monde". Une histoire de la recherche agricole internationale ». Pestre D. (dir.), Le gouvernement des technosciences. Gouverner le progrès et ses dégâts depuis 1945, Paris La Découverte, p. 171-201.

⁷ TORETTI C., 2017. Introduction à une géopolitique du riz. Les Cahiers d'Outre-Mer. 275 | Janvier-Juin. 14p.

⁸ HUR M. & STUHRENBURG L., 2020. L'implication du secteur privé international dans la gouvernance de la sécurité alimentaire en Afrique : diffusion d'un nouveau paradigme de développement agricole. Knowledge Management for Development Journal15(2):119-135. 17p.

⁹ COURADE G., 2022. Retour sur soixante ans de pensée du développement en actes en Afrique subsaharienne. Afrique contemporaine, 273, 85-107. <https://doi.org/10.3917/afco1.273.0085>

politique de certains pays intègre déjà des lois et stratégies en faveur d'une agriculture plus résiliente et protéger l'environnement et les ressources naturelles. C'est le cas du Sénégal par exemple, qui affiche depuis longtemps des lois et réglementations qui vont dans le sens de la transition agroécologique. Le Ghana reconnaît également le rôle de l'agroécologie ou en tous cas reprend plusieurs de ses principes dans les documents de politiques publiques, et un dialogue est en cours entre les acteurs publics et privés pour une meilleure intégration de l'agroécologie.

A l'opposé du spectre, des pays comme la Gambie, la Guinée Bissau, la Guinée, la Sierra Leone et le Libéria sont les pays les moins dynamiques en matière d'agroécologie, et dont le cadre politique est très orienté vers l'intensification des pratiques conventionnelles. Le Cabo Verde, la Côte d'Ivoire, le Niger, le Nigeria et le Mali présentent quant à eux divers degrés d'intégration des principes agroécologiques dans leur cadre politique mais mettent plutôt l'accent sur l'adaptation au changement climatique.

Une analyse succincte de l'intégration de l'agroécologie dans les cadres de politiques agricoles pour chacun des pays de la CEDEAO est proposée en Annexe 1, ainsi qu'une description de leurs secteurs agricoles. Le tableau ci-dessous résume l'état des lieux :

| Pays | Principaux documents cadre analysés | Politique spécifique à la TAE | Plateforme nationale dédiée | Mots clés principaux |
|----------------------|---|-------------------------------|-----------------------------|--|
| Bénin | Contribution Déterminée au niveau National (CDN) Plan National d'Adaptation aux Changement Climatiques (PNACC) Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole (PSDSA) Plan National d'Investissements Agricoles et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN) Stratégie Nationale de Production Agricole Ecologique et Biologique (SNPAEB). | Spécifique | Oui | « Agriculture durable » « Agriculture écologique et biologique » |
| Burkina Faso | Contribution Déterminée au niveau National (CDN) Deuxième Programme National du Secteur Rural (PNSRII) Normes environnementales Stratégie nationale de développement de l'agroécologie | Spécifique | Oui | « Agroécologie » « Agriculture biologique » |
| Cabo Verde | Contribution Déterminée au niveau National (CDN) actualisée Programme National d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN) Programmes sectoriels | Non spécifique | Non | « Regenerative agriculture » « AIC » |
| Côte d'Ivoire | Programme National d'Investissement Agricole de deuxième génération (PNIA2) Plan d'Investissement pour l'Agriculture intelligente face au Climat (PIAC) Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture (SNDR) Politique Nationale de Développement de l'Élevage, de la Pêche et de l'Aquaculture (PONADEPA) 22-26 Stratégie Nationale de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts (SNPREF) | Non spécifique | Non | « Respect de l'environnement » « AIC » |
| Gambie | Contribution Déterminée au niveau National (CDN) actualisée Generation National Agricultural Investment Plan-Food and Nutrition Security (GNAIP II-FNS) Stratégie Nationale pour l'agroforesterie | Non spécifique | Oui | « AIC » « <i>ecosystem-based adaptation</i> » |
| Ghana | Contribution Déterminée au niveau National (CDN) actualisée Food and Agriculture Sector Development Policy (FASDEP II). | Non spécifique | Non | « Résilience » « durabilité » « AIC » « agroécologie » « agriculture biologique » |

| | | | | |
|----------------------|---|-------------------|-----|--|
| Guinée | Contribution Déterminée au niveau National (CDN) actualisée Loi d'orientation agricole Politique Nationale de Développement Agricole (PNDA) Plan national de développement économique et social (PNDES 2016-2020) Plan National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN) | Non spécifique | Non | « Agriculture durable » « résilience » « AIC » |
| Guinée Bissau | Contribution Déterminée au niveau National (CDN) actualisée Plan stratégique et opérationnel 2015-2020 « Terra Ranka » Plan national d'investissement agricole (PNIA) | Non spécifique | Oui | « Gestion durable » « AIC » |
| Liberia | Contribution Déterminée au niveau National (CDN) actualisée l'Agenda pro-pauvres pour la prospérité et le développement (PAPD) Plan d'investissement pour le secteur agricole du Liberia 2018-2022 (LASIP II) Plan d'Adaptation National 2020-2030 | Non spécifique | Non | « AIC » |
| Mali | Contribution Déterminée au niveau National (CDN) actualisée Loi d'orientation agricole Politique de Développement Agricole (PDA) Politique Nationale de Développement de l'Elevage Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire (SNSA) Plan National d'Investissement dans le Secteur Agricole (PNISA) 2015-2025. | Non spécifique | Oui | « Pratiques agroécologiques » « Gestion durable » |
| Niger | Contribution Déterminée au niveau National (CDN) actualisée l'Initiative 3N "les Nigériens Nourrissent les Nigériens" Stratégie et Plan National d'Adaptation face aux changements climatiques dans le secteur Agricole (SPN2A) 2020-2035 | Non spécifique | Oui | « AIC » « résilience » |
| Nigeria | Contribution Déterminée au niveau National (CDN) Agricultural Promotion Policy Agricultural Resilience Framework National Climate Change Policy and Program National Adaptation Strategy and Plan of Action on Climate Change for Nigeria | Non spécifique | Non | « AIC » « résilience » |
| Sénégal | Contribution Déterminée au niveau National (CDN) actualisée Plan Sénégal Emergent (PSE) (2019-2023) Programme National d'Investissement Agricole pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN) | Non spécifique | Oui | « Agriculture durable » « résiliente » |
| Sierra Leone | Contribution Déterminée au niveau National (CDN) actualisée Sierra Leone Vision 2025 « Sweet-Salone » Plan National de Transformation Agricole (NAT 2025) Plan National d'Adaptation | Non spécifique | Non | « AIC » « résilience » |

| | | | | |
|-------------|--|------------|-----|----------------------------|
| Togo | Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PNACC) Contribution Déterminée au niveau National (CDN) révisée Document de Politique Agricole 2016-2030 Programme National d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN) 2017-2026 Stratégie Nationale de Développement de l'Agroécologie et de l'Agriculture Biologique | Spécifique | Oui | « Agriculture biologique » |
|-------------|--|------------|-----|----------------------------|

Figure 7 : Prise en compte de l'agroécologie dans les cadres politiques nationaux (source : Auteurs, 2023)

3.2 Organisations et acteurs de l'agroécologie

(1) Au niveau régional, on retrouve neuf réseaux paysans régionaux qui s'inscrivent dans des dynamiques de transition agroécologique, chacun dans des domaines complémentaires.

Ces principaux réseaux sont (COORDINATION SUD, 2021)¹⁰ :

- ▶ ADEPA : Association ouest-africaine pour le développement de la pêche artisanale
- ▶ AFSA : Alliance pour la souveraineté alimentaire en Afrique
- ▶ CGLTE-OA : Convergence globale pour les luttes de la terre, de l'eau et des semences paysannes en Afrique de l'Ouest
- ▶ COASP : Comité ouest africain des semences paysannes
- ▶ COPAGEN : Coalition pour la protection du patrimoine génétique africain
- ▶ INADES-Formation : Institut africain pour le développement économique et social
- ▶ La Via Campesina - Afrique de l'Ouest et centrale
- ▶ ROPPA : Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest
- ▶ UFROAT : Union des femmes rurales ouest-africaines et du Tchad

Ces acteurs ce sont mobilisés autour du concept d' « agroécologie paysanne » et ont pris des positions marquées à l'occasion du Forum de Nyéléni dans l'objectif d'acter la nature complexe et multidimensionnelle de la transition agroécologique.

Extrait de la Déclaration du Forum International sur l'Agroécologie, Nyéléni,

Mali - 27 février 2015

« (des) acteurs ont essayé réduire (l'agroécologie) à un ensemble limité de technologies, pour offrir des outils qui semblent atténuer la crise de la durabilité provoquée par l'agriculture industrielle, mais qui se conforment aux structures de pouvoir en place. Cette récupération de l'agroécologie pour perfectionner le système alimentaire industriel tout en proclamant un attachement de pure forme aux questions environnementales revêt plusieurs noms, dont « l'agriculture intelligente face au climat », « l'intensification durable ou écologique » ou « la production industrielle de monocultures d'aliments « bio » ». Pour nous, ces formes de production ne représentent pas l'agroécologie : nous les rejetons et nous nous battons pour dénoncer et faire obstacle à cette appropriation insidieuse de l'agroécologie. »

En 2018, l'Alliance pour l'Agroécologie en Afrique de l'Ouest (3AO) est créé à la suite d'un atelier régional organisé par le ROPPA et IPES-FOOD. Conçue pour être un dispositif de coopération intersectorielle, la plateforme s'est donnée pour objectif de « promouvoir et d'accompagner une transition agroécologique en Afrique de l'Ouest pour garantir des moyens d'existence résilients, durables et adaptés aux nouveaux enjeux agricoles ouest-africains ». Une stratégie et un plan d'action ont été déclinés pour structurer son approche, et elle a réuni régulièrement les acteurs autour d'ateliers de concertation, le dernier a eu lieu à Bissau (Guinée Bissau), fin 2022.

¹⁰ COORDINATION SUD, 2021. Afrique de l'Ouest : les réseaux mobilisés pour défendre l'agroécologie. 20p.

(2) A l'échelle des pays, la fédération des acteurs nationaux autour de l'agroécologie est variable, même si les bailleurs internationaux financent de plus en plus l'appui à la structuration des mouvements nationaux.

On peut par exemple citer la Fédération des Organisations d'Agroécologie du Bénin (FAEB) créée en 2010, le Réseau National des Acteurs de l'Agroécologie du Togo (RéNAAT) créé en 2015), la Plateforme Nationale de l'agroécologie paysanne au Mali, le réseau Dynamique pour une Transition Agroécologique au Sénégal (DyTAES) né en 2019 ou encore la plateforme « Raya Karkara » au Niger (2014).

Tout un écosystème d'acteurs intervient dans les différents pays, avec au centre les ONG nationales qui travaillent avec les organisations paysannes. Dans les pays qui bénéficient de l'appui des bailleurs sensibilisés à la transition agroécologique (AFD, GIZ, Enabel, USAID, etc.), les centres de recherches internationaux sont également présents pour appuyer le développement de pôles de recherches locaux en agroécologie dans les universités et instituts nationaux de recherche agricole.

Des éléments plus précis sur la structuration des acteurs de l'agroécologie selon les pays sont disponibles en Annexe 1.

3.3 L'offre locale de crédit agricole dans la zone

L'ensemble des pays de la zone CEDEAO fait face à un déficit d'accès au crédit du secteur agricole, mentionné dans les plans stratégiques de développement agricole.

(1) Les banques commerciales se concentrent sur la commercialisation des produits d'exportation à forte valeur ajoutée.

Dans tous les pays, les banques commerciales sont concentrées dans les zones urbaines et ont des attentes en termes de garanties formelles, liées aux réglementations de Bâle qui excluent de facto la grande majorité du monde agricole. Certains groupes bancaires tels que la Banque Atlantique, présente dans tous les pays de l'UEMOA, semblent poursuivre ces dernières années, une stratégie d'implantation en zone rurale, mais ceci demeure marginal au regard des besoins. Les banques sont cependant généralement actives dans la commercialisation des cultures de rente (cacao, café, cajou, coton, huile de palme, caoutchouc), réalisant des crédits aux entreprises exportatrices ou directement aux organisations de producteurs lorsque celles-ci sont de taille suffisante, bien structurées, et surtout lorsqu'elles possèdent des contrats d'achat et des actifs pour garantir le crédit.

(2) Les institutions de microfinance (IMF) font face à des contraintes de coûts, d'accès au refinancement, et, dans plusieurs pays, à des problèmes de gouvernance et de gestion. Elles proposent généralement une offre de crédit à court terme.

La microfinance cherche à combler le déficit de financement de l'agriculture. La microfinance agricole se compose d'acteurs privés de type sociétés anonymes ou ONG, à la vision et l'approche plus ou moins sociales, souvent membres de réseaux internationaux (Advans, Baobab, Opportunity International, Access Bank, BRAC, ACEP, Entrepreneurs du Monde), de réseaux coopératifs mieux implantés en zone rurale mais dont la santé financière et la qualité de la gouvernance sont inégales

selon les réseaux et les pays, et, dans les pays anglophones, de « rural banks » ou « community banks », créées à l'initiative des gouvernements et organisées par région d'intervention. La microfinance pratique des taux d'intérêt plus élevés que les banques commerciales, pour couvrir des coûts de transaction supérieurs, surtout en zone rurale. Dans l'UEMOA, un taux plafond est toutefois fixé à 24% par an¹¹. Hors UEMOA, les taux peuvent atteindre 5% par mois, ce qui pose un problème de rentabilisation du crédit pour des exploitants agricoles. Les produits de crédit sont très majoritairement à court terme (financement des campagnes de production agricole), avec des échéanciers de remboursement pas toujours adaptés aux calendriers culturels. Dans plusieurs pays sont proposés des crédits de stockage, qui s'appuient sur des systèmes de warrantage plus ou moins formalisés, permettant aux producteurs de mieux contrôler leurs prix de vente. Les IMF prêtent en direct aux producteurs (crédits individuels ou crédits de groupe), ou par l'intermédiaire d'organisations de producteurs. Les institutions de microfinance n'ayant pas accès aux ressources de la Banque Centrale, elles font souvent face à des problématiques d'accès à des ressources financières de maturités suffisantes et à des coûts limités, surtout en dehors de la zone « franc ». Selon les pays, le secteur de la microfinance est plus ou moins dynamique et sain. Parmi les pays spécialement mal servis, on peut citer la Guinée Bissau, dans lequel la microfinance ne s'est pas encore développée, ou le Niger, dont deux grands acteurs de la microfinance agricole ont été mis sous administration provisoire en l'espace de quelques années. Ces institutions travaillent souvent en partenariat avec des projets de développement agricole et/ou rural (mise en relation, appui à l'élaboration de plans d'affaires, subventions à coûts partagés).

Figure 8 : L'implication du secteur financier privé dans le financement de l'agriculture

| Pays | Banques | Microfinance |
|---------------|---|---|
| Bénin | Portefeuille centré sur la production cotonnière. | Un certain nombre d'IMF plutôt solides, bien implantées en zone rurale. |
| Burkina Faso | Les opérations de prêts des banques à l'agriculture se concentrent surtout sur la commercialisation du coton. | 4 IMF s'investissent particulièrement dans le financement agricole. |
| Cabo Verde | 0,19% des engagements concerneraient l'agriculture. | 2% des engagements concerneraient l'agriculture. |
| Côte d'Ivoire | 6% des engagements concerneraient l'agriculture. Commercialisation des produits d'exportation. | 10% des engagements concerneraient l'agriculture. Certaines institutions développent des produits spécifiques, notamment dans la filière cacao. |
| Gambie | 4% des crédits octroyés vont à l'agriculture. | Secteur petit mais en croissance constante. |
| Ghana | Les banques commerciales au Ghana financent très peu l'agriculture. | Plusieurs IMF financent l'agriculture mais se limitent essentiellement au cacao. Les rural banks financent l'agriculture à court terme, avec des produits pas toujours adaptés. |

¹¹ Ceci est néanmoins susceptible de créer un effet d'éviction, rendant certains segments non rentables compte tenu des coûts opérationnels liés au crédit.

| | | |
|---------------|--|---|
| Guinée | | Le principal acteur est le Crédit Rural de Guinée, qui finance l'agriculture. |
| Guinée Bissau | Financent surtout le commerce import-export et la commercialisation du cajou. | Secteur de la microfinance qui ne s'est pas développé. |
| Liberia | Les banques commerciales financent essentiellement les importations de marchandises du pays. | Les principales IMF, BRAC et Access Bank, se concentrent sur le crédit à court terme, tout comme les institutions de financement communautaires rurales. |
| Mali | Ne financent que des grosses entreprises dans la filière coton. | Certaines IMF solides telles que Kafo Jiginew ou Nyèsigiso financent l'agriculture (coton et riz notamment). |
| Niger | Investissement marginal des banques commerciales. | Mise sous administration provisoire récente de deux acteurs majeurs de la microfinance agricole. |
| Nigeria | 5% du total des crédits alloués par les banques nigérianes seraient alloués à l'agriculture. | La microfinance finance peu l'agriculture et pratique des taux d'intérêt élevés. |
| Sénégal | Secteur bancaire encore peu accessible aux petits producteurs. | L'un des secteurs de la microfinance les plus dynamiques à l'échelle régionale. |
| Sierra Leone | Les banques commerciales opèrent depuis les grandes villes du pays et ne financent pas ou peu l'agriculture. | Le secteur de la microfinance n'est pas encore mature dans le pays, et pas encore complètement régulé. Les crédits sont à court terme et les taux d'intérêt élevés. |
| Togo | 0,3% des engagements concerneraient l'agriculture et l'élevage. | Secteur fortement concentré. Le leader, la FUCEC, est bien implanté en zone rurale et a développé des produits de crédit à l'agriculture. |

En l'absence d'analyse chiffrée, il est difficile de comparer le dynamisme du crédit agricole dans les différents pays de la zone. Nous avons cependant mis en évidence en vert certaines dynamiques positives.

(3) Dans la majorité des pays de la zone, les gouvernements ont cherché à mettre en place des mécanismes incitatifs, dans l'objectif de faciliter l'accès des agriculteurs au crédit.

Dans presque tous les pays de la zone, les gouvernements ont cherché à mettre en place des mécanismes afin de faciliter l'accès des agriculteurs au crédit, avec des niveaux de succès différenciés :

- Fonds (structures permanentes) proposant soit du crédit direct, soit du crédit par l'intermédiaire d'institutions financières, dont les taux aux bénéficiaires finaux sont généralement bien en dessous des taux de marché, tels que le FODEL au Burkina Faso ou le produit Agrisef du FNFI au Togo. Leur portée est parfois considérée comme limitée par les acteurs nationaux du monde agricole et leurs processus d'octroi de crédit comme peu transparents.

- ▶ Schémas de financement publics : surtout identifiés au Nigeria, à l'initiative de la Banque Centrale, ces schémas sont similaires aux fonds décrits ci-dessus, sauf qu'ils ont une durée limitée dans le temps.
- ▶ Mécanismes de garantie : le NIRSAL, lancé au Nigeria en 2013, a été répliqué au Ghana (GIRSAL) mais aussi au Togo (MIFA, anciennement TIRSAL).
- ▶ Systèmes de subventionnement partiel pour une meilleure coordination subventions / crédit, comme par exemple le FISAN au Niger.

Certains pays sont également dotés d'une ou plusieurs banque(s) de développement publique(s) locale(s) actives dans le secteur agricole, tels que le Sénégal, le Niger, le Burkina Faso, etc. Ces banques, détenues majoritairement par l'Etat, peuvent être les gestionnaires des fonds de crédit ou de garantie présentés ci-dessus.

(4) Des initiatives ont été lancées au niveau régional, mais leur impact sur l'accès au crédit des producteurs demeure limité à ce jour.

L'espace CEDEAO est doté de deux banques de développement régionales : la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO, et la Banque Ouest Africaine de Développement, active uniquement sur la zone UEMOA. Pour le moment, l'activité de finance agricole des deux banques est limitée. La BOAD contribue au financement du secteur agricole, essentiellement par l'octroi de prêts souverains destinés à renforcer la sécurité alimentaire dans sa zone d'intervention.

Des fonds de refinancement dédiés à l'agriculture ont été lancés au niveau CEDEAO (Fonds Régional pour l'Agriculture et l'Alimentation, et la West African Initiative for Climat-Smart Agriculture). Ces fonds auraient également vocation à offrir de la garantie. Ils se proposent d'agir par l'intermédiaire d'institutions financières partenaires, actuellement en cours de sélection. L'UEMOA a lui aussi lancé son Fonds Régional de Développement Agricole, dont la composante 1 a vocation à proposer du refinancement et de la garantie à des institutions relais dans la zone. Ces fonds sont en cours d'opérationnalisation.

Des fonds de garantie sont également accessibles aux systèmes financiers des pays de la CEDEAO, cependant, ils ne sont pas dédiés à l'agriculture et leur capacité à agir en particulier sur l'inclusion financière des petits producteurs agricoles apparaît limitée.

Figure 9 : Incitations publiques au crédit agricole identifiées à l'échelle nationale et régionale¹²

| Pays | Fonds / schémas de financement | Fonds de garantie | Banques publiques |
|---------------|---|-------------------------------|--------------------------|
| Bénin | FNM, FNDA | FNDA | |
| Burkina Faso | FODEL, FDA, FONAFI | SOFIGIB | BADF |
| Cabo Verde | | | |
| Côte d'Ivoire | | | |
| Gambie | | | |
| Ghana | OVCF | GIRSAL | ADB |
| Guinée | FODA | | |
| Guinée Bissau | | | |
| Liberia | | | |
| Mali | FNAA | FNAA | BNDA, BMS |
| Niger | FISAN | FISAN, SAHFI | BAGRI |
| Nigeria | Anchor Borrowers Programme, Commercial Agriculture Credit Scheme | ACGSF, NIRSAL | BoA |
| Sénégal | FNDASP, FONSTAB | FONGIP | LBA |
| Sierra Leone | | | |
| Togo | FNFI (Agrisef) | MIFA | |
| Régional | FRAA, WAICSA, FRDA | FAGACE, FSA, GARI, AGF | BOAD, BIDC |

¹² Les fonds et institutions en gras ont été spécifiquement créés pour le financement de l'agriculture et/ou de l'élevage, même si la plupart des banques publiques diversifient leur portefeuille vers d'autres types d'activités. Lorsqu'aucun fonds/aucune institution n'a été identifié(e), la case a été laissée vide.

(5) Les pays de l'UEMOA semblent bénéficier d'une offre de finance agricole formelle à destination des exploitations familiales et de leurs organisations plus solide que les autres pays de la CEDEAO, même si l'analyse demeure qualitative. Le Nigeria se distingue par l'injection de montants significatifs de crédit par la banque centrale dans l'économie, dont bénéficie le secteur agricole.

L'accès à la finance des petits producteurs agricoles semble plus aisé dans les pays de l'UEMOA que dans les autres pays de la CEDEAO. Cet accès repose largement sur les réseaux de microfinance, à l'exception du financement de la commercialisation dans les filières d'exportation. Le Nigeria se distingue par l'offre de crédit subventionnée à grande échelle proposée par la Banque Centrale, qui bénéficie en partie à l'agriculture, mais aussi par son mécanisme de garantie qui a servi de modèle au Ghana et au Togo.

(6) Face à l'insuffisance de l'offre formelle de crédit du secteur privé, le recours au crédit informel demeure largement répandu.

Le recours au crédit informel est ainsi largement répandu. Il se décline en deux grandes catégories :

- ▶ Le crédit réalisé au travers de groupes d'épargne et de crédit : ces groupes d'épargne et de crédit (AVEC en zone francophone, VSLA ou ROSCA en zone anglophone) sont le plus souvent constitués avec l'appui d'ONG internationales telles que CARE International. Elles proposent un système d'épargne régulière et de crédit rotatif, fondé sur la confiance et la solidarité du groupe. Les montants prêtés sont souvent de montant limité (puisqu'ils se limitent le plus souvent à l'épargne mobilisée par le groupe), de courte durée (quelques mois) et présentent des taux d'intérêt élevés. Notons que de plus en plus de groupes se bancarisent, ce qui leur permet parfois d'accéder à un montant de crédit plus important (deux fois le fonds d'épargne par exemple).
- ▶ Le crédit réalisé par les membres de la famille, et notamment par la diaspora. Au Nigeria, cette source de financement a fait l'objet d'un intérêt particulier avec la création de plateformes digitales de crowdfunding promettant des retours sur investissement très attractifs, et qui se sont largement révélées décevantes.

Les mécanismes de préfinancement internes aux chaînes de valeur sont également fréquents. On différencie :

- ▶ Le crédit informel réalisé par des négociants de denrées agricoles afin d'assurer leur approvisionnement, dont le montant à rembourser est fonction des ventes réalisées par le négociant, qui conserve une part significative des revenus. Il s'agit bien souvent de crédit à taux usuraire, qui ne permet pas aux exploitations familiales de se développer et les maintient au contraire dans une situation de dépendance et de précarité.
- ▶ Les facilités de paiement réalisées par les fournisseurs d'intrants,
- ▶ Les avances proposées par les agroindustriels dans les grandes chaînes de valeur d'exportation, et notamment dans la filière coton, généralement affichées comme « gratuites ».
- ▶ Les avances réalisées par certaines organisations de producteurs sur fonds propres (souvent des crédits d'urgence ou de soudure).

(7) Des initiatives innovantes émergent, en lien avec la diffusion des technologies digitales, permettant de penser de nouveaux modes de financement de l'agriculture. La plupart des exploitations agricoles en demeurent cependant exclues.

Plusieurs grands types d'innovations peuvent être identifiés :

- ▶ Les innovations fondées sur la digitalisation des transferts de fonds et d'informations, qui permettent à des institutions financières de proposer un accès à des produits d'épargne et de crédit en dehors de leurs agences, réduisant les coûts de transaction et facilitant l'accès des producteurs aux services financiers (réseaux d'agents, agents mobiles, partenariats IMF / porte-monnaie électroniques)
- ▶ Les innovations permettant une meilleure maîtrise du risque de crédit, telles que l'assurance agricole indicielle, les méthodes d'analyse crédit alternatives (« credit scoring »), la géolocalisation des parcelles, les services d'information ou de conseil agricole digitaux, etc.
- ▶ Les plateformes digitales de mise en relation : « crowdfunding », mettant en relation des investisseurs partout dans le monde avec des projets agricoles en zone CEDEAO, ou « marketplaces », proposant aux producteurs un accès aux marchés, mais aussi à des services de conseil agricole, à l'information et à des services financiers.

Ces innovations sont prometteuses si elles sont utilisées en prenant en compte les attentes des producteurs et leur capacité à prendre en main ces solutions digitales, une interface humaine demeurant encore nécessaire dans la plupart des cas. En l'absence d'une structuration des producteurs et de la présence d'acteurs tels que les OP pouvant jouer un rôle d'intermédiaire pour l'accès à ces innovations digitales, elles semblent pour l'instant hors de portée de la majorité des exploitations agricoles familiales des zones enclavées d'Afrique de l'Ouest.

4. Demande de financement: pratiques agroécologiques, acteurs de la transition agroécologique et besoins de financement associés

4.1 Inventaire des pratiques agroécologiques : Principaux constats issus de l'analyse documentaire

(1) Le choix de l'analyse par système agricole permet de faire ressortir de manière synthétique les grands types de pratiques agroécologiques.

L'analyse de systèmes agraires se conçoit de façon crédible et cohérente à l'échelle d'une zone ou petite région où les unités de production évoluent dans un même contexte et présentent des caractéristiques communes, ce qui rend la comparaison de leur performances technico-économiques possible : ensemble d'exploitations qui possèdent des gammes de ressources comparables (superficie, niveau d'équipement et main d'œuvre disponible), sont placées dans un contexte agroécologique relativement homogène et des conditions socio-économiques comparables et qui pratiquent une combinaison de productions semblables. En lien avec le temps disponible pour réaliser cette étude ainsi que ses objectifs et sa portée géographique, nous avons fait le choix de nous placer à l'échelle de grandes zones agroécologiques et de catégories de systèmes de production tels que définis par la FAO (« farming systems », selon l'appellation de la FAO), donc à une échelle bien supérieure à celles des systèmes agraires et a fortiori des systèmes de culture et d'élevage qui les composent. Si un système de production est jugé dominant dans une région donnée, cela n'exclut pas l'existence d'autres modes de production, y compris non agricoles. A titre d'exemple, dans les systèmes pastoraux en zones arides, on trouve majoritairement des systèmes d'élevage extensifs basés sur la transhumance transfrontalière, mais également du petit élevage de case basé sur l'embouche et parfois quelques cultures pluviales de céréales ou des jardins maraichers quand les conditions s'y prêtent.

On ne prétend donc pas capturer la complexité et la diversité des systèmes agraires en place dans chacune des grandes zones agroécologiques retenues. On s'en tiendra à des analyses générales qui mettent l'accent sur l'identification de grands types de pratiques agroécologiques pertinentes dans les systèmes considérés.

(2) Ci-dessous sont présentées les pratiques agroécologiques jugées les plus pertinentes au regard des principaux enjeux pour chacune des grandes catégories de systèmes de production.

Pastoral – Ce système repose essentiellement sur un élevage extensif et itinérant, bien adapté à la rareté des ressources en eau et en fourrage qui caractérise ce milieu aride. Dans un contexte de changement des régimes de précipitations, d'augmentation des températures ainsi que de compétition renforcée pour l'accès aux terres de parcours, la disponibilité des ressources pastorales est de plus en plus aléatoire : difficulté d'accès au fourrage (en quantité et en qualité), manque d'accès à l'eau, dégradation des terres due au surpâturage. Les troupeaux sont également plus vulnérables aux

maladies. Les éleveurs sont de plus en plus souvent contraints de modifier leur parcours, de recourir à des transhumances exceptionnelles et/ou de migrer plus avant vers le Sud. Face à ces dynamiques complexes, on comprend qu'il est nécessaire d'agir de façon systémique en articulant des pratiques de **gestion et de protection de la ressource en eau**, de **préservation et restauration des sols** et en agissant directement sur les **pratiques d'élevage**. Les pratiques agroécologiques telles que le sylvopastoralisme par exemple, peuvent contribuer à des objectifs de production et de bon état sanitaire des troupeaux (fourrage à partir d'espèces ligneuses, bois et diversification alimentaire pour les éleveurs, ombrage), d'amélioration de la fertilité des sols et de lutte contre l'érosion ainsi que de préservation de la ressource en eau (limitation de l'évaporation, augmentation de la capacité de rétention du sol, etc.). De nombreux exemples d'introduction ou de multiplication d'espèces ligneuses sur les parcours de transhumance ont été recensés pendant l'inventaire au Niger, Mali et Sénégal. L'ensemencement des parcours avec des espèces locales d'herbacées contribue également à des objectifs de productivité et au maintien de la qualité des sols. Ces pratiques nécessitent une forme d'organisation et de gestion collective des zones de parcours, ainsi que la maîtrise des techniques d'implantation des espèces végétales et un investissement initial variable selon les zones, les technologies utilisées, la main d'œuvre, etc. En complément de ces pratiques holistiques, des pratiques plus conventionnelles sont également importantes notamment en ce qui concerne la santé animale (plan de vaccination, accès au soin, etc.) et l'accès à l'eau pour l'abreuvement des troupeaux (hydraulique pastorale). A cet égard, la priorisation des énergies renouvelables et la mise en place de règles de gestion permettant une utilisation équitable et raisonnée de la ressource en eau peuvent également s'inscrire dans la TAE.

Agro-pastoral mil/sorgho – Ces systèmes sont caractérisés par la cohabitation des éleveurs (transhumants et sédentaires) et des agriculteurs qui cultivent essentiellement des céréales (sorgho, mil, fonio, etc.) et quelques légumineuses (telles que le niébé) dans des systèmes pluviaux. La compétition pour les terres et les ressources nécessaires à la production est renforcée par les contraintes climatiques et l'augmentation de la densité de population (migration des éleveurs, croissance démographique, front pionnier agricole dans des zones autrefois dédiées au pastoralisme). Les conflits se cristallisent notamment autour de la raréfaction des ressources en eau, de la dégradation des terres (agricoles ou pastorales), de la baisse de fertilité des sols due à la surexploitation et à des jachères de plus en plus courtes. Pour pallier à ces tensions entre agriculteurs et éleveurs, l'agroécologie propose des pratiques **d'intégration agriculture-élevage**, axées sur le développement de synergies dans le temps et dans l'espace. Il s'agit notamment d'articuler des pratiques de valorisation des fumures animales (par exemple via la collecte et le compostage des déjections, la pratique de la vaine pâture (potentiellement au travers d'accords entre cultivateurs et éleveurs), la divagation sur les terres en jachère, l'apport localisé de matière organique) avec l'introduction de cultures fourragères dans les rotations, la délimitation des espaces via l'introduction d'espèces ligneuses (haies vives) et la valorisation de la traction animale. De très nombreux exemples ont été recensés au cours de l'inventaire, notamment au Burkina Faso avec l'aménagement de périmètres bocagers en zone sahélienne. Ces pratiques, lorsqu'elles sont mises en œuvre de façon cohérente, contribuent à la préservation des ressources en eau, à la conservation et au renouvellement de la fertilité des sols, ainsi qu'à l'amélioration de la production (diversification, augmentation des rendements, etc.), et peuvent en outre contribuer à la réduction des conflits entre agriculteurs et éleveurs. Les ligneux, associés à des densités relativement faibles aux cultures sous forme de « **parcs agroforestiers** » (typiquement, les parcs à *Faidherbia albida*) ont depuis longtemps assuré de multiples fonctions écologiques et

économiques et constituent l'un des piliers de la TAE dans des systèmes également qualifiés d'agrosylvopastoraux. D'autres pratiques davantage centrées sur la **gestion et conservation de l'eau et des sols** sont complémentaires, et ont d'ailleurs été promues par de nombreux acteurs nationaux et internationaux. On peut citer la désormais célèbre technique de culture en zaï, qui allie lutte contre l'érosion, fertilisation des sols et augmentation de la capacité de rétention d'eau. D'autres techniques de **restauration des terres dégradées** jouent un rôle similaire, notamment les cordons pierreux ou digues filtrantes qui viennent capter les eaux de ruissellement, limitant l'érosion et permettant l'infiltration de l'eau dans le sol. Ces aménagements sont parfois très intensifs en main d'œuvre et nécessitent une **organisation collective** des producteurs pour les réaliser.

Culture mixte céréales/tubercules – Ce système est caractérisé par des associations polyculture-élevage, incluant souvent un élevage bovin couplé à la culture pluviale de céréales telles que le maïs, le riz, le sorgho et le mil. Dans les zones où la traction animale est absente, les cultures de racines et tubercules telles que l'igname et le manioc sont plus importantes que les céréales. Les cultures intercalaires sont courantes, et une large gamme de cultures est cultivée et commercialisée. Les enjeux principaux sont relativement similaires à ceux des systèmes céréaliers agropastoraux, avec certaines des cultures pratiquées davantage sensibles aux épisodes de sécheresse, qui sont de plus en plus fréquents, et un enjeu fort autour du maintien de la fertilité des sols. L'accent est mis sur l'**adaptation des itinéraires techniques, ainsi que sur les pratiques de gestion de l'eau et des sols**. Les associations de cultures, l'introduction de légumineuses dans les rotations, la diversification des cultures et des sources de revenus sont autant de pratiques agroécologiques qui contribuent à renforcer la production et participent au maintien de la fertilité des sols. La valorisation des résidus de récolte par enfouissement ou compostage fait également partie des stratégies agroécologiques qui permettent un enrichissement des sols en matière organique et concourent à une meilleure disponibilité de l'eau pour les cultures. Sensibles aux changements de régime des précipitations, ces cultures font l'objet d'un travail de sélection variétale par les groupements paysans dans l'objectif de réduire la durée des cycles de production ou les besoins hydriques de cultures comme le maïs ou le riz. En alternative aux semences améliorées vendues souvent à prix d'or par le secteur privé, la mise en place de **banques de semences paysannes** renforce l'autonomisation des producteurs et ancre le savoir-faire semencier dans les communautés. Les zones de dépressions/bas-fonds où l'eau et la matière organique peuvent être plus facilement accumulées sont également aménagées ou réinvesties par les agriculteurs, et des pratiques d'agroforesterie sont diffusées ou réintroduites. Des arbres fruitiers (cocotier, manguiers, etc.) sont souvent associés aux cultures de bas-fonds, soit en bordure de parcelle, soit dans les parcelles en densité faible.

Tubercules – Ce système agricole est caractérisé par une pluviométrie plus régulière et plus abondante que dans le système mixte. La prévalence des cultures de tubercules (manioc, igname, patate douce, etc.) n'exclut pas la présence d'autres cultures comme le palmier à huile ou le coton pluvial. Dans ces zones où la matière organique d'origine animale est plus rare, les pratiques qui permettent le **renouvellement de la fertilité** via le recyclage de la matière organique végétale sont particulièrement pertinentes. Ainsi, les pratiques de compostage de résidus de culture et de déchets ménagers sont beaucoup diffusées. Une fois enfouie, la matière organique permet une amélioration de la structure du sol, une augmentation de sa capacité à retenir l'eau et de sa résistance à l'érosion, sans parler de son effet sur les rendements des cultures à long terme. Les **complémentarités agriculture-élevage** sont également beaucoup recherchées, y compris autour de systèmes de petit élevage ou de pisciculture paysanne. Le climat tropical humide permet en effet l'intensification de la pisciculture paysanne et le

développement de la rizipisciculture dans les bas-fonds, comme en Guinée Forestière par exemple. Les revenus des producteurs sont diversifiés, les poissons fertilisent les parcelles, facilitent l'assimilation des nutriments par les plantes et limitent les attaques de certains ravageurs du riz, tout en fournissant une source de protéines pour les populations. La réintroduction de la traction animale avec des outils de travail du sol performants fait également partie des pratiques agroécologiques qui permettent de répondre aux enjeux (i) de productivité dans le cadre d'une petite **mécanisation adaptée et peu énergivore** et (ii) de conservation du sol via la fertilisation organique. La **mutualisation** des bœufs et du matériel de labour est encouragée (par exemple en Guinée). D'autres formes de synergies sont également explorées par les producteurs, comme par exemple l'apiculture en complément de cultures vivrières ou du karité, comme au Burkina Faso : la pollinisation des arbres est renforcée et la vente des produits de la ruche permet une diversification des revenus des producteurs. Des pratiques de labour limité et de restauration de la fertilité des sols sont particulièrement intéressantes pour répondre aux crises que subit le secteur du coton (abandons de terres, délaissement de la production cotonnière, etc.), essentiellement provoquées par l'appauvrissement des sols, conséquence des utilisations abusives de produits chimiques de synthèse. La substitution ou l'usage raisonné des produits phytosanitaires sont également pertinents au regard des enjeux.

Culture arboricole – Ce système agricole repose essentiellement sur la production de cultures arboricoles de rente, notamment café, cacao, palmier à huile, noix de cajou, hévéa. Des cultures vivrières sont également intégrées aux systèmes de production et principalement destinées à la subsistance. L'élevage, et donc la fumure d'origine animale, est souvent limité dans ces systèmes. Ces systèmes sont souvent industrialisés, en majorité conduits de façon conventionnelle et en monoculture. Ils font l'objet d'une forte pression pour des rendements toujours plus importants afin de satisfaire la demande mondiale (exemple des filières cacao ou café en Côte d'Ivoire), et sont généralement très intensifs en intrants de synthèse. Ils font également l'objet d'injonctions qui peuvent paraître contradictoires : revenus décents pour les producteurs, moindre usage de pesticides, traçabilité et production « zéro-déforestation », etc. La réponse de l'industrie a été en grande partie axée sur l'amélioration génétique (variétés de palmier à huile, cacao, ou café plus productives, résistantes à certaines maladies par exemple) et l'usage immodéré d'intrants chimiques. Cependant, ces pratiques ne permettent pas de répondre aux enjeux globaux de façon systémique, contrairement aux systèmes agroécologiques. L'agroforesterie par exemple est très intéressante du point de vue **des ressources en eau et de la conservation des sols** dans ces systèmes, en plus des **synergies** développées entre arbres et cultures. L'introduction d'arbres dans les cacaoyères stimule la vie biologique du sol, permet une meilleure infiltration de l'eau, apporte de la matière organique, en plus de fournir un environnement adéquat pour le développement des cacaoyers, tout en permettant des rendements importants. Il en va de même pour l'utilisation de plantes de couverture sous les cultures arboricoles comme dans les palmeraies par exemple : outre la production de fourrage ou d'engrais vert, les plantes permettent la **maitrise des adventices** et limitent ainsi les coûts de main d'œuvre pour l'entretien des parcelles. Par ailleurs, ces dernières décennies, les efforts ont porté sur l'appui à l'**organisation des producteurs** dans l'objectif de **valoriser la production**, d'obtenir des **certifications**, d'améliorer la traçabilité en vue d'améliorer les revenus.

Zones irriguées – Ces systèmes agricoles sont caractérisés par la disponibilité en eau pendant tout ou partie de l'année, avec une maîtrise plus ou moins complète des flux selon les zones considérées et les infrastructures mises en œuvre. Les périmètres irrigués permettent la mise en place d'une grande diversité de cultures, notamment vivrières : riz, maraichage, arachide, arboriculture, etc. L'agriculture

irriguée est généralement plus productive que l'agriculture pluviale, mais également souvent plus intensive en produits phytosanitaires. Si les ressources en eau sont plus abondantes qu'ailleurs, la pression exercée sur celles-ci est également accrue du fait du nombre important de producteurs concentrés dans ces zones. Les problématiques de pollution de l'eau, d'érosion et de baisse de la fertilité y sont également prégnantes. Le changement climatique contribue aussi à la raréfaction de l'eau et renforce les besoins de **gestion raisonnée et collective de l'eau**. Les producteurs sont donc poussés à s'organiser afin de mettre en place des pratiques de bonne gouvernance de ces périmètres (tours d'eau, quotas, etc.). Un large éventail de systèmes d'exhaure améliorés et de pratiques d'irrigation efficaces sont proposées, avec un souci de prioriser les énergies renouvelables (pompes solaires, mini-forages et bassins de rétention, système de vannes, irrigation goutte-à-goutte). Au niveau des sources, une attention particulière est portée à la protection contre la pollution, notamment via le maintien ou la mise en place de couverts arborés. Il n'est pas rare également que les producteurs s'organisent pour des **travaux collectifs d'entretien et d'aménagement de nouveaux périmètres irrigués**. Les **pratiques agroécologiques de gestion des cultures** sont également pertinentes afin de renforcer la fertilité des sols, de les protéger contre l'érosion tout en contribuant aux objectifs de production. Il s'agit principalement d'associations de cultures et de raisonnement des rotations, qui outre l'intensification écologique des parcelles qu'elles permettent, favorisent la fertilité des sols avec l'introduction de légumineuses fixatrices d'azote. Les apports de matière organique animale ou végétale (compost, fumiers, bokashi, résidus agricoles, etc.) sont des pratiques diffusées par une grande majorité d'acteurs dans ces zones. Pour pallier l'utilisation de pesticides, le recours aux **biopesticides** (issus du commerce ou fabriqués par les paysans) ou à des protections mécaniques est encouragé pour lutter contre les ravageurs. Une offre de biopesticides fabriqués par le secteur privé est en train d'émerger dans certains pays, comme par exemple la gamme proposée par l'entreprise Eléphant Vert au Sénégal. Il faut cependant noter que selon les modes de fabrication, les résultats de ces produits sont contrastés. L'utilisation de plantes de couverture et de paillage sont d'autres exemples de pratiques pertinentes pour lutter contre l'érosion, améliorer la structure, la vie biologique et enrichir le sol. En zones irriguées, les producteurs souffrent souvent d'importantes pertes post-récoltes et de revenus faibles du fait de la difficulté d'atteindre le consommateur final (manque de moyens de transports) et donc du recours à de nombreux intermédiaires. L'**organisation post-récolte des producteurs** via la mutualisation du tri, conditionnement et commercialisation des produits et la vente en circuits courts relèvent également de l'agroécologie.

Le tableau ci-dessous présente de façon synthétique les catégories de pratiques agroécologiques les plus pertinentes pour chacun des grands types de systèmes de production présents en Afrique de l'Ouest. Il faut bien garder à l'esprit qu'il ne s'agit en aucun cas des seules pratiques à mettre en œuvre dans les différents systèmes agricoles, mais bien de celles qui répondent en priorité aux grands enjeux identifiés.

Figure 10 : Tableau récapitulatif des pratiques agroécologiques pertinentes par catégorie de systèmes agricoles (source : Auteurs, 2023)

| | Gestion et préservation de l'eau | Conservation des sols et renouvellement de la fertilité | Gestion des cultures | Pratiques d'élevage | Gestion des sources d'énergie et des équipements | Organisation et actions collectives des producteurs |
|-----------------------------------|----------------------------------|---|----------------------|---------------------|--|---|
| Pastoral | ++ | + | | +++ | | |
| Agro-pastoral milisourho | +++ | + | + | ++ | + | + |
| Culture mixte céréales-tubercules | + | + | + | + | | + |
| Tubercules | + | +++ | + | + | + | + |
| Culture arboricole | + | + | +++ | | | ++ |
| Zones irriguées | +++ | + | + | | ++ | +++ |

Outre le manque de connaissances et d'accès aux formations des agriculteurs et éleveurs (problématique qui sort du cadre de cette étude, mais demeure prépondérante pour la mise à l'échelle de l'agroécologie) d'autres facteurs limitant de l'adoption des pratiques agroécologiques ont été mis en exergue lors de cet inventaire :

- ▶ La **faible sécurisation du foncier** peut être un obstacle important à l'adoption de pratiques agroécologiques en Afrique de l'Ouest car elle peut entraver la planification à long terme et la mise en œuvre efficace des pratiques agroécologiques. Si les agriculteurs ont un accès temporaire ou précaire à la terre, ils peuvent être peu disposés à investir dans des pratiques agroécologiques à long terme et à réaliser des investissements productifs qui n'auront de retombées économiques qu'après plusieurs années (cas typique de la plantation d'arbres dans des systèmes agroforestiers).
- ▶ Certaines pratiques / aménagements nécessitent de **mobiliser une main-d'œuvre importante**, souvent hors de portée des exploitations familiales, et ne peuvent souvent être réalisées que dans le cadre de chantiers de type HIMO (chantiers à haute intensité de main d'œuvre) dépendants de financements extérieurs aux communautés rurales.

4.2 Caractérisation des besoins de financement

4.2.1 Caractérisation théorique

Rappel : La présente étude n'incluait pas d'enquête au niveau producteur sur les besoins de financement engendrés par la transition agroécologique. La caractérisation des besoins de financement a donc été réalisée de façon théorique, en déclinant les besoins financiers sur la base des pratiques agricoles identifiées comme s'inscrivant dans un processus de transition agroécologique. L'information

relative à la capacité d'autofinancement, la capacité de mobilisation de main d'œuvre non-salariée, et l'appétence des producteurs pour financer de telles pratiques via d'autres moyens que des subventions (crédit notamment) n'est pas disponible.

(1) Le tableau détaillé des besoins financiers découlant des pratiques est présenté en Annexe 3. Un tableau de synthèse est présenté ci-dessous.

Des grands objets de financement ont été tirés du panorama des pratiques agroécologiques et caractérisés ci-dessous selon les dimensions suivantes :

- ▶ Besoins financiers pressentis : Il s'agit ici d'identifier si des besoins financiers sont identifiés, et si oui, à quel niveau de la chaîne de production : en amont (Am), à la production (P) ou en aval (Av).
- ▶ Présence de besoins financiers à moyen-long terme : Cette colonne identifie les besoins financiers ne pouvant être rentabilisés sur une campagne de production agricole.

Figure 11 : Synthèse des besoins financiers découlant des pratiques agroécologiques

| Objet du financement | Besoins financiers pressentis | | | Présence de besoins financiers à moyen-long terme | | |
|---|-------------------------------|---|----|---|---|----|
| | Am | P | Av | Am | P | Av |
| Main d'œuvre | | | | | | |
| Equipements innovants | | | | | | |
| Equipements traditionnels | | | | | | |
| Engrais et pesticides naturels | | | | | | |
| Semences / races adaptées | | | | | | |
| Plantations / agroforesterie | | | | | | |
| Aménagements pour cohabitation cultures / animaux | | | | | | |
| Stockage et commercialisation de la production | | | | | | |
| Transformation de la production | | | | | | |

Notons que tous ces besoins de financement se retrouvent dans toutes les catégories de systèmes de production.

(2) La transition agroécologique résulte en un besoin accru en main d'œuvre pour réaliser et entretenir certains aménagements mais aussi pour des travaux culturaux visant à compenser la diminution de l'utilisation de pesticides de synthèse et parfois le moindre recours au labour.

La transition agroécologique est, de manière générale, intensive en main d'œuvre : un volume important de travail est nécessaire pour réaliser les aménagements recommandés pour une bonne gestion et préservation des ressources en eau, mais aussi pour assurer la conservation des sols et le renouvellement de la fertilité. Le creusement de fosses compostières, la réalisation d'aménagements anti-érosifs, l'apport localisé de fumure organique au champ, les opérations de plantation, surveillance et entretien de plants ligneux ou encore la confection de diguettes sur des périmètres irrigués demandent une mobilisation importante de travail qui peut justifier le recours à de la main d'œuvre salariée. En fonction de leur complexité, ces aménagements ne pourront nécessairement être rentabilisés sur une campagne, mais potentiellement sur deux à trois années.

Ces aménagements vont demander un entretien qu'il est essentiel de ne pas négliger afin d'assurer une pérennité des pratiques. Cet entretien pourrait être pris en charge par le producteur lui-même, ou faire l'objet d'un financement qui devrait être rentabilisé sur la campagne.

Enfin, l'intensité supplémentaire en travail s'explique également par la nécessité de compenser la diminution de l'utilisation de pesticides, d'engrais chimiques, ou dans certains cas le recours limité au labour. Ceci entraîne un surcroît de travail au champ qui, s'il ne peut être assumé par le producteur lui-même, fera l'objet d'un besoin de financement, à rentabiliser sur la campagne. Afin de réduire la pénibilité du travail, une mécanisation adaptée peut également s'avérer nécessaire dans les parcelles agroécologiques (cf. point (4) ci-dessous).

Ce besoin de financement est un besoin relativement spécifique à la transition agroécologique et qui mérite une attention particulière, dans le sens où le travail sur l'exploitation est aujourd'hui largement pris en charge par le producteur lui-même (sous forme de main-d'œuvre familiale), tandis que les financements (subventions ou crédit) se concentrent sur les intrants et les investissements. La nécessité renforcée d'avoir recours à de la main d'œuvre salariée pourrait nécessiter un renouvellement des approches, notamment relatives à une logique de financement en nature, plébiscitée à la fois par les approches subventionnées et à crédit.

(3) La transition agroécologique implique également des investissements dans des équipements innovants. L'accès aux équipements innovants justifie des approches spécifiques, portées par ou en partenariat avec les équipementiers, qui eux-mêmes peuvent avoir des besoins de financement.

L'un des grands enjeux de la transition écologique est la gestion de l'eau, qui passe par la mise en place de dispositifs de récupération et de stockage des eaux de pluies et de ruissellement, requérant dans certains cas l'acquisition de petits équipements (dispositifs de collecte, réservoirs), mais aussi l'investissement dans des systèmes d'exhaure respectueux de la capacité de la ressource (forages associés à des pompes solaires, par exemple), et dans des dispositifs de distribution localisée de l'eau d'irrigation (tels que le goutte à goutte). Par ailleurs, la nécessité de gérer de manière raisonnable et économe en carbone l'énergie requise à la production et à la transformation agricole peut susciter un besoin d'investissement dans des équipements de type biodigesteurs ou cuiseurs améliorés.

L'investissement dans des dispositifs d'exhaure et d'irrigation ou de biodigesteurs suscite un besoin financier significatif qui doit faire l'objet d'une attention particulière, et ce à plusieurs niveaux :

- ▶ Au niveau du producteur, l'acquisition de tels équipements est un investissement rentabilisé sur plusieurs années, qui pourrait être financé par du crédit et/ou de la subvention, un subventionnement partiel de l'équipement permettant de réduire le coût d'acquisition pour le producteur et donc la période de rentabilisation de l'investissement. Ceci permettrait, dans le cadre d'un cofinancement à crédit, de limiter la durée nécessaire du crédit.
- ▶ Au niveau du fournisseur d'équipement, si ce dernier est lui-même un intermédiaire, il pourrait avoir besoin de financer l'acquisition et l'importation du matériel, afin d'assurer sa disponibilité dans la zone. Par ailleurs, les entreprises qui conçoivent et fabriquent ces produits ont besoin de financements à long terme (subvention, capital) pour développer des solutions adaptées aux contextes locaux et/ou pour financer leurs créances client, dans le cas où ils proposent eux-mêmes des facilités de paiement aux producteurs.

Le caractère innovant des équipements et leur disponibilité actuellement limitée dans la zone CEDEAO requiert une approche particulière nécessitant de financer non seulement l'acquisition des équipements par les producteurs mais aussi l'amont de la chaîne de valeur, et de privilégier des approches intégrées (financements internes à la chaîne de valeur) et/ou partenariales.

(4) La transition agroécologique suscite par ailleurs des besoins d'investissement dans des équipements plus classiques.

La transition agroécologique promeut également un recours raisonné à la mécanisation et à la traction attelée. L'acquisition de motoculteurs légers, de charrues ou de socles de labour par exemple, crée un besoin financier similaire aux besoins d'investissement de l'agriculture en général.

(5) L'inscription des exploitations agricoles dans la transition agroécologique nécessite également le recours à des engrais et pesticides naturels. Au-delà du besoin financier lié à l'acquisition de ces intrants par le producteur, il existe un fort besoin financier pour la production de ces bio intrants.

L'accès à des fertilisants et à des pesticides naturels est un prérequis pour la transition agroécologique de la plupart des exploitations agricoles. Trois cas de figure peuvent être envisagés :

- ▶ Le producteur va autoproduire ces intrants à partir des résidus de sa ferme ou de produits collectés dans son environnement immédiat. Dans ce cas, il aura besoin d'investir dans la mise en place de micro-unités de production (par exemple, mise en place d'une fosse à compost ou à fumier), puis de financer de manière récurrente l'achat des ressources nécessaires non disponibles au niveau de son exploitation.
- ▶ Les intrants vont être produits sur la base d'une organisation collective des producteurs (modèle promu par les principes de l'agroécologie). Dans ce cas, le groupe de producteurs, éventuellement formalisé, aura besoin d'investir dans la mise en place de l'unité de production et d'en financer le fonctionnement. Il est probable que le producteur accède à des facilités de paiement et n'ait pas besoin de financer l'acquisition des bio-intrants, dont le coût sera prélevé sur ses ventes.

- ▶ Les intrants vont être produits par une société privée. Dans ce cas, cette société aura besoin d'investir dans la mise en place de l'unité de production et d'en financer le fonctionnement et la distribution. Les producteurs auront ensuite besoin d'acquérir les intrants, à rentabiliser sur la campagne.

Dans les trois cas, l'investissement dans les unités de production est un prérequis au financement des intrants au niveau producteur. Ceci requiert un besoin de financement à moyen/long terme (subvention, crédit MLT ou capitaux propres). Ce besoin est particulièrement fort et nécessite une attention particulière. S'y ajoute une nécessité de stockage des intrants et donc un besoin de financement de magasins communautaires ou privés.

(6) L'accès à des semences locales adaptées à l'agrosystème et à la demande des consommateurs est également une clé de la transition agroécologique.

L'agroécologie nécessite le recours à des semences adaptées à l'agrosystème (par exemple : semences de riz Nerica moins consommatrices en eau), permettant de maintenir ou d'améliorer la biodiversité et répondant à une demande des producteurs et consommateurs, produites localement. Des semences produites sans intrants de synthèse doivent également être accessibles aux producteurs qui s'inscrivent dans une démarche d'agriculture biologique. Elle nécessite aussi le recours à des semences pour la mise en culture d'espèces nouvelles telles que des plantes de couverture, des cultures de diversification (pour associations/rotations culturales) ou des ressources fourragères.

La logique d'identification du besoin financier en fonction des acteurs est identique à celle présentée ci-dessus pour les bio-intrants. L'investissement dans ces centres semenciers / bourses de semences est un prérequis à la disponibilité des semences. Elle s'applique également à l'acquisition d'animaux issus d'espèces sélectionnées. Dans ces deux cas, notons que l'acquisition de semences / bétail peut être un investissement à moyen terme pour un producteur.

(7) La transition agroécologique promeut les techniques d'agroforesterie, qui occasionnent des besoins financiers particuliers : la rentabilisation « directe » de la plantation d'arbres dans les parcelles se fait souvent à long, voire très long terme.

L'agroforesterie combine de nombreux avantages telles que la productivité accrue des parcelles (intensification écologique, diversification des productions, utilisation efficace des ressources), la réduction des coûts (mutualisation des ressources nécessaires à la production comme l'eau, les fertilisants, etc.), l'amélioration de la qualité du sol et de la fertilité des parcelles, la diversifications des revenus des producteurs ou encore le stockage du carbone (plutôt lié à l'atténuation au changement climatique au niveau global).

La logique d'identification du besoin financier en fonction des acteurs est identique à celle présentée ci-dessus pour les bio-intrants et l'investissement dans des pépinières est très souvent un prérequis à la disponibilité des plants.

La particularité du besoin financier lié à la plantation d'arbres est qu'en fonction des essences, la mise en production des arbres est plus ou moins décalée dans le temps, ce qui rend le retour sur investissement de la plantation en elle-même potentiellement très long (de 3-4 ans pour les vivriers /

fruitiers jusqu'à plus de 20 ans pour le bois d'œuvre). Ceci présente un enjeu de financement de taille qui peut justifier l'introduction d'approches innovantes telles que les primes pour services environnementaux, les options d'achat ou les crédits carbone.

(8) L'intégration agriculture-élevage est également un pilier de la transition agroécologique. Elle nécessite essentiellement un besoin financier lié aux infrastructures ou équipements nécessaires à la cohabitation entre cultures et animaux, mais aussi au parcage ou à la stabulation du bétail pour le recueil des déjections des animaux par exemple.

La cohabitation cultures / animaux nécessite la mise en place d'aménagements adaptés qui suscitent un besoin d'investissement au niveau du producteur (grillages, clôture, haies, canaux, etc.). Ce besoin existe également dans l'agriculture traditionnelle. C'est un investissement rentabilisé à moyen terme.

(9) Le stockage et la commercialisation groupée de la production sont des éléments clé de la transition agroécologique, dans sa dimension organisationnelle. Ils donnent lieu à des besoins financiers ne présentant pas de spécificités particulières.

Le stockage de la production permet un meilleur contrôle du producteur sur ses prix de vente. La mise en place de magasins de stockage suscite un besoin financier, rentabilisé à long terme. Le processus de stockage peut également faire émerger des besoins au niveau producteur pour du crédit de stockage (« warrantage »).

Enfin, l'agroécologie promeut une organisation et des actions collectives des producteurs. En particulier, le processus de commercialisation groupée induit un besoin financier de court terme important au niveau des organisations de producteurs : sans moyens d'acheter la production de ses membres, une OP aura beaucoup de mal à les mobiliser sur une logique de commercialisation groupée.

Ces besoins ne sont pas spécifiquement liés à une démarche de transition agroécologique, mais la transition agroécologique peut valoriser des approches spécifiques tels que les circuits courts ou la certification.

(10) Enfin, la transformation locale de la production est promue dans une démarche de transition agroécologique ; elle occasionne également des besoins financiers non-spécifiques.

L'acquisition d'équipements individuels ou collectifs de transformation de la production suscite des besoins d'investissement, qu'ils soient au niveau des producteurs, des OP ou des entreprises de l'aval des chaînes de valeur. Ces besoins ne sont pas spécifiques à la TAE et ne nécessitent pas d'approche de financement spécifique.

4.2.2 Priorisation des besoins de financement sur la base des études de cas

La phase d'étude terrain a été l'occasion de rencontres avec des producteurs, leurs organisations et des entreprises des chaînes de valeur agricole qui ont mis en exergue certains besoins de financement.

La phase d'inventaire avait listé de manière exhaustive et théorique les besoins financiers productifs liés à la transition agroécologique. Au cours de la phase d'études de cas, un certain nombre de ces besoins ont été constatés sur le terrain. Ils sont présentés et détaillés ci-dessous.

- ▶ **Production et acquisition d'intrants biologiques** : l'enjeu du financement se situe essentiellement sur le lancement d'unités de production (engrais et biopesticides) et sur l'acquisition des engrais (les biopesticides étant souvent proposés à un coût réduit), mais aussi sur leur transport (tricycle, ...). Notons que tous les pays visités au cours des études de cas subventionnent traditionnellement les engrais conventionnels aux producteurs.
- ▶ **Aménagement des terrains** : cuvettes zai, dessouchage, nivellement, restauration de sols, gestion de l'eau. Ce type de besoin implique essentiellement la mobilisation de main d'œuvre et/ou le recours à des services mécanisés. Ils peuvent être individuels, mais doivent souvent plutôt être pensés à l'échelle collective.
- ▶ **Reforestation, agroforesterie** : les besoins exprimés sont essentiellement liés au développement de pépinières et à la diversification vers des cultures maraîchères, le coût des plants d'arbres eux-mêmes étant finalement relativement réduit.
- ▶ **Irrigation** : si la demande pour des motopompes et éventuellement des dispositifs d'irrigation basiques est importante, la demande pour des pompes solaires reste naissante, notamment considérant le coût d'investissement qu'elles représentent (potentiellement jusqu'à 10 fois plus chères que des pompes à gasoil basiques). Par ailleurs, les dispositifs d'irrigation demeurent rudimentaires et la demande pour des dispositifs économes en eau tels le goutte à goutte est très faible, le dispositif étant souvent considéré comme coûteux, complexe d'utilisation et peu flexible.
- ▶ **Réintroduction de l'élevage au sein de cultures** : la réintroduction de l'élevage au sein des cultures demande un effort d'investissement pour l'acquisition de bétail, mais aussi et surtout l'investissement dans des dispositifs de production d'aliments pour bétail et/ou l'acquisition d'aliments (fourrage, etc.).
- ▶ **Travail de la terre** : La diminution de l'usage des intrants chimiques induit une augmentation des efforts à fournir sur le champ. Ainsi, la volonté de transitionner vers des modes de production plus durables se traduit sur le terrain par une demande accrue pour de la mécanisation, sans que la problématique de la disponibilité d'équipements adaptés aient vraiment été résolue.
- ▶ **Production et acquisition de semences/plants** : relativement peu ressorti des discussions avec les producteurs, l'accès à des semences/plants compatibles avec les principes de l'agroécologie demeure indispensable.
- ▶ **Commercialisation des produits** : L'organisation collective des producteurs promue par la transition agroécologique ne sera effective qu'en assurant aux OP les moyens d'acheter la production auprès des producteurs pour pouvoir la revendre. Ainsi, le besoin de trésorerie lié à cette activité de commercialisation demeure partiellement couvert, car, étant représentant des volumes

conséquents, les garanties requises par les institutions financières formelles en l'absence de contrats d'écoulement solides sont conséquentes.

- ▶ **Stockage et transformation de la production** : les besoins de financement de magasins de stockage et d'équipements post récolte / d'unités de transformation demeurent particulièrement clé pour mieux valoriser la production agricole et résoudre la problématique d'éventuels surcoûts liés aux modes de production agroécologiques.
- ▶ **Accès aux marchés et certifications** : l'identification d'acheteurs pour une meilleure valorisation de la production (par exemple, se déplacer dans des foires), ainsi que l'acquisition de certificats représentent un besoin de financement que nous proposons d'inclure également dans les financements « productifs ».

Dans la grande majorité des cas, le financement n'est pas le seul facteur bloquant et de la communication/sensibilisation, de la formation et de l'accompagnement technique sur la durée demeurent nécessaires pour une bonne prise en main des pratiques agroécologiques.

4.3 Appétence des acteurs des chaînes de valeur agricoles de la CEDEAO pour la transition agroécologique

(1) L'intérêt des acteurs des chaînes de valeur agricoles pour les pratiques agroécologiques est croissant mais limité. Il est plus significatif dans les filières d'exportation.

De nombreux producteurs manifestent un intérêt croissant pour les pratiques agroécologiques, à la fois suscité par les constats de l'épuisement des sols et la vulnérabilité au changement climatique, la sensibilisation/les formations octroyées via les projets de développement, ou encore plus récemment l'explosion du coût des intrants importés. Cependant, des freins, y compris psychologiques demeurent très présents, et ce à de multiples niveaux (producteurs, unions, pouvoirs publics, etc.). Notamment, la croyance que la transition vers des modes de production plus durable implique forcément une diminution de la production et des revenus, et s'oppose à la sécurité alimentaire est encore très présente.

Ainsi, la demande de financement spécifique aux pratiques agroécologiques est encore peu mature.

Une distinction est cependant à faire entre les filières destinées à l'export (notamment le café, le cacao, les fruits) et les filières vivrières. Du fait d'une demande internationale plus forte et plus ancienne, de l'existence de certifications et/ou labels, et de la possibilité effective de vendre des produits issus de l'agriculture durable à un prix supérieur, les filières destinées à l'export sont plus matures en termes d'adoption de certaines pratiques agroécologiques. La demande de financement ciblée sur ces pratiques est donc plus significative.

(2) Pour assurer l'émergence d'une demande de financement pérenne, la mise en place de chaînes de valeur économiquement viables, voire plus rémunératrices, est essentielle.

La transition vers des pratiques agroécologiques nécessite la plupart du temps des investissements initiaux, des ajustements dans les modes de production et une réorganisation des systèmes agricoles. La visibilité sur l'impact sur la rentabilité de telle ou telle filière ou de tel ou tel mode de production sur le long terme est encore limitée, même si l'agroécologie tend plutôt à réduire les coûts de production.

A court et moyen terme, il est essentiel de créer un environnement incitatif où la demande croissante pour des produits durables stimule leur production et leur disponibilité sur le marché, tout en soutenant les agriculteurs engagés dans l'agroécologie. Ainsi, les études terrain ont montré que trouver des débouchés commerciaux pour les produits agroécologiques qui soient plus avantageux que les débouchés de l'agriculture conventionnelle est un enjeu clé pour encourager l'adoption généralisée des pratiques. Pour atteindre cet objectif, plusieurs leviers de la demande peuvent être actionnés :

- ▶ Sensibilisation des consommateurs, notamment pour capter le marché émergent en Afrique pour des produits de qualité.
- ▶ Certification et étiquetage, à remettre en cohérence avec les grands principes de l'agroécologie
- ▶ Accès aux marchés et distribution efficace : Faciliter l'accès des producteurs agroécologiques aux marchés, en réduisant les barrières commerciales, en favorisant des systèmes de distribution courts et en promouvant des canaux de commercialisation équitables,
- ▶ Transformation locale, notamment pour limiter les pertes post-récoltes
- ▶ Implication des Etats et des agences internationales d'aide alimentaire, qui apparaissent comme les principaux leviers pour valoriser les filières locales

Exemple de débouché garanti par l'Etat au Burkina Faso

L'Union provinciale SISSIMA regroupe près de 240 OP. Elle est composée de producteurs de niébé, de mil, de sorgho, d'arachide et de maïs. Ces producteurs pratiquent également l'élevage pour la production de fumure organique. Ils cultivent de 0,5 à 5 ha de manière traditionnelle (traction animale et main d'œuvre familiale). L'Union provinciale SISSIMA a demandé à SOS Sahel de l'appuyer pour soumissionner à un appel à projet lancé par le Projet d'Agriculture Contractuelle et Transition Ecologique (PACTE), financé par la KfW, l'Union Européenne et l'Etat Burkinabé. Le Projet appuie l'Union dans le renforcement de ses capacités techniques en termes de pratiques agroécologiques, et notamment ses capacités de production de biopesticides. Il lui a également permis d'acquérir du matériel pour produire les biopesticides. En complément, le projet apporte également un renforcement organisationnel et institutionnel et un appui pour l'écoulement des productions.

SISSIMA appuie ainsi ses membres dans la production de niébé avec des doses d'intrants chimiques réduites. Le niébé ne correspond pas aux normes de l'agriculture biologique, néanmoins, les efforts de SISSIMA sont reconnus par l'Etat qui lui a confié un marché auprès de cantines scolaires (5 communes) pour 1 400 tonnes / an. SISSIMA vient par ailleurs de décrocher un contrat avec une ONG pour nourrir les personnes déplacées internes. Le reste de la production est vendue sur le marché ordinaire. SISSIMA achète aux producteurs et assure la commercialisation grâce à un crédit de CORIS Bank.

(3) Ainsi, l'existence de débouchés et donc d'une demande pour des produits répondant à certains cahiers de charges apparaît aujourd'hui comme le principal levier d'une transition

agroécologique rapide. A moyen terme, il existe cependant d'autres leviers, reposant également sur des logiques économiques.

Sans incitations particulières en termes de débouchés, les voies de levier du développement de la TAE existent :

- ▶ Besoin vécu des producteurs de protéger voire restaurer les sols et augmenter la matière organique pour maintenir la fertilité des terres dans un contexte de forte pression foncière et de croissance démographique, afin d'assurer des rendements satisfaisants,
- ▶ Opportunité de réduire les coûts de production, lorsque les pratiques agroécologiques se révèlent moins onéreuses ou moins pénibles.

Ces leviers sont susceptibles d'amener une transition plus lente, elle permet cependant d'envisager une TAE à grande échelle et de ne pas la limiter aux filières d'exportation ou aux niches des achats locaux avec exigence de qualité.

La sécurité foncière et la disponibilité de la main d'œuvre demeurent cependant des conditions nécessaires à la TAE.

4.4 Identification des principales contraintes liées au financement de la transition agroécologique

(1) Des contraintes structurelles pèsent sur l'offre de crédit agricole dans la CEDEAO, y compris pour le financement de l'agriculture conventionnelle. Ces contraintes pèsent tout particulièrement sur la production agricole.

La phase d'études de cas a confirmé que la demande de financement pour le secteur agricole en général en Afrique de l'Ouest demeure considérable et largement insatisfaite. Certaines contraintes fondamentales au niveau de l'offre de finance agricole demeurent telles que la faiblesse structurelle des institutions financières de proximité, ou l'insuffisante disponibilité d'instruments publics incitatifs visant à combler les défaillances de marché (garanties, lignes de crédit concessionnelles, bonification de taux d'intérêt – voir 3.4.5)

Ainsi, identifier des mécanismes de financement de la transition agroécologique requiert également de se pencher sur les contraintes de l'accès aux financement productifs des agriculteurs en général.

(2) Les contraintes au niveau de l'offre de financement de la TAE recourent assez largement les contraintes relatives à la finance agricole en général (voir ci-dessus). Des contraintes majeures existent cependant au niveau de la demande.

Les études de cas montrent que beaucoup de besoins de financement au niveau de la production pourraient assez facilement être couverts par les produits financiers de crédit agricole « classiques »

Toutefois, toutes les contraintes classiques d'accès des producteurs à la finance agricole s'appliquent, avec :

- ▶ Un accent particulier sur le manque de financement à moyen terme, compte tenu du besoin accru en équipements découlant de la transition agroécologique,
- ▶ Un manque de maîtrise des pratiques agroécologiques au niveau des fournisseurs de financements (et en particulier des institutions financières), conduisant à une réticence à les financer.

Les contraintes spécifiques identifiées se situent davantage du côté de la demande :

- ▶ Manque d'accès des producteurs à l'information et aux connaissances relatives aux pratiques et freins psychologiques (voir 3.3.1). Ceci est notamment lié à un environnement de services publics (ou de services publics délégués) défaillant (formation rurale, recherche et développement, etc.) que les projets ne peuvent pas prendre en charge dans la durée.
- ▶ Accès aux objets de financement, qui ne sont généralement pas disponibles à proximité du producteur, voire pas disponibles dans le pays. Ceci est aussi bien valable pour les intrants, le travail (main d'œuvre ou mécanique) ou les équipements, notamment dans le souci d'opter pour des équipements fonctionnant à l'aide d'énergies renouvelables.
- ▶ Nécessité d'action collective (cf. besoin d'aménagement des terrains) et donc d'organisation groupée pour réaliser la demande de financement

(3) Les besoins financiers en amont et en aval des chaînes de valeur sont particulièrement structurants et requièrent des financements spécifiques.

Les besoins les plus structurants se situent en réalité en amont et en aval des chaînes de valeur agricoles : pas de transformation des modes de production sans transformation des chaînes de valeur :

- ▶ Assurer l'accès à des intrants locaux naturels et de qualité : investissement dans des unités de production d'engrais et pesticides / insecticides naturels, investissement dans des unités de production de semences
- ▶ Assurer la fourniture d'équipements innovants adaptés aux contextes ouest-africains : la mécanisation de l'agriculture africaine demeure une problématique majeure, et les méthodes de production agroécologiques rendent d'autant plus importante cette mécanisation par la nécessité du recours accru au travail. Par ailleurs, de nouvelles problématiques se posent quant à la nature des ressources énergétiques mobilisées par ces équipements qui se doivent d'être, dans la mesure du possible, renouvelables et locales.
- ▶ Maximiser la valeur ajoutée aux producteurs en encourageant la transformation locale et/ou en assurant un débouché permettant d'accéder à un meilleur prix de vente (commerce équitable, marchés biologiques, etc.) : la transformation locale et la valorisation à la vente de la production créent essentiellement des besoins de crédit de campagne (achat de la production, notamment porté par les OP) et d'investissement dans des équipements post-récoltes respectueux des ressources locales et du climat.

Ces besoins financiers peuvent nécessiter des outils financiers spécifiques pour soutenir la création d'activités économiques, mais aussi la recherche et développement en vue d'identifier des solutions nouvelles capables d'accélérer la transition agroécologique à un coût raisonnable.

(4) La spécificité des besoins de financement liés à la transition agroécologique est qu'ils doivent être adressés de manière coordonnée à tous les maillons des chaînes de valeur afin d'éviter les goulets d'étranglement.

La transition agroécologique supposant une refonte des chaînes de valeur agricoles traditionnelles, l'offre de financement doit être proposée de manière coordonnée à tous les maillons. L'exemple de CAURIE MF au Sénégal illustre bien cela : les crédits distribués pour l'acquisition de biométhaniseurs ont connu des difficultés de remboursement suite aux difficultés rencontrées par les emprunteurs pour écouler leur production. CAURIE MF tente actuellement de remédier à ce problème en proposant un crédit à destination des producteurs agricoles pour l'acquisition d'engrais biologique.

4.5 Caractérisation des acteurs de la transition agroécologique, porteurs de besoins de financement productifs.

Les financements productifs ont la spécificité d'être sollicités par des acteurs développant ou souhaitant développer une activité économique. Cinq grandes catégories peuvent être distinguées :

- **Les exploitations familiales,**
- **Les organisations de producteurs**
- **Les PME locales**
- **Les agroindustriels**
- **Les entreprises innovantes**

Les acteurs de la transition économique, porteurs de besoins financiers productifs ont été organisés en cinq catégories :

- ▶ Les exploitations agricoles familiales – une grande partie du poids de la TAE repose sur les agriculteurs qui doivent apprendre à maîtriser de nouvelles pratiques et en supporter les coûts alors même qu'ils ont des capacités d'investissement très limitées. Ils sont avant tout sensibles aux aspects économiques, même si certains sont sensibles aux enjeux climatiques. Ils sont également intéressés par l'accès à des services tels que : services de santé, accès au conseil agricole, accès à la main d'œuvre spécialisée ou à des équipements, accès aux services financiers, etc. Notamment, les exploitations familiales ne font pas de distinction entre leurs activités économiques et leur vie sociale. Ainsi, ils sont très sensibles aux avantages sociaux auxquels ils peuvent avoir accès.

Exemple : Les producteurs de cacao rencontrés au cours des études de cas au Ghana citent les avantages sous forme de services auxquels ils accèdent grâce à la certification comme aussi importants, voire plus importants que la prime qu'ils perçoivent (cas FairAfric).

- ▶ Les OP – Les OP sont des acteurs incontournables de la transition agroécologique. Deux catégories d'OP peuvent être distinguées :
 - Les structures « classiques » qui n'ont pas de prise de position particulière vis-à-vis des modes de production : ces dernières peuvent être sensibles au sujet de la transition agroécologique ou au contraire y être réticente et constituer un facteur de blocage, par exemple car l'agroécologie

peut remettre en question un modèle économique fondé sur la vente d'intrants chimiques (exemple des OP coton ou maraîchères).

- Les OP qui ont pris des engagements forts en se spécialisant dès le départ en agriculture biologique ou sur l'agroécologie : l'enjeu pour ces OP est d'internaliser un ensemble de services nécessaires à la production AE pour diminuer les coûts des pratiques, mais aussi de développer les débouchés permettant de valoriser la production des membres.

Deux exemples d'OP sont proposés dans l'encadré ci-dessous.

OP fortement spécialisée AE au Sénégal

La Fédération Nationale pour l'Agriculture Biologique (FENAB) est une association de producteurs créée en 2008 regroupant six organisations d'appui que sont Enda Pronat, Agrecol Afrique, Green Sénégal, ASPAB, GIT et CEAS et 18 organisations de producteurs. Elle a mis en place une Plateforme Nationale d'Agriculture Ecologique et Biologique qui regroupe plus de 200 organisations réparties dans les 4 zones agroécologiques du Sénégal : la Casamance (Kolda, Sédhiou, Ziguinchor), le Centre-Est (Tambacounda, Kédougou, Fatick, Kaolack, Kaffrine), la zone du Bassin Arachidier (Dakar, Thiès, Niayes, Diourbel) et la Vallée du Fleuve (Louga, Saint Louis, Matam). Cette structure compte parmi ses membres la Fédération des Agro pasteurs de Diender (FAPD) créée en 1982 qui assure depuis lors la formation, la sensibilisation, la production et le plaidoyer sur l'agroécologie. Cette dernière entend l'agroécologie comme une vision globale, une manière de vivre et non simplement comme une technique agricole.

OP en transition vers l'AE au Ghana

L'Union Kuapa Kokoo au Ghana a lancé un projet pilote de certification en agriculture biologique d'une partie de ces membres. Elle a bien identifié les besoins d'appui à la certification au niveau des EAF (formation et coût des changements de pratiques – MO, outillage, intrants organiques, etc.) et en interne (formation du personnel, audits interne, structuration du système de suivi, etc.). Une fois la certification obtenue, elle doit cependant monter un système logistique parallèle pour la commercialisation des produits biologiques (acheminement des parcelles au lieu de stockage, stockage et espace de première transformation séparés du conventionnel, etc.) qui génère aussi des coûts, pas forcément couverts si la production demeure à petite échelle (nécessité d'économie d'échelle).

- Les PME locales – En aval de la production, elles jouent un rôle crucial dans la transition agroécologique en offrant une transparence accrue par rapport aux agrégateurs informels. Les PME disposent généralement d'un niveau de structuration supérieur aux OP et de capacités d'investissement plus importantes, et s'inscrivent de facto dans une logique économique qui conduit naturellement à la mise en place de chaînes de valeur pérennes. En amont des chaînes de valeur, elles peuvent aussi avoir une action structurante pour mettre à disposition les facteurs de production nécessaires à la transition agroécologique. PME agricoles et OP ne sont pas nécessairement concurrentes mais plutôt complémentaires. La création de PME détenues par les OP peut également être appuyée.

Exemple : Le cas de Yayra Glover Limited qui achète du cacao aux producteurs, et le commercialise sous forme brute ou transformée au Ghana est un cas intéressant d'entreprise sociale où les producteurs jouent un rôle significatif dans les prises de décisions et où nombre de services importants sont fournis aux producteurs.

- ▶ Les agroindustriels - Les entreprises agroindustrielles sont confrontées à la pression croissante des consommateurs et des réglementations en matière de durabilité. La transition agroécologique offre une opportunité pour ces entreprises de verdir leur chaîne d'approvisionnement et une opportunité de se positionner sur de nouveaux marchés. La TAE implique souvent une innovation technologique/organisationnelle et des partenariats entre les entreprises, les organisations de recherche, les gouvernements et les acteurs de la société civile. Les entreprises internationales peuvent jouer un rôle moteur en investissant dans la recherche et le développement de nouvelles pratiques agroécologiques, en investissant pour soutenir les appareils productifs locaux et en établissant des collaborations sur le long terme avec des acteurs clés dans les pays producteurs. Cependant, malgré quelques incitations à la diversification des revenus/des productions (voir le cas des initiatives de durabilité du secteur privé), leurs actions ne concernent qu'une partie des filières agricoles, principalement tournées à l'export.
- ▶ Les entreprises innovantes - On constate depuis quelques années l'émergence de sociétés cherchant à concevoir et à promouvoir des équipements innovants et respectueux de l'environnement, s'appuyant sur des nouvelles technologies, potentiellement digitales (objets connectés, technologies satellitaires notamment), sur des énergies renouvelables (panneaux solaires, biométhaniseurs...) ou encore cherchant à promouvoir des innovations / des pratiques anciennes « low tech, low cost » adaptées aux contextes des exploitations familiales d'Afrique de l'Ouest. Ces entreprises sont généralement panafricaines, souvent basées en Afrique du Sud ou au Kenya, voire internationales.

Focus sur les exploitations familiales : exemples d'EAF impliquées dans la TAE

Exemple #1 – Bénéficiaires des premiums liés à la certification - Deux exploitations agricoles familiales de cacao biologique au Ghana

Contexte général

Le cacao est l'une des principales filières agricoles de rente en Afrique de l'Ouest. La Côte d'Ivoire et le Ghana en sont les deux premiers producteurs mondiaux, ils contrôlent à eux deux environ 60% de la production mondiale de fèves de cacao (FAOSTAT, 2018).

Les exportations de cacao et de ses préparations (beurre, pâte, poudre, chocolat) représentent des valeurs d'exportations importantes pour le Ghana. En 2021, elles sont estimées à 21,51 milliards de \$US au Ghana (16% des exportations totales du pays). Sur ce total des exportations de produits du cacao, les fèves de cacao (non transformées) représentaient 60% (ITC trademap, 2023).

Au Ghana, le secteur du cacao joue un rôle majeur pour l'économie du pays et cristallise de forts enjeux politiques. En effet, environ 800 000 familles sont impliquées dans la production de cacao, qui contribue au PIB à hauteur de 3,1 milliards de GHS, soit environ 533 millions USD. Dans l'ensemble, de la campagne 2020/2021, un peu plus d'un million de tonnes de fèves de cacao ont été produites au Ghana (GCB, 2022). Le Cocoa Board (COCOBOD) est le principal intervenant dans le secteur du cacao.

Institution publique, il joue à la fois le rôle d'acteur concurrentiel (via le commerce du cacao) et d'acteur pré-concurrentiel (via la fixation des prix à la production ou l'approvisionnement d'intrants subventionnés).

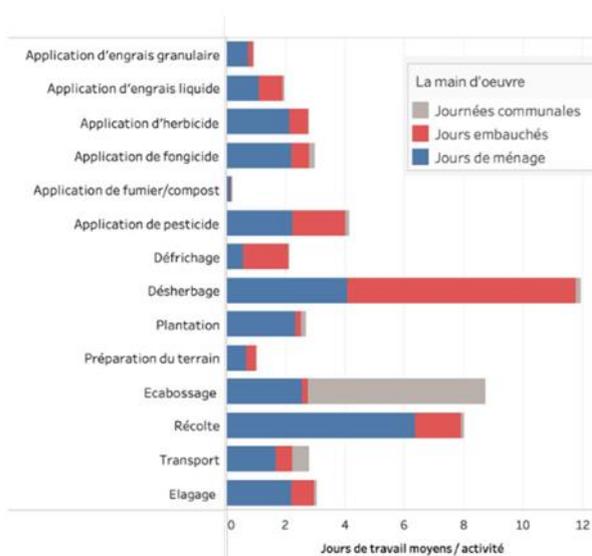
Depuis de nombreuses décennies, les producteurs de cacao dépendent fortement des produits agrochimiques de synthèse pour lutter contre les mauvaises herbes, les ravageurs et les maladies afin d'améliorer les rendements au Ghana. Pour tenter d'augmenter la production de cacao, diverses initiatives gouvernementales ont été largement axées sur la fourniture de produits agrochimiques de synthèse, soit gratuitement, soit à des prix subventionnés.

Capital et Statut Foncier

Les deux EAF visitées sont certifiées agriculture biologique pour la production de cacao depuis 2007, avec respectivement 4,5 ha et 6 ha, sur deux parcelles. Le premier producteur est propriétaire de la terre. Il obtient des rendements moyens entre 210 et 280 kg/ha. Il possède d'autres parcelles agricoles sur lesquelles il produit des tomates et du chou en conventionnel, à destination du marché local et pour l'autoconsommation. La seconde productrice est locataire de la terre et obtient des rendements très faibles également, autour de 180 kg/ha. Elle cultive un jardin de case et ramasse des champignons et des escargots qui contribuent à la sécurité alimentaire du foyer pendant la saison humide. A titre de comparaison, le rendement moyen national (en conventionnel) au Ghana entre 2015 et 2019 est de 525 kg/ha (FAOSTAT, 2020).

Bien que relativement proches géographiquement, la première EAF est située dans une zone où d'autres cacaoyères biologiques sont implantées, contrairement à la seconde qui est entourée de petites parcelles de maraichage, maïs, banane plantain gérées en conventionnel. Dans les deux cas, la densité de population et l'occupation du foncier limite l'expansion.

Main d'œuvre

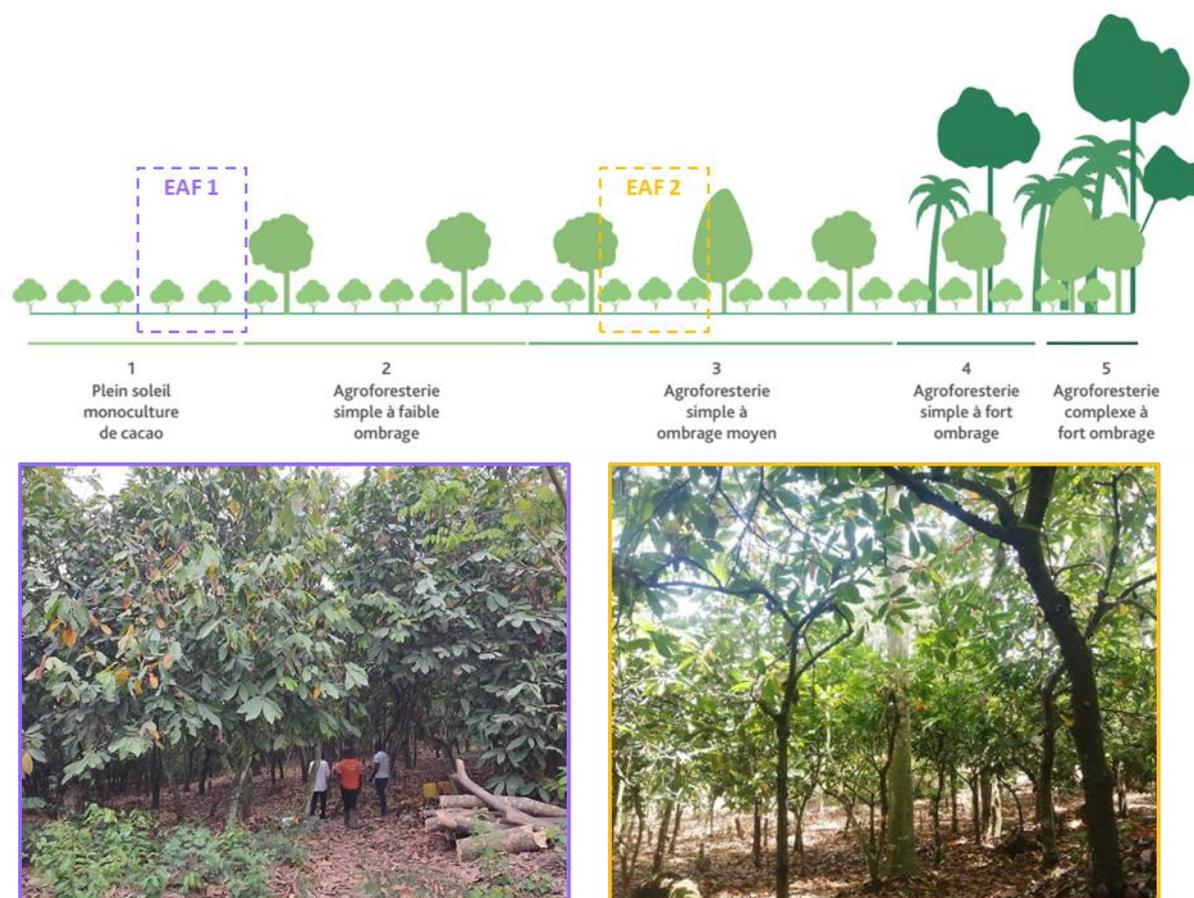


Les deux EAF fonctionnent principalement grâce à de la main d'œuvre familiale, mais font ponctuellement appel à de la main d'œuvre salariée pour certaines opérations soit très techniques, soit chronophages. Par rapport à la culture conventionnelle, le temps consacré à l'entretien des parcelles et aux traitements est beaucoup plus important. En effet, le désherbage manuel et la plus faible persistance des pesticides et fongicides biologiques impliquent un nombre de passages plus important sur les parcelles. Dans les deux exploitations, des travailleurs extérieurs sont mobilisés pour ces opérations. La première EAF bénéficie de l'intervention d'une équipe spécialisée formée par la YGL pour la taille, ainsi que pour la pulvérisation

Nombre moyen de jours de travail par activité cacaoyère en conventionnel, par hectare au Ghana (ICCO, 2022)

d'intrants biologiques. La seconde EAF n'a pas accès à ces services du fait de son isolement.

Configuration et gestion de l'EAF



La cacaoyère de l'EAF 1 n'a pas d'ombrage, bien que des arbres aient été plantés récemment (ils sont cependant encore à un stade juvénile). Du fait de la localisation de la parcelle, proche d'autres parcelles de cacao biologique, des équipes spécialisées sont en mesure d'intervenir pour la taille et l'application de fertilisants et pesticides biologiques une fois par an minimum. La seconde cacaoyère est plus ombragée, mais aucun traitement n'est appliqué car la parcelle est isolée et les moyens à disposition des producteurs sont très faibles. L'entretien de la parcelle est réalisé très régulièrement, mais les producteurs doivent faire face à de nombreuses attaques de maladies et ravageurs du fait de l'absence de traitements.

Gestion du Traitement Post-récolte et commercialisation

La récolte principale a lieu entre septembre et décembre, puis continue tout au long de l'année mais les fèves sont généralement plus petites et en moins grande quantité. Les deux producteurs commercialisent leur production auprès des acheteurs de la YGL. Ils reçoivent 800 GHS par sac, soit 12,5 GHS/kg (1,06 EUR) qu'ils touchent autour du mois de décembre/janvier. Ils reçoivent en complément le premium dû à la certification en agriculture biologique, qui correspond à 60 GHS/sac soit

7,5% du prix de vente de base. Il est particulièrement intéressant de noter que dans le cas des producteurs locataires de la terre, les revenus issus de la vente des fèves est partagé avec le propriétaire sur la base du prix du cacao conventionnel. Le premium revient en totalité au producteur.

Utilisation du financement lié au mécanisme étudié

Les producteurs n'ont pas accès au système de financement classique, du fait de taux d'intérêt très élevés. Les revenus tirés de la production de cacao sont leur principale source de financement.

Outre l'aspect environnemental mis en avant par les producteurs comme raison première de leur passage à l'agriculture biologique (conscience que l'usage de pesticides et d'engrais de synthèse à haute dose sont mauvais pour l'environnement et contribuent au changement climatique), l'intérêt économique joue également un rôle prépondérant. Le premium touché ne couvre pas tous les coûts générés par la production biologique (à titre d'exemple, une productrice estime le coût de la main d'œuvre salarié employée pour le désherbage à 160 GHS/sac, pour un premium de 60 GHS/sac de fèves vendues).

Cependant, le paiement de ce premium intervient à un moment où les producteurs manquent de trésorerie (autour du mois de mai), et il leur permet de s'acquitter de frais familiaux (épargne pour les frais de scolarité, déplacements, etc.) et dans une moindre mesure de financer la production (épargne pour paiement de la MO, outillage simple, etc.). Les producteurs bénéficient également d'un accès privilégié à des services santé (visites médicales gratuites, couverture santé, etc.), à de la formation (santé des sols, agroforesterie, etc.), accès à des intrants et mécanisation, plants pour le renouvellement des cacaoyères et plantation d'arbres d'ombrage, etc. Autant d'avantages qui les incitent à continuer à respecter le cahier des charges de l'agriculture biologique.

Exemple #2 – Bénéficiaire de la subvention d'intrants biologiques - Exploitation agricole familiale en maraichage au Sénégal



Description d'ensemble de l'EAF

Exploitation d'une superficie de 2 ha. Le producteur pratique le maraichage (Arachide, Carottes, tomate et plantes aromatiques tels que l'oignon, etc.). Sa production est orientée vers la vente à 95% Seule

5% sont destinés à l'auto consommation. Une MO d'œuvre familiale est utilisée. Deux personnes sont mobilisées. Lors des préparations des sols ou lors des récoltes, la famille ((environs 10 personnes) participe ponctuellement. La MO est intéressée à la récolte après avoir déduis les frais liés à la mise en place de la culture.

Le matériel trouvé sur place est composé principalement d'un kit obtenu sur subvention pour une valeur de 3 millions (une pompe immergée alimentée par une plaque solaire, un bassin une motopompe qui sert de lanceur pour l'arrosage). Pour le fonds de roulement, le producteur fonctionne avec des fonds propres. En termes de fonds de roulement estimé entre 1,5 millions à 2 millions (dont 640 000 F CFA de semences, 640 000 F CFA de fumure organique, 200 000 à 250 000 F CFA de gasoil).

L'enquêté est membre de la Fédération des Agropasteurs de Diender (FAPD) qui est membre de la FENAB. La FENAB, créée en 2008, regroupe des organisations de producteurs, de vendeurs, de transformateurs, de consommateurs et d'organisations d'appui qui s'activent pour le développement de l'agriculture biologique au Sénégal. La FENAB regroupe également six organisations d'appui qui sont : Enda Pronat, Agrecol Afrique, Green Sénégal, ASPAB, GIT et CEAS et 18 organisations de producteurs. La fédération a mis en place une Plateforme Nationale d'Agriculture Ecologique et Biologique qui regroupe plus de 200 organisations réparties dans les 4 zones agroécologiques du Sénégal : la Casamance, le Centre-Est, la zone du Bassin Arachidier et la Vallée du Fleuve Sénégal. Le but principal de la FENAB est de diffuser et généraliser l'Agriculture Biologique et Ecologique sur le territoire national sénégalais et dans la sous-région.

La FAPD qui est un des membres fondateurs de la FENAB, existe depuis 1982, elle est créée suite à une importante sécheresse qui affecta la zone des Niayes entraînant une forte difficulté pour les agriculteurs d'assurer une production suffisante. La formation, la sensibilisation, la production et le plaidoyer sur l'agroécologie sont les thématiques principales des actions mise en œuvre par la fédération. La FAPD entend l'agroécologie comme une vision globale, une manière de vivre et non simplement comme une technique agricole. A ses débuts, la FAPD est un GIE sous la direction d'Enda Pronat et travaille surtout au niveau des groupements de village. En 1994, la FAPD devient une association, Enda Pronat l'accompagne jusqu'en 2012 où la structure devient totalement autonome. La FAPD est composée de cinq unions de groupements de producteurs situés dans des villages de la commune de Kayakh et Diender, dans la zone des Niayes.

Objet du financement lié au mécanisme étudié

Le producteur n'a pas recours à un financement bancaire ou de la part d'une Institution de Microfinance. Il a bénéficié de subvention de l'Etat sur les intrants biologiques produits par Eléphant vert. La fédération dont il est membre a reçu 30 tonnes d'intrants sur les 400 tonnes dédiées à la FENAB et met ce stock à disposition de ces membres.

5. Offre de financement: Inventaire des mécanismes financiers

5.1 Identification des instruments financiers au bénéficiaire final les plus adaptés en fonction du besoin financier

Il est essentiel de noter à ce stade que tous les besoins financiers liés à la transition agroécologique n'ont pas vocation à être couverts par les mêmes outils. En fonction de la durée de rentabilisation du projet, du niveau de démonstration du modèle économique et de maturité de la demande, subventions, crédit et autres types d'outils doivent être associés ou se relayer afin d'utiliser la ressource publique de la manière la plus ciblée et efficace possible.

La matrice suivante propose une catégorisation des outils mobilisables pour répondre à différents types de demandes de financement. La durée de rentabilisation de l'investissement a été croisée avec la maturité du modèle économique et de la demande.

- ▶ **Durée de rentabilisation de l'investissement** : Cette notion, déjà évoquée dans les paragraphes ci-dessus, est particulièrement clé pour identifier les outils financiers adaptés. Notamment, s'agissant d'un financement à crédit, elle permet d'identifier la maturité (durée) idéale du prêt. Cinq catégories ont été différenciées : les besoins de « fonds de roulement », occasionnés par le cycle de production et normalement rentabilisés sur une campagne (typiquement, les engrais ou pesticides appliqués au cours du cycle de production), les besoins d'investissement rentabilisables sur moins de 12 mois (par exemple, l'acquisition de petits équipements tels que des seaux, pioches, gants, etc.), les besoins d'investissement rentabilisables sur plus de 12 mois (exemples : systèmes d'irrigation, mécanisation, etc.), les besoins d'investissement à très long terme (exemples : plantation d'arbres de bois d'œuvre, etc.) et les besoins liés à la création d'une nouvelle activité.
- ▶ **Maturité du modèle économique et de la demande** : le modèle économique est considéré comme démontré si sa rentabilité est clairement établie, quelle qu'en soit la durée, et la demande est considérée comme mature s'il existe un nombre significatif de producteurs sollicitant du financement de manière proactive.

Figure 12 : Cartographie des outils financiers

| | Modèle économique démontré et demande mature | Modèle économique démontré mais demande non mature | Modèle économique non démontré |
|--|---|---|---------------------------------------|
| Besoins de « fonds de roulement », occasionnés par le cycle de production | Crédit à court terme | Crédit à court terme Subvention totale ou partielle | Subvention totale |

| | | | |
|--|--|---|--|
| Besoins d'investissement rentabilisables sur moins de 12 mois | Crédit à court terme | Crédit à court terme Subvention totale ou partielle | Subvention totale |
| Besoins d'investissement rentabilisables sur plus de 12 mois | Crédit à moyen / long terme Subvention totale ou partielle Capitaux propres | Crédit à moyen / long terme Subvention totale ou partielle | Subvention totale |
| Besoins d'investissement à très long terme (> 8 ans) | Subvention totale ou partielle Capitaux propres (Crédit à long terme) Primes / Paiements pour services environnementaux | Subvention totale ou partielle Primes / Paiements pour services environnementaux | Subvention totale Primes / Paiements pour services environnementaux |
| Entrepreneuriat | Subvention d'amorçage Capitaux propres | Subvention totale | Subvention totale |

Points d'attention sur les outils financiers mobilisables :

- ▶ Il apparaît compliqué d'appliquer l'outil d'investissement en capital à l'échelle d'une exploitation familiale, compte tenu de la taille de ces exploitations, et de l'absence de structuration de leurs capitaux propres. Il est également difficile de l'appliquer à une OP ou toute autre structure de type associatif ou coopératif.
- ▶ Le financement d'investissements à moyen/long terme à crédit requiert un niveau satisfaisant de sécurisation foncière (sans aller nécessairement jusqu'au titre officiel).
- ▶ L'offre actuelle de crédit à long terme (> 3 ans) est extrêmement limitée, surtout pour les exploitations familiales.
- ▶ Lorsque le retour sur investissement est trop long, trop incertain ou trop indirect, le financement à crédit est compromis. La mobilisation d'instruments tels que des primes ou paiements pour services environnementaux semble plus appropriée.

5.2 Inventaire des mécanismes financiers

5.2.1 Préambule

L'étude a différencié des mécanismes « intermédiaires » multinationaux, n'ayant qu'un accès très indirect aux producteurs agricoles, et des mécanismes orientant les fonds vers les petits producteurs.

Au cours de l'inventaire, on a pu identifier que certains mécanismes intervenaient très en amont de la chaîne de financement. Ces mécanismes tels que les fonds climat internationaux, ou les banques internationales de développement, qui vont typiquement proposer des sources de financement aux mécanismes plus directs, ont fait l'objet d'une analyse rapide spécifique (voir 4.4). La base de données s'est concentrée sur les mécanismes « directs », conformément aux attentes des termes de référence.

NB : Nous avons conscience qu'une catégorisation rigoureuse des mécanismes selon ce critère d'analyse n'est pas possible, notamment car un même fonds peut avoir des modalités d'intervention multiples. Les mécanismes de type « fonds de refinancement » ou « fonds de garantie » nationaux ont été considérés comme des mécanismes « directs », y compris pour ceux fonctionnant exclusivement en intermédiation avec le secteur financier local.

5.2.2 Panorama des mécanismes renseignés dans la base de données

(1) L'analyse des mécanismes inventoriés a permis de dégager une typologie de mécanismes existant dans la zone CEDEAO et qui contribuent ou pourraient contribuer au financement de la transition agroécologique. La typologie est organisée en cinq catégories et présentée dans le tableau ci-dessous.

Figure 13 : Typologie des mécanismes

| Mécanisme | Description |
|---|---|
| Catégorie 1 - Mécanismes portés par le système financier local | |
| Mécanismes incitatifs publics intermédiés portés par l'Etat | Fonds publics partageant les risques des institutions financières locales (garantie au niveau de l'institution), proposant des ressources à taux concessionnel ou de la bonification de taux ou du subventionnement partiel d'équipements |
| Mécanismes incitatifs privés ou portés par des bailleurs internationaux/projets | Mécanismes incitatifs (cf. ci-dessus) proposés par des bailleurs de fonds (dans le cadre de projets par exemple ou au travers d'une offre dédiée) ou des acteurs privés |
| Institution financière privée proposant des services financiers ou extra-financiers adaptés | Banque, institution de microfinance ou autre proposant du crédit et/ou de l'accompagnement adaptés à l'agriculture en général ou à certaines pratiques agricoles (dont la TAE) |
| Institution financière publique proposant des services financiers ou extra-financiers adaptés | Banque publique de développement proposant du crédit et/ou de l'accompagnement adaptés à l'agriculture en général ou à certaines pratiques agricoles (dont la TAE) |
| AVEC/ VSLA | Association Villageoise d'Epargne et de Crédit (voir 2.4) |

| | |
|---|--|
| Caisses villageoises / banques rurales | Microfinance mutualiste locale en zone rurale (voir 2.4) |
| Catégorie 2 - Projets | |
| Projets proposant des appels à projet pour subventionner des initiatives productives | Projet sollicitant des OP pour proposer des petits projets structurant pour leur transition agroécologique (mise en place de compostière, multiplication de semences, etc.) |
| Projets proposant du subventionnement d'équipement / intrants total ou partiel à grande échelle | Projet de développement agricole visant à distribuer des équipements (kits d'irrigation solaire par exemple) ou des intrants (semences/plants par exemple) à un grand nombre de producteurs |
| Projets subventionnant de manière occasionnelle des équipements/intrants avec une visée démonstrative | Projet de développement agricole subventionnant des intrants ou matériels de manière ciblée pour en démontrer l'efficacité et susciter l'adhésion des producteurs (champs école, paysans relais...) |
| Projets proposant une mise en relation avec des institutions financières | Projets de développement agricole cherchant à nouer des partenariats avec des institutions, prévoyant ou non du renforcement de capacités pour ces institutions |
| Projets encourageant la constitution de groupes d'épargne | Projets de développement agricole proposant un volet d'accompagnement pour la mise en place de groupes d'épargne dans des OP ou au sein de villages |
| Projets proposant des fonds de crédit | Projets de développement agricole proposant des fonds de crédit type « fonds revolving » à destination des bénéficiaires |
| Catégorie 3 - Subventions publiques / financement sur budget des Etats de la CEDEAO | |
| Fonds de financement publics directs en subvention | Fonds mis en place par les Etats de la CEDEAO pour financer (en subvention) des projets de développement agricole |
| Fonds de financement publics directs en crédit | Fonds revolving mis en place par les Etats de la CEDEAO pour financer (à crédit, avec des taux souvent bonifiés) des projets de développement agricole |
| Exemptions de taxes | Facilitation de l'accès à des équipements ou intrants par la suppression de taxes à l'importation ou à l'achat |
| Subventionnement direct d'intrants / équipements | Campagnes nationales publiques de distribution de fertilisants (ou autres) acquis sur budget de l'Etat |
| Catégorie 4 - Mécanismes de financement des chaînes de valeur | |
| Préfinancement proposé par un acheteur / une entreprise agroindustrielle | Le commerçant ou l'entreprise achetant la production propose au producteur des intrants à crédit ou un crédit de soudure pour sécuriser son approvisionnement |
| Programmes de durabilité d'agroindustriels | Entreprises agroindustrielles subventionnant des appuis aux producteurs fournisseurs dans le cadre de leur démarche RSE |
| Facilités de paiement proposées par un fournisseur d'équipement | Le fournisseur d'équipement propose l'acquisition de matériel à crédit sur la base d'un échéancier fixe ou dépendant de l'utilisation du matériel |
| AMAP / commercialisation en circuit court / équitable | Le producteur accède à une meilleure valorisation de sa production et à une sécurisation de ses débouchés grâce à des circuits de commercialisation favorisant une juste répartition de la valeur ajoutée et limitant les intermédiaires |
| Prime de certification | Le producteur accède à un complément de revenus fourni par l'acheteur en échange du respect d'un cahier des charges de production |
| Fonds de crédit liés à des OP | Une organisation de producteurs met en place et gère un fonds de crédit au bénéfice de ses membres. Dans certains |

| | |
|--|---|
| | cas, l'OP peut obtenir une licence d'établissement d'épargne et de crédit |
| Paielement pour services environnementaux | Un Etat ou une entreprise privée propose au producteur un paiement immédiat sur la base d'actions propres à limiter le changement climatique |
| Catégorie 5 – Mécanismes de financement innovants | |
| Plates formes digitales | Plates formes de mise en relation de producteurs avec différents acteurs de l'écosystème agricole et de leur proposer différents services, y compris financiers |
| Fonds d'impact investing financé par la finance du développement | Véhicules financiers abondés par la finance du développement, poursuivant une double ambition de rentabilité et d'impact, gérés par des gestionnaires de fonds |
| Fonds d'impact investing à financements mixtes (« blended finance ») | Véhicules financiers abondés par la finance du développement et la finance commerciale, poursuivant une double ambition de rentabilité et d'impact, gérés par des gestionnaires de fonds |
| Mécanismes reposant sur la finance carbone | Acteurs gérant la mise en place de projets puis leur valorisation sous forme de crédits carbonés et la vente de ces crédits à des acteurs publics ou privés souhaitant compenser leurs émissions de CO2 |
| Crowdfunding | Mobilisation de l'épargne de particuliers pour le financement de projets solidaires ou non |
| Pay as you go | Modalité de paiement étalé sur plusieurs mois d'équipements en particulier solaires |
| Fonds de financement privés directs en subvention | Fonds abondés par des acteurs de la philanthropie (individus, fondations d'entreprise) ayant vocation à être redistribués sous forme de subvention |
| Epargne digitale | Solutions d'épargne basées sur la technologie digitale |

NB : Chaque mécanisme relevé peut appartenir à plusieurs catégories. La base de données permet de renseigner jusqu'à 3 champs par mécanisme.

(2) Chaque initiative a également été caractérisée dans la base de données en fonction des critères préétablis dans la note de cadrage.

Chaque initiative a ensuite été caractérisée dans la base de données en fonction des éléments suivants :

- ▶ **Zone géographique** (pays de la CEDEAO dans lesquels le mécanisme se déploie ou prévoit de se déployer)
- ▶ **Pratique ciblée** (agriculture en général, pratiques pouvant s'inscrire dans la TAE sans s'y limiter, ciblant explicitement la TAE) et détail sur les critères d'intervention du mécanisme, s'il se positionne sur un type d'agriculture particulier
- ▶ **Bénéficiaire ciblé** (petit producteur éventuellement par l'intermédiaire d'une OP, entreprise en amont ou en aval de la chaîne de valeur, entreprise de production agricole)
- ▶ **Chaîne(s) de valeur ciblée(s)** : les chaînes de valeur ont été catégorisées en (i) cultures vivrières (« vivrier » dans la base de données), (ii) cultures de rente (« cash crop » telles que cacao, huile de

palme, coton, etc.), (iii) cultures à la fois vivrières et commerciales mises en avant dans les politiques et stratégies nationales de sécurité alimentaire, dont le riz et le maïs (« mixte » dans la base de données) et (iv) productions animales (« élevage »).

- ▶ **Instrument financier au bénéficiaire final** (Subvention – éventuellement en nature, Crédit – éventuellement en nature et/ou sous forme de préfinancement), Capitaux propres, Epargne, Assurance) : il s'agit du type de produit/service financier auquel le producteur ou l'OP aura accès grâce au mécanisme.
- ▶ **Incitation** : l'incitation n'est renseignée que dans le cadre d'un instrument financier au bénéficiaire final qui ne soit pas de la subvention simple. Elle renseigne les outils mobilisés pour faciliter le financement : prime/redevance, exemption de taxe, subventionnement de taux d'intérêt, garantie, subventionnement partiel d'équipements/intrants.
- ▶ **AT associée** : Le mécanisme de financement productif est-il coordonné avec de l'assistance technique aux producteurs et/ou à d'éventuelles institutions financières partenaires ?
- ▶ **Statut du mécanisme** : Achevé (certains mécanismes n'ayant pas été pensés pour être pérennes, tels que des projets de développement, ont été clôturés, mais demeurent intéressants à examiner dans une perspective de capitalisation des bonnes pratiques), en cours ou non-démarré (un certain nombre d'initiatives intéressantes étant en gestation, il nous a semblé pertinent de les faire apparaître dans cet inventaire).
- ▶ **Portée** (limitée : < 10 000 producteurs, moyenne : 10 000 à 100 000 producteurs, large : > 100 000 producteurs). NB : Il n'a pas toujours été possible de renseigner cet indicateur, ni de faire la différenciation entre les bénéficiaires ciblés et les bénéficiaires effectivement atteints.
- ▶ **Source principale de l'information**
- ▶ **Contact**

(3) La base de données recense 159 mécanismes issus de l'inventaire, elle précise pour chacun leur appartenance à une ou plusieurs des cinq catégories proposées ainsi que la nature des instruments financiers mis à la disposition des bénéficiaires.

Sur l'ensemble des mécanismes recensés, 119 agissent à l'échelle nationale d'un seul des pays de la CEDEAO et 40 interviennent dans plusieurs pays dont 3 couvrent l'ensemble des pays de la CEDEAO. Parmi ces mécanismes 72 ciblent l'agriculture en général, 67 ciblent des pratiques en lien avec la TAE et 23 ciblent explicitement la TAE.

Le tableau en page suivante donne un aperçu synthétique de la quantité de mécanismes repérés par pays, il précise également le nombre de mécanismes apparaissant dans chacune des cinq catégories et les instruments financiers qu'ils mettent à disposition des bénéficiaires finaux.

Figure 14 : Panorama des mécanismes financiers recensés dans la base de données

| Nombre de mécanismes recensés par pays | | Nombre de mécanismes par catégorie | | | | | Nombre de mécanismes par instrument financier | | | | |
|--|------------|------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|---|------------|----------|-----------|-----------|
| | | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | Subvention | Crédit | Capital | Epargne | Assurance |
| Bénin | 25 | 11 | 13 | 4 | 2 | 5 | 15 | 16 | 2 | 3 | 1 |
| Burkina Faso | 35 | 15 | 11 | 4 | 4 | 7 | 17 | 23 | 1 | 4 | 0 |
| Cabo Verde | 10 | 4 | 1 | 4 | 0 | 1 | 3 | 7 | 0 | 0 | 0 |
| Côte d'Ivoire | 24 | 6 | 6 | 0 | 8 | 8 | 12 | 15 | 3 | 0 | 0 |
| Gambie | 8 | 2 | 3 | 2 | 0 | 1 | 4 | 4 | 0 | 1 | 0 |
| Ghana | 29 | 11 | 8 | 2 | 7 | 10 | 12 | 22 | 3 | 1 | 0 |
| Guinée | 12 | 6 | 4 | 1 | 0 | 1 | 6 | 7 | 0 | 3 | 0 |
| Guinée Bissau | 5 | 2 | 2 | 0 | 0 | 1 | 3 | 3 | 0 | 0 | 0 |
| Libéria | 12 | 3 | 7 | 1 | 0 | 2 | 7 | 6 | 1 | 0 | 0 |
| Mali | 24 | 11 | 10 | 2 | 3 | 5 | 14 | 16 | 0 | 4 | 1 |
| Niger | 16 | 8 | 7 | 1 | 1 | 2 | 9 | 11 | 1 | 1 | 0 |
| Nigeria | 26 | 12 | 6 | 2 | 2 | 9 | 7 | 21 | 4 | 0 | 2 |
| Sénégal | 33 | 17 | 8 | 2 | 4 | 8 | 12 | 22 | 2 | 1 | 0 |
| Sierra Leone | 12 | 2 | 3 | 1 | 3 | 2 | 5 | 8 | 1 | 1 | 0 |
| Togo | 20 | 11 | 7 | 5 | 4 | 2 | 9 | 14 | 0 | 2 | 1 |
| Hors CEDEAO | 22 | 8 | 8 | 0 | 3 | 11 | 8 | 17 | 5 | 2 | 0 |
| Totaux * | 159 | 73 | 46 | 29 | 20 | 25 | 70 | 106 | 8 | 17 | 5 |

* Note : Les totaux de chaque colonne ne correspondent pas nécessairement à la somme des lignes car un même mécanisme peut couvrir plusieurs pays, s'intégrer à plusieurs des cinq catégories et proposer plusieurs instruments financiers.

Enfin, parmi ces mécanismes, 6 n'ont pas encore démarré et 19 sont achevés. Notons que parmi les mécanismes en cours, un nombre significatif a été lancé sur les deux dernières années.

5.2.3 Identification des mécanismes intermédiaires pouvant être mobilisés pour le financement de la transition agroécologique

(1) Des ressources importantes peuvent être mobilisées au niveau international. Ces ressources ne sont généralement pas fléchées sur l'agroécologie, mais sur le climat.

(2) Un certain nombre de fonds climat internationaux ont été lancés depuis les années 1990, ciblant à la fois des contreparties publiques et privées, pour promouvoir l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

Dans le cadre des grandes conventions internationales sur le climat et dans un objectif de mobilisation et de coordination des fonds en faveur de la lutte contre le changement climatique, un certain nombre de fonds ont été créés depuis les années 1990, certains d'entre eux ciblant spécifiquement l'Afrique Sub-saharienne. Le tableau ci-dessous présente une liste de fonds climat relevés dans le cadre de l'inventaire.

Figure 15 : Typologie des fonds climat

| Type de fonds | Nom / description |
|--|--|
| Généraliste | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Fonds Vert pour le Climat ▶ Fonds pour l'Environnement Mondial ▶ Fonds Français pour l'Environnement Mondial |
| Fonds ciblant le financement de l'adaptation | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Adaptation for Smallholder Agriculture Programme ▶ Fonds d'adaptation |
| Fonds « carbone » | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Forest Investment Program ▶ Forest Carbon Partnership Facility ▶ Mécanisme REDD+ |
| Fonds pour la promotion des énergies renouvelables | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Clean Technology Fund ▶ Programme de développement des énergies renouvelables dans les pays à faibles revenus ▶ Global Energy Efficiency and renewable energy fund |

Les modalités d'intervention de ces fonds sont variées : plusieurs types de structures peuvent obtenir des accréditations pour les gérer : agences de développement internationales, banques de développement régionales / locales, fonds climat nationaux, etc. Ces fonds développent à la fois une approche publique (au travers des gouvernements) et une approche privée, au travers de projets ou

d'entreprises. Par exemple, le Fonds pour l'Environnement Mondial, possède deux fenêtres d'intervention : l'une au travers d'allocations annuelles aux Etats, l'autre au travers de financements mixtes (« blended finance ») pour soutenir l'investissement privé. Notons que cette fenêtre n'a jamais été mobilisée sur la zone CEDEAO et cible des initiatives privées de grande ampleur.

Au niveau international, 632 Mds USD en moyenne ont été investis dans le climat en 2019-2020, dont 14 Mds seulement dans l'utilisation des terres (incluant l'agriculture et l'élevage). 51% sont des fonds publics et les financements apportés par les bailleurs de fonds internationaux représentent 71% du total¹³.

(3) Les bailleurs de fonds et les Etats incluent de manière systématique l'environnement et le climat dans leurs approches. Un nombre significatif d'entre eux ont développé ou sont en train de développer des approches et stratégies dédiées à l'agroécologie.

Tous les bailleurs de fonds internationaux et agences de développement interrogés dans le cadre de cette étude intègrent depuis quelques années la dimension climat à leurs projets de développement rural de manière systématique. L'Afrique est pour eux une zone d'intervention prioritaire. Un nombre significatif d'entre eux, tels que la FAO, la GIZ, l'AFD/FFEM intègrent l'agroécologie dans leur réflexion même s'ils n'en font pas un critère d'intervention. L'intégration de la dimension climat se fait au travers des critères d'éligibilité des projets ou, pour les projets faisant intervenir des institutions financières locales ou régionales, par des listes d'exclusion et une politique environnementale et sociale.

Plusieurs bailleurs ont lancé ou s'appêtent à lancer des labels ou des initiatives multipays en lien avec la finance agricole. On peut citer par exemple IGreenFin du FIDA, AGreenFi de l'AFD, ou encore FARM, portée par Proparco (en projet).

On constate souvent un éloignement entre spécialistes de l'agroécologie et spécialistes des mécanismes financiers appartenant généralement à des divisions différentes, qui pourrait rendre plus difficile la conception de mécanismes de financement de l'agroécologie innovants.

Enfin, notons que l'initiative d'échanges « dette – nature » est également susceptible de mobiliser davantage de fonds en faveur de la conservation de l'environnement.

5.3 Synthèse analytique des expériences recensées

5.3.1 Comparaison entre l'offre proposée et les besoins de financement identifiés

NB : Au-delà du panorama présenté ci-dessus, il n'a pas été réalisé d'analyses des mécanismes par pays, le panorama des mécanismes recensés ne reflétant pas nécessairement l'intégralité des dispositifs en place à l'échelle nationale. Les analyses se sont plutôt attachées à détacher des grandes tendances par catégorie ou par type de mécanisme identifié. La liste des mécanismes identifiés par pays est présentée en Annexe 5.

¹³ Global landscape of Climate Finance 2021, CPI

(1) Tout d’abord, notons que 150 mécanismes sur les 159 identifiés financent les petits producteurs, cibles de la présente étude, de manière directe ou indirecte. Toutes les filières sont couvertes, même si on note que certains mécanismes se concentrent uniquement sur les filières d’exportation.

150 mécanismes ciblent les petits producteurs, 49 ciblent les entreprises en amont/aval de la chaîne de valeur et 64 ciblent les PME productrices. Ceci confirme l’existence d’une offre de financement à destination des exploitations familiales. Toutes les chaînes de valeur sont couvertes, la majorité des mécanismes (106) s’adressant à l’ensemble des activités agricoles et d’élevage. Notons cependant que 23 mécanismes ciblent exclusivement les filières d’exportation.

(2) Ensuite, la demande de financement liée à la transition agroécologique a été définie selon trois grilles d’analyse (voir 3.3) :

- **Les objets de financement : pourquoi a-t-on besoin de fonds ?**
- **Les instruments financiers au bénéficiaire final**
- **Les approches spécifiques.**

(3) S’agissant des objets de financement, l’offre proposée par les mécanismes recensés dans la base de données apparaît assez ouverte. Deux failles sont cependant identifiées sur le financement de la main d’œuvre et le financement de la commercialisation par les OP pour les filières non-exportatrices.

Les objets de financement suivants ont été identifiés au 3.3 : main d’œuvre, équipements (innovants ou traditionnels), engrais et pesticides naturels, semences et races adaptées, plantations / agroforesterie, aménagements pour la cohabitation des cultures et des animaux, stockage et commercialisation de la production et transformation de la production.

La grande majorité des mécanismes se propose de couvrir les besoins financiers de l’agriculture en général ou de formes d’agriculture durable particulières, sans cibler un objet de financement en particulier.

L’expérience du consultant au regard des forts besoins identifiés en termes de financement de la main d’œuvre et de la commercialisation portée par les OP permet toutefois d’anticiper deux failles dans l’offre de financement :

- ▶ Une nécessité de remettre en question les approches de financement en nature plébiscitées à la fois par les projets de développement et les institutions financières pour financer le besoin croissant en main d’œuvre de la TAE ;
- ▶ Un manque en termes de financement de la commercialisation pour les chaînes de valeur moins structurées, et/ou pour les OP plus fragiles. En effet, les projets de développement semblent se concentrer en général sur la production, voire la transformation agricole, et les institutions financières et fonds d’investissement à impact financent la commercialisation mais se concentrent souvent sur des OP déjà solides et/ou dans des chaînes de valeur structurées. La mobilisation de subventions d’amorçage pour des OP en cours de structuration semble particulièrement pertinente,

du fait que l'accès à cette ressource est en lui-même un facteur déterminant dans la structuration de l'OP.

(4) En termes d'instruments financiers, la cohabitation d'offres de subvention et de crédit dans la base de données des mécanismes semble répondre aux principaux besoins. Des failles sont cependant identifiées au niveau du financement des investissements à moyen / long terme et de la portée des projets proposant du financement de projets en 100% subvention.

En termes d'instruments financiers, pour rappel, les instruments suivants ont été identifiés comme pertinents pour le financement de la TAE : subvention (totale ou partielle), crédit à court terme, crédit à moyen/long terme, capitaux propres, primes, paiements pour services environnementaux.

- ▶ La majorité de l'offre est en subvention, ce qui correspond au besoin important de subvention identifié au 3.3. 14 mécanismes ont recours à la subvention partielle d'équipements. Cependant, notons que la portée d'une partie des projets en subvention demeure limitée.
- ▶ Un certain nombre de mécanismes proposent du crédit. L'information sur la maturité des crédits proposés par mécanisme n'est pas facilement disponible sur base documentaire. Les quelques institutions qui présentent leur gamme de produit sur leur site internet indiquent proposer du crédit à moyen terme, sans que l'information soit disponible sur sa mobilisation effective. Cependant, l'expérience du Consultant sur l'offre de finance agricole en général permet de conclure à un déficit d'offre de crédit à moyen/long terme pour l'agriculture en général, qui se répercute de manière accentuée sur la transition agroécologique, dans laquelle les besoins d'investissement dans de nouveaux modes de production sont comparativement plus importants.
- ▶ Une seule initiative de paiements pour services environnementaux a été relevée, dans la filière cacao et portée par le secteur privé (Cargill).
- ▶ Seuls 8 mécanismes proposent des investissements en capital et sur ces 8 mécanismes, seuls 3 ciblent spécifiquement les petits producteurs.

Sur les 23 mécanismes qui ciblent spécifiquement la transition agroécologique, 7 proposent du crédit, éventuellement associé à de l'épargne, 11 proposent de la subvention et 4 proposent une offre mixte crédit/subvention. Aucune ne propose de capital.

(5) En termes d'approche, on note des faiblesses au niveau de l'appui à l'entrepreneuriat, le besoin renouvelé en crédit à moyen-long terme et la nécessité d'une offre de financements en subvention ou en capital de taille limitée.

En termes d'approches, les constats réalisés en 3.3 ont été mis en regard des caractéristiques des mécanismes recensés :

- ▶ **Conditionner le financement productif à la présence d'un accompagnement dans le cas d'introduction de pratiques nouvelles** : 84 mécanismes (soit plus de la moitié) proposent en effet de l'assistance technique associée au financement productif, à destination du producteur. 100% des mécanismes ciblant des pratiques pouvant s'inscrire dans la TAE en proposent, ainsi que 95% des mécanismes ciblant l'agroécologie.

- ▶ **Proposer une offre de financement spécifique, apte à appuyer l'entrepreneuriat** : l'appui à l'entrepreneuriat devrait idéalement passer par des prises de participation en capital et/ou des subventions d'amorçage. Une faille a été identifiée dans le paragraphe précédent sur l'outil « prise de participations ». Cependant, comme expliqué au 3.3, le financement des petites exploitations familiales et OP en capital apparaît compromis et le recours à des subventions d'amorçage telles que proposées par les projets de développement plus réaliste. Le volume et la portée de ces subventions d'amorçage demeurent malheureusement trop limités par rapport à la forte demande estimée en 3.3 (sur les 5 mécanismes d'appels à projets recensés, 2 ont une portée limitée, un a une portée moyenne et pour les deux derniers, la portée n'a pas pu être renseignée). Notons qu'un mécanisme se propose explicitement d'appuyer la création d'entreprises.
- ▶ **Assurer la disponibilité d'équipements nouveaux et innovants** : 12 projets appuient spécifiquement l'accès à des pompes solaires et/ou à des systèmes d'irrigation goutte à goutte. Plusieurs d'entre eux s'appuient sur des technologies innovantes telles que le paiement mobile et/ou le pay as you go et l'ensemble des mécanismes qui proposent le financement de ces équipements à crédit le proposent en une offre intégrée à l'équipement. Un mécanisme (projet en démarrage) propose l'accès à des biométhaniseurs. La portée de ces initiatives est peu renseignée. Par ailleurs, la concentration de l'offre sur les pompes solaires et le goutte à goutte semble correspondre à la demande de financement issue des pratiques agroécologiques recensées dans la zone. L'inventaire pourrait révéler une faille au niveau de l'offre de biométhaniseurs, même si une analyse plus poussée devrait être réalisée pour valider la demande des producteurs pour ces produits.
- ▶ **Adapter l'offre de financement à des profils de rentabilités spécifiques / à long terme** : l'offre de financement remboursable à moyen/long terme demeure insuffisante. Le subventionnement partiel d'équipement semble un moyen intéressant de raccourcir la rentabilisation des investissements. Pour ce qui est d'investissements rentabilisables à plus de 8-10 ans par les petits producteurs, le recours au crédit n'est pas recommandé. Ces cas de figure ne sont pas captés par la base de données des mécanismes financiers à l'exception de l'initiative relative aux paiements pour services environnementaux dans la filière cacao.
- ▶ **Proposer des financements de taille limitée, y compris en subvention** : les projets de taille limitée (besoins financiers inférieurs à 100 000 EUR), portés par des OP qui ne soient pas de grandes faitières, font l'objet d'un besoin de financement particulier. Les mécanismes d'appel à projets semblent un moyen intéressant de faire face à cette demande (5 projets). Toujours dans une logique de subvention, l'approche du Agroecology Fund apparaît également présenter un bon potentiel pour répondre à cette demande. Enfin, le fonds d'investissement à impact Shared Interest se propose également de faire face à des besoins financiers parfois inférieurs à 10 000 EUR, même si ses modalités d'interventions ne lui permettent pas de multiplier ce genre de petits investissements.

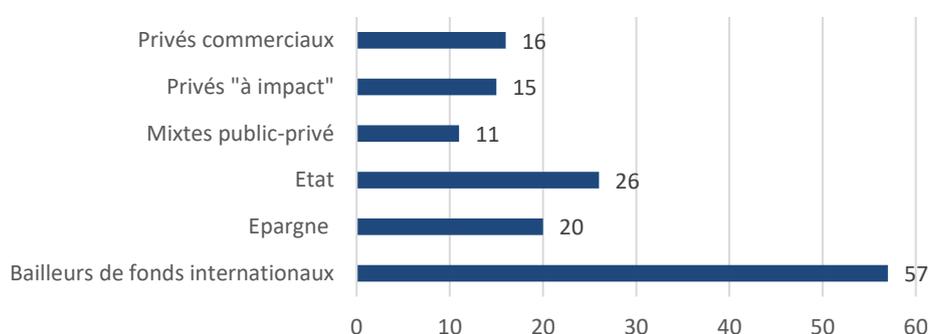
Enfin, s'agissant des **critères d'interventions**, on constate que ceux-ci sont variés. Si on laisse de côté les mécanismes ciblant l'agriculture en général, on trouve autant de critères d'intervention que de mécanismes financiers, ou presque. Les critères se rapportant à l'atténuation ou à l'adaptation au changement climatique concernent une majorité des mécanismes ciblant certains types de pratiques agricoles tandis que les critères spécifiques à l'agroécologie demeurent plus rares.

5.3.2 Analyse de l'origine des fonds et des mécanismes incitatifs mobilisés

(1) Le financement des mécanismes est majoritairement assuré par les bailleurs de fonds internationaux, même s'il est intéressant de constater que le secteur privé a également sa place dans le panorama.

S'agissant de l'origine des fonds, les bailleurs internationaux demeurent largement majoritaires parmi les 145 mécanismes pour lesquels cette catégorie est renseignée, comme l'indique le graphique ci-dessous. On constate cependant que le secteur privé représente une part non négligeable des financements. Les Etats de la CEDEAO financent majoritairement 26 mécanismes.

Figure 16 : Origine des fonds des mécanismes recensés



Parmi les bailleurs de fonds, on retrouve notamment le FIDA, la Banque Mondiale, l'AFD et l'Union Européenne, mais aussi la GIZ ou certains gouvernements (Luxembourg, Pays Bas...). Le Fonds Vert Climat est également bien représenté, le plus souvent mobilisé par l'intermédiaire des bailleurs précités.

S'agissant du secteur privé, une partie des financeurs est représentée par les acteurs des chaînes de valeur, suivant une logique commerciale ou de Responsabilité Sociale de l'Entreprise. Il existe également un écosystème de fonds d'investissement de type « capital risque » ou « capital développement » ciblant les initiatives digitales dans les pays en voie de développement et, qui commence à s'intéresser à l'agriculture. Aucun fonds local n'a cependant été identifié parmi les sources de financement des mécanismes de la base de données.

S'agissant des fonds à financement mixtes, notons que USAID intervient régulièrement comme fournisseur de ressource subventionnée destinée à faciliter la mobilisation de ressources institutionnelles.

Les initiatives portées par les Etats sont de trois natures :

- ▶ Exemption de taxes et subventionnement d'intrants
- ▶ Fonds nationaux d'appui à l'agriculture / schémas de financement de l'agriculture
- ▶ Projets nationaux de replantation ou de sécurité alimentaire.

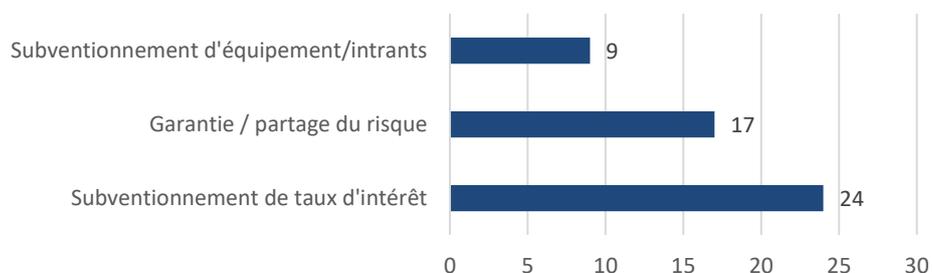
Les financements mixtes allient ressources de bailleurs de fonds internationaux et du secteur privé international. Il n'a pas été à ce stade identifié de fonds à financement mixtes comprenant des contributions étatiques.

NB : S'agissant des fonds nationaux de financement de l'agriculture, il a le plus souvent été impossible d'identifier au stade de l'inventaire si la source majoritaire des fonds était le budget de l'Etat ou les bailleurs de fonds internationaux. Dans de tels cas, la case n'a pas été renseignée.

(2) Les mécanismes de financement recensés proposant du crédit au bénéficiaire final ont assez largement recours à des incitatifs, en premier lieu le subventionnement de taux d'intérêt.

106 mécanismes proposent du crédit aux producteurs agricoles et entreprises des chaînes de valeur. Parmi ces 106 mécanismes, 55, soit un peu plus de la moitié, le font sans incitation particulière. Parmi les 51 autres, les incitations se répartissent comme suit :

Figure 17 : Incitatifs mobilisés pour faciliter le financement à crédit



6. Offre de financement : Etudes de cas

6.1 Préambule

Les études de cas ont été réalisées au travers de visites terrain menées dans quatre pays (Burkina Faso, Ghana, Sénégal et Togo) et complétées par des entretiens à distance. Les cas détaillés sont présentés en annexe du document. Les informations ont été collectées en Avril 2023.

La méthodologie détaillée, ainsi que la légende de l'échelle de notation des diagrammes sont présentées en 2.3.2. Ces études de cas ont avant tout une visée descriptive et d'identification de bonnes pratiques. La méthode utilisée (base déclarative) et le niveau d'effort consacré à chaque cas (environ 2 jours par cas) ne permettaient en aucun cas une approche à portée évaluative.

6.2 Présentation synthétique des cas étudiés

6.2.1 Multipays

| Refinancement et garantie: Cas AGRI + | Multipays |
|---|--|
| <p><i>Breve description du mécanisme :</i> SOS Faim Luxembourg a reçu mandat du Ministère des Affaires Etrangères du Luxembourg pour conduire le programme AGRI+ sur 7 ans de 2016 à 2022. Suite à un délai d'un an accordé par le MAE, la fin du projet est prévue en Décembre 2023.</p> <p>Le programme AGRI+ s'appuie sur trois piliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une offre de formations proposées aux organisations paysannes ; • Une offre d'outils financiers proposée à des institutions financières des pays d'intervention (garantie bancaire, lignes de refinancement à destination des SFD) ; • L'animation d'un dialogue intersectoriel. <p>Notons qu'au Niger à ce stade, seule la composante Formation est mise en œuvre. Les études de cas ciblent les mécanismes financiers et ont donc été réalisées au Burkina Faso (sur site) et au Mali (entretiens à distance).</p> | <p><i>Résumé des principaux axes d'analyse :</i></p> <div style="text-align: center;"> <p>Cohérence avec les 13 principes de l'AE</p> <p>Répliquabilité ← 6 3 3 → Pérennité</p> <p>Portée actuelle 10</p> </div> <p>Cible : EAF Portée CEDEAO: 25 155 EAF bénéficiaires et 3,971 M EUR engagés</p> |
| Forces | Faiblesses |
| <ul style="list-style-type: none"> • Mise à disposition par le Grand-Duché du Luxembourg de ressources sur 7 ans • Approche par EAF plus que par chaîne de valeur, bien adaptée à la TAE • Cible de petites institutions de microfinance déjà bien ancrées en milieu rural et connaissant bien le monde agricole • Adaptation des outils financiers mobilisés aux contraintes effectives des institutions financières partenaires • Concessionnalité au bénéficiaire final raisonnable • Ressource financière aux institutions financières locales avantageuse à la fois en termes de taux que de durées de mise à disposition | <ul style="list-style-type: none"> • Le dispositif ne cible pas spécifiquement la TAE • « Mode projet » à durée limitée, montage institutionnel peu pérenne. • Rotation du personnel AGRI+ Burkina • Sous-utilisation de l'outil de garantie par les banques commerciales • Limitation à certaines filières du fait du montage institutionnel |

| | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Approche locale et dialogue inter-acteurs permettant de bonnes synergies Appui financier / appui extra-financier • Articulation flexible appui financier / appui extra-financier • Flexibilité pour adapter les objets de crédit éligibles à la demande des IMF et des bénéficiaires finaux • Appui parallèle d'SOS Faim aux IMF (subventions d'investissement, notamment pour l'ouverture de nouveaux guichets) | |
|---|--|

Banques publiques : cas de la Banque Ouest Africaine de Développement Multipays

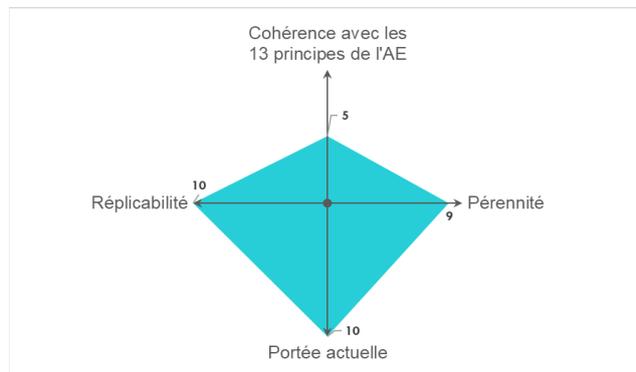
Brève description du mécanisme :

La Banque Ouest-Africaine de Développement (BOAD) est l'institution commune de financement du développement des Etats de l'Union Monétaire Ouest-Africaine (UMOA). Le climat et en particulier les questions d'adaptation des populations des pays membres au changement climatique tiennent une place importante dans sa stratégie 2021-2025, ce qui se manifeste par différents aspects au sein de la banque et dans ses activités :

- Des accréditations aux mécanismes des Nations Unies visant à financer la lutte contre le changement climatique : FEM, FA, FVC.
- Une ligne climat octroyée par l'AFD pour développer des projets d'adaptation.
- L'intégration dans l'analyse et le suivi-évaluation des projets des aspects environnementaux
- Une cartographie des risques climat de la zone et du portefeuille de crédits, une stratégie climat et des outils pour l'opérationnaliser

La BOAD, à travers son Plan Stratégique DJOLIBA, pour la période 2021-2025, a décidé de consacrer 25% de ses engagements financiers, soit 825 milliards de FCFA, à l'Axe 3 relatif au renforcement de la résilience des populations au changement climatique.

Résumé des principaux axes d'analyse :



Cible : essentiellement : Etats pour le financement de projets d'appui à l'agriculture
Portée CEDEAO: 73,9M EUR engagés

| <i>Forces</i> | <i>Faiblesses</i> |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Longue expérience dans le financement de projets agricoles et portée importante • Accréditations aux fonds climat • Mécanisme d'abondement annuel provenant des budgets des Etats membres permettant de proposer des lignes de crédit bonifiées • Stratégie climat formalisée et outils d'opérationnalisation en place • Volonté d'alignement de l'ensemble des activités de la banque sur des investissements cohérents avec la transition de long terme • Politique d'intervention flexible : Possibilité de mixer les ressources (subvention, lignes concessionnelles, lignes à taux de marché...) et d'intervenir à la fois en appui au secteur public et au secteur privé → potentiel de couvrir l'ensemble des besoins de la TAE • Contribution aux réflexions de IDFC sur la finance climat | <ul style="list-style-type: none"> • Initiative encore en cours de mise en place • Portée encore limitée à ce jour au regard des ressources • Partenariats avec les institutions financières locales trop limités (sur les aspects climat) • Approche du financement de l'agriculture qui demeure majoritairement très traditionnelle • Politique de risque conservatrice • Grosse institution manquant parfois de flexibilité • Capacités internes relatives à la finance climat encore limitées • Pas de ciblage spécifique de l'agroécologie |

Fonds d'investissement à impact : cas de la SIDI

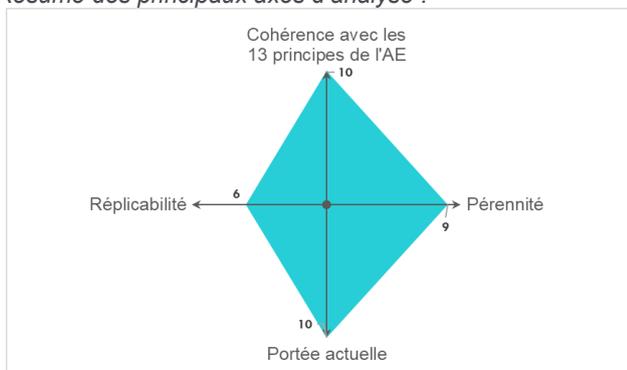
Multipays

Brève description du mécanisme :

La SIDI est une entreprise solidaire d'utilité sociale créée en 1983 par l'ONG CCFD-Terre Solidaire (aujourd'hui actionnaire principal). Elle a pour mission de favoriser l'inclusion financière en participant à la consolidation d'acteurs locaux de développement économique tels que les institutions de microfinance (notamment en milieu rural), les organisations paysannes et les PME agricoles.

Elle intervient en fonds propres, en dette (crédit court ou moyen terme) et en accompagnement technique, et a également contribué à quelques outils de garantie (Madagascar, Ethiopie). Elle gère par ailleurs le fonds FEFISOL, dédié à l'Afrique.

Résumé des principaux axes d'analyse :



Cible: OP ou PME travaillant avec des EAF
Portée CEDEAO : 5,8 M EUR d'encours (SIDI seule)

Forces

- Fonds « open ended » investissant à la fois en dette et en fonds propres, spécialisé sur le monde rural et agricole
- Politique de risque souple
- Partenariat rapproché avec une ONG ayant une force de frappe importante
- Valeurs et positionnement fortement orientés vers l'impact environnemental et social
- Accompagnement technique associée aux financements, ayant notamment pour objectif la transition des bénéficiaires vers des modes de production plus durables
- Partenariats de long terme

Faiblesses

- Manque de connexion avec des bailleurs de fonds proposant des ressources adaptées
- Grille de pratiques agroécologiques difficile à opérationnaliser
- Manque de cibles identifiées effectivement inscrites dans l'agroécologie

6.2.2 Burkina Faso

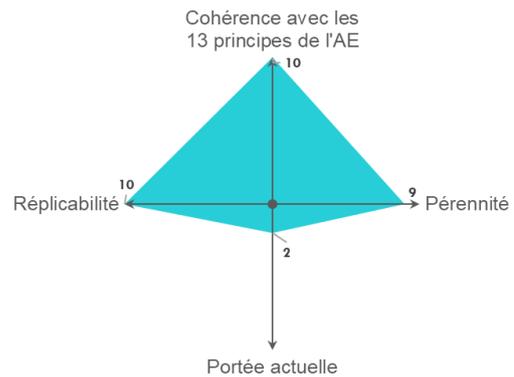
Subventionnement d'équipements et mise en place d'AVEC : cas du PATEB Burkina Faso

Brève description du mécanisme :

Le projet d'appui à la transition agro écologique dans la région de l'Est du Burkina Faso (PATEB) est un projet innovant pluri-acteurs pour la mise à l'échelle des pratiques agroécologiques. Les groupes cibles étaient 2 017 ménages et 25 agents des Services Techniques Déconcentrés de l'Etat (Agriculture, Elevage et Environnement) considérés comme des bénéficiaires directs.

Le programme a concerné les 8 communes de la Tapoa (100%), mais seules 2 ont bénéficié d'un appui concentré sur la TAE. Au-delà de l'appui à la recherche, à la formation et à l'accompagnement des producteurs, le projet a subventionné des équipements pour faciliter la transition agroécologique des bénéficiaires. Pour leur permettre de financer de manière autonome des besoins de montants plus limités, de type « fonds de roulement », le projet prévoyait la création de 3 Associations Villageoises d'Epargne et de Crédit dans l'une d'elles au profit des membres de l'Union Professionnelle des Producteurs Agricoles – UPPA. La présente étude de cas se concentre sur le mécanisme d'AVEC.

Résumé des principaux axes d'analyse :



Cible: EAF
Portée CEDEAO : 3 331 EUR distribués en 9 mois par l'AVEC la plus performante des 2. 62 crédits réalisés

Forces

- Projet mené par un membre clé de A3O
- Bonne cohérence avec le 13ème principe de l'agroécologie
- Coordination de la création d'AVEC avec des formations et de la sensibilisation à la TAE
- Bonne pérennité des associations une fois lancées
- Structuration des producteurs qui facilite la transmission de savoirs sur la TAE
- Création d'une discipline d'épargne parmi les producteurs
- Accès facilité aux ressources à crédit grâce à la solidarité entre les membres

Faiblesses

- Montants et durées de crédit ne permettant pas de couvrir la plupart des besoins liés à la TAE
- Pas de possibilité de tracer si les fonds de crédit ont servi ou non à financer la TAE
- Accompagnement sur une durée trop limitée (notamment du fait de l'insécurité) – les AVEC n'ont pu réaliser qu'un seul cycle d'épargne et de crédit.
- Accompagnement qui nécessite la mobilisation de ressources subventionnées sur la durée

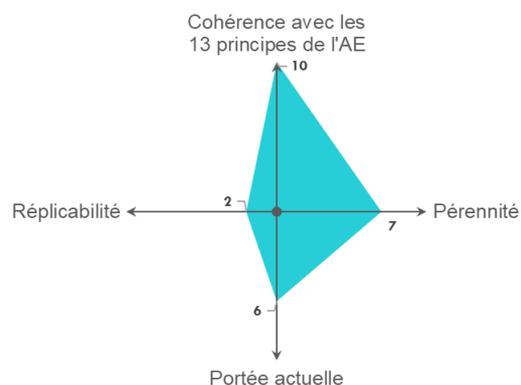
Microfinance: Cas d'UBTEC

Brève description du mécanisme :

UBTEC est une institution de microfinance née d'une Fédération Nationale de Producteurs, la FNGN. Suite à une prise de conscience des effets du changement climatique en 2016, UBTEC avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers (et notamment avec l'appui technique de la SIDI, qui finance l'institution depuis 2010) a décidé de développer une offre d'appui des EAF développant des pratiques agroécologiques. Suite à deux études successives visant essentiellement à bien identifier les pratiques agroécologiques elles-mêmes, l'offre a été mise en place. Cette offre mixte de l'accompagnement technique aux producteurs avec un système de remise sur taux d'intérêt appelé « Crédit bonus-malus ».

Burkina Faso

Résumé des principaux axes d'analyse :

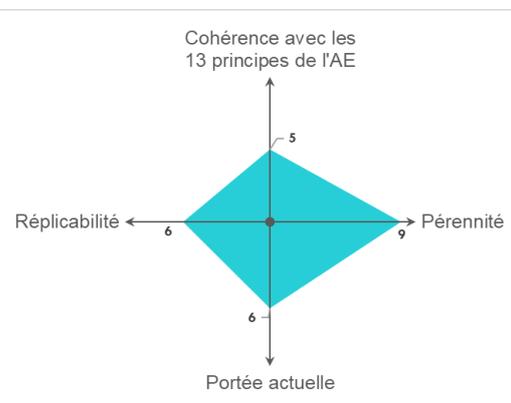


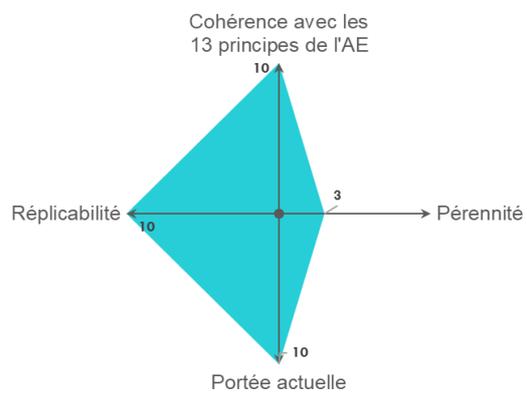
Cible: EAF

| Portée CEDEAO : 2 652 bénéficiaires depuis le lancement pour 1,55 M EUR décaissés | |
|--|---|
| Forces | Faiblesses |
| <ul style="list-style-type: none"> • UBTEC est le bras droit de la FNGN qui a beaucoup d'expérience confirmée au Burkina Faso • La FNGN a plusieurs départements et cellules spécialisées qui collaborent pour un appui holistique aux groupes cibles de UBTEC • Le partenariat avec la SIDI a permis de mettre en place le produit Bonus-Malus qui incite à la TAE tout en accompagnant la demande • UBTEC a la confiance de nombreux partenaires (refinancement y compris) • BTEC, structure fortement décentralisée avec des animateurs endogènes, en ligne avec le principe 13 • Mobilisation de l'épargne locale qui permet notamment des taux de crédit acceptables, même sans bonus | <ul style="list-style-type: none"> • Le plafond des crédits octroyés est parfois en deçà des besoins réels de certains EAF qui ont beaucoup développé leur activité (PME agricole) : UBTEC est surtout adapté aux EAF. • La durée du crédit peut limiter certains financements d'investissement |

| Mécanisme de refinancement public : Cas du FONAFI | | Burkina Faso |
|--|---|---|
| <p><i>Brève description du mécanisme :</i> Le Fonds National de la Finance Inclusive – FONAFI est un Etablissement public de l'Etat (EPE) destiné à faciliter le financements des projets productifs pour la population à travers la gestion de lignes de crédit et de garantie. Il est rattaché au ministère des Finances. L'Etat a mis en place le FONAFI en Septembre 2020. Sa mission est de renforcer les capacités financières et opérationnelles des Prestataires de Services Financiers - PSF afin de permettre le déploiement de produits et services innovants pour augmenter la couverture équitable des personnes exclues du système classique de financement au Burkina Faso.</p> | | <p><i>Résumé des principaux axes d'analyse :</i></p> <div style="text-align: center;"> <p>Cohérence avec les 13 principes de l'AE</p> <p>Répliquabilité ← 10</p> <p>→ 7 Pérennité</p> <p>10</p> <p>Portée actuelle</p> </div> <p>Cible: populations vulnérables Portée CEDEAO : 25 000 bénéficiaires, 9,è M EUR d'encours (tous secteurs confondus)</p> |
| Forces | Faiblesses | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Dotations initiales significatives • Portée nationale • Institutions financières partenaires ayant la capacité de toucher les exploitations familiales • Produits dédiés aux chaînes de valeur agricoles, le secteur agricole représente l'une des priorités du fonds | <ul style="list-style-type: none"> • Conditions des lignes de refinancement qui apparaissent assez contraignantes et peu attractives pour les IMF partenaires • Coût de fonctionnement élevé et équipe pas assez opérationnelle • Procédures administratives sont trop longues et aujourd'hui mal adaptées au crédit agricole • Dispositif de suivi-évaluation et de mesure d'impact très limité • Faible capacité à lever des ressources financières (notamment du fait du statut d'établissement public) et donc effet de levier sur les fonds publics initiaux limité • Manque de compétences internes relatives à l'agriculture en général et à la transition agroécologique en particulier | |

6.2.3 Ghana

| Initiatives du secteur privé en matière de durabilité : Cas d'ECOM Trading Ghana | |
|---|--|
| <p><i>Brève description du mécanisme :</i> Beaucoup d'entreprises du secteur du cacao ont décidé de mettre en place leurs propres programmes de durabilité, leur permettant de se différencier aux yeux des consommateurs sur un marché à forte concurrence, sans forcément intégrer toutes les normes des certifications existantes. Entreprise internationale de négoce de matières premières agricoles, ECOM Trading est à l'interface entre ces industriels du cacao et les producteurs auprès desquels l'entreprise se fournit. Selon les exigences de leurs clients en matière de durabilité, ECOM déploie des projets avec des objectifs se rapportant la plupart du temps à trois défis en matière de durabilité : 1) Mettre fin au travail des enfants, 2) Soutenir les communautés et augmenter les revenus des producteurs, 3) Mettre fin à la déforestation et promouvoir les pratiques agroforestières.</p> | <p><i>Résumé des principaux axes d'analyse :</i></p>  <p>Cible: producteurs de cacao Portée CEDEAO : non renseigné</p> |
| Forces | Faiblesses |
| <ul style="list-style-type: none"> • Les engagements volontaires sont le signe d'un changement en cours au sein des entreprises concernées qui va a priori dans le sens de la TAE • Couverture de certains besoins de financement des producteurs (aide à la certification, agroforesterie, etc.) • Appui technique en complément des financements ou apports matériels. <p>Cohérence des initiatives avec la politique productiviste et axée sur le secteur privé du gouvernement au Ghana</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Approches souvent fondées sur le postulat erroné que l'augmentation de la productivité est la réponse aux problématiques de durabilité environnementale et sociale • Les initiatives se concentrent principalement sur les moyens mis en œuvre plutôt que sur objectifs de résultats. • Initiatives orientées vers la communication qui s'affranchissent souvent de diagnostic approfondis et souvent assez peu participatives (top-down). • Hors prime de certification, faible pérennité du financement |

| Subventionnement sur appel à projet : Cas d'Équité 2 Ghana | |
|--|---|
| <p><i>Brève description du mécanisme :</i> Le programme Équité II est une initiative menée conjointement par Agronomes et vétérinaires sans frontières (AVSF) et Commerce équitable France (CEF). Le programme a pour objectif de soutenir le développement de projets de transition agroécologique portés par des coopératives certifiées commerce équitable dans six pays d'Afrique de l'Ouest, pour cinq filières cacao, karité, anacarde, fruits (ananas, coco, etc.) et artisanat. Avec un budget total de 11,5 millions d'euros mis à disposition par l'AFD et le FFEM, le programme a sollicité des propositions de projets de développement économique durable et innovant contribuant à la transition agroécologique dans le but de sélectionner et de financer les initiatives jugées les plus prometteuses selon une grille de critères préétablis. Au total, une quarantaine de projets inscrits dans la TAE ont été soutenus, touchant près de 125 000 producteurs et productrices. Cette étude de cas a porté plus particulièrement sur le projet de la Kuapa Kokoo Farmers Union (KKFU), dont le projet était d'appuyer 300 agriculteurs à adopter des pratiques de production de cacao biologique et 550 agriculteurs à pratiquer l'agroforesterie.</p> | <p><i>Résumé des principaux axes d'analyse :</i></p>  <p>Cible: producteurs certifiés commerce équitable Portée CEDEAO : 125 000 producteurs</p> |

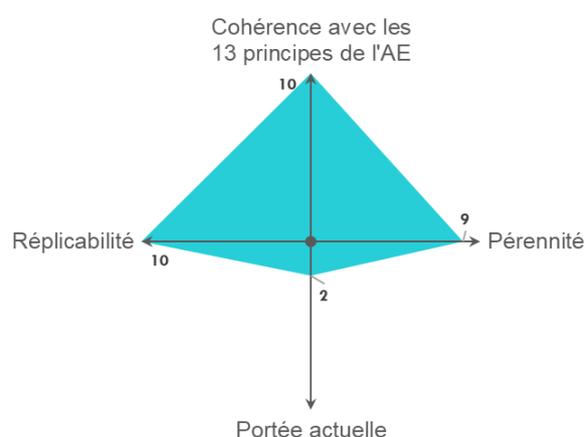
| Forces | Faiblesses |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Prérequis de représentation des producteurs et de bonne gouvernance au sein des structures ciblées • Développement de critères d'éligibilité prenant en compte les 13 principes de l'AE • Accompagnement des structures dans la définition et le montage de projet • Pertinence du mécanisme dans la couverture des besoins financiers • Système de suivi-évaluation performant mais complexe | <ul style="list-style-type: none"> • Durée des financements pas toujours assez longue pour assurer la pérennisation des activités • Perspective de financement à long terme pas sécurisé pour toutes les structures bénéficiaires |

Premium de certification entre acteurs privés : Cas de FairAfric

Brève description du mécanisme :

FairAfric est une société implantée à Amanase au nord d'Accra (Ghana) qui produit du chocolat certifié biologique à partir de masse, beurre et poudre de cacao produits localement. L'ambition de FairAfric est de transformer la chaîne de valeur du cacao en produisant du chocolat localement, en garantissant des conditions de travail équitables pour les producteurs familiaux, en créant des emplois locaux et en favorisant la durabilité environnementale. En plus du prix d'achat fixé par le gouvernement, FairAfric verse à la Yayra Glover Limited, une entreprise sociale locale, le premium associé à la production biologique, qui est ensuite redistribué partiellement aux producteurs sous différentes formes : en espèces, intrants, main d'œuvre, services d'accompagnement technique et formation, avantages sociaux et services financiers.

Résumé des principaux axes d'analyse :



Cible: producteurs de cacao certifiés bio
Portée CEDEAO : env. 1000 producteurs

| Forces | Faiblesses |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • L'acheteur final s'assure que l'ensemble des producteurs bénéficie directement d'au moins une partie du premium versé. • Pérennité du mécanisme assurée sous réserve d'un bon accès au marché. • Efficace lorsque mis en œuvre dans le cadre d'une coopération entre des parties-prenantes qui ont de fortes ambitions environnementales et sociales. • Bon incitatif pour le maintien de pratiques agroécologiques : capacité à couvrir des besoins liés à la production AE, notamment en MO, mécanisation et trésorerie. | <ul style="list-style-type: none"> • Le premium ne couvre ni les coûts liés au processus de certification, ni les coûts générés par les changements de pratiques sur les trois années de transition en bio. • Intégration plus ou moins importante des 13 principes selon l'approche choisie par les parties prenantes – certification centrée sur les pratiques mais peu prescriptive au niveau de l'écosystème, et sur les aspects sociaux et économiques de la production. • Bénéfices inégaux pour les producteurs qui adoptent des pratiques biologiques selon les caractéristiques de l'EAF (facteurs édaphiques, facteurs de production, pratiques de gestion de l'EAF, etc.) • Besoin d'une surface critique en bio (grande parcelle ou regroupement géographique de producteurs) pour pouvoir bénéficier pleinement des avantages liés au premium (hors cash). |

6.2.4 Sénégal

| Subventionnement d'intrants biologiques : Cas du Sénégal | | Sénégal |
|--|--|--|
| <p><i>Brève description du mécanisme :</i> L'Etat sénégalais a mis en place depuis deux ans un programme de subventions d'engrais organiques dans le cadre de l'enveloppe consacrée aux campagnes agricoles. Ce programme est géré en partenariat avec les fournisseurs d'engrais organique, et en premier lieu Eléphant Vert.</p> | | <p><i>Résumé des principaux axes d'analyse :</i></p> <div style="text-align: center;"> <p>Cohérence avec les 13 principes de l'AE</p> <p>10 7 10 6</p> <p>Réplicabilité ← → Pérennité</p> <p>Portée actuelle</p> <p>Cible: tous systèmes de production Portée CEDEAO : 15,2 M EUR</p> </div> |
| <i>Forces</i> | <i>Faiblesses</i> | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Forte volonté politique (feuilles de route intégrant l'agriculture durable) • Engagement d'allocation budgétaire en faveur des intrants organiques • Existence de producteurs d'intrants biologiques capables de produire en quantité et qualité suffisante • Existence d'une fédération forte et engagée qui promeut les produits et d'une plateforme d'échanges nationale | <ul style="list-style-type: none"> • Quantité limitée de certains produits par rapport à la demande • Mauvaise adéquation offre/demande en termes de type de produit et de zone géographique • Manque de communication et de sensibilisation des producteurs • Manque de coordination avec les institutions financières pour le financement de la part résiduelle • Manque de suivi/évaluation et de gestion des connaissances relatives au mécanisme • Délais de paiement important de l'Etat vis-à-vis de ses fournisseurs | |

| Banques de développement agricoles : Cas de La Banque agricole (LBA) | | Sénégal |
|--|--|--|
| <p><i>Brève description du mécanisme :</i> L'ex-Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal (CNCAS), créée en 1981, est devenue La Banque Agricole en 2019. Elle est détenue à 57% par l'Etat sénégalais. C'est la seule banque du Sénégal à vocation agricole. Elle est active sur tous les maillons des chaînes de valeur agricoles. 60% de ses financements ciblent une clientèle agricole. Elle est partenaire de la Compagnie d'Assurance Agricole du Sénégal (CNAAS) avec laquelle elle a institué une assurance obligatoire pour la riziculture. Elle bénéficie également d'un fonds de bonification abondé par l'Etat, d'un fonds de garantie et d'un fonds de calamités.</p> | | <p><i>Résumé des principaux axes d'analyse :</i></p> <div style="text-align: center;"> <p>Cohérence avec les 13 principes de l'AE</p> <p>3 9 10 10</p> <p>Réplicabilité ← → Pérennité</p> <p>Portée actuelle</p> <p>Cible: tous systèmes de production Portée CEDEAO : 49,9 M EUR</p> </div> |
| <i>Forces</i> | <i>Faiblesses</i> | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Banque publique de développement à capitaux mixtes publics/privés • Fonds de bonification, de garantie, de calamité • Accès des SFD au refinancement • Subventionnement d'assurance agricole • Portée importante • Quelques produits de crédit « verts » | <ul style="list-style-type: none"> • Approche vis-à-vis de la TAE (ou plus généralement de l'agriculture durable) encore peu structurée | |

- Développement de partenariats « chaîne de valeur »
- Bonne capacité à capter des ressources financières internationales

| | |
|---|--|
| <p>Microfinance : Cas CAURIE Microfinance Sénégal</p> <p><i>Brève description du mécanisme :</i> CAURIE MF est une institution de microfinance mutualiste née d'un programme de développement. Depuis 2018, CAURIE s'est investie dans la lutte contre le changement climatique en devenant partenaire du projet MEBA, qui a mis en place une plateforme visant à « accréditer » les institutions de microfinance engagées dans l'adaptation face aux effets du changement climatique. CAURIE a reçu du projet un accompagnement technique pour se mettre aux standards de la plateforme. Cet accompagnement l'a notamment amené à mettre en place des produits financiers visant spécifiquement l'adaptation des clients emprunteurs.</p> | |
| <p><i>Résumé des principaux axes d'analyse :</i></p> <p>Cible: EAF Portée CEDEAO : 5,4 M EUR</p> | |
| <p>Forces</p> | <p>Faiblesses</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> • Bonne image de marque de CAURIE, notamment à l'international → bonne capacité de levée de fonds • Expérience dans l'agriculture • Implantation en zone rurale • Financement intégré sur la chaîne de valeur • Partenariat avec des acteurs de la chaîne de valeur | <ul style="list-style-type: none"> • Manque de sensibilisation au niveau des producteurs sur les pratiques agricoles durables → manque de marché pour les engrais organiques • Manque de maîtrise technique des biodigesteurs par certains bénéficiaires • Absence de ressources stables permettant à CAURIE de proposer du crédit d'investissement |

| | |
|--|---|
| <p>Microcrédit en animaux : cas d'AVSF Sénégal</p> <p><i>Brève description du mécanisme :</i> AVSF Sénégal a piloté un projet de microcrédit animaux dans la région de Matam de 2018 à 2023. Le but du mécanisme, ancré dans la Fédération Jukkere Endam, est de donner l'accès aux membres de cette dernière à des bœufs sur la base d'une chaîne de solidarité. A partir du don initial de deux bœufs, acquis sur les fonds du projet, une femme réalise trois cycles d'embouche avant de donner deux bœufs à une autre femme. Les femmes bénéficient également d'un accompagnement technique qu'elles doivent transmettre aux bénéficiaires suivantes.</p> | |
| <p><i>Résumé des principaux axes d'analyse :</i></p> <p>Cible: femmes agricultrices Portée CEDEAO : 288 femmes, 70 000 EUR déboursés</p> | |
| <p>Forces</p> | <p>Faiblesses</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> • Fonds revolving • Partenariat avec CMS • Accompagnement associé au crédit • Touche en priorité les femmes • Gouvernance communautaire du mécanisme • Capitalisation des compétences au sein de la fédération | <ul style="list-style-type: none"> • Mise de départ très limitée • Reconstitution annuelle du projet → manque de visibilité • Peu de perspectives de passage à l'échelle sans nouveaux apports conséquents en subvention |

| Cas Décentralisation Fonds Climat | | Sénégal |
|---|---|---|
| <p><i>Brève description du mécanisme :</i> Le projet « Décentralisation Finance Climat » est un projet de recherche-action et de plaidoyer mis en œuvre au Mali et au Sénégal. Il fait partie du programme BRACED financé par le gouvernement du Royaume Uni et mis en œuvre par la Near East Foundation (NEF) and Innovation, Environnement et l'ONG Développement en Afrique (IED Afrique). Il promeut une méthodologie participative et une approche basée sur la demande des communautés. Il se propose d'appuyer la constitution de Fonds Climats Décentralisés. A ce jour, il a été lancé au Sénégal dans la région de Kaffrine.</p> | | <p><i>Résumé des principaux axes d'analyse :</i></p> <p style="text-align: center;">Cible: EAF Portée CEDEAO : 122 projets, 5,6 M EUR déboursés</p> |
| <i>Forces</i> | <i>Faiblesses</i> | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Gouvernance décentralisée et ancrée dans la décentralisation de l'Etat • Approche participative, forte implication des communautés dans la conception et la mise en œuvre des projets • Très bonne inscription dans la TAE • Vient répondre à un besoin financier difficilement finançable par d'autres types de ressources • Solide dispositif de suivi/évaluation et de capitalisation | <ul style="list-style-type: none"> • Interruption des financements | |

6.2.5 Togo

| Financement proposé par le fournisseur : Cas Bboxx | | Togo |
|--|---|---|
| <p><i>Brève description du mécanisme :</i> Bboxx est une société privée créée en 2011 au Kenya et présente dans 12 pays dont 8 appartenant à la zone CEDEAO. Bboxx a lancé les activités au Togo en 2017 et s'est associée à Electricité de France pour les développer en 2018. Bboxx distribue des systèmes solaires domestiques ainsi que des pompes solaires produites par une entreprise kenyane, Sunculture, selon un principe de paiement à la carte s'appuyant sur la monnaie électronique : la pompe est installée chez le producteur qui la rembourse au fur et à mesure de son utilisation via des transferts d'argent depuis son téléphone. La mission de Bboxx est d'améliorer l'accès à l'énergie et aux produits essentiels en Afrique et dans le monde. En particulier, Bboxx souhaite promouvoir l'accès des agriculteurs à l'irrigation grâce à l'acquisition de systèmes de pompage solaires. Bboxx commence à proposer certains équipements d'irrigation tels que des showerheads, tourniquets ou du goutte à goutte.</p> | | <p><i>Résumé des principaux axes d'analyse :</i></p> <p>Cible: tous ménages Portée CEDEAO : 3 200 pompes distribuées au Togo</p> |
| Forces | Faiblesses | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Plateforme digitale • Paiement par échéances flexible • Paiement par mobile money • Présence sur le terrain / réseau physique proche des producteurs (système d'agents) • Maintenance assurée gratuitement sur le matériel pendant 3 ans et call center 7/7 de 7h à 21h. Même après les 3 ans, le service de maintenance est assuré. • Durée de vie annoncée de 10 ans • Subvention de l'Etat | <ul style="list-style-type: none"> • Pompe non-adaptée à tous les besoins d'irrigation / pression insuffisante (système de pompage et non motopompe) • Appui/conseil aux producteurs minimal • Coût d'acquisition rédhibitoire si pas d'implication de projets, notamment par rapport aux pompes à énergie fossile disponibles sur le marché • Pour le moment, Bboxx est surtout destiné à remplacer des pompes gasoil pour des producteurs • Paiements mensuels peu adaptés au cycle cultural | |

| Fonds de garantie agricole : Cas de MIFA | | Togo |
|--|---|---|
| <p><i>Brève description du mécanisme :</i> Le MIFA est un fonds de garantie dédié au secteur agricole et créé par l'Etat togolais en 2018. A sa création, le MIFA visait à promouvoir les produits financiers et assuranciers adaptés au secteur agricole, à remédier à la fragmentation des chaînes de valeur, à faciliter le partage des risques entre les différents acteurs du secteur et à fournir une assistance technique aux institutions financières, aux PME/PMI et aux producteurs agricoles. Depuis 2021, les activités du MIFA se sont réorientées vers les filières prioritaires de la Plateforme Industrielle d'Adétikope (PIA), afin d'appuyer son approvisionnement. Ceci a l'avantage de concentrer les financements sur des filières pour lesquels les débouchés commerciaux seront assurés par la plateforme, mais pose la question de la poursuite du financement de filières en lien avec la sécurité alimentaire (maïs et riz notamment).</p> | | <p><i>Résumé des principaux axes d'analyse :</i></p> <p>Cible: tous systèmes de production Portée CEDEAO : 47 601 bénéficiaires sur l'année 2022</p> |
| Forces | Faiblesses | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Approche « chaîne de valeur » intégrée assurant un débouché à la production | <ul style="list-style-type: none"> • Très peu de partage d'informations à ce stade | |

| | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Approche durable et exigences environnementales de l'entreprise ARISE IIP • Partenariat public privé pour la transformation locale de la production agricole togolaise • PIA qui s'appuie sur une entreprise assurant une transformation industrielle de qualité et des débouchés intéressants sur les marchés internationaux | <ul style="list-style-type: none"> • Producteurs touchés limités (soja uniquement à ce stade) et dépendants de la capacité de la PIA à diversifier les produits transformés et commercialisés au travers de la plateforme |
|---|--|

| | |
|--|--|
| Togo | |
| Microfinance: Cas d'Assilassimé | |
| <i>Brève description du mécanisme :</i> | |
| <p>Assilassimé est une institution de microfinance créée par l'ONG française Entrepreneurs du Monde. Elle se positionne d'une manière très sociale, ciblant en priorité les femmes vulnérables, les personnes handicapées, ou toute autre personne n'ayant pas accès à la microfinance classique. Assilassimé a été créée en 2015 avec au démarrage une orientation urbaine. En 2018, elle a démarré ses interventions en milieu rural. Elle propose du crédit associé à du conseil agricole. Depuis 2020, elle cherche à promouvoir l'agroécologie au travers de formations et d'accompagnement technique, et la mécanisation au travers de mise à disposition de crédits d'investissement.</p> | |
| <i>Résumé des principaux axes d'analyse :</i> | |
| | |
| <p>Cible: EAF Portée CEDEAO : 2 500 producteurs formés</p> | |
| Forces | Faiblesses |
| <ul style="list-style-type: none"> • Actions coordonnées sur l'offre en intrants organiques, la demande et le financement • Approche terrain, Approche inclusive • IMF financièrement pérenne, investie dans la durée auprès des producteurs • Appui technique et financier dans la durée d'Entrepreneurs du Monde le temps que l'IMF devienne rentable • Accès à de la ressource financière avantageuse au travers de Microfinance Solidaire • Système de suivi-évaluation couvrant la mesure de l'impact des actions et bien intégré dans les processus opérationnels de l'institution | <ul style="list-style-type: none"> • Projet PISCA trop limité dans le temps • Portée limitée à ce jour • Crédit vert qui ne peut pas financer tous les besoins de la transition agroécologique • Débouchés permettant de valoriser le côté agroécologique de la production pas identifiés pour toutes les spéculations |

6.3 Identification transversale de bonnes pratiques en termes de financement

6.3.1 Développer sur le terrain des mécanismes coordonnés et pérennes, aptes à mobiliser les fonds au bénéfice de la transition agroécologique

Enseignement n°1 : La variété des besoins de financement requiert la mise en place d'outils financiers diversifiés à destination des acteurs de la transition agroécologique

(1) La transition agroécologique requiert la disponibilité simultanée d'outils financiers diversifiés, visant l'ensemble de ses acteurs.

La phase d'études de cas a confirmé le constat réalisé au cours de la phase d'inventaire de la variété des besoins de financement de la transition agroécologique :

- ▶ Les bénéficiaires potentiels vont du petit producteur agricole à la « start up » mobilisant les nouvelles technologies en faveur du développement agricole ou du climat, en passant par les organisations de producteurs de toutes tailles, les PME, voire les collectivités locales.
- ▶ Les besoins de financement couvrent de l'investissement, des besoins de financement de la production, des aménagements collectifs.
- ▶ Les projets ont des degrés de maturité inégaux, que ce soit au niveau de la demande des producteurs, des OP et des entreprises, ou de l'assurance de rentabilité des modèles économiques,
- ▶ Etc.

(2) Crédit et subvention doivent cohabiter au bénéfice de la transition agroécologique. Cependant, la subvention se doit d'être utilisée de manière ciblée et efficace.

Ces besoins aux caractéristiques variées nécessitent la mobilisation conjointe de différents outils financiers. Les études de cas reflètent bien cette variété d'instruments.

- ▶ Le crédit agricole (y compris microcrédit) permet de couvrir un nombre relativement important de besoins de financement de la TAE, mais n'est pas toujours l'outil le plus adapté au financement de la TAE. Par ailleurs, il demeure très majoritairement limité au crédit de campagne (voir par exemple cas Agri+). De plus, dans un contexte de rentabilité limitée de l'activité agricole en général, le taux d'intérêt peut s'avérer problématique s'agissant de crédits à plus d'un an. Enfin, le changement climatique présente un risque de déstabilisation d'une offre de crédit agricole encore fragile.
- ▶ La subvention (qu'elle soit sous forme de don en nature, de paiement pour services écosystémiques, etc.) demeure indispensable à la transition agroécologique, mais ce type de ressources étant limitée, une réflexion sur son ciblage est nécessaire.

Trois cas peuvent être différenciés :

- Aménagements collectifs (exemple : délocalisation des fonds climat au Sénégal)
- Incitation financière temporaire à la transition :

- ✓ Amortir le coût de certains équipements et les rendre attractifs par rapport aux équipements traditionnels, au travers de subventions partielles d'équipements (Exemple : Partenariat Bboxx/Etat au Togo)
 - ✓ Inciter les producteurs à se tourner vers des intrants naturels et sans risques pour la santé ou l'écosystème, notamment dans un contexte de subventionnement des intrants chimiques (Exemple : subventionnement des engrais Eléphant Vert au Sénégal)
 - ✓ Amorcer des activités au niveau des communautés, par exemple de production d'intrants naturels et de semences adaptées (Exemple : Equité 2).
 - ✓ Combler un manque à gagner temporaire causé par le processus de transition (Exemple : délais d'accès « au meilleur prix » pendant la transition vers la certification – cas de Kuapa Kokoo dans le cadre du programme Equité 2 ou encore écarts de rendements dans les systèmes agroforestiers le temps que le cycle de la matière organique se mette en place – cas de FairAfric).
- Rémunérer le bénéfice pour l'écosystème, lorsque celui-ci ne se traduit pas en avantage économique pour le producteur ou l'entreprise.

Paiements pour services environnementaux (PSE)

Les **paiements pour services environnementaux (PSE)** dans le domaine de l'agriculture consistent à rémunérer les agriculteurs ou autres utilisateurs des ressources naturelles pour les actions qu'ils entreprennent afin de restaurer ou de préserver des écosystèmes, qui procurent des avantages à la société tels que la préservation de la qualité de l'eau, le stockage du carbone, la protection du paysage et de la biodiversité, entre autres. On qualifie ces avantages de **services écosystémiques**, tandis que les actions des agriculteurs ou autres acteurs sont désignées sous le terme de services environnementaux (Ministère de l'Agriculture, 2020)¹⁴. Ces PSE ont pour objectif d'encourager l'adoption de pratiques ayant des effets positifs pour les écosystèmes contre une contrepartie pouvant être financière ou en nature. Ces incitations directes visent avant tout les **acteurs locaux** dont les pratiques sont potentiellement néfastes pour les écosystèmes et qui disposent de « droits de propriété » permettant de telles pratiques.

« **Les rémunérations concernent évidemment les actions que les acteurs conduiront (ou les pratiques auxquelles ils renonceront) et le montant des rémunérations sera déterminé en référence au manque à gagner (ou coût d'opportunité) des producteurs**, bien plus qu'en référence à une valeur économique totale des services écosystémiques (qu'il est rarement possible de calculer) » (Bienabe et al., 2016)¹⁵.

Ainsi, plusieurs PSE peuvent être combinés, comme cela a été mis en œuvre en Côte d'Ivoire dans un projet piloté par Nitidae, où l'objectif était de stopper la conversion des parcelles forestières ou des agro-forêts en culture monospécifiques (Hévéa, cacao, etc.) et de promouvoir

¹⁴ Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, 2020. En ligne : <https://agriculture.gouv.fr/les-paiements-pour-services-environnementaux-en-agriculture>

¹⁵ Biénabe E., Dutilly C., Karsenty A, Le Coq JF., 2016. In : Biénabé E., Rival A., Loeillet D. Développement durable et filières tropicales, QUAE, 2016

l'agroforesterie. Des compensations financières étaient attribuées pour le maintien d'espèces forestières dans les cacaoyères (agroforesterie) d'une part et l'absence de traitements chimiques des cacaoyères à haut rendement d'autre part. Cela permettait de toucher le premium de certification et de donner une valeur additionnelle à des cacaoyères peu productives mais utiles par les services écosystémiques rendus.

Cela suppose i) un partenariat étroit entre le secteur privé (acheteur), les ONG (support technique et identification des producteurs) et les OP, ii) une zone spatiale ciblée, iii) que la conditionnalité des paiements fasse l'objet d'un suivi rigoureux et iv) l'identification claire des détenteurs des droits ou des utilisateurs desdites ressources.

Ce type de mécanisme est prometteur, mais quelques points d'attention sont à souligner : 1) il peut être difficile d'identifier les bénéficiaires, à savoir les personnes responsables d'activités ayant un impact négatif pour les écosystèmes (particulièrement si celles-ci sont illégales, comme les plantations dans des aires protégées) ; 2) il peut être difficile d'évaluer le montant nécessaire (coût d'opportunité) pour inciter un changement de pratique ou de mobiliser des fonds suffisants pour le couvrir (valeur élevée des terres arables) ; 3) il peut être difficile ou coûteux de mesurer les performances des bénéficiaires (par exemple la séquestration de carbone), ce qui peut rendre difficile la mesure de l'impact d'un PSE ; 4) la gestion de tels mécanismes peut être complexe administrativement parlant (contractualisation) et coûteuse et dépend souvent de financements extérieurs et 5) la durabilité de tels mécanismes peut être difficile à assurer du fait de l'incertitude quant à la continuité des paiements. Cela peut décourager les bénéficiaires d'investir dans des pratiques durables sur le long terme.

Il est important de noter que malgré ces limitations, les PSE peuvent tout de même jouer un rôle significatif dans la promotion de pratiques agricoles durables et de la conservation de l'environnement, mais ces limites doivent être prises en compte lors de leur conception et mise en œuvre.

Ainsi, l'articulation crédit-subsidation doit être réfléchi en lien avec l'analyse économique des exploitations souhaitant s'engager dans la transition. La mise en place de pratiques agroécologiques à grande échelle présente des externalités positives évidentes qu'il apparaît légitime d'encourager ou de récompenser par de la ressource publique subventionnée, en sortant de la logique d'analyse de rentabilité pensée à l'échelle d'une exploitation.

Cependant, il nous semble que la transition agroécologique ne pourra être soutenable à grande échelle et sur le long terme que par la mise en place de systèmes de production économiquement pérennes. S'agissant de financements productifs privés, il semble plus réaliste de cibler la ressource « subvention » sur **l'incitation ponctuelle à la transition** (voir ci-dessus) plutôt que de mobiliser pour subventionner des pratiques agroécologiques non-rentables sur le long terme, même si ce genre de pratiques peut être justifié et réaliste dans certains cas précis (valorisation de crédits carbone par exemple).

(3) Cette coordination des outils apparaît particulièrement pertinente si elle est pensée à l'échelle du territoire

La territorialisation est inhérente à l'approche agroécologique. Ceci a un impact sur les modalités de son financement. Des approches en ce sens ont déjà été développées et testées (au Ghana notamment). Le Landscape Financing, est une approche de financement innovante qui se situe à l'échelle d'un territoire et non à l'échelle de la parcelle comme la plupart des mécanismes. Cette approche reconnaît que les problèmes environnementaux et socio-économiques sont souvent interconnectés et nécessitent une approche holistique pour y faire face. L'accent est mis sur la création de mécanismes financiers innovants qui peuvent inclure des instruments tels que les paiements pour services environnementaux, les marchés de carbone, les fonds d'investissement durable, les prêts à impact social, les partenariats public-privé, etc. L'objectif est de promouvoir des investissements durables qui prennent en compte les aspects environnementaux, sociaux et économiques du paysage, en favorisant la conservation de la biodiversité, la restauration des écosystèmes, la sécurité alimentaire, les moyens de subsistance durables, la résilience climatique et d'autres objectifs de développement durable et sans se focaliser sur une filière en particulier.

Enseignement n°2 : L'articulation entre subvention et crédit est particulièrement importante dans la mise en place d'une offre de financement pérenne

(3) Une bonne coordination est nécessaire sur le terrain entre les approches subventionnées et l'offre de crédit agricole aux bénéficiaires finaux.

Une bonne coordination des outils crédit et subvention sur le terrain est nécessaire pour la mise en place d'offres de financement pérennes.

En effet, des subventions d'équipements ou d'intrants portées par des projets de développement et/ou directement par le gouvernement risquent d'avoir un effet contre-productif sur le développement d'une offre de financements pérenne portée par le secteur privé. C'est le constat qui a été fait il y a quelques années au Niger, où le Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle a été mis en place, dont l'une des composantes a vocation à harmoniser les pratiques en termes de subventionnement partiel d'équipement. Plus généralement, on constate une meilleure durabilité et une articulation plus efficace des financements lorsque les subventions d'équipements ou d'intrants sont partielles et passent par des institutions de financement locales, qui peuvent offrir du crédit pour aider le producteur à financer la part des équipements/intrants demeurant à sa charge.

Par ailleurs, si la nécessité des subventions d'amorçage est soulignée, il convient dès leur déboursement d'anticiper la nécessité d'avoir recours au crédit pour couvrir les besoins financiers liés au développement futur de l'activité économique. Ceci nécessite d'établir dès le démarrage un compte d'exploitation prévisionnel, même très simple, intégrant le recours au crédit au bout de x années, mais aussi de l'éducation financière et la mise en relation très en amont de l'entreprise ou de l'OP avec une institution financière.

Enseignement n°3 : La formation et l'accompagnement doivent s'articuler de manière judicieuse avec l'offre de financement

(4) La formation aux pratiques agroécologiques et l'accompagnement à leur prise en main demeurent essentiels.

Les études de cas ont révélé les effets positifs des formations et accompagnements techniques aux pratiques agroécologiques déjà réalisés sur le terrain, mais montrent aussi le besoin additionnel, aussi bien au niveau des producteurs que de leurs organisations. Ce besoin de renforcement de capacités concerne à la fois les pratiques agroécologiques elles-mêmes (production agricole, aménagements agricoles, production d'intrants) que le traitement post-récolte et l'identification de débouchés, si possible permettant de valoriser l'aspect agroécologique de la production. Les fournisseurs de produits financiers et en particulier les institutions financières soulignent l'importance de cet accompagnement pour la mise en place de leurs financements (voir par exemple les SFD partenaires d'Agri+).

(5) L'articulation entre financement et assistance technique aux producteurs et aux OP doit respecter certaines bonnes pratiques.

L'expérience de projets passés de finance agricole montre que l'articulation crédit / assistance technique aux producteurs et aux OP doit respecter certains critères. Quelques bonnes pratiques sont proposées ci-dessous :

- ▶ Adopter une approche territoriale permettant une articulation sur le terrain des services financiers de proximité (en particulier institutions de microfinance) et des dispositifs de conseil technique et de gestion des OP au bénéfice des petits exploitants, mais aussi des dispositifs de R&D décentralisés et des services de formation agricole.
- ▶ Identifier les fournisseurs de services financiers les mieux implantés en zone rurale, expérimentant déjà le crédit agricole (enseignement du MIFA qui a retenu en priorité des partenaires bancaires et a rencontré des difficultés à mettre en place les crédits)
- ▶ Intégrer dès la conception du projet les institutions financières partenaires à la réflexion pour définir l'articulation AT/crédit et pour identifier les besoins d'accompagnement nécessaires à l'accès au crédit, mais aussi pour identifier d'autres blocages potentiels auxquels ces institutions feraient face et éventuellement leur proposer des appuis pour y faire face (enseignement Equité 2 Côte d'Ivoire).
- ▶ Délier l'offre d'assistance technique de l'offre de financement (pas de conditionnalité) mais assurer une bonne coordination. Par exemple, dans le cas d'Agri+, les composantes « formation des OP » et « refinancement des institutions financières » fonctionnent de manière complètement indépendante : chaque OP est libre à l'issue de la formation d'avoir ou non recours au crédit, auprès d'une institution financière de son choix et les institutions financières peuvent mobiliser la ligne de crédit Agri+ pour financer n'importe quel client. Les institutions financières trouvent toutefois généralement un intérêt à financer les OP formées par le programme car elles constatent que celles-ci présentent effectivement de meilleurs profils de risque.
- ▶ Promouvoir le dialogue entre les acteurs des chaînes de valeur (y compris structures d'accompagnement) et les institutions financières afin de réduire l'asymétrie d'information, de

susciter la confiance de part et d'autre et de permettre une meilleure adéquation entre offre et demande.

Une autre logique qui montre un bon potentiel pour la transition agroécologique est le fait de donner l'accès à des clients de fournisseurs de services financiers à des formations et appuis pour les accompagner dans leur transition agroécologique. On peut citer l'exemple d'Assilassimé, qui a recruté deux conseillers agricoles et développé des modules de formation pour former ses clients aux bonnes pratiques agroécologiques ou, à une autre échelle, celui de la SIDI.

Enseignement n°4 : Les mécanismes performants sont portés par ou s'appuient sur des structures de proximité pour toucher les EAF

(6) Les mécanismes de financement de la transition agroécologique sont pertinents lorsqu'ils s'appuient sur des structures de proximité pour toucher les exploitations familiales.

L'une des principales difficultés du financement de l'agriculture dans la zone CEDEAO, qui se retrouve dans le financement de la transition agroécologique est la petite taille des exploitations et la difficulté d'agrégier la demande sans multiplier les intermédiaires (et donc les coûts d'intermédiation), pour rendre le financement attractif pour des investisseurs, qu'ils soient commerciaux, philanthropiques ou « à impact ».

Des acteurs sont cependant présents sur le terrain, en relation directe avec les exploitations familiales, et peuvent servir de relais pour diriger les financements vers ces dernières : institutions de microfinance rurales, organisations paysannes, agrégateurs privés, collectivités locales, ONG... Les mécanismes de financement de la transition agroécologique ne seront performants que s'ils s'appuient sur ces acteurs de proximité qui devraient présenter les caractéristiques suivantes :

- Capacité à identifier le besoin financier à en valider la pertinence et à proposer une offre de financement adaptée
- Capacité à distribuer et à gérer les financements de manière efficace
- Présence pérenne sur le terrain, impliquant un modèle économique durable, qui peut reposer sur une subvention récurrente d'exploitation (sortir de la « logique projet »)

(7) Les acteurs suivants apparaissent des relais particulièrement pertinents pour la transition agroécologique :

- **OP promouvant des pratiques agricoles durables**
- **Institutions de microfinance rurales, coopératives ou à vocation sociale**
- **Agrégateurs / transformateurs privés à vocation sociale**

Les études de cas ont identifié certains types d'acteurs qui apparaissent comme particulièrement pertinents, tels que :

- ▶ Certaines organisations paysannes, investies dans l'agroécologie depuis des années, bien structurées et agissant sur toute la chaîne de valeur, telles que FONAP au Sénégal. Elles ont notamment le grand atout de pouvoir agir de manière coordonnée sur les différents maillons des

chaînes de valeur : production d'intrants, production agricole, stockage, transformation, commercialisation, mais aussi des systèmes de gouvernance décentralisés capables de faire remonter les bonnes pratiques.

- ▶ Des institutions de microfinance coopératives ou à vocation sociale, comme la MUFEDE au Burkina Faso ou la CVECA-ON au Mali.
- ▶ Des agrégateurs/transformateurs à vocation sociale, comme Ghebana au Togo ou les ESOP (Togo, Bénin).

Les études de cas ont également montré les limites de certaines approches, non liées à des institutions financières formelles : le système d'AVEC, le crédit proposé par les OP aux producteurs, ou encore le système de crédit en animaux d'AVSF, requièrent le recours à des institutions financières formelles afin de passer à l'échelle.

NB : Les OP et institutions de microfinance mutualistes présentent l'avantage de bien s'inscrire dans le principe 13 de l'agroécologie. Cependant, il semble contre-productif d'écarter par principe les entreprises privées, qui présentent l'avantage de devoir rapidement trouver un modèle économique pérenne, de cibler des filières économiquement durables et d'avoir la capacité à agir dans la durée. Les études de cas ont montré l'existence d'acteurs engagés qui ont choisi d'opter pour des statuts d'entreprises à capitaux privés, et qui représentent une opportunité pour porter de manière pérenne la transition agroécologique.

(8) Ces structures se caractérisent trop souvent par leur manque de capacités. Elles devraient être accompagnées pour acquérir les capacités de pleinement jouer leur rôle d'intermédiaire des financements.

Il est essentiel de renforcer ces structures afin de les rendre capables de pleinement jouer leur rôle d'agrégateur de financements.

- ▶ Ces structures présentent généralement des besoins de renforcement en termes de gouvernance et de gestion (y compris gestion du crédit)
- ▶ S'agissant de structures privées, réalisant du crédit ou des avances aux producteurs, elles vont avoir des besoins en termes de crédit, pour financer la commercialisation ou pour préfinancer la production au niveau des EAF. Mais elles ont également la nécessité de renforcer leurs fonds propres, afin de pouvoir accéder au refinancement. Enfin, elles ont besoin d'appui pour renforcer leurs capacités à agréger la demande des EAF :

Le subventionnement des coûts d'intermédiation peut parfois s'avérer nécessaire afin de limiter le taux d'intérêt aux producteurs. Ceci peut être réalisé au travers de la bonification de taux d'intérêt ou de subventions de fonctionnement.

(9) Une alternative prometteuse mais encore limitée est le développement d'initiatives digitales innovantes.

La digitalisation permet de faciliter l'accès aux producteurs, notamment en mutualisant les coûts d'approche et en réduisant l'asymétrie d'information. Les approches digitales ont également l'intérêt de faciliter le suivi/évaluation des actions.

Des acteurs de proximité peuvent chercher à se développer ou à devenir plus efficaces grâce à la digitalisation, mais les investissements se révèlent souvent conséquents pour des structures de taille et de capacités financières limitées. La digitalisation pourrait également permettre à des acteurs nouveaux de pénétrer les zones rurales. Elle pourrait être portée par deux types d'acteurs :

- ▶ Des institutions financières traditionnelles non-implantées en zone rurale, à l'instar d'Advans Côte d'Ivoire

La digitalisation au service des petits planteurs de Cacao : Exemple d'Advans Côte d'Ivoire

Investie dans la filière cacao depuis 2013 au travers de crédits intrants, de crédits commercialisation et de crédits d'équipement à destination des coopératives, l'institution de microfinance Advans Côte d'Ivoire a tiré parti des possibilités nouvelles offertes par la digitalisation pour proposer une offre complète à destination des petits producteurs de cacao qui se fonde sur trois piliers :

1. Gamme de produits variée et adaptée aux besoins des petits producteurs : crédit scolaire, assurance santé, compte épargne
2. Des canaux de distribution adaptés à la clientèle cible, mêlant digital et présence physique : création de points de vente Advans au sein des coopératives, agents de bancarisation mobiles
3. De l'éducation financière et digitale intégrée dans l'offre de produits et services

- ▶ Des fintech : des approches de plateformes mutualisées telles qu'Agrocenta au Ghana par exemple voient le jour.

La digitalisation pourrait également faciliter la gestion des financements par les OP, même si ceci nécessiterait une évolution importante dans les mentalités et modes de fonctionnement.

Enseignement n°5 : Il est nécessaire de développer une offre de financement spécifique pour les entreprises de l'amont et de l'aval des chaînes de valeur

(10) Les PME en amont et en aval des chaînes de valeur ont des besoins de financement spécifiques.

Les PME en amont et en aval des chaînes de valeur apparaissent particulièrement structurantes pour la transition agroécologique (voir 3.3.3). Or, elles ont des besoins de financement spécifiques.

- ▶ Une partie de ces PME est constituée d'entreprises innovantes, dont le modèle économique est parfois fondé sur l'économie digitale. Par exemple, Bboxx a développé un modèle de pompe solaire

spécialement adapté aux contextes africains, qui repose sur une solution de pay as you go permise par un solide système d'information digitalisé et sur des paiements en monnaie électronique. Ces PME peuvent apporter des innovations précieuses nécessaires à la transition agroécologique. Pour ce faire, elles ont besoin de financements adaptés à l'innovation : prises de participation à long terme, subventions remboursables, subventions destinées à la R&D...

- ▶ Les PME se situant plutôt en aval des chaînes de valeur vont avoir des besoins conséquents pour financer la campagne agricole, c'est-à-dire pour avoir les moyens d'acheter les produits agricoles aux producteurs. La plupart rencontre encore des difficultés à se refinancer de manière satisfaisante auprès de banques locales, mais aussi des institutions de microfinance (montants de crédit alloués limités, dépôts de garantie importants, etc.). Celles qui exportent peuvent, après quelques campagnes réussies qui devront être financées sur fonds propres ou par des prêts d'actionnaires, avoir accès à des fonds internationaux aux conditions plus satisfaisantes (exemple : Ghebana). Pour les PME intervenant sur le marché local, l'offre est encore très limitée (exemple : ESOP bénéficiaire du MIFA au Togo).
- ▶ Enfin, ces PME peuvent se proposer d'internaliser une offre de financement aux producteurs au travers d'un préfinancement de la production (intrants, prestation de services agricoles) ou de facilités de paiement d'équipements. Le développement d'une telle offre nécessitera un besoin de fonds de roulement conséquent qu'elles peuvent choisir d'emprunter elles-mêmes, ou de couvrir au travers d'un partenariat avec une institution financière (mécanisme de financement « chaîne de valeur »). Notons que dans le cas de la fourniture d'équipements innovants, l'implication des fournisseurs dans le financement du matériel peut faciliter la mise en place d'une offre de financement de type « crédit-bail », qui réglerait les problèmes de garantie rencontrés par les producteurs et les institutions financières dans le développement du crédit agricole. Cependant, dans le cas étudié (Bboxx, Togo) le recul manque encore pour attester de la viabilité d'un tel modèle.

(11) Elles ne vont pas mobiliser des financements auprès des mêmes types d'acteurs que les EAF.

Ces structures ont souvent des besoins de financement trop conséquents pour les institutions de microfinance, et particulièrement pour les IMF rurales. Elles vont chercher à se financer auprès de fonds d'investissement à impact, mais certaines auront des besoins financiers trop faibles pour les fonds internationaux. Les fonds d'investissement locaux sont encore rares et plus rares encore sont ceux qui investissent le secteur agricole. On peut citer le cas de SINERGI au Niger, appuyé par la SIDI. Elles sont souvent trop petites pour les DFIs, et peinent à trouver des ressources flexibles, surtout en Afrique de l'Ouest. S'agissant des besoins de financement, certaines parviennent à les couvrir auprès de banques agricoles locales ou de partenariats avec des IMF.

(12) Ces PME revendiquent rarement une inscription dans l'agroécologie et manquent de capacité de suivi de la performance sociale et environnementale de leurs actions.

Ces PME revendiquent rarement une inscription dans l'agroécologie, même si leurs valeurs et/ou leurs propositions de valeur peuvent y contribuer. Plus encore, elles possèdent rarement des dispositifs de suivi de leurs actions

Il serait nécessaire de mettre en place un cadre d'intervention clair visant à conditionner l'appui à certains engagements en faveur de la TAE et/ou à accompagner la transition de ces acteurs une fois les ressources décaissées. Notons que la prise de participation au capital permet au financeur d'avoir une influence sur les orientations stratégiques de l'entreprise et constitue une certaine garantie de l'alignement des intérêts.

6.3.2 Mobiliser des ressources financières et des mécanismes d'appui à l'offre de financement de la transition agroécologique

Enseignement n°6 : Les ressources financières mises à disposition des acteurs de la TAE, tout comme les accompagnements sont efficaces lorsqu'ils s'inscrivent dans la durée.

(1) La transition agroécologique requiert un allongement de la durée des ressources mobilisées, qu'elles viennent financer de l'accompagnement technique, du crédit ou des prises de participation.

La transition agroécologique est un processus qui nécessite du temps. La mise à disposition de ressources longues apparaît essentielle pour accompagner les acteurs dans la durée, aussi bien d'un point de vue technique que financier.

- ▶ **Accompagnement technique** : Beaucoup de projets sont encore pensés sur des durées trop courtes (3 ans, voire moins). A l'inverse, un projet sur 7 ans comme Agri+ par exemple, permet d'accompagner plusieurs cohortes d'OP, de capitaliser sur les premières cohortes pour améliorer l'offre de formation, mais aussi de créer la confiance entre OP et institutions financières. Un autre exemple est le programme Equité, qui prépare sa 3^{ème} phase, au cours de laquelle les OP appuyées au cours des phases 1 et 2 continueront de bénéficier d'appuis.
- ▶ **Lignes de refinancement** : Le manque de ressources stables des institutions financières est aujourd'hui un frein majeur au développement de crédit à moyen terme, pourtant nécessaire pour couvrir les besoins d'investissement de la TAE. Ceci est d'autant plus important s'agissant d'institutions de microfinance, dont les capacités de gestion actif-passif sont limitées, et qui sont soumises à des règles prudentielles strictes.
- ▶ **Prises de participation** : Beaucoup de mécanismes de prises de participation fonctionnent sur la base de véhicules financiers « fermés », c'est-à-dire ayant une durée de vie prédéfinie, à l'issue de laquelle les fonds doivent être restitués aux investisseurs. Or, des entreprises innovantes, dans un contexte de marchés peu matures, sont par nature des investissements peu liquides. Par ailleurs, elles nécessitent un accompagnement dans la durée. Ghebana ou Assilassimé au Togo par exemple, ont mis respectivement 5 et 6 ans à atteindre l'équilibre économique. L'enseignement tiré par la SIDI de FEFISOL 1 est qu'un fonds d'une maturité de 10 ans ne laisse pas le temps d'identifier des investissements potentiels, d'accompagner les entreprises et de trouver des repreneurs. Ainsi, FEFISOL 2, d'une durée de 10 ans également, ne réalisera pas de prises de participation. Des modèles de fonds « ouverts » devraient être privilégiés.

Il conviendrait donc, de manière générale, de rechercher un allongement de la durée des financements proposés.

Enseignement n°7 : Mixer les ressources en amont permet de proposer des mécanismes de financement adaptés à la TAE

(2) Le mixage des ressources financières encourage la mobilisation de fonds privés et assure la pérennité des mécanismes mis en place.

Dans un contexte de ressources « subvention » limitées, qui ne pourront à elles seules couvrir l'ensemble des besoins de financement productif de la transition agroécologique, il est nécessaire d'encourager la mobilisation conjointe de ressources privées en veillant à l'additionnalité des fonds publics et en recherchant un effet de levier sur les fonds privés. Au-delà du caractère limité de la ressource publique, la mobilisation de fonds privés permet également d'assurer la pérennité des mécanismes mis en place (activités répondant à des logiques de marché).

(3) Le mixage des ressources peut être fait sur le terrain, mais aussi en amont, afin de proposer des outils financiers innovants et/ou mieux adaptés aux spécificités de la TAE.

Le mixage de ressources peut passer par une coordination des outils financiers entre eux et avec de l'accompagnement technique aux acteurs des chaînes de valeur sur le terrain, comme présenté dans les enseignements 1 et 2. Mais il peut être également réalisé en amont, dans l'objectif de proposer des mécanismes financiers innovants et aptes à répondre aux besoins de la transition agroécologique.

Les points d'application suivants apparaissent particulièrement pertinents pour la ressource subventionnée, qu'elle soit publique nationale ou internationale, ou qu'elle provienne de sources privées philanthropiques :

- ▶ Dé-risquer le financement des activités agricoles en général (dans un contexte de changement climatique) et le financement d'activités en lien avec la transition agroécologique en particulier, qui peuvent être considérées comme plus risquées par les différents acteurs. Ceci peut être fait grâce à trois grands types d'intervention :
 - Prise de participation avec un profil risque/rentabilité désavantageux, permettant de rendre l'investissement plus attractif à d'autres investisseurs. Exemple : abondement d'un fonds « premières pertes ». Le cas comparé de la SIDI et de FEFISOL illustre bien la nécessité et les enjeux de ce type d'instruments pour pouvoir adopter une politique de risque plus ouverte et à même de toucher toutes les filières. Cependant, en l'absence d'un historique solide de transactions passées qui pourraient être utilisées comme benchmark, il convient de rester réaliste dans la nature des fonds qui pourront être mobilisés. La ressource publique peut aussi être utilisée pour lancer un mécanisme et créer un historique propice à susciter la confiance.
 - Dotation d'un fonds de garantie. Exemple : fonds de garantie mis à disposition du Crédit Mutuel Sénégal dans le cadre du projet de microcrédit en animaux d'AVSF
 - Subventionnement d'une offre d'assurance obligatoire couplée au crédit. Exemple : LBA au Sénégal
- ▶ Subventionner des frais d'intermédiation pour rendre la transition agroécologique plus abordable pour les intermédiaires financiers et/ou pour les bénéficiaires finaux. Exemple : Fonds de bonification confié par l'Etat à LBA.

(4) La mobilisation de ressources publiques aux côtés de fonds privés implique une exigence de suivi/évaluation des impacts des financements facilités.

Notons que la question de la mobilisation de ressources publiques aux côtés de ressources commerciales nécessite de pouvoir suivre et évaluer le bon usage des ressources, et notamment de mesurer l'additionnalité des mécanismes issus du mixage des ressources. Ce point est repris dans l'enseignement n°11.

Enseignement n°8 : Il est possible de capter davantage de ressources financières pour les diriger vers la TAE dans la CEDEAO

(5) La mobilisation de fonds climat internationaux au bénéfice des petits producteurs agricoles apparaît comme une opportunité majeure pour le financement de la TAE

La phase d'inventaire a montré que les fonds internationaux spécifiquement dédiés à la transition agroécologique étaient rares. Cependant, certains fonds climat pourraient être mobilisés pour financer la transition agroécologique, qui recoupe plusieurs principes relevant à la fois de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique. Or, le rapport « Examining the Climate Finance Gap for Small Scale Agriculture » (Climate Policy Initiative, 2020) souligne la faible proportion des fonds climat dédiés aujourd'hui au financement de la petite agriculture familiale, expliquée notamment par la faible capacité technique des gouvernements nationaux à se conformer aux standards et procédures des fonds climat internationaux et l'absence de coordination entre les ministères et institutions publiques pour définir des politiques climat cohérentes.

Cette mobilisation est toutefois possible, comme le montre l'exemple du programme IGREENFIN.

Programme IGREENFIN

IGREENFIN est un programme multibailleurs et multipays ayant pour objectif de construire et mettre à l'échelle la résilience et les capacités d'adaptation des organisations de producteurs, coopératives et micro, petites et moyennes entreprises en agissant sur les principales barrières d'accès aux services financiers et non-financiers supportant l'adoption de bonnes pratiques pour l'adaptation et l'atténuation du changement climatique. Il cible plus particulièrement les bénéficiaires des projets du FIDA dans chacun des pays retenus (« baseline project »). Concrètement, le programme propose de mettre à disposition de banques publiques locales de développement agricole

- ▶ Des lignes de crédit, par l'intermédiaire de prêts souverains rétrocédés, destinées à couvrir les besoins financiers liés à ces bonnes pratiques,
- ▶ Des assistances techniques, sous la forme d'unités de gestion de projet logées au sein de ces banques, pour les appuyer dans une meilleure intégration du climat dans leurs activités.

D'un montant total de 100 M USD (70M en prêt et 30M en subvention), le projet est cofinancé par le Fonds Vert Climat (principal contributeur), la Banque Islamique de Développement, la Banque Africaine de Développement et les banques agricoles partenaires. Un pilote a été lancé au Niger avec la BAGRI et le programme est désormais en cours de déploiement au Sénégal (LBA), au Burkina

Faso (BADF), au Mali (BNDA) au Ghana (Apex Bank) et en Côte d'Ivoire (en l'absence de banque publique agricole, la BNI a été retenue comme partenaire du projet).

La BOAD est également accréditée auprès de trois fonds climat.

D'autres ressources pourraient également être mobilisées. Par exemple, au cours des dernières années, le marché du carbone volontaire a connu un développement significatif. Il s'agit d'un marché où les entreprises et les organisations peuvent volontairement compenser leurs émissions de carbone en achetant des crédits carbone proposés par des projets de réduction des émissions. Les revenus générés par la vente de crédits sont donc une potentielle source de financement à mobiliser pour les initiatives agroécologiques, mais elles sont parfois complexes et onéreuses à mettre en place (coûts de la certification, système de suivi contraignant, objets de financement restreints, etc). Par ailleurs, la BOAD a émis en 2021 ses premières obligations « durables ». L'émission d'obligations vertes (« Green bonds ») pourrait également être, pour les structures les plus solides, une opportunité pour financer la transition agroécologique.

(6) Des mécanismes fiscaux innovants pourraient être mis en place au bénéfice de la transition agroécologique.

Les Etats de la CEDEAO pourraient également travailler à la mise en place de mécanismes de péréquation entre les filières les plus rentables, et les filières à plus faible valeur ajoutée, ou encore entre pratiques conventionnelles et pratiques durables. Cependant, aucun exemple n'a été identifié en ce sens. On trouve dans certaines "grandes filières" d'exportation une mobilisation des acteurs pour le financement des filières annexes mais importantes pour la sécurité alimentaire. C'est par exemple le cas dans la filière cotonnière au Mali, où l'interprofession négocie un financement de campagne pour le coton ainsi qu'un financement dédié à la diversification, permettant d'alimenter aussi les cultures céréalières. On peut également imaginer la réallocation de fonds issus de la finance carbone à l'échelle des pays, sur la base de l'article 6 de l'accord de Paris. Le Sénégal, par exemple, est en train de mettre en place une réglementation sur le partage des bénéfices (« *benefit sharing* ») des projets carbone.

(7) La mobilisation des consommateurs pour une meilleure valorisation des produits issus de l'agroécologie représente un levier puissant d'accélération de la transition agroécologique.

La mobilisation des consommateurs « en bout de chaîne » est également un levier puissant pour accélérer la transition agroécologique, qui peut se traduire par des prix d'achat aux producteurs plus équitables ou par des systèmes de primes ex-post (voir 3.3.1).

(8) Le « verdissement » des institutions financières locales représente une opportunité majeure pour mobiliser l'épargne nationale au bénéfice de la transition agroécologique.

L'épargne nationale représente aujourd'hui des montants significatifs, placés dans les banques et les institutions de microfinance, et réutilisée à des fins de crédit. Ainsi, la mobilisation de l'épargne nationale au bénéfice de la transition agroécologique passe avant tout par le « verdissement » des institutions financières locales. Ce verdissement peut se faire sur base volontaire, éventuellement stimulé par des incitations financières, mais aussi sur base réglementaire. Les banques centrales ont un rôle clé à jouer

dans la transition (agro)écologique des institutions financières. Cinq étapes peuvent être identifiées pour amener progressivement le secteur financier à soutenir les transitions :

- ▶ Plaidoyer
- ▶ Renforcement des capacités
- ▶ Incitations financières
- ▶ Normes volontaires
- ▶ Réglementations obligatoires¹⁶

Compte tenu du caractère limité des incitations financières, la réglementation s'impose comme une solution clé du passage à l'échelle du financement de la TAE. Elle doit cependant être préparée et accompagnée.

Principes directeurs pour une finance durable de la Banque Centrale Egyptienne¹⁷

La Banque Centrale égyptienne a issu en Juillet 2021 les Principes Directeurs pour une Finance Durable, proposant aux institutions financières du pays des clés pour l'intégration d'éléments de finance durable dans leurs activités. Puis, en Novembre 2022, a été issu un corpus de réglementations contraignantes s'appliquant à toutes les institutions financières du pays. Cette réglementation impose par exemple à toutes les institutions financières nationales d'incorporer des principes de finance durable dans la politique de crédit de la banque, qui soient cohérents avec les principes directeurs, de créer un département indépendant, rapportant directement au directeur général, en charge de coordonner la mise en œuvre des principes au sein de tous les départements de la banque et de préparer un reporting périodique incluant un rapport quantitatif sur le volume de financements durables au sein du portefeuille de la banque.

La mise en place de la réglementation a été accompagnée de renforcement de capacités à destination de toutes les institutions financières du pays.

Que le verdissement soit volontaire ou imposé, les institutions financières locales ont besoin d'appui pour « transitionner » (voir Enseignement n°10).

(9) Le développement de l'investissement socialement responsable représente également un potentiel pour mobiliser l'épargne internationale vers la transition agroécologique de la CEDEAO.

Le développement de l'investissement socialement responsable représente également un potentiel pour mobiliser l'épargne internationale vers la transition agroécologique de la CEDEAO. Il est cependant important que l'épargne soit sécurisée au travers de mécanismes de couverture du risque, tels que mis en place par la SIDI par exemple. Des modes de financement plus directs tels que les initiatives de

¹⁶ Ces différentes étapes ont été notamment conceptualisées dans la Feuille de route pour la mise en œuvre d'une finance verte et inclusive, Alliance for Financial Inclusion, 2022

¹⁷ Source : site internet de la Banque Centrale égyptienne cbe.org.eg

crowdfunding, y compris mobilisant la diaspora, apparaissent aujourd'hui d'envergure limitée et difficiles à passer à l'échelle. Un exemple intéressant de mobilisation de l'épargne locale pour la construction d'une usine de transformation de tomate à Bobo-Dioulasso, dans le cadre du programme d'entrepreneuriat communautaire par actionnariat populaire lancé par le Chef de l'Etat en Juin 2023 et piloté par l'Agence pour la Promotion de l'Entrepreneuriat Communautaire (APEC) est toutefois à souligner.

6.3.3 Accompagner les acteurs dans la transition

Enseignement n°9 : Le financement de la transition agroécologique requiert la mise en place d'outils financiers flexibles, propres à accompagner la demande à tous les niveaux.

(1) Le financement de l'agriculture demeure un défi pour l'Afrique de l'Ouest. Il convient de poursuivre les efforts pour améliorer l'accès des producteurs à des ressources financières durables.

Il apparaît indispensable de poursuivre la mise à disposition de solutions de financement pour l'agriculture en général. En particulier, lever les contraintes d'accès au crédit des producteurs agricoles et des OP demeure un pré-requis. En effet, plusieurs exemples des études de cas ont montré que le crédit, et en particulier le microcrédit, « classique » pouvait répondre à la plupart des besoins financiers liés à la production (voir 3.3). Or les contraintes d'accès au crédit agricole classiques (absence de garanties matérielles, absence de crédit à moyen terme, manque d'accessibilité de certains producteurs...) demeurent.

Par ailleurs, le manque de maturité de la demande de financement pour la transition agroécologique fait que les institutions financières risquent de se retrouver confrontées à un manque de capacités d'absorption des lignes mises à disposition. Les bailleurs, de l'autre côté, risquent de devoir fragmenter les enveloppes de manière peu efficace. Enfin, une telle approche est peu pédagogique pour les acteurs potentiels de la transition agroécologique.

De manière générale, notons que les approches de mise à disposition de lignes de crédit conditionnées à un usage ou un autre (exemple : ligne qui ne viendrait refinancer que les investissements) tendent à se raréfier au profit d'approches plus flexibles et plus adaptées aux besoins des institutions financières.

(2) Les mécanismes financiers incitatifs basés sur le résultat semblent des outils intéressants pour promouvoir la transition agroécologique, surtout associés à un accompagnement technique.

Une association sensibilisation/formation et accès au crédit, avec un système de remise sur taux d'intérêt, apparaît une approche porteuse pour financer la transition agroécologique. Elle suppose cependant l'existence de capacités de suivi au sein de l'IMF ou d'un partenariat apte à assurer un tel suivi. UBTEC par exemple, a mis en place, en collaboration avec la FNGN, un système de bonus-malus grâce auquel elle récompense la mise en place effective par un client (accompagné par la FNGN) de pratiques agroécologiques suite au décaissement du crédit. La FNGN a la charge du suivi agronomique

des clients et de la validation de leur droit au bonus, qui est distribué soit en espèces, soit sous la forme de nouvelles formations à l'agroécologie.

(3) Ils constituent une alternative intéressante à la mise en place d'offres de crédit agricole très concessionnelles, peu durables, qui présentent le risque de « casser le marché ».

Le « bonus-malus » UBTEC conditionne la remise sur taux d'intérêt à la mise en place des pratiques agroécologiques. Par ailleurs, le principe de « malus » (pas encore mis en place par l'institution) a vocation à compenser le manque à gagner pour l'institution des remises sur taux d'intérêt par un coût de crédit additionnel qui s'appliquerait aux clients ne mettant pas en place lesdites pratiques. Enfin, UBTEC s'assure de la bonne utilisation du « bonus » en réalisant une analyse globale de l'exploitation familiale, non-limitée aux réalisations permises par le crédit qu'elle propose. Ce modèle est décrit plus en détail en Annexe du présent document.

Enseignement n°10 : A tous les niveaux de la chaîne, les acteurs du financement ont besoin d'appui pour développer des approches adaptées aux 13 principes de l'agroécologie

(4) Les structures de financement des acteurs de la TAE ont besoin d'appui pour inscrire leurs financements dans la TAE

Tout comme les producteurs, les OP et les PME des chaînes de valeur agricoles ont besoin d'appui pour transitionner vers des modes de production plus durables, les structures de financement publiques ou privées devraient également renforcer leurs capacités à inscrire leurs financements dans les 13 principes de l'agroécologie.

Les études de cas ont permis d'identifier plusieurs types d'appui :

- ▶ Formations/sensibilisations aux pratiques agroécologiques : Les structures de financement ont besoin d'internaliser un minimum de connaissances relatives aux pratiques agroécologiques pour avoir la capacité de les reconnaître sur le terrain, et de mieux en appréhender les risques, mais aussi éventuellement pour être elles-mêmes en capacité d'accompagner la transition de leurs clients (exemples : Assilassimé, SIDI)
- ▶ Adaptation des politiques, procédures, outils d'analyse et de suivi pour y intégrer la dimension agroécologique (exemple : besoin exprimé par CVCA-ON Ségou au Mali)
- ▶ Création d'offres dédiées (exemple : crédit MIVO d'Assilassimé)
- ▶ Cartographie des risques climat pesant sur le portefeuille agricole (exemple : CAURIE Microfinance Sénégal)

(5) Ces appuis devraient être accompagnés de ressources financières adaptées.

Afin de pouvoir se concrétiser en financements sur le terrain, ces appuis devraient être accompagnés de la mise à disposition de ressources financières adaptées (si cela correspond à un besoin de la structure). L'expérience internationale montre également la nécessité de bien coordonner ces renforcements de capacités avec la mise à disposition de ressources adaptées (qui devrait être décalée

dans le temps afin de laisser à la structure de financement le temps de monter en capacités, surtout si les ressources financières sont conditionnées au financement de la TAE – voir Enseignement n°9)

6.3.4 Inscription des mécanismes dans la TAE

Enseignement n°11 : Il demeure nécessaire d'établir un cadre d'intervention propre à la TAE et des modalités de reporting pragmatiques, transparentes et si possibles harmonisées

(1) Définir un cadre d'intervention et de suivi/évaluation des projets agroécologiques est un défi compte tenu du caractère multidimensionnel de l'agroécologie.

Les systèmes de production agricoles sont alignés avec les principes de l'agroécologie à différents degrés. Il existe une variété de situations intermédiaires entre un système de production qui applique pleinement tous ces principes et un autre qui ne les applique pas du tout. Outre l'ensemble de pratiques qu'elle englobe, l'agroécologie est aussi une discipline scientifique et un mouvement social qui dépasse de loin un objet purement technique. Les effets pluridimensionnels de l'agroécologie en font un objet complexe à caractériser et à évaluer. Cela représente un vrai défi en matière de cadrage et d'évaluation des projets sur le terrain et a fortiori de suivi des financements fléchés vers l'AE. Au cours des dernières années, plusieurs organisations ont tenté de préciser le cadre d'intervention des projets agroécologiques. De plus, de nombreuses évaluations et études ponctuelles ont été réalisées, mais elles présentent souvent des limites en termes de couverture des différents types d'agroécosystèmes, de territoires et de pratiques agricoles. Par ailleurs, elles sont rarement consolidées à une échelle supérieure à celle des projets et sont souvent incomplètes et menées en utilisant des méthodes et des outils différents.

(2) Il apparaît cependant indispensable d'établir un cadre d'intervention, ainsi que des modalités de reporting pragmatiques, transparents et, si possible harmonisés pour permettre un financement à l'échelle de la transition agroécologique

L'établissement d'un cadre d'interventions et de modalités de reporting pragmatiques, transparents et si possible harmonisés est une préoccupation partagée par les acteurs de l'agroécologie, en premier lieu afin d'en démontrer la pertinence pour répondre aux défis actuels.

S'agissant du financement de la transition agroécologique, cette dimension est une condition de son passage à l'échelle. En effet, proposer des critères clairs d'identification et de suivi de la transition agroécologique est essentiel à trois niveaux :

- ▶ Pour mobiliser de manière ciblée la ressource publique / la ressource subvention (et donc mettre en place des incitatifs pertinents et traçables) ;
- ▶ Pour lever des fonds (ce qui implique d'articuler le cadre de l'agroécologie avec d'autres cadres en place) ;
- ▶ Pour tracer et suivre les financements à l'échelle régionale

(3) Ceci requiert tout d'abord de s'accorder sur un cadre d'intervention et des outils et grilles d'analyse communs.

Devant la nécessité de s'aligner sur des modalités d'identification des systèmes agroécologiques communes, plusieurs acteurs du développement agricole se sont attelés à proposer un cadre conceptuel de l'agroécologie qui traduise les caractéristiques importantes des systèmes et des approches agroécologiques, ainsi que les principaux éléments à prendre en compte pour créer un environnement favorable à l'agroécologie. La FAO a d'abord publié les dix éléments de l'agroécologie (FAO, 2018)¹⁸. Les 13 principes de l'agroécologie proposés par le Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE) font aujourd'hui référence.

En termes d'outils et grilles d'analyse, plusieurs acteurs travaillent sur des modèles relativement aboutis. On peut citer notamment l'outil TAPE de la FAO, le Guide pour l'évaluation de l'agroécologie (Levard, 2023), développé par les organisations membres du Groupe de Travail sur les Transitions Agroécologiques (GTAE), ou des grilles d'évaluation et de suivi développées par certains projets analyses au cours de la phase d'études de cas tels que Equité 2 ou la SIDI.

Guide pour l'évaluation de l'agroécologie

Le Guide pour l'évaluation de l'agroécologie a notamment vocation à résoudre le dilemme de la catégorisation des systèmes de production en transition agroécologique via l'introduction de la notion de « degré d'agroécologisation » des EAF et propose un système de caractérisation. Cette méthodologie d'évaluation de l'AE a pour objectif d'apprécier i) ses effets sur les performances agro-environnementales et socio-économiques de l'agriculture et ii) les conditions de son développement, c'est-à-dire les facteurs favorables ou limitants pour sa mise en œuvre par les exploitations agricoles. Cet outil est présenté sous forme de fiches opérationnelles pour mener une évaluation ponctuelle des EAF ou la mise en place d'un système de suivi-évaluation sur le plus long terme.

Système de suivi-évaluation du Programme Equité II

Le programme Equité II s'appuie sur un système de suivi-évaluation de 36 indicateurs répartis selon quatre axes principaux et communs à tous les projets appuyés (pour les OP et les plateformes nationales CE). En ce qui concerne les pratiques AE, le choix a été fait de ne pas évaluer le degré général d'application de pratiques agroécologiques des agriculteurs mais uniquement de celles qui sont divulguées par les OP dans le cadre du programme. Sur la base des pratiques AE identifiées au moment de la sélection des projets appuyés, les indicateurs permettent de juger du nombre de pratiques mise en œuvre, et celles qui sont jugées adoptées par les producteurs, c'est-à-dire, mise en œuvre avec les moyens propres des EAF. Le programme s'appuie également sur le cahier des charges AB comme proxy pour juger du degré d'agroécologisation des parcelles (certification AB ou en transition). Par ailleurs, l'enjeu n'est pas uniquement que de nouveaux producteurs ou productrices appliquent les pratiques divulguées, mais aussi que ceux et celles qui les appliquent déjà, le fassent sur de plus grandes surfaces de leur exploitation (mise à l'échelle). Pour pouvoir se rendre compte de ces tendances, il est donc également nécessaire d'avoir intégré ces questions de

¹⁸ FAO, 2018. Les 10 éléments de l'agroécologie – Guider la transition vers des systèmes alimentaires et agricoles durables. 15p.

pratiques au moment de l'établissement des baselines. Pour certaines pratiques communes à toutes les filières, des indicateurs spécifiques ont été inclus : 1) recyclage (Quantité de compost et/ou de charbon biologique et/ou de briquettes combustibles produites à partir des résidus et déchets de transformation), 2) gestion des ressources et énergie (consommation équivalent bois de chauffe/ kg de produit final obtenu), 3) Déforestation évitée (engagement à ne pas installer de nouvelles parcelles dans les aires protégées), 4) Surface gérée de façon communautaire.

(4) Des outils émergent donc, mais leur application à grande échelle aux mécanismes de financement de l'agroécologie rencontre deux contraintes majeures :

- **L'impossibilité de mesurer une transition agroécologique au travers du seul prisme du financement productif**
- **La complexité opérationnelle et le coût de mise en œuvre sur le terrain d'une nécessaire approche globale et systémique de l'exploitation agricole, au-delà des objets de financement.**

Des outils émergent donc, mais ils ont à ce stade davantage une visée de formation, de diagnostic ou d'évaluation. Ils sont peu adaptés aux contraintes et aux réalités des acteurs du financement et en particulier des institutions financières et ne répondent pas aux mêmes objectifs. Ils devront donc nécessairement être adaptés.

Tout d'abord, la transition agroécologique n'est pas limitée à des pratiques agroécologiques isolées, même si ces pratiques forment la base de cette dernière. Cependant, le prisme des financements productifs permet difficilement d'aller au-delà des pratiques, puisque ce sont bien ces dernières qui vont être financées. Plus encore, si certains objets de financements sont plus spécifiques à l'agroécologie (semoirs directs, rouleaux à couteaux, semences de plantes de couverture, silo de compost, fermenteur aérobie pour les investissements, engrais naturels ou semences paysannes améliorées pour les besoins de campagne), d'autres peuvent s'appliquer aussi bien en conventionnel qu'en agroécologie (investissements : tracteurs, bœufs de labour, matériel d'irrigation, magasins de stockage, etc., campagne : main d'œuvre). Ainsi, en l'absence d'un dispositif de suivi-évaluation spécifique, la transition agroécologique et les changements de pratiques agricoles ne seront que très partiellement captés par les systèmes de suivi des fournisseurs de financements et en premier lieu des institutions financières.

Plus encore, la question du suivi/évaluation des financements agricoles et de leur utilisation pose le problème de la « fongibilité » des financements : en quoi le ciblage ex-ante de certaines pratiques (ou, à l'inverse leur exclusion) dans les mécanismes financiers évite une substitution par d'autres sources de financement ?

Evaluer l'impact d'un financement sur la transition agroécologique d'une exploitation requiert donc d'avoir un regard sur l'exploitation dans son ensemble et pas seulement sur les pratiques financées. Une telle approche est cependant compliquée à mettre en place pour une institution financière, qui se doit de contrôler soigneusement ses coûts opérationnels pour assurer sa viabilité économique. A titre d'exemple, la SIDI a développé une grille d'identification des pratiques agroécologiques visant à évaluer ses partenaires, mais aussi à les accompagner dans cette transition. L'appropriation et la mise en œuvre

sur le terrain de la grille s'avère un défi pour les chargés d'investissement et les partenaires du fait du haut niveau d'information demandé.

(5) Le cadre d'intervention de l'agroécologie devrait être croisé avec les standards en cours de définition visant à cadrer les financements verts.

Peu de ressources financières internationales étant à ce jour spécifiquement ciblées sur la transition agroécologique, sans réalignement du cadre et des outils propres à l'agroécologie avec ceux des mécanismes de financement et bailleurs de fonds internationaux (fonds climat / biodiversité, ...), ce cadre ne permettra pas de mobiliser des financements de manière facilitée.

Plusieurs standards ont été élaborés ou sont en cours de définition pour cadrer les « financements verts ». La taxonomie européenne s'impose peu à peu comme une référence sur ce sujet pour un grand nombre de financeurs, y compris les fonds à impact, car elle conditionne notamment certaines labellisations sur l'épargne et donc leur propre capacité à lever des fonds. Cette taxonomie n'a pas encore développé de critères spécifiques à l'agriculture même si un document de travail en pré-identifie un certain nombre (EU Technical Expert Group on Sustainable Finance, 2020) L'agroécologie n'y est pas mentionnée directement mais certaines activités en relèvent. L'adaptation des critères techniques adoptés par la taxonomie européenne au contexte de la CEDEAO serait à approfondir. Notons que certaines taxonomies sont en cours de développement à l'échelle nationale (exemple : Sénégal).

D'autres références de lignes directrices pour l'investissement « vert » existent, comme par exemple celles du International Development Finance Club (IDFC) qui regroupe 27 banques de développement nationales et régionales à travers le monde, qui 1) propose une liste d'activités susceptibles de contribuer aux objectifs de l'Accord de Paris, dont certaines alignées avec certains principes de l'AE et 2) effectue un suivi de l'attribution des financements selon la contribution des projets aux objectifs de durabilité (biodiversité, adaptation, atténuation, etc.) (IDFC, 2022)¹⁹.

Enfin, les fonds climat proposent leurs propres critères, généralement fondés sur des logiques d'atténuation et d'adaptation. Le guide du GTAE a notamment travaillé à croiser ces logiques avec le cadre d'intervention proposé pour l'agroécologie.

(6) En tout état de cause, le cadre d'intervention et de suivi des financements agroécologiques ne pourra s'opérationnaliser que si il prend en compte les capacités et contraintes des acteurs du financement de la TAE.

Quelques pistes de réflexion sont proposées ci-dessous pour l'opérationnalisation du cadre d'intervention et de suivi/évaluation de la transition agroécologique appliqué aux mécanismes de financement.

- ▶ **Décliner les principes en outils opérationnels spécifiques à l'AE pouvant être mobilisés par des acteurs variés** (institutions financières, fonds, projets, Etats...), que ce soit pour catégoriser

¹⁹ IDFC, 2022. IDFC Green Finance Mapping Report 2022. 48p.

les projets financés ou pour mettre en place un suivi des financements/des impacts des projets : A l'instar de la taxonomie européenne, il serait opportun de proposer des :

- Critères d'éligibilité à appliquer aux exploitations, sans exclure d'emblée des pratiques largement présentes parmi les producteurs comme l'utilisation d'intrants de synthèses, mais en y associant un suivi de l'évolution de ces pratiques pour garantir une logique de transition (cf. cas UBTEC)
- Objets de financement éligibles – détailler à partir des principes AE les objets éligibles à un financement « vert ».
- Critères à vérifier auprès des emprunteurs, tels que les aspects genre, équité, organisation.
- Critères sur les structures elles-mêmes (en fonction de leur nature) : genre, équité, organisation, transparence, ...

Appuyer les structures de financement privées dans la mise en place de dispositifs de suivi en prenant en compte leurs contraintes pour ne pas les exclure de facto de la démarche (pour le moment volontaire...) : il s'agit de proposer un système de suivi qui puisse assez simplement s'intégrer au sein des processus opérationnels déjà en place (exemple pour une institution financière : processus de crédit) et jauger le niveau d'information pertinent pour 1) permettre le suivi sans devenir un frein à la mise en œuvre et 2) permettre une appropriation par les agents de terrain.

- ▶ **Subventionner des études d'impact régulières** et effectuées par des entités indépendantes pour s'assurer d'éviter le greenwashing

NB : La digitalisation des processus des structures de distribution des financements crée une disponibilité de données qui ouvre de nouvelles perspectives en termes de traçabilité et de reporting.

(7) Des outils de mesure d'impact automatisés, notamment fondés sur des technologies satellitaires, pourraient être mobilisés pour approcher le suivi de l'impact des financements de manière plus automatisée et moins coûteuse à mettre en œuvre.

Depuis plusieurs années déjà, la technologie satellitaire cherche à se mettre au service de systèmes de crédit « climate smart » (voir par exemple la « Climate Smart Lending Platform », qui ne semble plus active aujourd'hui, ou encore la ABC Map²⁰).

La mobilisation de tels outils est susceptible de permettre un suivi moins coûteux de l'impact des financements sur le climat, la gestion durable de l'eau, des sols ou la biodiversité. Elle ne permettrait cependant pas de capter l'ensemble des dimensions de l'agroécologie. Par ailleurs, se concentrant sur l'impact, il est possible qu'elle ne permette pas un pilotage à court terme des activités, nécessaire notamment à la mise en place d'incitations ciblées.

²⁰ Abc-map.org

Il serait ainsi nécessaire de penser un dispositif de suivi/évaluation et de mesure d'impact combinant différents outils et méthodes de collecte, de remontée et de traitement de l'information.

6.3.5 Fiche de synthèse pour une bonne allocation des ressources publiques

Le tableau ci-dessous récapitule les points d'application privilégiés des ressources publiques, et les mécanismes / outils de financement qu'elle peut venir appuyer.

Le mixage de ressources, propre à assurer un effet de levier sur la ressource publique, peut être pensé à différents niveaux et pour servir différents objectifs. Il se décline en mécanismes / outils de financement variés. Le tableau ci-dessous présente une synthèse des mécanismes ou outils relevés au cours de cette phase d'études de cas.

Figure 18 : fiche de synthèse pour une bonne allocation des ressources publiques

| Objectif | Mécanismes / outils de financement |
|--|---|
| Dé-risquer le financement des activités agricoles | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Subventionnement de prime d'assurance agricole ▶ Fonds de calamité ▶ Fonds de garantie à destination des institutions financières ▶ Fonds « premières pertes » au sein de véhicules ou structures d'investissement ▶ Couverture de certains risques propres aux pays d'intervention : ex : risque de change (SIDI) ▶ AT / formations à destination des producteurs et des institutions financières |
| Permettre l'accès à des ressources à long terme | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Dette concessionnelle à long terme aux institutions financières publiques ou privées ▶ Fonds « premières pertes » au sein de véhicules ou structures d'investissement |
| Inciter les acteurs à s'engager dans la transition agroécologique en la rendant plus abordable | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Niveau producteur ou PMEA : <ul style="list-style-type: none"> • Subvention partielle sur certains équipements/intrants et les rendre attractifs par rapport aux équipements/intrants conventionnels, • Subvention d'amorçage • Subvention visant à combler un manque à gagner temporaire causé par le processus de transition • Crédit bonifié ▶ Niveau institution financière ou agrégateur |

| | |
|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des fonds propres, fonds revolving • Refinancement concessionnel |
| Rémunérer des pratiques au service du bien commun | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Paiements pour services écosystémiques ▶ Subvention/exonérations fiscales pour des intrants et équipements respectueux de l'environnement et de la biodiversité |
| Former et accompagner les acteurs à prendre en main des pratiques durables, Inciter les financeurs de proximité à transitionner vers des modes de production durable | <ul style="list-style-type: none"> ▶ AT aux producteurs ▶ AT aux OP ▶ AT aux institutions financières de proximité ▶ AT aux acteurs pivots locaux (fonds ou banques publiques) ▶ Subventionnement d'études de faisabilité ▶ Suivi évaluation |

7. Recommandations pour contribuer à la réponse au déficit de financements permettant d'accompagner les producteurs dans la transition agroécologique et l'intensification durable de leurs systèmes de production

7.1 Recommandations générales à destination des entités publiques nationales, régionales et internationales

L'environnement habilitant

(1) Promouvoir un cadre d'action en faveur de la TAE applicable à l'ensemble des acteurs, y compris privés à l'échelle de la CEDEAO

Comme détaillé dans l'enseignement 11, la définition d'un cadre d'action commun est une étape clé pour la mobilisation efficace d'outils de financement. Les efforts déjà menés dans la définition du cadre d'intervention propre à la TAE sont une bonne base pour permettre aux différents acteurs de se lancer dans l'opérationnalisation. Afin d'éviter la multiplication des méthodologies de suivi sur le terrain, mais aussi de proposer des modalités de suivi réalistes et applicables par le secteur privé, il serait pertinent de proposer un cadre de concertation public/privé ciblant cette question à l'échelle de la CEDEAO. Les banques publiques et régionales investies dans le développement agricole sont bien placées pour porter la coordination de cette réflexion.

(2) Continuer à collecter les preuves de la capacité de l'agroécologie à répondre efficacement au défis actuels (gestion des ressources naturelles, assurer des revenus décents pour les producteurs, assurer la sécurité alimentaire des populations) et promouvoir les systèmes les plus performants

Malgré un engouement récent pour l'agroécologie, nombre d'acteurs restent sceptiques quant à ses performances agro-économiques et sociales. Il y a donc un enjeu très fort à continuer de capitaliser sur les expériences en cours et à promouvoir les systèmes qui alignent performances environnementales et techniques avec des débouchés économiques viables.

(3) Développer des stratégies nationales budgétisées et priorisées, précisant les modalités de mobilisation des ressources financières privées afin d'assurer un déploiement coordonné, efficace et adapté aux contextes locaux des mécanismes financiers

(4) Subventionner la mise en place et le déploiement de dispositifs de suivi-évaluation au sein des mécanismes de financement publics et privés

Les modalités d'intervention et les partenaires

(5) Associer impérativement instruments financiers et non-financiers au travers d'une approche coordonnée et territorialisée.

L'articulation entre instruments financiers et non-financiers devrait à la fois être souple, afin de ne pas constituer un facteur limitant ou contraignant pour les producteurs, les financeurs et les acteurs de l'accompagnement, et coordonnée afin d'assurer la coexistence des deux offres au niveau du producteur. Des approches locales, qu'elles soient intégrées, partenariales ou territorialisées seraient recommandées.

(6) Centraliser au niveau des Etats membres la coordination et la mise en œuvre de politiques de subvention des exploitations familiales ciblées, destinées à combler certains manques à gagner transitoires et/ou à inciter les producteurs à investir dans la transition.

| Pourquoi | |
|---|--|
| <p>Les exploitations familiales sont caractérisées par leur vulnérabilité et leur manque de capacités financières. Elles mettent en place des stratégies économiques à court terme. Il semble difficile de les mobiliser vers une transition agroécologique et une intensification durable de leurs modes de production si ces dernières impliquent pour eux des coûts additionnels et/ou des manques à gagner temporaires. Ainsi, la transition vers des modes de production plus durables doit être subventionnée pour être attractive pour les producteurs. Les Etats devraient être les pivots de ce subventionnement pour en assurer la bonne coordination. Il n'est pas question ici de subventionner à long terme des chaînes de valeur ou des modes de production non-rentables, mais d'orienter davantage les budgets publics vers des financements inscrits dans la logique de transition.</p> <p><i>Par exemple, mettre en place un dispositif de subventionnement des engrais organiques ou des équipements solaires (pompes, etc.) à l'échelle nationale pour en améliorer l'attractivité.</i></p> | |
| Comment | |
| Appuis financiers (financements productifs) | Appuis extra-financiers |
| <ul style="list-style-type: none"> • Subventionnement partiel d'intrants et d'équipements • Exemptions fiscales ciblées • Paiements pour services environnementaux | <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place un système de labellisation des intrants organique, mise en place d'une liste de fournisseurs référencés |
| Allocation recommandée de la ressource publique ou privée philanthropique | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Enveloppe budgétaire destinée à l'acquisition de biofertilisants / au subventionnement d'équipements • Mise en place de fonds de péréquation interfilières ciblant spécifiquement la promotion de pratiques agroécologiques | |

- Mobilisation des crédits carbone
- Financement des appuis extra-financiers

(7) Promouvoir une offre de financement attractive et complète pour les PME de la transition agroécologique en amont et en aval des chaînes de valeur, notamment au travers de fonds d'investissement à impact

| Pourquoi | |
|---|---|
| <p>Les PME en amont et en aval des chaînes de valeur agricoles sont particulièrement structurantes et nécessaires à une transition agroécologique durable (voir 3.3.3 et Enseignement n°4). Elles ont des besoins spécifiques qui nécessitent la mise en place de mécanismes financiers dédiés.</p> <p>Les fonds d'investissement à impact apparaissent des mécanismes de choix pour répondre aux différents besoins de ces PME et pour les encourager dans leurs objectifs de transition agroécologique : ils ont en effet la capacité de mobiliser différents outils financiers, y compris des fonds propres, mais aussi de proposer de l'assistance technique. Ils possèdent une bonne capacité de mobilisation, de structuration et de gestion de ressources de natures variées.</p> <p>Les institutions financières (banques et IMF) ont également besoin de ressources financières adaptées et d'appui technique pour mieux appréhender le segment des PME agricoles.</p> <p><i>Focus : Promouvoir le financement de la recherche appliquée dans les entreprises panafricaines en amont des chaînes de valeur pour le développement de solutions durables à moindre coûts</i></p> | |
| Comment | |
| Appuis financiers (financements productifs) | Appuis extra-financiers |
| <ul style="list-style-type: none"> • Prises de participation dans la durée • Subventions d'amorçage (sous forme d'appels à projet pour les plus petites PME) • Outils mixtes de type subvention remboursable • Crédit de campagne • Fonds de roulement • Partenariats « chaîne de valeur » avec des institutions financières • <i>Fonds R&D en subvention, éventuellement remboursable</i> | <ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement des fonds d'investissement au développement d'une approche et d'outils dédiés au financement de la TAE • Accompagner les fonds d'investissement dans la mise en place de systèmes de suivi/évaluation des actions • Appui technique aux IF pour mieux servir les PME agricoles • Subventionnement d'études d'impact • Appui à la création de structures de gestion décentralisées et pérennes d'appels à projets |
| Allocation recommandée de la ressource publique ou privée philanthropique | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Dé-risking de fonds structurés pour encourager la mobilisation de financeurs avec des attentes en termes de risque/rentabilité plus exigeantes (ex : investisseurs à impact, DFIs) • Garantie (et, si nécessaire, ressources financières concessionnelles / à long terme) à destination des IF • Dotation de fonds d'investissement « open ended » spécialisés sur les prises de participation et les modèles d'entreprises agroécologiques • Dotation de fonds d'appels à projets à gouvernance décentralisée • Financement des appuis extra-financiers | |

(8) Appuyer le développement d'une offre de microfinance incitant à la transition et couvrant les besoins financiers à moyen terme

| Pourquoi | |
|--|--|
| <p>Les IMF (en particulier les mutuelles implantées en zone rurales) sont des acteurs majeurs du financement de l'agriculture. Certaines d'entre elles présentent des offres qui correspondent à minima aux besoins à court terme des producteurs. Elles présentent des capacités acceptables de mise à l'échelle par la mobilisation de l'épargne locale et la mobilisation de ressources financières extérieures. Cependant, elles peinent à se refinancer et en particulier à trouver de la ressource à moyen terme, notamment car elles sont trop petites pour intéresser les fonds de microfinance internationaux et car elles manquent de garanties à présenter aux banques commerciales.</p> <p>Par ailleurs, ces structures sont des intermédiaires de choix pour inciter les producteurs à la transition agroécologique, soit directement au travers de leurs agents, soit en partenariat avec des structures d'accompagnement technique spécialisées / des OP. Elles ont la capacité de proposer des outils de financement flexibles tels que des remises sur taux d'intérêt conditionnées à la mise en place de pratiques AE.</p> | |
| Comment | |
| <i>Appuis financiers (financements productifs)</i> | <i>Appuis extra-financiers</i> |
| <ul style="list-style-type: none"> • Lignes de refinancement à moyen terme • Subventions visant à renforcer les fonds propres (mise à disposition de fonds « revolving » et subventionnement d'investissements pour l'ouverture de nouveaux guichets) • Fonds de garantie conditionné | <ul style="list-style-type: none"> • Renforcements institutionnels • Mise en place de partenariats rapprochés avec des OP ou autres structures de promotion de l'agroécologie • Formation aux pratiques agroécologiques • Adaptation des politiques, procédures, outils d'analyse et de suivi pour y intégrer la dimension agroécologique • Cartographie des risques climat de leurs portefeuilles de crédit • Mise en place de systèmes de suivi/évaluation des actions • Subventionnement d'études d'impact |
| <i>Allocation recommandée de la ressource publique ou privée philanthropique</i> | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Dé-risking de fonds structurés pour encourager ces fonds à se tourner vers des IMF plus petites et plus risquées, dé-risking au niveau des IMF pour les inciter à se tourner vers des pratiques innovantes (fonds de garantie, confié par exemple à une banque ou un fonds public local) • Mise à disposition de ressources plus longues • Mise à disposition de lignes de refinancement bonifiées éventuellement conditionnées à l'atteinte de certains objectifs (Sustainability Linked Loans) • Subventionnement d'une assurance agricole obligatoire couplée au crédit • Financement des appuis extra-financiers | |

(9) Renforcer les fonds et banques publiques de développement locaux et régionaux pour leur donner les capacités de mobiliser, gérer et diriger efficacement des fonds dédiés à la TAE

| Pourquoi | |
|---|---|
| <p>Les banques de développement publiques locales ou régionales, ainsi que les mécanismes publics dédiés au financement du secteur agricole sont des structures intéressantes dans le financement de la transition agroécologique, dans la mesure où (i) leurs missions et objectifs sont en parfaite adéquation avec les politiques publiques et stratégies nationales de développement agricole, (ii) ce sont des structures qui ont la possibilité de gérer différents types d'outils financiers et d'en assurer la bonne coordination, (iii) ce sont des structures en théorie parfaitement positionnées pour lever et mixer différents types de ressources. En particulier, ces banques de développement publiques locales ou régionales seraient tout à fait légitimes à mobiliser des fonds climat internationaux.</p> <p>Elles ne ciblent pas nécessairement directement les EAF, mais sont en parfaite position pour identifier les OP et les IMF rurales les plus solides, et peuvent également cibler les PME en amont et en aval des chaînes de valeur.</p> <p>Cependant, ces acteurs manquent souvent de capacités en termes de gouvernance, de contrôle interne, de gestion opérationnelle, ce qui entrave fortement leur capacité de levée de fonds. Ils ne sont souvent pas non plus sensibilisés aux enjeux de l'agroécologie.</p> | |
| Comment | |
| <i>Appuis financiers (financements productifs)</i> | <i>Appuis extra-financiers</i> |
| <ul style="list-style-type: none"> • Lignes de refinancement à long terme • Prises de participation en capital • Fonds de garantie • Co-financement | <ul style="list-style-type: none"> • Renforcements institutionnels • Mise en place de partenariats rapprochés avec des OP ou autres structures de promotion de l'agroécologie • Formation aux pratiques agroécologiques • Adaptation des politique, procédures, outils d'analyse et de suivi pour y intégrer la dimension agroécologique • Cartographie des risques climat de leurs portefeuilles de crédit • Mise en place de systèmes de suivi/évaluation des actions • Subventionnement d'études d'impact |
| <i>Allocation recommandée de la ressource publique ou privée philanthropique</i> | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Mise à disposition de ressources plus longues • Mise à disposition de lignes de refinancement bonifiées éventuellement conditionnés à l'atteinte de certains objectifs (Sustainability Linked Loans) • Mise à disposition de fonds de bonification • Mise à disposition de fonds de subventionnement partiel d'équipements • Subventionnement d'une assurance agricole obligatoire couplée au crédit • Financement des appuis extra-financiers | |

(10) Appuyer le développement d'organisations de producteurs permettant des approches intégrées et leurs partenariats avec des institutions financières

| Pourquoi | |
|--|---|
| <p>Les organisations de producteurs sont au cœur de l'agroécologie : en parfait alignement avec le principe 13 et relais naturels des financements en faveur de l'agroécologie, elles présentent, lorsqu'elles sont bien structurées, l'avantage de pouvoir agir de manière coordonnée sur tous les maillons de la chaîne de valeur.</p> <p>Il conviendrait de soutenir en priorité la constitution et la mise à l'échelle d'organisations ancrées dans les principes de l'agroécologie, ou éventuellement des principes qui la recourent (OP biologiques), qui semblent présenter le plus grand potentiel pour promouvoir la TAE. Mais il serait aussi possible d'appuyer des OP à repenser leur modèle économique pour se mettre au service de la transition agroécologique : si la TAE implique une remise en question des revenus issus de la vente à crédit d'intrants chimiques par exemple, elle offre de nouvelles opportunités pour les OP, en insistant sur l'organisation groupée des producteurs. Ainsi, le rôle central des OP devrait être la commercialisation groupée de la production des membres, permettant une répartition plus juste de la valeur ajoutée dans la chaîne de valeur. Mais d'autres sources de revenus pourraient aussi être envisagées telles que la production et la vente d'intrants naturels, de semences améliorées, l'organisation de brigades de taille, la mise à disposition d'équipement de labour, la transformation de la production, etc.</p> <p>Les OP devraient être soutenues financièrement à trois niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appui à la structuration de nouvelles OP : L'émergence d'OP « agroécologiques » nécessite un appui à la structuration de la gouvernance et de la gestion. Mais l'expérience montre que la structuration des OP n'est vraiment effective que si l'OP dispose de fonds pour lancer en parallèle une activité économique au service de ses membres (en premier lieu : la commercialisation groupée de la production) : ceci nécessite des fonds d'amorçage qu'il lui sera difficile de trouver auprès d'une institution financière. • Appui au développement des activités de commercialisation • Appui des membres dans leur accès au financement : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Préfinancements de campagne : Les OP pourraient être appuyées à gérer les gérer en interne ou à nouer des partenariats rapprochés avec des IMF dans leur zone d'intervention. ✓ Financement d'investissements : considérant la complexité de gestion de ce type de financements, des partenariats avec des IMF et/ou des fournisseurs d'équipement seraient recommandés. | |
| Comment | |
| <i>Appuis financiers (financements productifs)</i> | <i>Appuis extra-financiers</i> |
| <ul style="list-style-type: none"> • Crédit commercialisation • Amorçage : Investissement dans des équipements collectifs, Fonds de crédit revolving pour financer la commercialisation (OP en cours de structuration) • Crédit de campagne (destiné au préfinancement interne d'intrants) • Crédit pour l'investissement dans la logistique (camions, entrepôts etc.) et dans le traitement post-récolte | <ul style="list-style-type: none"> • Appui à la mise en place de partenariats de long terme avec des institutions de microfinance, au bénéfice de leurs membres • Appuis en bonne gouvernance et en gestion (en particulier, gestion de crédits aux membres) • Appui à la mise en place de projets de transition agroécologique, formation sur les pratiques agroécologiques • Digitalisation des process |
| <i>Allocation recommandée de la ressource publique ou privée philanthropique</i> | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Mise à disposition de fonds de garantie pour pallier le manque de garanties à apporter par les OP, à proposer aux banques commerciales ou aux banques publiques qui les financent, en particulier s'agissant de la commercialisation de produits locaux, qui nécessite de mobiliser des volumes conséquents de financement ne pouvant être garantis par un système d'endossement de contrat. • Mise à disposition des IMF de ressources longues • Fonds d'amorçage en subvention pour encourager la structuration des OP • Financement des appuis extra-financiers | |

(11) Encourager la mise en place de structures à la gouvernance participative pour distribuer des montants limités de financement en subvention à l'échelle locale

| Pourquoi | |
|---|---|
| <p>Le subventionnement de projets demeure nécessaire en cas d'amorçage ou lorsqu'ils correspondent à des aménagements collectifs. La taille des projets liés à la transition agroécologique pourra être limitée dans un premier temps. Par ailleurs, la transition agroécologique requiert une approche localisée, et une même solution ne pourra pas nécessairement être répliquée à l'échelle d'une zone agronomique. Ceci justifie la décentralisation de structures de gestion d'appels à projet. Cette décentralisation devrait s'appuyer sur les collectivités territoriales et les organisations communautaires de base, en prenant en compte les modalités spécifiques de la décentralisation retenues par chaque pays.</p> | |
| Comment | |
| <i>Appuis financiers (financements productifs)</i> | <i>Appuis extra-financiers</i> |
| <ul style="list-style-type: none"> Mise à disposition de fonds d'appels à projet | <ul style="list-style-type: none"> Accompagnement technique des porteurs de projets, y compris si possible dans la conception du projet et dans le montage du dossier de demande de subvention Renforcement de capacités des structures de gouvernance locale Formation des structures de gouvernance locale aux enjeux de l'agroécologie Mise en place de systèmes de suivi/évaluation des actions Subventionnement d'audits et d'études d'impact |
| <i>Allocation recommandée de la ressource publique ou privée philanthropique</i> | |
| <ul style="list-style-type: none"> Mise à disposition de fonds d'appel à projet Financement des appuis extra-financiers | |

(12) Augmenter la disponibilité de ressources « mixtes » et innovantes destinées à appuyer le développement d'approches guidées par le marché

- ▶ Sortir de la logique de séparation des activités secteur public / secteur privé, peu adaptée aux nouvelles approches de mixage de ressources
- ▶ Développer une gamme d'outils sur mesure pour promouvoir l'innovation et l'amorçage ou doter des fonds développant cette gamme d'outils (subventions remboursables, fonds premières pertes, dotation de fonds de garantie ou de fonds de crédit revolving, ...),
- ▶ Faire monter en compétences les départements de développement agricole sur l'ingénierie financière du développement ou encourager davantage de dialogue avec les services d'appui au développement des systèmes financiers,
- ▶ Prévoir des modalités de suivi adaptées pour des dotations en subvention « revolving »

7.2 Recommandations ciblées à l'encontre de la CEDEAO pour l'opérationnalisation du FRAA

NB : Toutes les recommandations générales ont vocation à nourrir la réflexion de la CEDEAO. La partie ci-dessous propose des recommandations plus ciblées à l'endroit du FRAA.

7.2.1 Présentation du FRAA/WAICSA et de ses avancées

Présentation du FRAA/WAICSA

(1) La création du FRAA a été décidée en 2011. Depuis 2019, il est placé sous gestion de la BIDC.

Le Conseil des ministres de la CEDEAO a décidé, par le Règlement C/REG.02/08/11 du 19 Août 2011 la mise en place des mécanismes de mise en œuvre de la politique agricole de la CEDEAO (ECOWAP), et notamment la création du Fonds Régional pour l'Agriculture et l'Alimentation (FRAA). Le Fonds est une institution autonome logée à la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC). Il est géré par la BIDC dans le cadre d'une Convention de gestion signée le 14 Février 2019. Depuis 2019, la BIDC a mené un certain nombre d'actions visant à opérationnaliser le Fonds : ouverture du compte bancaire en devise, élaboration et signature de la convention de gestion du fonds, mise en place de l'Unité de Gestion, au sein de la BIDC, sensibilisation des PTF, mise en place d'un conseil de surveillance.

(2) Le WAICSA est une initiative datant de 2018 et ayant pour objectif la mise en place d'un mécanisme de financement axé sur l'agriculture climato-intelligente. Il comprend deux facilités distinctes : une facilité de financement et une facilité d'assistance technique. C'est un fonds à financements mixtes.

Le WAICSA est une initiative dont le concept s'est dessiné fin 2018. L'objectif était la mise en place d'un mécanisme de financement axé sur l'agriculture climato-intelligente. L'initiative a été sélectionnée début 2019 par la Climate Policy Initiative, qui a mobilisé un appui du Global Innovation Lab for Climate Finance, pour la formulation détaillée du fonds. Le format proposé pour le WAICSA est un fonds à financements mixtes (« blended finance ») composé de deux facilités distinctes :

- ▶ La Facilité de Financement (FF), supposée représenter au moins 80% du fonds, gérée par la BIDC et proposant
 - Des prêts concessionnels directs aux entreprises agroindustrielles et des prêts concessionnels intermédiés (entreprises agroindustrielles, producteurs et organisations de producteurs),
 - Des garanties aux intermédiaires financiers afin de faciliter des crédits aux nouveaux emprunteurs, et en particulier aux organisations de producteurs,
 - Des investissements en capital ciblant les entreprises agroindustrielles s'approvisionnant auprès de petits producteurs agricoles.

Cette facilité de financement a vocation à être abondée par trois types de ressources financières : des refinancements commerciaux, des refinancements concessionnels et des subventions, structurées en différents profils de risque et de retours attendus sur investissement.

- ▶ La Facilité d'Assistance Technique, ayant vocation à être abondée par des subventions provenant des pays de la CEDEAO, de bailleurs de fonds institutionnels et de fondations.

(3) Le WAICSA est logé au FRAA et en constitue l'un des guichets.

Il a été décidé de loger le WAICSA au sein du FRAA pour en faire l'un de ses guichets. Les premiers guichets du FRAA ayant été définis en 2011, une étude récente a été menée pour actualiser les différents guichets du FRAA qui sont les suivants :

- ▶ Guichet 1 – Appui à l'Intégration Régionale
- ▶ Guichet 2 – Appui à la sécurité alimentaire ;
- ▶ Guichet 3 – Appui à l'innovation et au renforcement des capacités
- ▶ Guichet 4 – Appui au cadre politique, institutionnel et réglementaire régional
- ▶ Guichet 5 – Initiative ouest africaine pour l'agriculture intelligente face au climat (WAICSA)

Instrument financiers

(4) Le FRAA/WAICSA a deux facilités : la facilité de financement est déployée par la BIDC et la facilité d'assistance technique sera mise en œuvre par l'ARAA. Les mécanismes d'intervention de la facilité de financement prévus sont les prêts, la garantie, les subventions et les prises de participation. L'assistance technique sera à destination des acteurs des chaînes de valeur mais aussi des institutions financières partenaires (voir ci-dessous).

S'agissant des prêts, le FRAA/WAICSA va proposer des lignes de crédit à des institutions financières (banques commerciales et institutions de microfinance) à des conditions avantageuses, notamment destinées à être rétrocédées aux emprunteurs finaux afin de s'adapter aux rendements limités du secteur agricole. L'accent sera mis sur les ressources à moyen-long terme. Par ailleurs, un mécanisme de garantie de portefeuille est en cours de négociation auprès d'AFG qui s'est déclaré prêt à assurer une garantie à hauteur de 50% sur l'ensemble du portefeuille du FRAA. La BIDC n'a pas elle-même vocation à créer des mécanismes de garantie.

Processus d'opérationnalisation

(5) Il a été décidé que l'opérationnalisation du FRAA démarrerait par le WAICSA. Les documents fondateurs du FRAA ont été approuvés par le Comité Technique fin Juillet 2023. Une première sélection de 17 institutions financières a été réalisée et validée par le Conseil. L'identification des partenaires pour l'assistance technique sont en cours. La levée de fonds est le prochain défi auquel va s'attaquer l'unité de gestion de projet du FRAA.

Il a été décidé que l'opérationnalisation du FRAA démarrerait par le WAICSA, puis enchaînerait sur les autres guichets au fur et à mesure. En 2022, des consultants ont été recrutés pour l'élaboration de quatre documents nécessaires à l'opérationnalisation du FRAA : le business plan, la stratégie de mobilisation des ressources, les directives opérationnelles et la stratégie de communication. Ces documents guideront l'opérationnalisation du fonds qui passe par (i) la mobilisation de ressources des

pays membres et internationales et (ii) l'identification d'outils financiers et de relais pour la distribution des financements jusqu'aux producteurs et à leurs organisations. Ils ont tous été discutés techniquement lors d'un atelier de travail qui a réuni autour d'une table toutes les parties prenantes, puis ont été validés par le Comité Technique en Juillet 2023. Ils doivent encore être entérinés par le Conseil de Surveillance.

En parallèle, l'unité de gestion du FRAA à la BIDC a finalisé la sélection des institutions financières partenaires. À la suite d'un appel à manifestation d'intérêt, 36 institutions, à la fois institutions de microfinance et banques, ont été pré-sélectionnées pour être partenaires de l'initiative, en mettant l'accent sur les institutions financières de proximité. Une liste de 17 institutions financières a finalement été élaborée, réparties dans 8 pays de la CEDEAO, et validée par les instances de gouvernance.

Les discussions sont également en cours pour l'identification de partenaires destinés à faciliter l'assistance technique. Les partenaires pré-identifiés par la BIDC sont le FIDA (sur l'ensemble de la zone) et le FIRCA en Côte d'Ivoire. Par ailleurs, il est attendu de la part de l'ARAA une implication comme gestionnaire de cette assistance technique.

La levée de fonds est le prochain défi auquel va s'attaquer l'unité de gestion du FRAA. Elle cible en priorité des ressources financières du secteur public et notamment issues de la coopération internationale, même si la mobilisation de ressources issues du secteur privé est prévue, plutôt dans un second temps. Une table ronde va être organisée pour les bailleurs de fonds (financeurs potentiels) afin de communiquer de manière approfondie sur les objectifs et modalités de mise en œuvre du FRAA et du WAICSA. Le FRAA va se faire appuyer par un consultant dans son processus de mobilisation de ressources. En parallèle, la BIDC poursuit un processus d'accréditation au Fonds Vert Climat.

7.2.2 Recommandations

Structuration du fonds

(1) Une séparation claire devrait être réalisée entre les activités de financement au secteur privé et le financement de projets étatiques. L'activité en lien avec le secteur privé devrait bénéficier d'une certaine indépendance de gestion.

La mise sous gestion de la facilité de financement à la BIDC et de la facilité d'assistance technique à l'ARAA apparaît pertinent même si les deux structures devront porter une attention particulière à la coordination de leurs activités (voir « Assistance Technique »).

Il semblerait toutefois opportun de bien séparer l'activité « secteur privé » de l'activité de financement de projets étatiques dans l'organisation des activités du FRAA mais aussi dans ses procédures et ses modalités de supervision. Les compétences requises, les modalités d'analyse et de sélection des partenaires, la réactivité nécessaire, les tickets d'intervention potentiellement plus limités justifient la mise en place de procédures distinctes. Par ailleurs, les fonds à mobiliser seront également de nature différente et provenant d'acteurs différents.

En particulier, il est essentiel que l'activité en lien avec le secteur privé, et notamment l'activité de prêts concessionnels aux institutions financières puisse bénéficier d'une certaine indépendance de gestion :

sur la base d'une politique d'intervention clairement établie et validée par le Conseil de Surveillance, précisant notamment les critères d'éligibilité des bénéficiaires directs, la politique d'appétence au risque et les critères d'évaluation des contreparties, les instances et modalités de décision d'octroi de crédit (y compris délégations de pouvoir), la BIDC devrait pouvoir mener les activités du FRAA/WAICSA de manière autonome.

Cette activité devrait être gérée par des équipes possédant l'expérience du secteur financier de la région et ayant préalablement travaillé dans les départements financiers des banques commerciales de la place. Si ces équipes ne préexistent pas à la BIDC, elles devraient pouvoir faire l'objet d'un recrutement indépendant.

Instrument financiers

(2) Les quatre instruments financiers de la facilité de financement sont en cohérence avec les conclusions de l'étude. L'outil subvention apparaît particulièrement nécessaire. Les points d'application proposés sont : l'amorçage d'activités à petite échelle, les aménagements collectifs (à placer sous gestion de l'ARAA), les subventions partielles d'équipement (sous gestion de la BIDC) et l'innovation. S'agissant des prises de participation, il serait recommandé d'agir prioritairement en fonds de fonds.

La facilité de financement du FRAA prévoit quatre instruments financiers : prêts, garanties, subventions et prise de participation. Cette large palette est cohérente avec les constats réalisés sur la multiplicité des besoins liés à la transition agroécologique.

- ▶ S'agissant des prêts, le choix du crédit bonifié apparaît opportun. Un focus est fait plus bas sur cet instrument par lequel l'opérationnalisation du FRAA/WAICSA va démarrer.
- ▶ L'outil de garantie est également un outil précieux, notamment pour donner accès aux OP à des facilités de financement destinées à couvrir la commercialisation. La BIDC n'a toutefois pas vocation à le mettre en œuvre elle-même, ce qui semble un choix opportun. La manière dont l'outil va pouvoir être mobilisé demeure à préciser.
- ▶ S'agissant de la subvention, c'est un outil qui apparaît particulièrement clé pour rendre possible la transition agroécologique. Cet outil devrait pouvoir être accessible au secteur privé dans les cas suivants :
 - Amorçage d'activités à petite échelle et aménagements collectifs : compte tenu des modalités pressenties de mise en œuvre de ces subventions (au travers des OP et ONG de terrain) et de son caractère quasiment indissociable de l'assistance technique, il serait suggéré de confier la gestion de ces subventions à l'ARAA (voir paragraphe suivant sur l'assistance technique).
 - Subventions partielles d'équipement : Doter le FRAA d'un outil de subventionnement partiel d'équipement, sur le modèle du FISAN, apparaîtrait particulièrement pertinent pour susciter la demande. Cet outil devrait être conservé sous gestion de la BIDC, qui confierait les fonds de subvention aux IF partenaires afin d'assurer leur bonne articulation avec le crédit.
 - Innovation : il pourrait être intéressant de créer un fonds d'innovation pour l'agriculture durable à l'intérieur du FRAA/WAICSA, qui travaillerait en étroite collaboration avec les entreprises privés de la région sur de la recherche appliquée, afin d'identifier des solutions nouvelles et à moindre coût pour la mécanisation, la gestion durable de l'eau, etc.

- ▶ S'agissant des prises de participation, également clé pour la structuration de chaînes de valeur durables, il serait recommandé, afin de pouvoir proposer des tickets d'investissement limités, d'intervenir essentiellement en fonds de fonds.

Assistance technique

(3) L'assistance technique doit être une composante prioritaire du FRAA/WAICSA.

- **S'agissant de l'AT aux producteurs visant au changement de pratiques, il serait recommandé la mise en place d'un guichet de financement ouvert, auprès duquel des OP d'envergure nationale, aux compétences reconnues, et des ONG, mais aussi éventuellement des entreprises privées pourraient solliciter des financements.**
- **S'agissant de l'AT aux institutions financières partenaires, cette enveloppe devrait demeurer sous gestion de la BIDC qui pourrait éventuellement la sous-traiter à un cabinet spécialisé.**

L'accompagnement technique restant le meilleur moyen de susciter la demande des producteurs et de leurs organisations pour des financements productifs, il est recommandé que la CEDEAO mette l'accent sur l'enveloppe correspondante au sein du FRAA/WAICSA.

Des recommandations sont proposées pour les deux types d'assistance technique :

- ▶ Assistance technique aux producteurs, sous gestion de l'ARAA : Il serait recommandé de fonctionner comme un guichet de financement ouvert, auprès duquel des OP (d'envergure nationale, aux compétences reconnues) et des ONG de terrain pourraient solliciter des financements pour mettre en œuvre l'accompagnement des producteurs à l'adoption de pratiques agricoles plus durables. Il pourrait s'avérer pertinent dans certains cas, d'examiner des besoins portés par des entreprises privées souhaitant mettre en place des chaînes d'approvisionnement durables.
- ▶ Assistance technique aux institutions financières partenaires : cette enveloppe devrait demeurer sous gestion de la BIDC. La BIDC accompagnerait les institutions financières partenaires dans l'identification de leurs besoins et dans toutes les étapes d'un processus de passation de marché pour le recrutement de consultants. Ceci implique cependant que la BIDC soit dotée ou se dote d'une unité de gestion dédiée à cette activité et dont le financement devrait être assuré par des frais de gestion prélevés sur les enveloppes de subvention allouées à l'AT. Cette gestion pourrait être sous-traitée à un cabinet de conseil spécialisé.

(4) Il est recommandé de délier assistance technique et accès aux ressources financières. Cependant des synergies entre les deux piliers devraient être activement recherchées, par une coordination régulière entre ARAA et BIDC et par l'appui à la mise en place de partenariats sur le terrain.

Il est recommandé une articulation souple entre l'assistance technique et l'accès aux ressources financières, les deux appuis devant pouvoir être envisagés de manière indépendante. Cependant, des synergies entre les deux piliers devraient être activement recherchées :

- ▶ Mise en place d'un comité régulier de coordination ARAA/BIDC au cours duquel l'information sur les zones géographiques ciblées par les institutions financières et les OP/ONG sera croisée,

- ▶ Encouragement de concertations et de partenariats entre institutions financières et OP/ONG à l'échelle locale : une partie de l'AT pourrait être consacrée à cet objectif.

Politique d'intervention pour l'instrument de crédit bonifié aux institutions financières

(5) Le FRAA/WAICSA devrait assumer une politique d'appétence au risque volontariste dans son activité de crédit bonifié aux institutions financières. Cette activité devrait fonctionner sur la base d'un guichet ouvert et conserver de la souplesse dans le fléchage des ressources financières vers l'agroécologie.

Afin d'avoir une additionnalité forte dans le système financier régional, et surtout d'être en capacité d'accompagner les producteurs et autres acteurs des chaînes de valeur dans la transition agroécologique, il est indispensable que le FRAA/WAICSA adopte une politique d'appétence au risque volontariste, ce afin de toucher des IMF implantées en zone agricole, de taille limitée, de portée locale ou régionale, de type COOPEC, qui demeurent aujourd'hui largement en dehors des radars des fonds investissant en microfinance. Ainsi, les ratios d'analyse crédit devraient être adaptés pour correspondre à la réalité de ces institutions dont les portefeuilles à risque peuvent être ponctuellement très élevés, mais qui font finalement preuve d'une grande résilience.

Par ailleurs, il est recommandé d'adopter une logique de guichet « ouvert » : le FRAA/WAICSA devrait pouvoir être ouvert à toute institution intéressée par du crédit, sur la base d'une analyse réalisée par les équipes opérationnelles et d'une décision prise par le comité, conformes aux règles préalablement établies.

Enfin, l'immaturation de la demande plaide pour une certaine souplesse dans le fléchage des ressources financières destinées aux besoins productifs vers l'agroécologie ou l'agriculture durable. Seule une partie des lignes de crédit pourrait cibler l'agroécologie/l'agriculture durable. Au niveau des institutions, la mise en place de remises sur taux d'intérêt pour certains objets de crédit et/ou en cas d'adoption de pratiques agricoles durables devrait être encouragée.

(6) S'agissant des caractéristiques du crédit bonifié, la maturité devrait pouvoir atteindre au moins 4 ou 5 ans, le montant minimum devrait être limité (ex : 100 000 EUR) et les conditions sur le taux d'intérêt aux bénéficiaires finaux devraient respecter la structure de coûts opérationnels des institutions partenaires.

Quelques recommandations sont proposées relativement aux caractéristiques du crédit bonifié :

- ▶ La maturité maximale des crédits devrait pouvoir atteindre 4 ou 5 ans.
- ▶ Le montant minimum pour un crédit devrait être limité (par exemple 100 000 EUR, surtout si la ligne est 100% dédiée au financement de l'agroécologie).
- ▶ Les conditions sur le taux d'intérêt proposé par les institutions financières aux bénéficiaires finaux devraient être adaptées à la structure de coûts de chaque IF. Ainsi, la marge d'intermédiation dont chaque IF devrait bénéficier devrait lui permettre a minima de couvrir ses coûts opérationnels et son coût du risque. Un plafonnement trop strict des taux d'intérêt risquerait d'avoir un effet d'éviction des plus petits crédits et donc de faire dévier la cible finale des EAF vers des entreprises de taille plus importante, notamment en l'absence d'OP solides.

Stratégie de levée de fonds

(7) La levée de fonds devrait porter sur des ressources très avantageuses. Elle devrait cibler en priorité des subventions. L'accréditation de la BIDC à un ou plusieurs fonds climat et l'engagement financier des Etats de la CEDEAO sont recommandés.

De cette nécessaire politique d'intervention découle que la stratégie de levée de fonds de la BIDC devrait être de se tourner vers des bailleurs proposant des ressources très avantageuses. Dans un premier temps, compte tenu des défis multiples de la transition agroécologique, du besoin de subventions important, de la nécessité de pouvoir prendre des risques, et du besoin de ressources financières à long terme, la mobilisation de ressources commerciales (voire de ressources proposées par des DFIs) n'apparaît pas pertinente, et ce même en prévoyant des tranches de risque différenciées.

La levée de fonds devrait s'orienter vers :

- ▶ De la ressource en subvention, destinée à couvrir les coûts de l'assistance technique, les subventions pour l'amorçage, l'aménagement et le subventionnement partiel d'équipements, mais aussi pour proposer un mécanisme de couverture de change,
- ▶ Des lignes de crédit très concessionnelles de maturité longue (15-20 ans).

L'accréditation de la BIDC à un ou plusieurs fonds climat devrait être une priorité (l'accréditation au FVC est en cours) afin de permettre au FRAA/WAICSA d'accéder à des ressources avantageuses. Par ailleurs, il semblerait opportun que les Etats de la CEDEAO s'engagent dès aujourd'hui à abonder le fonds sur une base régulière.

Suivi/évaluation

(8) Un dispositif de suivi/évaluation solide devrait être mis en place au niveau de la BIDC et de l'ARAA. La réflexion sur l'éligibilité des projets à financer constitue une opportunité intéressante de lancer un cadre de concertation régional pour l'harmonisation du cadre d'éligibilité des projets, englobant les initiatives nationales de taxonomies. De manière générale, les critères d'éligibilité et les modalités de suivi-évaluation du fonds devraient être clarifiés afin d'assurer une utilisation effective des fonds en faveur de l'agriculture intelligente face au climat.

L'opérationnalisation du FRAA/WAICSA apparaît une opportunité idéale pour lancer un cadre de concertation régional pour l'élaboration d'un cadre d'éligibilité des projets adapté aux pays de la zone, englobant les initiatives nationales de taxonomies telles que celle du Sénégal. Ce cadre de concertation permettrait de paver la voie d'une approche réglementaire d'une telle classification.

Par ailleurs, il conviendrait d'identifier des indicateurs de performance pour le fonds qui s'attacheraient à évaluer le caractère durable des projets financés, ainsi que des modalités de collecte de l'information nécessaire, passant par les structures intermédiaires (IF, ONG, OP, entreprises privées).

Enfin, des études d'impact annuelles destinées à évaluer, sur base d'échantillon, les changements de pratiques au niveau des producteurs devraient être prévues dans le budget du FRAA/WAICSA.

Annexe 1 : Enjeux du financement de la transition agroécologique par pays

Bénin

Cadre politique

Avec 27%²¹ de son PIB issu du secteur agricole et des terres cultivables représentant environ 20% de son territoire, le Bénin ne peut pas se passer d'exploiter son potentiel agricole. La politique agricole du Bénin est cadrée par le Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole (PSDSA) 2025 et le Plan National d'Investissements Agricoles et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN) 2017-2021 (2^{ème} génération), le PNIASAN 3^{ème} génération est en cours d'élaboration. Si les autorités béninoises mènent une politique volontariste en matière de développement de l'agriculture, on constate que les différents documents d'orientation nationale, auxquels s'ajoutent le Plan National d'Adaptation aux Changement Climatiques (PNACC) 2022 et la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) au titre de l'Accord de Paris, prennent en compte la nécessité de durabilité des activités agricoles mais ne font pas ou peu mention explicitement du concept d'agroécologie. C'est également le cas des différents mécanismes de financement nationaux, qui couvrent l'agroécologie sans pour autant la cibler de manière spécifique. Le gouvernement du Bénin et les PTF se mobilise pour pallier à cette situation : le premier document spécifique à l'agroécologie au Bénin a été validé fin 2022, il s'agit de la Stratégie Nationale de Production Agricole Ecologique et Biologique (SNPAEB).

Systèmes agraires et principales cultures

Le territoire béninois entre une zone de pêche sur sa côte, une zone propice à la culture des tubercules sur le reste de sa moitié Sud et une zone de culture mixte céréales-tubercules dans sa moitié Nord (FAO, 2014)²². De grandes dépressions topographiques ou zones de bas-fonds humides présentent de hauts potentiels agricoles. Disposant d'un réseau hydrographique dense, le Bénin réunit les conditions propices au développement de l'irrigation mais le recours à de tels systèmes reste rare et ne concerne encore qu'1% des surfaces cultivées²³. Le Bénin est le premier producteur Africain de coton (766kT en 2021-2022¹), ainsi 15% de son PIB et 90% de ses exportations sont issues de la production cotonnière, qui contribue aux revenus de plus de 2 millions de Béninois. L'ananas (406kT), la noix de cajou (150kT) et l'huile de palme sont également d'importants produits d'exportation²⁴. L'essentiel de la population vivant de l'agriculture est engagée dans la production vivrière, avec des spéculations telles que le maïs (1 628kT), le manioc (4 218kT), le sorgho (133kT), le mil (23kT), l'igname (3 203kT), le niébé (136kT), ou l'arachide (177kT). Ces productions couvrent les besoins alimentaires de la population, mais sont bien inférieures aux possibilités offertes par les caractéristiques agronomiques du pays³.

²¹ Direction Statistique Agricole, « Les chiffres de la campagne 2021-2022 », 2022

²² FAO, « Major farming systems », 2014

²³ agriculture.gouv.fr, « Les politiques agricoles à travers le monde - Bénin », 2015

²⁴ dsa.agriculture.gouv.bj, « Cultures industrielles », 2021

Etat des lieux des pratiques agroécologiques

Bien qu'elle soit encore minoritaire et généralement peu formalisée, l'agroécologie compte des adeptes au Bénin. Une étude de 2013 affirme qu'il s'agit majoritairement d'exploitants individuels de petites surfaces (86% d'entre elles seraient inférieures à 5 hectares), sensibilisés et convaincus par les coûts de production réduits et les rendements élevés. D'autres pratiquent l'agroécologie de façon traditionnelle ou par manque de moyens. Les producteurs font face à de nombreuses contraintes parmi lesquelles le manque d'accès à des semences de qualité, la disponibilité de biofertilisants tout comme l'accès aux équipements, notamment équipements mécaniques ou matériel d'irrigation. S'agissant de la commercialisation, les produits agroécologiques ne font pas l'objet d'une distinction sur le marché par rapport à ceux issus de l'agriculture conventionnelle, leurs prix de vente respectifs sont donc équivalents et ne reflètent pas les éventuelles variations de coûts spécifiques²⁵. Les principales initiatives et pratiques agroécologiques recensées au Bénin concernent la gestion des eaux pluviales et méthode d'irrigation diverses, la restauration des sols notamment en zones cotonnières, le recours aux semences locales et à l'autoproduction, la rotation et l'association des cultures céréalières, maraîchères et de tubercules, l'ensilage du foin pour conservation de l'alimentation animale, le recours à des produits phytosanitaires issus de l'environnement immédiat (neem et autres) et la valorisation des résidus agricoles comme combustible⁶. On note également que dans certains périmètres rizicoles, une approche « Smart Valley » a été mise en place pour une gestion participative des terres et des eaux²⁶.

Les acteurs de l'agroécologie

L'acteur de référence identifié en matière d'agroécologie est la Fédération des Organisations d'Agroécologie du Bénin (FAEB). Créée en 2010, elle organise des actions de plaidoyer, de formation et des visites d'échanges entre producteurs. D'autres acteurs actifs dans le secteur peuvent être cités comme l'ONG ECLOSIO de l'Université de Liège en France engagée avec l'ARAA auprès de 6 000 riziculteurs dans le Nord du pays, ou La Ferme Songhaï qui s'érige en exemple pour l'Afrique en proposant des modèles agricoles inspirés des principes de l'agroécologie. De nombreux acteurs sont également impliqués dans de grands projets de promotion de l'agroécologie comme par exemple le projet Transition Agroécologique dans les Zones Cotonnières (TAZCO) (AFD, gouvernement béninois, CIRAD, etc.), le projet ProSilience de la GIZ centré sur les systèmes alimentaires ou encore le projet porté par Enabel, Transition Agroécologique par la Recherche Agricole (TAERA) qui implique les institutions béninoises de recherche en agriculture comme l'Institut National de la Recherche Agricole au Bénin (INRAB) et les universités publiques, ainsi que les organisations de maraichers et riziculteurs.

La finance agricole

Le secteur bancaire béninois présentant un portefeuille de crédit à l'agriculture limité et centré sur la production cotonnière, les agriculteurs béninois se tournent davantage vers les institutions de microfinance (IMF) pour financer leurs exploitations. Peu d'information est disponible sur les volumes

²⁵ Réseau National pour une Gestion Durable des Ressources Génétiques, « Etudes des pratiques agro-écologiques au Bénin », 2013

²⁶ Eclasio, Expertise France, « Projet de riziculture intelligente face au climat (RIFAC) », 2020-2022

de microcrédit dédiés à l'agriculture à l'échelle nationale. Cependant, le pays est doté d'un certain nombre d'IMF plutôt solides, bien implantées en zone rurale (FECECAM, RENACA, UNACREP...), ce qui laisse penser qu'une partie au moins des producteurs parviennent à financer leurs exploitations via le microcrédit. Par ailleurs, notons que l'Etat a mis en place le Fonds National pour le Développement Agricole (FNDA) dont les activités se sont significativement développées au cours des dernières années, notamment avec l'appui de la KfW.

Burkina Faso

Cadre politique

Le Burkina Faso est un pays enclavé qui compte plus de 20 millions d'habitants. L'économie du pays repose fortement sur le secteur agricole, qui occupe environ 80% de la population active et représente 28% du PIB. Malgré son potentiel agricole, le Burkina Faso reste un gros importateur de produits alimentaires dont le riz asiatique, le lait en poudre de l'UE et l'huile de palme. Les pouvoirs publics sont de plus en plus sensibles aux arguments en faveur de l'agroécologie (BATIONO, 2020)²⁷, et une Stratégie nationale de développement de l'agroécologie a été développée dans le cadre du Projet d'Agriculture Contractuelle et Transition Écologique (PACTE) financé par l'AFD. Néanmoins, les documents nationaux de planification stratégique du développement agricole, présentent encore une faible sensibilité en termes de prise en compte de l'agroécologie, avec peu d'actions spécifiques, à l'exception notable du Deuxième Programme National du Secteur Rural (PNSRII) (SEMPORE, 2021).²⁸ On note plusieurs opportunités en faveur de la TAE, dont l'existence d'une société civile dynamique engagée dans ce sens et d'un Conseil National de l'Agriculture Biologique (CNABIO), ainsi que la mise en place récente de plusieurs normes environnementales et labels dont un basé sur le système participatif de garantie par les pairs (Bio-SPG). L'Etat a par ailleurs commencé à subventionner la production d'intrants bio.

Systèmes agraires et principales cultures

L'agriculture du Burkina Faso est dominée par des systèmes agro-pastoraux basés sur les céréales (sorgho, mil, maïs, riz et fonio), les légumineuses (niébé et voandzou) et les tubercules (patate douce, igname et manioc), avec quelques cultures de rente importantes dont le coton et le sésame. Il s'agit principalement d'une agriculture familiale, de subsistance et pluviale, pratiquée sur des exploitations de 3 à 6 ha en moyenne. Les céréales, qui constituent l'alimentation de base de la majorité de la population, occupent plus de 70% des superficies cultivées. Le coton est le premier produit agricole d'exportation et le deuxième du pays après l'or. On note également certaines cultures arboricoles d'importance, dont le karité, la mangue et l'anacarde. Les paysages agraires du Burkina Faso sont caractérisés par des parcs agroforestiers, qui comprennent une grande diversité d'arbres multiusages (alimentation, santé, fourrage, artisanat, fertilité des sols, bois de chauffe, etc.). Les dynamiques agraires sont marquées par la réduction de la durée voire la disparition des jachères, ce qui affecte la fertilité des sols. Si les

²⁷ BATIONO, B.A., 2020. Evaluation agro-écologique de la production agricole et des systèmes alimentaires. Burkina Faso. FAO, Ouagadougou. 115p.

²⁸ SEMPORE, A.W., 2021. Projet « Renforcer le conseil agricole pour accompagner les transitions agroécologiques de l'agriculture familiale en Afrique sub-saharienne » (ACOTAF). État des lieux de la prise en compte des transitions agroécologiques dans la fourniture des services de conseil agricole au Burkina Faso. 126p

associations de cultures, ligneux et animaux d'élevage sont fréquentes dans le système agrosylvopastoral dominant, la pratique de la monoculture tend à prendre de l'ampleur dans le but d'intensifier la production et de répondre à la demande du marché, surtout international. C'est le cas du coton et du riz, mais aussi du soja, du niébé et du sésame. Depuis quelques années, le maraichage s'est développé dans des plaines aménagées à cet effet ou grâce à la petite irrigation villageoise.

Etat des lieux des pratiques agroécologiques

Plusieurs pratiques traditionnelles telles que le bocage sahélien ou le zaï sont fortement ancrées au sein de la paysannerie burkinabè et sont à l'origine d'un mouvement durable de TAE. Cet ancrage est particulièrement fort pour la culture pluviale des céréales dites sèches. La diversité et l'étendue des pratiques agroécologiques est ainsi plus importante dans les zones de culture de mil et sorgho (BATIONO, 2020). Cependant, la dégradation des terres liée à la surexploitation agricole et le manque de main-d'œuvre lié à l'orpaillage ont poussé les producteurs céréaliers à adapter leurs pratiques, dont l'intégration des herbicides de synthèse dans leurs itinéraires techniques. Dans la filière riz, l'application des principes agroécologiques se heurte aux règles de gestion édictées au niveau des plaines rizicoles, dont l'obligation du labour et d'apport d'intrants organiques et de synthèse. Un phénomène similaire est observé pour les acteurs de la filière coton conventionnel (SEMPORE, 2021). De nombreux programmes de développement sont mis en œuvre dans la restauration des terres et la conservation des eaux et des sols (cordon pierreux, zaï, fosses fumières, régénération du couvert végétal, etc.). La recherche, l'innovation et la diffusion des pratiques agroécologiques sont particulièrement actives, notamment par le biais d'ONG locales, de fermes pilotes et de villages dits « climato-intelligents » (SEMPORE, 2021).

Les acteurs de l'agroécologie

Un nombre important d'associations et ONG locales et internationales, dont certaines sont partenaires du PATAE, mettent en œuvre des projets de promotion de l'agroécologie. Parmi les plus actives dans ce domaine, on peut citer notamment les ONG Terre Verte, Autre Terre, l'Association pour la Recherche et la Formation en Agroécologie (ARFA), la Fédération Nationale des Groupements Naam (FNGN), SOS Faim. Début 2019, on dénombrait une trentaine d'acteurs certifiés Bio-SPG, avec plus de 400 producteurs impliqués dans cette démarche. Le CNABIO a entrepris la mise en relation des acteurs au niveau régional dans la perspective de la création de cadres régionaux agroécologiques (BATIONO, 2020). L'implication de la recherche dans la TAE s'est traduite par la publication par le Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CNRST), en septembre 2020, d'un recueil des pratiques agroécologiques éprouvées au Burkina Faso, sous forme de fiches techniques. Les initiatives de recherche en agroécologie se font surtout à l'échelle de la parcelle agricole, et non de l'exploitation ou du territoire (SEMPORE, 2021). Plusieurs entreprises locales sont impliquées dans la fourniture d'intrants organiques et/ou d'origine naturelle, dont Bioprotect-B et Green Cross.

La finance agricole

Au Burkina Faso, les opérations de prêts des banques à l'agriculture se concentrent surtout sur la commercialisation du coton. Fin 2017, le Burkina Faso comptait 125 SFD, dont 4 IMF qui s'investissent particulièrement dans le financement agricole : le RCPB, la PAMF, l'URC Nazinon et la SOFIPE (HORUS, 2018). D'après une étude publiée par le ROPPA en 2018, l'Etat burkinabè consacrait plus de

13% de son budget annuel au secteur agricole et faisait ainsi figure d'exception dans la région en matière de respect des engagements de Maputo. Créé en 1995, le Fonds de développement de l'élevage (FODEL) finance par crédit à taux bonifié les acteurs du sous-secteur de l'élevage. Sa portée est néanmoins faible et ce fonds connaît depuis ses débuts de grosses difficultés de recouvrement. Depuis 2018, le Burkina dispose d'une banque nationale de développement agricole, la Banque Agricole du Faso (BADF). Cette dernière abrite un Fonds de Développement Agricole, qui a pour mission l'octroi de crédits destinés au financement de toutes les activités agricoles (production, acquisition de matériel, réalisation d'infrastructures de conservation et stockage, transformation et commercialisation de produit agricoles, etc.).

Cabo Verde

Cadre politique

En tant que petit état insulaire en développement (PIED), le Cabo Verde est particulièrement vulnérable au CC, qui représente une menace pour l'ensemble des secteurs de son économie et notamment l'agriculture. Le pays s'est donc doté de stratégies de planification centrées sur l'adaptation et l'atténuation au CC. Dans sa CDN actualisée (Gouvernement du Cabo Verde, 2021)²⁹, il est principalement question de *Regenerative agriculture* comme levier d'adaptation, qui recoupe largement les principes agroécologiques en matière de gestion durables des ressources agricoles, avec une attention particulière au renouvellement de la fertilité via la valorisation des déchets organiques et intégration agriculture-élevage et la préservation de l'eau. La problématique du financement agricole a également été identifiée et il est prévu l'adoption d'un programme public de financement et de crédit agricoles pour promouvoir des systèmes agricoles régénératifs et circulaires d'ici à 2025. En termes de planification de l'agriculture, le PNIA-SAN a été adopté en 2018 et est complété par quatre plans stratégiques spécifiques à la recherche, à l'extension rurale, à la statistique agricole et à la Sécurité alimentaire (Gouvernement du Cabo Verde, 2017)³⁰. Il y est notamment question de renforcer la résilience des systèmes agricoles et de mettre en place une agriculture intelligente face au climat (AIC) avec par exemple l'utilisation de nouvelles variétés plus performantes et adaptées, l'usage de l'énergie renouvelable dans l'agriculture, l'aménagement des bassins versants avec l'accent sur la gestion rationnelle et intégrée des ressources en eau et des sols, le développement de l'adaptation des systèmes agro-sylvo-pastoral.

Systèmes agraires et principales cultures

Le Cabo Verde est un archipel composé de dix îles volcaniques sans cours d'eau permanent, sans forêts naturelles et peu de zones propices à l'agriculture (12 % du territoire sont des terres arables). Le secteur agricole repose principalement d'une agriculture pluviale de subsistance, dominée par les systèmes maïs/haricots/manioc et l'élevage à petite échelle. La production est principalement destinée au marché local. L'agriculture, l'élevage et la pêche assurent l'essentiel des revenus de la population rurale ce qui en fait donc un secteur clé, bien que sa contribution au PIB du pays soit relativement faible

²⁹ Governo de Cabo Verde, 2021. 2020 Update to the first Nationally Determined Contribution (NDC).

³⁰ Governo de Cabo Verde, 2017. Plan National d'Investissement Agricole, Sécurité alimentaire et Nutritionnelle. Ministerio da Agricultura e Ambiente.

par rapport au secteur tertiaire. De nombreux défis se posent en matière d'agriculture tout au long de la chaîne de valeur, notamment la mise en place de réseau d'approvisionnement locaux et la création de débouchés durables pour les produits agricoles. Par ailleurs, l'accès limité aux intrants chimiques, la volatilité des prix des denrées agricoles et les risques élevés dues aux changements climatiques sont autant d'obstacles que rencontrent les producteurs. Les producteurs doivent aussi faire face à une diminution de la fertilité due à l'érosion aérienne et hydraulique, à la salinisation des terres et à l'insuffisance d'apports en MO.

Etat des lieux des pratiques agroécologiques

Bien que le concept d'agroécologie commence à peine à se populariser au Cabo Verde, des pratiques y afférentes sont mises en œuvre depuis toujours au travers de techniques traditionnelles de cultures, notamment concernant la gestion de l'eau et du sol. Par ailleurs, l'irrigation goutte-à-goutte et les systèmes d'irrigation gravitaire ont été largement diffusés ces dernières années. Les exploitations familiales pratiquent majoritairement un élevage extensif ou semi-intensif (par enclos et clôtures). Cependant, l'agroécologie pratiquée n'est pas jugée comme optimale par les exploitants, qui, s'ils en avaient les moyens, opteraient souvent pour des techniques d'agriculture conventionnelle (CERAI, 2021)³¹. Le gouvernement et les acteurs de la société civile se mobilisent ces dernières années pour valoriser les pratiques traditionnelles et agroécologiques via la mise en place de projets et la diffusion de guides de bonnes pratiques.

Les acteurs de l'agroécologie

Il n'y a pas encore de mouvement général ni de fédération des acteurs autour de l'agroécologie, mais la thématique est de plus en plus souvent abordée par les acteurs du secteur agricole. Le CERAI (Centro de Estudos Rurais e Agricultura Internacional) est activement impliqué dans la diffusion de pratiques AE auprès des petits producteurs, notamment depuis 2017 via des projets comme « Pratiques agro-écologiques résilientes et marketing participatif comme outil de nutrition scolaire et de sécurité communautaire » financé par l'ARAA, ou « L'agroécologie comme outil pour la conservation du paysage terrestre et pour la résilience des communautés rurales dans les zones protégées et les zones de conservation des parcs naturels » sur financement PNUD-GEF. D'autres ONG se sont récemment tournées vers la promotion de pratiques agroécologiques, comme Associação dos Amigos da Natureza, ou Caritas Caboverdiana, Associação para a Defesa do Ambiente e Desenvolvimento, etc. D'autres acteurs se saisissent également des pratiques agroécologiques, comme la coopérative de production Coplaca, qui incite ses producteurs à mettre en œuvre des pratiques plus respectueuses de l'environnement via notamment la diffusion de connaissances.

La finance Agricole

A l'instar de beaucoup de pays, le crédit au secteur agricole au Cabo Verde est marginal, tant au niveau des banques que des IMF. D'après une étude de faisabilité réalisée en 2018 dans le cadre de la Plateforme pour la gestion du risque agricole, elles ne disposent pas de produits spécifiques au financement des chaînes de valeurs agricoles. A peine 0,19 % du total des crédits concédés par les

³¹ CERAI, 2021. Entretien avec Alberto Sentis, Ingénieur au CERAI. [Online] : <https://youtu.be/MuGiPVxx3L4>

banques, a été pour l'agriculture, la pêche et la sylviculture et pas plus de 2% pour les IMF (AMOUSSOU & CAPOCCHINI, 2018)³². Les points de blocages identifiés sont i) l'absence d'une politique ou approche spécifique au secteur agricole dont les acteurs ne répondent pas forcément aux exigences préalables au crédit, ii) une inadéquation des produits financiers aux besoins et un manque de formation du personnel des IMF, iii) des impayés importants et enfin iv) l'inexistence de mécanismes de couverture de risques (assurance agricole, fonds de garantie...) pour sécuriser le portefeuille concédé au secteur. Ce déficit de financement touche tous les niveaux des chaînes de valeurs, de la production à la commercialisation. Une large partie des services financiers du secteur agricole est assurée par des acteurs informels, notamment la diaspora et les détaillants, qui octroient de petits crédits à leurs clients/fournisseurs connus. Enfin, ces dernières années, les partenaires techniques et financiers (UE, FAO, FIDA, PNUD, Coopération Espagnole, Banque Mondiale, BAD, BADEA...) ont fortement appuyé le gouvernement dans la mise en œuvre des divers projets et programmes au bénéfice du secteur agricole.

³² Amoussou RK., Capocchini R., 2018. Étude de faisabilité pour la réduction de la volatilité des prix de marché afin d'améliorer la résilience des producteurs agricoles individuels et associés. 108p.

Côte d'Ivoire

Cadre politique

L'agriculture emploie près de la moitié de la population ivoirienne, elle représente environ 28% du PIB et 75% des recettes d'exportations. En tête se trouve la culture du cacao, dont la Côte d'Ivoire est le premier producteur mondial, qui représente à lui seul plus de 50% de la valeur des exportations agricoles. Afin de tirer le meilleur parti de son potentiel, le secteur agricole ivoirien est encadré par différents documents nationaux, dont en premier lieu le Programme National d'Investissement Agricole de deuxième génération (PNIA2) pour la période 2018-2025, puis le Plan d'Investissement pour l'Agriculture intelligente face au Climat (PIAC) publié en 2019. Ces documents ne font pas mention du concept d'agroécologie mais portent la vision d'une agriculture et d'une gestion des ressources durables, ils comportent également des composantes sur l'accès au financement et les canaux d'investissement privés. D'autres textes plus spécialisés ont été conçus tels que la Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture (SNDR), la Politique Nationale de Développement de l'Élevage, de la Pêche et de l'Aquaculture (PONADEPA) 2022-2026 ou bien la Stratégie Nationale de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts (SNPREF), cette dernière proposant l'agroforesterie comme solution pour la restauration des forêts dégradées.

Systèmes agraires et principales cultures

La FAO divise la Côte d'Ivoire en trois principales zones agraires : La côte, zone de pêche, la moitié Sud principalement dédiée aux cultures arboricoles, et la moitié Nord propice aux tubercules. De façon plus détaillée, le PNIA2 divise le territoire ivoirien en 9 pôles de développement intégrés sur la base de critères agraires et de leur besoin, il désigne également les filières prioritaires pour chacune d'entre elles. Avec environ 11% de terres arables³³, la Côte d'Ivoire connaît une évolution préoccupante de la déforestation (80% de la surface de ses forêts naturelles aurait disparu sur les 50 dernières années) et de l'érosion de ses sols, elle s'estime également particulièrement exposée aux conséquences du réchauffement climatique³⁴. Faisant figure de leader agricole parmi ses voisins, la Côte d'Ivoire contribuait à hauteur de 60% des exportations agricoles de l'UEMOA et 33% de celles de la CEDEAO. Ses principales cultures d'exportation sont le cacao (2 200kT en 2020), la noix de cajou (848kT), l'huile de palme (2 346kT), le caoutchouc (936kT) et le coton (490kT). Les cultures vivrières quant à elles portent principalement sur l'igname (7 654kT), le manioc (6 443kT), le riz (1 481kT) et le maïs (1 175kT)³⁵.

Etat des lieux des pratiques agroécologiques

Bien que les pratiques agricoles durables soient promues en Côte d'Ivoire, elles restent peu mises en pratiques et ne sont que rarement assimilées à l'agroécologie. Les textes d'orientations nationales, et notamment les Contributions Déterminées au niveau National (CDN) de mars 2022, mettent

³³ <https://donnees.banquemondiale.org/>

³⁴ Contributions Déterminées au niveau National (CDN) de la Côte d'Ivoire, 2022

³⁵ <https://www.fao.org/faostat/>

particulièrement en avant la nécessité des pratiques de protection des sols et de soutien aux systèmes agricoles intelligents face au climat.

A ce jour, c'est l'association des cultures cacao-banane qui semble être la pratique agroécologique la plus répandue couvrant 13% des terres agricoles. D'autres pratiques existent, telles que Système de Riziculture Intensive (SRI), les dispositifs anti-érosion (cacao, riz irrigué, coton, arachide) les alternances de cultures avec légumineuses (maïs, arachide, élevage), le semis direct (riz, maïs, coton, arachide) ou la production de fumier et de compost (riz, maïs) mais dans des proportions peu significatives³⁶. La collecte de l'eau pluviale et l'irrigation ne concerne qu'une très faible proportion de la surface agricole et des agriculteurs. On note que si le recours aux intrants extérieurs et à l'irrigation reste relativement faible, les agriculteurs expriment un fort intérêt pour leur utilisation. Ainsi le manque d'accès à la formation et à l'information sur les innovations disponibles a été identifié comme la principale contrainte à l'adoption de pratiques agricoles durables³⁷.

Les acteurs de l'agroécologie

Parmi les autorités nationales dont les compétences couvrent l'agroécologie, on trouve en premier lieu le Ministère de l'Agriculture et de Développement Rural (MINADER) qui travaille principalement sous l'angle du développement des pratiques agricoles intelligentes face au climat. Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD) est également impliqué en tant qu'autorité désignée au niveau national dans le cadre du Fond Vert pour le Climat. Ces acteurs ont à leur disposition pour leurs travaux de recherche le Laboratoire National d'Appui au Développement Agricole (LANADA) et le Centre National de Recherche Agricole (CNRA) qui agit avec ses centres et directions régionales en diffusant des fiches techniques et en proposant une sélection de semences adaptées aux terres ivoiriennes. Les organisations de la société civile comptent des acteurs tels que l'Institut National Polytechnique Félix Houphouët-Boigny (INPHB), l'Union Inter-Régionale des Entreprises Coopératives (UIREC) et des organisations de producteurs comme la Société Coopérative de la zone Savane de Bouaflé (SCZSB) ou la Plateforme de Commercialisation des Produits Maraîchers de Yamoussoukro (PCOPMAYA). Ces organisations ont été soutenues par des organisations internationales dont Agriculteurs Français et Développement International (AFDI), le Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD) et l'Institut Européen de Coopération et de Développement (IECD) dans le cadre de projets soutenus par le PAE de l'ARAA.

La finance agricole

Avec seulement 6% des prêts bancaires et 10% des prêts de microfinance attribués aux producteurs agricoles³⁸, le manque d'accès aux services financiers des agriculteurs ivoiriens, en partie dû à leur isolement géographique, limite les investissements des petites exploitations et freine le développement du secteur. Les banques telles que la SGBCI, la BICICI ou Ecobank sont impliquées dans la commercialisation des produits d'exportation tels que le cacao, le coton, le café ou le cajou, très en aval de la chaîne et, à l'exception de certaines telles que la Banque Atlantique, se limitent aux zones urbaines. Les institutions de microfinance, telles qu'Advans, Baobab ou UNACOOPEC, développent

³⁶ FAO, Climate-Smart Agriculture in Côte d'Ivoire, 2018

³⁷ Plan d'Investissement pour l'Agriculture Intelligente face au Climat, 2019

³⁸ MINADER, FAO, Stratégie Nationale pour l'Agriculture Intelligente face au Climat

des produits spécifiques aux agriculteurs, notamment dans le cacao. Une plateforme digitale, WiAgri, a récemment été lancée avec l'ambition de proposer des services financiers aux producteurs et transformateurs de la filière cajou³⁹. Les autres filières demeurent sous-financées. Les textes nationaux attestent de cette problématique d'accès au financement et se proposent d'agir sur un certain nombre de contraintes identifiées telles que l'absence de garanties, la gestion du risque climatique ou l'éloignement géographique et les coûts de transaction qui en résultent. Depuis la liquidation de la Banque pour le Financement de l'Agriculture en 2014, il n'y a plus de banque publique ou de fonds public dédiés au financement de l'agriculture.

Gambie

Cadre politique

Le secteur agricole emploie 45 % de la main-d'œuvre et représente environ 26 % du PIB du pays (Duguma et al., 2020)⁴⁰. Malgré le rôle primordial du secteur agricole dans l'économie, ses performances ont stagné, voire diminué au cours de la dernière décennie (baisse des rendements et diminution des surfaces emblavées pour les principales filières). Cela s'explique en partie par des infrastructures peu développées, une diminution de la fertilité des sols, la faiblesse des investissements privés (peu d'infrastructures de transformation des produits agricoles permettant la création de valeur ajoutée par exemple), la baisse des prix internationaux des produits agricoles, la flambée des prix des denrées alimentaires et des intrants essentiels, l'inadéquation des politiques nationales, du soutien institutionnel. Le manque d'accès au financement est également pointé comme une des principales limites au développement de l'agriculture, toute filière confondue (Gouvernement de Gambie, 2019)⁴¹. En Gambie comme dans beaucoup de pays anglosaxons, le concept d'AIC prévôt sur le concept d'agroécologie mais implique souvent la mise en œuvre de pratiques similaires. Le *Generation National Agricultural Investment Plan-Food and Nutrition Security* (GNAIP II-FNS) qui cadre la politique agricole de Gambie pour la période 2019-2026 affiche des ambitions de diffusion de bonnes pratiques de gestion de l'eau et du sol notamment, pour plusieurs filières (céréales, arachide, élevage). Il est également question de variétés/races animales adaptées au climat/à la demande. En cohérence avec ces objectifs, la seconde CDN publiée en 2021 met en avant les pratiques d'AIC comme une option d'atténuation et d'adaptation face au CC. Dans les faits, le gouvernement soutient surtout l'agriculture intensive et a massivement subventionné l'accès aux intrants chimiques pour les dernières campagnes agricoles. Enfin, la Gambie vient de se doter de deux nouveaux documents stratégiques dont une Stratégie Nationale pour l'agroforesterie (Gouvernement de Gambie, 2022)⁴² dans le cadre du projet Implementing Ecosystem-based Adaptation (EbA), et un plan pour atteindre la neutralité carbone d'ici

³⁹ <https://wi-agri.com/wiagri/>

⁴⁰ Duguma LA, Borona P, Minang PA, Nzyoka J, Bah A, Gilruth P, Makui P, Carsan S, Kindt R, Foundjem D, Baldeh F, Ahmad M, Wanjara J, and Mwangi SK. (2020). Diagnostic and a Baseline Study for Implementing Ecosystem-based Adaptation in Rural Landscapes of The Gambia. Nairobi: World Agroforestry.

⁴¹ The Government of The Gambia, 2019. The Gambia Second Generation National Agricultural Investment Plan-Food and Nutrition Security (GNAIP II-FNS) 2019-2026.

⁴² Government of The Gambia. (2022). National agroforestry strategy for The Gambia: 2022-2032. Ministry of Environment, Climate Change and Natural Resources. Banjul, The Gambia.

à 2050 (Gouvernement de Gambie, 2022)⁴³ où il est explicitement question de promotion de pratiques agroécologiques via la subvention de biofertilisants et de l'accès aux techniques d'irrigation modernes pour les petits exploitants, ainsi que le renforcement de capacités notamment concernant la lutte contre les ravageurs.

Systemes agraires et principales cultures

L'agriculture gambienne se caractérise par la production de cultures vivrières comprenant des céréales (mil, maïs, sorgho, riz) et du maraîchage ainsi que la production semi-intensive de cultures de rente (arachide, coton, sésame et horticulture). Le secteur agricole est caractérisé par une faible diversification, principalement une agriculture pluviale de subsistance avec un taux d'autosuffisance alimentaire d'environ 50%. Le secteur de l'élevage joue un rôle important dans la création de moyens de subsistance et de revenus en Gambie. Il représente environ 8 % de son PIB (ISDB-SRPEP 2018). L'élevage est encore essentiellement traditionnel, c'est-à-dire majoritairement extensif à faibles intrants. La Gambie possède des ressources halieutiques abondantes et diverses. Elle possède une vaste et riche zone de pêche sur l'océan Atlantique et également un important potentiel aquacole en eau douce, qui n'est pour le moment pas exploité.

Etat des lieux des pratiques agroécologiques

La nature même des systèmes agricoles dominants en Gambie, basés sur la subsistance et l'élevage extensif, implique la mise en œuvre de pratiques avec de faibles apports en intrants de synthèse et un travail du sol limité. La pratique de l'agroforesterie est également très courante parmi les producteurs (Gouvernement de Gambie, 2022). De nombreux bailleurs ont financé des infrastructures hydro-agricoles (forages, restauration de périmètres irrigués) ainsi que la mise en place de pompes solaires.

Les acteurs de l'agroécologie

La Gambie compte relativement peu de producteurs engagés dans l'AE, notamment en raison de difficultés à acquérir des connaissances, des équipements et à accéder aux marchés. Il existe cependant depuis 2013 une plateforme d'échanges et d'initiatives de co-crédation de connaissances centrée sur l'agriculture familiale et les pratiques AE, initiée sous l'impulsion d'ONG nationales et de la FAO. Elle regroupe les principaux centres de recherches agronomiques du pays (University of The Gambia, National Agricultural research institute), ainsi que des représentants du gouvernement, des principaux bailleurs (FIDA, FAO, etc.), des organisations paysannes et ONG actives dans le secteur agricole. Quelques entreprises du secteur privé sont engagées en agriculture biologiques mais la majorité de la production, et plus particulièrement celle destinée à l'export est cultivée de façon conventionnelle.

La finance Agricole

Seulement 4% des crédits octroyés vont à l'agriculture (Banque mondiale, 2015). De nombreuses institutions de microfinance et banques commerciales ont tendance à éviter le secteur agricole en raison

⁴³ Government of The Gambia. (2022). The Gambia's Long-Term Climate-Neutral Development Strategy 2050. Ministry of Environment, Climate Change and Natural Resources. Banjul, The Gambia.

du risque élevé et de l'inaccessibilité de la plupart des communautés agricoles. En outre, les taux d'intérêt élevés des banques commerciales, associés à des exigences de garantie contraignantes, ont fait de l'accès au financement un défi de taille pour les petits producteurs. Le secteur de la microfinance en Gambie est relativement petit mais en croissance constante avec trois principaux types d'acteurs : les sociétés financières, les coopératives de crédit et les associations villageoises d'épargne et de crédit (AVEC). Les sociétés financières constituent la plus grande catégorie d'institutions de microfinance en Gambie, tandis qu'environ 64 coopératives de crédit étaient enregistrées fin 2017 (avec une base de 81 107 membres). Un grand nombre d'AVEC ne sont pas actives en raison de faibles compétences de gestion et de contraintes de capacité, entre autres (Kolley, 2020)⁴⁴.

Ghana

Cadre politique

Le secteur agricole représente 19,7% du PIB du Ghana, environ 30% des exportations et emploie plus de 50% de la population active du pays⁴⁵. La principale culture d'exportation, le cacao, représente 20 à 25% des revenus en monnaie étrangère. La politique de développement du secteur agricole à long terme est définie par la Food and Agriculture Sector Development Policy (FASDEP II). La mise en œuvre de cette politique est cadrée par le Medium Term Agriculture Sector Investment Plan (METASIP). Le Ghana possède par ailleurs un « National Climate Smart Agriculture and Food Security Action Plan », qui donne un cadre de mise en œuvre pour un développement effectif d'une agriculture et de systèmes alimentaires résilients face au climat dans toutes les zones écologiques du pays. Il donne le cadre d'intégration du changement climatique dans les politiques et programmes de développement du secteur de l'agriculture et de l'alimentation. Le secteur agricole est aussi pris en compte dans le document de Contributions Déterminées au niveau National (CDN). Ces documents ne font pas mention d'agroécologie, mais se réfèrent à plusieurs de ses principes tels que l'usage durable des ressources naturelles, l'économie circulaire, la résilience au changement climatique, etc⁴⁶. Au sein des agences gouvernementales, le terme d'agroécologie est utilisé aux côtés de ceux d'agriculture durable, agriculture intelligente face au climat, agriculture biologique, etc., sans être précisément défini. Au niveau du ministère de l'Agriculture, le concept d'Agriculture Intelligente face au Climat semble privilégié. Un dialogue est en cours entre les acteurs publics et privés pour mieux inscrire l'agroécologie dans les politiques et plans d'actions nationaux. Enfin, il faut noter que le gouvernement subventionne l'accès aux intrants chimiques mais également organiques, bien que dans une moindre mesure⁴⁷.

Systèmes agraires et principales cultures

La FAO partage le territoire ghanéen entre une zone de pêche sur sa côte, une zone propice à la culture arboricole dans la grosse moitié sud du pays, une zone de culture mixte céréales-tubercules à son

⁴⁴ Kolley J., 2020. Role of Islamic Microfinance in achieving SDGs through smallholder financing: a case of Gambia. College of Islamic studies, Master of science in Islamic Finance. [Online]: <https://www.proquest.com/openview/f903544ed0b00f67577d31b2614b96ba/1?pqorigsite=gscholar&cbI=2026366&diss=y>

⁴⁵ The World Factbook, CIA

⁴⁶ Entretien Correspondant PAE, 19-03-xx ACTIONAID GHANA FINAL REPORT ON POLICY MAPPING ON AGROECOLOGY IN GHANA

⁴⁷ GRAIN DE SEL, 2019. Agroecology in Ghana, the sesame sector as an opportunity. 1p.

extrême Nord, séparées par une zone de culture de tubercules⁴⁸. Avec seulement 0,6% des terres cultivées irriguées, le secteur agricole ghanéen dépend fortement des précipitations⁴⁹. Le Ghana, derrière la Côte d'Ivoire, est le deuxième producteur mondial de cacao. Cultivé sur 1,684 M ha, il fait vivre 800 000 familles⁵⁰. Sa commercialisation se fait au travers du Ghana Cocoa Board, organisme public qui assure un prix d'achat aux planteurs. La production d'huile de palme s'est également fortement développée ces dernières années avec le soutien des bailleurs de fonds et notamment de l'Agence Française de Développement. Elle est caractérisée par deux types de production : une production villageoise de plus de 150 000 ha de plantations à faible densité, et de grandes plantations agro-industrielles d'environ 40 000 ha. Les cultures vivrières sont principalement constituées de tubercules (manioc, igname, taro, banane plantain) et de céréales (maïs, sorgho, riz). La production de céréales est dominée par le maïs, que ce soit en termes de tonnage ou de surface cultivée, suivie par le riz. Malgré un bon potentiel, le Ghana n'est pas un pays à tradition d'exportation fruitière. On note quelques plantations industrielles de banane et d'ananas récentes, ainsi qu'une production limitée d'oranges, de papayes, de mangues. L'élevage (essentiellement avicole) et la pêche jouent également un rôle non-négligeable dans le PIB agricole⁵¹.

Etat des lieux des pratiques agroécologiques

De gros enjeux se situent au niveau des cultures d'exportation et en premier lieu de la production de cacao. Le Ghana a lancé le Ghana Cocoa Forest REDD+ Programme qui comprend l'appui à la production d'un cacao climato intelligent et est engagé depuis 2017 dans la CFI (Coca Forest Initiative). Le Ghana présente également un potentiel important d'irrigation. Enfin, on trouve au Ghana des entreprises productrices d'intrants biologiques, même si l'offre peine à suivre une demande accrue par la crise énergétique mondiale récente.

Les acteurs de l'agroécologie

L'agroécologie au Ghana est essentiellement diffusée au travers d'organisations de la société civile et d'ONG. On peut citer le Center for Climate Change and Gender Studies, le Council for Scientific and Industrial Research - Crops Research Institute, A. Rocha Ghana, Friends of Earth, etc. Il existe par ailleurs plusieurs plateformes nationales d'« Ecological Organic Agriculture », ouvertes à l'agroécologie, incluant notamment universités et centres de formation. Par ailleurs, le marché de la production biologique est en plein essor, pour les cultures d'exportation (cacao, café, fruits), essentiellement porté par des agroindustriels privés (investisseurs étrangers) et les ONG, avec plusieurs systèmes de certification disponibles.

La finance agricole

Les banques commerciales au Ghana financent très peu l'agriculture. L'Etat ghanéen a cherché depuis sa constitution à mettre en place des solutions de financement de l'agriculture. Notamment, la Banque de Développement Agricole du Ghana (ADB) a été créée en 1965 par l'Etat pour financer la production

⁴⁸ FAO, « Major farming systems », 2014

⁴⁹ Agriculture.gouv.fr, « Les politiques agricoles à travers le monde – Ghana », 2016

⁵⁰ Ibid

⁵¹ Ibid

agricole. La création des Rural and Community Banks a suivi à partir de 1976, afin de proposer des solutions de crédit décentralisées dans les zones rurales et agricoles du pays. Une « Apex » a été créée en 2000 pour superviser les activités de ces banques rurales et agricoles. Malgré ces initiatives, le secteur agricole reste largement sous-financé et/ou mal financé. Plusieurs institutions de microfinance (Savings and Loans) se sont lancées depuis une vingtaine d'années dans le financement de l'agriculture (Sinapi, Opportunity International, Advans...), souvent concentrées sur les chaînes de valeur les plus structurées et en premier lieu sur le cacao. L'Etat a également mis en place des mécanismes d'incitation, cherchant à mobiliser davantage les financements des banques commerciales vers l'agriculture tels que le GIRSAL (fonds de garantie), l'Outgrower and Value Chain Fund (OVCF), ou encore la mise en place d'un système de récépissés d'entrepôts (warehouse receipts system). Les groupes villageois d'épargne et de crédit (VSLA) sont populaires au Ghana et le pays est également un terrain fertile pour des initiatives innovantes d'AgriTech telles que des plateformes digitales de mise en relation des producteurs avec marchés, intrants et financements. Enfin, d'importants mécanismes de préfinancement sont à l'œuvre dans les filières d'exportation et notamment dans le cacao.

Guinée

Cadre politique

Le secteur agricole compte pour 24% du PIB du pays et près de 65% de la population vit en zone rurale. La République de Guinée s'est dotée d'une Politique Nationale de Développement Agricole (PNDA) développe les orientations nationales en matière de développement agricole sur la période 2018-2025 et d'un plan de mise en œuvre associé, le Plan National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN). Dans ces deux documents clés, il est question d'accroître la productivité des principales spéculations via la mise en œuvre d'une « agriculture durable », « résiliente » et « productive ». Sur la même ligne, la CDN actualisée (République de Guinée, 2021)⁵² fait état de la mise en place de technique d'agriculture climato-intelligente avec en objectif principal l'adaptation au CC et l'augmentation de la production pour assurer la sécurité alimentaire de la population. L'agroécologie n'est donc pas intégrée en tant que telle au cadre de planification stratégique du secteur. Il est important de souligner que la Guinée n'a pas encore adhéré à la politique du CILSS sur l'autorisation de mise en marché des pesticides en gardant le statut d'observateur sur la question (DIALLO, 2021)⁵³. Cette posture prudente vis-à-vis des pesticides transparait également dans le Plan national de développement économique et social (PNDES 2016-2020) qui préconise « maintenir la densité d'utilisation de pesticides agricoles à 0,3 kg/ha, de réduire l'empreinte agricole sur l'environnement ».

Systemes agraires et principales cultures

L'agriculture familiale est dominante en Guinée. Pratiquée par 60 % de la population, elle occupe 95% des terres agricoles et met en place principalement des cultures pluviales telles que de riz, maïs, fonio, manioc, arachide, etc. Les pratiques de défriche-brûlis sont encore très utilisées en Guinée. Les petits producteurs sont de plus en plus confrontés à la dégradation des ressources naturelles notamment du

⁵² République de Guinée, 2021. Contribution déterminée au niveau nationale actualisée. 47p.

⁵³ Diallo TB., 2021. Etat des lieux de la prise en compte des transitions agroécologiques dans la fourniture des services de conseil agricole en Guinée. 149p.

fait de l'exploitation des ressources minières et forestières de façon incontrôlée et de pratiques agricoles telles que l'agriculture sur brûlis, l'utilisation inappropriée des engrais et des pesticides, le surpâturage, etc. Le secteur de l'élevage est caractérisé par des systèmes extensifs et en partie transhumant. Le cheptel national est quasi-exclusivement composé de races locales bien adaptées aux conditions locales. (République de Guinée, 2017)⁵⁴.

Etat des lieux des pratiques agroécologiques

Il faut noter l'émergence de pratiques endogènes d'adaptation à l'environnement changeant au sein de tous les systèmes de production (Bouyer et al., 2021)⁵⁵. De nombreuses expériences agroécologiques sont menées en Guinée sur l'ensemble du territoire. Elles concernent principalement les systèmes de cultures principaux (maraichage, céréales, petit élevage) et ont vocation à améliorer la fertilité des sols, l'utilisation rationnelle des ressources notamment l'eau. Diallo (2021) pointe des difficultés rencontrées par les acteurs dans l'adoption de l'agroécologie. Il s'agit notamment d'un déficit de coordination et communication entre les acteurs de l'agroécologie, un écosystème d'innovation encore peu adapté et contrôlé (contrôle de la composition des biopesticides ou fertilisants organiques par exemple) et des contraintes dans la mise en œuvre des pratiques comme par exemple l'obtention difficile des semences appropriées pour l'association des cultures, la rareté de la main d'œuvre pour la mobilisation des matières organiques, la pénibilité du travail associée à certaines pratiques, etc.

Acteurs de l'agroécologie

L'enquête menée dans le cadre du projet « Renforcer le conseil agricole pour accompagner les transitions agroécologiques de l'agriculture familiale en Afrique sub-saharienne » (ACOTAF) a montré qu'une grande partie des acteurs du monde agricole en Guinée (ONG, OP, Agro Dealers, Bureaux d'études et même certains importateurs et distributeurs d'intrants agricoles) sont sensibilisés à l'agroécologie. Les éleveurs pastoraux ont été identifiés comme étant les moins sensibilisés sur la question (Diallo, 2021). Beaucoup d'expériences agroécologiques ont été menées en Guinée, notamment par les ONG nationales et internationales comme le Réseau Guinéen de la Traction Animale et Développement Intégré (RGTA-DI), l'Association pour la Promotion de l'Agriculture à Kindia (APEK), Guinée Ecologie, COPAGEN, La Convergence, ADECAM, ADAM, Comptoir Sel Solaire, Guinée 44. Les grandes fédérations paysannes du pays se sont également emparées de ce sujet souvent dans le cadre de projets de développements. C'est entre autres le cas par exemple de la Fédération des Organisations Paysannes des Vivriers et Saliculteurs de Basse Guinée (FOPVS-BG), de la Fédération des Unions de Producteurs de Riz de Haute Guinée (FUPRORIZ-HG), de la Fédération des Unions Maraichères de la Haute Guinée (FUMA) ou encore de la Fédération des Paysans du Foutah Djallon (FPFD), qui développent des pratiques agroécologiques dans leurs domaines respectifs et avec l'appui d'ONG et d'agences de coopération bilatérales. L'Institut de recherche agronomique de Guinée (IRAG) et le Centre régional de recherche agronomique de Guinée forestière sont également associés à certains projets qui mobilisent des pratiques agroécologiques. Les acteurs précités ne sont cependant pas fédérés autour d'un véritable mouvement en faveur de l'agroécologie et leurs actions ne sont pour le moment pas coordonnées à l'échelle du territoire.

La finance Agricole

⁵⁴ République de Guinée, 2017. Politique Nationale de Développement Agricole. 79p.

⁵⁵ Bouyer et al., 2021. Etude de vulnérabilité au changement climatique en Haute Guinée et propositions d'options d'adaptation. 286p.

L'une des principales limites au développement du secteur agricole est la difficulté d'accès au crédit pour les acteurs du secteur et l'absence d'établissements de crédits spécialisés dans le financement agricole (République de Guinée, 2016)⁵⁶. La Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG) rapportait en 2020 un nombre de 17 IMF actives sur le territoire (contre 26 en 2018), dont certaines financent l'agriculture. Les quatre plus importantes IMF sont le Crédit rural de Guinée (CRG), Yete Mali, Finadev et Cofina (BCRG, 2020)⁵⁷. Pour pallier le manque de financement du secteur, un Fond de Développement Agricole (FODA) a été créé en 2020 sous la tutelle technique du ministère de l'Agriculture et de l'Elevage. Son objectif est de permettre aux acteurs du secteur agricole d'accéder à des instruments financiers adaptés à leurs besoins. Il s'adresse principalement aux entreprises, Organisations Professionnelles Agricoles et coopératives, et Groupement d'intérêt économique (GIE). Le FODA s'inscrit dans la ligne gouvernementale de développement d'une « agriculture résiliente et durable ». Il faut également noter la création en 2016 de WAKILI, un organisme de microfinance dite sociale, qui finance l'agriculture via l'octroi de crédits aux entrepreneurs notamment agriculteurs. Bien qu'agissant à petite échelle pour le moment (moins de 10 000 entrepreneurs appuyés), c'est le seul organisme recensé en Guinée qui tient compte de l'agroécologie dans son approche (Entrepreneurs du Monde, 2021)⁵⁸.

⁵⁶ République de Guinée, 2016. Plan National de Développement Economique et Social 2016-2020, Document Principal. 138p.

⁵⁷ BCRG, 2020. Bulletin des Statistiques monétaires, financières et extérieures 2020. 105p.

⁵⁸ Entrepreneurs du Monde, 2021. Une méthodologie unique et sociale en Guinée. Fiche programme. 5p.

Guinée Bissau

Cadre politique

La Guinée Bissau est l'un des plus vulnérable au changement climatique (classé 180 sur 182 pays d'après l'index ND-GAINS⁵⁹). Les documents stratégiques établis ces dernières années reflètent les besoins d'adaptation des secteurs clés via un développement à faible émission de carbone et résilient au changement climatique. Concernant le secteur agricole, il est surtout question d'agriculture intelligente face au climat (AIC) dans les documents de planification stratégique, le terme agroécologie est très peu utilisé. Le Plan national d'investissement agricole (PNIA) est axé sur l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire du pays, et affiche des objectifs de production ambitieux. Si l'objectif premier est le développement d'une agriculture moderne et productive, le PNIA prévoit néanmoins l'adoption de pratiques d'élevage et de culture alignées avec les principes agroécologiques : diversification des cultures, développement d'élevage adaptés aux conditions locales et à cycle court, amélioration de la conduite et prise en compte du bien-être animal, etc. Le renforcement des institutions de crédit agricole et l'accès aux services agricoles sont également mis en avant.

Systèmes agraires et principales cultures

Le pays est divisé entre une partie continentale et une partie insulaire composée de 88 îles, dont 21 sont inhabitées. Les terres cultivables s'élèvent à 1.1 million d'hectares (10% de la surface totale du pays) et les terres cultivées à 548 000 hectares (FIDA, 2021)⁶⁰. Environ 88% de la population agricole sont de petits producteurs possédant moins de 2 ha (FAO, 2019)⁶¹. Ils sont responsables d'environ 90% de la production agricole du pays, tandis qu'un millier de gros propriétaires terriens assurent le reste de la production (Gueye et al., 2022)⁶². Le secteur agricole s'articule principalement autour de la production de riz, d'arachide, d'anacarde, de l'élevage et de la pêche. La culture de l'anacarde est de loin la plus importante du pays : 85% de la population rurale est impliquée dans la production de noix de cajou qui représentent 90% des exportations du pays (Monteiro et al., 2017)⁶³. Ces dernières années, son développement incontrôlé au détriment de cultures vivrières telles que le riz ou d'autres céréales fragilise encore la sécurité alimentaire du pays. Par ailleurs, le changement climatique touche particulièrement le pays et le secteur agricole. Les rizières, notamment celles situées dans les zones de mangroves, pâtissent de l'irrégularité des précipitations, décalage de la saison des pluies, submersion des terres agricoles due à l'élévation du niveau de la mer. La diminution des zones de pâturage et la réduction sévère de la production de fourrage encourage la transhumance à la recherche de meilleurs pâturages, ce qui crée des conflits entre les éleveurs et les agriculteurs (Gouvernement de Guinée Bissau, 2021)⁶⁴. L'agriculture pratiquée est globalement peu intensive en intrants et peu

⁵⁹ Notre Dame Global Adaptation Initiative. <https://gain.nd.edu/our-work/country-index/>

⁶⁰ FIDA, 2021. L'avenir de l'agriculture en Guinée Bissau : 2020-2030.

⁶¹ FAO, 2019. CSA profile. 22p.

⁶² Gueye EA., Colmet-Daage S., 2022. Diagnostic de la formation agricole et rurale en Guinée-Bissau. Rapport définitif. 108p.

⁶³ Monteiro F., Romeiras M., Catarino L., 2017. Agroecologia nos sistemas agrícolas da África Ocidental. Conference: 16^o Encontro Nacional de Ecologia (SPECO), 9-10 November, Lisboa, Portugal

⁶⁴ Gouvernement de Guinée-Bissau, 2021. Updated nationally determined contribution in the framework of the Paris Climate Agreement. 38p.

mécanisée. Les facteurs de production, pendant longtemps importés par l'Etat, sont aujourd'hui distribués par un secteur privé très peu développé, ainsi que par les ONG, projets etc.

Etat des lieux des pratiques agroécologiques

Dans ce contexte de faible accès aux intrants, l'utilisation de fertilisants ou pesticides de synthèse est peu répandue. Un certain nombre de pratiques agroécologiques et climato-intelligentes ont été recensées dans le pays, dans les principales filières agricoles du pays, notamment : pratiques antiérosives, utilisation d'engrais organique, irrigation goutte-à-goutte, production fourragère en association avec la production vivrière, techniques de récupération des eaux de pluies (Zaï, cuvettes, etc.). Un gros travail est réalisé par les réseaux paysans et les ONG autour de la filière riz : préservation de variétés traditionnelles adaptées, banques de semences, protection des rizières contre les inclusions marines, etc. (AFSA, 2019)⁶⁵

Acteurs de l'agroécologie

Une grande majorité des producteurs de Guinée Bissau sont affiliés à des fédérations et organisations faitières. L'Association Nationale des Agriculteurs de Guinée-Bissau (ANAG) est l'une des principales organisations qui prétend défendre les intérêts des producteurs dans le pays. On peut également citer le Kafo ou la Confédération des Associations de Femmes à Activités économiques (AMAE) qui jouent un rôle prépondérant dans la formation et la diffusion des agriculteurs, notamment aux pratiques agroécologiques. Certaines organisations paysannes ont évolué en ONG et prennent part à la réalisation de projet de développement rural, dont certains adoptent une approche agroécologique. Parmi les acteurs de la société civile investies dans la transition agroécologique, on peut notamment citer CAURAL REMOBE, Guiarroz, Univer-sel qui travaillent à la diffusion de pratiques agroécologiques auprès des producteurs de riz.

La finance Agricole

Le pays vit encore en grande partie de l'aide étrangère pour son développement, et le secteur agricole n'échappe pas à la règle (Gouvernement de Guinée Bissau, 2021). Le contexte politique et économique instable ces dernières décennies n'a pas été favorable au développement d'un secteur financier et bancaire stable, bien que le secteur soit en phase de restructuration depuis l'élection du Président en 2014. Le manque d'accès au crédit constitue l'une des contraintes majeures pour les producteurs. Le système de la microfinance ne s'est pas développé⁶⁶, il n'y a pas de banque agricole publique et les banques classiques (au nombre de cinq) sont réticentes à financer les activités de production en raison des risques, en l'absence d'une offre d'assurance agricole. Elles financent plutôt le commerce import-export, en particulier parce que les outils dont elles disposent ne sont pas adaptés pour le secteur agricole. La majorité des crédits octroyés au secteur agricole sont de court terme et concentrés dans la filière de la noix de cajou, qui par ailleurs fait l'objet de fortes taxes de la part du gouvernement. Ces dernières années, le gouvernement s'est beaucoup tourné vers la banque islamique de développement

⁶⁵ AFSA, 2019. Pérenniser les dynamiques traditionnelles de production et de conservation des semences traditionnelles de riz en Guinée-Bissau.

⁶⁶ Notamment en raison d'un héritage d'initiatives gouvernementales de distribution de microcrédit qui a encouragé une culture du « non-remboursement ».

pour financer le secteur agricole. En 2017, la Guinée Bissau comptait six institutions de microfinance à travers le pays et 18 sociétés financières décentralisées. Cela n'est pas suffisant pour couvrir les besoins de la population (CAHF, 2019)⁶⁷.

Liberia

Cadre politique

Le Liberia est un pays qui demeure caractérisé par une fragilité institutionnelle et politique depuis la fin de la guerre civile en 2003. L'agriculture est la principale source de subsistance pour plus de 60% de la population active⁶⁸ et compte pour 31% du PIB du pays en 2021. Sa politique agricole est présentée dans l'Agenda pro-pauvres pour la prospérité et le développement (PAPD) 2018-2023, le Plan de Développement National du pays. La mise en œuvre de cette politique est cadrée par le Plan d'investissement pour le secteur agricole du Liberia 2018-2022 (LASIP II). L'un des piliers de ce plan est le soutien à la production durable et à la gestion des ressources naturelles⁶⁹. Le Liberia s'est par ailleurs doté d'un Plan d'Adaptation National 2020-2030 qui propose des stratégies d'adaptation pour le secteur agricole qui cite notamment des pratiques de gestion de la fertilité des sols, de collecte des eaux et de conservation, et qui recommande le renforcement des capacités de l'institut de recherche agricole (CARI) en termes de recherche et développement relative à l'agriculture intelligente face au climat. Il n'existe pas de politique formelle relative à l'agroécologie à ce jour⁷⁰.

Systèmes agraires et principales cultures

Le Liberia est un petit pays, recouvert dans sa grande majorité de forêt tropicale. Ainsi, la FAO le classe tout entier dans un système agraire arboricole. 41% de la surface du pays est constitué de terres arables, dont 600 000 hectares sont des bas-fonds⁷¹. Les principales cultures sont le manioc, le caoutchouc, le riz, le palmier à huile, le cacao et la canne à sucre. Le manioc et le riz sont les deux principales cultures vivrières. Notons que le Libéria importe plus de 80% de sa consommation de riz, le rendant vulnérable à la volatilité des prix des marchés internationaux. Le caoutchouc est la première source de revenus, représentant 12,5% du total des exportations en 2021 (en valeur). La concession « Firestone Natural Rubber » est la plus grande en opération au monde et le premier employeur privé du Liberia. L'huile de palme est également une culture dominante, mais avec des problématiques d'accès aux marchés pour les petits producteurs. Le Liberia a un climat et des sols fertiles favorables à la culture de cacao. Les partenaires internationaux du Liberia tels que le FIDA investissent dans la production de cacao par les petits producteurs agricoles. Enfin, le potentiel du Liberia en termes de maraîchage pourrait être mieux exploité, notamment par un meilleur accès à l'irrigation.

Etat des lieux des pratiques agroécologiques⁷²

⁶⁷ Center for Housing Finance in Africa, 2019. Country profile. 10p. <http://housingfinanceafrica.org/app/uploads/2019/07/V5-Guinea-Bissau-Profile-2018-08-25-Leon-FR-converted.pdf>

⁶⁸ <https://www.trade.gov/country-commercial-guides/liberia-agricultural-sectors>

⁶⁹ 22-03-17 UNCDF Updated Financial Study of financing Agricultural MSMEs in Liberia

⁷⁰ 22-07-xx FAO Programme pour la TAE en AfO - Annexes draft Fr 111p

⁷¹ xx-xx-xx LIFAAS, CSA Fact Sheet - Bassa River Cess Sinoe

⁷² Ibid

Le Liberia Forum for Agricultural Advisory Services (LIFAAS) a listé dans une brochure dédiée un certain nombre de pratiques d'agriculture intelligente face au climat adoptées dans la région du Sud-est (Grand Bassa, Rivercess et Sinoe), qui recourent des pratiques agroécologiques : l'intercropping, la rotation culturale, le travail minimal du sol, le slashing/Mulching, les méthodes d'intensification de la culture du riz, les cultures résistantes à la sécheresse telles que le manioc, le recours à des variétés améliorées, le recours au jardinage à petite échelle, le non-recours à la culture sur brûlis et l'agroforesterie. Certaines pratiques sont relevées comme particulièrement utiles : l'application de fumure et de compost, l'agroforesterie, le mulching, l'intercropping/la rotation des cultures, le recours à des semences améliorées et le SRI (système d'intensification de la culture du riz).

Les acteurs de l'agroécologie

Le LIFAAS a développé une expérience de l'agriculture intelligente face au climat et a notamment organisé un atelier de travail pour la mise à l'échelle de l'AIC dans les services d'extension et de conseil agricoles du pays, avec l'appui de l'AFAAS, sur financement du FIDA et de l'Union Européenne. Le Liberia a tenu une consultation nationale sur la transition agroécologique en 2022, organisée par le ministère de l'agriculture, qui a réuni plus de 70 personnes. Dans le cadre de ses activités il a notamment aidé les petits exploitants du pays à travers des soutiens techniques (formations, ateliers pratiques, conseil en gestion) et financiers (crédits, subventions) pour faciliter l'adoption de pratiques agroécologiques telles que les rotations de cultures, les cultures intercalaires et l'agriculture de conservation. Le Liberia a tenu une consultation nationale sur la transition agroécologique en 2022, organisée par le ministère de l'agriculture, qui a réuni plus de 70 personnes⁷³.

La finance agricole

Le secteur financier libérien se compose de banques commerciales, institutions de microfinance et institutions de financement communautaires rurales (RCFI). Les banques commerciales financent essentiellement les importations de marchandises du pays. Les institutions de microfinance se concentrent sur les crédits à court terme, les deux principales étant Access Bank et BRAC. Il arrive aux IMF de financer l'agriculture, mais rarement avec des produits de crédit adaptés. Plusieurs d'entre elles semblent manquer de transparence dans leur gouvernance et leur gestion⁷⁴. Dans ce contexte, les producteurs agricoles se reposent sur les 12 banques communautaires, les 275 Credit Union Cooperatives et les 1 450 VSLA (qui constituent les RCFI) pour financer leurs activités. Ces institutions ne proposent que du crédit à court voire très court terme (3 mois), avec des taux d'intérêt élevés. Il est cependant intéressant de souligner que certaines coopératives sont agréées pour réaliser à la fois des activités de coopérative agricole et de Credit Union⁷⁵.

Mali

Cadre politique

⁷³ <https://www.inquirernewspaper.com/ministry-of-agriculture-endssymposium-on-agroecology/>

⁷⁴ 22-03-17 UNCDF Updated Financial Study of financing Agricultural MSMEs in Liberia

⁷⁵ 22-03-17 UNCDF Updated Financial Study of financing Agricultural MSMEs in Liberia

L'agriculture malienne repose principalement sur les systèmes agro-pastoraux contribue pour 33 % au PIB. Près de 60% de la population vit en zone rurale et subvient à ses besoins grâce à l'agriculture et l'élevage. La Loi d'orientation agricole adoptée en 2005 vise la promotion économique et sociale des populations en milieu rural et la souveraineté alimentaire du pays. Elle promeut la modernisation de l'agriculture familiale et le développement de l'agro-industrie, tout en incitant à la « protection de l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles » (REDEV, 2006)⁷⁶. Ces objectifs sont repris dans les politiques nationales pour le secteur agricole, à savoir la Politique de Développement Agricole (PDA) et la Politique Nationale de Développement de l'Élevage, la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire (SNSA), ou encore le Plan National d'Investissement dans le Secteur Agricole (PNISA) 2015-2025. Dans ces différents documents, il est plutôt fait référence au développement d'une agriculture durable et résiliente qu'à l'agroécologie et ses implications environnementales et sociales. L'AIC a récemment été mise en avant au travers du développement d'un Plan d'Investissement d'une Agriculture Intelligente face au Climat, développé avec l'appui de la Banque Mondiale. Il cible les principales actions à financer par zone agroécologique, dont une partie pourrait relever de l'agroécologie. La CDN révisée (République du Mali, 2021)⁷⁷ mentionne « l'adoption des pratiques agroécologiques et la diversification des productions dans l'intérêt de la protection maximale de la biodiversité » parmi les stratégies d'adaptation et d'atténuation à mettre en place, sans toutefois expliciter les pratiques et transformations associées.

Systemes agraires et principales cultures

Le Mali est un pays sahélien, enclavé, dont près des deux tiers de la superficie totale sont couverts par des zones désertiques et semi-désertiques, peu propices à l'agriculture. L'agriculture et l'élevage occupent environ 30% de la superficie totale du pays. Les 5% de terres arables sont consacrées à la culture annuelle du mil (28% des terres), du sorgho (20%), du maïs (14%) ou encore du riz (11%), principalement en agriculture pluviale à part dans les bassins versants des fleuves Niger et Sénégal. Le coton est une des principales cultures de rente, avec l'arachide. Les systèmes développés sont essentiellement agro-pastoraux. Le secteur de l'élevage contribue à hauteur de 7,9 % au PIB (2010), et environ 75% du bétail malien est constitué de troupeaux transhumants (République du Mali, 2021). L'agriculture familiale est largement majoritaire et la production vivrière représente plus de 45% de la production agricole totale. Ainsi la plupart des producteurs cultivent de petites surfaces, pratiquent une agriculture faiblement mécanisée avec des rendements très limités.

Etat des lieux des pratiques agroécologiques

On recense beaucoup d'expérimentations agroécologiques au Mali, avec des focus différents selon les zones agroécologiques ciblées. Dans le cadre du développement de TAPE, LUCANTONI et al. (2022)⁷⁸ mettent en évidence un bon niveau de mise en œuvre de pratiques agroécologiques parmi les producteurs qui pratiquent une agriculture diversifiée (polyculture-élevage), qu'ils soient issus de l'agriculture familiale ou d'exploitations plus importantes. Ces acteurs sont déjà bien avancés dans la transition agroécologique, et pratiquent entre-autres le recyclage de la matière organique, de l'eau, des

⁷⁶ REDEV & GRET, 2006. La Loi d'Orientation Agricole du Mali.

⁷⁷ République du Mali, 2021. Contribution déterminée au niveau nationale révisée. 91p.

⁷⁸ Lucantoni D., Sy MR., Goïta M., Veyret-Picot M., Vicovaro M., Bicksler A., Mottet A., 2022. Evidence on the multidimensional performance of agroecology in Mali using TAPE. *Agricultural Systems*. 14p.

associations de culture, etc. Cependant, la majeure partie des producteurs s'inscrivent encore dans un schéma d'agriculture conventionnelle, ou la monoculture domine.

Les acteurs de l'agroécologie

Un grand nombre de projets de développement sont mis en œuvre dans le pays pour la production alimentaire durable et la gestion des ressources naturelles avec parfois un focus sur l'agroécologie (dont le PATAE). Ces projets sont appuyés par les bailleurs internationaux (FIDA, FAO, agences de coopérations bilatérales, etc.) ainsi que par les ONG internationales (SOS Faim, AVSF, Oxfam, etc.). Les fédérations paysannes du Mali sont fédérées autour de la Coordination nationale des organisations paysannes (CNOP), créée en 2004. Cet organisme plaide pour une meilleure intégration des OP à la définition d'une vision claire de l'agriculture malienne, d'une politique agricole centrée sur les exploitations familiales et se revendique de l'agroécologie paysanne. Elle contribue en 2007 à l'organisation du forum mondial sur la souveraineté alimentaire de Nyeleni, qui a pour but de faire valoir le droit à la souveraineté alimentaire des populations et de préciser ses implications économiques, sociales, environnementales et politiques. La même année, un second forum est organisé pour évoquer les alternatives agroécologiques à la Révolution Verte (GRDR, 2020)⁷⁹. De ce mouvement émerge le Centre International de Formation en Agroécologie de Nyéléni (CIFAN) qui habrite en 2015 le Forum mondiale de l'agroécologie. En 2017, la CNOP et les acteurs du mouvement agroécologique au Mali ont mis en place la Plateforme Nationale de l'agroécologie paysanne, cadre de concertation et de plaidoyer pour la transition agroécologique. Cette instance, encore très récente, n'est pas complètement opérationnelle à l'heure actuelle et ne remplit pas encore son rôle de plaidoyer et de coordination des initiatives au niveau national. Il faut également mentionner que le Mali a été choisi pour expérimenter le développement de l'Outil d'évaluation des performances agro-écologiques (TAPE en anglais) de la FAO, en partenariat avec les centres de recherches maliens comme l'Institut de recherche et de promotion des alternatives en développement (IRPAD).

La finance Agricole

Mis à part pour les agro-entreprises les plus importantes, comme la Compagnie malienne pour le développement du textile (CMDT) dans le secteur cotonnier, l'accès au crédit via le système bancaire est très difficile pour les coopératives agricoles et producteurs. D'après la Banque Mondiale, les investissements du secteur privé dans l'agriculture ne représentent que 5,5%, principalement dans la production de coton. En dehors de la filière coton, quelques rares banques (publiques) contribuent au financement de l'agriculture (notamment la Banque nationale de développement agricole – BNDA et la Banque malienne de solidarité – BMS, toutes deux créées à l'initiative de l'Etat). Le gouvernement malien subventionne l'accès aux intrants de synthèse, notamment pour la filière riz qui concentre 25% des dépenses agricoles (principalement pour l'irrigation et les intrants) (Banque Mondiale, 2019)⁸⁰. Les petits producteurs ont plus généralement recours aux IMF, parmi lesquelles on peut citer Kafo Jiginew et Nyèsigiso qui contribuent notamment au financement des cultivateurs de coton et de riz (Banque Mondiale, 2015)⁸¹. Le Fonds national d'Appui à l'Agriculture (FNAA) créé en 2010 en application de la LOA a vocation à financer les activités tendant à prévenir et à minimiser l'impact des calamités sur le

⁷⁹ GRDR, 2020. Animation territoriale en agroécologie : enjeux et défis. 60p

⁸⁰ Banque Mondiale, 2019. Plan d'Investissement d'une Agriculture Intelligente face au Climat.

⁸¹ Banque Mondiale, 2015. Financement de l'agriculture au Mali. Note technique. 20p.

développement agricole, garantir les emprunts contractés par les exploitants agricoles et financer le stock national de semences sélectionnées utilisable en période de calamité et soutenir la production de semences sélectionnées (SANGARE, 2014)⁸².

⁸² SANGARE S., 2014. Présentation du Fonds national d'Appui à l'Agriculture (FNAA). https://agriprofocus.com/upload/post/4.SalifSANGAREDNA_LeFondsNationaldAppuiaIAgriculture.pdf

Niger

Cadre politique

Le gouvernement du Niger met en priorité l'accent sur le développement agricole et la sécurité alimentaire via la promotion du modèle de la Révolution verte. Ainsi, le cadre stratégique phare du Niger, l'Initiative 3N "les Nigériens Nourrissent les Nigériens" est définie comme « un catalyseur de la transition technologique en créant les conditions appropriées pour accroître significativement et durablement la productivité des systèmes de productions ». Les différentes politiques et plans incitent au développement du secteur agricole via une approche d'intensification qui intègre notamment l'augmentation de l'utilisation d'intrants de synthèse, de semences améliorées, la mécanisation, etc. A titre d'exemple, le secteur des engrais revêt une importance particulière pour le gouvernement. Il est encadré depuis 2013 par la Stratégie et du plan d'approvisionnement en intrants (Gouvernement du Niger, 2013)⁸³ et géré par la Centrale d'Approvisionnement en Intrants et Matériels Agricoles (CAIMA). La politique d'importation et de subvention a été réformée en 2018 pour permettre une augmentation des volumes importés et une baisse des prix (Gouvernement du Niger, 2018)⁸⁴. Particulièrement vulnérable face au changement climatique, le Niger s'est doté de plans stratégiques d'adaptation déclinés par secteurs. La Stratégie et Plan National d'Adaptation face aux changements climatiques dans le secteur Agricole (SPN2A) 2020-2035 met l'accent sur l'AIC comme approche pour assurer la résilience des systèmes agricoles face au CC et assurer la sécurité alimentaire. Si certaines pratiques promues dans ce cadre relèvent au moins en partie de l'agroécologie (notamment certaines pratiques de gestion durable de terres, gestion de l'eau, etc.), elles n'en recouvrent pas tous les aspects, en particulier son caractère systémique. Le terme d'agroécologie n'est pas présent dans les textes mentionnés.

Systemes agraires et principales cultures

Le Niger comporte trois principaux modes d'exploitation agricole : l'agriculture oasisienne dans la zone saharienne, l'élevage nomade et transhumant dans la zone sahélienne et au sud, les terres arables sont partagées entre l'agriculture pluviale et l'élevage sédentaire et transhumant. C'est dans cette zone que se concentre la majorité de la population, dont près de 84% vit en milieu rural. L'élevage, notamment pastoral, est pratiqué par plus de 87 % de la population et contribuait en 2018 à plus de 8% du PIB. Le cheptel s'élevait en 2017 à plus de 46 millions de têtes. Les surfaces agricoles sont principalement plantées de mil, de niébé, de sorgho et d'arachides. Les systèmes irrigués occupent 107 000 ha, principalement de la petite irrigation (Gouvernement du Niger, 2020). Des conflits émergent de plus en plus autour du partage des terres entre agriculteurs et éleveurs du fait de l'extension des surfaces cultivées au détriment des zones pastorales (augmentation démographique, installation d'agriculteurs migrants, etc.). Par ailleurs, le changement climatique a un fort impact sur les systèmes de production (décalage de la saison pluvieuse, augmentation des températures, plus grande fréquence

⁸³ Gouvernement du Niger, 2013. Stratégie et plan d'approvisionnement en intrants pour une Agriculture durable. 74p.

⁸⁴ Gouvernement du Niger, 2018. Plan de réforme du secteur des engrais au Niger. 71p.

d'évènements climatiques extrêmes, etc.), ce qui se reflète dans l'indice de vulnérabilité du pays, classé le plus vulnérable au CC (ND-GAINS, 2022)⁸⁵.

Etat des lieux des pratiques agroécologiques

Comme dans la plupart des pays ciblés, les pratiques mises en œuvre dans les systèmes de culture et d'élevage traditionnels reposaient sur un équilibre subtil en matière de gestion des ressources naturelles, qui en un sens relèvent de l'agroécologie. Depuis les années 60, les chocs climatiques, l'augmentation démographique et la généralisation de la pauvreté ont poussé les acteurs à mettre en œuvre des pratiques et ouvrages de conservation des eaux et des sols, activités intégrées aux projets de gestion durable des terres (GDT). Aujourd'hui, de nombreuses pratiques AE sont prônées par les ONG et les projets de développement et partiellement mise en œuvre par les producteurs : pratiques de gestion et de préservation des ressources en eau, renouvellement de la fertilité des sols basée sur des apports de matière organique, choix de variétés adaptées, meilleure maîtrise des itinéraires techniques culturaux et conduite d'élevage, travail sur les interactions agriculture-élevage, etc. L'étude menée en 2020 par un consortium d'acteurs du développement international⁸⁶ met en lumière que la majorité des pratiques et technologies précitées ont de faibles niveaux d'adoption, étant donné le manque de connaissances techniques des agriculteurs (par exemple pour les technologies antiérosives), les besoins en main-d'œuvre plus élevés que génèrent certaines pratiques (par exemple les demi-lunes, les bandes pare-feu, le microdosage d'engrais etc.) et un environnement politique et juridique défavorable (notamment un régime foncier incertain).

Les acteurs de l'agroécologie

Un noyau d'acteurs composé d'ONG, d'organisations paysannes (OP), d'associations, de centres de recherche ou d'entreprises privées a structuré ses interventions autour des principes de l'agroécologie : Suba se de Djoga, SWISSAID, Sahara Sahel Foods, Ferme d'Approvisionnement en Semence Adaptés et Matériels (FASAM), etc. Ces acteurs se sont structurés via la création d'une plateforme « Raya Karkara » en 2014 pour « promouvoir l'agroécologie, soutenir l'agriculture familiale ; capitaliser les expériences, les partager et créer les synergies et alliances nécessaires à une diffusion efficace et adaptée ». Elle rassemble les acteurs autour d'ateliers d'échanges et de capitalisation et à vocation à influencer la mise en œuvre des politiques sectorielles. A titre d'exemple, le réseau a pris position en faveur des semences paysannes (Raya Karkara, 2019)⁸⁷ et réalise des formations auprès de divers groupements paysans, y compris les femmes.

Finance agricole

Au Niger, l'accès au financement des acteurs du secteur agricole demeure difficile. Trois groupes d'acteurs jouent un rôle dans l'accès au crédit : la BAGRI, qui offre des crédits notamment via les projets de développement qui ont un volet crédit rural, les acteurs privés formels (dont les banques et SFD) qui ont parfois des produits financiers à destination des agriculteurs et enfin le secteur informel (tontines, crédits intrafamiliaux, etc.), qui représente encore la majeure partie des opportunités de financement

⁸⁵ <https://gain.nd.edu/our-work/country-index/rankings/>

⁸⁶ CGIAR, ICRISAT, 2020. CSA profile – Niger. 27p.

⁸⁷ Raya Karkara, 2019. Rapport de la participation à la foire de Tenkodo. 7p.

pour le secteur. La Banque Agricole (BAGRI) du Niger, créée en 2011, propose des crédits à l'agriculture à des taux de 12-13%. Le taux de pénétration des banques en milieu rural est assez faible, et le secteur de la microfinance est instable. Maichanou et Daouda (2021)⁸⁸ montrent que seulement 39 IMF étaient encore en activité en 2020, contre plus de 300 dans les années 90. Surtout, deux acteurs phares du financement de l'agriculture, ASUSU et Taanadi ont été placés sous administration provisoire au cours des dernières années. Un Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (FISAN) a été mis en place en 2017 pour « améliorer l'offre de services financiers aux producteurs et aux autres acteurs des chaînes de valeur ». Il s'articule autour de trois facilités 1) Soutien au financement agricole (soutenir le développement de produits financiers à destination des acteurs du secteur agricole), 2) Financement des investissements structurants (mobiliser des fonds pour financer des investissements en lien avec la sécurité alimentaire et le développement du secteur) et 3) Financement du conseil agricole, de la recherche et du renforcement de capacités (Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, 2017)⁸⁹.

Nigeria

Cadre politique

Le secteur agricole représente un peu plus de 20% du PIB du Nigeria et occupe près de 70% de la population⁹⁰. La politique agricole du pays est cadrée par la « Agricultural Promotion Policy » (2016), complétée par le « Agricultural Resilience Framework » (2014). En parallèle, le pays a proposé un cadre politique relatif au changement climatique (National Climate Change Policy and Program (2019), Nationally Determined Contribution (2016), National Adaptation Strategy and Plan of Action on Climate Change for Nigeria (2011), etc.). Aucune politique ne se réfère spécifiquement à l'agroécologie⁹¹. Le cadre d'intervention national qui se rapproche le plus du concept d'agroécologie serait le National Agricultural Resilience Framework. Par ailleurs, le NDC intègre également de nombreux éléments se rapportant à l'agroécologie⁹². Notons que pour protéger la production locale, le Nigeria a mis en place des interdictions d'importation sur certains produits tels que la viande, les huiles végétales raffinées, les matières grasses, le sucre de canne ou de betterave, les produits issus du cacao, les spaghettis et les jus de fruits (USDC, 2022). D'autres produits sont soumis à des restrictions ;

Systèmes agraires et principales cultures

Le Nigeria est un pays très urbanisé (plus de la moitié de la population vit en zone urbaine), qui représente un débouché important pour la production agricole à l'échelle nationale et régionale. Son PIB représente environ 80% du PIB de la CEDEAO. Bien que l'économie du Nigeria repose sur le secteur des hydrocarbures, qui a été le moteur de sa croissance pendant 30 ans, l'agriculture joue un rôle primordial dans son économie et dans sa société. La FAO partage le territoire nigérian en 5 zones,

⁸⁸ Maichanou, A. & Hamadou Daouda, Y., 2021. Les faillites des institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit au Niger. RECMA, 362, 98-116. <https://doi.org/10.3917/recma.362.0098>

⁸⁹ Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, 2017. Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (FISAN). 7p.

⁹⁰ The World Factbook, CIA

⁹¹ 20-xx-xx Promoting Agroecology for climate resilient agriculture and food security in Nigeria

⁹² Ibid

du Sud au Nord : pêche artisanale côtière, culture arboricole, culture de tubercules, culture mixte céréales-tubercules, agropastoral mil/sorgho, dans lesquelles s'insèrent deux zones mixtes tempérées de hauts plateaux et des zones irriguées à grande échelle. Les principales cultures dans le pays sont les cultures vivrières, le Nigeria étant le plus grand producteur de produits vivriers de la CEDEAO (sans toutefois être autosuffisant). Manioc, taro, igname, patate douce, bananes plantain représentent 60% de la production en volume et 20% en valeur. Les céréales (Maïs, riz, mil/sorgho) en constituent 15% en volume et 20% en valeur. Viennent ensuite niébé, soja, sésame, arachides. Il se positionne également dans les cultures agro-industrielles avec principalement le cacao et dans une moindre mesure le palmier à huile, l'hévéa, le coton, les noix de coco et de cajou, l'élevage (en premier lieu l'aviculture, puis l'élevage bovin dans le nord du pays), et la pêche⁹³.

Etat des lieux des pratiques agroécologiques

Compte tenu de la variété des systèmes agraires du Nigeria, de nombreuses pratiques agroécologiques peuvent y être appliquées. Par exemple, des cuvettes « Zai » ont été testées dans les zones sahéliennes de Yobe pour la production de sorgho, mil et niébé (gestion et préservation des ressources en eau)⁹⁴. En termes de conservation des sols et de renouvellement de la fertilité, diverses pratiques d'agriculture de conservation, de cultures en terrasses, de travail du sol minimal, de gestion intégrée de la fertilité du sol ont été relevées, mais aussi de couverture du sol, mulching, etc⁹⁵. En termes de gestion des cultures, des semences améliorées ont été introduites, des pratiques de microdosing testées, ainsi que de l'intercropping/de la rotation de cultures en association avec la culture du maïs notamment⁹⁶. L'élevage est également un enjeu important pour la transition agroécologique, et en particulier l'élevage bovin pratiqué dans le Nord du pays. Des pratiques de migrations saisonnières, amélioration des habitats, accès à l'eau de qualité, conservation du fourrage, accès aux vaccins et médicaments, supplémentation alimentaire ont été identifiées⁹⁷.

Les acteurs de l'agroécologie

L'agroécologie est portée à l'échelle nationale par un grand nombre de chercheurs et d'experts, notamment en agriculture biologique, avec plusieurs départements universitaires investissant dans ce domaine, des antennes du Centre Songhai actives depuis plus de 30 ans et certaines ONG et acteurs internationaux développant sur le terrain des actions spécifiques. Cependant, on note une certaine absence d'organisation des producteurs : pas de réseau formel d'acteurs, pas de faitières, et pas de demande bien définie⁹⁸.

La finance agricole⁹⁹

⁹³ Agriculture.gouv.fr, « Les politiques agricoles à travers le monde », Nigeria, 2015, 2022-04-xx AGRI-LOGIC, Finance-for-Agriculture-and-Agribusiness-in-Nigeria

⁹⁴ 19-xx-xx FAO & ICRISAT Yobe State Nigeria CSA profile 22p

⁹⁵ 19-xx-xx FAO & ICRISAT Borno State Nigeria CSA profile 21p, 19-xx-xx FAO & ICRISAT Adamawa State Nigeria CSA profile 21p, 19-xx-xx FAO & ICRISAT Yobe State Nigeria CSA profile 22p

⁹⁶ Ibid

⁹⁷ Ibid

⁹⁸ 22-07-xx FAO Programme pour la TAE en AfO - Annexes draft Fr 111p

⁹⁹ 2022-04-xx AGRI-LOGIC, Finance-for-Agriculture-and-Agribusiness-in-Nigeria

L'agriculture nigériane est largement sous-financée : 80% des producteurs agricoles estiment que l'accès à la finance est difficile ou très difficile. L'agriculture représente environ 5% du total du crédit alloué par les banques nigérianes, qui elles-mêmes sont estimées représenter 62% de l'offre de finance agricole du pays¹⁰⁰. Les banques nigérianes sont relativement liquides, et la Banque Centrale du Nigeria encourage la mobilisation de crédit privé au travers d'une exigence de ratio crédit/dépôts de 65%, ainsi que de plusieurs fonds sectoriels comme le Agricultural Credit Guarantee Scheme Fund (ACGSF). Il existe également un grand nombre d'institutions de microfinance (plus de 900), mais le volume total de crédit alloué à l'agriculture par l'ensemble de ces institutions est estimé de l'ordre de 5% de celui des banques commerciales. Elles pratiquent des taux d'intérêt élevés (de l'ordre de 4 à 5% par mois) qui, malgré l'inflation, pourraient se révéler prohibitifs pour le secteur agricole. Banques et IMF agissent souvent avec l'appui de bailleurs de fonds internationaux. Les mécanismes de financement mis en place par la Banque Centrale du Nigeria représenteraient 15% de l'offre totale de financements à l'agriculture. En particulier, le Anchor Borrowers Programme débourse de l'ordre de 100 Milliards de Naira (205 Millions d'Euros) à destination d'entreprises des chaînes de valeur agricoles qui les rétrocèdent aux producteurs sous la forme de préfinancements. Le Commercial Agriculture Credit Scheme débourse un volume similaire pour des projets de grande envergure. Bien que souvent considérés comme peu transparents et inefficaces, ces mécanismes pèsent un poids non négligeable dans le financement du secteur. Par ailleurs, le Nigéria possède une banque publique agricole, la Bank of Agriculture. Dans les chaînes de valeur structurées, les agrégateurs proposent du préfinancement de campagne aux producteurs. Le Nigeria possède également des groupes de crédit communautaire (VSLA et ROSCA), dont la création nécessite l'appui d'ONG. Enfin, il est intéressant de noter qu'au Nigeria, il existe une offre nationale de capital investissement et que de quelques initiatives de plateformes de crowdfunding ont été récemment lancées avec des promesses de retour sur investissement élevé. Plusieurs d'entre elles ont connu de grosses difficultés depuis 2020¹⁰¹. Le secteur est depuis soumis à une réglementation plus stricte, ayant conduit ces plateformes à se réorienter ou à cesser leurs activités.

Sénégal

Cadre politique

Le secteur de l'agriculture contribue à environ 15% du PIB du Sénégal et est la source principale de revenus pour 45% de la population (République du Sénégal, 2018)¹⁰². Le pays est considéré comme l'un des champions de l'agroécologie en Afrique de l'Ouest du fait de l'engagement de l'Etat sur le long terme en faveur de plus de durabilité dans la gestion des ressources naturelles et la production agricole. Le souci de la préservation et de la restauration des terres par exemple, apparaît dans les textes de loi dès les années 80, et n'a fait que se renforcer jusqu'à aujourd'hui. Dans le principal document stratégique du pays, le Plan Sénégal Emergent (PSE) (2019-2023), le gouvernement du Sénégal souhaite « la modernisation de l'agriculture et de la vie en milieu rural à travers la restructuration de l'agriculture familiale, la promotion de l'agriculture à haute valeur ajoutée ». Le Programme National d'Investissement Agricole pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN) prévoit « la gestion durable des terres et la régénération des ressources productives ». Enfin, la CDN intègre un ensemble

¹⁰⁰ 2022-04-xx Finance-for-Agriculture-and-Agribusiness-in-Nigeria

¹⁰¹ 22-08-xx Rapport_Agric Crowdfunding Nigeria_Cowrywise

¹⁰² République du Sénégal, 2018. Plan Sénégal Emergent – Plan d'actions prioritaires 2019-2023.

de pratiques qui relèvent de l'agroécologie (République du Sénégal, 2020)¹⁰³ : restauration de la fertilité des sols, utilisation de variétés adaptées (cycle court et température), promotion de systèmes de production intégrée agriculture-élevage-agroforesterie, renforcement de la résilience par la diversification des systèmes de production, gestion durable et conservation des ressources pastorales (couloirs de transhumance, intégration des cultures fourragères, gestion transfrontalière), promotion de système durable de collecte et de conservation des fourrages, etc. Ces grands objectifs sont déclinés sur le terrain en projets et programmes régionaux qui promeuvent la transition agroécologique au sein des différents secteurs et régions ciblées. En 2018, le Président de la République Macky Sall a placé la transition agroécologique parmi les cinq initiatives majeures du PSE (DyTAES, 2020)¹⁰⁴, cependant il faut noter que dans les documents stratégiques, le terme d' « agriculture durable » ou « résiliente » est préféré à celui plus global d'agroécologie. En parallèle de ces engagements forts, le Sénégal continue de soutenir une agriculture productiviste dans un objectif d'amélioration de la sécurité alimentaire et de la compétitivité de l'agriculture. A titre d'exemple, le pays s'est récemment doté d'une Stratégie Nationale de Biosécurité qui a notamment pour but de poser un cadre et de promouvoir l'utilisation des biotechnologies au Sénégal, y compris les OGM (République du Sénégal, 2018)¹⁰⁵.

Systemes agraires et principales cultures

L'arachide est la principale culture au Sénégal, elle représente environ 30% de la surface agricole utile. Les cultures céréalières (riz, mil, maïs, etc.) occupent également une grande partie des terres arables. L'agriculture familiale est la forme dominante d'agriculture au Sénégal. La majeure partie des producteurs pratique une agriculture conventionnelle, mais des pratiques agroécologiques sont de plus en plus souvent intégrées dans les différentes filières. Parallèlement, des exploitations intensives utilisant une main-d'œuvre salariée se sont développées dans les filières de produits à haute valeur ajoutée telle que la production de fruits et légumes, coton, palmier à huile essentiellement pour l'export. Ce type d'agriculture intensive a tendance à s'étendre vers des filières comme le riz, oignon et pomme de terre à destination du marché national.

Etat des lieux des pratiques agroécologiques

A petite échelle, des initiatives agroécologiques très diversifiées sont mises en œuvre sur l'ensemble du territoire Sénégalais. Elles visent la conservation des sols et renouvellement de la fertilité, la préservation et la gestion des ressources en eau, l'intégration agriculture-élevage-agroforesterie, l'organisation collective des producteurs, l'intensification écologique, ou encore la gestion des sources d'énergie et des équipements sur tout type de filières (vivrier et rente) (DyTAES, 2020). A plus grande échelle, de grands programmes nationaux s'inscrivent directement dans la transition agroécologique : Initiative Grande Muraille Verte (IGMV), Capitalisation d'expériences d'Acteurs pour le développement de techniques agroécologiques résilientes en Afrique de l'Ouest (CALAO), Projet d'Appui à la Transition Agroécologique en Afrique de l'ouest (PATAE), initiative de l'Agriculture Ecologique et Biologique (AEB), etc.

Les acteurs de l'agroécologie

¹⁰³ République du Sénégal, 2020. Contribution déterminée au niveau national révisée. 47p.

¹⁰⁴ DyTAES, 2020. Contribution aux politiques nationales pour une transition agroécologique au Sénégal. 98p.

¹⁰⁵ République du Sénégal, 2018. Stratégie Nationale de Biosécurité 2018 – 2022. 44p.

Un grand nombre d'acteurs s'est emparé de l'agroécologie, la promeut et la met en œuvre : ONG nationales et internationales, faitières d'organisations paysannes, centres de recherche et de formation locaux et internationaux, acteurs académiques, représentants de l'Etat et des collectivités, etc. Ils sont fédérés au sein de plusieurs réseaux parmi lesquels la Task force multi-acteurs pour la promotion de l'agroécologie au Sénégal (TaFAé)¹⁰⁶, la Plateforme Nationale pour l'Agriculture Ecologique et Biologique (PNAEB) ou encore le Réseau des Villes et communes Vertes et Ecologiques du Sénégal (REVES) pour les collectivités territoriales engagées. En 2019, le réseau Dynamique pour une Transition Agroécologique au Sénégal (DyTAES) est créé afin de mieux coordonner leurs actions de plaidoyer, de sensibilisation et d'accompagnement des territoires en transition. Il rassemble aujourd'hui la plupart des organisations actives en agroécologie au Sénégal. Quelques entreprises privées ont également pris le tournant de l'agroécologie et développent des offres de formation en agroécologie ou des intrants biologiques (par exemple la société Eléphant Vert ou Biotech Service Sénégal).

La finance Agricole

La Caisse nationale du crédit agricole du Sénégal (CNCAS) est principal outil de la politique de financement du secteur agricole. Elle repose quasi exclusivement sur des crédits de campagne à taux bonifiés (7,5 % pour les bénéficiaires finaux). Dans le cadre de l'initiative AGREENFI, l'AFD appuie la CNCAS pour le développement d'une offre spécifique de crédit à l'investissement agricole. La Banque Agricole (LBA) finance également les agriculteurs et développe parfois des produits ciblés sur le financement de certains investissements comme par exemple le pompage solaire. Cependant, le système bancaire est encore peu accessible aux petits producteurs, qui passent plus généralement par les IMF ou le secteur informel pour financer leurs projets. En effet, le secteur de la microfinance sénégalais est l'un des plus dynamique de la sous-région, avec plus de trois millions de comptes ouverts (SANE & NDIAYE, 2022)¹⁰⁷. Au niveau de l'Etat, différents fonds sont mis en place pour le financement du secteur agricole. C'est le cas par exemple du Fonds de Garantie des Investissements Prioritaires (FONGIP), du Fonds National de Développement Agro-Sylvo-Pastoral (FNDASP) ou du Fonds d'Appui à la Stabulation (FONSTAB).

Sierra Leone

Cadre politique

La politique agricole de la Sierra Leone est cadrée par la stratégie nationale de transformation (2003), la « Sierra Leone Vision 2025 « Sweet-Salome » ». Sa mise en œuvre est orchestrée par le plan de développement à moyen terme 2019-2023, dont le développement d'une économie verte et diversifiée est le premier axe. Les orientations pour le secteur agricole en particulier sont données par le Plan National de Transformation Agricole (NAT 2025) qui met en avant l'autosuffisance en riz, le développement de l'élevage, la diversification des cultures, la gestion durable des forêts et la conservation de la biodiversité. La priorité de la politique agricole demeure de stimuler l'intensification

¹⁰⁶ <https://www.pfongue.org/-TaFae-.html>

¹⁰⁷ SANE S. & NDIAYE B., 2022. Performance des institutions de microfinance et réduction de la pauvreté au Sénégal : une approche en termes de taux global de pénétration géographique et démographique des services. Revue économie, gestion et société. 13p

de la production (notamment de riz) en augmentant les importations d'engrais chimiques et de machines¹⁰⁸. Ceci se traduit par le subventionnement d'intrants chimiques et de tracteurs par le ministère¹⁰⁹. La Sierra Leone s'est également dotée d'une Contribution déterminée au niveau national (NDC), mise à jour en 2021. La Sierra Leone a enfin un plan national d'adaptation datant de 2021 qui s'articule autour de 5 secteurs et deux priorités transversales. L'agriculture et la sécurité alimentaire en constituent le premier secteur. L'investissement dans l'irrigation, la gestion intégrée des cultures et du bétail, l'accès aux semences et la mécanisation de l'agriculture sont cités par le Plan National d'Adaptation comme des axes prioritaires pour promouvoir l'agriculture intelligente face au climat et des pratiques de sécurité alimentaire résilientes au changement climatique.

Systemes agraires et principales cultures

L'agriculture représente 60,7% du PIB du pays (2017) et emploie plus de 60% de la population active¹¹⁰. La FAO le classe tout entier dans le système agricole « tubercules ». Les principales cultures en termes de volume produit et d'occupation des producteurs sont le riz, qui occupe l'essentiel des producteurs du pays, le manioc, l'igname et autres tubercules. Les principales cultures en termes de poids dans le PIB sont le riz, la canne à sucre, la banane, la noix de coco, les agrumes, le cacao, l'ananas, l'igname et le manioc. L'agriculture de Sierra Leone est dominée par de petites exploitations et des modes de culture traditionnels, à l'exception notable de quelques compagnies agricoles à capitaux étrangers, actives dans la production de biocarburants, d'huile de palme, de bois d'œuvre, etc. Le pays est sujet à la dégradation des terres causée par l'abattis-brûlis, l'érosion et la sécheresse¹¹¹. Le changement climatique va également avoir un impact majeur sur la production de riz, aujourd'hui pratiquée de manière pluviale par de petits producteurs, alors même que le pays importe plus de 80% de son alimentation et dépense 240 M de dollars annuellement dans l'importation de riz¹¹². Il existe aussi dans le pays un enjeu de réhabilitation de plantations de café et de cacao. Enfin, la pratique de l'élevage demeure limitée et présente également des perspectives de développement.¹¹³

Etat des lieux des pratiques agroécologiques

Certaines pratiques agroécologiques ont été recensées dans le pays, bien que nombre d'entre elles soient plutôt des pratiques spontanées et non-volontaires, provoquées par le manque de moyens¹¹⁴. On peut citer par exemple des systèmes de drainage / contrôle de l'eau dans les zones marécageuses, du microdosing « forcé » des engrais chimiques, du labour minimum (car manuel)¹¹⁵, des initiatives d'introduction de plants de qualité, de bonnes pratiques agricoles, de gestion durable de l'eau et des sols, d'intercropping et d'agroforesterie, d'activités de diversification (apiculture) dans la filière cajou¹¹⁶, d'usage de compost et d'intégration culture/élevages sur de petites fermes maraîchères¹¹⁷, de rotation

¹⁰⁸ 22-07-xx FAO Programme pour la TAE en AfO - Annexes draft Fr 111p

¹⁰⁹ Entretien correspondant PAE

¹¹⁰ The World Factbook, CIA (2017)

¹¹¹ 22-07-xx FAO Programme pour la TAE en AfO - Annexes draft Fr 111p

¹¹² <https://www.trade.gov/country-commercial-guides/sierra-leone-agriculture-sector>

¹¹³ Ibid

¹¹⁴ Entretien représentant PAE

¹¹⁵ 21-06-xx MAF-EU (Sierra Leone) - BAFS Project CSA guidance note 7p

¹¹⁶ 15-xx-xx COOPI Fostering smallholder agri in Sierra Leone 4p

¹¹⁷ 21-06-xx MAF-EU (Sierra Leone) - BAFS Project CSA guidance note 7p

des cultures maraîchage/riz et de promotion de pratiques AIC dans la filière riz¹¹⁸. Dans la filière riz également, une initiative de mise en place de boutiques a été relevée¹¹⁹. Aucune pratique liée à l'agriculture biologique n'a été identifiée¹²⁰.

Les acteurs de l'agroécologie

Malgré les pratiques recensées ci-dessus, très peu de producteurs sont engagés dans les pratiques durables et il n'existe pas à ce jour de base solide de connaissances des pratiques agroécologiques¹²¹. Un réseau des acteurs de l'agroécologie est cependant en cours de constitution et 12 structures ont été recensées jusqu'ici (ONG, OSC, PTF, une société coopérative, etc.).

La finance agricole

L'offre de finance agricole est peu mature en Sierra Leone. Les banques commerciales opèrent depuis les grandes villes du pays et ne financent pas ou peu l'agriculture¹²². Pour faciliter l'accès à la finance en zone rurale, le gouvernement a encouragé entre 2003 et 2008 la création de six « Community Banks » dans chacune des régions du pays, aux performances mitigées. Le FIDA a ensuite encouragé la création d'un nouveau groupe de « Community Banks » et de « Financial Services Associations » (FSA), sur le modèle kenyan¹²³. Le secteur de la microfinance n'est pas encore mature dans le pays, et pas encore complètement régulé¹²⁴. Les premières initiatives ont émergé à la fin de la guerre civile, portées par des ONG. Les principaux acteurs sont BRAC, LAPO, ASA, Opportunity Salone. Il leur est reproché de se limiter à des crédits à très court terme, associés à des taux d'intérêts très élevés, qui maintiendraient les emprunteurs dans la pauvreté¹²⁵.

Togo

Cadre politique

¹¹⁸ 20-xx-xx Fiche projet_APP2_GCCA+AO_WOORD EN DAAD_Sierra Leone

¹¹⁹ Ibid

¹²⁰ Entretien représentant PAE

¹²¹ 22-07-xx FAO Programme pour la TAE en AfO - Annexes draft Fr 111p

¹²² Entretien correspondant PAE

¹²³ 12-xx-xx BMZ, Agricultural Finance in Sierra Leone

¹²⁴ Entretien correspondant PAE

¹²⁵ [Microfinance lenders in Sierra Leone accused of 'payday loan' interest rates | Microfinance | The Guardian](#)

Au Togo, le secteur agricole représente 23,5% du PIB et occupe 70% de la population active¹²⁶, sur les vingt dernières années il connaît une croissance annuelle régulière de plus de 3% pour les productions végétales et de 6% pour l'élevage¹²⁷. L'agriculture togolaise est encadrée par le Document de Politique Agricole pour la période 2016-2030 qui entend combiner l'intensification classique et les pratiques agroécologiques. Le Togo s'est également doté d'un Programme National d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN) 2017-2026, d'un Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PNACC) et de Contributions Déterminées au niveau National (CDN), mais ces documents ne font que peu de mention des concepts d'agroécologie et d'agroforesterie. L'engagement du Togo en faveur de l'agroécologie se ressent dans la Feuille de Route Gouvernementale pour le Secteur Agricole qui poursuit plusieurs objectifs : Améliorer les rendements agricoles, assurer la sécurité alimentaire, renforcer la transformation agro-industrielle et améliorer l'accès aux financements et aux marchés pour les agriculteurs. Elle cite notamment l'agroécologie et l'agriculture biologique comme l'un de ses quatre domaines prioritaires d'investissement et fait référence à la Stratégie Nationale de Développement de l'Agroécologie et de l'Agriculture Biologique. Cette dernière se décline en trois axes qui entendent respectivement renforcer les filières, améliorer leur compétitivité et optimiser la mise sur le marché. Sa mise en œuvre repose sur un modèle de partenariat public-privé où les investissements productifs seraient confiés à des acteurs privés, elle cite notamment la facilitation à l'accès au crédit à travers la mise en place d'un mécanisme de financement qui répond aux besoins des acteurs.

Systemes agraires et principales cultures

Le Togo est divisé en quatre principales zones écologiques¹²⁸ : La zone littorale au Sud, composée de savanes arbustives où les principales cultures sont le maïs, le manioc, l'igname, l'arachide et le niébé, s'y ajoutent les cultures maraichères et le coton comme principale culture de rente. La zone forestière, correspondant à la grande partie Ouest de la région des Plateaux, est parsemée de reliefs accidentés et de plateaux elle est composée de savanes arborées ou guinéennes et de divers types de forêts, l'agriculture de rente y est particulièrement pratiquée (café, cacao, coton et palmier à huile), mais on y trouve aussi d'importantes cultures vivrières de céréales (maïs, riz, sorgho, fonio), de tubercules (igname, manioc), légumineuses (niébé, arachide) et fruitières (mangue, avocat, banane). La zone des savanes humides dans la région centrale et à l'Est de la région des Plateaux, entre montagnes, bassins et plaines, ses principales cultures sont le manioc, l'igname, le maïs, le sorgho, l'anacarde, le palmier à huile, la banane et le coton. Enfin, la zone des savanes sèches au Nord du pays, avec un climat tropical sec et divers types de savanes, les principales cultures y sont vivrières (maïs, sorgho, mil, riz, igname, niébé, soja), mais aussi de rentes (coton et arachide), maraichères (oignon, tomate, pastèque, carotte, gombo, oseille de guinée) et fruitières (manguier, papaye, anacardier), la région est également particulièrement propice à l'élevage (ovins, bovins, caprins, porcins, volailles). Malgré les problématiques récurrentes d'érosions et d'appauvrissement des sols, le climat et les terres togolaises restent particulièrement propices à l'agriculture, mais à ce jour seules 45% des terres arables seraient exploitées. En volume les principales spéculations du Togo en 2020 sont le manioc (1 154kT), le maïs (885kT), l'igname (868kT), le palmier à huile (585kT), le sorgho (279kT), le haricot (217kT) et le riz

¹²⁶ Feuille de route gouvernementale Togo 2025 - Secteur agricole, 2022

¹²⁷ Programme National d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN)

¹²⁸ PNIASAN

(160kT). En valeur, on retrouve les trois principales cultures, à savoir l'igname (413M\$), le manioc (322M\$) et le maïs (215M\$) suivi du poulet et des œufs¹²⁹. Il est à noter que le Togo, grand consommateur de céréales et notamment de maïs, affiche une autosuffisance céréalière de 112%.

Etat des lieux des pratiques agroécologiques

Le Togo se distingue par son engagement politique marqué en faveur de l'agroécologie, même si cette dernière est souvent associée à l'agriculture biologique. En effet, la stratégie de l'Etat prévoit l'organisation d'un forum annuel sur l'agroécologie et l'agriculture biologique, ainsi qu'une foire internationale de l'agriculture biologique. Il est également prévu dans le cadre des CDN de mettre en place 13 champs écoles agro écologiques dans 13 des 39 préfectures du territoire. A ce jour, les représentants du PAE au Togo estiment que l'agroécologie est « connue de tous », sa mise en pratique est difficile à évaluer mais apparaît fortement limitée par le manque d'équipement et d'intrants spécifiques à l'agroécologie. Le pays connaît en effet une réelle problématique en matière d'intrants agroécologiques et biologique, la production d'engrais organiques au Togo (2 111 tonnes de compost et 69 920 litres d'engrais liquide en 2020) est bien inférieure aux besoins recensés. Ainsi 40 tonnes en seraient importées par an, ceci étant à mettre en comparaison avec les 120 000 tonnes d'engrais minéraux et d'urée importés en 2020. Pourtant les engrais organiques nationaux sont compétitifs en termes de prix et de qualité, mais ils souffrent du manque de structuration du secteur et de la qualité de leur conditionnement et de leur distribution¹³⁰. Parmi les pratiques agroécologiques identifiées on note la production de pesticides naturels et d'engrais organiques comme le « bokachi », fabriqué à partir de déjections animales, de son, de riz, d'eau, de sucre et de levure. Mais les modes de productions durables incluent également des pratiques telles que le paillage, le compostage, les cordons pierreux et la production de semences paysannes. Ces pratiques sont mises en œuvre de manière éparse sur le territoire, mais une concentration des initiatives est constatée dans la région des Plateaux qui est particulièrement active en matière d'agroécologie.

Les acteurs de l'agroécologie

Les pratiques agroécologiques sont soutenues au niveau national par le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et du Développement Rural, il a directement la charge de trois projets portant sur l'accélération du Mécanisme Incitatif de Financement Agricole (MIFA), l'amélioration des rendements agricoles, l'agrandissement de l'agropole de Kara en partenariat avec le secteur privé et de la réforme de la politique foncière agricole. Il peut compter sur d'autres institutions nationales comme l'Institut Togolais de Recherche Agronomique (ITRA), l'Institut de Conseil et d'Appui Technique (ICAT) et ses directions régionales présentes sur le terrain. Les organisations de la société civile jouent un rôle particulièrement important pour la transition écologique au Togo, les pratiques sont en effet le plus souvent promues par les fermes agroécologiques, centre de formation, ONG et même certaines écoles délivrant des diplômes certifiés en agroécologie. Avec d'autres acteurs privés, certaines de ces organisations figurent parmi la soixantaine de producteurs d'engrais organiques nationaux qui contribuent à la résolution de cette problématique déterminante. Le Réseau National des Acteurs de l'Agroécologie du Togo (RÉNAAT) apparaît comme l'un des principaux acteurs de la transition agroécologique au Togo, il regroupe 75

¹²⁹ <https://www.fao.org/faostat/>

¹³⁰ GIZ, Etude Diagnostique de la Filière Engrais Organiques au Togo, 2021

structures, ONG, associations, fermes agroécologiques qui encadrent environ 10 000 producteurs sur les bonnes de productions agroécologiques dans les cinq régions du Togo. Sur la thématique bio, l'Association Nationale pour l'Agriculture Biologique au Togo (ANA-BIO) a été créée en 2019, elle regroupe les acteurs de l'agriculture biologique afin de formuler les orientations stratégiques utiles au développement du secteur comme le projet d'une labélisation « bio » nationale », elle est également le relais du projet « Organics Market for Development » (OM4D) qui vise à connecter les petits exploitants aux marchés biologiques nationaux et internationaux. Enfin, la Coordination Togolaise des Organisations Paysannes et de producteurs agricoles (CTOP) est un acteur central dans le soutien aux producteurs et s'est activement engagé dans la promotion de l'agroécologie.

La finance agricole

Les banques togolaises ne sont que très peu engagées dans le secteur agricole avec en 2018 seulement 0,3% des engagements qui concerneraient l'agriculture et l'élevage¹³¹. Le secteur de la microfinance au Togo est composé de 190 SFD agréés, regroupés en 88 réseaux et autres SFD, opérant presque exclusivement sous statut mutualiste. Le secteur est fortement concentré : la FUCEC et son réseau représente plus de la moitié de l'encours de dépôts. Les SFD ont une bonne couverture géographique, y compris dans les zones rurales et une offre de crédit agricole a été développée par la FUCEC. Deux dispositifs publics cherchent à promouvoir l'accès à la finance des agriculteurs, en partenariat avec les institutions financières locales : le Fonds National de Finance Inclusive a mis en place le produit Agrisef, et le gouvernement a lancé en 2018 le MIFA, sur le modèle du NIRSAL au Nigeria. Le Mécanisme Incitatif de Financement Agricole (MIFA SA) basé sur le partage des risques a été lancé pour une durée de 6 ans. Placé sous la tutelle du Ministère de l'Economie et des Finances, il a été privatisé en 2021 et a pour objectif de structurer des chaînes de valeur agricole, d'augmenter le volume de financement alloué au secteur et de développer les produits assuranciers et technologique innovants, ceci à travers des garanties de l'Etat adossées aux prêts accordés par les institutions financières. Après 3 ans d'activité, le MIFA a touché près de 150 000 acteurs agricoles appuyés par une dizaine d'institutions financières¹³².

¹³¹ 18-07-xx HORUS Financement des Systèmes Agricoles en UEMOA, chiffre à considérer avec précaution compte tenu de la fiabilité incertaine de la codification des crédits par secteur d'activité dans les systèmes d'information.

¹³² www.republiquetogolaise.com

Annexe 2 : Inventaire des pratiques agroécologiques

La base de données des mécanismes financiers est livrée sous forme d'un fichier Excel.

Annexe 3 : Détail des besoins financiers identifiés par pratique

| Catégorie | Type de pratiques | Exemples de pratiques | Production | | Mont / aval de la chaîne de valeur (production d'intrants et semences, production/importation d'équipements, commercialisation, transformation) | |
|---|---|---|--|--|---|---|
| | | | Besoins de financement court terme (< 12 mois) | Besoin de financement moyen-long terme (> 12 mois) | Besoins de financement court terme (< 12 mois) | Besoin de financement moyen-long terme (> 12 mois) |
| Gestion et préservation des ressources en eau | Conservation de l'eau du sol au bénéfice des plantes cultivées | <ul style="list-style-type: none"> -Cuvettes "zai" et autres micro-ouvrages combinés à des apports de matière organique -Cultures suivant les courbes de niveau -Associations et/ou successions de culture -Embocagement / haies -Diguettes intra-parcellaires | <ul style="list-style-type: none"> Main d'œuvre pour entretien des aménagements Acquisition d'engrais organiques | <ul style="list-style-type: none"> Main d'œuvre pour aménagements Acquisition de plants pour embocagement / haies Mise en place d'une petite unité de production de compost | <ul style="list-style-type: none"> Fonctionnement de pépinières pour plants d'embocagement / haies Fonctionnement d'unités de compostage | <ul style="list-style-type: none"> Mise en place de pépinières pour plants d'embocagement / haies Mise en place d'unités de compostage |
| | Gestion de l'eau (mobilisation, distribution et usage) raisonnée, adaptée à la capacité de la ressource et en lien avec les besoins à la parcelle | <ul style="list-style-type: none"> -Système d'exhaure respectueux de la capacité de la ressource -Collecte, stockage et valorisation de l'eau de pluie -Distribution localisée de l'eau d'irrigation (ex : goutte-à-goutte) -Façonnage de planches de cultures | <ul style="list-style-type: none"> Mise en place de réservoirs de collecte d'eau de pluie | <ul style="list-style-type: none"> Acquisition de pompes adaptées et de systèmes d'irrigation efficaces (dont goutte à goutte) | <ul style="list-style-type: none"> Importation de pompes / matériel de goutte à goutte | <ul style="list-style-type: none"> Développement de solutions d'irrigation innovantes / adaptées à la TAE et aux contextes locaux |

| | | | | | | |
|--|---|--|---|--|---|--|
| | Protection de l'eau contre les pollutions agricoles pour préserver la qualité de la ressource | -Usage minimal ou combiné des engrais de synthèse, en complément d'apports organiques -Usage minimal ou combiné des pesticides de synthèse (gestion intégrée des maladies et nuisibles) | Acquisition de biopesticides ou de biofertilisants | | Fonctionnement d'unités de compostage ou de production de pesticides naturels | Mise en place d'unités de compostage ou de production de pesticides naturels |
| Conservation des sols et renouvellement de la fertilité | Travail du sol respectueux , qui améliore sa structure et permet le développement naturel de la microfaune et de la microflore | -Travail du sol suivant les courbes de niveau -Cultures en terrasses -Labour minimum -Utilisation d'équipements évitant le tassement du sol | Main d'œuvre (entretien des aménagements, entretien des cultures) Acquisition d'équipements (équipement de labour plus léger, semoirs...) | Main d'œuvre (aménagement, notamment de terrasses) | | |
| | Renouvellement de la fertilité du sol basé en priorité sur des apports organiques | -Apport en fumier ou compost -Engrais verts -Associations ou rotations avec des légumineuses -Valorisation des résidus de cultures -Jachères améliorées -Agroforesterie | Acquisition d'engrais organiques Acquisition de semences pour associations / rotations de cultures Acquisition de semences pour engrais verts | Acquisition de plants d'arbres | Fonctionnement d'unités de compostage Fonctionnement des pépinières | Mise en place d'unités de compostage Mise en place de pépinières |
| | Protection du sol contre les agressions climatiques, notamment l'érosion hydrique, par la couverture et la mise en place | -Plantes de couverture (ex : Bracharia sp.) -Paillage / mulch -Associations et/ou successions de culture -Embocagement / haies -Cordons pierreux | Acquisition de semences / plants pour plantes de couverture Acquisition de plants pour embocagement / haies | Main d'œuvre (aménagement) | | |

| | d'aménagements antiérosifs | -Digues filtrantes -Bandes enherbées | Main d'œuvre (entretien) | | | |
|-----------------------------|--|--|--|--|--|--|
| Gestion des cultures | Choix de plantes adaptées à l'agrosystème, permettant de maintenir ou d'améliorer la biodiversité et répondant à une demande des producteurs et consommateurs | -Cultures ou variétés moins gourmandes en eau (ex : riz Nerica) -Conservation et utilisation de semences paysannes / autoproduites | Acquisition de semences de variétés moins gourmandes en eau | Infrastructures de stockage des semences au niveau de l'exploitation | Multiplication de semences de variétés moins gourmandes en eau | Infrastructures de stockage des semences |
| | Maîtrise des itinéraires techniques répondant aux besoins des plantes, respectueux de l'environnement et permettant de réduire la dépendance aux intrants achetés | -Fertilisation organique (fumier, compost, biodigestat, etc.) -Entretiens réguliers -Usage de biopesticides -Jachères améliorées | Main d'œuvre pour entretien des cultures Acquisition de biopesticides ou de biofertilisants | Mise en place d'une petite unité de production de compost | | |
| | Complémentarités et synergies dans l'espace et dans le temps au sein des systèmes de culture | -Diversification des cultures avec associations ou successions culturales -Agroforesterie -Optimisation des calendriers (ex : cultures de contre-saison) | Acquisition de semences pour associations / successions culturales | Acquisitions de plants d'arbres | Fonctionnement des pépinières | Mise en place de pépinières |
| Pratiques d'élevage | Choix d'animaux adaptés à l'agrosystème et répondant à une demande des | -Espèces et races résistantes aux conditions locales -Cycles de production adaptés à la demande | Acquisition d'espèces / races résistantes aux conditions locales | Acquisition d'espèces / races résistantes aux conditions locales | | |

| | | | | | | |
|---|--|---|--|--|---|--|
| | producteurs et consommateurs | | | | | |
| | Maîtrise des itinéraires techniques répondant aux besoins des animaux, assurant le bien-être animal et respectueux de l'environnement | -Parcours organisé / paturage tournant -Introduction de ressources fourragères à partir d'espèces ligneuses -Alimentation suffisante à base de fourrages locaux -Abris de taille suffisante et valorisant les matériaux locaux | Acquisition et mise en culture de ressources fourragères | Construction d'abris | Mise en culture de ressources fourragères | |
| | Intégration entre systèmes de culture et systèmes d'élevage | -Production de fertilisants à base de déjections animales -Parcage du bétail pour la collecte des déjections -Autoproduction de fourrages -Valorisation des sous-produits de culture pour l'alimentation animale -Aménagements permettant la cohabitation des cultures et des animaux (ex : canal refuge en rizipisciculture) | Acquisition et mise en culture de ressources fourragères Equipements pour la collecte et fabrication des fertilisants à base de déjections à petite échelle | Grillages/clôtures pour parcage Aménagements pour cohabitation cultures / animaux (barrières, haies, canaux) Mise en place d'une petite unité de production de compost | | |
| Gestion des sources d'énergie et des équipements | Usage énergétique raisonné et adapté aux ressources disponibles localement, en priorisant les | -Systèmes de pompage d'eau à énergie solaire -Production de biogaz domestique (biodigesteurs) | | Acquisition de pompes solaires / systèmes d'irrigation Acquisition de biodigesteurs | Importation des équipements | Développement de solutions d'irrigation / de biodigestion innovantes / adaptées à la TAE et aux contextes locaux |

| | | | | | | |
|--|---|---|---|--|--|--|
| | énergies renouvelables | | | | | |
| | Processus de (moto)mécanisation adapté et peu énergivore , tenant compte de la pénibilité du travail, des pics de travaux agricoles, de l'empreinte carbone et des ressources disponibles localement | -Traction attelée animale avec des équipements de travail du sol performants -Motomécanisation légère associée à des systèmes locaux de réparation et maintenance | | Acquisition de matériel de traction attelée et d'équipements de travail du sol performant Motomécanisation légère | | |
| Organisation et actions collectives des producteurs | Approvisionnement pérenne en semences paysannes et en intrants biologiques ou naturels à prix abordable pour les exploitations familiales | -Bourse de semences -Associations agriculteurs-éleveurs -Approvisionnement commun en biofertilisants ou biopesticides -Unités de fabrication de biofertilisants ou biopesticides | | | Fonctionnement des bourses de stockage | Mise en place de bourses de semences (infrastructures de stockage) |
| | Mutualisation des investissements et utilisation en commun des équipements agricoles | -CUMA (Coopérative d'utilisation de matériel agricole) -Centres de stockage collectif des intrants ou de la production | Paiement des prestations de la CUMA Warrantage | | | Mise en place de la CUMA: Acquisition de motoculteurs légers, Charrues, socles de labour, ... Magasins de stockage des intrants ou de la production |

| | | | | | | |
|--|---|---|--|---|--|---|
| | <p>Organisation collective pour la réalisation d'aménagements agricoles ou anti-érosifs</p> | <ul style="list-style-type: none"> -Chantiers communautaires pour réaliser des ouvrages de conservation des eaux et des sols -Aménagement de bas-fonds - Emploi raisonné de moyens mécanisés face aux contraintes de pénibilité ou de manque de main-d'œuvre -Réalisation de barrages-étangs piscicoles | | <p>Main d'œuvre pour aménagement de bas fonds ou pour réaliser des barrages-étangs piscicoles</p> | | |
| | <p>Organisation collective pour la valorisation et la commercialisation de la production</p> | <ul style="list-style-type: none"> -Unités de transformation locales -Coopératives de commercialisation / vente groupée des produits -Circuits courts -Certification / labellisation | | <p>Acquisition d'une certification (type agriculture biologique, etc.)</p> | <p>Financement de la commercialisation</p> | <p>Mise en place d'unités de transformation locales</p> |

Annexe 4 : Base de données des mécanismes financiers

La base de données des mécanismes financiers est livrée sous forme d'un fichier Excel.

Annexe 5 : Mécanismes recensés par pays

Bénin

| |
|---|
| BOAD - Développement de modèles économiques résilients et bas carbone en UEMOA |
| Transformer les Systèmes Financiers pour le Climat (TFSC) |
| Equité 2 |
| CSAF (membres: SIDI, shared interest, Alterfin, FEFISOL, Cordaid...) |
| KIVA |
| MiiMOSA |
| Agroecology Fund Africa |
| Initiative FARM de Proparco |
| Projet d'appui à la Transition Agro-Ecologique des Zones Cotonnières du Bénin (TAZCO) |
| Fonds National pour l'Environnement et le Climat (FNEC) |
| Integrated Production and Pest Management (IPPM) - FAO |
| Fond National de Développement Agricole (FNDA) |
| Programme Protection et Réhabilitation des Sols pour améliorer la sécurité alimentaire (ProSol) - GIZ |
| Projet de Financement Agricole (ProFinA) - GIZ |
| Projet d'Appui à la Diversification Agricole (PADA) - ProCAD |
| Groupe Solidaire d'Epargne et de Crédit (GSEC) - FéNoMa |
| Investi'SENS - SENS |
| Divers projets (GIRACC, RIFaC, PESoC...) - ECLOSIO |
| Transition Agro-Ecologique par la Recherche Agricole (TAERA) - ENABEL |
| Emploi des Jeunes pour l'Amélioration de la Sécurité Alimentaire (EJASA) - SNV |
| Projet d'Appui au Développement du Maraîchage (PADMAR) - IFAD |
| IMF (FECECAM, CECAC, RENACA, Alidé...) |
| Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP) |
| SOYCAIN |
| African Forest landscape Restoration initiative (AFR100) |

Burkina Faso

| |
|---|
| AGRI + / ligne de crédit, fonds de garantie, formation et mise en relation des OPA et IF |
| PACTE (Projet d'agriculture contractuelle et de transition écologique) |
| AVEC dans le cadre du Projet d'appui à la transition agroécologique dans la région de l'Est du Burkina Faso (PATEB) |
| Réduction des taxes sur l'importation d'équipement solaire (pompes et panneaux) et subventions à l'achat |
| Subventionnement des biopesticides aux maraichers |
| Union des Baore Tradition d'Epargne et de Crédit (UBTEC) |
| Fonds National de la Finance Inclusive (FONAFI), bras financier de mise en œuvre du plan d'actions de la de la Stratégie Nationale de la Finance Inclusive (SNFI) |
| Banque Agricole du Faso (BADF) |
| Projet d'Appui Régional pour l'Initiative à l'Irrigation au Sahel/PARIIS |
| AVEC |
| Banques commerciales (Ecobank, Orabank, Coris Bank, ...) |
| IMF (RCPB, URC Nazinon, PAMF, SOFIPE) |
| Banque Nationale de Développement Economique / Financement de la chaîne de valeur riz |
| Formation à l'agroécologie et création d'AVEC / « Association Nourrir sans Détruire » (ANSO) et Groundswell West Africa |
| Farafina Agrifunding |
| African Biodigester Component |

| |
|---|
| BOAD - Développement de modèles économiques résilients et bas carbone en UEMOA |
| Transformer les Systèmes Financiers pour le Climat (TFSC) |
| Initiative IGreenFin gérée par le FIDA |
| Equité 2 |
| CSAF (membres: SIDI, shared interest, Alterfin, FEFISOL, Cordaid...) |
| KIVA |
| PATAE |
| Agroecology Fund Africa |
| Livelihood Funds (et autres tels que Moringa Capital, Mirova, ...) |
| Initiative FARM de Proparco |
| AGRA |
| 2SCALE |
| Integrated Production and Pest Management (IPPM) - FAO |
| Programme Protection et Réhabilitation des Sols pour améliorer la sécurité alimentaire (ProSol) - GIZ |
| Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP) |
| SOYCAIN |
| African Forest landscape Restoration initiative (AFR100) |
| Ethiquable |

Cabo Verde

| |
|--|
| Programme de Promotion des Opportunités Socio-Economiques Rurales (POSER) |
| Composante crédit de l'Organisation des femmes du Cabo Verde |
| Exemptions de taxes pour l'importation d'équipement agricole (irrigation/photovoltaïque) |
| IMF : AMUSA, ASDIS, CITI HABITAT, FAMI-PICOS, MORABI, OMCV, ORAC-SN, SOLDI FOGO, SOLMI |
| Subvention de l'état à l'installation de de systèmes de goutte-à-goutte à hauteur de 50% de l'investissement |
| Loi nationale de l'alimentation et de la santé scolaire - préfinancement des organisations paysannes |
| Ligne de crédit pour le financement du secteur agricole |
| KIVA |
| Agroecology Fund Africa |
| Initiative FARM de Proparco |

Côte d'Ivoire

| |
|--|
| PEG Africa / Bboxx Ltd / Pay as you go solar irrigation pumps |
| Primes issues de la certification dans les filières cacao et café |
| BOAD - Développement de modèles économiques résilients et bas carbone en UEMOA |
| Transformer les Systèmes Financiers pour le Climat (TFSC) |
| Sunculture (et autres PEG Africa, ...) |
| Initiative IGreenFin gérée par le FIDA |
| Equité 2 |
| CSAF (membres: SIDI, shared interest, Alterfin, FEFISOL, Cordaid...) |
| KIVA |
| MiiMOSA |
| African Agriculture Fund & AAF SME Fund (closed - 2018) |
| PATAE |
| Agroecology Fund Africa |
| Cool Lion Finance (en démarrage) |
| AATIF (et autres véhicules financiers pour l'agriculture tels que ABC Fund) |
| Initiative FARM de Proparco |

| |
|--|
| 2SCALE |
| SOYCAIN |
| African Forest landscape Restoration initiative (AFR100) |
| Ethiquable |
| Acorn, plateforme de la Rabobank |
| Paiement pour services environnementaux (Nitidae) |
| Projet d'appui à la Résilience des systèmes cotonniers du nord de la Côte d'Ivoire (RESCO) |
| PUR Projet WA |

Gambie

| |
|---|
| Small Ruminant Production Enhancement Project (SRPEP) |
| Associations villageoises d'épargne et de crédit |
| Tax exemption - animal traction |
| GIEPA Act 2010 - incitations à l'investissement (Elevage&exportation d'animaux) |
| The National Forest Fund |
| KIVA |
| Agroecology Fund Africa |
| Initiative FARM de Proparco |

Ghana

| |
|---|
| WARC Africa |
| Rural and community banks / ARB Apex Bank Limited |
| Planting for food and jobs |
| PEG Africa / Bboxx Ltd / Pay as you go solar irrigation pumps |
| GIZ Solar Irrigation Systems ENDEV project |
| Pumping for productivity program |
| GIRSAL |
| VSLA |
| Agrocenta - plate forme digitale d'accès aux services financiers digitaux pour les agriculteurs |
| Credit for rubber planting GREL - ADB - AFD (terminé) |
| Union des Agriculteurs de Taaganoba / Bonzali Rural Bank |
| Tulaa |
| FEATS |
| Outgrowers Value chain Fund |
| Programmes de durabilité de Mondelez, Touton etc. |
| Agricultural Development Bank |
| Financing Ghanaian Agriculture Program / USAID |
| Primes issues de la certification dans les filières cacao et café |
| Fonds ARAF (Acumen Resilient Agriculture Fund, LP) |
| Initiative IGreenFin gérée par le FIDA |
| Equité 2 |
| Initiative AGreenFi de l'AFD/Proparco |
| CSAF (membres: SIDI, shared interest, Alterfin, FEFISOL, Cordaid...) |
| KIVA |
| African Agriculture Fund & AAF SME Fund (closed - 2018) |
| Agroecology Fund Africa |
| Livelihood Funds (et autres tels que Moringa Capital, Mirova, ...) |
| Initiative FARM de Proparco |

| |
|------|
| AGRA |
|------|

Guinée

| |
|--|
| Projet de développement agricole intégré en Guinée (PDAIG) |
| Fond de Développement Agricole (FODA) de Guinée |
| Association villageoises d'épargne et de crédit (AVEC) / Groupement villageois d'épargne et de crédit (GVEC) |
| Crédit Rural de Guinée |
| IMF (Réseau des Caisses Populaires d'Épargne et de Crédit Yèté Mali, Finadev) |
| WAKILI |
| KIVA |
| Agroecology Fund Africa |
| Initiative FARM de Proparco |
| Integrated Production and Pest Management (IPPM) - FAO |
| Divers projets (GIRACC, RIFaC, PESoC...) - ECLOSIO |
| African Forest landscape Restoration initiative (AFR100) |

Guinée Bissau

| |
|--|
| BOAD - Développement de modèles économiques résilients et bas carbone en UEMOA |
| KIVA |
| Agroecology Fund Africa |
| Initiative FARM de Proparco |
| African Forest landscape Restoration initiative (AFR100) |

Liberia

| |
|--|
| Value Chains, Agricultural and Rural Entrepreneurship Support Project (PACVEAR) - composante 2 : Promotion de l'entrepreneuriat agricole et rural |
| Projet d'Appui au Développement Economique des Régions du Sud (PADES) |
| Rural and community banks / Apex Community Bank Limited |
| Integrated Rice-fish Farming: A Research and Extension Development based Initiative to Improve Food Security and Nutrition in Liberia" (IRFFS) project and "Enhancing Smallholder Fish Farming by Agro-ecological Intensification and Integration into Inclusive Commercial Value Chain" (FishLib) project |
| Exemption de taxes à l'importation d'équipements solaires |
| BRAC Liberia - Institution de Microfinance |
| STAR-P |
| Tree crops extension project 2 |
| KIVA |
| African Agriculture Fund & AAF SME Fund (closed - 2018) |
| Agroecology Fund Africa |
| Initiative FARM de Proparco |

Mali

| |
|---|
| myAgro |
| Décentralisation des Fonds Climat (DFC) / fonds d'adaptation localement contrôlés |
| Projet d'Appui Régional pour l'Initiative à l'Irrigation au Sahel/PARIIS |
| Eléphant Vert Mali / Modèle "chaîne de valeur" intégré |
| Ligne de crédit AFD à la Banque Nationale de Développement Agricole du Mali |
| IMF (Kafo Jiginew, ...) |
| Projet INCLUSIF |

| |
|--|
| AVEC |
| Réseau des caisses villageoises d'épargne et de crédit autogérées (CVECA) |
| Petite mécanisation et agroécologie au Mali |
| African Biodigester Component |
| Fonds national d'appui à l'agriculture |
| PEG Africa / Bboxx Ltd / Pay as you go solar irrigation pumps |
| BOAD - Développement de modèles économiques résilients et bas carbone en UEMOA |
| Initiative IGreenFin gérée par le FIDA |
| Equité 2 |
| KIVA |
| MiiMOSA |
| PATAE |
| Agroecology Fund Africa |
| Initiative FARM de Proparco |
| AGRA |
| 2SCALE |
| Integrated Production and Pest Management (IPPM) - FAO |

Niger

| |
|--|
| AGRI + / ligne de crédit, fonds de garantie, formation et mise en relation des OPA et IF |
| FISAN / approche Fonds à Coûts Partagés |
| BAGRI (banque agricole) |
| Millenium Challenge Account - Niger |
| Projet d'Appui Régional pour l'Initiative à l'Irrigation au Sahel/PARIIS |
| AVEC |
| Projet Intégré de Modernisation de l'Agriculture et de l'Elevage pour la Transformation du monde rural (PIMELAN) |
| African Biodigester Component |
| BOAD - Développement de modèles économiques résilients et bas carbone en UEMOA |
| Initiative IGreenFin gérée par le FIDA |
| CSAF (membres: SIDI, shared interest, Alterfin, FEFISOL, Cordaid...) |
| KIVA |
| Agroecology Fund Africa |
| Initiative FARM de Proparco |
| 2SCALE |
| African Forest landscape Restoration initiative (AFR100) |

Nigeria

| |
|--|
| Subventionnement d'intrants pour pratiques d'agriculture durable |
| Bank of Agriculture |
| National Programme for Food Security (NPFS) handled by Bank of Industry |
| IFAD-FGN Value Chain Development Programme |
| OLAM and other outgrowers |
| ROSCA (Rotating Savings and Credit Association) / VSLA |
| Digital crowd funding platforms (reQuid, Thrive Agric, Agropartnerships...) |
| NIRSAL |
| NIRSAL Microfinance Bank / AGSMEIS Loan Scheme / Anchor Borrowers' Programme (terminé) |
| Thrive Agric |
| Modèles d'intervention de la Banque Centrale du Nigeria dans l'Agriculture: Anchor Borrower's Programme, Accelerated Agriculture Development Scheme, Commercial Agriculture Credit |

| |
|--|
| Scheme, Paddy Aggregation Scheme, Agri-business Small and Medium Enterprises Investment Scheme |
| Agricultural Credit Guarantee Scheme Fund |
| SOSOCARE |
| NAERLS |
| Transformer les Systèmes Financiers pour le Climat (TFSC) |
| Fonds ARAF (Acumen Resilient Agriculture Fund, LP) |
| Initiative IGreenFin gérée par le FIDA |
| KIVA |
| African Agriculture Fund & AAF SME Fund (closed - 2018) |
| Agroecology Fund Africa |
| Cool Lion Finance (en démarrage) |
| AATIF (et autres véhicules financiers pour l'agriculture tels que ABC Fund) |
| Initiative FARM de Proparco |
| AGRA |
| 2SCALE |
| African Forest landscape Restoration initiative (AFR100) |

Sénégal

| |
|--|
| AGRI + / ligne de crédit, fond de garantie, formation et mise en relation des OPA et IF |
| Caurie Microfinance, avec l'appui du MEBA et sur financement du fonds Huruma |
| Garanties de crédit proposées par ACEP (Alliance de Crédit et d'Épargne pour la Production) |
| Banque Agricole du Sénégal |
| Subventions des intrants organiques et biofertilisants par l'Etat |
| myAgro |
| Partenariat pour le développement de Services Innovants au sein de la COOPEC-RESOPP (PSI-COOPEC) 2015-2017 |
| Décentralisation des Fonds Climat (DFC) / fonds d'adaptation localement contrôlés |
| Fonds de garantie et Refinancement Bonification du FONGIP |
| Eléphant Vert Sénégal / intermédiation pour la microfinance agricole (NOVATOOLS Finance) |
| Projet d'Appui Régional pour l'Initiative à l'Irrigation au Sahel/PARIIS |
| IMF (PAMECAS, CMS, ACEP, CAURIE, Baobab, ...) |
| Fonds National de Développement Agro-sylvo-pastoral |
| U-IMCEC Crédit irrigation développé avec l'appui de PAMIGA |
| Woomal Mbay de la Banque Agricole du Sénégal |
| Bonenergie Irrigation - Crédit bail |
| Microcrédit en animaux / AVSF |
| PEG Africa / Bboxx Ltd / Pay as you go solar irrigation pumps |
| BOAD - Développement de modèles économiques résilients et bas carbone en UEMOA |
| Transformer les Systèmes Financiers pour le Climat (TFSC) |
| Sunculture (et autres PEG Africa, ...) |
| Initiative IGreenFin gérée par le FIDA |
| Initiative AGreenFi de l'AFD/Proparco |
| CSAF (membres: SIDI, shared interest, Alterfin, FEFISOL, Cordaid...) |
| KIVA |
| PATAE |
| Agroecology Fund Africa |
| Livelihood Funds (et autres tels que Moringa Capital, Mirova, ...) |
| AATIF (et autres véhicules financiers pour l'agriculture tels que ABC Fund) |
| Weforest |
| Initiative FARM de Proparco |
| Integrated Production and Pest Management (IPPM) - FAO |

Divers projets (GIRACC, RIFaC, PESoC...) - ECLOSIO

Sierra Leone

| |
|--|
| BirdLife Gola Cocoa Project: commercialisation de chocolat issu de l'agroforesterie en circuit court |
| WARC Africa |
| National Tree Planting Project |
| Village Savings and Loans |
| Agriculture Value Chain Development Project (AVDP) / Ministry of Agriculture and IFAD |
| Gold Tree |
| Exemption de taxes à l'importation d'équipements solaires |
| Agricultural Credit Facility |
| KIVA |
| African Agriculture Fund & AAF SME Fund (closed - 2018) |
| Agroecology Fund Africa |
| Initiative FARM de Proparco |

Togo

| |
|---|
| BOAD - Développement de modèles économiques résilients et bas carbone en UEMOA |
| Transformer les Systèmes Financiers pour le Climat (TFSC) |
| Sunculture (et autres PEG Africa...) |
| Equité 2 |
| KIVA |
| PATAE |
| Agroecology Fund Africa |
| Initiative FARM de Proparco |
| Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP) |
| SOYCAIN |
| African Forest landscape Restoration initiative (AFR100) |
| Mécanisme Incitatif de Financement Agricole (MIFA) fondé sur le partage de risques |
| Projet de Consolidation et de mise à l'Echelle des Pratiques Agroécologiques (PROCEPA) |
| Promotion des Exploitations Familiales productrices de maïs et du soja pour des Revenus Durables (PEFARD) |
| ECHOPPE |
| ASSILASSIME |
| Exonération de taxe pour l'importation de matériel agricole |
| Crédit Intrants Agro Ecologiques (CIAE) |
| Ethiquable |
| ENDA Pronat |

Annexe 6 : Etudes de cas approfondies par pays

Multi-pays

Agri Plus

Description brève du mécanisme

SOS Faim Luxembourg a reçu mandat du Ministère des Affaires Etrangères du Luxembourg pour conduire le programme AGRI+ sur 7 ans de 2016 à 2022. Suite à un délai d'un an accordé par le MAE, la fin du projet est prévue en Décembre 2023.

Le programme AGRI+ s'appuie sur trois piliers :

- ▶ Une offre de formations proposées aux organisations paysannes ;
- ▶ Une offre d'outils financiers proposée à des institutions financières des pays d'intervention (garantie bancaire, lignes de refinancement à destination des SFD) ;
- ▶ L'animation d'un dialogue intersectoriel

Notons qu'au Niger à ce stade, seule la composante Formation est mise en œuvre. Les études de cas ciblent les mécanismes financiers et ont donc été réalisées au Burkina Faso (sur site) et au Mali (entretiens à distance).

Contexte de mise en œuvre du mécanisme financier

Le programme adopte une approche localisée : concentré sur la zone du Sud de Ségou au Mali, il se déploie dans les régions du Plateau Centrale et de la Boucle du Mouhoun au Burkina Faso. Ce sont des zones principalement agropastorales, dans lesquelles se développe l'élevage de bovins et petits ruminants combiné avec des cultures vivrières (mil, sorgho, ...) et des cultures commerciales telles que le sésame. Le maraîchage et l'embouche ovine sont pratiqués à la marge.

Au Mali, le programme cible trois filières prioritaires (riz, fonio, et sésame), en lien avec le montage institutionnel du mandat (le programme a été intégré dans le PIC 3). Cependant, les financements sont en réalité élargis à d'autres filières (maraîchage, maïs, coton, etc.) du fait que certaines OP ciblent plusieurs chaînes de valeur.

Les OP ciblées sont de nature différenciée : par exemple, au Mali, AGRI+ travaille à la fois avec des faitières, des unions mais aussi des sociétés coopératives. Ainsi, l'OP Kondogola est rattachée à une Union de producteurs de sésame. L'OP collecte la production des membres, qui est ensuite agrégée au niveau de l'Union puis vendue (donc le service principal de l'OP est la commercialisation du sésame). L'OP est également active sur la transformation et commercialisation de fonio.

Cependant, l'approche adoptée par SOS Faim présente l'originalité de ne pas adopter une approche centrée sur certaines chaînes de valeur, mais plutôt sur les exploitations familiales. La taille des

exploitations agricoles visées est très variable selon les filières/les zones. Agri+ permet notamment de donner plus de pouvoir de décision au producteur, notamment pour la commercialisation de la production. Au Mali, les bénéficiaires témoignent « [Avant Agri+] On vendait n'importe comment et à n'importe qui ».

Inscription du mécanisme dans la transition agroécologique

Le dispositif Agri+ est une initiative visant à répondre au manque d'accès au financement des exploitations familiales en Afrique de l'Ouest. L'objectif prioritaire d'Agri+ est de développer une offre qui réponde aux besoins de financement des exploitations familiales en matière d'agriculture et d'élevage.

Les partenaires financiers sélectionnés sont souvent des IMF de proximité, comme des réseaux d'AVEC par exemple. Dans le cas de figure de Ségou, Agri+ se matérialise d'abord par des formations (9 modules en tout), accompagnées d'offres de crédit de 2 types : 1) à court terme (6 mois) qui couvre des besoins de campagne principalement, et 2) sur 3 ans pour l'achat d'équipement (par exemple, des paires de bœufs et des charrues pour la culture du sésame et du fonio).

Toutes les EAF sont a priori éligibles au crédit, mais les membres des OP sont prioritaires et bénéficient d'un taux d'emprunt préférentiel. Les dossiers de demande de crédit sont transmis à l'Union via les OP de base. Les OP peuvent bénéficier collectivement ou individuellement (membres) à la fois du crédit d'équipement et de commercialisation. A titre d'exemple, l'OP Kondogola au Mali a utilisé le crédit commercialisation pour acheter la récolte de sésame de ses membres. En parallèle, ses membres ont souscrit individuellement au crédit équipement pour acheter des paires de bœufs de labour et des charrues pour la culture du sésame et du fonio. Le crédit court terme (6-9 mois) est également utilisé pour le petit commerce et l'embouche.

Pour les EAF, cela permet donc d'avoir accès à davantage de moyens de production. Pour les OP, cela augmente la capacité financière pour l'achat de la production de ses membres, donc permet une moindre dépendance aux commerçants. En revanche, certains besoins sont pour le moment non couverts par le mécanisme, notamment pour les filières non priorisées ou l'accès à des intrants biologiques certifiés comme ceux d'Eléphant Vert. A Ségou par exemple, un crédit d'équipement serait nécessaire pour les femmes qui pratiquent le maraichage afin de financer un système de stockage de l'eau du type château d'eau, combiné à des réseaux de distribution de l'eau aux parcelles (dans la zone, l'accès à l'eau se fait actuellement par des puits, ce qui induit une forte pénibilité du travail).

Les EAF visées sont inscrites dans la TAE à divers degrés, et parfois de façon contrainte par la conjoncture. Beaucoup de producteurs sont forcés de "retourner" à la fabrication de compost/fumier et à l'utilisation d'engrais organiques artisanaux à base de déjections et déchets domestiques, en raison de l'explosion des prix des engrais chimiques. Les producteurs tendent à utiliser davantage de semences locales/améliorées car elles sont plus résistantes aux effets du changement climatique (cas du niébé par exemple)."

Description du mécanisme financier

Le mécanisme financier mis en place par AGRI+ mobilise des institutions financières partenaires de deux natures, auxquelles il propose des outils financiers différenciés, propres à s'attaquer aux contraintes spécifiques de chaque type d'institutions :

- ▶ Des lignes de garantie pour les banques commerciales, dont la contrainte majeure est une contrainte de risque. Le projet a ciblé deux banques ayant déjà des activités dans le secteur agricole (BNDA au Mali, CORIS Bank au Burkina Faso), et une n'ayant pas d'activités préalables dans le secteur agricole, mais ayant été identifiée comme une banque pouvant financer le secteur par certaines OP partenaires du programme (Banque Atlantique au Burkina Faso).

La garantie est une garantie individuelle pour les crédits au-dessus de 15 M FCFA, et une garantie de portefeuille en dessous, qui couvre un maximum de 60% du crédit (50% au Mali), aucune autre garantie n'est supposée être exigée de l'OP.

Au Mali, la gestion du fonds de garantie a été confiée au Fonds de Garantie du Secteur Privé.

- ▶ Des lignes de refinancement pour les institutions de microfinance qui manquent généralement de ressources financières pour développer leurs activités. Les IMF ont été sélectionnées sur la base d'un appel à manifestation d'intérêt lancé par le projet. Elles ont toutes déjà des produits financiers et non-financiers en faveur du secteur agricole en général et des petits agriculteurs en particulier, et sont décentralisées (exemples : SORO, CVECA-ON au Mali, MUFEC, CEC de la Boucle du Mouhoun au Burkina).

Le refinancement est distribué au taux de 4% par an, soit un taux bien inférieur aux taux auxquelles accèdent généralement les institutions de microfinance des deux pays et le taux de sortie est plafonné à 14% au Mali et 15% au Burkina Faso, ce qui situe les crédits du programme en dessous des taux de marché de 4 à 6 points, mais qui assure toutefois aux partenaires la possibilité de couvrir les coûts opérationnels et coût du risque associés au crédit.

Les financements éligibles couvrent à la fois des besoins d'investissement (bœufs de labour, charrues, charrettes, kits solaires, équipements post récoltes), qui sont originellement les cibles privilégiées du programme, mais aussi des besoins liés à la commercialisation des produits et à des projets économiques des OP. Le financement d'intrants n'avait initialement pas été retenu car les études préparatoires à la conception du projet montraient que ce besoin était déjà relativement couvert, mais le projet a finalement reconsidéré la question.

Les décisions de financement et de garantie sont prises par des comités des engagements soit nationaux, soit au niveau du siège de SOS Faim Luxembourg (en fonction des montants). Au niveau national, il est intéressant de souligner que ces comités comprenaient des spécialistes du secteur financier (consultants, etc.)

Le mécanisme s'articule avec une offre de formation des Organisations de Producteurs Agricoles (OPA), un parcours de 12 mois composé de 9 modules allant du diagnostic interne de l'organisation pour une meilleure connaissance des rôles et des tâches des membres, au montage de dossier de financement, à la négociation du crédit et à sa gestion. Les OP sont choisies sur la base de la qualité de leur organisation et de leur gouvernance. Leur sélection a été réalisée en collaboration avec les services techniques déconcentrés des zones d'intervention. Il est important de noter que ces deux offres

sont proposées en parallèle et sans lien entre elles. Ainsi, une OP qui aura bénéficié de la formation aura le choix de déposer ou non un dossier de financement chez une institution financière partenaire du programme, ou chez une autre institution financière. A l'inverse, les institutions financières partenaires peuvent décaisser des crédits à des OP ou des producteurs non-bénéficiaires du programme. Des synergies sont néanmoins rendues possibles entre les deux piliers grâce à l'approche localisée et à l'existence du pilier 3 (animation d'un dialogue intersectoriel). L'articulation entre l'offre de formation et l'offre financière est une approche innovante qu'il convient de relever.

Par contre, le mécanisme n'a pas proposé d'appui technique aux institutions financières partenaires car il avait été identifié que ce besoin était déjà relativement bien couvert par d'autres partenaires.

Analyse du mécanisme

Pertinence du mécanisme dans la couverture des besoins financiers liés à la mise en œuvre de pratiques agroécologiques au niveau des exploitations familiales et des OP

Les institutions de microfinance sélectionnées pour bénéficier des lignes de refinancement ont une politique de crédit agricole et une politique de risque qui leur permettent de répondre de manière satisfaisante à la demande de crédit agricole des OP et des exploitations familiales de leurs zones d'intervention. En effet, les critères d'éligibilité au crédit sont très ouverts et les exigences en termes de garantie matérielle limitées. Par ailleurs, plus de la moitié des crédits réalisés dans le cadre d'AGRI+ sont des crédits d'investissement, particulièrement importants pour couvrir les besoins de financement de la TAE.

La pertinence de l'offre des IMF du programme aux bénéficiaires finaux ressort en particulier de la satisfaction des OP interrogées dans le cadre de l'étude. Ces dernières relèvent cependant certaines sources d'insatisfaction telles que :

- ▶ Durée d'étude du dossier,
- ▶ Montant de crédit systématiquement revu à la baisse,
- ▶ Coût du crédit.
- ▶ Le nombre limité de chaînes de valeurs couvertes par l'offre de crédit.

S'agissant des outils proposés par AGRI+ aux IF partenaires,

- ▶ Lignes de refinancement aux IMF : Ces lignes sont très précieuses pour les IMF interrogées qui citent généralement le manque de ressources financières comme la principale contrainte au développement de leurs activités de crédit agricole. L'existence de lignes de refinancement sur 36 mois en particulier, apparaît comme une vraie valeur ajoutée. Une IMF au Mali en ayant bénéficié souligne que cette ligne lui a permis de mettre en place du crédit sur 3 ans aux producteurs, qu'elle serait la seule à proposer dans sa zone d'intervention. Les IMF soulignent également un temps de traitement de dossier qui peut être rallongé par un processus peu flexible (nécessité de validation du dossier au niveau du Luxembourg). Une IMF exprime enfin un besoin en termes de renforcement de capacités de ses agents de terrain.
- ▶ Garantie aux banques : le mécanisme est intéressant et semble en effet répondre à une contrainte rencontrée par les banques dans le développement de leur offre de crédit agricole en général.

Cohérence du mécanisme avec l'ensemble des 13 grands principes de l'agroécologie

Le programme AGRI+ propose un appui au crédit agricole en général et non au financement de la transition agroécologique en particulier. SOS Faim Luxembourg souligne en particulier qu'il serait difficile de mettre en place des mécanismes de financement de la transition agroécologique s'il n'existe pas au préalable de mécanismes de financement de l'agriculture en général. Par ailleurs, la priorité pour SOS Faim est de répondre aux besoins de ses partenaires (OP comme institutions financières) et de les accompagner, même si l'ONG cherche à favoriser les échanges avec ces derniers sur la question de la TAE, elle ne souhaite pas l'imposer.

Parmi les 4 IMF interrogées dans le cadre de l'étude, la moitié a développé une approche dédiée à la TAE :

- ▶ Au Mali, la CVECA – ON de Ségou a sollicité en 2020 l'appui d'SOS Faim sur l'agriculture biologique et l'agroécologie et a intégré cet aspect à ses procédures et à son analyse du risque crédit.
- ▶ Au Burkina Faso, la MUFEDE, en partenariat avec la WSM (ONG Belge), sensibilise et forme ses clients sur les pratiques agroécologiques telles que les avantages de l'utilisation des biocides, la culture hors sol, l'exploitation des biodigesteurs, etc.

NB : Les IMF maliennes soulignent une demande naissante mais encore très limitée pour le financement de pratiques agricoles durables.

Cohérence du mécanisme à l'échelle nationale, par rapport à la stratégie du pays et aux autres initiatives en cours

La cohérence du mécanisme de financement d'AGRI+ à l'échelle nationale est évidente. Elle fondée sur celle du programme qui lui-même qui a été formulé sur la base des politiques et stratégies nationales en matière de renforcement de capacités des OPA et des EAF et leur financement. Les programmes nationaux sont inscrits dans les PIC.

Ainsi, le Grand-Duché du Luxembourg a tenu compte des documents de politiques et de stratégies nationales en matière de renforcement des capacités des OPA et du financement du secteur agricole (PNDES 2017-2020 et 2021-2025). Le Grand-Duché a d'ailleurs été très actif dans la rédaction de la Stratégie Nationale de la Finance Inclusive au Burkina Faso - SNFI).

Portée actuelle du mécanisme et perspectives de passage à l'échelle

La portée directe du mécanisme de refinancement est bien renseignée par SOS Faim. Elle est la suivante :

| Indicateurs | Cumul 2018-2021 |
|---------------------------------|-----------------|
| Montant total des crédits (EUR) | 3 971 299 |
| Dont équipement (EUR) | 1 984 646 |
| Nombre total de crédits | 3 389 |

| | |
|----------------------------------|--------|
| Dont individus | 2 407 |
| Nombre total d'EAF bénéficiaires | 25 155 |
| Nombre de SFD partenaires | 13 |

S'agissant de la garantie, le montant engagé en couverture de prêts au 31/12/2021 est de 74 803 EUR, révélant une portée limitée de l'outil et une sous-utilisation conséquente des fonds engagés. 3 banques l'ont mobilisé : CORIS Bank et la BADF au Burkina Faso et la BNDA au Mali. La portée limitée s'explique notamment par :

- ▶ Un manque de communication en interne des banques sur l'outil de garantie (au Burkina, il a été constaté que les agences des régions d'intervention n'étaient pas nécessairement au courant de l'existence du fonds),
- ▶ Une approche du risque très prudente et une méconnaissance des banques des régions d'intervention et des cibles
- ▶ Un manque de capacités opérationnelles des banques à gérer des crédits de montant limité dans des zones éloignées des centres urbains (Coris Bank)
- ▶ Un manque d'attrait des banques pour l'outil de garantie et ses conditions (géographiques, filières, frais de gestion, reporting), notamment par rapport à d'autres offres disponibles (BNDA).
- ▶ Crédits court terme non-éligibles à la garantie

Enfin, notons qu'entre 2017 et 2021, 3 cohortes d'OP, soit 141 organisations de tailles diverses (unions régionales et coopératives de base) ont été formées dans les trois pays et une 4^{ème} cohorte (37 organisations) est en cours de formation. Au total, fin 2023, la formation Agri+ devrait avoir touché près de 170 OP et environ 500 personnes directement.

Efficacité du mécanisme et de l'articulation des ressources financières mobilisées

Le mécanisme articule de manière efficace subvention et fonds de refinancement, les synergies entre les deux sont reconnues aussi bien par les OP, qui se sentent plus à l'aise à avoir recours au crédit et à en négocier les conditions, que par les SFD partenaires qui soulignent adopter des critères plus souples pour les OP accompagnées par AGRI+ que pour les autres.

L'effet de levier d'AGRI+ est difficile à démontrer à ce stade : AGRI+ est en train de mener une étude approfondie des effets du projet qui comprendra une analyse de cette dimension. Dans le contexte de l'étude de cas, notons toutefois qu'au Burkina, l'une des deux institutions financières partenaires a mentionné que l'appui d'AGRI+ lui avait permis de mobiliser ensuite davantage de sources de refinancement.

Pérennité du mécanisme

Le mécanisme a été géré par une équipe ad-hoc mise en place par SOS Faim. Sa pérennité est conditionnée à la poursuite du programme, notamment par le Grand-Duché Luxembourgeois, qui n'est pas confirmée.

Certains acquis du programme devraient cependant se pérenniser :

- ▶ Meilleur accès des OP au crédit grâce au renforcement de capacités et à l'existence d'un historique de crédit (un SFD a d'ailleurs souligné qu'il avait déjà financé une OP AGRI+ sur ses propres ressources financières).
- ▶ Meilleur accès des SFD au refinancement grâce à l'effet de levier permis par AGRI+.

Répliquabilité du mécanisme à d'autres pays / d'autres chaînes de valeur

- ▶ Le mécanisme apparaît tout à fait répliquable à d'autres régions, et même à d'autres pays, ainsi qu'à d'autres chaînes de valeur. Sa réplication est conditionnée à :
 - La mise en place d'équipes opérationnelles en capacité de le gérer et la disponibilité de subventions pour couvrir les coûts opérationnels représentés par ces équipes.
 - L'existence d'institutions de microfinance rurales possédant déjà l'expérience de la finance agricole.
 - L'existence d'organisations de producteurs structurées

Synthèse

| Forces | Faiblesses |
|---|---|
| <p>Mise à disposition par le Grand-Duché du Luxembourg de ressources sur 7 ans</p> <p>Approche par EAF plus que par chaîne de valeur, bien adaptée à la TAE</p> <p>Cible de petites institutions de microfinance déjà bien ancrées en milieu rural et connaissant bien le monde agricole</p> <p>Adaptation des outils financiers mobilisés aux contraintes effectives des institutions financières partenaires</p> <p>Concessionnalité au bénéficiaire final raisonnable</p> <p>Ressource financière aux institutions financières locales avantageuse à la fois en termes de taux que de durées de mise à disposition</p> <p>Approche locale et dialogue inter-acteurs permettant de bonnes synergies Appui financier / appui extra-financier</p> | <p>Le dispositif ne cible pas spécifiquement la TAE</p> <p>« Mode projet » à durée limitée, montage institutionnel peu pérenne.</p> <p>Rotation du personnel AGRI+ Burkina</p> <p>Sous-utilisation de l'outil de garantie par les banques commerciales</p> <p>Limitation à certaines filières du fait du montage institutionnel</p> |

| | |
|--|---|
| <p>Articulation flexible appui financier / appui extra-financier</p> <p>Flexibilité pour adapter les objets de crédit éligibles à la demande des IMF et des bénéficiaires finaux</p> <p>Appui parallèle d'SOS Faim aux IMF (subventions d'investissement, notamment pour l'ouverture de nouveaux guichets)</p> | |
| Opportunités | Menaces |
| <p>Institutionnalisation du mécanisme</p> | <p>Contexte sécuritaire dans les pays d'intervention</p> <p>Manque de viabilité financière d'un modèle institutionnalisé / incapacité à identifier des intermédiaires pertinents pour gérer les outils financiers</p> |

Recommandations - notamment pour une mise à l'échelle par la CEDEAO

- ▶ Pour la mise à l'échelle du mécanisme :
 - Reconduire le projet dans les 3 pays en ouvrant de nouvelles zones d'intervention
 - Capitaliser sur les facteurs clé de succès pour répliquer à de nouveaux pays
- ▶ Pour sa pérennisation
- ▶ Pour son inscription dans la TAE
 - Limiter la concessionnalité au bénéficiaire final aux crédits d'investissement ?

Banque Ouest Africaine de Développement

Description brève du mécanisme

La Banque Ouest-Africaine de Développement (BOAD) est l'institution commune de financement du développement des Etats de l'Union Monétaire Ouest-Africaine (UMOA). Le climat et en particulier les questions d'adaptation des populations des pays membres au changement climatique tiennent une place importante dans sa stratégie 2021-2025, ce qui se manifeste par différents aspects au sein de la banque et dans ses activités :

- ▶ Des accréditations aux mécanismes des Nations Unies visant à financer la lutte contre le changement climatique : FEM, FA, FVC.
- ▶ Une ligne climat octroyée par l'AFD pour développer des projets d'adaptation.
- ▶ L'intégration dans l'analyse et le suivi-évaluation des projets des aspects environnementaux
- ▶ Une cartographie des risques climat de la zone et du portefeuille de crédits, une stratégie climat et des outils pour l'opérationnaliser

La BOAD, à travers son Plan Stratégique DJOLIBA, pour la période 2021-2025, a décidé de consacrer 25% de ses engagements financiers, soit 825 milliards de FCFA, à l'Axe 3 relatif au renforcement de la résilience des populations au changement climatique.

Contexte de mise en œuvre du mécanisme financier

La BOAD est active sur tout l'UEMOA.

Inscription du mécanisme dans la transition agroécologique

La BOAD développe une approche plutôt centrée sur la lutte contre le changement climatique. Celle-ci se traduit par diverses initiatives :

- ▶ La mobilisation de fonds climat, qui doivent être redistribués conformément aux critères fixés par les mécanismes qui les distribuent : la BOAD est accréditée par le Fonds d'Adaptation (2011), le Fonds pour l'Environnement Mondial (2015) et le Fonds Vert pour le Climat (2016). Chacun de ces mécanismes adopte des critères d'éligibilité propres. La BOAD bénéficie en complément d'une ligne de crédit de l'AFD.
 - La ligne de crédit de l'AFD, d'un montant total de 73,6 M EUR, est destinée à appuyer la BOAD dans le développement de modèles économiques résilients et bas carbone en zone UEMOA (25% atténuation, 75% adaptation). Dans le domaine agricole, la BOAD a financé deux projets sur cette ligne : l'un est un projet de mise à l'échelle des pratiques climato-intelligentes à l'Est de la Guinée Bissau (5 M USD sous forme de don), l'autre est un projet régional d'agriculture climato-intelligente en Afrique de l'Ouest (Ghana, Burkina, Niger, Bénin, Togo) – 14 M USD, toujours sous forme de dons. Sur cette même ligne, la BOAD est en train de développer un nouveau projet pour le financement de l'adaptation au niveau local, en partenariat avec UNCDF et le CCT UEMOA.
 - Sur le guichet FVC, dans le domaine agricole, la BOAD a financé jusqu'alors un projet d'aménagement hydroagricole de 1500 hectares au Niger, dont les terres irriguées ont vocation

à être cultivées avec des pratiques agricoles climato-intelligentes, comprenant un volet don de 15 M EUR, une ligne de refinancement de l'ordre de 3 à 5 M EUR pour le financement des PME et un prêt de 7 Mds FCFA (sur fonds BOAD) à l'Etat nigérien destiné au financement des investissements lourds.

- Sur le guichet FEM, un projet est en cours : à un financement de la BOAD pour des aménagements hydroagricoles, le FEM a ajouté 2M EUR en subvention pour permettre au projet de mieux s'attaquer aux problématiques environnementales.
- ▶ La BOAD a rejoint le club IDFC en 2013 sur invitation de la KfW, qui en assurait à l'époque la présidence. La thématique stratégique du club est la finance « Climat ». Dans ce cadre, la BOAD participe à des groupes de travail, dont un groupe ciblé sur la question du rôle des Banques de Développement dans la lutte contre le changement climatique.
- ▶ La BOAD s'est dotée d'une stratégie environnement et climat (depuis 2015) d'une politique climat (depuis 2022), d'un manuel de procédures finance climat, d'un manuel d'intégration du climat dans les opérations de la Banque, d'une fiche d'identification climatique et d'un modèle de note conceptuelle faisant ressortir le rationnel « climat », et la théorie du changement destinée à mettre en évidence les barrières et les cobénéfices. Grâce à une enveloppe d'assistance technique de l'AFD, elle a travaillé sur une cartographie des risques climatiques dans sa zone d'intervention et dans son portefeuille de crédit.

La BOAD a enfin travaillé sur son dispositif d'identification et de suivi-évaluation de sa politique climat. Elle a choisi de s'aligner sur les principes communs pour le suivi du financement de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique définis par l'International Development Finance Club. Sa politique climat intègre le climat à chaque étape de son processus de crédit :

- ▶ Accompagnement des porteurs de projets en amont pour faire ressortir les rationnels climat et la théorie du changement
- ▶ Intégration des aspects climat dans l'évaluation ex ante des projets à financer :
 - Projets d'adaptation et de résilience : Evaluation de l'alignement du projet avec les CDN, les stratégies et les plans d'action nationaux, identification de la vulnérabilité actuelle et future du projet face aux impacts du changement climatique et identification de mesures d'adaptation
Indicateur : nombre de personnes directement ou indirectement touchées par la mise en œuvre du projet, désagrégé par genre
 - Projets d'atténuation : évaluation des émissions de gaz à effet de serre des scopes 1 et 2 induites par le projet ainsi que les émissions évitées grâce à la mise en œuvre du projet
- ▶ Intégration des aspects climat dans la décision de financement
- ▶ Suivi des projets financés : tout projet financé par la BOAD fera l'objet d'un suivi sur les aspects liés au climat, à effectuer par le porteur de projet
- ▶ Reporting sur la finance climat

Description du mécanisme financier

La Banque Ouest-Africaine de Développement (BOAD) est l'institution commune de financement du développement des Etats de l'Union Monétaire Ouest-Africaine (UMOA). Elle est un établissement public à caractère international créé le 14 novembre 1973 et devenu opérationnel en 1976.

Les textes régissant la BOAD lui assignent de multiples missions : l'accord entre les Etats de l'Union de 1973 stipule que la Banque contribuera « à l'équipement de base de leurs économies, à la transformation des conditions de production de leur agriculture, à la promotion de nouvelles activités, au transfert de la propriété des moyens de production à des personnes morales publiques ou privées, ou à des personnes physiques nationales ». L'Article 2 des statuts stipule que son objet est de promouvoir le développement équilibré des Etats-membres et de contribuer à la réalisation de l'intégration économique de l'Afrique de l'Ouest. La Déclaration de politique générale de la BOAD (révisée en 2009) précise qu'elle devra favoriser des projets régionaux et nationaux d'intérêt commun, dont des projets nationaux novateurs et/ou pouvant être répliqués dans d'autres pays de l'Union. Enfin, cette déclaration précise que la BOAD devra surtout s'intéresser aux « Etats les plus défavorisés » et ainsi tenter d'atténuer les disparités de développement existant au sein de l'Union.

Les actionnaires de la BOAD sont les huit Etats-membres de l'Union et la BCEAO, qui détiennent les actions de série A (93,73% de l'actionnariat à la fin de 2018, la BCEAO demeurant l'actionnaire principal avec 46,86%) et des membres titulaires d'actions de série B (6,27% de l'actionnariat) incluant la République Française, d'autres pays ou unions de pays représentés par leurs banques de développement et la BAD.

Ses statuts précisent que la BOAD est administrée et contrôlée, sous la « haute direction et le contrôle du Conseil des Ministres de l'Union », par un Président (nommé par le Conseil), un Conseil d'Administration (Président de la BOAD, Gouverneur de la BCEAO, 2 membres pour chacun des 8 Etats-membres de l'Union, des représentants des membres n'appartenant pas à l'Union (autres Etats et IFD)) et par un Comité d'Audit.

La BOAD dispose de trois guichets : Le guichet du Fonds de Développement et de Cohésion (FDC) finance, avec des prêts à des conditions concessionnelles, des projets de développement à rentabilité différée, le plus souvent avec des prêts souverains à long terme. Les ressources concessionnelles alimentant ce fonds étaient jusqu'à fin 2015 reçues de bailleurs de fonds et plus marginalement de l'UEMOA ; elles proviennent désormais pour l'essentiel d'un fonds de bonification alimenté chaque année par la BCEAO à partir de ressources budgétaires des Etats-membres. Le guichet Banque octroie des prêts à des conditions de marché pour le financement d'investissements du secteur public marchand et du secteur privé, en subsidiarité avec les banques locales. Ce guichet accorde aussi des lignes à des banques, notamment des lignes dédiées au secteur des PME-PMI. Parmi les produits du guichet Banque se trouvent aussi des financements à court terme, des prises de participations et des garanties d'émissions d'emprunts ainsi que les Prêts Souverains à conditions de Marché (PSM), ces derniers permettant de compléter les ressources concessionnelles insuffisantes pour répondre à la demande des Etats. Le guichet « Fonds de Développement Énergie » (FDE), mis en place dans le cadre du programme communautaire « Initiative régionale pour l'énergie durable - IRED », est destiné au financement de projets dans le secteur de l'énergie à des conditions concessionnelles ou, quand des ressources concessionnelles ne sont pas disponibles, à des conditions de marché.

La BOAD finance l'agriculture, essentiellement au travers de prêts souverains réalisés par le guichet du Fonds de Développement et de Cohésion.

En complément de ses ressources propres et des contributions annuelles de ses Etats Membres, la BOAD a accès à diverses ressources financières : lignes de crédit de bailleurs de fonds (en premier lieu l'AFD, suivi de la KfW), bonifiées ou à taux de marché, obligations, etc. Ceci est permis par une structure institutionnelle stable et efficace, qui lui a permis d'obtenir les références nécessaires à une introduction sur les marchés financiers internationaux auprès de deux agences de notation en 2015, toujours d'actualité à fin 2021. Depuis, la banque a réalisé plusieurs émissions obligataires.

La BOAD est en particulier accréditée auprès de plusieurs fonds climat et a émis en 2021 les premières émissions « durables » du continent africain, d'un montant de 750 millions d'euros avec une maturité de 12 ans et un taux de 2,75%. Les fonds levés serviront à financer des projets verts, sociaux et durables au bénéfice des Etats membres de l'UEMOA.

Analyse du mécanisme

Pertinence du mécanisme dans la couverture des besoins financiers liés à la mise en œuvre de pratiques agroécologiques au niveau des exploitations familiales et des OP

Le mécanisme est pertinent car il permet un mixage des ressources et une mise en place coordonnée de financements de différentes nature, propre à couvrir différents types de besoins. Il a par ailleurs accès à de la ressource en subvention, en lignes de crédit (y compris concessionnelles) à long terme, et aux marchés obligataires. Il a notamment assuré son accès à des fonds climat et a réalisé l'émission de titres d'emprunt à objectifs de développement durable.

En tant que banque régionale, elle doit identifier les relais adéquats pour assurer la bonne transmission des ressources en vue de répondre aux besoins financiers des exploitations familiales et des OP. La mobilisation de partenaires alternatifs est clé pour lui permettre de créer des solutions de financement innovantes et inclusives (axe 7 de la stratégie de responsabilité sociale et environnementale de la banque).

Cohérence du mécanisme avec l'ensemble des 13 grands principes de l'agroécologie

Afin d'identifier les projets contribuant à l'atténuation et à l'adaptation, la BOAD se donne pour cadre d'intervention les principes communs pour le suivi du financement de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique définis par l'International Development Finance Club (IDFC). Sa politique climat met en avant la sécurité alimentaire par le soutien à l'agriculture climato-intelligente et la protection de la biodiversité. Elle ne cite pas spécifiquement la transition agroécologique.

Cohérence du mécanisme à l'échelle nationale, par rapport à la stratégie du pays et aux autres initiatives en cours

La BOAD est directement dépendante de la volonté de ses Etats membres, et ses activités en lien avec le développement agricole s'inscrivent donc naturellement dans la stratégie agricole de ces derniers. Ainsi, son implication dans des projets d'agriculture durable dépend directement de la volonté des Etats de l'UEMOA de la conduire dans cette direction.

Portée actuelle du mécanisme et perspectives de passage à l'échelle

La portée globale de la BOAD sur le monde agricole en UEMOA et plus généralement sur l'Afrique de l'Ouest est importante : à fin Décembre 2021, 73,9 M EUR (48,5 Mds FCFA) étaient engagés en faveur de la production agricole et de la sécurité alimentaire.

A ce jour, 4 projets agricoles sont labellisés « climat » du portefeuille de la BOAD, ce qui est très limité par rapport à son portefeuille global. L'approche structurante adoptée par la BOAD pour intégrer l'aspect « climat » dans les processus de la banque est prometteuse pour aller vers une contribution de tous les projets de la banque à la transition durable. L'initiative est cependant trop récente pour que l'on en constate réellement la portée. Notons qu'une telle transformation ne pourra arriver qu'en cas de volonté affirmée des actionnaires de cette dernière.

Efficacité du mécanisme et de l'articulation des ressources financières mobilisées

La BOAD réalise un mixage de ressources en bonifiant les crédits aux Etats Membres grâce aux contributions budgétaires annuelles de ces derniers.

Pérennité du mécanisme

La BOAD est une banque de développement qui existe depuis près de 50 ans. Ses ratios financiers sont positifs et sa structure institutionnelle apparaît apte à assurer une bonne pérennité du mécanisme.

Répliquabilité du mécanisme à d'autres pays / d'autres chaînes de valeur

La BOAD est active en priorité sur les chaînes de valeur liées aux enjeux de sécurité alimentaire. Elle intervient en priorité auprès de ses membres, qui sont les seuls à pouvoir bénéficier du fonds de bonification des crédits abondé de manière annuelle par ces derniers. Cependant, son mandat lui permet d'agir en dehors de l'UEMOA et elle intervient régulièrement sur des projets en Afrique de l'Ouest.

Synthèse

| Forces | Faiblesses |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ▶ Longue expérience dans le financement de projets agricoles et portée importante ▶ Accréditations aux fonds climat ▶ Mécanisme d'abondement annuel provenant des budgets des Etats membres permettant de proposer des lignes de crédit bonifiées ▶ Stratégie climat formalisée et outils d'opérationnalisation en place ▶ Volonté d'alignement de l'ensemble des activités de la banque sur des | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Initiative encore en cours de mise en place ▶ Portée encore limitée à ce jour au regard des ressources ▶ Partenariats avec les institutions financières locales trop limités (sur les aspects climat) ▶ Approche du financement de l'agriculture qui demeure majoritairement très traditionnelle ▶ Politique de risque conservatrice |

| <p>investissements cohérents avec la transition de long terme</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Politique d'intervention flexible : Possibilité de mixer les ressources (subvention, lignes concessionnelles, lignes à taux de marché...) et d'intervenir à la fois en appui au secteur public et au secteur privé → potentiel de couvrir l'ensemble des besoins de la TAE ▶ Contribution aux réflexions de IDFC sur la finance climat | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Grosse institution manquant parfois de flexibilité ▶ Capacités internes relatives à la finance climat encore limitées ▶ Pas de ciblage spécifique de l'agroécologie |
|---|---|
| Opportunités | Menaces |
| <ul style="list-style-type: none"> ▶ Mise en place d'un fonds d'étude climat dédié à l'identification et au montage de projets innovants ▶ Conception en cours d'un projet innovant impliquant les collectivités locales et les SFD ▶ Possibilité de développer une approche plus volontariste du financement de l'agriculture durable conditionnée à la volonté politique des Etats membres | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Difficulté à identifier des projets innovants et correspondant aux critères des bailleurs internationaux |

Recommandations - notamment pour une mise à l'échelle par la CEDEAO

- ▶ S'inspirer du mécanisme de bonification de la BOAD pour la mise à disposition de ressources à coût réduit visant à financer l'agroécologie
- ▶ Echanges d'expériences entre la BOAD et la BIDC
- ▶ Capitaliser sur l'expérience des « obligations durables » de la BOAD
- ▶ Promouvoir le financement de l'agroécologie au niveau de la BOAD et l'intégrer dans sa stratégie climat
- ▶ Recroiser les 13 grands principes de l'agroécologie avec des réflexions en cours sur la finance climat et notamment celles d'IDFC

Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement

Description brève du mécanisme

La SIDI est une entreprise solidaire d'utilité sociale créée en 1983 par l'ONG CCFD-Terre Solidaire (aujourd'hui actionnaire principal). Elle a pour mission de favoriser l'inclusion financière en participant à la consolidation d'acteurs locaux de développement économique tels que les institutions de microfinance (notamment en milieu rural), les organisations paysannes et les PME agricoles.

Elle intervient en fonds propres, en dette (crédit court ou moyen terme) et en accompagnement technique, et a également contribué à quelques outils de garantie (Madagascar, Ethiopie). Elle gère par ailleurs le fonds FEFISOL, dédié à l'Afrique.

Contexte de mise en œuvre du mécanisme financier

La SIDI est active dans 36 pays sur différents continents, mais 67% des partenaires (en 2020) sont en Afrique, qui reste donc la priorité. En Afrique de l'Ouest, la SIDI est présente dans 8 des 15 pays de la CEDEAO (Burkina Faso, Mali, Bénin, Togo, Côte d'Ivoire, Guinée, Niger, Sénégal). En 2020, 81% des partenaires ciblent les zones rurales ou mixtes. La SIDI finance essentiellement des filières d'exportation (café, cacao, cajou, mangue, etc.) tout en visant un développement local, notamment grâce aux certifications biologique et commerce équitable des OP soutenues. Les OP et entreprises sociales s'adressent à 67% à l'export, contre 26% au marché local (7% mixtes en 2021).

Certains facteurs externes doivent être évalués et pris en compte lors de la planification et de l'exécution des actions de la SIDI afin de maximiser l'impact et de minimiser les risques associés à ses interventions. Ce sont par exemple :

- ▶ L'environnement économique et l'évolution des marchés : Les conditions économiques globales (inflation, les taux de change et les politiques économiques, etc.) des pays ainsi que les tendances du marché, telles que la demande pour certains produits, les fluctuations des prix des matières premières, l'évolution des préférences des consommateurs, etc. peuvent influencer la viabilité économique des projets soutenus.
- ▶ Le cadre réglementaire : Les politiques et les réglementations gouvernementales, notamment en ce qui concerne l'investissement étranger, les normes environnementales, etc., peuvent influencer la faisabilité et la rentabilité des projets soutenus.
- ▶ La stabilité politique : La stabilité politique d'un pays a un impact direct sur le climat des affaires et la sécurité des investissements. Les conflits politiques, l'instabilité gouvernementale, la corruption et les risques de sécurité peuvent entraver le déploiement du mécanisme.
- ▶ Les conditions climatiques et environnementales : Les conditions climatiques et environnementales, telles que les sécheresses, les inondations, les catastrophes naturelles, la dégradation des terres, la déforestation, etc., peuvent avoir un impact significatif sur les activités agricoles et les projets environnementaux.

Inscription du mécanisme dans la transition agroécologique

Depuis sa création, la SIDI s'est positionnée en appui aux organisations locales, en privilégiant les systèmes à gouvernance collective. Elle travaille avec des critères d'éligibilité stricts en matière de performance sociale et environnementale qui incluent les certifications bio/équitable, le paiement d'un prix juste aux producteurs, la valorisation de l'agriculture familiale. Le prochain plan stratégique de la SIDI est en cours d'évaluation. Une composante « climat » y occupera une place de choix (amélioration de l'empreinte carbone de la SIDI et de ses investissements, appui à l'adaptation au changement climatique).

La SIDI a mis en place, en plus d'une liste d'exclusion, des critères d'éligibilité à ses crédits/investissements (une soixantaine) qui couvrent à la fois le champ économique et financier, mais aussi les aspects environnementaux et sociaux. Une quinzaine couvrent des questions liées aux pratiques agricoles. En particulier, elle se réfère aux certifications bio et équitable, mais regarde également des critères plus spécifiques tels que :

- ▶ Est-ce que l'entité a un outil de suivi de sa propre performance sociale et environnementale,
- ▶ Est-ce que l'entité incite ses fournisseurs à produire en agroécologie ?
- ▶ Si oui, combien le font,
- ▶ Etc.

Certains de ces critères sont des critères requis, d'autres des critères valorisés. Tous ces points sont examinés au moment de l'analyse du dossier de financement, notamment à l'occasion d'une « due diligence » effectuée sur le terrain. La vérification de l'ensemble des indicateurs demande un réel investissement en temps.

L'approche de la SIDI vis-à-vis de l'agroécologie en particulier s'est structurée assez récemment par l'élaboration d'une grille de pratiques agroécologiques visant à évaluer le degré d'inscription des partenaires actuels ou potentiels de la SIDI dans l'agroécologie, mais aussi à ouvrir la discussion avec les partenaires sur la question, identifier de potentiels points d'appui et accompagner le changement. Tous les chargés d'investissement ont été formés à cette grille mais elle n'est pas obligatoire aujourd'hui compte tenu de l'investissement en temps qu'elle requiert, côté SIDI mais aussi côté partenaire.

Description du mécanisme financier

La SIDI est une société d'investissement à impact qui intervient en dette et en fonds propres dans les pays en voie de développement. Elle gère des fonds de deux natures :

- ▶ Ses fonds propres, qui proviennent de ses actionnaires : le CCFD et trois congrégations membres fondatrices, ainsi que des particuliers et institutionnels (essentiellement fonds et banques) qui peuvent à tout moment souscrire ou vendre leurs actions.
- ▶ Des fonds levés auprès de tiers : la SIDI s'est d'abord associée avec deux autres investisseurs à impact pour lever auprès de bailleurs de fonds (BEI, Proparco, Bio, ...) le fonds FEFISOL 1, fond « fermé » d'une durée de 10 ans, destiné à intervenir en Afrique uniquement, en dette et en fonds propres. FEFISOL 1 a été clôturé en 2021 et FEFISOL 2, d'une durée de 12 ans, est en cours de bouclage.

Ses investissements vont de 100 000 EUR à 1,5 M EUR. Sur la microfinance, elle réalise essentiellement des financements à moyen terme (3 ans), et sur l'agriculture du financement de campagne (lignes de crédit annuelles). Ces lignes de crédit annuelles sont le plus souvent appuyées sur des contrats entre les OP et des acheteurs internationaux qui garantissent le remboursement du crédit et paient directement la SIDI (« endossement »). Les taux d'intérêt pratiqués sont alignés sur ceux du marché, avec cependant une volonté baissière.

Il est intéressant de relever que la SIDI a une politique de risque différente selon que les fonds qu'elle engage sont ses fonds propres ou des fonds issus de FEFISOL. Ses actionnaires lui laissent davantage de flexibilité que ne lui permet le fonds FEFISOL. En effet, dans sa structure même, la SIDI, en s'appuyant sur le CCFD, a mis en place un certain nombre de mécanismes de lissage du risque qui lui permettent une politique d'intervention très souple.

Par ailleurs, la SIDI est un fonds qualifié d'« ouvert », c'est-à-dire qu'il n'a pas de date de fin. Ceci apparaît clé pour permettre des investissements en capital dans les entreprises qu'elle cible. En effet, ces entreprises étant fragiles, nécessitant un accompagnement dans la durée, et surtout, les investissements dans ces dernières étant peu liquides (il est difficile de trouver un repreneur pour les actions acquises), il semble peu réaliste d'espérer investir et revendre sur une durée d'une dizaine d'années (durée de vie typique des fonds d'investissement à impact). Ceci a notamment été démontré par l'expérience de FEFISOL 1 : les quelques prises de participation réalisées par FEFISOL 1 au cours des premières années d'existence du fonds n'ont pas trouvé repreneur à la clôture de ce dernier, et c'est la SIDI qui a dû racheter les parts du fonds. Ainsi, FEFISOL 2 sera un fonds de dette uniquement.

La SIDI réfléchit à un système de remise sur intérêts (« bonus ») en fonction d'objectifs (genre, climat, autre), à proposer à ses partenaires.

Par ailleurs, la SIDI propose un accompagnement technique à ses partenaires, réalisé par ses salariés directement ou par des consultants externes. Il est financé grâce à des subventions publiques dans le cadre de FEFISOL, ou grâce aux revenus d'un Fonds Commun de Placement lancé à la création de la structure et géré par le Crédit Coopératif, qui sont directement affectés aux charges opérationnelles de la SIDI.

Analyse du mécanisme

Pertinence du mécanisme dans la couverture des besoins financiers liés à la mise en œuvre de pratiques agroécologiques au niveau des exploitations familiales et des OP

Les cibles de la SIDI (IMF, OP et, dans une moindre mesure, PME agricoles) et sa politique de risque avantageuse sont de nature à lui permettre de couvrir les besoins financiers liés à la TAE. La possibilité de travailler en fonds propres ouvre une possibilité d'accompagnement de PME dans la durée.

La SIDI rencontre cependant certaines contraintes :

- ▶ Pas de possibilité d'intervenir sur des montants inférieurs à 100 000 EUR
- ▶ Pas de possibilité d'intervenir en fonds propres avec FEFISOL 2. Par ailleurs, FEFISOL 2 est à la recherche de fonds « premières pertes » afin de pouvoir proposer une politique de risque plus souple et plus à même de toucher de petits acteurs, des acteurs ruraux ou des activités innovantes.

FEFISOL 1 avait par exemple bénéficié d'un fonds de couverture du risque de change de l'AFD. L'AFD ne propose malheureusement plus ce type d'instrument.

- ▶ Difficulté à intervenir sur des chaînes de valeur agricoles vivrières, en l'absence de garanties suffisantes (contrats d'endossement), même si elle y parvient tout de même notamment sur la pomme de terre et le riz.

Cohérence du mécanisme avec l'ensemble des 13 grands principes de l'agroécologie

La grille d'analyse agroécologique de la SIDI des pratiques agroécologiques recouvre les 7 premiers principes de l'agroécologie. Notons que cette grille n'est pas encore pleinement intégrée dans les processus de l'institution.

Par ailleurs, la SIDI assure un suivi de son impact « genre » (principe 9), valorise la juste rémunération des producteurs (principe 10), ainsi que la gouvernance participative (principe 13). Elle possède également un critère de sélection relatif au principe 12. La SIDI est en particulier proche des structures internationales du commerce équitable avec lesquelles elle travaille régulièrement.

Notons que la SIDI ne se contente pas de sélectionner ses partenaires en fonction de leur inscription effective dans la TAE, mais se donne également la mission d'inciter ces derniers à progresser dans leur transition.

Cohérence du mécanisme à l'échelle nationale, par rapport à la stratégie du pays et aux autres initiatives en cours

N/A

Portée actuelle du mécanisme et perspectives de passage à l'échelle

Au 31 Décembre 2022, la SIDI possédait 82 clients actifs dont 69 au Sud¹³³. L'encours total des investissements « Sud » est de 44,3 M EUR dont 24,9 M EUR de prises de participation, 16,7 M EUR de crédit et 2,6 M EUR de garantie. A cette date, la SIDI possède 17 partenaires actifs dans la zone CEDEAO (5 au Burkina Faso, un en Côte d'Ivoire, 4 au Mali, 3 au Niger, un au Sénégal, un en Sierra Leone et 2 au Togo, pour un total de 5,8 M EUR d'encours dont 2,5 M de prises de participation et 3,3 M de prêts.

Les résultats du fonds FEFISOL 1 sont les suivants (au 30/07/21) :

- ▶ 85,4M EUR de prêts déboursés à 89 clients¹³⁴, pour un encours de crédit moyen de 13,9 M EUR, avec un coût du risque limité : 2,2%. 50% des OP financées n'avaient jamais eu auparavant accès à des fonds extérieurs.
- ▶ 3,4 M de bénéficiaires finaux dont 54% de femmes

¹³³ Les investissements « Nord » de la SIDI représentent une minorité de son portefeuille et correspondent essentiellement à des prises de participation dans des banques éthiques européennes en vue de renforcer les partenariats stratégiques, et à quelques prises de participation dans des fonds eux-mêmes actifs au Sud

¹³⁴ La SIDI et FEFISOL ont un nombre significatif de clients communs.

- ▶ 2,2 M EUR de budget total engagé pour de l'assistance technique, 49 partenaires bénéficiaires et 123 projets financés

En zone CEDEAO, FEFISOL 1 a financé 42 partenaires dont 25 institutions de microfinance et 17 organisations agricoles, pour un montant total déboursé de 38,9 M EUR. Le fonds FEFISOL 2 a pour ambition d'atteindre un encours de crédit moyen de 24 M EUR, soit quasiment le double de FEFISOL 1.

Efficacité du mécanisme et de l'articulation des ressources financières mobilisées

La SIDI se positionne comme l'un des fonds d'investissement à impact les plus souples en termes de politique d'intervention, de montant minimum de ticket et de ratio risque/rentabilité attendu. Ceci lui permet d'intervenir de manière additionnelle, là où les autres fonds à impact ne peuvent pas s'engager. La SIDI, par sa structure particulière et ses mécanismes internes de subvention/couverture du risque, permet une utilisation efficace de fonds subventionnés. Avec FEFISOL, elle a démontré sa capacité à augmenter son volume d'activité.

Le mixage des ressources proposé par la SIDI ou par FEFISOL 1 avec le fonds de couverture du risque de change apparaît comme un moyen efficace de mobiliser la ressource publique. Par exemple, l'AFD avait mis à disposition du fonds une enveloppe de 3,5 M EUR pour couvrir le risque de change dont 2,1 M ont été remboursés à l'AFD. Cette enveloppe a permis à FEFISOL de prêter pendant 10 ans en monnaie locale, y compris dans des pays présentant de forts risques de dévaluation. Par ailleurs, le couplage appui financier / accompagnement semble un bon moyen de maximiser l'efficacité du mécanisme en renforçant les capacités des clients à développer leurs activités et donc leur impact sur le terrain, et en réduisant par la même occasion le risque financier de la SIDI.

Son modèle en accompagnement rapproché de ses clients, et sa politique d'intervention qui inclut de petits tickets, n'est possible que grâce au système de subventionnement récurrent du mécanisme mis en place avec l'appui du CCFD. Ce subventionnement apparaît toutefois une condition pour permettre à la SIDI d'atteindre ses cibles et de maximiser son additionnalité ainsi que son impact social et environnemental.

Ce même modèle fait que l'organisation actuelle, centralisée à Paris, pourrait être optimisée. La SIDI partage ce constat et s'engage dans une régionalisation de ses équipes avec l'ouverture de quatre pôles régionaux. Ceci permettra notamment à la structure d'être au plus près du terrain et des marchés financés. Par ailleurs, la SIDI explore une modalité d'intervention qui apparaît particulièrement efficace et structurante : les prises de participation dans des fonds d'investissement locaux. Ainsi, la SIDI est actionnaire de SINERGI au Burkina Faso et propose au fonds un accompagnement réalisé en interne.

Pérennité du mécanisme

La SIDI existe depuis 1980. Les sources de revenus qu'elle tire de ses activités, tout comme son ancrage avec le CCFD lui assurent une excellente pérennité qui ne se fait pas aux dépens de l'impact social et environnemental de ses activités.

Par ailleurs, la SIDI a mis en place depuis déjà de nombreuses années un système de subventionnement pérenne de ses activités, du fait que les subventions allouées chaque année par le CCFD proviennent en grande majorité des revenus d'un fonds commun de placements labellisé ISR.

Réplicabilité du mécanisme à d'autres pays / d'autres chaînes de valeur

Le modèle de la SIDI repose sur son lien fort avec le CCFD. Cependant, il peut être source d'inspiration pour d'autres fonds d'investissement.

La SIDI rencontre toutefois encore des difficultés à toucher des chaînes de valeur non-exportatrices. N'étant pas positionnée sur de l'amorçage (investissement pour la création d'entreprises) ses interventions reposent par ailleurs sur la préexistence de PME correspondant à ses critères d'intervention dans les pays concernés.

Synthèse

| Forces | Faiblesses |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ▶ Fonds « open ended » investissant à la fois en dette et en fonds propres, spécialisé sur le monde rural et agricole ▶ Politique de risque souple ▶ Partenariat rapproché avec une ONG ayant une force de frappe importante ▶ Valeurs et positionnement fortement orientés vers l'impact environnemental et social ▶ Accompagnement technique associée aux financements, ayant notamment pour objectif la transition des bénéficiaires vers des modes de production plus durables ▶ Partenariats de long terme | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Manque de connexion avec des bailleurs de fonds proposant des ressources adaptées ▶ Grille de pratiques agroécologiques difficile à opérationnaliser ▶ Manque de cibles identifiées effectivement inscrites dans l'agroécologie |
| Opportunités | Menaces |
| <ul style="list-style-type: none"> ▶ Mobilisation de fonds « première perte » pour FEFISOL, éventuellement par la mobilisation de fonds climat ▶ Salariés de la SIDI formés aux bonnes pratiques agroécologiques ▶ Identification de nouvelles cibles permise par une plus grande proximité géographique | <ul style="list-style-type: none"> ▶ FEFISOL 2 dans sa configuration actuelle a à la fois une politique d'intervention présentant des exigences environnementales et sociales fortes (types de cible, géographies, modalités d'intervention) et des attentes exigeantes de ses investisseurs en termes de ratio risque/rentabilité, ce qui présente un risque pour la SIDI de ne pas réussir à identifier des |

| | |
|--|---|
| | <p>cibles correspondant effectivement à toutes ces exigences</p> <ul style="list-style-type: none">▶ Manque de ressources humaines aux qualifications nécessaires pour développer les activités▶ Risque climatique qui pourrait mettre en péril l'équilibre trouvé par la SIDI |
|--|---|

Recommandations - notamment pour une mise à l'échelle par la CEDEAO

Pour la CEDEAO et ses Etats membres :

- ▶ Considérer la mise sous gestion de fonds à des acteurs de type « investisseurs à impact » qui possèdent les expertises requises (finance agricole, prise de participation, gestion de fonds d'AT) qui ne sont pas toujours disponibles dans les pays de la CEDEAO
- ▶ Encourager la création de fonds d'investissement locaux ou régionaux « ouverts » et spécialisés sur l'agriculture

Pour les bailleurs de fonds internationaux :

- ▶ Mettre à disposition des ressources flexibles de type « premières pertes », notamment destinées à couvrir le risque de change, mais aussi pour permettre le financement de filières moins structurées et donc plus risquées

Burkina Faso

Projet d'appui à la transition agroécologique dans la région de l'Est du Burkina Faso (PATEB) : Subventionnement d'équipements et mise en place d'AVEC

Description brève du mécanisme

Le projet d'appui à la transition agro-écologique dans la région de l'Est du Burkina Faso (PATEB) est un projet innovant pluri-acteurs pour la mise à l'échelle des pratiques agroécologiques. Il a été mis en œuvre par un Consortium composé de 4 structures : Action Contre la Faim – ACF (Lead) ; Union Provinciale des Professionnels Agricoles (UPPA) membre de la Fédération des Professionnels Agricoles du Burkina (FEPAB) ; Association BEOG-NEERE et le Centre de Recherche Environnementale et de Formation - CREAM/INERA de 2018 à juin 2022 sur 36 mois. Les groupes cibles étaient :

- ▶ 2 017 ménages
- ▶ 25 agents des Services Techniques Déconcentrés de l'Etat (Agriculture, Elevage et Environnement) considérés comme des bénéficiaires directs.

Le programme a concerné les 8 communes de la Tapoa (100%), mais seules 2 ont bénéficié d'un appui concentré sur la TAE. Au-delà de l'appui à la recherche, à la formation et à l'accompagnement des producteurs, le projet a subventionné des équipements pour faciliter la transition agroécologique des bénéficiaires. Pour leur permettre de financer de manière autonome des besoins de montants plus limités, de type « fonds de roulement », le projet prévoyait la création de 3 Associations Villageoises d'Epargne et de Crédit dans l'une d'elles au profit des membres de l'Union Professionnelle des Producteurs Agricoles – UPPA. La présente étude de cas se concentre sur le mécanisme d'AVEC.

Contexte de mise en œuvre du mécanisme financier

La zone concernée par la création des trois AVEC est une zone où se pratique une agriculture de type pluvial, pratiquée en monoculture, extensive et dominée par de petites exploitations familiales. Le système de production végétale est à base de céréales (sorgho, mil, maïs, riz) qui occupent plus de 70% des surfaces emblavées annuellement et faiblement intégré à l'agriculture intensive. La zone de l'Est est également une zone préférentiellement d'élevage et de passage des animaux d'autres régions pour la transhumance.

Ce sont des exploitations familiales exploitant de petites superficies (0,5 à 5Ha en moyenne) avec des pratiques plutôt conventionnelles et une forte méconnaissance des avantages des pratiques AE (Voir Rapport provisoire d'analyse de la Endline du PATEB ; juin 2022).

Le projet s'est déroulé dans une situation d'insécurité accrue qui a profondément affecté les réalisations.

Inscription du mécanisme dans la transition agroécologique

Le PATEB cible directement la transition agroécologique et le renforcement de la résilience des populations à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans la région de l'Est du Burkina Faso. Pour

engager la transition agroécologique, il a défini plusieurs leviers d'action interdépendants à partir des obstacles identifiés :

- ▶ Levier 1 : Promouvoir la mise en place d'un partenariat multi-acteurs (recherche- producteurs- ONG) pour conduire des recherches participatives et pluridisciplinaires, sur lesquelles se base l'agroécologie. Cela a permis de valoriser les connaissances et savoirs endogènes et générer des connaissances adaptées aux besoins des producteurs et faciliter leur vulgarisation.
- ▶ Levier 2 : Accompagner le processus de transformation des itinéraires techniques.
- ▶ Levier 3 : Renforcer la reconnaissance de l'Etat et des bailleurs de fond envers l'agroécologie à travers la production d'évidence impliquant les chercheurs-producteurs qui démontrent davantage la viabilité de l'approche agroécologique.
- ▶ Levier 4 : Appuyer la mise en marché des produits issus des pratiques AE.

Une Association Villageoise d'Épargne et de Crédit est une association locale formée d'un nombre limité de membres (généralement inférieur à 40) qui se regroupent pour épargner ensemble et octroyer du crédit aux membres sur la base des montants épargnés. La création d'AVEC a été soutenue dans de nombreux pays d'Afrique Sub-saharienne par des ONG telles que CARE, le Catholic Relief Service, etc. Les AVEC n'ont donc pas, à la base, de lien avec la transition agroécologique.

Description du mécanisme financier

Une AVEC est classiquement constituée de 20 à 30 personnes issues d'une même communauté. Elle fonctionne sur la base d'une relation de confiance et de solidarité préexistante entre ses membres. Elle fonctionne de la manière suivante :

- ▶ Les membres se mettent d'accord sur une cotisation à une fréquence donnée (par exemple, une fois par semaine). Un montant hebdomadaire « typique » est 300 FCFA. Ils se réunissent sur base régulière pour cotiser.
- ▶ Le montant d'épargne vient doter un fonds de crédit destiné à réaliser un ou plusieurs prêts aux membres qui en ont fait la demande.
- ▶ L'AVEC peut mettre en place d'autres caisses destinées par exemple à faire face à des besoins sociaux de membres.
- ▶ Les membres se mettent d'accord dans le règlement intérieur sur les conditions de crédit, en suivant les conseils de l'ONG qui appuie la mise en place de l'association. Dans le cas des AVEC du PATEB, la durée maximale du crédit est de 3 mois avec un taux d'intérêt de 5%/3mois.
- ▶ La décision d'octroi du crédit est prise par le groupe. Généralement, le montant est déterminé afin que la cotisation mensuelle habituelle du membre couvre les remboursements mensuels du crédit.
- ▶ Les AVEC fonctionnent sur la base de cycles de 9 mois au bout desquels le montant de la caisse (épargne cumulée + revenus d'intérêt des crédits – pertes éventuelles liées au non-remboursement des crédits) est redistribué aux membres au pro-rata de leurs cotisations.

Le PATEB a encouragé la création de deux AVEC « classiques » sur les 3 prévues. Elles sont situées dans des zones périurbaines de Diapaga et Kantchari. Les membres sont libres de financer tous types

de dépenses avec le crédit obtenu, tant que ces dépenses permettront de générer des revenus permettant le remboursement du crédit (exclusion des besoins sociaux).

Aucun fonds de démarrage n'a été versé à une AVEC, seul un appui organisationnel, technique et matériel a été fourni par le projet. Les AVEC n'ont pas non plus eu recours au système financier formel à ce jour. Ainsi, les fonds mobilisés proviennent exclusivement de l'épargne villageoise.

Analyse du mécanisme

Pertinence du mécanisme dans la couverture des besoins financiers liés à la mise en œuvre de pratiques agroécologiques au niveau des exploitations familiales et des OP

Les 2 AVEC mises en place ont accumulé des montants d'épargne modestes, compte tenu de leur encore jeune existence, ainsi que des moyens financiers limités des membres. Les durées très limitées des crédits réalisés ainsi que le faible niveau des cotisations a limité le montant effectif des crédits réalisés à ce jour à 15 000 FCFA. Ce montant est trop faible pour couvrir l'ensemble des besoins financiers liés à la TAE, ou même les besoins financiers de court terme. Cependant, il est nécessaire de souligner qu'il a permis aux membres des AVEC de s'équiper en petit matériel agricole et en semences paysannes.

Cohérence du mécanisme avec l'ensemble des 13 grands principes de l'agroécologie

Comme précisé ci-dessus, les actions du PATEB ciblent spécifiquement l'agroécologie. L'alignement du projet avec les 13 principes de l'agroécologie est par ailleurs assuré par le fait qu'ACF, qui dirige le consortium en charge de la mise en œuvre du projet est également membre du comité de pilotage de l'Alliance pour l'Agroécologie en Afrique de l'Ouest (3AO). Par ailleurs, les AVEC sont des avec « classiques » qui peuvent servir n'importe quel objet de financement. Aucune mention spécifique n'est faite quant à l'impact des activités financées sur le climat dans le règlement intérieur des associations par exemple. Notons toutefois que ces associations locales s'inscrivent parfaitement dans le 13^{ème} principe de l'agroécologie : encourager l'organisation sociale et une plus grande participation à la prise de décision des producteurs.

Par ailleurs, les producteurs membres des AVEC sont bénéficiaires du PATEB et ont donc été sensibilisés à l'agroécologie. Le PATEB a par exemple permis le renforcement de pratiques AE telles que l'utilisation de la charrue kassine, l'utilisation des biocides, la sélection et l'utilisation des semences paysannes. Il a été constaté que la proportion de producteurs ayant amorcé une transition de leur système de production en adoptant des techniques agroécologiques est passée de 0 à 51% pour une cible initiale de 30% et que la proportion des ménages ayant adopté les pratiques agroécologiques est passée de 18,7% à 24,7%¹³⁵. Les membres des AVEC comptant parmi les bénéficiaires du PATEB, ces dernières ont donc plus de chances que d'autres AVEC de financer effectivement des pratiques agroécologiques. Notons toutefois que les deux AVEC mises en place et accompagnées sont situées dans des zones périurbaines. La création d'AVEC en zone rurale serait indiquée pour avoir un impact réel sur la production agricole.

¹³⁵ Rapports Baseline et Endline du projet PATEB

Si l'on prend l'exemple de l'AVEC de Diapaga, les activités effectivement financées sont entre autres le petit commerce, la transformation et la vente du soubala et de l'arachide.

Cohérence du mécanisme à l'échelle nationale, par rapport à la stratégie du pays et aux autres initiatives en cours

La cohérence du projet PATEB à l'échelle nationale est fondée : le projet a été formulé sur la base des documents de politiques et de stratégies en matière d'AE au Burkina.

Portée actuelle du mécanisme et perspectives de passage à l'échelle

La portée actuelle des AVEC du PATEB demeure très limitée. Par exemple, l'AVEC de Diapaga, considérée comme la plus performante des deux, a mobilisé en 9 mois 996 900 FCFA (1 520 EUR). Cette somme cumulée a permis le financement de 2 185 000 FCFA de crédit (trois cycles de trois mois) pour 3 323 parts pour 300 F CFA l'unité qui ont été achetées au cours du cycle de 9 mois ; 62 crédits ont été réalisés pour un montant total de 2 185 000 FCFA (3 331 EUR) pour 260 600 FCFA d'intérêt produit (397 EUR). En fin de cycle 1 257 500 F CFA ont été distribués entre les participants.

Si le modèle d'AVEC a connu un engouement réel de la part des bénéficiaires du projet, y compris au-delà des 62 membres, la mise à l'échelle du mécanisme semble compromise et l'absence d'accompagnement technique complémentaire :

- ▶ A l'échelle d'une AVEC, le fonctionnement par cycles de quelques mois et la capacité d'épargne limitée des membres fait qu'en l'absence de contributions externes au fonds de crédit (subvention « revolving » ou crédit accordé par une institution financière au groupe), les montants de crédit resteront très limités. Notons qu'en cas de contribution externe et donc d'augmentation du montant de crédit, la question se poserait du mode de calcul de la capacité de remboursement des membres (aujourd'hui estimée égale au montant de leur contribution au fonds sur la durée du crédit).
- ▶ Par ailleurs, le modèle d'AVEC ne fonctionne qu'avec un nombre limité de membres, étant donné le principe de confiance et de solidarité sur lequel il repose. Ainsi, l'accès à ce mécanisme à davantage de bénéficiaires du projet ne serait possible que par la création de nouvelles AVEC. Or, ceci est impossible sans un accompagnement renforcé dont l'expérience internationale montre qu'il ne peut être financé que sur subvention.

Efficacité du mécanisme et de l'articulation des ressources financières mobilisées

Notons que la consommation des fonds du PATEB a été fortement entravée par les conditions sécuritaires de la zone. L'état des dépenses par rubrique montre une consommation de 6% seulement des 400 000 EUR de subvention alloués au projet. Les documents du projet ne présentent pas clairement le montant nécessaire au financement de l'accompagnement à la création d'AVEC. Il serait intéressant de comparer les coûts d'accompagnement des AVEC avec la mobilisation d'épargne et les montants de crédit qu'elles facilitent. Notons que dans le cadre du PATEB, les conditions sécuritaires défavorables ont entraîné des surcoûts dans la réalisation de certaines activités.

La mobilisation de subventions pour couvrir les besoins d'investissement des producteurs a été pertinente dans le dispositif proposé dans le sens où ils n'auraient pas pu être couverts par les AVEC,

cependant, des solutions de financement à crédit pourraient être promues pour un effet de levier plus important de la ressource subvention.

S'agissant des AVEC, la mise en lien des groupes avec des institutions financières serait également un moyen de mobiliser davantage de financements, comme cela a pu être réalisé dans des contextes sécuritaires plus favorables. Ceci nécessite toutefois une maturité que les AVEC du PATEB n'ont probablement pas encore atteinte.

Enfin, la création d'AVEC « classiques » articulées avec un accompagnement technique et des sensibilisations aux pratiques agroécologiques semble un bon moyen d'accompagner l'émergence d'une demande de financement pour la TAE. Le manque d'adéquation des ressources financières proposées par le système d'AVEC avec les besoins financiers de la TAE fait que ce mécanisme seul ne sera toutefois pas en capacité de couvrir la majorité de cette demande. L'accès à d'autres sources de financement devrait donc être promu pour assurer sa couverture.

Pérennité du mécanisme

Normalement, la pérennité des dispositifs de type AVEC est bonne, même si leur portée reste dans la grande majorité des cas limitée. Dans le cas des AVEC lancées par le programme PATEB, la pérennité est toutefois fortement compromise par les conditions sécuritaires de la zone : les deux AVEC n'ont probablement pas bénéficié d'un accompagnement d'une durée suffisante pour être pleinement autonomes, par ailleurs, certains membres clé desdites AVEC ont quitté la zone suite aux conflits. Il était notamment prévu une transformation des AVEC en coopératives d'épargne et de crédit suite à leur montée en puissance, qui n'a pas pu être mise en place.

Enfin, l'expérience d'ACF, qui a déjà créé des AVEC dans le cadre d'autres projets de développement rural est que la formation de ces groupes d'épargne et leur structuration, au-delà de la mobilisation de ressources financières, aide aussi à pérenniser les autres apports du projet, y compris l'adoption de pratiques agroécologiques, car l'organisation des groupes facilite le renforcement de capacités des cibles.

Réplicabilité du mécanisme à d'autres pays / d'autres chaînes de valeur

- ▶ La méthodologie AVEC est facilement répliquable ailleurs dans le pays ainsi que dans d'autres pays de la CEDEAO. Tous les pays de la CEDEAO comptent d'ailleurs déjà des AVEC.
- ▶ Les AVEC n'étant pas reliée à une chaîne de valeur en particulier, elles peuvent financer des besoins associés à tous types de productions agricoles.
- ▶ La répliquabilité du mécanisme demande toutefois des ressources financières en subvention pour assurer un accompagnement technique des groupes.

Synthèse

| Forces | Faiblesses |
|--------|------------|
|--------|------------|

| | |
|--|--|
| <p>Projet mené par un membre clé de A3O</p> <p>Bonne cohérence avec le 13^{ème} principe de l'agroécologie</p> <p>Coordination de la création d'AVEC avec des formations et de la sensibilisation à la TAE</p> <p>Bonne pérennité des associations une fois lancées</p> <p>Structuration des producteurs qui facilite la transmission de savoirs sur la TAE</p> <p>Création d'une discipline d'épargne parmi les producteurs</p> <p>Accès facilité aux ressources à crédit grâce à la solidarité entre les membres</p> | <p>Montants et durées de crédit ne permettant pas de couvrir la plupart des besoins liés à la TAE</p> <p>Pas de possibilité de tracer si les fonds de crédit ont servi ou non à financer la TAE</p> <p>Accompagnement sur une durée trop limitée (notamment du fait de l'insécurité) – les AVEC n'ont pu réaliser qu'un seul cycle d'épargne et de crédit.</p> <p>Accompagnement qui nécessite la mobilisation de ressources subventionnées sur la durée</p> |
| Opportunités | Menaces |
| <p>Structuration des AVEC qui leur permettrait de se refinancer auprès d'institutions financières de la zone</p> <p>Répliquabilité du mécanisme à tous les pays et toutes les chaînes de valeur</p> <p>ACF et plusieurs autres partenaires cherchent à poursuivre leur action dans la zone malgré l'insécurité.</p> | <p>Insécurité grandissante dans la zone d'intervention et déplacement des populations cibles du PATEB et membres d'AVEC</p> |

Recommandations - notamment pour une mise à l'échelle par la CEDEAO

- ▶ Partenariats avec CARE ou autres ONG spécialisées dans l'appui aux AVEC/VSLA pour intégration de formations/sensibilisations à la TAE dans les réunions régulières
- ▶ S'appuyer sur les AVEC existantes, solides et dynamiques pour couvrir certains besoins financiers de la TAE / mettre à disposition des fonds de crédit revolving (sur base de subvention) afin de les inciter à financer ce type de pratiques
- ▶ Mise en relation des AVEC avec des institutions financières pour augmenter la capacité de crédit (expériences préexistantes réussies) – même si les montants et durées devront toujours rester limitées
- ▶ Proposer aux IMF des lignes de refinancement / mécanismes de garantie dédiés au refinancement des AVEC

- ▶ Faire des AVEC une porte d'entrée vers les institutions financières formelles pour que les producteurs puissent avoir accès à des produits et services financiers plus élaborés et notamment à des crédits d'investissement :
 - Education financière intégrée à l'appui aux AVEC
 - Bancarisation des AVEC qui peut faciliter la bancarisation individuelle
- ▶ Travailler à l'autonomisation de réseaux d'AVEC/VSLA (accompagnement requis dans la durée, ie > 5 ans)

Union des Baoré – Tradition d'Épargne et de Crédit (UB-TEC)

Description brève du mécanisme

UBTEC est une institution de microfinance née d'une Fédération Nationale de Producteurs, la FNGN. Suite à une prise de conscience des effets du changement climatique en 2016, UBTEC avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers (et notamment avec l'appui technique de la SIDI, qui finance l'institution depuis 2010) a décidé de développer une offre d'appui des EAF développant des pratiques agroécologiques. Suite à deux études successives visant essentiellement à bien identifier les pratiques agroécologiques elles-mêmes, l'offre a été mise en place. Cette offre mixte de l'accompagnement technique aux producteurs avec un système de remise sur taux d'intérêt appelé « Crédit bonus-malus ».

Contexte de mise en œuvre du mécanisme financier

Les groupes cibles de l'UBTEC sont de petits producteurs avec de petites superficies : entre 0,25Ha et 4Ha. Ce sont des exploitations familiales à faible niveau de revenus. En saison pluvieuse, elles développent une production céréalière associée à des légumineuses et en période sèche, le maraîchage. Elles exploitent les terres pendant 6 à 7 mois/an. Elles font simultanément de l'élevage qui leur sert pour fertiliser leurs champs, leurs femmes s'adonnent aussi à la transformation de produits forestiers non ligneux pour « améliorer » leurs revenus. Ces bénéficiaires n'ont en général pas de problèmes d'accès aux terres, plusieurs sont des propriétaires terriens sauf les femmes qui doivent en demander aux propriétaires.

Les bénéficiaires du crédit TAE sont les EAF maraîchères et spécifiquement productrices de la pomme de terre. Elles sont connues au sein de la FNGN et de UBTEC qui les finance depuis sa création (crédit agricole classique).

Inscription du mécanisme dans la transition agroécologique

UBTEC se prévaut spécifiquement de la transition agroécologique. La FNGN, qui a fondé l'UBTEC est elle-même très investie dans la transition agroécologique comme l'illustre sa philosophie, « Développer sans abîmer ». Elle a par exemple mené beaucoup d'initiatives pour la restauration et la fertilité des sols (principe 3) et a arrêté la vente de pesticides depuis 2010 (principe 2).

En particulier, l'UBTEC souhaite contribuer à promouvoir des bonnes pratiques, qui concernent à la fois des investissements et des changements de pratiques culturelles :

- ▶ La systématisation des ouvrages anti-ruissellement – limiter les pertes en eau ainsi jugé prioritaire par rapport à l'apport d'eau supplémentaire par l'irrigation (principe 1)
- ▶ L'utilisation de compost à bonne teneur en nutriments, azote et potassium en particulier (principe 2)
- ▶ La densification du nombre d'arbres pour accroître la teneur en matière organique des sols (principe 3)
- ▶ La promotion des associations et rotations de culture (principes 3, 6 et 7)
- ▶ La valorisation des semences paysannes adaptées aux conditions de culture (principes 1, 2 et 12)

- ▶ Le développement des biocides et du contrôle biologique des ravageurs (principe 2)
- ▶ La restriction, l'encadrement sinon l'arrêt des pratiques fortement polluantes (certaines pratiques d'orpaillage) ou ne permettant pas d'aller dans le sens d'une amélioration durable de la fertilité (OGM) (principes 2, 3, 5)

L'inscription d'UBTEC dans l'agroécologie est garantie par son partenariat avec la FNGN dont l'Unité agroécologique contrôle la bonne correspondance des actions de l'IMF avec la TAE.

Enfin, l'UBTEC, comme l'indique son slogan est « la banque des paysans aux conditions des paysans ». Ceci est notamment permis par son statut mutualiste et s'inscrit parfaitement dans le 13^{ème} principe de l'agroécologie.

Description du mécanisme financier

L'offre de l'UBTEC s'articule autour de 3 piliers :

- ▶ Identification des risques d'impact négatif sur le climat associés à chacun de ses produits de crédit agricole grâce à des études de référence sur les pratiques agricoles et leur impact sur l'environnement
- ▶ Renforcement des capacités internes et des capacités des relais communautaires sur les enjeux climatiques et l'agroécologie paysanne en vue d'impulser un changement de comportement au niveau communautaire (en partenariat avec la coopérative VIIM BAORE NAAM, en charge de la commercialisation des productions maraîchères stockables et également membre de la FNGN, et avec des partenaires techniques et financiers externes, en coordination avec des projets et programmes de bailleurs de fonds).
- ▶ Mécanisme financier Bonus – Malus
- ▶ Mise en place d'un fonds de compensation pour compenser les éventuels déficits d'exploitation liés à un changement de pratiques culturelles (pas encore en place)

L'UBTEC se donne également un rôle de capitalisation et de partage de connaissances sur le sujet du financement de la TAE et notamment sur l'expérience du crédit bonus-malus.

Focus sur le mécanisme Bonus – Malus :

Toute OP ayant suivi une sensibilisation/formation à l'agroécologie délivrée par l'un des partenaires de l'UBTEC est éligible au mécanisme Bonus – Malus. Il peut être mis en place à la fois dans le cadre de crédits d'investissement de moyen terme (en privilégiant ceux ayant un impact de fond sur l'amélioration de la fertilité des terres) et dans le cadre de changements de pratiques culturelles (besoins de campagne). Certains objets de financement sont cependant exclus, tels que la tomate en hivernage par exemple (forte probabilité d'OGM). L'utilisation d'engrais ou de pesticides chimiques n'est pas excluant : compte tenu du nombre de producteurs en utilisant actuellement (même si souvent à petite dose), il semble plus opportun de susciter l'adhésion en faisant un bon suivi de la mise en œuvre des pratiques agroécologique que d'exclure ex ante un grand nombre de producteurs.

Des exemples de pratiques pouvant être financées avec la gamme de produits agricoles d'UBTEC sont présentés ci-dessous :

- ▶ Crédit équipement agricole : acquisition d'akasine, de sous-soleuse, réalisation de fosse à compost, ouvrages anti-érosifs, achat et plantation d'arbres ou haies vives, sécurisation foncière par l'accès à des titres fonciers (pas encore en place, visant spécifiquement les groupes de femmes ou les producteurs ayant un accès limité à la terre)
- ▶ Crédit équipement Union : tracteur
- ▶ Crédit location : réalisation de zaï améliorés ou de diguettes
- ▶ Crédit intrants agricoles : achat ou transport de compost performant, achat d'arbres en pépinière
- ▶ Crédit formation : formation aux pratiques agroécologiques

Une attention particulière est apportée à la vérification de la rentabilité du projet sur la durée du crédit proposé.

A l'issue de la durée du crédit, si l'OP a effectivement entamé une transition agroécologique, elle peut prétendre à une remise sur le taux nominal de son crédit de 1%, ou à de nouveaux renforcements de capacités sur les pratiques agroécologies proposés gracieusement par l'UBTEC.

Afin de rendre possible ce mécanisme, UBTEC s'appuie sur l'épargne de ses membres mais travaille également à mobiliser des ressources financières concessionnelles. Ainsi, les ressources suivantes ont été mobilisées :

- ▶ Ligne de crédit de SOS Faim Luxembourg
- ▶ Programme régional TAPSA
- ▶ FONAFI pour le financement des équipements (2020) avec un taux d'intérêt entrant de 0,5% annuel et un taux de sortie de 3% (en lien avec la période COVID). Ceci a largement permis de financer les EAF investies dans la TAE.
- ▶ Programme PADEL/BOAD (2022) avec un taux d'intérêt entrant de 3% annuel et un taux de sortie de 10% annuel max pour des équipements solaires d'exhaure d'eau.

L'institution envisage également d'augmenter de 0,5% le taux d'intérêt des crédits non agricoles ou contribuant à financer des activités agricoles recourant aux intrants de synthèse pour permettre de (i) financer durablement la réduction incitative du coût de crédit de 1% et (ii) abonder le fonds de compensation.

Par ailleurs, UBTEC a bénéficié d'appuis en assistance technique (SIDI, PAIES), en subventions d'exploitations, subventions en investissements, notamment pour la prise en charge de ses activités de suivi-évaluation, d'un fonds de garantie de la Fondation ACT et d'un abondement du PAIES au fonds de compensation.

La principale difficulté rencontrée par l'UBTEC pour le déploiement de ses activités de financement de la TAE est le contexte sécuritaire.

Analyse du mécanisme

Pertinence du mécanisme dans la couverture des besoins financiers liés à la mise en œuvre de pratiques agroécologiques au niveau des exploitations familiales et des OP

- ▶ UBTEC est le produit de la FNGN dont les membres sont de producteurs agricoles. Les réponses apportées par UBTEC sont ainsi particulièrement bien ancrées dans le monde paysan et dans ses besoins.
- ▶ Les produits de crédit d'UBTEC sont diversifiés et permettent de couvrir des besoins financiers variés, même si la durée de crédit est limitée à 3 ans.
- ▶ Le système de Bonus – Malus est particulièrement approprié pour accompagner une demande naissante.
- ▶ Le fonds de compensation semble également répondre à un besoin.
- ▶ L'accompagnement technique est porté par la FNGN et les équipes de projets et programmes en appui à la TAE via des chaînes de valeur définies. Il est coordonné avec le crédit TAE.
- ▶ UBTEC a mis en place des partenariats pertinents avec des fournisseurs et prestataires de services qui lui permettent de répondre au mieux aux besoins des producteurs.

La pertinence de l'offre en produits financiers et non financiers de UBTEC est appréciée positivement à travers la satisfaction marquée des 24 producteurs maraîchers - bénéficiaires finaux rencontrés au Centre Nord dans le cadre de l'étude.

Ces producteurs soulignent toutefois la durée trop limitée du crédit et certains délais dans la mise en place des financements.

Cohérence du mécanisme avec l'ensemble des 13 grands principes de l'agroécologie

Le mécanisme présente une très bonne cohérence avec l'ensemble des 13 grands principes de l'agroécologie, assuré par le lien fort entre la FNGN et l'UBTEC. La FNGN est une des faitières les plus anciennes du Burkina (depuis les années 70), elle a été partie prenante de la définition de nombreuses politiques et stratégies de développement du secteur agricole au Burkina. La FNGN fonde son action sur les différents documents nationaux pour une plus grande contribution à leur mise en application en matière de transition agroécologique.

- ▶ La FNGN a appuyé la structuration des produits de l'UBTEC
- ▶ La Cellule Agroécologie de l'UBTEC assure la formation et le renforcement des capacités des producteurs sur les pratiques AE
- ▶ La FNGN contrôle la bonne mise en œuvre sur le terrain des financements de l'UBTEC
- ▶ Les clients de l'UBTEC bénéficient des projets gérés par la FNGN

Cohérence du mécanisme à l'échelle nationale, par rapport à la stratégie du pays et aux autres initiatives en cours

N/A

Portée actuelle du mécanisme et perspectives de passage à l'échelle

UBTEC estime que sur son encours de crédit agricole actuel (2022), qui est de 2 milliards de FCFA, 800 millions sont mobilisés pour la TAE.

Depuis le lancement du produit, 2468 crédits campagne (fonds de roulement), 184 crédits investissements (construction de biodigesteurs, mise en place de dispositifs d'irrigation avec système solaire) ont été décaissés, le tout pour un montant décaissé de 1,550 millions d'Euros

Efficacité du mécanisme et de l'articulation des ressources financières mobilisées

Le mécanisme s'avère efficace car il assure une articulation parfaite entre couverture des besoins financiers et accompagnement technique, permise par le partenariat FNGN / UBTEC. Ainsi, les ressources subventionnées sont mobilisées pour l'accompagnement tandis que le financement des investissements productifs et besoins de campagne est assuré à crédit.

Le principe « pollueur payeur » qu'UBTEC cherche à mettre en place semble également un moyen efficace de financer la remise d'intérêt proposée.

Pérennité du mécanisme

L'UBTEC a mis en place un mécanisme de financement à crédit financièrement durable, apte à assurer sa pérennité. Notons en particulier que le taux d'impayés supportés par l'institution est plus faible en agroécologie qu'en agriculture conventionnelle.

Cependant, l'offre de l'UBTEC ne peut exister sans l'accompagnement technique et les formations proposés par FNGN, largement financées par des projets de PTF. Cependant, l'historique de la structure et son excellente capacité à mobiliser de telles ressources sont des éléments très rassurants quant à la pérennité du mécanisme.

Enfin, l'approche participative et la promotion de pratiques ancestrales promues par FNGN assurent une bonne appropriation des pratiques par les producteurs.

Répliquabilité du mécanisme à d'autres pays / d'autres chaînes de valeur

Le mécanisme n'est pas particulièrement lié à une chaîne de valeur ou à une zone géographique.

Cependant, il est intrinsèquement fondé sur la proximité forte entre FNGN et UBTEC, ce qui n'est pas quelque chose de nécessairement facile à répliquer. Cependant, il est possible d'identifier avec précision les facteurs clé de succès d'un partenariat entre une fédération/union et une institution de microfinance afin de répliquer le modèle sur la base de partenariats ad-hoc.

Le mécanisme proposé par l'UBTEC est d'ailleurs régulièrement pris en exemple et le directeur général de l'institution réalise de nombreux partages d'expériences à l'échelle internationale sur le financement de la TAE.

Synthèse

| Forces | Faiblesses |
|--------|------------|
|--------|------------|

| | |
|---|--|
| <p>UBTEC est le bras droit de la FNGN qui a beaucoup d'expérience confirmée au Burkina Faso</p> <p>La FNGN a plusieurs départements et cellules spécialisées qui collaborent pour un appui holistique aux groupes cibles de UBTEC</p> <p>Le partenariat avec la SIDI a permis de mettre en place le produit Bonus-Malus qui incite à la TAE tout en accompagnant la demande</p> <p>UBTEC a la confiance de nombreux partenaires (refinancement y compris)</p> <p>BTEC, structure fortement décentralisée avec des animateurs endogènes, en ligne avec le principe 13</p> <p>Mobilisation de l'épargne locale qui permet notamment des taux de crédit acceptables, même sans bonus</p> | <p>Le plafond des crédits octroyés est parfois en deçà des besoins réels de certains EAF qui ont beaucoup développé leur activité (PME agricole) : UBTEC est surtout adapté aux EAF.</p> <p>La durée du crédit peut limiter certains financements d'investissement</p> |
| Opportunités | Menaces |
| <p>Partenariats avec des projets et des programmes</p> <p>Réplication dans d'autres pays de la CEDEAO</p> <p>Développer davantage l'aspect « genre » du mécanisme</p> | <p>Insécurité grandissante dans les zones d'intervention</p> <p>Partages d'expérience qui mobilisent beaucoup le temps de l'équipe dirigeante : il ne faudrait pas que cela soit aux dépens du modèle UBTEC qu'il est toujours possible d'améliorer.</p> |

Recommandations - notamment pour une mise à l'échelle par la CEDEAO

- ▶ Mener une étude approfondie sur la portée et les impacts du mécanisme pour identifier avec précision ses facteurs clé de succès, dans une perspective de réplication. Notamment : bien identifier les facteurs clé de succès d'un partenariat renforcé OP/IMF
- ▶ Pour toute IMF souhaitant se lancer dans le financement de la TAE, les facteurs clé de succès identifiés dans le cas UBTEC sont :
 - Réalisation d'études préalables pour identifier les risques et les opportunités (identification des pratiques)
 - Identification d'un partenaire apte à accompagner les producteurs dans l'adoption de nouvelles pratiques et dans l'identification de marchés et formaliser le partenariat avec une claire répartition des tâches
 - Proposer des produits visant à accompagner la demande plutôt que des critères d'éligibilité trop excluants
- ▶ Appuyer de tels mécanismes d'un vrai support de l'Etat. Notamment, ceci pourrait passer par un allègement des taxes d'importation pour les équipements agricoles utiles à la TAE, qui allègerait le montant du crédit au producteur.

Annexe : Grille des produits agricoles de l'UBTEC, comprenant pour chacun l'identification des risques potentiels d'impact négatif sur l'environnement

| Produits | Utilisation | Risque potentiel d'impact négatif sur l'environnement |
|---|---|---|
| Crédit exploitation. | | |
| Le crédit intrants agricoles | -semences -engrais (bio et conventionnels en micro doses) -pesticides (dont les biopesticides) | + + |
| Le crédit production et commercialisation de semences | -semence (notamment celle améliorée par les producteurs eux-mêmes) -biofertilisants - biopesticides | + + |
| Le crédit commercialisation de produits agricoles, y compris le maraîchage | -fonds de roulement | + (opportunité pour des productions ayant utilisé des intrants nocifs ou des produits de mauvaise qualité pour la consommation humaine) |
| Le crédit embouche | -fonds de roulement (animaux, aliments, soins), recherche de marché | +possibilité d'utiliser des produits non homologués pour accélérer l'engraissement des animaux. |
| Le crédit AGR | -fonds roulement pour achat matière première, stockage, transformation, transport | + prélèvement (bois d'œuvre ou de chauffe, transformation ou vente produits de mauvaise qualité). |
| Le crédit approvisionnement des détaillants et semi grossistes | -fonds de roulement | + (opportunité pour des productions ayant utilisé des intrants nocifs ou des produits de mauvaise qualité pour la consommation humaine) |
| Le crédit artisanat | Fonds de roulement, transformation, fabrication, transport, recherche marché | +prélèvement (bois d'œuvre ou de chauffe, transformation ou vente produits de mauvaise qualité). |
| Le crédit marché | Préfinancement | + (opportunité pour des productions ayant utilisé des intrants nocifs ou des produits de mauvaise qualité pour la consommation humaine) |
| Le warrantage | Fonds de roulement | - |
| Investissement Ce sont les crédits destinés spécifiquement à l'acquisition de biens matériels productifs | | |
| Le crédit équipement agricole | Charrettes, charrues, tracteurs, motopompe, brouettes, pioches, bœufs, ânes, magasins, fosses fumières, puits et puisards, terrain, | Risques d'achat d'équipements polluants, ou mauvaise utilisation. |
| Le crédit équipement de commerce | Construction de local, aménagements | - |
| Le crédit équipement industriel | Local, aménagement, machines, | Risques d'achat d'équipements polluants, ou mauvaise utilisation. |
| Le crédit élevage | Terrain, clôture, enclos, magasin de stockage, abreuvoirs, petit matériel de soin, Charrettes, charrues, tracteurs, motopompe, brouettes, pioches. | - |

Fonds National de la Finance Inclusive (FONAFI)

Description brève du mécanisme

Le Fonds National de la Finance Inclusive – FONAFI est un Etablissement public de l'Etat (EPE) destiné à faciliter le financements des projets productifs pour la population à travers la gestion de lignes de crédit et de garantie. Il est rattaché au ministère des Finances. L'Etat a mis en place le FONAFI en Septembre 2020. Sa mission est de renforcer les capacités financières et opérationnelles des Prestataires de Services Financiers - PSF afin de permettre le déploiement de produits et services innovants pour augmenter la couverture équitable des personnes exclues du système classique de financement au Burkina Faso.

Contexte de mise en œuvre du mécanisme financier

Le FONAFI travaille par l'intermédiaire d'institutions financières partenaires couvrant potentiellement l'ensemble du territoire burkinabé. Ainsi, il ne cible pas une géographie ou une chaîne de valeur agricole. Cependant, il cible spécifiquement les petites exploitations agricoles et les activités de petit élevage.

Inscription du mécanisme dans la transition agroécologique

Le FONAFI ne cible pas spécifiquement la transition agroécologique. Les critères d'éligibilité citent cependant la nécessité pour l'emprunteur de s'engager pour le respect de l'environnement et la prise en compte de la dimension genre par la mise en œuvre des recommandations du screening environnemental et social du projet, sans que plus de détails soient apportés sur les modalités concrètes d'application de ce critère.

Notons par contre que les institutions financières partenaires du FONAFI et notamment MUFED, CEC BM et UBTEC ont, elles, mis en place des produits financiers au profit de la TAE et qu'elles mobilisent les fonds du FONAFI pour octroyer des crédits destinés à financer cette transition.

Cependant, aujourd'hui, le FONAFI ne dispose pas d'un système de suivi-évaluation lui permettant d'identifier et de suivre le nombre et le volume de financements ciblant la transition agroécologique.

Description du mécanisme financier

L'objectif du FONAFI est d'assurer l'accès à des ressources en crédit à coût subventionné aux populations vulnérables, ce dans l'optique d'améliorer l'inclusion financière au Burkina Faso. Pour ce faire, il conçoit et finance des produits de crédit dédiés.

Le FONAFI fonctionne grâce à deux sources de financement : l'Etat burkinabé et les bailleurs de fonds internationaux :

- ▶ 10 milliards de francs CFA versés sous forme de subventions conservables dans le cadre du projet PPFIB par la BOAD et 1,02 milliards par la Coopération Suisse.
- ▶ L'Etat burkinabè quant à lui est le financeur exclusif du Fonds FRE COVID-19 par la mise à disposition gracieuse et pour une durée indéterminée de la somme de 5 milliards de CFA, qui reste jusqu'alors à la disposition du FONAFI.

Afin de ne pas se substituer aux prestataires de services financiers, le FONAFI adopte la stratégie du « faire-faire » : ses crédits sont proposés aux bénéficiaires finaux via des institutions financières partenaires. Le FONAFI met à disposition de ces institutions financières des lignes de crédit à taux subventionné. Il a sélectionné les 10 partenaires du Fonds BOAD, puis les 46 partenaires du Fonds FRE COVID-19 à travers des procédures d'appel à manifestation d'intérêt.

Aux différentes ressources financières correspondent des conditions de sortie aux bénéficiaires finaux spécifiques. Les lignes de crédit du Fonds BOAD portent sur des durées de 3 ans maximum, tandis que celles du Fonds FRE COVID-19 s'étendent sur 2 ans maximum. Les lignes du fonds BOAD sont facturées à un taux de 3% aux PSF pour un taux maximal de sortie autorisé de 10% pour les bénéficiaires finaux. Celles du Fonds FRE COVID-19, de par leur fort caractère social, sont facturées à 0,5% avec un taux maximal de sortie de 3,5%. Les PSF partenaires sont par contre libres de facturer des frais de dossier et d'assurance supplémentaires aux bénéficiaires finaux. Le manque à gagner issu de l'écart entre les taux obtenus et les taux de sortie des PSF est « compensé » par les appuis techniques inclus dans les conventions relatives au Fonds BOAD et les 30% de subventions prévus dans le cadre du Fonds FRE COVID-19. Ces conditions sont considérées comme satisfaisantes par les IMF rencontrées qui y voient une opportunité commerciale et une satisfaction morale de servir les populations les plus vulnérables.

Le FONAFI offre 5 produits de crédit aux bénéficiaires finaux qui diffèrent essentiellement par les critères d'éligibilité qui y sont associés. Trois de ces cinq produits ciblent les activités des chaînes de valeur agricoles :

- ▶ Le crédit aux groupements agricoles (CGA), qui, malgré son nom, cible les groupements formels, avec des montants compris entre 500 000 et 2M FCFA (50 000 à 300 000 FCFA pour chacun des membres du groupe).
- ▶ Le crédit à l'élevage et l'embouche (CEE), qui cible à la fois les individus et les groupements d'éleveurs.
- ▶ Le crédit fabrication, transformation de produits locaux (CFT), qui cible à la fois des individus, des coopératives et des groupements investis dans des activités de transformation, en particulier dans le secteur agricole.

L'une des institutions partenaires souligne cependant la lenteur des procédures du FONAFI qui pourrait constituer une contrainte forte dans sa mobilisation pour des activités de finance agricole, mais une autre qui mobilise effectivement les fonds pour le financement d'activités agricoles qualifie le partenariat de « satisfaisant ».

Analyse du mécanisme

Pertinence du mécanisme dans la couverture des besoins financiers liés à la mise en œuvre de pratiques agroécologiques au niveau des exploitations familiales et des OP

Un certain nombre d'arguments montrent la pertinence du mécanisme dans la couverture des besoins financiers liés à la mise en œuvre des pratiques agroécologiques au niveau des exploitations familiales et des OP :

- ▶ Les institutions financières partenaires du FONAFI sont des IMF et en particulier des COOPEC. Bon nombre d'entre elles sont implantées dans les zones rurales et ont développé une offre dédiée

au financement des activités des chaînes de valeur agricoles ciblant les exploitations familiales et les OP.

- ▶ Un frein identifié pour le développement des activités de ces IMF est le manque de ressources financières : ainsi, les IMF partenaires du FONAFI interrogées dans le cadre de l'étude n'avaient pas accès au refinancement bancaire par exemple et l'offre du FONAFI leur permet effectivement d'augmenter leur volume de financement à l'agriculture
- ▶ Par ailleurs, le « cap » imposé par le FONAFI aux institutions financières partenaires sur les taux d'intérêt aux bénéficiaires finaux (maximum 3% ou 10% selon les sources financières mobilisées) est particulièrement pertinent pour le financement d'activités agricoles et en particulier d'investissements agricoles. Il pourrait avoir un effet incitatif fort sur les producteurs s'il était conditionné à la mise en place de pratiques issues de la TAE.
- ▶ Les partenaires du FONAFI rencontrés au cours de l'étude proposent des produits de crédit aptes à répondre à certaines demandes de financement de la TAE, à l'exception du fait que seule l'UBTEC propose des crédits à moyen terme.

Cohérence du mécanisme avec l'ensemble des 13 grands principes de l'agroécologie

N/A

Cohérence du mécanisme à l'échelle nationale, par rapport à la stratégie du pays et aux autres initiatives en cours

Le FONAFI est un Etablissement Public de l'Etat (EPE), il découle directement de la Stratégie Nationale de Finance Inclusive (SNIF) du Burkina Faso puisqu'il a été créé pour en assurer la mise en œuvre de son volet financier. Il ne semble par contre pas du tout s'inscrire dans la stratégie nationale relative à la TAE.

Portée actuelle du mécanisme et perspectives de passage à l'échelle

46 IMF ont pu être refinancées grâce à l'appui du FONAFI sur les 81 répertoriées par la BCEAO. Ces 46 IMF ont une portée nationale. L'encours actuel du fonds est de 6,37 Mds FCFA.

Les activités du FONAFI ont permis de toucher environ 25 000 bénéficiaires finaux dont 70% de femmes. Ceci en dessous du million de bénéficiaires initialement visa pour 2022. Le FONAFI n'a pas été en mesure de partager le volume de refinancement dédié aux activités agricoles et d'élevage.

Efficacité du mécanisme et de l'articulation des ressources financières mobilisées

La stratégie du « faire faire » présente un bon potentiel pour distribuer des fonds à grande échelle et proposer une offre de portée nationale. La mise à disposition de subventions par les partenaires, réutilisées sous forme de fonds de crédit revolving apparaît également un outil intéressant pour proposer une offre de refinancement peu coûteuse, durable et flexible en termes de durée et de prise de risque.

Il a cependant été souligné au cours des entretiens que le fonds avait un coût de fonctionnement élevé au regard de sa portée actuelle.

Pérennité du mécanisme

La pérennité du mécanisme est conditionnée à plusieurs éléments :

- ▶ Proposer des produits aux conditions intéressantes pour les IMF et des process flexibles et conformes aux besoins des partenaires afin d'assurer une bonne mobilisation des ressources financières par les partenaires.
- ▶ Consolider le modèle économique du FONAFI.
- ▶ Une poursuite de la mobilisation de l'Etat autour de la mission et les objectifs du fonds, surtout si le modèle économique repose sur des subventions opérationnelles publiques

Synthèse

| Forces | Faiblesses |
|---|--|
| <p>Dotations initiales significatives</p> <p>Portée nationale</p> <p>Institutions financières partenaires ayant la capacité de toucher les exploitations familiales</p> <p>Produits dédiés aux chaînes de valeur agricoles, le secteur agricole représente l'une des priorités du fonds</p> | <p>Conditions des lignes de refinancement qui apparaissent assez contraignantes et peu attractives pour les IMF partenaires</p> <p>Coût de fonctionnement élevé et équipe pas assez opérationnelle</p> <p>Procédures administratives sont trop longues et aujourd'hui mal adaptées au crédit agricole</p> <p>Dispositif de suivi-évaluation et de mesure d'impact très limité</p> <p>Faible capacité à lever des ressources financières (notamment du fait du statut d'établissement public) et donc effet de levier sur les fonds publics initiaux limité</p> <p>Manque de compétences internes relatives à l'agriculture en général et à la transition agroécologique en particulier</p> |
| Opportunités | Menaces |
| <p>Lever d'autres types de ressources (ceci serait probablement facilité par un changement de statut</p> <p>Développement d'une offre spécifique à la TAE et/ou de critères</p> | <p>Conservation de la mission du fonds qui dépend entièrement aujourd'hui de la volonté politique</p> <p>Manque de capacité de lever des fonds de nature plus « commerciale »</p> <p>Insécurité qui perturbe l'action des PSF partenaires</p> |

| | |
|--|--|
| | Equilibre économique non assuré (coûts de fonctionnement importants) |
|--|--|

Recommandations - notamment pour une mise à l'échelle par la CEDEAO

- ▶ Recommandations générales pour augmenter la portée et la pérennité des fonds publics de refinancement
 - Proposer des offres de refinancement attractives pour les IMF et prenant en considération leurs coûts du risque et coûts opérationnels.
 - Donner les moyens au fonds de lever des ressources financières plus variées afin de pouvoir réaliser un effet de levier sur la ressource publique mobilisée (statut, modèle économique)
 - Renforcer le modèle économique afin d'assurer la pérennité financière du fonds
- ▶ Recommandations pour mettre ces fonds à profit de la transition agroécologique
 - Renforcer les compétences internes du fonds en agroécologie et sur l'approche genre
 - Concevoir un produit dédié incitatif pour encourager les producteurs et leurs organisations à aller vers des pratiques correspondant aux grands principes de la TAE : s'appuyer sur l'expérience acquise par les IMF partenaires déjà actives dans le domaine pour leur proposer une offre pertinente pour les aider à développer leurs activités
 - Appuyer le dispositif de suivi-évaluation et de mesure d'impact du fonds pour lui permettre de tracer les fonds mobilisés pour le financement d'une agriculture durable
 - Bien coordonner l'offre du fonds avec les autres programmes de la CEDEAO pour éviter la concurrence entre les offres
 - Revoir les procédures de financement afin d'assurer une mobilisation rapide des fonds, compatible avec le financement agricole

Ghana

Initiatives du secteur privé en matière de durabilité : cas d'ECOM Trading

Description brève du mécanisme

L'industrie du cacao au Ghana est confrontée à de nombreux défis en matière de durabilité, tels que la déforestation, le travail des enfants, la pauvreté des producteurs, ou encore la faible productivité et qualité des fèves. De plus, les consommateurs sont de plus en plus vigilants sur les modes de production industriels et demandent plus de transparence et d'information sur la provenance et l'impact environnemental et social des produits alimentaires.

Beaucoup d'entreprises du secteur du cacao ont décidé de mettre en place leurs propres programmes de durabilité, leur permettant de se différencier aux yeux des consommateurs sur un marché à forte concurrence, sans forcément intégrer toutes les normes des certifications existantes.

Ces entreprises ont déclaré leur intention de transformer leurs pratiques et ont développé leurs propres marques qui apparaissent sur les produits de chocolat, et se traduisent sur le terrain sous différentes formes. Entreprise internationale de négoce de matières premières agricoles, ECOM Trading est à l'interface entre ces industriels du cacao et les producteurs auprès desquels l'entreprise se fournit.

Selon les exigences de leurs clients en matière de durabilité, ECOM déploie des projets avec objectifs se rapportant la plupart du temps à trois défis en matière de durabilité :

- ▶ Mettre fin au travail des enfants
- ▶ Soutenir les communautés et augmenter les revenus des producteurs
- ▶ Mettre fin à la déforestation et promouvoir les pratiques agroforestières

Contexte de mise en œuvre du mécanisme financier

Le mécanisme cible des producteurs de cacao aux pratiques principalement conventionnelles donc avec usage de pesticides et d'engrais de synthèse, dans différentes régions du Ghana et de la Côte d'Ivoire. Il s'agit de systèmes de production principalement centrés sur la production arboricole et tubercules, avec peu d'élevage et donc où la matière organique d'origine animale n'est pas facilement accessible. Le cacao est principalement produit par des agriculteurs familiaux regroupés ou non en coopératives.

Inscription du mécanisme dans la transition agroécologique

Les objectifs affichés du mécanisme sont alignés avec certains principes de l'AE : normes élevées en matière de qualité, de sécurité alimentaire et de durabilité environnementale. L'entreprise met en œuvre des programmes visant à lutter contre la déforestation, à promouvoir la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à préserver la biodiversité dans les zones de production de cacao. Ces programmes affichent également des ambitions de réduction de la pauvreté des producteurs via l'augmentation de la production et la diversification des revenus.

Le mécanisme s'inscrit a priori dans la TAE, mais ses objectifs semblent davantage se concentrer sur les moyens à mettre en œuvre plutôt que sur les résultats attendus.

Outre les objectifs environnementaux et sociaux affichés, les programmes mis en œuvre répondent à une volonté des industriels de se démarquer aux yeux des consommateurs et les programmes sont aussi orientés sur la meilleure façon de communiquer et de promouvoir les efforts entrepris.

Dans cette optique, le suivi et l'évaluation de ces programmes de durabilité est important et représente souvent une part importante des budgets mis à disposition par les clients. La plupart des indicateurs suivis sont axés sur la mise en œuvre et rendent compte des moyens déployés, moins des impacts des actions à moyen-long termes.

Description du mécanisme financier

ECOM Trading n'a pas de programme spécifique de développement durable, mais possède un département durabilité chargé de proposer et/ou de mettre en place des programmes de durabilités selon les objectifs de leurs clients. Dans ce cadre, ECOM joue le rôle de prestataire de service pour les industriels du secteur qui s'approvisionnent auprès de l'entreprise. Le département durabilité co-construit les programmes de durabilité avec les clients en tentant d'orienter les appuis vers des besoins spécifiques des producteurs et des communautés, mais ne développe pas d'actions en son nom propre.

Le département durabilité concentre souvent les actions dans le secteur du cacao autour de trois thèmes :

- ▶ Chaîne d'approvisionnement enracinée : soutien aux agriculteurs par la certification (Rainforest Alliance) et formation aux bonnes pratiques agricoles (santé des sols, usage raisonné des intrants chimiques, etc.)
- ▶ Communautés résilientes : formation des agriculteurs et augmentation de la productivité agricole, inclusion financière, autonomisation des femmes et protection des enfants.
- ▶ Protection et régénération de la Nature : protection de l'environnement et atténuation du changement climatique via des programmes de conservation, de reboisement ou d'agroforesterie.

Les projets de durabilité ne concernent qu'une partie de l'approvisionnement en cacao, et sont généralement ciblés selon les objectifs des clients qui les financent.

D'autres projets sont mis en œuvre indépendamment des financements des partenaires. Ils sont issus de subventions accordées par des bailleurs publics (USAID, Union européenne, coopération bilatérale etc.) sur appel à projet. Selon le cadrage du financement, ils ont permis de tester de nouvelles approches comme par exemple la mise en place d'un schéma ponctuel de paiement pour service environnemental ou des programmes pilotes de fabrication de biochar à base de déchets de production pour diversifier les revenus et renforcer la place des femmes dans les communautés.

Certains projets sont le fruit de financements publics et privés. Avec son client Hershey Corporation, ECOM a mis en œuvre un processus de cartographie participative, ainsi que la cogestion et la réhabilitation des exploitations de cacao au Ghana. Le projet cherchait à réduire les pressions exercées sur les forêts par les producteurs de cacao faisant face à une baisse de la productivité. Il s'agissait de

permettre une augmentation des rendements afin d'éviter l'extension des surfaces de production sur des zones forestières.

Analyse du mécanisme

Pertinence du mécanisme dans la couverture des besoins financiers liés à la mise en œuvre de pratiques agroécologiques au niveau des exploitations familiales et des OP

Les initiatives du secteur privé en matière de durabilité dans le cacao peuvent potentiellement répondre aux besoins financiers liés à la mise en œuvre de pratiques agroécologiques des petits producteurs voire des OP. En effet, elles peuvent prendre par exemple la forme d'incitations financières, telles que des primes à l'achat pour les agriculteurs qui mettent en œuvre des pratiques ciblées qui vont dans le sens de la TAE. D'autres initiatives proposent un soutien financier sous forme de subventions, de financement de projets et de programmes d'investissement pour lever des freins à l'adoption de pratiques couteuses, comme l'agroforesterie par exemple. Ces fonds peuvent également être utilisés pour l'achat de semences améliorées, d'engrais et de matériel agricole.

Globalement, la plupart des engagements volontaires des entreprises se concentrent sur l'appui technique aux producteurs et sur l'amélioration des revenus via l'intensification agricole ou la diversification via des programmes d'agroforesterie par exemple. Les changements de pratiques proposés ne sont pas toujours très explicitement expliqués dans les documents publics et les besoins de financement qu'ils génèrent encore moins.

Il est important de noter que la qualité et la portée de ces initiatives varient en fonction des entreprises et des programmes spécifiques. Chaque programme présente des critères d'éligibilité, des modalités de financement et une durée d'engagement auprès des producteurs qui lui sont propre, assurant de ce fait un degré de contribution à la TAE variable et couvrant plus ou moins les besoins financiers liés aux changements de pratiques.

Cohérence du mécanisme avec l'ensemble des 13 grands principes de l'agroécologie

Les initiatives du secteur privé visant la durabilité peuvent être alignées avec les principes de l'agroécologie. Cependant, le caractère durable ou responsable du cacao y est peu défini, au même titre que les critères techniques et environnementaux qui permettraient de situer leur degré d'inscription dans la TAE sont rarement détaillés. Ainsi, il est essentiel de considérer chaque programme individuellement pour juger de la pertinence des actions entreprises au regard des 13 principes.

D'autre part, les initiatives volontaires des entreprises se concentrent principalement sur l'augmentation de la productivité, en supposant que des rendements plus élevés par hectare amélioreront les revenus des agriculteurs et empêcheront l'expansion des terres cultivées. De nombreuses études démontrent l'inefficacité de l'intensification agricole en termes de préservation de la biodiversité et des zones forestières. Dans un contexte de culture de rente, elle peut même s'avérer contreproductive encourageant la déforestation en l'absence d'une gouvernance solide du foncier et des ressources

naturelles (IPBES, 2019)¹³⁶. Par ailleurs, les bonnes pratiques proposées incluent toujours l'usage d'intrants de synthèses, mais orientent les producteurs vers un usage raisonné sans se fixer d'objectifs ambitieux.

Cohérence du mécanisme à l'échelle nationale, par rapport à la stratégie du pays et aux autres initiatives en cours

Les initiatives entreprises sont en générale alignées avec les objectifs sociaux et environnementaux des pays. En outre, elles placent souvent l'augmentation des rendements et de la qualité des fèves au centre de leur programmes d'action, ce qui est tout à fait alignée avec la politique productiviste mise en œuvre par le gouvernement ghanéen pour le secteur clé du cacao.

Par contre, les initiatives ne sont pas toujours bien articulées entre-elles, chaque entreprise ayant son propre agenda en matière de durabilité et des moyens différents pour le mettre en œuvre. Amiel et Laurans (2019) montrent cependant que bien que les programmes varient d'une entreprise à l'autre, ils partagent tous les mêmes objectifs, la même théorie du changement et les mêmes approches pour parvenir à la durabilité.

Portée actuelle du mécanisme et perspectives de passage à l'échelle

La plupart des initiatives volontaires du secteur privé se concentrent essentiellement sur les modalités de production agricole au niveau de la parcelle avec les limites déjà évoquées plus haut, et relativement peu sur les autres segments de la chaîne de valeurs comme la transformation par exemple. Or, il n'y a pas de transformation des modes de production sans transformation des chaînes de valeur dans leur ensemble, à l'amont comme à l'aval de la production.

La multiplication des initiatives et l'absence de cadre communs permet difficilement de faire état de la portée réelle des engagements privés, d'autant plus dans la mesure où il n'existe pas toujours de système d'évaluation impartial pour en rendre compte des impacts. C'est un constat qui est partagé par les pays producteurs et consommateurs de cacao, et c'est dans ce contexte que des plateformes d'échanges multipartites voient le jour. C'est le cas par exemple de l'Initiative Française pour un Cacao Durable (IFCD, 2022)¹³⁷, qui regroupe des industriels et distributeurs, des ONG, des chercheurs et s'engage à i) privilégier les labels de certifications environnementales, durables et de commerce équitable en conformité avec les travaux menés dans le cadre de la Stratégie Nationale de lutte contre la Déforestation Importée (SNDI), ii) recourir aux programmes d'entreprise vérifiés et autres outils robustes et vérifiés d'effet équivalent et à iii) assumer un devoir de vigilance en matière de droits humains et de protection environnementale à l'échelle internationale afin de créer des conditions équitables et durables de production et d'approvisionnement. Ce type d'engagement va dans le sens d'un passage à l'échelle des engagements du secteur privé et serait pertinent à répliquer.

Efficacité du mécanisme et de l'articulation des ressources financières mobilisées

¹³⁶ IPBES, 2019. Global assessment report on biodiversity and ecosystem services of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services. IPBES, Bonn, Allemagne.

¹³⁷ IFCD, 2022. Rapport d'activité 2021/2022 de l'Initiative Française pour un Cacao Durable (IFCD). 24p

Il existe peu d'information publique permettant de juger de l'efficacité des actions entreprises par le secteur privé en matière de durabilité. Ces programmes présentent un intérêt certain car ils permettent l'arrivée de capitaux et de connaissances jusqu'aux producteurs, mais leur efficacité dans le cadre d'une approche globale visant à améliorer la durabilité de la filière semble être limitée. Par ailleurs, l'IDDRI (Amiel et Laurans, 2019)¹³⁸ met en avant le risque que les politiques de durabilité des entreprises deviennent de nouveaux instruments de contrôle et renforcent la pression exercée sur les producteurs.

L'inclusion financière n'est pas particulièrement ciblée par le département durabilité d'ECOM, d'autres entreprises se sont emparées de la question via leur programme de durabilité. C'est par exemple le cas du programme Plan Cacao de Nestlé ou Cocoa For Generation de Mars.

Pérennité du mécanisme

A priori, les financements dévolus aux programmes de durabilité des entreprises sont reconduits d'année en année et ont tendance à augmenter pour les plus grandes entreprises. En dehors des primes pour les produits certifiés ou incitatifs pour le respect d'un cahier des charges spécifique, ils se matérialisent le plus souvent sur le terrain sous forme de projets spécifiques avec une durée limitée dans le temps. Par ailleurs, l'absence de données permettant de qualifier l'impact à moyen-long termes des actions mises en œuvre est un problème pour juger de la pérennité.

Répliquabilité du mécanisme à d'autres pays / d'autres chaînes de valeur

Ce mécanisme est déjà à l'œuvre dans d'autres pays d'Afrique et sur d'autres chaînes de valeurs, principalement dans les filières de rente (café, coton, huile de palme, etc.). Plus une filière est considérée comme ayant un impact fort sur l'environnement et notamment la déforestation, plus les actions des industriels qui utilisent ces produits sont observées et analysées. Ce type de mécanisme concerne pour le moment surtout les filières destinées à l'export.

Synthèse

| Forces | Faiblesses |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ▶ Les engagements volontaires sont le signe d'un changement en cours au sein des entreprises concernées qui va a priori dans le sens de la TAE ▶ Couverture de certains besoins de financement des producteurs (aide à la certification, agroforesterie, etc.) ▶ Appui technique en complément des financements ou apports matériels. | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Approches souvent fondées sur le postulat erroné que l'augmentation de la productivité est la réponse aux problématiques de durabilité environnementale et sociale ▶ Les initiatives se concentrent principalement sur les moyens mis en œuvre plutôt que sur objectifs de résultats. ▶ Initiatives orientées vers la communication qui s'affranchissent souvent de diagnostic |

¹³⁸ Amiel F., Laurans, Y. 2019. Pour un cacao sans déforestation : performance des labels et des actions d'entreprises. Décryptage No. 10/19. IDDRI, Paris. 4 p

| | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ▶ Cohérence des initiatives avec la politique productiviste et axée sur le secteur privé du gouvernement au Ghana | <p>approfondis et souvent assez peu participatives (top-down).</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Hors prime de certification, fonctionnement le plus souvent par projet et donc faible pérennité du financement ▶ Manque de transparence des systèmes de suivi |
| <p>Opportunités</p> | <p>Menaces</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> ▶ Coordonner les initiatives entre-elles et fédérer les acteurs autour d'approches holistiques à l'échelle du paysage | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Approche basée sur l'intensification agricole qui risque d'encourager la déforestation en l'absence d'une gouvernance solide du foncier et des ressources naturelles |

Recommandations - notamment pour une mise à l'échelle par la CEDEAO

- ▶ Pousser l'alignement des démarches de divulgation environnementale (Environmental Disclosure en anglais) et programme de durabilité avec les principes de l'agroécologie, et a minima démontrer une amélioration des pratiques dans le temps.
- ▶ Trouver des mécanismes incitatifs au niveau des Etats pour inciter les entreprises privées à adopter des objectifs de résultats plutôt que de moyens et des systèmes de suivi transparents.
- ▶ Nécessité de coordonner les initiatives entre-elles et fédérer les acteurs autour d'approches holistiques à l'échelle du paysage.

Subventionnement sur appel à projet : Programme Équité phase II

Description brève du mécanisme

Le programme Équité II est une initiative menée conjointement par Agronomes et vétérinaires sans frontières (AVSF) et Commerce équitable France (CEF). Le programme a pour objectif de soutenir le développement de projets de transition agroécologique portés par des coopératives certifiées commerce équitable dans six pays d'Afrique de l'Ouest, pour cinq filières cacao, karité, anacarde, fruits (ananas, coco, etc.) et artisanat. Avec un budget total de 11,5 millions d'euros mis à disposition par l'AFD et le FFEM, le programme a sollicité des propositions de projets de développement économique durable et innovant contribuant à la transition agroécologique dans le but de sélectionner et de financer les initiatives jugées les plus prometteuses selon une grille de critères préétablis. En plus de cet appui financier, l'objectif est de renforcer les capacités des coopératives, notamment pour favoriser leur accès aux services bancaires. Au total, une quarantaine de projets inscrits dans la TAE ont été soutenus, touchant près de 125 000 producteurs et productrices au Ghana, en Côte d'Ivoire, au Burkina Faso, au Mali, au Bénin et au Togo.

Cette étude de cas a porté plus particulièrement sur le projet de la Kuapa Kokoo Farmers Union (KKFU), une des plus importantes coopératives de producteurs de cacao basée au Ghana. Fondée en 1993, elle compte aujourd'hui plus de 100 000 membres répartis dans plus de 1 300 communautés agricoles à travers le pays. Le projet financé par le programme Équité II a pour objectif global d'appuyer 300 agriculteurs à adopter des pratiques de production de cacao biologique et 550 agriculteurs à pratiquer l'agroforesterie.

Contexte de mise en œuvre du mécanisme financier

Le mécanisme proposé intervient principalement dans des zones de cultures arboricoles et tubercules. Pour le cas plus spécifiquement étudié au Ghana, la culture principale est le cacao issu de l'agriculture familiale. Les producteurs ciblés pratiquent l'agriculture biologique et sont soit déjà certifiés bio, soit en transition (certification fin 2023). Ils sont tous déjà certifiés CE. Voir l'encadré section 3.3.5 pour de plus amples détails sur les moyens de production.

Le fonctionnement adéquat du mécanisme suppose un minimum de stabilité et de sécurité afin que les équipes internationales puissent assurer un appui sur le terrain et que les structures porteuses de projets aient déjà pu amorcer une transition agroécologique.

Un système de gouvernance sain et efficient des structures ciblées, ainsi que la transparence et implication des structures pour le suivi des projets sont également des facteurs déterminants qui permettent le ruissellement des impacts des financements jusqu'aux producteurs.

Il est également important de cibler des structures en capacité de gérer des montants importants et de rendre compte de l'utilisation du financement octroyé. Ce mécanisme repose donc également sur la viabilité financière des structures, et sur leur capacité à auto-financer une partie des projets.

Inscription du mécanisme dans la transition agroécologique

Le mécanisme a pour mission de promouvoir, grâce au commerce équitable, des prix plus stables et rémunérateurs aux producteurs pour lutter contre la pauvreté, et leur donner les moyens d'investir dans des modes de production plus résilients et d'enrayer la déforestation. Le programme vise explicitement les projets inscrits dans la transition agroécologique.

Les structures candidates devaient valider plusieurs prérequis pour pouvoir soumissionner :

- ▶ Le projet doit être porté par une coopérative ou une union de producteurs,
- ▶ Les structures doivent être certifiées CE
- ▶ Mettre en œuvre des pratiques agroécologiques, même à faible échelle,
- ▶ Avoir minimum 25% de femmes et de jeunes parmi les producteurs membres.

Les coopératives ont participé à un processus de sélection en deux étapes : i) soumission d'une note conceptuelle initiale puis ii) soumission d'une proposition de projet avec l'appui du programme. La grille de sélection des notes conceptuelles comportait plusieurs critères :

- ▶ Contribuer au renforcement des capacités administratives, organisationnelles, de bonne gouvernance et/ou techniques des OP,
- ▶ Présenter une valeur ajoutée sur le plan social (notamment de l'égalité femme-homme) et environnemental,
- ▶ Contribuer à la réduction des émissions de GES ou d'adaptation aux effets des CC, notamment par l'amélioration des modes de production, de gestion des ressources naturelles et de transformation des produits.
- ▶ Présenter un caractère innovant.

Les financements sont octroyés sur la base des besoins prioritaires exprimés par les structures bénéficiaires, qui évoluent au sein de chaînes de valeurs et de contextes nationaux très divers (alimentaires et artisanales, issue de cultures pérennes ou annuelles, cycle de production et transformation variables, etc.). Les financements couvrent donc la production, la traçabilité/labélisation, le traitement post-récolte, la commercialisation, le fonctionnement des structures / services aux producteurs, etc.

A titre d'exemple, le financement octroyé à KKFU a couvert la formation de 300 producteurs au cahier des charges de l'agriculture biologique, formation des producteurs à la fabrication et à l'utilisation de fertilisants et pesticides biologiques, formation et rémunération d'une équipe spécialisée dans l'application d'intrants biologiques, préparation interne à la certification (enregistrement et suivi des producteurs, formation du personnel et développement des procédures internes, audits internes, etc.), formation de 550 producteurs à l'agroforesterie, mise en place de pépinière pour les arbres d'ombrage, mise en place d'un service de télé conseil pour la diffusion de bonnes pratiques agricoles auprès des producteurs, etc.

Le projet porté par la coopérative ACCOPS & AMOPPA était quant à lui centré l'amélioration des pratiques culturales liées à la santé des sols et la transformation d'ananas biologiques et équitables. Le

financement à couvert notamment la formation de 100 producteurs à l'agroforesterie et à la production de compost, production de fertilisants biologiques, achat de matériel (pulvérisateurs, pompes, motos, etc.) mise en place d'un système de traçabilité, formation et embauche de personnel qualifié, mise en place d'une unité de transformation (machinerie et formation des travailleurs), la recherche de débouchés, etc.

La procédure de suivi du projet est assez complète : deux rapports techniques et quatre rapports financiers sont demandés par année de financement. Si la procédure peut parfois peser sur les équipes des structures porteuses, elle permet un suivi efficace des projets.

Le programme Equité II s'appuie sur un système de suivi-évaluation de 36 indicateurs répartis selon quatre axes principaux et communs à tous les projets appuyés (pour les OP et les plateformes nationales CE). Sont évalués : 1) le renforcement des organisations de producteurs et productrices (12 indicateurs), 2) Les pratiques agroécologiques et les effets sur l'environnement (11 indicateurs), 3) les résultats technico-économiques des producteurs et productrices appuyées par les projets d'OP (9 indicateurs) et 4) Les relations et inégalités de genre (6 indicateurs). En ce qui concerne l'AE, le choix a été fait de ne pas évaluer le degré général d'application de pratiques agroécologiques des agriculteurs mais uniquement de celles qui sont divulguées par les OP dans le cadre du programme. Sur la base des pratiques AE identifiées au moment de la sélection des projets appuyés, les indicateurs permettent de juger du nombre de pratiques mise en œuvre, et celles qui sont jugées adoptées par les producteurs, c'est-à-dire, mise en œuvre avec les moyens propres des EAF.

Le programme s'appuie également sur le cahier des charges AB pour juger du degré d'agroécologisation des parcelles (certification AB ou en transition). Par ailleurs, l'enjeu n'est pas uniquement que de nouveaux producteurs ou productrices appliquent les pratiques divulguées, mais aussi que ceux et celles qui les appliquent déjà, le fassent sur de plus grandes surfaces de leur exploitation (mise à l'échelle). Pour pouvoir se rendre compte de ces tendances, il est donc également nécessaire d'avoir intégré ces questions de pratiques au moment de l'établissement des baselines.

Pour certaines pratiques communes à toutes les filières, des indicateurs spécifiques ont été inclus : 1) recyclage (Quantité de compost et/ou de charbon biologique et/ou de briquettes combustibles produites à partir des résidus et déchets de transformation), 2) gestion des ressources et énergie (consommation équivalent bois de chauffe/ kg de produit final obtenu), 3) Déforestation évitée (engagement à ne pas installer de nouvelles parcelles dans les aires protégées), 4) Surface gérée de façon communautaire.

Description du mécanisme financier

Le programme Equité II a pour objectif de soutenir le développement de projets de transition agroécologique portés par des coopératives de commerce équitable dans six pays, pour cinq filières cacao, karité, anacarde, fruits (ananas, coco, etc.) et artisanat. Le mécanisme mobilisé est celui de l'appel à projet. Ce processus permet de garantir une allocation transparente et équitable des ressources allouées, en encourageant la concurrence et en favorisant l'émergence des meilleures propositions.

Plusieurs axes prioritaires ont été définis par le programme, donnant lieu à des appels à projets ciblés présentant différentes modalités d'attribution (structures ciblées, montant du financement, nature des projets, etc.) :

- ▶ Appel à Projets à Destination des Organisations certifiées Commerce Equitable « Cacao équitable, innovation et transition agroécologique et sociale en Côte d'Ivoire » (Budget : 1 050 000 euros)
- ▶ Appel à Projets à Destination des Organisations certifiées Commerce Equitable « Filières équitables, innovation et transition agroécologique et sociale en Afrique de l'Ouest » (Budget : 3 280 000 euros)
- ▶ Appel à projets « Fonds d'appui pour l'accès aux marchés » - Subvention de maximum de 8 000 euros dédiée à l'appui à la vente via la recherche de clients/ identification des salons, foires, rencontres pour faciliter le contact avec les clients – 12 projets appuyés hors OP intégrée à la facilité CI – (Budget : 120 000 euros)
- ▶ Appel à projet à destination des labels de CE – L'objectif était de renforcer les liens entre les OP certifiées et les labels (Max Havelar, SPP et WFTO, Bio Partenaires) Les fonds octroyés avaient pour ambition de donner les moyens aux labels d'organiser des actions d'échange, améliorer la compréhension leurs actions par les OP, et in fine de permettre à ces dernières de mieux choisir leur certification.
- ▶ Consolidation des écosystèmes – Appui des plateformes de CE – RICE, FTGN, PNCEB et collège au sein de l'AOPP pour le renforcement du plaidoyer CE et permettre aux plateformes d'assumer pleinement leur rôle de représentation, se rapprocher de leurs membres, développer des actions de soutien au développement de l'AE etc. Formation d'un espace d'échange au Togo et au Bénin (mise en réseau – création de deux plateformes).

Le programme a également mis en place une assistance technique auprès des différentes structures ciblées pour renforcer leurs capacités en gestion financière et faciliter leur accès aux services financiers.

Focus sur le projet Leveraging Technology to Enhance Agro-ecology (L-TEA) de la KKFU

Au Ghana, 18 coopératives ont passé la première phase, et sept ont finalement été retenues. Parmi les sept coopératives retenues, trois sont productrices de cacao, dont la Kuapa Kokoo Farmers Union (KKFU).

KKFU rassemble 57 coopératives issues de six des sept régions productives de cacao (Ashanti, Brong-Ahafo, Région centrale, Région orientale, Région occidentale). A sa création en 1993, Kuapa Kokoo compte 2000 producteurs issus de cinq communautés. Elle regroupe aujourd'hui plus de 100 000 producteurs à travers tout le pays. La même année, elle est enregistrée en tant que Licensed Cocoa Buying Company auprès du gouvernement, Kuapa Kokoo est autorisée à s'approvisionner directement auprès de producteurs. Kuapa Kokoo est donc composée de deux structures distinctes : l'union de producteurs KKFU qui regroupe les producteurs et assure divers services et la LBC qui assure l'achat et la commercialisation de la production.

KKFU est certifiée FairTrade (1995) et également Rainforest Alliance. La KKFU est régie par un système de gouvernance tournante par des membres élus issus des différentes coopératives (une assemblée générale tenue une fois par an et une assemblée consultative tenue quatre fois par an) et emploie une équipe permanente en charge du développement des programmes et de la mise en œuvre du plan annuel.

KKFU commercialise en moyenne 45 000 t de fèves par an, soit environ 8% des parts de marché du pays. Environ 50% de la production est valorisée en tant que cacao CE/RA sur lesquels KKFU touche le premium associé. Le reste de la production est vendu en conventionnel au tarif de base fixé par le gouvernement. Les producteurs touchent un premium de 20 GHS/sac (64kg) pour la certification CE, et bénéficient d'un accès à d'autres services tels qu'une couverture santé, des formations, du matériel (machettes), plants de cacao ou arbres d'ombrage via des projets spécifiques mis en œuvre selon les besoins et les partenaires (clients).

Le partenariat avec le programme Equité a débuté à partir de 2021 avec notamment la mise en place d'un programme pilote de certification en agriculture biologique sur 400ha avec 300 producteurs formés. Les communautés pilotes ont été choisies selon plusieurs critères :

- 1) Localisation dans la région Ashanti, proche du siège pour un meilleur suivi,
- 2) Pas bénéficiaires d'autres programmes internes,
- 3) Volonté de passer à l'agriculture biologique et bonne implication des leaders communautaires,
- 4) Bonne gouvernance au sein de la coopérative.

Le projet final contient donc un accompagnement à la certification biologique, la promotion de l'agroforesterie auprès de 550 producteurs et la mise en place d'un centre d'appel pour le conseil aux producteurs (projet initial de KKFU). Le budget total du projet est de 157 446 euros, dont 110 643 (70%) euros couverts par Equité et 46 802 par KKFU (30%).

Plusieurs défis ont été rencontrés par KKFU :

- Rendements inégaux sur les premières années de pratiques en bio : certains producteurs qui bénéficient le plus d'appui de la part de KKFU voient leurs rendements augmenter du fait des aides mises en place (taille, désherbage, mise à disposition de matériel, fabrication de compost et de biopesticides, etc.). Cependant, cet appui est inégal du fait de la sous-estimation des moyens à mettre en œuvre (nombre de machines, nombre de personnes formées, qualité des biopesticides inégales, etc.). Les producteurs qui bénéficient le moins d'un appui voient souvent leurs rendements diminuer drastiquement, sans compensation de la part de KKFU.
- Difficulté de maîtrise de la fabrication de biopesticides, qui sont moins persistants que les intrants chimiques.
- Nécessité de proposer des alternatives aux producteurs qui voient leurs coûts de main d'œuvre augmenter.
- Mise en place d'un nouveau système logistique pour la collecte et la transformation de la production biologique.

Une réponse devra rapidement être apportée à ces défis, au risque de voir les producteurs retourner vers des pratiques conventionnelles.

Malgré ces difficultés, la certification biologique attire de nouveaux producteurs et aujourd'hui, 427 producteurs sont en cours de certification. Les premiers seront certifiés pour la production 2023, et toucheront un premium pour la première fois en fin d'année 2023). La production certifiée biologique est estimée à 321t de fèves pour 2023.

Analyse du mécanisme

Pertinence du mécanisme dans la couverture des besoins financiers liés à la mise en œuvre de pratiques agroécologiques au niveau des exploitations familiales et des OP

Le mécanisme intervient au niveau des filières et donc apporte un appui aux organisations déjà établies (OP, plateformes nationales CE, etc.), prenant le parti de sélectionner des structures où le mode de gouvernance assure l'implication des producteurs. Le mécanisme apparaît particulièrement pertinent pour répondre aux besoins financiers des structures ciblées :

- ▶ Une des forces du programme Equité réside dans l'accompagnement des structures sélectionnées à la définition de leur projet. Par le biais d'un appui à l'élaboration de leur proposition au niveau stratégique, technique et budgétaire, le programme s'assure de la pertinence de la définition des besoins de financement, comme un préalable à l'appui. Cette première phase a permis d'inscrire les objectifs des projets dans la TAE, mais également de faire en sorte qu'ils sont réalisables dans le temps imparti du financement et que les impacts soient pérennes au sein des structures. Cela permet également de faire un premier diagnostic sur les besoins de renforcement des capacités et d'initier le processus d'accompagnement dans un esprit de co-construction de la collaboration.
- ▶ La diversité des projets appuyés est un gage de pertinence dans la mesure où elle traduit un appui sur-mesure apporté aux bénéficiaires à différents niveaux des chaînes de valeurs et donc bien adapté aux besoins des structures. Les financements octroyés couvrent divers besoins liés à la production et au fonctionnement des structures : matériel végétal (arbres d'ombrage, plants améliorés, etc.), équipement de production (pulvérisateurs, pompes, etc.), équipement de transformation (séchoirs, autoclaves, etc.), prise en charge de l'internalisation de la production d'intrants biologiques, mobilisation de technologie (traçabilité, communication, etc.), salaire de personnel, formations, etc.
- ▶ L'accès à des subventions ponctuelles complémentaires pour couvrir des besoins liés à l'accès au marché de certaines coopératives (participation à des salons professionnels, étude de marché, etc.).

Cohérence du mécanisme avec l'ensemble des 13 grands principes de l'agroécologie

Le programme Equité 2 met clairement l'accent sur la transition agroécologique au sein des filières CE considérées. La TAE est visée et intégrée à différents niveaux du cadre logique, avec entre autres, l'objectif spécifique d' « utiliser le commerce équitable comme levier d'accélération des transitions écologiques des modes de production et de transformation pouvant déboucher sur une certification biologique ». Plusieurs activités structurantes du programme visent à appuyer au niveau des OP, la mise en place d'actions et expérimentations autour de l'agroécologie, de l'agroforesterie et de l'efficacité énergétique, qui s'inscrivent directement dans les 13 principes de l'agroécologie.

Globalement, le programme a contribué à financer de nombreuses actions qui contribuent directement à la TAE, parmi lesquelles on peut citer :

- ▶ Contribution à la gestion durable et collective de plusieurs milliers d'hectares de parcs à karité ;
- ▶ Accroissement de plusieurs centaines d'hectares des surfaces de cacaoyères gérées en agroforesterie en Côte d'Ivoire et au Ghana ;

- ▶ Réductions significatives de la consommation en bois pour la transformation du karité, de l'anacarde et de certains types d'artisanats ;
- ▶ Amélioration de la fertilité des sols à travers différentes bonnes pratiques de gestion de la matière organique ;
- ▶ Réduction des déchets des filières par leur réutilisation comme fertilisants organiques ou combustibles ;
- ▶ Augmentation des surfaces et du nombre d'OP et de producteurs certifiés Bio en Afrique de l'Ouest ;

De par le choix des structures cibles et des modes de gouvernance en leur sein, le programme s'est également assuré de s'inscrire dans un schéma qui favorise l'Equité et la Participation.

Cohérence du mécanisme à l'échelle nationale, par rapport à la stratégie du pays et aux autres initiatives en cours

Les pays concernés par le programme Equité ont des secteurs agricoles relativement importants qui présentent des poids élevés dans les économies nationales, les exportations mais également pour l'emploi, les revenus des ménages et la sécurité alimentaire. Tous ces pays présentent par ailleurs des OP certifiées CE qui bénéficient d'opportunités mais font également face à diverses difficultés notamment en termes de structuration, d'organisation, de capacités de gestion et de gouvernance. Tous ces pays présentent en outre des stratégies nationales et documents cadres qui ciblent notamment la structuration et le renforcement des OP agricoles comme des priorités pour le développement de filières locales, nationales et internationales. Si le CE n'est que rarement cité, celui-ci s'intègre en général bien avec les stratégies proposées de création de valeur ajoutée et de renforcement des chaînes de valeurs comme vecteurs de lutte contre la pauvreté en milieu rural.

Les enjeux environnementaux liés aux différentes filières rencontrées dans ces pays d'Afrique de l'Ouest sont importants, avec des problématiques diverses telles que la déforestation liée aux rendements faibles et à l'expansion des plantations agricoles (cacao), la gestion de la fertilité des sols, la surconsommation de bois-énergie liée à la transformation des produits (anacarde, karité, etc.) ou encore les effets et impacts négatifs croissants des Changements climatiques (CC). Les différents pays ont mis en place des politiques environnementales plus ou moins poussées, qui cadre tout à fait avec l'orientation du programme Equité.

Portée actuelle du mécanisme et perspectives de passage à l'échelle

Le champ d'action du programme volontairement centré sur l'appui aux structures déjà certifiées CE limite de fait la portée globale du mécanisme, mais donne une orientation forte au programme et participe de son inclusion dans les 13 principes de l'agroécologie. La certification comme critère d'éligibilité initial entraîne aussi l'exclusion de filières orientées vers les marchés locaux.

Il est important de noter que le programme Equité phase 2 est déjà une mise à l'échelle d'une première phase ayant eu lieu entre 2016 et 2018. L'évaluation du programme Equité 1 a mis en évidence sa pertinence générale et particulièrement son focus géographique sur cinq pays d'Afrique de l'Ouest et son approche multi-labels du CE et multi-filières. Equité 1 a en outre permis de tester et de mettre en

évidence des synergies et complémentarités entre les certifications CE, les certifications bio et les bonnes pratiques d'agroécologie et de transformation des produits.

La seconde phase du programme a été conçue pour poursuivre et renforcer les appuis aux OP, plateformes nationales de CE et labels initiés sous Equité 1, pour étendre et mettre à l'échelle certaines approches et activités particulièrement porteuses ainsi que pour mettre en place de nouvelles solutions et approches répondant à des besoins exprimés par les acteurs du CE en Afrique de l'Ouest. Avec un budget triplé et une ambition doublée en matière de nombre de projets financés, la seconde phase du programme Equité a donc permis de financer 40 projets et estime avoir touché dans sa globalité plus de 125 000 producteurs, tout pays et toutes filières confondus.

Le mécanisme vise donc un secteur de niche (il y aurait autour de 330 OP certifiées CE dans la région), mais a une portée non négligeable au sein du cadre qu'il s'est donné. Le programme ne prévoit a priori pas un passage à une échelle plus importante dans le futur, mais cherche plutôt à poursuivre un appui spécifique à certains secteurs clés identifiés lors de la seconde phase.

Efficacité du mécanisme et de l'articulation des ressources financières mobilisées

Le programme est efficace grâce à un ciblage adéquat des activités et à un suivi important de la part des équipes du programme. Les modalités de suivi-évaluation des activités et financements sont une charge importante pour les structures bénéficiaires, mais elles ont permis de faire des arbitrages en cours de programme.

Le programme se positionne comme une charnière permettant l'accès à des sources de financements plus pérennes. Par exemple, en permettant aux structures accompagnées de mieux valoriser leur production par le biais d'ateliers de transformation ad hoc, ou de se positionner sur un nouveau segment de marché via une nouvelle certification, les producteurs peuvent prétendre à de nouveaux financements émanant par exemple du secteur privé. A titre d'exemple, le programme a appuyé plusieurs coopératives dans la négociation de préfinancement de campagne ou d'investissement pour la transformation des produits agricoles. Le volet d'amélioration de l'accès au marché a également montré de bons résultats : plusieurs OP ont négocié des contrats importants auprès de nouveaux acheteurs rencontrés lors de salons professionnels.

Pérennité du mécanisme

Par définition, les mécanismes de subventions octroyées via des appels à projets n'ont pas vocation à être pérennes. Le programme est financé sur quatre ans, avec une perspective de reconduction d'une partie au moins des financements sur un nouveau cycle de projet, relativement court.

Si les financements octroyés aux OP sont limités dans le temps, en renforçant les capacités des OP sur plusieurs plans stratégiques et notamment sur l'accès au financement, Equité 2 a tenté d'assurer une meilleure insertion de ces dernières dans les chaînes de valeurs qui les concerne en Afrique de l'Ouest. L'accès durable à des marchés plus rémunérateurs est également clé pour le renforcement de la viabilité des OP et la pérennité des effets produits par les appuis Equité 2.

Répliquabilité du mécanisme à d'autres pays / d'autres chaînes de valeur

Il n'y a pas particulièrement d'obstacle à la réplique du mécanisme dans d'autres pays, sous réserve de la mise en place d'équipes au niveau local. Par contre, dans la mesure où la certification CE reste un prérequis pour accéder au financement, l'intégration d'autres chaînes de valeurs paraît contrainte aux filières à forte valeur ajoutée et destinées à l'export (valorisation de la production auprès de consommateurs avertis, prêts à payer les garanties sociales et/ou environnementales apportées par les labels). On peut cependant imaginer différents critères d'éligibilité des porteurs de projets, et l'ouverture à d'autres filières.

Synthèse

| Forces | Faiblesses |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ▶ Prérequis de représentation des producteurs et de bonne gouvernance au sein des structures ciblées ▶ Développement de critères d'éligibilité prenant en compte les 13 principes de l'AE ▶ Accompagnement des structures dans la définition et le montage de projet Pertinence du mécanisme dans la couverture des besoins financiers ▶ Système de suivi-évaluation performant mais complexe | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Durée des financements pas toujours assez longue pour assurer la pérennisation des activités ▶ Perspective de financement à long terme pas sécurisé pour toutes les structures bénéficiaires |
| Opportunités | Menaces |
| Continuer à appuyer certaines OP qui n'ont pas encore sécurisé de financements pérennes | |

Recommandations - notamment pour une mise à l'échelle par la CEDEAO

La CEDEAO a tout intérêt à répliquer ce type de programme, et plus particulièrement :

- ▶ Etablissement de critères de sélection et suivi-évaluation spécifiques à la TAE,
- ▶ Accompagnement des OP dans la définition et le montage des projets,
- ▶ Intégration de l'aspect sécurisation des débouchés pour assurer la viabilité économique à long terme des structures appuyées.

Ce type de mécanisme doit être couplé avec d'autres sources de financement plus pérennes, mais est essentiel pour couvrir certains besoins des OP notamment renforcement de capacité, structuration, recherche de débouchés, projets pilotes à la certification, etc.

Premium de certification entre acteurs privés – Cas de FairAfric

Description brève du mécanisme

Les certifications (UTZ, Rainforest Alliance, Fairtrade et, dans une moindre mesure, Agriculture Biologique - AB) sont des outils majeurs que les entreprises ont choisi d'utiliser pour améliorer la durabilité au sein de leurs chaînes d'approvisionnement. Le premium est un prix supplémentaire payé pour les produits biologiques certifiés, visant à compenser les coûts supplémentaires encourus par les producteurs et à les encourager à maintenir des pratiques agricoles sans recours aux produits de synthèse et respectueux du cahier des charges bio.

FairAfric est une société implantée à Amanase au nord d'Accra (Ghana) qui produit du chocolat certifié biologique à partir de masse, beurre et poudre de cacao produits localement. L'ambition de FairAfric est de transformer la chaîne de valeur du cacao en produisant du chocolat localement, en garantissant des conditions de travail équitables pour les producteurs familiaux, en créant des emplois locaux et en favorisant la durabilité environnementale. A long terme, l'entreprise vise à accroître la valeur ajoutée au niveau local, à proposer des emplois et des formations aux populations locales. FairAfric s'approvisionne exclusivement auprès de la Yayra Glover Limited (YGL), une entreprise sociale basée également à Amanase, qui commercialise du cacao biologique issu des producteurs locaux en faisant la promotion de pratiques agricoles durables et proposant une rémunération juste aux producteurs.

En plus du prix d'achat fixé par le gouvernement, FairAfric verse à la YGL le premium associé à la production biologique, qui est ensuite redistribué partiellement aux producteurs sous différentes formes : en espèces, intrants, main d'œuvre, services d'accompagnement technique et formation, avantages sociaux et services financiers.

Contexte de mise en œuvre du mécanisme financier

Le mécanisme proposé intervient principalement dans des zones de cultures arboricoles, dans l'est du Ghana. Les EAF étudiées cultivent principalement le cacao biologique, et sont certifiées depuis plusieurs années. La section 3.3.5 du rapport présente en détail des exemples de moyens de production à disposition des EAF et la gestion des cultures.

Ce mécanisme est susceptible de s'appliquer aux principales cultures d'exportation pour lesquelles il existe un marché biologique et qui sont certifiées. Les modalités de mise en place de ce mécanisme (montant, répartition, etc.) et donc sa capacité à contribuer au financement de la TAE dépendent de l'ambition fixée par les parties prenantes. Plus les entreprises s'engagent en matière de respect de l'environnement et de juste rémunération des producteurs, en fixant par exemple un premium haut, plus le mécanisme contribuera à couvrir les besoins financiers des producteurs.

Par ailleurs, le niveau d'éducation et d'information des producteurs peut jouer un rôle dans leur capacité à négocier le premium auprès des acheteurs. On peut considérer que plus les producteurs sont informés et organisés, plus ils sont en capacité de négocier un premium à leur avantage.

Pour que ce mécanisme fonctionne à la hauteur de son potentiel, les entreprises ou coopératives doivent avoir un bon accès au marché. En effet, le cacao biologique représente un marché de niche. Il existe un risque important dans le cas où l'ensemble de la production certifiée n'est pas vendu comme

tel, et ne génère donc pas le premium escompté. Ce risque est assumé par les coopératives ou entreprises qui achètent le cacao aux producteurs d'une part, mais également par les producteurs eux-mêmes.

Inscription du mécanisme dans la transition agroécologique

Les spécificités du modèle de développement de FairAfrik résident entre-autres dans 1) son usine de production de chocolat basée dans la zone de production du cacao (et donc située en dehors des zones industrielles mises en place par le gouvernement), 2) les ambitions sociales et environnementales affichées par l'entreprise. L'entreprise germano-ghanéenne s'approvisionne exclusivement auprès de la YGL et achète uniquement les fèves issues de la basse saison, moins grosses et souvent moins facilement valorisables par les producteurs. Les modalités de partenariat entre les deux structures étudiées, ainsi que les choix d'une production biologique avec une attention portée à la juste rémunération des producteurs inscrivent le mécanisme étudié au cœur de la transition agroécologique.

Description du mécanisme financier

Le montant du premium est le fruit d'une négociation annuelle qui se déroule en deux phases.

Une première phase de négociation a lieu entre FairAfrik et la YGL avant le début de la saison. L'entreprise pose ses conditions de production : i) respect du cahier des charges de l'agriculture biologique, ii) zéro déforestation, iii) pas de travail des enfants et iv) lutte contre les discriminations de genre. Le premium est proposé sur la base de l'estimation des besoins en cacao sur l'année à venir, et l'entreprise suggère une répartition du premium selon différents usages en fonction des besoins d'appui des producteurs. FairAfrik n'est pas décisionnaire dans l'usage du premium, mais s'assure qu'une partie du premium est versée directement aux producteurs. Le montant du premium versé par FairAfrik à la YGL pour la campagne 2021-2022 s'élevait à 600 USD/t de fèves achetées, soit un quart du prix d'achat du cacao conventionnel.

D'autres services sont proposés en plus du premium, sous forme d'appuis techniques ponctuels ou de campagne de sensibilisation (sur le genre, sur le travail des enfants, etc.) ou en nature (pépinière, distribution de plants d'arbres d'ombrage ou de cacao pour le renouvellement des parcelles, etc.). D'autres actions sont mises en œuvre plus globalement, auprès des communautés (sensibilisation, services de santé, infrastructures sociales, formation des jeunes au métier du chocolat, etc.).

Une seconde phase de négociation a lieu entre la YGL et les producteurs qui la fournissent pour décider de l'utilisation du premium. La YGL n'appartient pas aux producteurs (ce n'est pas une coopérative), mais ceux-ci sont partie-prenante du conseil d'administration de l'entreprise.

Le premium se décompose en plusieurs parties :

- ▶ Un premium de 60 GHS/sac de fèves, reversé en cash au producteur par la coopérative
- ▶ La fourniture de bio intrants (pesticides et fertilisants)
- ▶ Accès à de la main d'œuvre spécialisée pour la taille et l'épandage de fertilisant

- ▶ Accès à de l'équipement pour l'entretien des parcelles et la taille
- ▶ Accès à des sessions de formation des producteurs sur diverses thématiques selon les besoins exprimés.

Pour la campagne 2021-2022, la part du premium touchée directement par les producteurs représentait 7,5% du prix d'achat¹³⁹ au kg de fèves fermentées séchées.

Analyse du mécanisme

Pertinence du mécanisme dans la couverture des besoins financiers liés à la mise en œuvre de pratiques agroécologiques au niveau des exploitations familiales et des OP

Le premium offre une incitation financière directe aux producteurs biologiques qui a pour objectif de les inciter à maintenir leur engagement envers les pratiques agricoles biologiques, en compensant les coûts supplémentaires engendrés par la conversion. En effet, les producteurs constatent une multiplication des coûts liés à la main d'œuvre (entretien des parcelles, taille, etc.), une augmentation des coûts liés à l'approvisionnement en intrants biologiques (peu d'approvisionnement local, approvisionnement non pris en charge par l'Etat, contrairement à la production conventionnelle), etc. En parallèle, les rendements ont tendance à baisser au moins sur les premières années de conversion.

Dans le cas étudié, le premium touché en liquide par le producteur participe très partiellement à compenser les coûts supplémentaires associés à la conversion et à la certification biologique, car le montant perçu n'est pas à la hauteur du surcoût. Cependant, les autres composantes du premium, à savoir les formations, l'accès à la main d'œuvre qualifiée, au matériel, aux intrants, etc., sont autant d'avantages qui contribuent à combler les besoins générés par la conversion.

Il est important de noter que la part du premium que touchent les producteurs est le fruit de négociations/rapports de force, d'une part au sein de l'entreprise ou de la coopérative qui collecte les fèves d'une part (modalités de paiement du premium, part touchée en espèces et en services, part reversée à la communauté, etc.), et d'autre part entre la coopérative/entreprise qui collecte et l'acheteur final (montant total du premium, conditionnalité d'usage, etc.). Selon le niveau d'engagement des parties prenantes en faveur d'une juste rémunération des producteurs, de la conjoncture du marché (hausse de la demande, niveau d'approvisionnement de l'acheteur, etc.), le niveau du premium peut varier. Cela signifie que le niveau de couverture des besoins financiers peut également varier dans le temps, ce qui ne facilite pas la planification et l'investissement pour le producteur. Dans le cas étudié, FairAfric s'est engagé à effectuer une revalorisation du premium à la hausse au fur et à mesure du temps, ce qui limite ce risque.

Sans être jugé suffisant pour couvrir les besoins financiers liés à la mise en œuvre de pratiques agroécologiques au niveau des exploitations familiales, le premium peut jouer le rôle d'incitatif pour le maintien de pratiques agroécologiques. En particulier, l'accès aux soins et l'apport de trésorerie à un moment clé ont été cités comme particulièrement importants pour les producteurs (voir encadré).

¹³⁹ Prix d'achat de 800 GHS/sac de fèves de 64kg (65 euros par sac, soient 1 euro le kg)

Par ailleurs, il faut souligner ici que, dans le cas étudié, l'accès aux services associés au premium (MO spécialisée, outillage et machines agricoles notamment) diffère parfois selon la localisation des parcelles. Un producteur dont la parcelle est isolée (soit parmi des producteurs conventionnels, soit seul à produire du cacao dans une zone devenue maraichère, par exemple) aura moins accès aux autres formes d'appui proposées que des producteurs dont les parcelles sont regroupées.

Le principe du premium est commun à toutes les certifications (UTZ, Commerce équitable, Agriculture Biologique, etc.). Cependant, les implications ne sont pas les mêmes ni en termes de changement de pratiques, ni en termes de besoins de financement. En effet, contrairement aux autres certifications, la conversion en agriculture biologique dure trois ans. Si le surplus de coûts est supporté dès la première année de transition par le producteur, les gains générés par la certification ne sont perçus qu'à partir de la quatrième année. Dans le meilleur des cas, la structure qui porte le projet de certification peut, sur fonds propres, prendre en charge certains coûts (matériel, MO, etc.) / proposer des services dès la première année de transition. Cependant, le premium ne couvre ni les coûts liés au processus de certification, ni les coûts générés par les changements de pratiques sur ces trois années, pourtant déterminants pour les producteurs.

Cohérence du mécanisme avec l'ensemble des 13 grands principes de l'agroécologie

Le premium versé dans le cadre de la certification agriculture biologique peut être cohérent avec plusieurs des 13 principes de l'agroécologie. Le premium encourage les agriculteurs à adopter des pratiques agricoles biologiques qui favorisent la biodiversité, préservent les écosystèmes et minimisent l'utilisation d'intrants de synthèse. La rotation des cultures, l'agroforesterie et la polyculture, encouragées (pas obligatoires) dans le cadre de la production biologique, favorisent la diversification des cultures. Cela contribue à améliorer la résilience des systèmes agricoles et réduire les risques liés aux maladies et aux ravageurs. L'agriculture biologique met également l'accent sur le recyclage des ressources, tel que les déchets organiques et les nutriments via la mise en œuvre de pratiques de compostage ou de mulching par exemple, ou par le renforcement des interactions au sein des écosystèmes.

Cependant, il convient de noter que la cohérence avec les principes de l'agroécologie peut varier en fonction de la manière dont le premium est utilisé et de la manière dont les agriculteurs intègrent ces principes dans leurs pratiques agricoles. En dehors d'exigences relatives à l'interdiction d'application d'intrants de synthèse, l'utilisation d'OGM, le maintien de la fertilité des sols, le suivi de l'intégrité des produits tout au long de la chaîne de valeur ou la mise en place de système de traçabilité, la certification biologique est relativement peu prescriptive en termes de pratiques. Une approche holistique, qui intègre pleinement les dimensions sociales, économiques et environnementales, est essentielle pour promouvoir une agriculture véritablement agroécologique et n'est pas forcément induite par la seule certification.

Cohérence du mécanisme à l'échelle nationale, par rapport à la stratégie du pays et aux autres initiatives en cours

Comme pour la production de cacao conventionnel, l'Etat via le COCOBOD exerce un fort contrôle sur la production biologique. Le marché du cacao biologique demeure un marché de niche : la part de la production de cacao biologique du Ghana est estimée à 0,6 % et a tendance à baisser ces dernières

années (Willer et Lernoud, 2019). La production biologique n'est pas une priorité pour le gouvernement à l'heure actuelle. La récente réglementation sur la déforestation importée de l'Union Européenne pourrait cependant rapidement changer la structure du secteur dans les années à venir. D'autres acteurs tels que les réseaux d'organisations non-gouvernementales (ONG) transnationales et nationales et les entreprises privées commencent à jouer un rôle actif dans la production de cacao biologique au Ghana (Glin et al., 2015).

A ce jour, le Ghana, ne dispose pas de ses propres politiques de réglementation ni de certificateurs reconnus localement pour les produits biologiques, et doit donc s'en remettre à des organismes affiliés à l'*International Federation of Organic Agriculture Movements* (IFOAM) pour la certification.

Portée actuelle du mécanisme et perspectives de passage à l'échelle

Le mécanisme est de fait limité à la demande en cacao certifié, donc au volume que l'entreprise pourra transformer et commercialiser sur le marché du cacao biologique. La portée du mécanisme dépend en premier lieu de la maturité du marché (les consommateurs sont prêts à payer plus cher des produits certifiés) et l'accès au marché (les entreprises sécurisent des débouchés pour la commercialisation de cacao certifié). En 2018, 9000 tonnes de fèves certifiées biologiques ont été commercialisées au Ghana, donc un marché très restreint. Pour le cas étudié, le premium est distribué à environ 1000 producteurs de cacao (ce chiffre varie selon les années).

Dans la mesure où la demande est au rendez-vous, le coût de certification ne peut pas être assumé par un producteur de cacao seul. Il passe donc obligatoirement par une coopérative et donc nécessite une masse critique de producteurs regroupés en coopérative.

Enfin, une fois certifié, le producteur n'a pas de garantie de bénéficier du premium sur l'ensemble de sa production. En effet, la quantité de fèves qui sera vendue en tant que production certifiée est toujours incertaine et varie d'une année à l'autre, selon la demande et la trésorerie de l'acheteur. Les agriculteurs ne sont pas encouragés à livrer toute leur production à leur coopérative/principal acheteur car ils ne reçoivent pas toujours la prime sur la totalité de la quantité livrée. Si d'autres acheteurs/intermédiaires se présentent alors que la coopérative manque de fonds pour acheter des fèves, l'agriculteur vendra à l'acheteur qui dispose de liquidités immédiates mais ne touchera pas forcément de premium. Par ailleurs, les producteurs les plus isolés touchent la prime en espèces mais ne bénéficient pas forcément de tous les services associés au premium.

Les éléments susmentionnés sont autant de phénomènes qui peuvent limiter la portée du mécanisme, selon les années et l'organisation de la production.

Les consommateurs sont de plus en plus soucieux de la qualité des aliments qu'ils consomment, ainsi que de l'impact environnemental et social de leur production, notamment dans les pays européens, aux Etats-Unis et au Canada. Pour répondre à la demande des consommateurs et se différencier sur un marché très compétitif, les entreprises alimentaires et les fabricants de chocolat ont également manifesté un intérêt croissant pour l'utilisation de cacao certifié biologique dans leurs produits. Le marché est susceptible de continuer à croître dans les années à venir, offrant donc des perspectives pour la mise à l'échelle de ce mécanisme de financement. Cependant, Amiel et Laurens (2019) pointent que l'augmentation de la part de cacao bio sur le marché semble s'accompagner d'une baisse de l'écart

de prix observé avec le marché conventionnel. Ils mettent donc en exergue le risque d'atteindre rapidement un seuil de saturation en l'absence d'une demande soutenue.

Outre une demande accrue sur le marché international, un passage à l'échelle de ce mécanisme nécessite une organisation des producteurs pour supporter le coût de la certification, des rapports de force équilibrés au sein de la chaîne de valeur et des modes de gouvernance sains et transparents, qui permettent une juste attribution du premium dans ses différentes dimensions.

Efficacité du mécanisme et de l'articulation des ressources financières mobilisées

Le mécanisme peut, selon les cas, être utilisé pour faciliter l'accès des producteurs à des services financiers (alimenter un fonds de caution pour l'accès à des crédits classiques, permettre la formation de personnel dédié à l'appui des producteurs pour monter des dossiers de crédits, etc.). Cependant, ce cas de figure n'a pas été rencontré dans les cas étudiés.

Pérennité du mécanisme

Le mécanisme est jugé pérenne dans la mesure où l'acheteur final maintient son approvisionnement auprès des coopératives/entreprises, et donc des producteurs. Le paiement d'un premium est donc directement conditionné à l'accès au marché et à l'établissement de partenariats durables entre les parties-prenantes.

Dans le cas étudié, FairAfric s'est engagé à renégocier régulièrement le premium et de rehausser ses ambitions au fur et à mesure de l'augmentation des volumes achetés. C'est une façon d'assurer aux producteurs et aux OP un revenu stable et durable dans le temps. Cependant, ce n'est pas une pratique réglementée par la certification, et qui dépend donc de l'engagement des parties-prenantes.

Répliquabilité du mécanisme à d'autres pays / d'autres chaînes de valeur

Le mécanisme peut facilement être répliqué à d'autres filières dans la mesure où le marché est mature, c'est-à-dire où les consommateurs sont prêts à payer des produits certifiés. Dans le cas des pays d'Afrique de l'ouest, cela se limite en général aux filières destinées à l'export, car la demande de produit biologique émerge à peine sur le marché local. Par ailleurs, les dynamiques sur le marché du cacao sont très particulières au Ghana et en Côte d'Ivoire du fait notamment de l'implication forte des Etats. Dans le cas d'un marché moins régulé, les dynamiques peuvent être très différentes, et les agriculteurs peuvent avoir plus d'avantages à se tourner vers la certification.

Synthèse

| Forces | Faiblesses |
|---|---|
| <p>► L'acheteur final s'assure que l'ensemble des producteurs bénéficie directement d'au moins une partie du premium versé.</p> | <p>► Le premium ne couvre ni les coûts liés au processus de certification, ni les coûts générés par les changements de pratiques sur les trois années de transition en bio.</p> |

| <ul style="list-style-type: none"> ▶ Pérennité du mécanisme assurée sous réserve d'un bon accès au marché. ▶ Efficace lorsque mis en œuvre dans le cadre d'une coopération entre des parties-prenantes qui ont de fortes ambitions environnementales et sociales. ▶ Bon incitatif pour le maintien de pratiques agroécologiques : capacité à couvrir des besoins liés à la production AE, notamment en MO, mécanisation et trésorerie. | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Intégration plus ou moins importante des 13 principes selon l'approche choisie par les parties prenantes – certification centrée sur les pratiques mais peu prescriptive au niveau de l'écosystème, et sur les aspects sociaux et économiques de la production. ▶ Bénéfices inégaux pour les producteurs qui adoptent des pratiques biologiques selon les caractéristiques de l'EAF (facteurs édaphiques, facteurs de production, pratiques de gestion de l'EAF, etc.) ▶ Besoin d'une surface critique en bio (grande parcelle ou regroupement géographique de producteurs) pour pouvoir bénéficier pleinement des avantages liés au premium (hors cash). |
|--|---|
| Opportunités | Menaces |
| <ul style="list-style-type: none"> ▶ Garantir un premium minimum si possible sur plusieurs années peut permettre de garantir un revenu complémentaire au producteur et donc favoriser l'investissement. ▶ Favoriser la hausse des ambitions sociales et environnementales des parties prenantes pour garantir une augmentation progressive de la portée du mécanisme. ▶ Possibilité d'aller au-delà des exigences des cahiers de charges, selon l'ambition des parties-prenantes. | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Asymétrie de pouvoir – le premium est issu de négociations entre les parties-prenantes (producteurs – acheteur primaire – acheteur/transformateur) donc dépend des rapports de force établis entre elles, parfois au détriment des producteurs. ▶ Dans un contexte de difficulté d'accès au marché bio, la totalité de la production biologique n'est pas toujours vendue comme telle, et donc ne génère pas de premiums – le risque encouru par les entreprises ou coopératives locales est donc important. ▶ Manque de transparence des coopératives sur l'utilisation du premium. ▶ Si le premium n'est pas suffisamment avantageux ou varie trop d'une année à l'autre, risque d'un retour à des pratiques conventionnelles. |

Recommandations - notamment pour une mise à l'échelle par la CEDEAO

- ▶ Promouvoir, au travers des politiques publiques l'orientation vers une production agricole biologique et faciliter le processus de labellisation de la production.
- ▶ Favoriser l'émergence d'une demande pour des produits à haute qualité environnementale sur le marché local.
- ▶ Encourager le secteur privé à adopter des ambitions sociales et environnementales fortes ainsi qu'à rentrer dans un processus d'amélioration continue des engagements.
- ▶ Accompagner les producteurs et les structures qui les représentent pour un meilleur accès au marché.

Sénégal

Subventionnement par l'Etat des intrants biologiques

Description brève du mécanisme

L'Etat sénégalais a mis en place depuis deux ans un programme de subventions d'engrais organiques dans le cadre de l'enveloppe consacrée aux campagnes agricoles. Ce programme est géré en partenariat avec les fournisseurs d'engrais organique, et en premier lieu Eléphant Vert.

Contexte de mise en œuvre du mécanisme financier

Le processus de transition vers des modes de production plus durables est aujourd'hui porté au niveau de l'Etat par une synergie entre plusieurs départements ministériels : Ministère de l'Agriculture, de l'Équipement rural et de la Souveraineté alimentaire, Ministère de l'Environnement, du Développement durable et de la Transition écologique, Ministère de l'Élevage et des Productions animales.

Il cible toutes les zones agroécologiques du Sénégal et tous types de systèmes de production, dont une grande majorité d'exploitations familiales aux surfaces cultivées et à l'accès aux matériels agricoles et à la main d'œuvre (familiale) limités.

Les facteurs externes s'opposant au succès du mécanisme, identifiés par le gouvernement sénégalais sont essentiellement :

- ▶ Les habitudes et les préjugés des producteurs : toutes les OP ne sont pas favorables à l'engrais organique, considérant l'allongement que son usage implique sur les cycles de maturité, et les efforts supplémentaires qu'implique son utilisation.
- ▶ Le coût d'opportunité, en l'absence de débouchés permettant de valoriser la production biologique, même si des efforts de communications sont réalisés sur la qualité et l'impact positif sur la santé des produits biologiques,
- ▶ L'allocation budgétaire limitée en raison de la multitude des priorités gouvernementales,
- ▶ La conviction répandue que l'usage d'engrais organique retarde la souveraineté alimentaire
- ▶ Le manque de disponibilité de l'engrais biologique.

Inscription du mécanisme dans la transition agroécologique

Le mécanisme s'inscrit dans l'engagement du gouvernement sénégalais en faveur de l'agriculture durable. Il vient consolider des approches préalablement développées par des organisations de producteurs avec l'appui d'ONG, notamment ENDA PRONAT dans plusieurs zones agroécologiques.

A ce jour, il n'y a pas de rapport formel de suivi de la distribution des subventions des biofertilisants organiques par l'Etat. Des missions de terrain sont néanmoins réalisées pour assurer le suivi du dispositif.

Description du mécanisme financier

Le programme de subvention des intrants et biofertilisants organique est financé sur le budget de l'Etat. Il est conduit par le Ministère de l'Agriculture, de l'Equipeement rural et de la Souveraineté Alimentaire (MAER/SA). Le gouvernement sénégalais travaille avec des partenaires commerciaux agréés retenus à la suite d'un processus d'appel d'offre. Des commissions dirigées par les autorités administratives à l'échelle régionale, départementale et communale sont mises en place pour la distribution des engrais et produits fertilisants qui se fait au travers des OP. Les coûts d'acheminement sont à la charge des producteurs, ce qui peut s'avérer un frein à l'adoption des intrants considérant le volume et le poids des intrants organiques comparés aux intrants chimiques, et donc les coûts de transport induits. Les OP doivent payer la part non-subventionnée des engrais à réception. Cette absence de délais de paiement est aussi une contrainte compte tenu du manque de liquidités de certaines OP.

Le taux de subvention est compris entre 81 et 93% contre 38 à 58% pour l'engrais chimique (source : Direction de l'Agriculture / Circulaire). Les partenaires commerciaux assurent des formations et des suivis sur l'utilisation des produits. Pour la campagne 2023/2024, selon les informations obtenues de la Direction de l'Agriculture, il y a 30 fournisseurs d'engrais chimique et 18 fournisseurs d'engrais organique qui ont soumissionné. Parmi les fournisseurs d'engrais organiques, figurent ELEPHANT VERT, SENAGRO, ASTOL, BIOTEC et SEDAB.

Eléphant Vert

Le groupe Eléphant Vert est né en 2012 en Afrique pour apporter une solution naturelle contre les invasions de locustes et sauteriaux avec la distribution d'un premier produit, Novacid. Eléphant Vert a ensuite développé sur plusieurs continents une offre de biostimulants et de biocontrôle. C'est un groupe multinational à capitaux suisses doté de convictions environnementales fortes. Il développe notamment une activité conséquente de recherche et développement. Eléphant Vert est présent au Sénégal depuis 2016 avec une forte présence sur le terrain.

Eléphant Vert vend essentiellement à l'Etat et à des Projets de bailleurs de fonds (GIZ, USAID). En 2022, elle a fourni 3 500 tonnes d'engrais dont 2 500 tonnes à destination de l'horticulture et 1000 tonnes à destination de l'agriculture. Cependant, Eléphant Vert ne communique que peu sur ses performances opérationnelles, ni sur les résultats du suivi de ses produits en termes de rendement par exemple.

L'appui du groupe Eléphant Vert est aujourd'hui indispensable pour faire face aux délais de paiement importants de l'Etat et à un cadre d'exploitation considéré comme peu incitatif.

Eléphant Vert est présent dans d'autres pays de la CEDEAO : le Cap Vert, le Burkina Faso et le Mali.

Analyse du mécanisme

Pertinence du mécanisme dans la couverture des besoins financiers liés à la mise en œuvre de pratiques agroécologiques au niveau des exploitations familiales et des OP

Le mécanisme est très pertinent car il constitue une vraie incitation pour les producteurs à transitionner vers l'usage d'engrais organiques. La subvention conséquente sur le prix de l'engrais organique permet

par ailleurs de compenser le surcoût qui serait provoqué par l'usage de ce type d'engrais sans subvention, en l'absence de débouchés permettant de mieux valoriser la production.

Cohérence du mécanisme avec l'ensemble des 13 grands principes de l'agroécologie

L'usage d'engrais biologiques produits localement ou dans la région s'inscrit directement dans les principes 1, 2 et 3 de l'agroécologie. Le Sénégal a par ailleurs l'ambition de produire de l'urée d'ici fin 2023 pour réduire sa dépendance vis-à-vis du Nigeria et de l'Ukraine.

Cohérence du mécanisme à l'échelle nationale, par rapport à la stratégie du pays et aux autres initiatives en cours

Le mécanisme s'inscrit directement dans la stratégie du gouvernement sénégalais et notamment dans le Cadre National d'Investissement Stratégique pour la gestion durable des terres et dans le Plan Sénégal Emergent Vert.

Portée actuelle du mécanisme et perspectives de passage à l'échelle

Pour 2023, le Sénégal s'est engagé à mettre 160 000 tonnes d'engrais à disposition des producteurs sénégalais dont 70 000 tonnes d'engrais biologiques et organiques, correspondant à 10 Mds FCFA.

Efficacité du mécanisme et de l'articulation des ressources financières mobilisées

En 2022, sur les produits Eléphant Vert, le taux d'écoulement est de 96% pour l'engrais liquide et de 19% pour l'engrais solide. Les difficultés d'écoulement s'expliquent notamment par le manque de communication, la non-orientation des stocks vers les besoins exprimés, et les difficultés de transport.

Pérennité du mécanisme

Le mécanisme dépend de la volonté politique d'allouer de manière annuelle une enveloppe au subventionnement d'engrais organique. Sa pérennité ne sera réellement acquise que lorsque les produits seront pleinement adoptés par les producteurs, ce qui nécessitera des efforts de sensibilisation, de formation et de suivi.

Répliquabilité du mécanisme à d'autres pays / d'autres chaînes de valeur

La répliquabilité du mécanisme dépend de la volonté politique d'allouer une partie de son budget au subventionnement d'intrants organiques, mais aussi de l'existence localement d'unités de production assurant la disponibilité d'engrais organique de qualité.

Synthèse

| Forces | Faiblesses |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ▶ Forte volonté politique (feuilles de route intégrant l'agriculture durable) | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Quantité limitée de certains produits par rapport à la demande |

| | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ▶ Engagement d'allocation budgétaire en faveur des intrants organiques ▶ Existence de producteurs d'intrants biologiques capables de produire en quantité et qualité suffisante ▶ Existence d'une fédération forte et engagée qui promeut les produits et d'une plateforme d'échanges nationale | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Mauvaise adéquation offre/demande en termes de type de produit et de zone géographique ▶ Manque de communication et de sensibilisation des producteurs ▶ Manque de coordination avec les institutions financières pour le financement de la part résiduelle ▶ Manque de suivi/évaluation et de gestion des connaissances relatives au mécanisme ▶ Délais de paiement important de l'Etat vis-à-vis de ses fournisseurs |
| Opportunités | Menaces |
| <ul style="list-style-type: none"> ▶ Augmentation de la demande pour les intrants biologiques à la suite d'actions de communication/sensibilisation mais surtout du constat des effets positifs de leur utilisation | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Absence de marché bio et obligation de vendre au prix des produits conventionnels |

Recommandations - notamment pour une mise à l'échelle par la CEDEAO

- ▶ Coordonner le mécanisme avec les institutions financières, possiblement au travers de LBA
- ▶ Encourager la création / l'installation d'entreprises de production d'intrants et leur labellisation à l'échelle nationale, voire régionale ?
- ▶ Encourager un meilleur suivi / évaluation du mécanisme à l'échelle nationale

La Banque Agricole

Description brève du mécanisme

L'ex-Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal (CNCAS), créée en 1981, est devenue La Banque Agricole en 2019. Elle est détenue à 57% par l'Etat sénégalais. C'est la seule banque du Sénégal à vocation agricole. Elle est active sur tous les maillons des chaînes de valeur agricoles. 60% de ses financements ciblent une clientèle agricole. Elle est partenaire de la Compagnie d'Assurance Agricole du Sénégal (CNAAS) avec laquelle elle a institué une assurance obligatoire pour la riziculture. Elle bénéficie également d'un fonds de bonification abondé par l'Etat, d'un fonds de garantie et d'un fonds de calamités.

Contexte de mise en œuvre du mécanisme financier

La Banque Agricole est présente dans toutes les zones agroécologiques du Sénégal. Les EAF ciblées occupent toutes les zones agro écologiques et sont actives dans les cultures de riz (Vallée du Fleuve), de céréales (Bassin Arachidier, Sénégal Oriental, Casamance, Vallée), d'arachide (bassin Arachidier, Sénégal Oriental et Casamance), de banane (Sénégal Oriental dans la région de Tambacounda et Casamance dans la région de Sédhiou), Coton (Sénégal Oriental) et de Sésame dans la Casamance et l'horticulture dans les Niayes et la Vallée du Fleuve. Elles sont encadrées par des organismes ou sociétés d'Etat (SAED au niveau de la Vallée, SODEFITEX et SODAGRI dans le Sénégal Oriental, etc.). Certains exploitants agricoles utilisent des moyens de production modernes tels que des motopompes, des systèmes d'irrigation, des panneaux solaires, des engins de labour motorisés, etc. La Banque agricole est particulièrement active dans la chaîne de valeur du riz.

Inscription du mécanisme dans la transition agroécologique

LBA s'engage pour le financement de l'agriculture durable au travers de plusieurs initiatives :

- ▶ LBA attend une ligne de financement de 56,9 M USD de la part de l'initiative multipays IGREENFIN, portée par le FIDA, financée par le Fonds Vert Climat, la BAD, la BID et le FIDA et ayant pour but de verdir les banques agricoles et le secteur financier pour promouvoir une agriculture paysanne résiliente au changement climatique et à faible émission de CO2
- ▶ LBA a reçu une ligne de crédit d'1,7 Mds FCFA auprès de l'AFD pour financer les investissements nécessaires au développement d'une agriculture moderne. Elle est en discussion avec l'AFD pour une ligne de crédit verte,
- ▶ LBA est elle-même accrédité depuis 2020 au Fonds Vert Climat mais n'a pas encore reçu de financement de la part de ce fonds.

Plus spécifiquement, elle propose des solutions de financement pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, le financement de la transition énergétique (pompage solaire) et des produits verts (biogaz, foyers améliorés, etc.). Elle dispose d'un produit dénommé Woomal Mbay, qui est une solution de pompage et d'irrigation solaire connectée destinée aux clients (agriculteurs individuels, entreprises, GIE).

Description du mécanisme financier

LBA propose des crédits à tous types de clients agricoles, dans tous les maillons des chaînes de valeur agricoles, à un taux d'intérêt annuel de 7,5%. Ce taux limité est permis par un fonds de bonification abondé par l'Etat qui compense le manque à gagner (5,5%).

LBA propose également des lignes de refinancement à destination des SFD pour le financement de l'agriculture (financement des campagnes agricoles) au même taux d'intérêt bonifié de 7,5%. Elle propose des conditions d'accès plus souples que les banques commerciales (pas de titres fonciers demandés, pas de comptes certifiés, caution solidaire des dirigeants autorisée en garantie, etc.)

LBA gère plusieurs lignes de financement destinées au secteur primaire (financement direct ou indirect au travers des SFD) : fonds koweïtien, FONSTAB, etc. A fin Décembre 2020, elle gérait un montant total de 10,4 Mds FCFA de ressources extérieures.

Avec la BNDE, elle est en train d'accompagner des modèles de partenariat « chaîne de valeur » au niveau des interprofessions. De nouveaux mécanismes de recouvrement sont développés à travers ces modèles (remboursement en stocks par exemple). Un mécanisme est déjà en place dans la filière riz : LBA finance d'abord les producteurs, puis les transformateurs, puis les commerçants.

Analyse du mécanisme

Pertinence du mécanisme dans la couverture des besoins financiers liés à la mise en œuvre de pratiques agroécologiques au niveau des exploitations familiales et des OP

LBA propose des produits de crédit permettant de répondre à différents besoins liés à la mise en œuvre de pratiques agroécologiques. Notamment, elle propose du crédit à moyen terme, ainsi que du refinancement aux SFD. Certains produits sont spécifiquement dédiés au financement de pompage solaire, de biogaz ou de foyers améliorés.

Cohérence du mécanisme avec l'ensemble des 13 grands principes de l'agroécologie

N/A

Cohérence du mécanisme à l'échelle nationale, par rapport à la stratégie du pays et aux autres initiatives en cours

En tant que banque publique, LBA constitue le mécanisme financier de l'Etat pour l'agriculture.

Portée actuelle du mécanisme et perspectives de passage à l'échelle

- ▶ Durant la saison 2021/2022, la banque a débloqué 21,418 Mds FCFA destinés à financer la production agricole et 11,329 Mds FCFA pour la commercialisation de produits issus de l'agriculture.
- ▶ Dans la filière riz, sur les 5 dernières années, les interventions de LBA s'élèvent à plus de 77 Mds FCFA dont 50 Mds en production et 27 Mds en transformation.

Effacité du mécanisme et de l'articulation des ressources financières mobilisées

Le statut du mécanisme lui permet d'articuler de manière particulièrement efficace plusieurs types de ressources financières.

Pérennité du mécanisme

LBA existe depuis plus de 40 ans. Elle apparaît légèrement déficitaire en 2020 mais son adossement à l'Etat sénégalais assure sa pérennité.

Répliquabilité du mécanisme à d'autres pays / d'autres chaînes de valeur

Le mécanisme est répliquable à d'autres pays. Il n'est pas lié à une chaîne de valeur en particulier.

Synthèse

| Forces | Faiblesses |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ▶ Banque publique de développement à capitaux mixtes publics/privés ▶ Fonds de bonification, fonds de garantie, fonds de calamité ▶ Accès des SFD au refinancement ▶ Subventionnement d'assurance agricole ▶ Portée importante ▶ Quelques produits de crédit « verts » ▶ Développement de partenariats « chaîne de valeur » ▶ Bonne capacité à capter des ressources financières internationales | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Approche vis-à-vis de la TAE (ou plus généralement de l'agriculture durable) encore peu structurée |
| Opportunités | Menaces |
| <ul style="list-style-type: none"> ▶ Développer une politique / stratégie d'intervention dédiée en matière de financement de la TAE | |

| | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">▶ Développer des produits verts plus répondant de manière plus directe aux besoins financiers de la TAE▶ Répliquer les partenariats « chaîne de valeur » pour le financement de la TAE en particulier▶ Mettre en place des mécanismes financiers incitatifs pour les produits verts (bonus de taux par exemple) | |
|---|--|

Recommandations - notamment pour une mise à l'échelle par la CEDEAO

- ▶ Capitaliser sur l'expérience de LBA notamment en termes de subventionnement d'assurance obligatoire et de fonds de bonification / fonds de garantie / fonds de calamité pour la partager à d'autres pays
- ▶ Appuyer le développement des banques publiques de développement agricole
- ▶ Appuyer LBA (et les autres banques) dans la structuration de son approche vis-à-vis de l'agriculture durable en général et de l'agroécologie en particulier

CAURIE Microfinance

Description brève du mécanisme

CAURIE MF est une institution de microfinance mutualiste née d'un programme de développement. Depuis 2018, CAURIE s'est investie dans la lutte contre le changement climatique en devenant partenaire du projet MEBA, qui a mis en place une plateforme visant à « accréditer » les institutions de microfinance engagées dans l'adaptation face aux effets du changement climatique. CAURIE a reçu du projet un accompagnement technique pour se mettre aux standards de la plateforme. Cet accompagnement l'a notamment amené à mettre en place xx produits financiers visant spécifiquement l'adaptation des clients emprunteurs.

Contexte de mise en œuvre du mécanisme financier

CAURIE MF est présente dans toutes les zones agroécologiques de Sénégal. Dans la vallée (Région de Saint Louis), la riziculture et le maraîchage (cultures irriguées) sont les principales activités. Dans le bassin arachidier, le Sénégal Oriental et la Casamance (Régions de Sédhiou et Kolda), l'agriculture pluviale (céréales, arachides, mil, maïs, haricot) est la principale activité financée. Au niveau des Niayes (Zone de Bambilor, Sangalkam, etc.), le maraîchage est la culture la plus pratiquée et financée.

Les exploitants agricoles clients ou clients potentiels de CAURIE MF utilisent des moyens de production globalement modestes (charrue, houes, etc.) et comptent sur une main d'œuvre familiale. Lors de la préparation des champs ou des récoltes, des corvées (entraide entre les habitants) ou une main d'œuvre additionnelle ponctuelle est sollicitée et rémunérée. Les ventes sont réalisées bord champ pour le maraîchage, à travers les marchés hebdomadaires ou des campagnes de commercialisation organisées par les huileries.

Le mécanisme financier s'inscrit dans le cadre du projet MEBA, dont la première phase s'est déroulée de 2012 à 2017 en partenariat avec 5 IMF en Colombie et au Pérou. Dans le cadre de la seconde phase (2018-2020), plusieurs IMF ont été sélectionnées notamment en Colombie, en République Dominicaine, au Costa Rica, au Bénin (COMUBA) et au Sénégal (CAURIE).

Le banditisme transfrontalier, les inondations et la sécheresse sont les principaux facteurs externes pouvant influencer sur le déploiement du mécanisme.

Inscription du mécanisme dans la transition agroécologique

Le Projet MEBA promeut l'adaptation basée sur les écosystèmes. Elle est définie comme l'utilisation de la biodiversité et des services écosystémiques dans le cadre d'une stratégie globale visant à aider les populations à s'adapter aux effets néfastes du changement climatique. Les solutions EbA promeuvent certaines pratiques agroécologiques telles que (i) la conservation des sols et le renouvellement de la fertilité, (ii) la gestion des cultures, (iii) la gestion des sources d'énergie et des équipements et (iv) l'organisation et les actions collectives des producteurs.

La plateforme de gestion de la biodiversité MEBA repose sur plusieurs stratégies (20 au total) reconnues en matière d'adaptation, CAURIE MF en a retenu quatre (4) à savoir :

- ▶ La diversité culturelle

- ▶ L'usage du solaire,
- ▶ L'utilisation de l'engrais organique,
- ▶ L'irrigation goutte à goutte.

Description du mécanisme financier

La Coopérative Autonome pour le Renforcement des Initiatives Economiques par la MicroFinance (CAURIE-MF) est issue d'un programme de microfinance né de l'ONG américaine Catholic Relief Services et l'Eglise Catholique du Sénégal par l'intermédiaire de CARITAS Sénégal. L'institution est devenue une société privée (SARL) en octobre 2005, avant de se reconstituer sous la forme d'une société Coopérative d'Epargne et de Crédit en 2009. Dans sa stratégie d'offre de produits et services à sa clientèle, CAURIE-MF intervient à plus 60% en milieu rural et dans 13 régions administratives du Sénégal. Cette offre de services s'appuie sur 18 points de service dont 9 agences et 9 guichets. Elle compte parmi les sept plus grandes IMF du Sénégal. Elle a su gagner en notoriété avec son modèle de Banc Villageois (BV) et la méthodologie de crédits solidaires. Au-delà, elle a joué un rôle prépondérant dans la vulgarisation de la gestion des performances sociales (GPS) en Afrique avec le projet MISION (Microfinance Institutions improve their Outreach and Impact through Networks). En matière de finance agricole, elle s'est particulièrement illustrée avec l'introduction dans son offre d'un produit de crédit destiné à financer l'agriculture en 2017, au travers d'un partenariat avec un projet dénommé Renforcement des Petits Producteurs Ruraux. A la fin du projet, CAURIE MF a apprécié la valeur ajoutée du produit et s'est engagée dans une autre phase en marquant son action dans une stratégie de contribution à la promotion et au développement de l'agriculture durable. Le financement vert fait partie des orientations de son plan stratégique.

CAURIE cible notamment une clientèle d'exploitations familiales. Ses crédits couvrent uniquement le fonds de roulement. Les équipements et matériels agricoles ne peuvent pas être pris en charge car CAURIE ne dispose pas des ressources nécessaires pour réaliser des crédits à moyen et long terme.

Dans le cadre du MEBA et avec son accompagnement, CAURIE MF a développé plusieurs produits de crédit spécifiquement destinés à optimiser les stratégies d'adaptation de ses clients :

- ▶ JAPPO SUXALI MBAY MI, produit destiné à financer l'agriculture et l'élevage dans une logique de partenariats chaîne de valeur, mis en place en 2018 après une phase pilote de 9 mois.
- ▶ Crédit PEMA (prêt Equipements et Matériels Agricoles), qui finance notamment des systèmes d'irrigation solaires :
 - Montant : 100 000 à 3 000 000,
 - Taux d'intérêt : 15% annuel dégressif,
 - Frais de dossier : 2%,
 - Apport : 20%,
 - Assurance décès invalidité : 0,6%,
 - Durée : 18 mois pour petit matériel et 30 mois pour équipement agricole,
 - Garantie : Nantissement des équipements, garantie personnelle

Ce produit n'est pas encore commercialisé, par manque de ressources financières adaptées.

- ▶ Crédit Biodigesteurs en partenariat avec Bio Energie Green :
 - fonds de garantie de 20% et épargne nantie de 10% défalqués sur le montant du financement
 - taux d'intérêt de 15% annuel dégressif ;
 - durée de 12 mois ;
 - différé
 - frais de dossier de 2% et une assurance décès de 0,6% du montant accordé.

S'agissant du crédit biodigesteurs, CAURIE MF s'appuie sur une ligne de crédit mise en place par la Fondation Mastercard de 1 Md FCFA (1,5 M EUR) pour une durée de 30 mois, sur laquelle CAURIE ne supporte aucun taux d'intérêt, destinée à financer tout le portefeuille agricole, avec un pourcentage dédié aux biodigesteurs. Un partenaire technique, TERANGA Gestion assure le suivi de ce partenariat.

Par ailleurs, le fonds Huruma a alloué en 2022 2,5 M EUR à CAURIE MF dans le but de soutenir la croissance de CAURIE MF dans le secteur agricole avec pour objectif d'atteindre plus de 17 000 petits exploitants agricoles. La ligne est prévue pour 3 ans avec un taux d'intérêt de 6,25% annuel et remboursable par semestre. Dans le cadre de ce partenariat CAURIE MF devrait développer un processus de numérisation des prêts agricoles avec la solution YAPU (programme MEBA), en adaptant son évaluation des risques à la localisation des agriculteurs, au rendement des cultures et à leur situation financière, afin de réduire le risque de crédit du secteur. L'objectif est de promouvoir est de réduire le risque de crédit du secteur agricole et promouvoir la résilience climatique auprès de ses clients.

Les premières expériences de crédit Biodigesteur ont été menées dans la zone de Kolda et n'ont pas été fructueuses en termes de qualité du portefeuille. Ceci s'explique par des difficultés pour les emprunteurs à écouler la production d'engrais organique (marché mal maîtrisé et absence de communication sur le produit). Afin de lever ces contraintes, l'approche a été rectifiée en vue d'assurer une meilleure maîtrise du marché. CAURIE associe désormais au crédit visant à financer les biodigesteurs des crédits à destination d'associations ou d'OP pour l'achat des engrais produits. Une seconde phase a été lancée dans le Sénégal Oriental (Sénégal Oriental), la Casamance (Sédhiou) et le bassin arachidier (Diourbel) sur la base d'un partenariat multipartite :

- ▶ CAURIE MF a la charge de l'ouverture des comptes et de la gestion du processus de crédit
- ▶ BIO ENERGIE GREEN appuie l'identification des besoins des producteurs, met à disposition les engrais produits par les biodigesteurs, et propose à FEBOPRA un renforcement de ses capacités entrepreneuriales
- ▶ FEPOBRA (Fédération des producteurs du bassin de l'Anambé) transmet les demandes de crédit à CAURIE MF, donne la caution morale du GIE aux producteurs, sensibilise les unions de producteurs sur l'utilisation de biointrants, vérifie l'utilisation finale des crédits, gère les livraisons d'engrais et le dispatching auprès des producteurs et assure la commercialisation du riz paddy.
- ▶ SODAGRI (société de développement agricole et industriel du Sénégal)

Les partenaires se rencontrent sur base régulière à l'occasion d'un comité de pilotage.

Les visites terrain réalisées (Ndongol) montrent que le dispositif n'est pas encore fonctionnel.

Elles ont aussi révélé la faiblesse du dispositif de suivi-évaluation mis en place par CAURIE à ce jour. Dans le cadre du nouveau partenariat multipartite, le suivi est partagé entre les différents partenaires.

Analyse du mécanisme

Pertinence du mécanisme dans la couverture des besoins financiers liés à la mise en œuvre de pratiques agroécologiques au niveau des exploitations familiales et des OP

Les produits de crédit mis en place par CAURIE microfinance permettent de répondre aux besoins financiers de court terme liés à la mise en œuvre de pratiques agroécologiques. En particulier, face au constat des difficultés de commercialisation des emprunteurs du crédit biodigesteur, CAURIE a développé un partenariat « chaîne de valeur » pour financer les producteurs en aval de la production d'intrants.

Sa présence en zone rurale et son expérience du crédit agricole en font un acteur très pertinent dans la couverture des besoins financiers des EAF. Sa politique de crédit et de garantie est inclusive. Cependant, CAURIE MF n'est pas encore en capacité de répondre aux besoins d'investissement.

Cohérence du mécanisme avec l'ensemble des 13 grands principes de l'agroécologie

CAURIE s'inscrit dans la logique « Ecosystem based Adaptation » et plus spécifiquement dans le contexte de la plateforme MEBA dont les stratégies recourent largement les 13 principes de l'agroécologie. On retrouve notamment les principes suivants :

- ▶ Biodiversité.
- ▶ Synergie.
- ▶ Diversification économique.
- ▶ Valeurs sociales et régimes alimentaires.
- ▶ Connectivité (plusieurs agences à travers le territoire, mécanisme pratiqué dans plusieurs zones agro écologiques du Sénégal)
- ▶ Gouvernance des terres et des ressources naturelles.
- ▶ Participation (protocole multipartite).

Cohérence du mécanisme à l'échelle nationale, par rapport à la stratégie du pays et aux autres initiatives en cours

CAURIE MF ne s'inscrit pas spécifiquement dans la stratégie nationale, cependant, le recours aux énergies renouvelables et aux biodigesteurs est tout à fait cohérent avec les Plans Nationaux d'Adaptation (PNA) et notamment dans le Programme National de Biogaz.

Portée actuelle du mécanisme et perspectives de passage à l'échelle

- ▶ En 2022, sur une production de crédit de 24 Mds FCFA, 15% ont été consacrés à l'agriculture

- ▶ Plus de 300 biodigesteurs ont été fournis pour un montant de crédit de plus de 230 millions de FCFA. L'encours de crédit est aujourd'hui inférieur à 70 M FCFA (malgré les difficultés, le partenaire Bio Energie Green assure le bon remboursement des crédits).

Notons qu'un projet de partenariat avec le Programme National de BioGaz, Bio Energie Green et la Compagnie Sucrière du Sénégal est en préparation. CAURIE est à la recherche de partenaires financiers pour l'accompagner.

Efficacité du mécanisme et de l'articulation des ressources financières mobilisées

Le financement à crédit des biodigesteurs apparaît un mode de financement efficace, tout comme le partenariat quadripartite passé avec Bio Energie Green, la FEPOBRA et la SODAGRI, qui prévoit une répartition judicieuse des rôles et responsabilités entre les acteurs.

Pérennité du mécanisme

CAURIE MF est une institution solide et reconnue. La pérennité du mécanisme de financement des biodigesteurs ne sera validée qu'une fois démontrée la possibilité pour les producteurs de rembourser leurs échéances grâce aux revenus issus de la vente d'engrais organique.

Répliquabilité du mécanisme à d'autres pays / d'autres chaînes de valeur

Le mécanisme est répliquable à d'autres pays. Il n'est pas lié à une chaîne de valeur en particulier.

Synthèse

| Forces | Faiblesses |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ▶ Bonne image de marque de CAURIE, notamment à l'international → bonne capacité de levée de fonds ▶ Expérience dans l'agriculture ▶ Implantation en zone rurale ▶ Financement intégré sur la chaîne de valeur ▶ Partenariat avec des acteurs de la chaîne de valeur | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Manque de sensibilisation au niveau des producteurs sur les pratiques agricoles durables → manque de marché pour les engrais organiques ▶ Manque de maîtrise technique des biodigesteurs par certains bénéficiaires ▶ Absence de ressources stables permettant à CAURIE de proposer du crédit d'investissement |
| Opportunités | Menaces |
| <ul style="list-style-type: none"> ▶ Programme National de BioGaz ▶ Intérêt des partenaires financiers pour le sujet de l'adaptation des producteurs agricoles au changement climatique | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Absence de demande pour les intrants organiques |

Recommandations - notamment pour une mise à l'échelle par la CEDEAO

A destination des Etats et de la CEDEAO :

- ▶ Donner l'accès aux IMF rurales à des sources de refinancement de long terme
- ▶ Financer des actions de sensibilisation et de formation des producteurs aux techniques de production durable (y compris recours aux engrais biologiques) et aux techniques de production d'engrais biologique
- ▶ Subventionner les biointrants pour les rendre au moins aussi accessibles que les intrants chimiques subventionnés
- ▶ Intégrer les institutions de microfinance dans des projets nationaux de promotion des biofertilisants / du biogaz
- ▶ Promouvoir la normalisation des standards pour l'engagement des IMF dans l'agroécologie

A destination de CAURIE et d'autres IMF engagées :

- ▶ Développer des partenariats « chaîne de valeur » pour faciliter le financement de la TAE
- ▶ Proposer des solutions de financement à différents niveaux de la chaîne de valeur, de la production à la commercialisation
- ▶ Améliorer le système de suivi-évaluation

Agriculteurs et Vétérinaires Sans Frontières - Microcrédit Animaux

Description brève du mécanisme

AVSF Sénégal a piloté un projet de microcrédit animaux dans la région de Matam de 2018 à 2023. Le but du mécanisme, ancré dans la Fédération Jokkere Endam, est de donner l'accès aux membres de cette dernière à des bœufs sur la base d'une chaîne de solidarité. A partir du don initial de deux bœufs, acquis sur les fonds du projet, une femme réalise trois cycles d'embouche avant de donner deux bœufs à une autre femme. Les femmes bénéficient également d'un accompagnement technique qu'elles doivent transmettre aux bénéficiaires suivantes.

Contexte de mise en œuvre du mécanisme financier

Le mécanisme financier est mis en place dans le contexte d'un projet d'appui au renforcement de capacités relatives à la conduite d'élevage, à l'alimentation, à la santé animale et à l'habitat de femmes agro éleveuses membres de 23 organisations paysannes réunies sous une fédération nommée Jokkere Endam créée en 2015 avec l'appui de l'ONG Elevages Sans Frontières.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- ▶ Contribuer à l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles pour une réduction de la pauvreté au Sénégal
- ▶ Renforcer l'accompagnement des femmes en situation de vulnérabilité pour le développement de leurs capacités entrepreneuriales et le développement d'activités génératrices de revenus (AGR) formelles leur permettant de satisfaire leurs besoins.
- ▶ Favoriser l'éducation et la formation professionnelle des femmes grâce à l'usage des technologies du numérique.

Ce projet est conduit dans la vallée du Fleuve, propice aux activités agropastorales. Dans cette zone, la majorité des animaux transhume (en général avec les hommes ou les jeunes) à la recherche d'alimentation (ressources fourragères). Un faible nombre d'animaux est souvent conservé par les familles d'éleveurs au niveau des habitations afin d'être engraisés et vendus sur les marchés locaux. Cette activité d'embouche est toutefois marquée par un taux de mortalité élevé (20% en moyenne) et des cycles d'engraissement longs en raison de la faiblesse des disponibilités fourragères.

Les facteurs externes identifiés comme pouvant influencer le mécanisme sont la sécheresse, le banditisme et le vol. Des menaces liées au terrorisme pèsent aussi sur le mécanisme considérant la proximité de la zone avec le Mali.

Inscription du mécanisme dans la transition agroécologique

AVSF défend la transition agroécologique par l'abandon de l'agriculture industrielle au profit de l'agroécologie pour remédier à l'insécurité alimentaire et à la pauvreté des familles paysannes. L'ONG poursuit l'objectif d'augmenter la productivité des fermes agricoles et des élevages, pour conquérir l'autonomie alimentaire et économique, mais aussi pour leur plus grande résilience face aux chocs climatiques, économiques et aux risques sanitaires. Elle appuie sur la valorisation intensive des

potentialités naturelles des écosystèmes, tout en réduisant la dépendance aux intrants externes de synthèse.

De façon pratique, le projet Microcrédit Animaux est caractérisé par des bergeries construites et adaptées aux capacités de financement des bénéficiaires (bergerie simple et à faible coût, valorisation de matériaux disponibles localement) et au climat local (bâtiment orienté pour limiter la pénétration des rayons du soleil et favoriser une ventilation naturelle en saison chaude). Le parage des animaux dans des bergeries adaptées permet d'améliorer le suivi et les performances de l'élevage, tout en réduisant la mortalité.

Le mécanisme s'inscrit donc parfaitement dans la transition agroécologique.

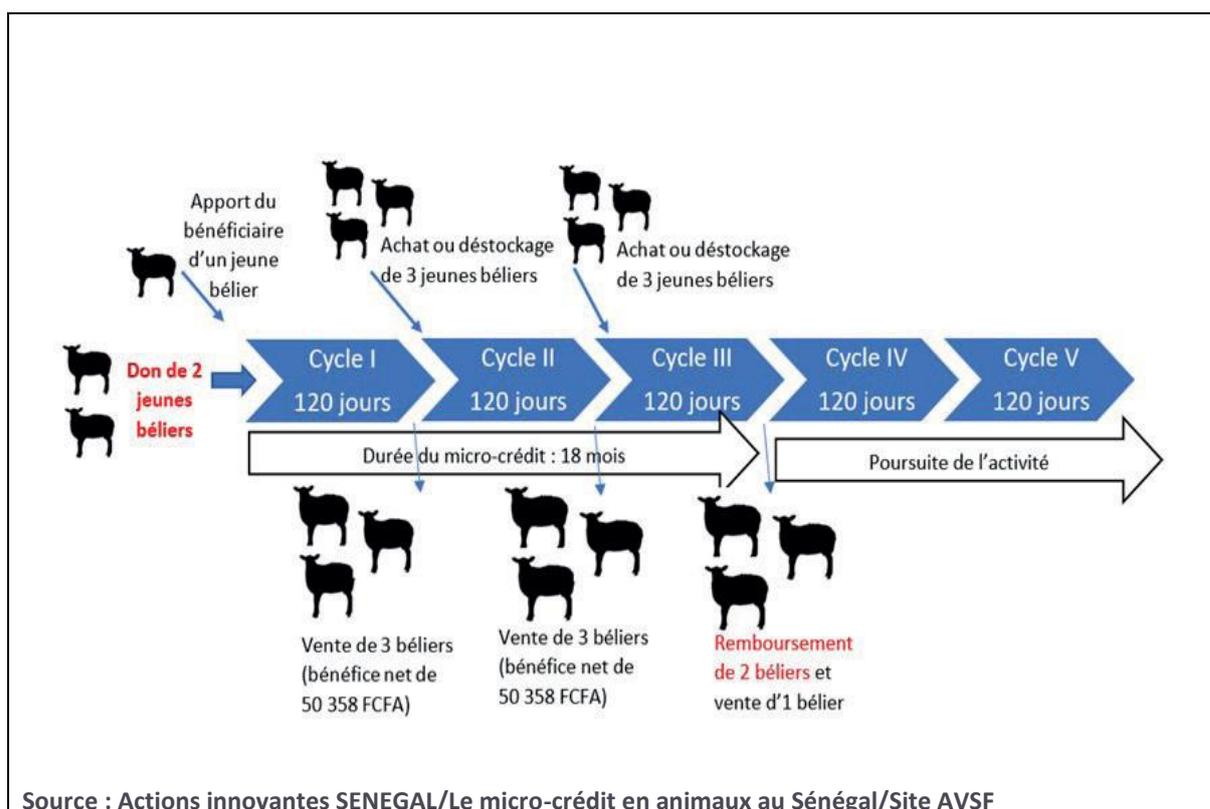
Description du mécanisme financier

Le projet de Microcrédit Animaux fonctionne sur la base d'abondements annuels : un projet initial de 2 ans (2018-2020) de 300 000 EUR a été reconduit sur 2021, 2022 et 2023 pour des montants annuels de 155 000 EUR.

Le mécanisme financier est le suivant : une partie des fonds du projet est dédiée annuellement à l'acquisition de bétail confié à une vingtaine de femmes sur la base de critères d'éligibilité des groupes et des individus et à l'issue d'un processus rigoureux et participatif.

| | Critères |
|---------------------------------|---|
| Groupe d'appartenance du membre | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Gouvernance ; ▶ Enclavement de la localité ; ▶ Accès aux marchés ; ▶ Notation des Organisation de Producteurs |
| Membres bénéficiaires | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Avoir un espace ; ▶ Respecter les termes du contrat ; ▶ D'engager à suivre une formation ; ▶ Avoir une brebis. |

Ensuite, le mécanisme fonctionne de la manière suivante :



Le mécanisme est géré par le projet mais est supposé se poursuivre à son issue sous l'égide de la fédération Jokkere Endam.

En parallèle de ce système, un fonds de garantie de 4 M FCFA, mis à disposition par le projet, est logé depuis 2021 au Crédit Mutuel du Sénégal dans le cadre de son offre Siggil Djiggen (« Promouvoir les femmes » en wolof). Un protocole a été signé avec l'IMF. Dans ce cadre, les femmes bénéficiaires peuvent obtenir un crédit à un taux de 10% pour 8 mois, un apport de 20%, requis par le CMS étant assuré par le projet.

Analyse du mécanisme

Pertinence du mécanisme dans la couverture des besoins financiers liés à la mise en œuvre de pratiques agroécologiques au niveau des exploitations familiales et des OP

Le mécanisme est pertinent dans le sens où il permet à des femmes ne possédant pas de garantie financière d'accéder à des animaux à crédit mais aussi et surtout à de l'accompagnement associé pour limiter la mortalité qui viendrait compromettre le dispositif. Il ne répond cependant qu'à un seul type de besoin.

Cohérence du mécanisme avec l'ensemble des 13 grands principes de l'agroécologie

Le projet est pertinent par rapport aux principes ci-dessous :

- Recyclage (usage de produits locaux pour fabriquer des aliments pour les sujets)

- ▶ Santé animale (Suivi vétérinaire, vaccination)
- ▶ Santé des sols (utilisation des déjections des animaux sur les fermes maraîchères)
- ▶ Valeurs sociales (le projet renforce les capacités des femmes)
- ▶ Participation (Associations de différents acteurs notamment les bénéficiaires, les autorités administratives et locales, etc.)

Cohérence du mécanisme à l'échelle nationale, par rapport à la stratégie du pays et aux autres initiatives en cours

N/A

Portée actuelle du mécanisme et perspectives de passage à l'échelle

- ▶ 288 femmes ont bénéficié de 576 béliers (selon le chef de projet).
- ▶ 40 femmes ont bénéficié de formations (cycles de 3 mois)
- ▶ 40 femmes ont bénéficié de crédit de la part du CMS.

Les fonds originellement investis dans l'acquisition de bétail sont limités. Sans nouvel apport du projet, le mécanisme mettra beaucoup de temps à atteindre un nombre significatif de bénéficiaires (tous les 18 mois, 120 femmes auront accès à deux béliers). La mise à l'échelle du mécanisme n'est pas possible sans un apport de fonds additionnels, soit dans le mécanisme communautaire, soit en garantie chez CMS.

Efficacité du mécanisme et de l'articulation des ressources financières mobilisées

Le mécanisme permet de réutiliser plusieurs fois un apport de départ pour l'acquisition de bétail.

Pérennité du mécanisme

Le fonctionnement sur la base de « fonds revolving en nature » ainsi que l'appui technique visant à diminuer la mortalité du bétail vont dans le sens de la pérennité du mécanisme. Ainsi, le taux de remboursement avoisine les 95%.

L'existence d'un schéma de responsabilisation communautaire au niveau local est aussi un facteur de pérennisation. La fédération s'en approprie progressivement la gouvernance. La pérennité du mécanisme dépendra cependant de la capacité des femmes bénéficiaires à transmettre les compétences techniques aux bénéficiaires suivantes sans l'appui du projet.

Réplicabilité du mécanisme à d'autres pays / d'autres chaînes de valeur

Le mécanisme est répliquable à d'autres pays pratiquant l'embouche et pourrait également être appliqué à d'autres types d'élevage.

Synthèse

| Forces | Faiblesses |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ▶ Fonds revolving ▶ Partenariat avec CMS ▶ Accompagnement associé au crédit ▶ Touche en priorité les femmes ▶ Gouvernance communautaire du mécanisme ▶ Capitalisation des compétences au sein de la fédération | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Mise de départ très limitée ▶ Reconstitution annuelle du projet → manque de visibilité ▶ Peu de perspectives de passage à l'échelle sans nouveaux apports conséquents en subvention |
| Opportunités | Menaces |
| <ul style="list-style-type: none"> ▶ Partenariat avec CMS à approfondir ▶ Développement de l'activité de production d'aliments pour bétail destinée à la commercialisation ▶ Exploitation à des fins commerciales de l'engrais organique issu du bétail | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Dilution des compétences techniques à l'arrêt du projet ▶ Augmentation de la mortalité du bétail |

Recommandations - notamment pour une mise à l'échelle par la CEDEAO

- ▶ Approfondir le partenariat avec des institutions financières formelles
- ▶ Promouvoir le mécanisme pour mobiliser de nouvelles subventions en vue de l'étendre à plus de femmes, éventuellement dans d'autres pays

Décentralisation Fonds Climat

Description brève du mécanisme

Le projet « Décentralisation Finance Climat » est un projet de recherche-action et de plaidoyer mis en œuvre au Mali et au Sénégal. Il fait partie du programme BRACED financé par le gouvernement du Royaume Uni et mis en œuvre par la Near East Foundation (NEF) and Innovation, Environnement et l'ONG Développement en Afrique (IED Afrique). Il promeut une méthodologie participative et une approche basée sur la demande des communautés. Il se propose d'appuyer la constitution de Fonds Climats Décentralisés. A ce jour, il a été lancé au Sénégal dans la région de Kaffrine.

Contexte de mise en œuvre du mécanisme financier

Au Sénégal, le projet a été mis en œuvre dans la zone du bassin arachidier et précisément dans la région de Kaffrine. Les exploitations agricoles familiales de la région pratiquent les cultures d'arachides et de mil. Les exploitants agricoles utilisent des moyens de production modestes (charrues, houes, etc.) et comptent sur une main d'œuvre familiale. Lors des préparations ou les récoltes, des corvées (entraide entre les habitants) ou une main d'œuvre additionnelle ponctuelle est sollicitée et rémunérée. Les ventes sont réalisées à travers les marchés hebdomadaires ou campagne de commercialisation organisées par les huileries.

La sécheresse est le principal risque externe pesant sur le mécanisme financier.

Inscription du mécanisme dans la transition agroécologique

La DFC met l'accent sur les projets ayant des impacts à moyen et long terme sur la contribution à la lutte contre les effets des changements climatiques. A ce titre son action quand bien même ses moyens sont limités, peut être transversale et concerne potentiellement l'ensemble des pratiques agro écologiques : i) Gestion et préservation de l'eau, ii) conservation des sols et renouvellement de la fertilité, iii) gestion des cultures, iv) pratiques d'élevage, v) gestion des sources d'énergie et des équipements, vi) organisation et actions collectives des producteurs.

Description du mécanisme financier

Dans chaque pays, trois fonds d'adaptation d'un montant de 500 000 livres ont été créés dans chaque région sélectionnée afin d'être répartis entre les départements cibles du projet. Les FAC sont destinés à financer des investissements communautaires, identifiés et priorisés localement par les populations à travers des mécanismes participatifs, notamment des fora et consultations communautaires, qui ont permis d'intégrer les préoccupations des couches vulnérables. Sur le long terme, le projet vise à renforcer la capacité des pouvoirs locaux à gérer des fonds climat et à influencer les approches actuelles de planification, de manière à ce qu'elles soient beaucoup plus inclusives, transparentes, responsables, efficaces et sensibles au climat. Les processus et mécanismes d'identification des projets, d'approbation et de mise en œuvre des investissements ont été élaborés en concertation avec les collectivités locales et les gouvernements.

Le processus d'investissement commence avec la conduite d'évaluations participatives de la résilience. Dans chaque région cible du projet, les groupes locaux ou les collectivités territoriales ont présenté des

propositions de projets qui répondent à leurs préoccupations prioritaires en matière de renforcement de leur résilience face aux effets du changement climatique. Les comités d'adaptation, établis au niveau départemental interviennent dans une seconde étape pour sélectionner les projets.

Au Sénégal, les populations à la base, en collaboration avec les collectivités territoriales, identifient et priorisent leurs investissements à travers des forums communautaires. Ensuite les comités départementaux d'adaptation sélectionnent les projets à forts impacts socioéconomiques sur la base d'un ensemble de critères prédéfinis, en utilisant un processus d'appel à proposition de projets. Les collectivités locales sont parties prenantes du dispositif de gestion. Les financements des projets sont virés dans leurs comptes au travers du Trésor Public.

Les projets soumis sont retenus ou non sur la base des critères d'éligibilité suivants :

- ▶ Être centrés sur des biens publics et bénéficier à un grand nombre de bénéficiaires, particulièrement des femmes et des jeunes ;
- ▶ Améliorer la résilience au changement climatique (l'adaptation) et lorsque cela est possible, proposer des mesures d'atténuation ;
- ▶ S'assurer d'une approche participative pour la conception, la gestion, le suivi et l'évaluation ;
- ▶ Satisfaire les priorités des collectivités territoriales ainsi que les stratégies et les politiques nationales sur le développement durable et le changement climatique ;
- ▶ Favoriser la paix et renforcer les relations sociales entre les acteurs ;
- ▶ Ne pas avoir de répercussions négatives sur l'environnement ; et
- ▶ Elaborer un plan de travail réaliste.

Chaque projet est mis en œuvre par un comité de gestion mis sur pieds par les populations bénéficiaires avec l'appui de la commune et des services techniques, au moyen d'un processus officiel de passation des marchés publics. Les coûts administratifs des projets représentent 10% (fonctionnement des comités de gestion de projets) et les investissements 90% des montants alloués.

Un important dispositif de suivi-évaluation caractérisé par un reporting périodique, des ateliers d'échanges et un processus de suivi et de gestion des connaissances assuré par un cabinet externe (KPMG) a été mis en place par le bailleur. Une plateforme présidée par le Ministre des Collectivités territoriales, de l'Aménagement et du Développement des Territoires a également été constituée.

Analyse du mécanisme

Pertinence du mécanisme dans la couverture des besoins financiers liés à la mise en œuvre de pratiques agroécologiques au niveau des exploitations familiales et des OP

Le mécanisme est très pertinent pour financer des aménagements collectifs, essentiels à une bonne mise en œuvre de la transition agroécologique.

Cohérence du mécanisme avec l'ensemble des 13 grands principes de l'agroécologie

Le mécanisme présente une très bonne cohérence avec l'ensemble des 13 grands principes de l'agroécologie. En particulier,

- ▶ Santé animale (parcs de vaccination)
- ▶ Gouvernance des terres et des ressources naturelles & Synergie (Magasins de stockage, Aménagement de zones pastorales, aménagements hydro agricole)
- ▶ Diversification économique
- ▶ Participation (Règle de gestion)

Cohérence du mécanisme à l'échelle nationale, par rapport à la stratégie du pays et aux autres initiatives en cours

Le mécanisme anticipe sur le Plan Sénégal Emergent Vert.

Portée actuelle du mécanisme et perspectives de passage à l'échelle

- ▶ 122 projets d'une taille moyenne de 30 M FCFA (45 000 EUR) ont été financés : périmètres maraîchers, aménagements hydro agricoles, aménagements d'espaces pastoraux, parcs de vaccination, restauration de forêt classée, magasin céréalier avec système de warrantage.
- ▶ Les perspectives de passage à l'échelle du mécanisme sont compromises en l'absence de financements additionnels.

Efficacité du mécanisme et de l'articulation des ressources financières mobilisées

Le mécanisme fonctionne à 100% sur des ressources subventionnées. L'efficacité dans la mise en place des projets sur le terrain apparaît bonne. Par ailleurs, l'identification communautaire des besoins assure une bonne appropriation des infrastructures financées par les populations.

Pérennité du mécanisme

L'approche proposée, au travers de la mise en place de structures de gestion de projet locales, présente un bon potentiel de pérennité. Cependant, la dépendance de fonds de projet extérieurs remet en question cette pérennité.

Répliquabilité du mécanisme à d'autres pays / d'autres chaînes de valeur

Le pilote, réussi, a été capitalisé. Il manque désormais les financements additionnels pour le répliquer.

Synthèse

| Forces | Faiblesses |
|--|---------------------------------|
| ▶ Gouvernance décentralisée et ancrée dans la décentralisation de l'Etat | ▶ Interruption des financements |

| | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ▶ Approche participative, forte implication des communautés dans la conception et la mise en œuvre des projets ▶ Très bonne inscription dans la TAE ▶ Vient répondre à un besoin financier difficilement finançable par d'autres types de ressources ▶ Solide dispositif de suivi/évaluation et de capitalisation | |
| Opportunités | Menaces |
| <ul style="list-style-type: none"> ▶ Répliquer le dispositif dans toutes les régions et mettre à disposition des sources de financement pérennes | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Difficulté à lever des fonds additionnels |

Recommandations - notamment pour une mise à l'échelle par la CEDEAO

- ▶ Répliquer le mécanisme dans d'autres pays de la CEDEAO en prévoyant à chaque fois un accompagnement dans la durée par un partenaire technique et un dispositif de suivi-évaluation national
- ▶ Identifier des ressources récurrentes pour abonder le fonds à l'échelle nationale.

Togo

Bboxx

Description brève du mécanisme

Bboxx est une société privée créée en 2011 au Kenya et présente dans 12 pays dont 8 appartenant à la zone CEDEAO. Bboxx a lancé les activités au Togo en 2017 et s'est associée à Electricité de France pour les développer en 2018. Bboxx distribue des systèmes solaires domestiques ainsi que des pompes solaires produites par une entreprise kenyane, Sunculture, selon un principe de paiement à la carte s'appuyant sur la monnaie électronique : la pompe est installée chez le producteur qui la rembourse au fur et à mesure de son utilisation via des transferts d'argent depuis son téléphone.

La mission de Bboxx est d'améliorer l'accès à l'énergie et aux produits essentiels en Afrique et dans le monde. En particulier, Bboxx souhaite promouvoir l'accès des agriculteurs à l'irrigation grâce à l'acquisition de systèmes de pompage solaires. Bboxx commence à proposer certains équipements d'irrigation tels que des *showerheads*, tourniquets ou du goutte à goutte.

Contexte de mise en œuvre du mécanisme financier

Bboxx propose son offre d'équipements solaires sur l'ensemble du territoire togolais. Il couvre donc les trois systèmes de production tels que définis par la FAO existant dans le pays : Tubercules, Culture mixte céréales-tubercules et Culture arboricole.

Bboxx cible tous types de producteurs souhaitant pratiquer la culture irriguée et disposant d'une source d'eau à moins de 30 mètres. Cependant, à ce jour, le mécanisme vise plus spécifiquement les maraîchers. Un client typique va posséder entre 0,5 et 1ha, va associer un peu d'élevage (moutons, poules...) à des activités de maraîchage (tomate, oignon, pastèque, gombo, piment...) et pour certains de la culture de maïs et d'arachides en contre-saison. Les clients sont majoritairement des hommes qui avaient déjà accès à l'irrigation via des motopompes. Ils utilisent des intrants chimiques pour cultiver leurs champs. Certains font partie d'organisations de producteurs mais la plupart commercialisent directement sur les marchés des environs.

D'après la DSID (2013), 16,7% des ménages agricoles, soit 84 866 ménages pratiquent l'irrigation au plan national.

Inscription du mécanisme dans la transition agroécologique

Notons qu'en elle-même, l'irrigation n'est pas une pratique correspondant à l'un des 13 principes de l'agroécologie. Les bénéficiaires de Bboxx ne sont d'ailleurs pas nécessairement investis dans l'agroécologie. Les principaux arguments d'achat sont l'argument économique (sur le long terme, plus besoin d'acheter du gasoil pour faire fonctionner la pompe) et la praticité (plus besoin de se déplacer pour acheter du gasoil et de transporter des bidons). Les bénéficiaires interrogés dans le cadre de l'étude de cas n'ont jamais entendu parler de l'agroécologie. Ils soulignent cependant utiliser régulièrement de l'engrais naturel pour des questions de coût, parce qu'ils ont constaté que cela épuisait moins le sol et/ou car ils parviennent à vendre plus cher les tomates cultivées sans intrants chimiques.

La demande pour les pompes solaires Bboxx est essentiellement freinée par le coût de la pompe (presque dix fois plus chère qu'une pompe gasoil) et par le fait que la pompe ne serait pas adaptée à des cultures autres que le maraîchage, essentiellement pour des questions de pression.

Bboxx réalise un suivi précis à distance du fonctionnement de la pompe, de sa localisation et de son remboursement. Mis à part ce suivi de nature opérationnelle, quelques indicateurs clé tels que les m3 d'émissions de CO2 évitées ou le nombre d'enfants en âge d'aller à l'école impactés par l'accès une énergie propre, et quelques portraits de clients, Bboxx ne réalise pas pour le moment de suivi de son impact. N'ayant pas pour objectif d'amener le producteur vers une transition agroécologique, l'entreprise ne réalise pas de suivi du degré effectif de transition de ses clients.

Description du mécanisme financier

Le développement de l'entreprise britannique Bboxx a été financé grâce à plus de 100 millions de dollars levés depuis sa création en 2010. Ses investisseurs sont essentiellement des investisseurs dits « à impact » : Khosla Impact, Bamboo Finance, KawiSafi Ventures, Rassembleurs d'Energies (fonds d'investissement d'Engie). Elle a levé en 2019 31 M USD auprès d'African Infrastructure Investment Managers (AIIM), un fonds de capital développement plus classique. Elle se finance également par de la dette, pour un montant plus modeste de 11 millions de dollars, notamment auprès d'un fonds de dette géré par Deutsche Bank et auprès de la Togolaise de Banque. Au Togo en particulier, EDF a apporté des fonds pour s'associer à l'entreprise et créer un consortium.

Bboxx EDF Togo est une société privée de droit togolais détenue à 50% par EDF et à 50% par Bboxx Son activité repose sur deux actifs clé :

- ▶ Une plateforme digitale développée par le groupe Bboxx sur la base de la technologie IoT (internet des objets), permettant de réaliser un suivi distant précis et instantané de l'ensemble des équipements distribués et de leur niveau de remboursement par les clients ;
- ▶ Un réseau de distribution reposant sur des magasins, des responsables de vente (salariés Bboxx) et des agents de vente commissionnés, soit mobiles, soit fixes (boutiques). Ce système lui permet d'avoir un agent mobile par canton et donc d'assurer une bonne pénétration de sa clientèle.

Une pompe coûte entre 700 000 et 800 000 FCFA en fonction du modèle. Elle est mise à disposition des producteurs en échange d'un premier paiement de 40 000 FCFA puis payée sur 36 mois au travers d'échéances mensuelles. La pompe peut aussi être achetée comptant, dans ce cas son coût est minoré. Le paiement est réalisé par transfert de monnaie électronique grâce à des partenariats avec les deux opérateurs togolais. Lorsqu'un producteur ne paie pas une échéance, le système se bloque jusqu'à ce que le paiement dû soit honoré. Au bout d'un moment, en cas d'arrêt des remboursements, la pompe est récupérée par Bboxx. Bboxx estime qu'environ 5% des pompes installées ont été récupérées à ce jour.

Afin d'alléger l'investissement au producteur, l'entreprise Bboxx travaille en partenariat avec l'Etat togolais, qui fournit une subvention de 50% destinée à réduire de moitié le coût des pompes, au travers des « chèques CIZO » lancés en 2019 pour rendre l'énergie solaire plus abordable. A ce stade, l'Etat s'est engagé à cofinancer 5 000 pompes. La subvention est versée à Bboxx au fur et à mesure des remboursements des producteurs, qui sont calculés sur la base de 50% du prix réel de la pompe. Par

ailleurs, Bboxx travaille également en partenariat avec des projets de développement financés par l'Etat et la GIZ qui prennent en charge un montant supplémentaire sur le coût de la pompe. Dans tous les cas, le montant résiduel à payer par le producteur est étalé sur 36 mois.

Bboxx ne propose pas d'assistance technique aux producteurs au-delà des services d'installation et de maintenance des pompes. Lorsque les pompes sont distribuées dans le cadre de projets, les projets eux-mêmes proposent de l'appui technique aux producteurs.

Analyse du mécanisme

Pertinence du mécanisme dans la couverture des besoins financiers liés à la mise en œuvre de pratiques agroécologiques au niveau des exploitations familiales et des OP

Le mécanisme de financement proposé par Bboxx apparaît particulièrement pertinent pour répondre aux besoins financiers des producteurs :

- ▶ Le système de pay as you go permet aux producteurs d'étaler les paiements sur trois ans. Le paiement initial exigé est limité, ce qui ne réduit pas l'accès au dispositif.
- ▶ L'échéancier mensuel n'est pas adapté aux cycles culturaux. Cependant, les producteurs sont encouragés à prendre de l'avance sur leurs remboursements au moment des ventes des produits. Pour la culture maraîchère, il semble que ceci ne représente pas une trop grosse contrainte.
- ▶ Le remboursement par transfert de monnaie électronique est bien adapté aux contraintes des producteurs ayant acquis des pompes à ce jour. Une analyse plus fine des éventuelles contraintes de ce mode de remboursement pour des zones plus reculées devrait être réalisée (distance des agents, manque d'éducation digitale, autres ?).
- ▶ Le coût d'acquisition de la pompe solaire est un facteur bloquant. La subvention de 50% proposée par l'Etat permet de rendre l'investissement plus accessible, mais Bboxx estime que pour se développer, elle doit en plus nouer des partenariats avec des projets de développement pour atteindre un niveau supérieur de subvention.

Cohérence du mécanisme avec l'ensemble des 13 grands principes de l'agroécologie

- ▶ Le mécanisme donne uniquement accès à des pompes solaires à crédit. L'accès à l'irrigation est un enjeu majeur de la transition agroécologique. Cependant, l'accès à une pompe solaire ne saurait à lui seul garantir l'inscription d'un producteur dans la transition agroécologique. D'ailleurs, les producteurs rencontrés n'étaient effectivement pas dans cette démarche.
- ▶ Pour assurer l'inscription des producteurs bénéficiaires de pompes solaires dans la transition agroécologique, il serait nécessaire d'associer le mécanisme à un encadrement technique, par exemple dans le cadre de projets de développement.

Cohérence du mécanisme à l'échelle nationale, par rapport à la stratégie du pays et aux autres initiatives en cours

Le mécanisme s'inscrit dans la stratégie nationale de facilitation de l'accès aux équipements solaires ainsi que dans la politique nationale d'irrigation.

Portée actuelle du mécanisme et perspectives de passage à l'échelle

3200 pompes ont été distribuées à ce jour : 2000 au travers de projets du ministère de l'agriculture, 200 au travers d'un partenariat avec la GIZ et 1000 en direct, avec les chèques CIZO. Selon Bboxx, le passage à l'échelle est conditionné à la mise en place de davantage de projets de développement afin de rendre plus accessibles les pompes aux producteurs.

Modèle économique de volume et faibles marges → nécessité pour Bboxx de vendre un nombre important de pompes.

Couverture nationale et réseau de proximité assurant une bonne portée du mécanisme

Efficacité du mécanisme et de l'articulation des ressources financières mobilisées

Mécanisme efficace grâce à la plateforme digitale et à la présence sur le terrain. Une réflexion devrait être menée sur le niveau de subventionnement optimal en fonction du profil du producteur afin d'assurer une utilisation optimale de la ressource subvention.

Pérennité du mécanisme

Bonne pérennité sous réserve de :

- ▶ Maintien d'un taux de remboursement acceptable
- ▶ Coût de la maintenance acceptable

Bonne capacité de l'entreprise et de ses actionnaires à mobiliser des fonds et à investir sur la durée

Répliquabilité du mécanisme à d'autres pays / d'autres chaînes de valeur

- ▶ Dans sa version actuelle, la pompe semble surtout adaptée au maraîchage.
- ▶ Les pompes Bboxx sont déjà distribuées dans d'autres pays de la CEDEAO tels que le Mali ou le Burkina Faso.

Synthèse

| Forces | Faiblesses |
|---|---|
| Plateforme digitale | Pompe non-adaptée à tous les besoins d'irrigation / pression insuffisante (système de pompage et non motopompe) |
| Paiement par échéances flexible | |
| Paiement par mobile money | Appui/conseil aux producteurs minimal |
| Présence sur le terrain / réseau physique proche des producteurs (système d'agents) | Coût d'acquisition rédhibitoire si pas d'implication de projets, notamment par rapport aux pompes à énergie fossile disponibles sur le marché |

| | |
|--|---|
| Maintenance assurée gratuitement sur le matériel pendant 3 ans et call center 7/7 de 7h à 21h. Même après les 3 ans, le service de maintenance est assuré. | Pour le moment, Bboxx est surtout destiné à remplacer des pompes gasoil pour des producteurs |
| Durée de vie annoncée de 10 ans | Paiements mensuels peu adaptés au cycle cultural |
| Subvention de l'Etat | |
| Opportunités | Menaces |
| Partenariats avec des projets | Modèle économique fondé sur le volume : nécessité de vendre beaucoup de pompes pour être rentable |
| Réplication dans d'autres pays de la CEDEAO | Bouche à oreille négatif dû à une mauvaise compréhension de l'équipement proposé |
| | Augmentation du taux de retour des équipements |
| | Arrêt du partenariat avec l'Etat |

Recommandations - notamment pour une mise à l'échelle par la CEDEAO

- ▶ Les partenariats entre l'Etat / les projets et des entreprises de fourniture d'équipements innovants proposant un échelonnement des paiements aux producteurs devraient être encouragés pour :
 - Rendre accessible le coût des pompes
 - Assurer un accompagnement des producteurs vers des pratiques agroécologiques en complément de l'accès à l'équipement
- ▶ Le niveau de subvention, qu'il soit proposé par l'Etat et/ou par des projets de développement devrait être harmonisé et adapté au profil de l'agriculteur
- ▶ Il conviendrait de définir un certain nombre de critères et/ou d'engagements à respecter par ces entreprises privées

MIFA

Description brève du mécanisme

Le MIFA est un fonds de garantie dédié au secteur agricole et créé par l'Etat togolais en 2018. A sa création, le MIFA visait à promouvoir les produits financiers et assuranciers adaptés au secteur agricole, à remédier à la fragmentation des chaînes de valeur, à faciliter le partage des risques entre les différents acteurs du secteur et à fournir une assistance technique aux institutions financières, aux PME/PMI et aux producteurs agricoles. En 2021, l'Etat a cédé une partie de ses parts dans le MIFA à PIA (voir ci-dessus). Ceci a résulté en une réorientation stratégique du fonds, toujours en cours au moment de l'étude. Depuis 2021, les activités du MIFA se sont réorientées vers les filières prioritaires de PIA, afin d'appuyer l'approvisionnement de la plateforme. Ceci a l'avantage de concentrer les financements sur des filières pour lesquels les débouchés commerciaux seront assurés par la plateforme. La question se pose cependant de la poursuite du financement de filières en lien avec la sécurité alimentaire, à savoir les filières maïs et riz, mais aussi plus généralement de l'accès aux financements des autres chaînes de valeur agricoles. Cette réorientation acte la transition du MIFA d'une logique de service publique vers une logique portée par une entreprise privée.

Contexte de mise en œuvre du mécanisme financier

La création du MIFA par l'Etat Togolais part du constat du sous-développement du secteur agricole et de son manque de financement. Le MIFA avait initialement vocation à servir tous les producteurs togolais. Il couvre donc trois systèmes de production tels que définis par la FAO existant dans le pays : Tubercules, Culture mixte céréales-tubercules et Culture arboricole.

La création du fonds s'inscrit directement dans le Plan National de Développement du Togo 2018-2022, dont le second axe stratégique était le développement des pôles de transformation agricole, manufacturiers et d'industries. La création du pôle de transformation agricole visait à atteindre la sécurité alimentaire et à réduire significativement le déficit de la balance commerciale agricole. Ainsi, dès le départ, il s'inscrit, à l'image de son homologue nigérian, dans une logique de partenariats avec les acteurs des chaînes de valeur. L'existence du MIFA a été marquée par la création de la Plateforme Industrielle d'Adetikope (PIA), en accord avec le PND 2018-2022. Cette plateforme est une zone industrielle intégrée installée sur 400 hectares et centrée sur la création de chaînes de valeur prospères, sur la transformation de matières premières et sur l'exportation de produits transformés. Ceci a eu un rôle majeur dans l'évolution des activités du MIFA.

Le MIFA intervient soit directement auprès de promoteurs individuels en faisant la demande, soit par l'intermédiaire de projets. Par exemple, le MIFA appuie les producteurs de riz installés sur des bas-fonds irrigués dans le cadre du Projet de Développement Rural de la Plaine de Djanglé (PDRD).

Inscription du mécanisme dans la transition agroécologique

Originellement, le MIFA n'avait pas d'orientation spécifique vers un type d'agriculture ou un autre. Depuis son rachat par PIA, il se concentre sur la culture du soja, avec un volet conventionnel et un volet biologique. A ce titre, il a mis en place des fermes écoles pour former les producteurs aux pratiques d'agriculture biologiques. Il propose aussi au titre d'activités de RSE la création d'étangs de ferme ou la

distribution de foyers améliorés. Cependant, il ne s'inscrit pas spécifiquement dans la transition agroécologique.

Description du mécanisme financier

Avant l'entrée au capital du PIA, le MIFA tirait ses ressources de la dotation en capital initiale réalisée par l'Etat de 10 milliards de FCFA (15 M EUR), ainsi que de projets de l'Etat qui lui confiaient des fonds en gestion, tels que le PDRD, qui a confié 123 M FCFA (185 000 EUR) au MIFA pour garantir les crédits réalisés par Ecobank aux producteurs de riz, ou auparavant le Projet d'Appui au Secteur Agricole (PASA), qui avait confié des fonds au MIFA pour le financement des ESOP (Entreprise de Services et Organisations de Producteurs) actives dans la transformation du riz.

Entre 2018 et 2021, le MIFA a adopté une politique d'intervention directe auprès des agriculteurs et entreprises des chaînes de valeur agricoles togolaises. Cette politique repose sur deux piliers :

- ▶ L'accompagnement des promoteurs des chaînes de valeur agricoles : chaque promoteur sollicitant l'appui du MIFA reçoit un accompagnement sur les sujets suivants : création ou renforcement d'organisations de producteurs, identification des besoins financiers et élaboration de plans d'affaires, maîtrise de l'itinéraire technique, identification de débouchés, identification des équipements/intrants à financer à crédit, ...
- ▶ La garantie financière : le MIFA se charge de porter le dossier de crédit dans une de ses institutions financières partenaires et garantit le crédit réalisé à hauteur de 50%. Dans le cas où le projet serait trop fragile, l'accompagnement ne se concrétise pas par le dépôt d'un dossier à la banque. Cette évaluation est fondée sur l'expérience des équipes du MIFA et leur bonne connaissance des institutions financières partenaires. Par ailleurs, le MIFA fonctionne au travers d'un accord tripartite avec la banque et un acheteur de produits agricoles. En échange de la garantie, le MIFA impose aux institutions financières partenaires de diminuer leur taux d'intérêt à 7,5% par an dégressif pour les agriculteurs et à 10% par an dégressif pour les entreprises des chaînes de valeur, contre des taux de marché autour de 12% pour les banques et de 16-22% pour les SFD. Enfin, le crédit, lorsqu'il est destiné à financer des intrants, est distribué en nature aux producteurs, le MIFA se chargeant d'identifier les fournisseurs et de passer les commandes. Enfin, le MIFA a la main sur le compte ouvert par le promoteur dans la banque partenaire : toute dépense est soumise à la validation du MIFA qui s'assure qu'elle est conforme au plan d'affaires.

Avant l'entrée au capital du MIFA de PIA, le mécanisme s'adressait à tous les promoteurs des chaînes de valeur agricoles au Togo, quelle que soit la chaîne de valeur, la taille ou le niveau de structuration du projet. Les inconvénients de cette approche très inclusive relevés par les dirigeants du MIFA étaient la dispersion des équipes, qui nuisait à l'efficacité, ainsi que l'accompagnement technique de chaînes de valeur peu attractives pour les partenaires bancaires, qui ne se concrétisait pas en un accès au financement. De même, le MIFA nouait des partenariats avec toute institution financière intéressée par ses modalités de fonctionnement, sans critères d'éligibilité particuliers. Il a ainsi noué des partenariats avec 12 banques commerciales et deux SFD.

L'accompagnement technique étant consommateur de temps, après une phase pilote réussie sur sept sites, le MIFA a choisi, plutôt que de recruter un nombre conséquent d'accompagnateurs, de travailler en partenariat avec l'Institut de Conseil et d'Appui Technique du Togo (ICAT), structure 100% publique

qui possède 39 agences agricoles couvrant toutes les préfectures du pays. A ce jour, aucun partenariat formel n'a abouti, mais la collaboration se fait sur le terrain de manière informelle.

L'entrée au capital du MIFA de la PIA a conduit le mécanisme à se recentrer vers les filières de concentration de PIA. Elle a également eu pour conséquence de faire passer le nombre d'institutions financières partenaires de 14 à 4, selon des critères non-communicés par la hiérarchie.

Par ailleurs, l'offre de garantie du MIFA est remise en cause. L'intérêt de PIA dans le dispositif du MIFA est sa présence sur le terrain et la confiance acquise auprès des producteurs. Par contre, à court/moyen terme, PIA souhaite réaliser elle-même le préfinancement de la campagne pour les exploitants destinés à lui vendre leur production. Le rôle du MIFA serait alors :

- ▶ D'identifier les bons fournisseurs de semences, biofertilisants et biostimulants, de gérer le processus d'achat et de distribution des intrants.
- ▶ D'acquérir des tracteurs et autres équipements et de proposer aux producteurs des prestations de services de mécanisation.

Analyse du mécanisme

Pertinence du mécanisme dans la couverture des besoins financiers liés à la mise en œuvre de pratiques agroécologiques au niveau des exploitations familiales et des OP

Le mécanisme de garantie proposé par le MIFA apparaissait pertinent pour le développement du crédit agricole en général, mais aussi le financement de l'agroécologie en particulier, en adressant la problématique du risque lié au crédit agricole et de l'absence de garanties à proposer par les producteurs. Les lourdeurs des processus et le ciblage vers des banques pas forcément expérimentées dans le crédit agricole ont conduit cependant à plusieurs échecs de financement (fonds qui arrivent trop tard dans le calendrier agricole). Le MIFA avait porté une initiative intéressante de crédit-bail en partenariat avec une société spécialisée, Africalease. Cette initiative apparaît particulièrement pertinente pour répondre aux besoins financiers liés à la mise en œuvre de pratiques agroécologiques. Malheureusement, elle s'est soldée par un échec pour des questions de qualité des équipements mis à disposition.

S'agissant du nouveau modèle, porté par PIA, derrière lequel on trouve l'entreprise ARISE IIP, il propose aux producteurs du préfinancement pour l'achat d'intrants, mais aussi un accompagnement technique, notamment par l'intermédiaire de fermes écoles. Le préfinancement des intrants se fait en nature, ce qui assure la disponibilité de semences et d'intrants biologiques de qualité. La PIA a également l'intention de confier au MIFA l'achat de tracteurs et la fourniture de services de tractoriste, propres à répondre aux exigences de travail du sol induite par la transition agroécologique.

Cohérence du mécanisme avec l'ensemble des 13 grands principes de l'agroécologie

Le MIFA, depuis son rachat par PIA, promeut la culture biologique du soja. Il s'inscrit en particulier dans le principe 3 (santé des sols).

Néanmoins, il ne s'inscrit pas spécifiquement dans la transition agroécologique et pourrait même se trouver en contradiction avec certains principes tels que le principe 13 ou le principe 11.

Cohérence du mécanisme à l'échelle nationale, par rapport à la stratégie du pays et aux autres initiatives en cours

Le fonds est à l'initiative du gouvernement togolais. La création du fonds s'inscrit directement dans le Plan National de Développement du Togo 2018-2022, dont le second axe stratégique était le développement des pôles de transformation agricole, manufacturiers et d'industries. Détenu majoritairement par la plateforme d'Adétikope, elle-même détenue en partie par l'Etat togolais, elle développe des activités en ligne avec le Plan National de Développement togolais.

Portée actuelle du mécanisme et perspectives de passage à l'échelle

Entre 2018 et 2022, le MIFA a mobilisé 11,35 Mds FCFA (17,3 M EUR) de garantie au bénéfice des producteurs agricoles togolais, facilitant l'octroi de 22,70 Mds FCFA (24,6 M EUR) de crédit au travers de 10 IFB, 7 banques, 2 IMF et une institution de crédit-bail. Notons que le MIFA a réduit le nombre de ses institutions financières partenaires en 2022 pour n'en retenir que 4, afin d'améliorer son efficacité opérationnelle et de limiter le saupoudrage de ses fonds.

Par ailleurs, en 2021 et 2022, MIFA a réalisé lui-même du financement de campagne dans la filière soja pour des montants respectifs de 1,27 Mds FCFA (1,9 M EUR) et 501 M FCFA (763 000 EUR) (achat du soja aux producteurs et revente à PIA).

Ceci lui a permis de toucher un nombre total de bénéficiaires annuels de 11 020 en 2018, 79 653 en 2019, 93 676 en 2020, 35 050 en 2021 et 47 601 en 2022.

Efficacité du mécanisme et de l'articulation des ressources financières mobilisées

L'offre originelle du MIFA présentait un bon niveau d'additionnalité qui s'illustre notamment dans les aspects suivants :

- ▶ Mobilisation de l'IFP sur le secteur agricole et identification de clients en zone rurale et/ou éloignés du crédit,
- ▶ Garantie permettant une prise de risque additionnelle des IFP,
- ▶ Garantie gratuite pour les IFP comme pour les bénéficiaires finaux, et accès des bénéficiaires finaux à des crédits à taux inférieurs aux taux du marché,
- ▶ Formation des IFP au crédit agricole (certaines IFP interrogées soulignent cependant n'avoir pas reçu cette formation promise).

Ainsi, toutes les IFP interrogées confirment que les clients financés au travers du partenariat avec le MIFA n'auraient pas été financés sans le fonds, et certaines précisent avoir ensuite renouvelé le crédit sans l'intervention du MIFA. L'une des banques interrogées s'est même lancée dans l'activité de finance agricole à l'occasion du partenariat avec le MIFA. D'autres IFP confirment que l'existence du MIFA leur a permis de se tourner vers de nouveaux secteurs ou de nouvelles chaînes de valeur.

La dispersion de l'offre sur une dizaine d'IFP, les ressources limitées du MIFA et l'existence limitée de l'offre de garantie n'ont cependant pas permis de constater un réel effet d'entraînement sur le crédit agricole à l'échelle nationale (création de départements de finance agricole au sein des IFP,

développement de portefeuilles de crédit agricole au-delà du partenariat MIFA, ...). Notons que pour une coopérative rencontrée, l'accompagnement technique du MIFA aura permis aux producteurs d'accéder au crédit sans avoir besoin de mobiliser la garantie.

La nouvelle offre sera également additionnelle, mais n'aura pas d'effet de renforcement du secteur financier dans ses crédits à l'agriculture.

Pérennité du mécanisme

Au moment du rachat du MIFA par PIA, le fonds n'avait pas trouvé son modèle économique. Les coûts induits par ses activités opérationnelles et notamment par son activité d'accompagnement n'étaient pas couverts par les revenus issues des placements de fonds à 5% par an. Ainsi, le MIFA a connu des pertes d'exploitation. Par ailleurs, l'expérience malheureuse avec Africalease, et d'autres appels en garantie, portant le montant total de garantie mobilisée à 1,7 Md FCFA à fin 2022 ont également entamé sa dotation initiale de 10 Mds FCFA, dont il reste aujourd'hui moins de 7 Mds.

L'entrée de PIA au capital du MIFA donne accès à de nouvelles sources de financement. Le modèle économique du MIFA va par ailleurs être complètement refondu avec une attention renforcée portée sur la pérennité économique. Ainsi, ce rachat assure la pérennité du MIFA, mais pas celle de l'activité de garantie.

Répliquabilité du mécanisme à d'autres pays / d'autres chaînes de valeur

Le MIFA s'inspirait originellement du NIRSAL au Nigéria. Le Ghana s'est également doté d'un fonds sur un modèle similaire, le GIRSAL. D'autres pays de la CEDEAO ont également mis en place des fonds de garantie dédiés à l'agriculture, tel le Niger avec la garantie du FISAN.

La nouvelle orientation du MIFA donnée par PIA apparaît également répliquable. Notons que PIA est issue d'un consortium entre ARISE Integrated Industrial Platforms (65% des parts) et la République du Togo (35% des parts). ARISE IIP est une entreprise qui vise à créer et opérer des zones industrielles intégrées en Afrique. ARISE est déjà implantée au Bénin.

Synthèse

Ancien modèle MIFA

| Forces | Faiblesses |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ▶ Offre de garantie apte à lever l'une des principales contraintes de l'accès au crédit des agriculteurs ▶ Accompagnement des producteurs, en partenariat avec les services d'extension de l'Etat ▶ Confiance des producteurs | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Ressources financières et capacités opérationnelles limitées ▶ Temps global d'instruction des dossiers trop important ▶ Pas d'effet de levier de la garantie dont le montant doit être placé en DAT dans les institutions financières partenaires |

| | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ▶ Fonds public, visant à opérationnaliser des stratégies nationales de développement du secteur agricole ▶ Coordination entre accompagnement technique et accès au crédit | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Modèle économique peu pérenne ▶ Manque de capacités de financement de l'agriculture des banques partenaires ▶ Garantie non-silencieuse, assimilée à l'Etat → risque d'attirer des « canards boiteux » |
| Opportunités | Menaces |
| <ul style="list-style-type: none"> ▶ Mobilisation des institutions financières du pays vers le financement de l'agriculture | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Incapacité de répondre à une demande très importante ▶ Epuisement rapide des fonds dédiés |

Nouveau modèle MIFA

| | |
|--|---|
| Forces | Faiblesses |
| <ul style="list-style-type: none"> ▶ Approche « chaîne de valeur » intégrée assurant un débouché à la production ▶ Approche durable et exigences environnementales de l'entreprise ARISE IIP ▶ Partenariat public privé pour la transformation locale de la production agricole togolaise ▶ PIA qui s'appuie sur une entreprise assurant une transformation industrielle de qualité et des débouchés intéressants sur les marchés internationaux | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Très peu de partage d'informations à ce stade ▶ Producteurs touchés limités (soja uniquement à ce stade) et dépendants de la capacité de la PIA à diversifier les produits transformés et commercialisés au travers de la plateforme |
| Opportunités | Menaces |
| <ul style="list-style-type: none"> ▶ Multiplier les entreprises installées sur la PIA (objectif de 30% au moins de chaînes de valeur à destination du marché local) | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Dépendance des producteurs à une entreprise privée |

Recommandations - notamment pour une mise à l'échelle par la CEDEAO

Recommandations à destination des Etats

- ▶ Promouvoir le modèle de garantie mise à disposition par l'Etat en le transformant pour le rendre plus durable que le MIFA dans son ancienne version
- ▶ Intégrer systématiquement les aspects d'agroécologie dans les projets de développement agricole publics

- ▶ Imposer aux industriels le respect de certains cahiers des charges dans leur approvisionnement

Assilassimé

Description brève du mécanisme

Assilassimé est une institution de microfinance créée par l'ONG française Entrepreneurs du Monde. Elle se positionne d'une manière très sociale, ciblant en priorité les femmes vulnérables, les personnes handicapées, ou toute autre personne n'ayant pas accès à la microfinance classique. Assilassimé a été créée en 2015 avec au démarrage une orientation urbaine. En 2018, elle a démarré ses interventions en milieu rural. Elle propose du crédit associé à du conseil agricole. Depuis 2020, elle cherche à promouvoir l'agroécologie au travers de formations et d'accompagnement technique, et la mécanisation au travers de mise à disposition de crédits d'investissement.

Contexte de mise en œuvre du mécanisme financier

Assilassimé est une association très engagée, qui bénéficie de l'accompagnement d'Entrepreneurs du Monde (siège à Lyon). Entrepreneurs du Monde siège notamment au conseil d'administration d'Assilassimé et est le garant du maintien de sa mission sociale. Elle a développé un cadre de gestion de la performance sociale et environnementale très abouti.

Les agences rurales d'Assilassimé sont localisées à Amlamé et à Anié. A fin 2021, ces deux agences cumulaient plus de 5 800 bénéficiaires. Les producteurs situés autour d'Amlamé et Anié, et ciblés par Assilassimé sont de petits producteurs possédant entre 1 et 5 hectares de terres agricoles et cultivent plusieurs spéculations telles que le soja, le maïs, le haricot, le manioc ou l'igname. Certaines zones sont montagneuses et les producteurs y cultivent de la banane plantain. Ils pratiquent essentiellement la culture pluviale, même si certains projets ont pu proposer du matériel d'irrigation. Ces zones souffrent de dégradation des terres agricoles, des suites de l'utilisation intensive d'intrants chimiques.

L'organisation en coopératives ou groupements est inégale. Certains producteurs associent agriculture et élevage mais dans une mesure encore limitée, et les synergies potentielles entre les deux sont encore mal exploitées. Les terrains sont souvent accidentés, ensouchés. La main d'œuvre disponible est insuffisante pour couvrir les besoins.

Inscription du mécanisme dans la transition agroécologique

Assilassimé cherche explicitement à accompagner la transition agroécologique de ses producteurs.

Elle cible tous producteurs exclus du crédit avec des critères d'éligibilité et de garantie très souples : l'inscription dans la transition agroécologique n'est pas un prérequis. De même, ses financements ne sont pas exclusivement dédiés au financement de pratiques agroécologiques. En effet, face à une demande, mais aussi et surtout à une offre peu mature, Assilassimé s'est positionné dans l'accompagnement de ses clients vers des pratiques agricoles plus durables au travers de deux approches :

- ▶ Demande : Assilassimé a développé, avec l'appui d'Entrepreneurs du Monde, des modules de formation dédiés aux pratiques agroécologiques (exemple : faire son compost, préparer son sol, etc.). Ses agents et notamment ceux en charge du conseil agricole (un dans chaque agence rurale)

ont été également formés à l'agroécologie. Ces formations sont dispensées au cours des réunions mensuelles des groupes d'Assilassimé (voir ci-dessous). La conseillère agricole de la zone d'Amlamé constate un intérêt fort des producteurs pour les formations et, depuis mi-2022 une amorce de changement dans les pratiques des clients : elle estime qu'au moins 25% d'entre eux ont fait évoluer au moins un peu leurs pratiques. Elle souligne cependant la nécessité d'un accompagnement rapproché et de visites individuelles aux champs pour obtenir une vraie adhésion des producteurs : les réunions de groupe ne permettent pas d'identifier précisément les problèmes rencontrés par les producteurs sur le terrain. Or, dans sa configuration actuelle, l'accompagnement proposé par Assilassimé (deux conseillers pour environ 5 800 producteurs) peut difficilement intégrer des visites individuelles régulières.

- ▶ Offre : Assilassimé a lancé, avec l'appui du projet PISCA financé par l'Ambassade de France une unité de production de bokachi (engrais naturel) et une unité de production d'huile de neem (insecticide naturel). L'IMF a eu la charge d'identifier et d'organiser des groupes de femmes, de les former, de leur mettre à disposition le matériel nécessaire, de les aider à identifier les sources d'approvisionnement et les marchés. Le projet PISCA était prévu de Septembre 2021 à Octobre 2022 et a été prolongé jusqu'à Décembre 2022. Malheureusement, à cause de retards dans le lancement de la production, l'unité de bokachi n'avait pas encore réussi à vendre d'engrais à Avril 2023. Ainsi, à la fin du PISCA, Assilassimé a pris sur lui certains coûts opérationnels liés au lancement de l'unité, le groupe de femmes auquel il est prévu de confier l'unité de production n'étant pas encore autonome. La principale problématique rencontrée est que ces femmes, que le projet rétribuait pour leur présence aux formations et leur contribution à la production du bokachi, sont à ce jour plutôt dans une logique d'employées que d'entrepreneuses et prennent encore trop peu d'initiatives, notamment sur la commercialisation de l'intrant. A Avril 2023, 150 tonnes de bokachi et 1 500 L d'huile de neem avaient été produites.

Par ailleurs, Assilassimé sensibilise ses clients sur le recyclage, notamment du plastique, en partenariat avec une entreprise spécialisée dans ce domaine (collecte de sacs plastiques au moment des réunions clients).

Afin de mesurer sa performance et son impact sociaux et environnementaux, Assilassimé a mis en place un dispositif de suivi-évaluation construit sur la base d'un audit de la performance sociale et environnementale qui a servi de base à l'élaboration d'une approche spécifique (stratégie environnementale) :

- ▶ Une fiche de mesure du niveau de vulnérabilité des clients a été établie sur la base d'indicateurs fixés par Assilassimé
- ▶ Pour chaque client, cette fiche est remplie au moment de l'entrée en relation, puis mise à jour à chaque cycle de crédit impair (donc à peu près tous les deux ans). Les informations sont communiquées par le client sur base déclarative.
- ▶ Les fiches sont digitalisées et les indicateurs consolidés à l'échelle de l'institution.

Les membres de son conseil d'administration ont été sensibilisés à cette nouvelle approche.

Description du mécanisme financier

L'IMF propose des microcrédits à ses clients pour la production et le stockage agricole. Elle applique une méthodologie crédit de groupe à responsabilité individuelle. Elle regroupe une quarantaine de personnes dans une même zone géographique qui s'engage à participer de manière mensuelle à une réunion animée par un agent d'Assilassimé. Il est nécessaire d'avoir suivi 6 sensibilisations pour avoir accès au crédit. Les thèmes abordés en formation sont l'éducation financière mais aussi (en zone agricole) l'agroécologie. Le crédit proposé est de montant limité : le premier crédit est plafonné à 150 000 FCFA puis peut atteindre jusqu'à 3 M FCFA au bout de quelques cycles. Son taux d'intérêt mensuel est de 1,5% dégressif.

Les échéanciers de remboursement des crédits agricoles sont adaptés aux calendriers agricoles (différé sur le capital). Les crédits d'Assilassimé sont traditionnellement des crédits de campagne, à court terme, même si l'IMF s'est lancé dans le crédit d'investissement pour le financement d'équipements agricoles (motoculteurs, tricycles...), dans le cadre d'un projet spécifique, mené en partenariat avec l'ONG « Don Boule de Neige ».

Par ailleurs, l'IMF propose un produit de crédit « vert » : initialement dédié à l'acquisition de systèmes solaires domestiques, le crédit Mivo est en cours de refonte pour couvrir également l'acquisition de biointrants. Ses spécificités sont d'être proposé uniquement en nature, de pouvoir être mobilisé en plus d'un autre crédit en cours (pour en faciliter l'accès) et d'avoir un taux d'intérêt réduit à 1% dégressif mensuel. Cependant, à Avril 2023, le crédit n'avait pas encore été mis en place faute de l'existence d'une offre d'intrants naturels (voir retard pris par l'unité de production de bokachi) et d'une demande assez forte.

Assilassimé trouve les ressources financières lui permettant de financer son portefeuille de crédit dans ses fonds propres et l'épargne (provenant majoritairement des bénéficiaires de ses crédits), ainsi que dans des lignes de refinancement proposées par des financeurs internationaux (notamment Microfinance Solidaire, un fonds de refinancement lié à Entrepreneurs du Monde, mais aussi la Fondation Grameen Crédit Agricole, la SIDI, LMDF ADA et Kiva). Elle a parfois recours aux banques locales pour gérer des besoins de trésorerie à court terme, mais cette option de financement est beaucoup moins flexible (les banques demandent des dépôts représentant au moins 25% des montants de refinancement attendus) et moins intéressante financièrement.

Assilassimé bénéficie également d'enveloppes d'assistance technique, surtout auprès de la Fondation Grameen Crédit Agricole qui viennent financer du renforcement de capacités des salariés, l'élaboration de la stratégie environnementale ou la réalisation d'un rating institutionnel. ADA a également financé à plusieurs reprises des projets en lien avec l'agroécologie. Cependant, à ce jour, Assilassimé finance ses activités en lien avec l'agroécologie sans appuis financiers de partenaires. Pour le moment, Assilassimé n'a pas non plus mis en avant ses activités en lien avec l'agroécologie pour lever des fonds dédiés à financer ce type de pratiques notamment par manque de maturité de l'offre et de la demande (« Pour le moment, il faut faire les choses »).

Analyse du mécanisme

Pertinence du mécanisme dans la couverture des besoins financiers liés à la mise en œuvre de pratiques agroécologiques au niveau des exploitations familiales et des OP

Le crédit d'Assilassimé présente un certain nombre d'avantages pour couvrir les besoins financiers liés à la mise en œuvre des pratiques agroécologiques :

- ▶ Crédit très inclusif
- ▶ Effet incitatif avec la réduction du taux d'intérêt
- ▶ Formations associées

Le crédit est cependant de montant limité et ne cible que les producteurs individuels vulnérables (à l'exception du test de crédit d'équipement où certains crédits ont été décaissés à des groupements).

Cohérence du mécanisme avec l'ensemble des 13 grands principes de l'agroécologie

Les formations d'Assilassimé et sa production d'intrants organiques s'inscrivent dans les 13 principes de l'agroécologie. Notons que la promotion de l'organisation collective des producteurs pour la production de biointrants doit être accompagnée sur la durée.

Cohérence du mécanisme à l'échelle nationale, par rapport à la stratégie du pays et aux autres initiatives en cours

N/A

Portée actuelle du mécanisme et perspectives de passage à l'échelle

- ▶ 5 800 producteurs ont reçu du crédit agricole
- ▶ Deux unités de production de biointrants ont été créées
- ▶ 150 tonnes de bokachi et 1 500 L d'huile de neem ont été produites
- ▶ Aucun crédit n'a encore été octroyé pour l'acquisition de biointrants
- ▶ Autour de 2 500 producteurs ont été formés aux bonnes pratiques agroécologiques.

Trois principaux freins sont identifiés pour la montée en puissance des crédits destinés à financer les biointrants :

- ▶ Augmentation de la production de bokachi : Unités de production encore faibles et gérées par des groupes de femmes manquant de capacités de gestion et d'esprit entrepreneurial, intrants du bokachi pas nécessairement disponibles à proximité de l'unité de production, induisant des coûts supplémentaires qui pourraient remettre en question la viabilité économique et financière du projet.
- ▶ Augmentation de la demande pour le bokachi : plusieurs contraintes pourraient limiter la demande des producteurs pour le bokachi :
 - Le coût de l'intrant ne sera pas nécessairement inférieur au coût des intrants chimiques, surtout dans un contexte de subventionnement de ces derniers ;

- Les effets positifs du bokachi sur la fertilité des sols ne sont visibles qu'au bout de deux à trois années. A court terme, son utilisation risque de faire baisser les rendements par rapport à l'utilisation d'engrais chimiques ;
 - Fertiliser un champ à l'aide de bokachi est plus compliqué que d'avoir recours à de l'engrais chimique : les tonnages nécessaires sont beaucoup plus importants et les producteurs rencontrent des contraintes pour le transporter.
- Les capacités opérationnelles d'Assilassimé sont limitées et la disponibilité des ressources humaines constitue aujourd'hui un goulet d'étranglement.

Efficacité du mécanisme et de l'articulation des ressources financières mobilisées

Assilassimé propose du financement à crédit avec des taux de remboursement très satisfaisants (moins de 1% des crédits sont en retard de plus de 30 jours) et encore plus pour le crédit agricole. La méthodologie de groupe assure l'efficacité opérationnelle et l'équilibre économique de la structure, tout en permettant des taux d'intérêt raisonnables au regard de la petite taille des crédits. Assilassimé a par ailleurs récemment digitalisé son processus de crédit, ce qui lui permet également d'améliorer son efficacité.

Assilassimé articule de manière pertinente l'accompagnement technique des producteurs avec l'accès au crédit.

Pérennité du mécanisme

Assilassimé a atteint l'équilibre économique en 2021, au bout de 6 ans d'existence.

La pérennité des unités de biointrants lancées par Assilassimé n'est pas encore assurée.

Répliquabilité du mécanisme à d'autres pays / d'autres chaînes de valeur

Le mécanisme est répliquable à d'autres pays. Quelques autres institutions de microfinance ont d'ailleurs été identifiées dans la zone CEDEAO adoptant des approches et des mécanismes similaires. Il n'est pas lié à une chaîne de valeur en particulier.

Synthèse

| Forces | Faiblesses |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ► Actions coordonnées sur l'offre en intrants organiques, la demande et le financement ► Approche terrain ► Approche inclusive ► IMF financièrement pérenne, investie dans la durée auprès des producteurs | <ul style="list-style-type: none"> ► Projet PISCA trop limité dans le temps ► Portée limitée à ce jour ► Crédit vert qui ne peut pas financer tous les besoins de la transition agroécologique ► Débouchés permettant de valoriser le côté agroécologique de la production pas identifiés pour toutes les spéculations |

| | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ▶ Appui technique et financier dans la durée d'Entrepreneurs du Monde le temps que l'IMF devienne rentable ▶ Accès à de la ressource financière avantageuse au travers de Microfinance Solidaire ▶ Système de suivi-évaluation couvrant la mesure de l'impact des actions et bien intégré dans les processus opérationnels de l'institution | |
| Opportunités | Menaces |
| <ul style="list-style-type: none"> ▶ Développer le crédit vert pour couvrir davantage de besoins liés à la transition agroécologique ▶ Ouvrir des agences dans d'autres zones rurales | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Coût des intrants biologiques non compétitif par rapport aux intrants chimiques subventionnés ▶ Manque de prise en main des unités créées par les groupements de femmes en charge de les gérer ▶ Capacités opérationnelles d'Assilassimé limitées, notamment si l'IMF ne peut lever des fonds en subvention pour couvrir une partie des coûts induits |

Recommandations - notamment pour une mise à l'échelle par la CEDEAO

A destination des Etats et de la CEDEAO :

- ▶ Donner l'accès aux IMF rurales et à forte vocation sociale et environnementale à des sources de refinancement avantageuses mais aussi à des capitaux propres proposés par des investisseurs sociaux engagés et patients
- ▶ Allonger la durée des projets de création d'activités économiques
- ▶ Revoir le modèle économique des unités de production de biointrants pour comprendre sous quelles conditions ces dernières peuvent être rentables puis appuyer la création d'unités de production de biointrants grâce à des subventions d'amorçage et de l'accompagnement technique.
- ▶ Subventionner les biointrants pour les rendre au moins aussi accessibles que les intrants chimiques subventionnés

A destination d'Assilassimé et d'autres IMF engagées :

- ▶ Nouer des partenariats stratégiques avec des ONG et projets afin de ne pas « tout faire tous seuls »
- ▶ Promouvoir l'existence de crédits verts aux taux d'intérêt incitatifs, notamment en ouvrant les objets de financement possibles

- ▶ S'inspirer du modèle de suivi-évaluation proposé par Assilassimé et y intégrer des questions pour mesurer le degré d'avancée du producteur dans la transition agroécologique.

Annexe 7 : Liste des personnes sollicitées

Phase 1 : Inventaire

Entretiens transversaux

| Organisation | Personne contactée | Email |
|------------------------|--|--|
| FAO | Dario Lucantoni, Anne Mottet | Dario.lucantoni@fao.org ; Anne.mottet@fao.org |
| SOS Faim Belgique | Laurent Biot | lbi@sosfaim.org |
| FFEM | Aurélie Ahmim Richard | ahmim-richarda@afd.fr |
| AFD SYF | Christine Poursat, Marie Rale | poursatc@afd.fr |
| AFD ARB | Jean René Cuzon, Claude Torre, Anne Legille | cuzonjr@afd.fr |
| GIZ | Ingrid Prem, Anja Müting, Claudia Wasenitz | ingrid.prem@giz.de |
| GEF | Mohamed Bakarr, Peter Mbanda Umunay | mbakarr@thegef.org ; pumunay@thegef.org |
| Enabel | Laurence Defrise | laurence.defrise@enabel.be |
| Proparco | Maxime Hurtebize | hurtebizem@afd.fr |
| SOS Faim Luxembourg | Nedjma Bennegouch François Legac | Nedjma.Bennegouch@sosfaim.org; Francois.Legac@sosfaim.org |
| CGAP | Sabaa Notta | snotta@worldbank.org |
| n/a | Yodit Kebede | kebede.yodit@gmail.com |

Listes de partage du questionnaire

| Pays | Organisation | Email |
|-------|--|-------------------------------|
| Bénin | ADeD | adedbenin@gmail.com |
| | AFRICA TERROIR | africaterroir2022@gmail.com |
| | AMAP BENIN | deguenedgard@yahoo.fr |
| | ANAF-BENIN | anafbenin@yahoo.fr |
| | AProDESE ONG | apropkou@gmail.com |
| | Centre de Valorisation pour l'Agriculture Durable (CEVAD) | centrecevad@gmail.com |
| | CENTRE DOM HELDER CAMARA | dheldercamara@yahoo.fr |
| | CePEPE | cepepe@cepepe.org |
| | CESAM - Centre de Suivi et d'Assistance en Management | cesam.sarl@yahoo.com |
| | COSMOS Consulting | socosmos@gmail.com |
| | DEDRAS | jean.kpetere@dedras-benin.org |
| | Eclosio | franck.adje@eclosio.org |
| | EMMAUS INTERNATIONAL DE TOHOUE | emmaustohoue@yahoo.fr |

| | | |
|--------------|---|---|
| | Enabel Bénin | edwige.adje@enabel.be |
| | Entreprise Alternatives | entreprisealternatives@gmail.com |
| | Entreprise de Développement des Filières Agricoles (EDFA) | edfa_3@yahoo.fr |
| | Expert Développement Sarl | experts.developpement@gmail.com |
| | FéNOMa-Bénin | fenomabenin96@gmail.com |
| | Fiduciaire d'Expertise et d'Ingénierie Conseil (FIDEXI Conseil) SARL | fidexiconseil@gmail.com |
| | Fiduciaire d'Expertise et d'Ingénierie Conseil (FIDEXI Conseil) SARL | fidexiconseil@gmail.com |
| | FUPRO-BENIN | fuproben@yahoo.fr |
| | GEL Sud Bénin | gelsudbenin@gmail.com |
| | GERED | gered_06@yahoo.fr |
| | HELVETAS Swiss Intercooperation | benin@helvetas.org |
| | High Performance Management and Consulting (HPMC) | gnang2000d@yahoo.fr |
| | HydroModE-Lab, Université de Parakou | akponikpe@yahoo.com |
| | IAMD ONG | ongiamd@gmail.com / 97 01 15 70 / 97 06 06 14 |
| | JINUKUN | jinukun.copagen@gmail.com |
| | LES JARDINS DE L'ESPOIR | ESPOIR.JARDINS@GMAIL.COM |
| | MONRADO | cabinetmonrado@gmail.com |
| | ONG CREDEL | credelong@yahoo.fr |
| | ORAD | orad.benin@gmail.com |
| | Projet ARISA-B | lumirahz@yahoo.fr |
| | RAD PLUS BÉNIN | cefruisa@yahoo.fr |
| | RESEAU « RENOVA » | researenova@gmail.com, patsewade@gmail.com |
| | Rikolto | bureaubenin@rikolto.org |
| | SENS Bénin | contact.benin@solidarites-entreprises.org |
| | Sol Consult Africa SAS (SoICA SAS) | solconsultafrica@gmail.com |
| | Synergie Paysanne (SYNPA) | synergiepays@yahoo.fr |
| | TAZCO 2 | castazco2@gmail.com |
| Burkina Faso | ARFA | mathsava@yahoo.fr |
| | AROM-H | aromhsolfertile@gmail.com |
| | Association pour la Promotion des Initiatives Locales (APIL) | apil@fasonet.bf |
| | Autre terre | christian.legay@autreterre.org |
| | BEO-NEERE AGROECOLOGIE | rbelemngnegrec@gmail.com |
| | Bio TradMark | biotrademarkbf@gmail.com |
| | BIOPROTECT-B | bioprotect.b@gmail.com |
| | CNABio | lankclem@yahoo.fr |
| | Fédération Nationale des Groupements NAAM (FNGN) | joel.ouedraogo@yahoo.fr |

| | | |
|---------------|---|--|
| | FIAN Burkina | silgalucien@yahoo.fr |
| | Green Cross | ousseni.diallo@gmail.com |
| | ONG terre verte | goubafils@gmail.com |
| | PRoSol/GIZ/ KFW | Fiacre_98@yahoo.com |
| | Secrétariat Permanent des Organisations Non Gouvernementales (SPONG) | spong.ouaga@gmail.com |
| | SOS Sahel | guillaume.douikom@sossahel.org |
| Cabo Verde | ACAISA - Associação Comercial Agrícola Industrial e de Serviços de Santiago | acaisa_caboverde@hotmail.com / fveiga@garantia.cv |
| | ADAD - Associação para a Defesa do Ambiente e Desenvolvimento | adad@adad.org.cv |
| | ADPM | Jorgerevez@adpm.pt |
| | Associação dos Amigos da Natureza | davidaguinaldo@yahoo.com.br |
| | Cáritas Caboverdiana | caritas.cv@cvtelecom.cv |
| | Centro de Emprego e Formação Profissional de S. Domingos | cefpVariante@iefp.gov.cv |
| | Centro de Emprego e Formação Profissional de Santa Cruz | Liver.gomes@iefp.gov.cv |
| | Centro de Emprego e Formação Profissional de Tarrafal | Guilherme.Ferreira@iefp.gov.cv |
| | CERAI – Centro de Estudos Rurais e Agricultura Internacional | adriano.palma@cerai.org |
| | Citi Habitat - Centro Investigação Habitat | citihabitatadm@gmail.com |
| | DGASP-DSEREA - Direção Geral da Agricultura, Silvicultura e Pecuária – Direção de Serviços de Extensão Rural e Economia Agraria | carmen.costa@maa.gov.cv |
| | INIDA-Instituto Nacional de Investigação e Desenvolvimento Agrário | nora.silva@inida.gov.cv |
| | Plataforma ONG's | pong@platongs.org.cv / dircev@hotmail.com |
| | Solmi - Associação Apoio Iniciativas Autopromoção | Solmiadmi21@gmail.com |
| | Universidade de Cabo Verde/Escola Ciências Agraria e Ambiental | Jorge.tavares@docente.unicv.edu.cv ; Monica.veiga@adm.unicv.edu.cv |
| Côte d'Ivoire | Agence Nationale d'Appui au Développement (ANADER) | anader@anader.ci |
| | Agriculteurs et Vétérinaires Sans Frontières (AVSF) | f.dago@avsf.org ; c.boscher@avsf.org |
| | Agriculteurs Français et Développement International (AFDI) | afdi.cotedivoire@afdi-opa.org |
| | ANADER | v.ehougban@gmail.com |
| | Beyond Beans | annemarijn.nijmeijer@beyondbeans.org |
| | Canaanland | patricia.zoundi@canaanland.africa |

| | | |
|--------|--|--|
| | CARGILL | Blandine_Konan@cargill.com |
| | CEMOI | a.assiri@cemoi.com |
| | Centre National de Recherche Agricole (CNRA) | info@cnra.ci ; boniface.bouan@cnra.ci ; bonifacebouan1@gmail.com |
| | Ethicable | agautier@ethiquable.coop |
| | ICRAF | C.Kouame@cgiar.org |
| | IDH | reboud@idhtrade.org ; agai@idhtrade.org ; gondo@idhtrade.org |
| | IECD | patrick.sekongo@iecd.org ; me.kouassi@iecd.org |
| | Laboratoire National d'Appui au Développement Agricole (LANADA) | info@lanada.ci ; lchai@lanada.ci ; lcae@lanada.ci ; lcvb@lanada.ci ; lanasem@lanada.ci ; lrb@lanada.ci ; lrk@lanada.ci |
| | Locagri | jpaulak12@yahoo.fr |
| | Mars | jean.yves.couloud@effem.com |
| | Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER) | minagri.cabinet@agriculture.gouv.ci ; cabminagri@yahoo.fr. |
| | Ministère des Eaux et Forêts (MINEF) | contact@eauxetforets.gouv.ci |
| | Ministère des Ressources Animales et Halieutiques (MIRAH) | g.apata@eauxetforets.gouv.ci |
| | Nestlé | Nathan.Bello@rd.nestle.com |
| | Nitidae | b.garnier@nitidae.org |
| | ONG IDEF | contact@ongidef.org |
| | ONG LONO-CI | noel.nguessan@lonoci.com |
| | Programme « Quantité, Qualité, Croissance » (2QC) du Conseil du Café-Cacao (CCC) | info@conseilcafecacao.ci ; mkouakou@conseilcafecacao.ci ; aipo.melissa@conseilcafecacao.ci |
| | Programme National d'Investissement Agricole de Deuxième Génération 2018-2025 (PNIA) | ondrinfos@gmail.com ; support@conseilcotonanacarde.ci |
| | RICE | f.koman@rice-ci.com |
| Gambia | Action Against Hunger (AAH) | omar.badjie@actionaid.org |
| | Central Projects Coordinating Unit, Ministry of Agriculture | laye20002001@yahoo.com |
| | Christian Relief Service (CRS) | ndeyanta.james@crs.org |
| | Department of Agriculture | saikoue@gmail.com |
| | Department of Forestry | mjaiteh016@gmail.com |
| | Department of Livestock | abdou.sunagie2002@yahoo.com |
| | Gambia Horticultural Group (GHG°) | info@gamhort.com |
| | Ministry of Agriculture | hmjallow@gmail.com |
| | National Agriculture Research Institute | demsodoe@yahoo.co.uk |

| | | |
|---------|---|---|
| | National Coordinating Organization of Farmers Association of The Gambia (NACOFAG) | musowe@hotmail.com |
| | National Livestock Organization of The Gambia (NaLOA) | nloathegambia@gmail.com |
| | School of Agriculture, University of The Gambia | syaffa@utg.edu.gm |
| | United Purpose | manfred.bojang@united-purpose.org |
| Ghana | Abarike Farms | josephabarikeazumah@gmail.com |
| | Centre for Knowledge and Organizational Development | cikodghana@yahoo.com ; bguri@cikodgh.com |
| | Centre for No Till Agriculture | centrefornotill@gmail.com |
| | Institute for Sustainable Energy and Environmental Solutions College (ISEES) | lovanstakyi@gmail.com ; info@iseesghana.org ; director@iseesghana.org |
| | Institute Of Sustainable Livelihoods, Ghana | jamesopoakpajor@gmail.com |
| | Kumasi Institute for Tropical Agriculture | director@kitaghana.org |
| | Peasant Farmers Association of Ghana | peasantfarmersghana@yahoo.com |
| | RUWFAG Processing Centre | suthaanita@gmail.com |
| | The Green House | salifuibrahimgreenhouse@gmail.com |
| Liberia | Action Against Hunger | cpc@lr-actionagainsthunger.org |
| | AfricaRice | i.akintayo@cgiar.org |
| | Agro Tech Liberia | stewajo09@gmail.com |
| | Arjay Farm, Careysburg, Montserrado | arjayfarm@gmail.com |
| | Booker Washington Institute | jameswremongarwalker@gmail.com |
| | BRAC | habibur.khan@brac.net |
| | Cassava Working Group (ACC-MOA) | sepulormorris@yahoo.com |
| | Catalyst | Tlgayflowu3@gmail.com |
| | Catholic Relief Service (CRS) | jessie.bennett@crs.org |
| | Catholic Relief Service (CRS) | ebrima.jarjou@crs.org |
| | CERATH Development Organization | leroy@cerathdev.org |
| | Community of Hope Agriculture Program (CHAP), Zubah Town, Paynesville | robertbimba@yahoo.com & chapsriliberia@gmail.com |
| | Compost Tech Liberia | mathinstorto@gmail.com |
| | CONCERN Worldwide | elias.anvoniou@concern.net |
| | Cuttington University | washingtonwillie57@yahoo.com |
| | European Union | Geertrui.LOUWAGIE@eeas.europa.eu |
| | FAO | Mariatou.Njie@fao.org |
| | FAO | Octavius.Quarbo@fao.org |
| | Gender and Natural Resources Consultant | zonoe2002@yahoo.com |

| | | |
|------|---|--|
| | Greencon Inc, Charlesville, Margibi (Growing varieties of vegetables, cassava and with goats, chickens and duck) | cbowah@gmail.com |
| | IDH | david@idhtrade.org |
| | Klay Agriculture Vocational Training Center (KAVTC) | zarwujames6@gmail.com |
| | Liberia Forestry Authority | jduolupéh@gmail.com |
| | Liberia Forum for Agricultural Advisory Services (LIFAAS) | gbareva@yahoo.com |
| | Liberia National Farmer Union Network (FUN) | jmbass2008@yahoo.com |
| | Liberia Vegetable Sellers Association | abrahamking025@gmail.com |
| | Maa Bendu Farm, Grand Bassa | johnson4emmanuel@yahoo.com ; bendufarm@yahoo.com |
| | MIA | fofanaayoubah8@gmail.com |
| | MOA | eperry@moa.gov.lr |
| | MOA/IFAD | rankol2013@gmail.com |
| | MOA/LFSP | chrisalaric@gmail.com |
| | MOA/RETRAP | mzolue@moa.gov.lr |
| | MOA/SADFONS | dmawolomulbahjr@gmail.com |
| | National Disaster Management Agency (NDMA) | gemehbroberts2424@gmail.com |
| | President of National Rice Federation of Liberia | mkamara902002@yahoo.com |
| | Project coordinator | Norwu.Harris@actionaid.org |
| | Rubber Planter Association of Liberia | gwilhemina2004@yahoo.co.uk |
| | SOLIDARIDAD | bbafaie@yahoo.com & Boima.Bafaie@solidaridadnetwork.org |
| | Tumutu Agriculture Vocational Training Center (TAVTC) | pwkromahvia@yahoo.com |
| | University of Liberia | cegbeiw@ul.edu.lr |
| | University of Liberia | duosn@ul.edu.lr |
| | University of Liberia | zinnahmm@ul.edu.lr |
| | WHH | Lyndon.Gibson@Welthungerhilfe.de/ Gibson.lyndon@gmail.com |
| | Youth Agriculture Training Center (YATC) | jadebodun2013@gmail.com |
| | ZOA | m.dey@zoa.ngo |
| Mali | AMEDD | |
| | AOPP | |
| | AVSF | m.chapon@avsf.org |
| | CNOP / Centre international de formation en AEP de Nyéléni | rsylla1985@gmail.com |
| | FENABE | toumanysidibe@ymail.com |

| | | |
|--------------|---|---|
| | MaliFolkcenter-Point focal Resoclimat Mali | ibrahim.togola@gmail.com |
| | Rematroc-Bio | |
| Niger | ABN | lzomodo2016@gmail.com |
| | APCA/REP | omarab1@yahoo.fr |
| | DA / CNSEE | ali70yacouba@gmail.com |
| | DADII-RP MA4 | wabbadamassi@yahoo.fr |
| | DG-ANGMU | maisharou.abdou@yahoo.fr |
| | DUE | sam.rigo@eeas.europa.eu |
| | FCMN - Niya | chaiboumadougouadamou@yahoo.fr |
| | FISAN (Fonds d'investissement pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle) | Hassoumi.nomaou@fisan.ne |
| | FUGPN-Mooriben | sanoussi_mooriben@yahoo.fr |
| | Haut-Commissariat à l'initiative 3N | djibel@hotmail.fr |
| | Plateforme Paysage | saleymahamane81@gmail.com |
| | SE/SDS/UGDZ | taifoaghali190@gmail.com |
| | Swissaid | ibrasana@yahoo.fr |
| Nigeria | Dr. Oyebanji | L.Sanni@cgjar.org |
| | Prof. Ayoola | gbayoola@yahoo.com |
| | Prof. Sanni Lateef | oyebanjioyesola@yahoo.co.uk |
| Sénégal | AGROECOL AFRIQUE ASSANE | agrecol@agrecolafrique.org |
| | CNCR | elhadjithierno@yahoo.fr |
| | DPV Pt focal Ae | omfaye86@gmail.com |
| | ENDA PRONAT | mariam@endatiersmonde.org ; agrinat@enda.sn |
| | FAPD | mbawdoud.diop@gmail.com |
| | FENAB | iseck@yahoo.fr |
| | IED | ndaoadame22@yahoo.com |
| | ISRA | farma.ndiaye@isra.sn |
| | MINAGRI | aourydiallo@gmail.com |
| | REVES | barouba@hotmail.com |
| Sierra Leone | Action Against Hunger - Sierra Leone and Liberia | fslhod@sl-actionagainsthunger.org |
| | Action for Empowerment and Sustainable Livelihood (AESL), | aesl4action@gmail.com / agricsuccess09@gmail.com |
| | Advocacy for Women Empowerment Sierra Leone, AWEN-SL | awensl_4dev@yahoo.com, |
| | Coalition of Civil Society and Human Rights Activists (CCSHRA-SL) | ceemambu@yahoo.com, |
| | Consortium of Agriculture and Human Development, | konnehms02@gmail.com079 |
| | Forikolo Action Group | witte@forikolo.de |
| | Green Scenery | greengreenscenery@gmail.com |

| | | |
|------|---|--|
| | Moawoma Rural Women's Cocoa Development Cooperative Society | morwodas2014@gmail.com, |
| | National Federation of Farmers in Sierra Leone (NaFFSL) | naffsl2020@gmail.com |
| | Sierra Leone Red Cross Society | slrcshq@sierraleoneredcross.org ; ksandy@sierraleoneredcross.org ; ycamara@sierraleoneredcross.org |
| | World Food Programme (WFP), | william.hopkins@wfp.org ; abum.jalloh@wfp.org |
| | YouthBuild Sierra Leone | yobsierraleone@gmail.com |
| Togo | Agence nationale de promotion et de garantie de financement des PME/PMI (ANPGF) | info@anpgftogo.org |
| | Comité national REDD+ | ditoatou@yahoo.fr |
| | Coordination togolaise des organisations professionnelles et de producteurs agricoles (CTOP) | ctop03@yahoo.fr |
| | Groupe de travail agriculture biologique dans le cadre du projet ProCIV (GTAB) | antona.mabewa@giz.de |
| | Le Projet d'Appui à l'Employabilité et à l'Insertion des Jeunes dans les Secteurs Porteurs (PAEIJ-SP) | paeijsptogo@gmail.com |
| | Mécanisme incitatif de financement agricole fondé sur le partage des risques (MIFA) | contact@mifa.tg |

Phase 2 : Etudes de cas

| Pays | Cas étudié | Personnes / structures interviewées |
|--------------|---|---|
| Multipays | Refinancement et garantie : cas Agri + | <ul style="list-style-type: none"> Nedjma Bennegouch, coordinatrice du pôle partenariats François Legac, responsable des outils financiers Agri+ Equipe Agri+ Mali : Safiatou Coulibaly Malet, Silamakan Tounkara, Adama Malé Moussa Tassebedo, cabinet de suivi Lessokon Equipe Agri+ Burkina Faso: Aboubakar Teguera, OP partenaires Mali : Scoop Jantoyèrèla de Kondogola OP partenaires Burkina Faso : Coopérative de productrices d'oignons de Bissiga, Union des producteurs de miel de Boromo, union régionale des producteurs de tomates, UP Sissima / SOS Sahel Institutions financières partenaires Mali : Soro Yiriwaso, CVECA-ON Segou Institutions financières partenaires Burkina Faso : Coris Bank, CEC boucle du Mouhoun, MUFED, |
| | Banques publiques : cas de la Banque Ouest Africaine de Développement | <ul style="list-style-type: none"> Ibrahim Traore, chef division finance climat |
| | Fonds d'investissement à impact : cas de la SIDI | <ul style="list-style-type: none"> Philippe Massébiau, chargé d'investissements Anne Sophie Bourgouin, directrice administrative et financière Johan Thuard, chargé d'investissements Gabrielle Orliange, responsable Performance sociale et environnementale Entreprise dans laquelle la SIDI a investi : Ghebana Togo |
| Burkina Faso | Subventionnement d'équipements et mise en place d'AVEC : cas du PATEB | <ul style="list-style-type: none"> Charles Ilboudo (ACF) Dieudonné Yougbare (Union Provinciale des Professionnels agricoles de la Tapoa) Amadou Sagna (AVEC de Diapaga) |
| | Microfinance : cas d'UBTEC | <ul style="list-style-type: none"> Abdoul Rasmané Ouedraogo, Directeur Général Echantillon d'une vingtaine de producteurs dans la zone d'intervention d'UBTEC |
| | Mécanisme de refinancement public : cas du FONAFI | <ul style="list-style-type: none"> Boubakar Thiombiano, directeur des opérations Institutions financières partenaires : Coris Bank, UBTEC, MUFED |
| Ghana | Initiatives du secteur privé en matière de durabilité : cas d'ECOM | <ul style="list-style-type: none"> Esi SEKYIAMA |
| | Subventionnement sur appel à projet : cas d'Equité 2 | <ul style="list-style-type: none"> James DAKORA (AVSF) Frank OKYERE (Kuapa Kokoo) Solomon BOATENG (Kuapa Kokoo) FGD 30 producteurs |
| | Premium de certification entre acteurs privés : cas de FairAfric | <ul style="list-style-type: none"> Mubarak OKYERE (FairAfric) 2 producteurs |
| Sénégal | Subventionnement d'intrants biologiques : cas du Sénégal | <ul style="list-style-type: none"> Ibrahima Khalil Sabaly (Direction de l'agriculture, bureau de restauration et d'amélioration de la fertilité des sols) Moctar Ndiaye (MAER) Hamidou Diallo (MAER) |

| | | |
|------|--|---|
| | | <ul style="list-style-type: none"> • Serigne Mbacke Ndiaye (Eléphant Vert) • Christophe Berthevas (Eléphant Vert) • Fode Mady Danso (Eléphant Vert) |
| | Banques de développement agricoles : cas de La Banque Agricole | <ul style="list-style-type: none"> • Cheikh Ndiaye, directeur du crédit • Doudou Diop (FENAB/FADP) • Makhtar Ndoeye (FENAB/FADP) • Gora Gueye (ENDA PRONAT) |
| | Microfinance : cas de CAURIE Microfinance | <ul style="list-style-type: none"> • André Roland Youm, directeur du partenariat, des études et du développement, chargé de la gestion de la performance sociale • Bamby Gueye Diouf, chef d'agence Diourbel • Benjamin Ndione, gestionnaire PIM • Bio Energy Green : Idrissa Doucoure, directeur • Rencontre de deux producteurs bénéficiaires de biodigesteurs |
| | Microcrédit en animaux : cas d'AVSF | <ul style="list-style-type: none"> • Papa Djiby Ba (AVSF) • Aminata Ndiaye (Jokkere Endam) • Bineta Ndaw (Jokkere Endam) |
| | Cas Décentralisation Fonds Climat | <ul style="list-style-type: none"> • Moulaye Kande (SEDAB) |
| Togo | Financement proposé par le fournisseur : cas Bboxx | <ul style="list-style-type: none"> • Natasha Dzossou, responsable business development • Hamza Ouro Nile, Responsable de zone • Rencontres avec deux bénéficiaires de pompes solaires • Visite du point de service d'Anfoue • DMAE : Hounkali Kossi Djifa, Anani Kpadenou, Daoud Salif |
| | Fonds de garantie agricole : cas de MIFA | <ul style="list-style-type: none"> • Aristide K. Agbossoum, DG • Yendoutie Tiem Tchirteme, responsable des engagements • Michel Baewa, responsable juridique • Rishav Baishakhiyar, • Subramanian Rajendran • Todiman Goumbane, responsable projets • Rencontre bénéficiaire : organisation de producteurs de riz • Institutions financières partenaires : SOGEMEF, Ecobank, BIA, FUCEC |
| | Microfinance : cas d'Assilassimé | <ul style="list-style-type: none"> • Jacques Atefor, DG • Marcel Agnage, responsable E&S • Visite de l'agence d'Amlamé, rencontres avec le directeur et la conseillère agricole • Visites de l'unité de production de bokachi et de l'unité de production d'insecticide à base d'huile de neem, focus groupes avec les femmes gestionnaires |

Annexe 8 : Synthèse de l'atelier de restitution

Déroulé de l'atelier

| Horaires | Description | Intervenants |
|---|---|---|
| Jour 1 – Lundi 18 Septembre 2023 - Identifier les enjeux, les besoins et les gaps | | |
| 8h00 – 9h00 | Accueil des participants, discours d'introduction | |
| 9h00 – 9h40 | Présentation du champ de l'étude et de la méthodologie, présentation des objectifs et de l'agenda de l'atelier de synthèse | HORUS/SalvaTerra |
| Thème 1 : Identification des besoins financiers de la transition agroécologique et des enjeux de financement spécifiques | | |
| 9h40 – 10h20 | Présentation du Consultant Présentation Equité 2 | HORUS/SalvaTerra Equité 2 |
| 10h20 – 10h35 | Pause-café | |
| 10h35 – 11h20 | Réflexions en groupes : <ul style="list-style-type: none"> • Groupe 1 : Hiérarchiser les besoins en termes d'apport de ressources financières • Groupe 2 : Associer les besoins à des outils financiers • Groupe 3 : Identifier les freins spécifiques à la TAE par rapport aux freins habituels du crédit agricole • Groupe 4 : Quelles conditions à l'émergence d'une demande forte des acteurs des chaînes de valeur pour le financement de la TAE ? | Participants répartis en 4 groupes hybrides |
| 11h30 – 12h35 | Restitution / discussions <i>Les discussions ont permis de différencier des des besoins de financement variés avec notamment un enjeu de différenciation du court terme et du moyen/long terme, , mais aussi une notion de risque, qu'on ne peut pas entièrement faire porter aux producteurs.</i> <i>Les groupes ont évoqué la possibilité de financer certains besoins à crédit, notamment avec le microcrédit, mais avec une problématique de taux d'intérêt.</i> <i>La nécessité pour les gouvernements de s'impliquer, pour faciliter l'accès des producteurs</i> | |

| | | |
|---|--|---|
| | <i>aux facteurs de production et au marché, mais aussi pour sensibiliser, informer, former, pour porter la recherche et mettre en place de vrais services d'accompagnement technique et donner l'accès aux services climatiques a été évoquée, ainsi que la problématique de l'accès au foncier.</i> | |
| 12h35 – 14h20 | Repas | |
| Thème 2 : Panorama et catégorisation des mécanismes financiers recensés au cours de l'inventaire | | |
| 14h20 – 15h00 | Présentation du Consultant Présentation UBTEC | HORUS/SalvaTerra UBTEC |
| 15h00 – 15h45 | Réflexions en groupes : <ul style="list-style-type: none"> • Groupe 1 : la microfinance vs les banques : opportunités et limites • Groupe 2 : le rôle de l'Etat : quels outils pour quels objectifs ? • Groupe 3 : le rôle des PME et des agroindustries dans le financement de la TAE • Groupe 4 : les projets de développement : comment assurer portée et pérennité des financements ? | Participants répartis en 4 groupes hybrides |
| 15h45 – 16h00 | Pause-café | |
| 16h00 – 17h30 | Restitution / discussions <i>Il a été constaté que le secteur financier ne finance pas assez l'agriculture, et a fortiori l'agroécologie. La microfinance doit prendre son rôle dans le financement des petits producteurs que les banques ont du mal à toucher, mais les banques peuvent avoir un rôle pour mobiliser des ressources internationales.</i> <i>Le rôle central des PME a été souligné: renforcement de capacités, accès aux technologies, accès aux marchés: nouveaux marchés, nouvelles chaînes de valeur. Elles peuvent même proposer du préfinancement, mais cela nécessite une relation à long terme. Elles ont, elles aussi, besoin de financement.</i> <i>Que ce soit au niveau des petits producteurs ou au niveau des PME, l'Etat a un rôle à jouer. Mais ce rôle doit être en effet de levier avec les institutions financières privées: cibler l'intervention sur l'environnement habilitant, les investissements structurants</i> | |

| | | |
|--|---|---|
| | <i>Les projets ont un rôle à jouer notamment sur l'amorçage (assister et accompagner dans le montage de projets), mais il faut qu'il y ait un réseau préexistant : ils ont également un rôle à jouer sur la concertation multi-acteurs. Ils ont besoin d'innovation sur les mécanismes de suivi-évaluation.</i> | |
| 17h30 | Clôture jour 1 | |
| Jour 2 – Mardi 19 Septembre 2023 – Co-crée des recommandations à l'attention de la CEDEAO et des Etats Membres | | |
| 8h00 – 8h25 | Accueil des participants, rappel des principaux enseignements du jour 1 | HORUS/SalvaTerra |
| Thème 3 : Quels mécanismes passer à l'échelle et comment? | | |
| 8h25 – 9h05 | Présentation du Consultant Présentation Agroecology Fund | HORUS/SalvaTerra Agroecology Fund |
| 9h05 – 9h50 | Réflexions en groupes : <ul style="list-style-type: none"> • Quels intermédiaires les pouvoirs publics devraient-ils soutenir en priorité pour quelle proposition de valeur aux petits producteurs agricoles et à leurs organisations? • Groupe 2: Quels intermédiaires les pouvoirs publics devraient-ils soutenir en priorité pour quelles propositions de valeur en amont et en aval des chaînes de valeur? • Groupe 3: Comment les pouvoirs publics pourraient-ils mobiliser davantage de ressources en faveur de la TAE? • Groupe 4 : Comment les pouvoirs publics pourraient-ils allouer les ressources publiques en vue de créer une additionnalité et un effet de levier sur la ressource privée? | Participants répartis en 4 groupes hybrides |
| 9h50 – 10h05 | Pause-café | |
| 10h05 – 11h20 | Restitution / discussions <i>Cf liste de recommandations</i> | |
| Thème 4 : Quelles priorités pour les pouvoirs publics pour créer un environnement favorable au développement et à la mise à l'échelle de mécanismes de financement de la TAE? | | |
| 11h20 – 12h00 | Présentation du Consultant Présentation du FRAA / WAICSA | HORUS/SalvaTerra BIDC |
| 12h00 – 13h30 | Repas | |
| 13h30 – 14h15 | Réflexions en groupes : <ul style="list-style-type: none"> • Groupe 1: Cadre d'intervention et reporting des financements de la TAE | Participants répartis en 4 groupes hybrides |

| | | |
|--------------------------|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> • Groupe 2 : Appuyer la mise en place de chaînes de valeur économiquement soutenables • Groupe 3 : Renforcement de capacités : pour qui, et quelle articulation avec l'offre de financement ? • Groupe 4 : Les banques et fonds publics de développement agricole: quel rôle dans la mise à l'échelle des mécanismes de financement de la TAE et quels écueils éviter? | |
| 14h15 – 15h30 | Restitution / discussions <i>Cf relevé de recommandations</i> | |
| 15h30 – 15h45 | Pause-café | |
| 15h45 – 17h15 | Dernières discussions, revue et priorisation des principales recommandations | |
| 17h15 – 17h30 | Clôture de l'atelier | |

Relevé de recommandations issues des débats des travaux de groupes (non-priorisées)¹⁴⁰

- **Etablir une vision partagée de la transition agroécologique au niveau de la CEDEAO** / Establish a shared vision of agro-ecological transition at ECOWAS level
- **Intégrer la transition agroécologique dans les politiques publiques nationales** / Integrate agro-ecological transition into national public policies
- **Développer un plan d'actions graduel pour les actions des Etats en faveur de l'agroécologie** / Develop a step-by-step action plan for public actions in favor of agroecology
- **Parvenir à un engagement des Etats d'allouer un certain pourcentage du budget annuel pour financer l'agroécologie** / Achieve a commitment from governments to allocate a certain percentage of their annual budget to finance agroecology
- **Subventionner les primes d'assurance agricole** / Subsidize agricultural insurance premiums
- **Proposer des subventionnements partiels d'équipements pour la mécanisation et l'irrigation durable** / Propose partial subsidies for mechanization and sustainable irrigation equipment
- **Orienter toutes les activités de formation et d'accompagnement des producteurs vers l'adoption de pratiques agroécologiques** / Direct all training and support activities towards the adoption of agro-ecological practices
- **Taxer les organismes pollueurs, par ex. les engrais chimiques et placer les ressources fiscales dans un fonds dédié à l'agroécologie** / Tax polluting organisms, e.g. chemical fertilizers, and place tax resources in a fund dedicated to agroecology
- **Au niveau de la CEDEAO, prélever un % des taxes douanières pour le dédier au financement de la transition agroécologique** / At ECOWAS level, deduct a % of customs duties to finance the agroecological transition
- **Mettre à disposition du secteur financier et notamment de la microfinance des ressources à long terme, et à taux très réduit pour le financement de la transition agroécologique** / Provide the financial sector, and microfinance in particular, with long-term resources at very low rates to finance the agroecological transition
- **Créer les conditions favorables pour faciliter l'investissement de l'épargne locale**/Create favourable conditions to facilitate the investment of local savings
- **Faire évoluer la réglementation financière pour permettre aux OP d'institutionnaliser des mécanismes financiers** / Develop financial regulations to enable POs to institutionalise financial mechanisms
- **Appuyer le développement d'infrastructures digitales et l'accès aux technologies digitales pour augmenter la portée des mécanismes financiers** / Support the development of digital infrastructures and access to digital technologies to increase the scope of financial mechanisms.
- **Mettre en place des garanties pour faciliter les crédits des institutions financières locales sans que les emprunteurs finaux soient au courant (garanties silencieuses)** / Set up guarantees to facilitate credit from local financial institutions without the final borrowers being aware of it (silent guarantee).
- **Transformer les mécanismes financiers nationaux déjà existants pour faire du financement de l'agroécologie leur priorité** / Transform existing national financial mechanisms to make agro-ecology financing the priority.
- **Privilégier les achats locaux de produits issus de l'agroécologie (par exemple pour les cantines scolaires)** / Give priority to local purchases of agroecological products (e.g. for school feeding).
- **Sécurisation foncière** / Secure land tenure

¹⁴⁰ Certaines de ces recommandations sont largement reprises, de façon à les prioriser, les analyser et les réorganiser, dans la section 7 du rapport relative aux recommandations formulées pour contribuer à la réponse au déficit de financements permettant d'accompagner les producteurs dans la transition agroécologique et l'intensification durable de leurs systèmes de production, mais aussi dans les éléments pour la rédaction de notes d'orientation politique à l'attention de la CEDEAO et des Etats membres figurant en annexe 9, à suivre.

- **Proposer des subventions à destination du secteur privé pour favoriser la création d'activités nouvelles** / Offer subsidies to the private sector to promote the creation of new activities.
- **Appuyer l'innovation et la recherche appliquée pour l'identification d'équipements performants et respectueux de l'environnement à moindre coût** / Support innovation and field research to identify efficient, environmentally-friendly equipment at lower cost.
- **Coordonner le dialogue intersectoriel pour une bonne articulation des accompagnements financiers et extra financiers sur le terrain** / Coordinate cross-sector dialogue to ensure that financial and non-financial support is properly coordinated on the ground.
- **Promouvoir une offre de financement attractive et complète pour les PME de la transition agroécologique en amont et en aval des chaînes de valeur** / Promote an attractive and comprehensive financing offer for SMEs involved in the agro-ecological transition upstream and downstream of value chains
- **Encourager la mise en place de structures à la gouvernance participative pour distribuer des montants limités de financement en subvention à l'échelle locale**/Encourage the setting up of participative governance structures to distribute limited amounts of grants at local level
- **Instaurer une forme de protectionnisme éthique pour favoriser la consommation de produits locaux et agroécologiques** / Establish a form of ethical protectionism to encourage the consumption of local and agro-ecological products
- **Créer des plateformes de commercialisation et comptoirs spécifique aux produits agroécologiques** / Create marketing platforms and counters specifically for agro-ecological products
- **Etablir un cadre de suivi-évaluation spécifique à la transition agroécologique et décliné pour tous les types d'acteurs** / Establish a monitoring and evaluation framework specific to the agro-ecological transition and applicable to all types of stakeholder
- **Financer la réorientation des centres de formation agricole vers l'agroécologie** / Financing the reorientation of agricultural training centres towards agro-ecology
- **Renforcer les capacités des acteurs du système financier pour les inciter à financer d'avantage l'agroécologie** / Building the capacity of players in the financial system to encourage them to finance agro-ecology to a greater extent

Liens vers des ressources complémentaires

Liste des participants : <https://app.box.com/s/9ecunxmqqgh9toxnard51eb90dunx30y>

Supports de présentation : <https://app.box.com/s/677k4mz2l9u1cg4b34maepd5h4ek607k>

Annexe 9 : Eléments pour la rédaction de notes d'orientation politique à l'attention de la CEDEAO et des Etats membres

Note d'orientation à destination de la CEDEAO

La CEDEAO peut jouer un rôle moteur dans l'implication des pouvoirs publics et du secteur privé des pays membres dans la transition agroécologique. Trois domaines prioritaires ont été identifiés.

Il est important de mieux raccrocher la question de la transition agroécologique et de ses modalités à celle du financement agricole dans le cycle de révision de l'ECOWAP en 2025.

La révision de l'ECOWAP en 2025 pourrait être une occasion pour la CEDEAO de mieux intégrer l'impératif de transition agroécologique dans les orientations données pour le financement agricole. En particulier, la CEDEAO pourrait proposer une directive régionale sur un pourcentage des budgets agricoles nationaux à dédier à des mesures identifiées comme des mesures d'appui à la transition agroécologique, mais aussi donner des orientations pour la mobilisation des financements privés en faveur de l'agriculture durable.

L'établissement d'une grille de critères d'identification de projets relevant de l'agroécologie, adaptée au contexte des pays membres de la CEDEAO est clé pour l'orientation des financements à grande échelle.

Pour orienter à grande échelle les financements, et en particulier les financements privés locaux vers des activités économiques contribuant à la transition agroécologique, il est indispensable d'établir une classification précise de ces activités, et de mettre en place un cadre de suivi/évaluation pertinent. Un cadre de concertation d'experts impliquant les différents types acteurs concernés par une telle taxonomie devrait être mis en place et animé au niveau régional. La mise en place d'une grille de critères et d'un système de reporting associé sont des prérequis pour mesurer les volumes de financement en faveur d'activités définies comme « durables », et pour passer à l'échelle des systèmes d'incitation à la transition. La CEDEAO pourrait ensuite avoir un rôle de formation et de sensibilisation des banques centrales des pays membres pour faciliter la mise en place de stratégies de finance « verte ».

Il est essentiel de poursuivre et d'accélérer l'opérationnalisation du FRAA/WAICSA en mettant l'accent sur les institutions financières partenaires de terrain et sur la mise à disposition d'outils financiers innovants.

L'opérationnalisation du FRAA/WAICSA est une priorité pour faciliter l'accès du secteur privé à des outils financiers adaptés aux besoins de la transition agroécologique. Le FRAA/WAICSA devrait (i) se concentrer sur la mise à disposition de ressources longues à destination d'institutions financières de terrain, souvent hors des radars des investissements internationaux en microfinance, notamment grâce à un mécanisme de couverture du risque approprié, (ii) se diversifier vers des outils financiers propres à financer l'innovation dans le secteur privé (subventions remboursables ou non, capital patient) ou à inciter à la transition (Sustainability Linked Loans à objectifs agroécologiques), (iii) mettre l'accent sur

l'assistance technique, en appui à la demande comme à l'offre. Ceci nécessite un effort renouvelé de mobilisation de ressources fortement subventionnées, avec l'ambition de proposer une action ciblée mais catalytique.

Note d'orientation à destination des Etats membres

L'engagement des États membres de la CEDEAO en faveur de la transition agroécologique revêt une importance cruciale pour améliorer le financement de celle-ci, et peut s'articuler selon quatre axes :

Axe 1 : Intégrer progressivement l'agroécologie dans les politiques publiques nationales et adopter un ensemble de mesures incitatives qui contribuent à la diffusion de pratiques agroécologiques.

Il est indispensable d'établir un cadre d'action clair de la transition agroécologique au niveau national, si possible aligné avec celui de la CEDEAO et d'intégrer les modalités de cette transition dans les politiques publiques sectorielles et transversales. L'allocation d'un pourcentage du budget national dédié aux transitions agroécologiques et à l'intensification durable des modes de production agricoles serait un signal fort pour l'opérationnalisation des plans d'actions adossés à ces politiques nationales. Ces lignes budgétaires dédiées pourraient être redistribuées sous forme de subventions partielles d'équipement, de subventions pour des actions collectives à petite échelle (telles que l'aménagement de territoires, la mise en place de petites unités de stockage ou de transformation), de paiements pour services environnementaux, de subventionnement de primes d'assurance agricole, etc. L'objectif de ces subventions devrait être de rendre les transitions agroécologiques incitatives, notamment en comblant des manques à gagner temporaires et en réduisant les risques associés, et non de subventionner à long terme des filières non rentables. La mise en place de taxes sur les équipements polluants, les activités émettrices de GES ou taxe carbone aux frontières pourraient par exemple contribuer au financement de ces mesures. La valorisation des réductions d'émissions dans le cadre des CDN par des accords bilatéraux pour des transferts de type *Internationally Transferred Mitigation Outcomes* (ITMO) dans le cadre de l'Article 6 de l'Accord de Paris pourrait également être une source de financement pérenne à mobiliser. L'identification des partenaires de terrain pertinents pour distribuer les financements et la mise en place d'un suivi des financements et des actions / impacts sur le terrain sont des conditions nécessaires pour piloter efficacement les transitions agroécologiques.

Axe 2 : Poursuivre les efforts pour une transition agroécologique progressive des chaînes de valeur et favoriser l'accès aux marchés pour les produits issus de l'agroécologie.

Intégrer l'amont et l'aval des chaînes de valeurs dans la transition agroécologique constitue un levier d'action incontournable pour promouvoir une intensification durable de la production agricole.

A court et moyen terme, il est essentiel de créer un environnement incitatif où la demande croissante pour des produits locaux, durables et sains stimule leur production et leur disponibilité sur le marché, tout en soutenant les agriculteurs engagés dans l'agroécologie. Ainsi, trouver des débouchés commerciaux pour les produits agroécologiques qui soient plus avantageux que les débouchés de l'agriculture conventionnelle est un enjeu clé pour accélérer l'adoption généralisée des pratiques, étant entendu que l'objectif à moyen/long terme demeure la compétitivité des produits issus de l'agroécologie.

Trois principaux leviers de la demande peuvent être actionnés à court terme par les Etats : (i) Stimuler le marché des produits agroécologiques en garantissant des débouchés aux producteurs locaux, notamment en leur facilitant l'accès aux marchés institutionnels (cantines scolaires, hôpitaux, établissements publics, etc.), (ii) favoriser l'implantation des PME agissant à l'amont (biopesticides, semences adaptées, etc.) et à l'aval (transformation, commercialisation en circuit court, etc.) et la pérennisation de leurs activités via la mise en place de subventions, de facilités à l'implantation, d'exonérations fiscales etc. et (iii) donner une meilleure visibilité aux produits agroécologiques et aux intrants nécessaires à leur production notamment via la définition et mise en place de normes et la certification. En parallèle, les Etats doivent mener un travail de plus long terme pour la sensibilisation des consommateurs, notamment pour capter marchés émergents au niveau national pour des produits de qualité. Tous les efforts doivent également tendre à faciliter l'accès des producteurs agroécologiques aux marchés, en réduisant les barrières commerciales, en favorisant des systèmes de distribution courts et en promouvant des canaux de commercialisation équitables.

Axe 3 : Transformer les mécanismes financiers publics déjà existants pour faire du financement de l'agroécologie leur priorité et leur permettre d'embarquer le secteur financier privé dans la transition.

La transition agroécologique implique la conversion progressive des systèmes de production existants vers l'agroécologie. La même logique peut être appliquée au secteur de la finance agricole, dont l'évolution doit être accompagnée par le secteur public via le déploiement d'instruments incitatifs visant à combler les défaillances de marché : développement d'offre de garantie, lignes de crédit longues et concessionnelles à destination de la microfinance, bonification de taux d'intérêt, etc. Plusieurs pays de la CEDEAO sont déjà dotés de mécanismes financiers visant à distribuer des financements incitatifs pour le secteur agricole (fonds nationaux, banques publiques de développement). Il apparaîtrait pertinent d'orienter de manière volontariste l'action de ces mécanismes vers la transition agroécologique. Ces fonds peuvent aussi constituer un intermédiaire utile pour activement sensibiliser les institutions financières à la TAE et accompagner la montée en compétence des acteurs du financement rural en matière d'agroécologie afin qu'ils soient en capacité de développer des produits financiers spécifiques à la transition agroécologique et d'en assurer le suivi.

Axe 4 : Coordonner le dialogue intersectoriel pour une bonne articulation des accompagnements financiers et extra-financiers sur le terrain.

Les Etats ont toute légitimité pour assurer la coordination des renforcements de capacités des producteurs et de leurs organisations (OP) avec la mise à disposition de ressources adaptées par les institutions financières. En effet, une association sensibilisation/formation et accès au crédit par les institutions de microfinance par exemple, est essentielle pour susciter l'émergence de projets agroécologiques au risque acceptable et donc finançables par des institutions financières privées. Les Etats doivent pouvoir faciliter la mise en réseau des acteurs de la formation agricole (organisations de producteurs, services d'extension, ONG...) et des institutions financières, à l'échelle nationale mais aussi à des échelles plus locales, pour favoriser l'émergence de tels partenariats. Au sein de ces arènes, l'identification des besoins de renforcement des capacités pour chaque type d'acteur doit permettre de lever les barrières au financement.